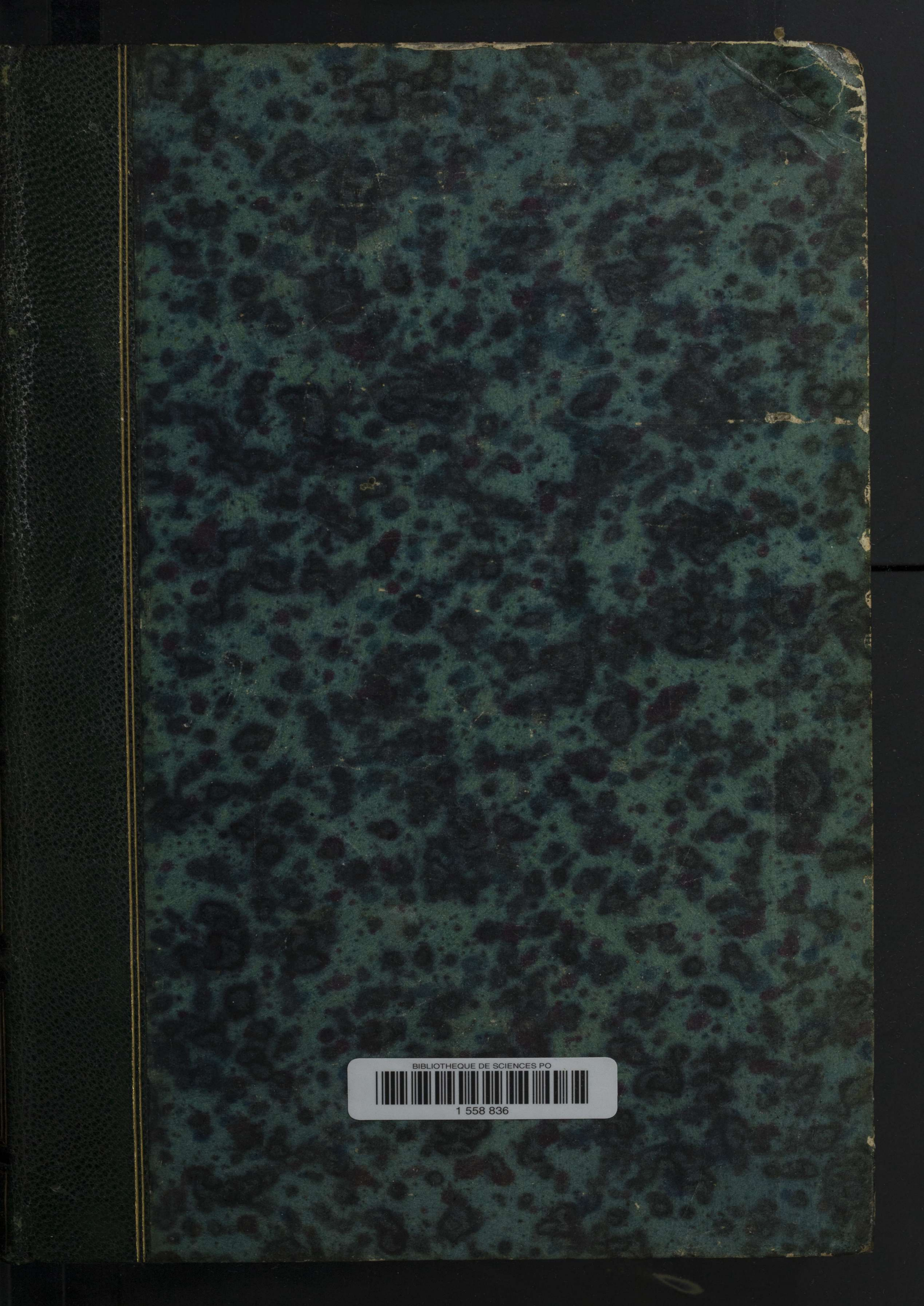
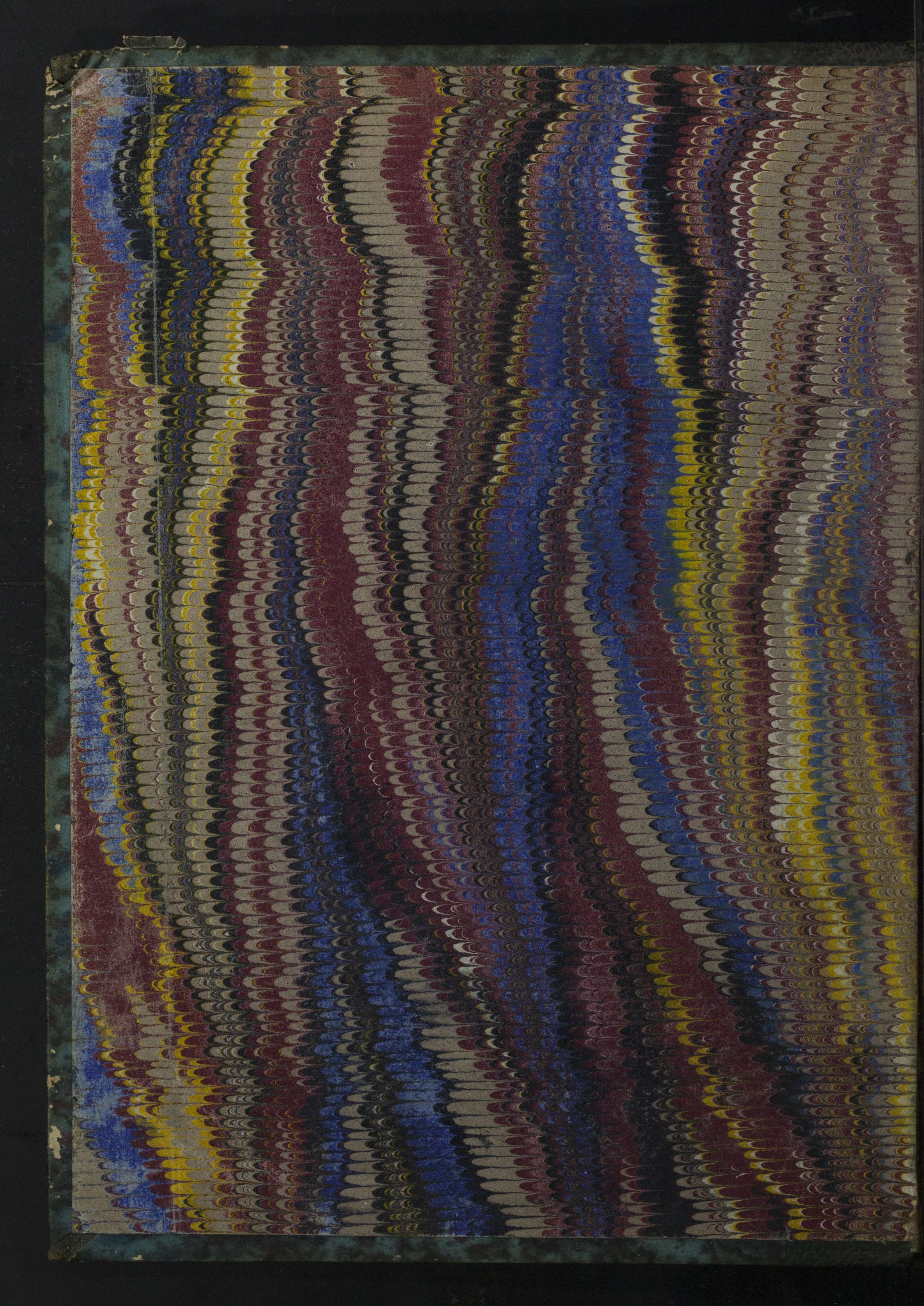
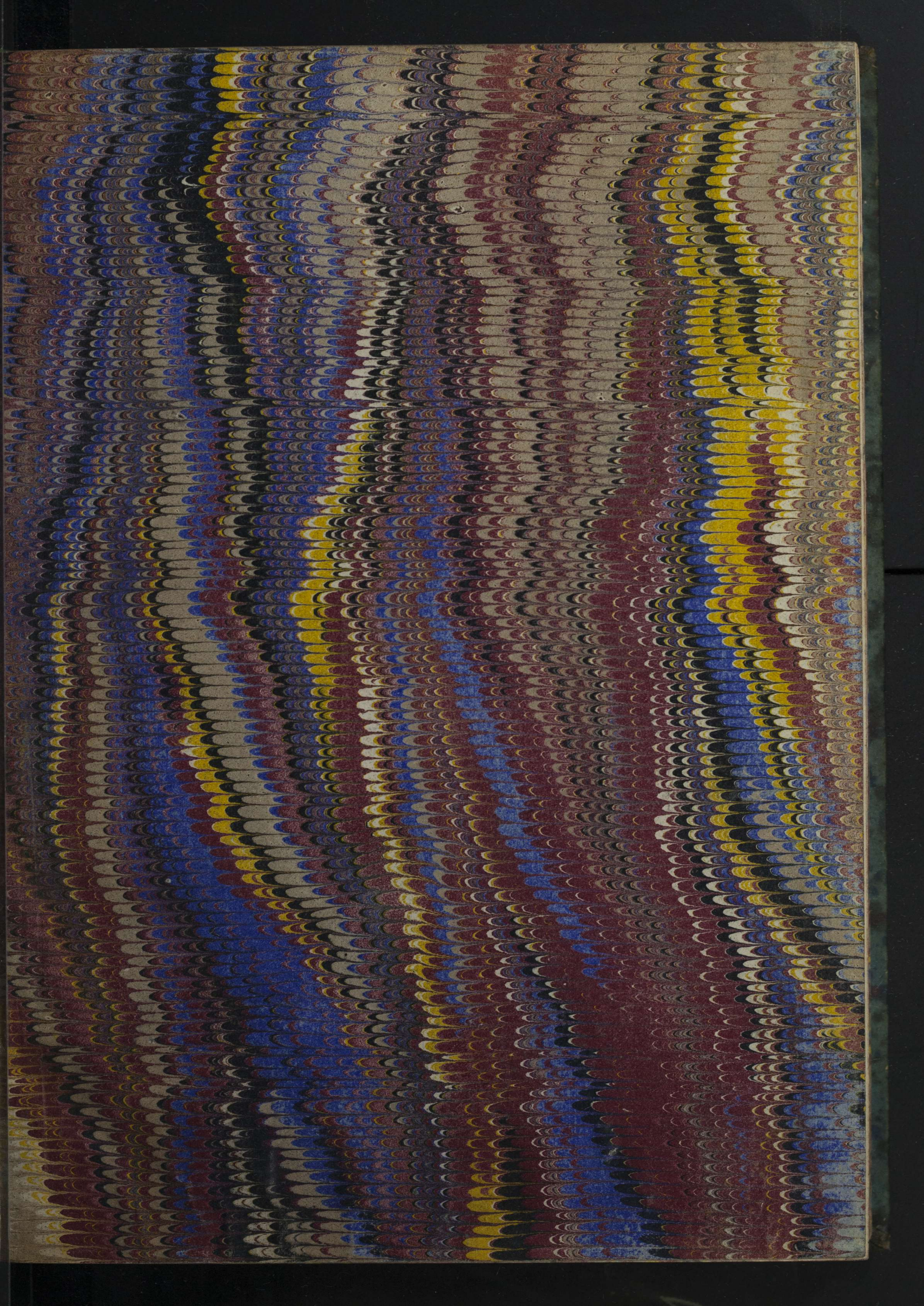

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1 558 836





LE CORRESPONDANT

REVUE MENSUELLE.

LE CORRESPONDANT

REVUE MENSUELLE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME TROISIÈME.

PARIS
V.-A. WAILLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE CASSETTE, 8.
1843

LE

CORRESPONDANT.

DES ATTAQUES RÉCENTES

CONTRE L'ÉGLISE.

La guerre déclarée au clergé par quelques écrivains, par quelques professeurs, doit certainement affliger tout catholique sincère. On peut se féliciter, pour l'honneur de ce temps et de ce pays, qu'aucun grand nom de la politique, de la science et des lettres, ne se soit compromis dans cette réaction. On aime à supposer que la plupart de ceux qui s'efforcent de réveiller de vieilles défiances contre le corps ecclésiastique oublient que les attaques portées à la représentation vivante de la religion, l'Eglise, ont toujours atteint la religion elle-même, et sont plutôt coupables d'une erreur de jugement que d'un odieux calcul. Le scandale de ces hostilités n'en est pas moins déplorable. Cependant, on l'a déjà dit dans ce recueil, nous ne craignons pas qu'elles produisent les funestes conséquences qu'elles auraient pu avoir à d'autres époques; à défaut de motif plus sérieux de confiance, il nous suffirait pour nous rassurer de

considérer la manière dont on les a engagées et dont on les conduit aujourd'hui. Il n'y a qu'à suivre les diverses phases du débat pour voir que la tactique de nos adversaires n'a pas cette vaillante franchise qui, dans des luttes d'idées et de principes surtout, comme celle-ci, est l'allure naturelle des causes qui ne doutent pas d'elles-mêmes.

A l'origine et au fond du débat il n'y a qu'une seule question, la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire, au point de vue catholique, la question des garanties de l'éducation religieuse.

Puisque les catholiques réclamaient un état de choses dont ils se croient injustement privés, il fallait bien que, bonnes ou mauvaises, ils exposassent les raisons pour lesquelles ils pensent avoir à se plaindre de l'ordre de choses existant.

Nous ne reviendrons pas sur les motifs de défiance allégués par les catholiques contre le régime actuel de l'instruction publique. Ils ont été présentés ici dans un travail complet et approfondi, auquel nous renvoyons sans crainte tout lecteur consciencieux (1). Nous rappellerons seulement que, si l'Université était quelque part gravement suspecte aux catholiques, c'était surtout dans l'enseignement philosophique. Le moindre des dangers de la philosophie universitaire était, suivant eux, de conduire à l'indifférence des religions.

Cette accusation suffisait. On n'avait pas besoin d'entrer, au nom de la religion, dans la critique de telle ou telle doctrine de la philosophie universitaire ; il n'était pas nécessaire de montrer le panthéisme au fond de ces doctrines ; qu'il y soit ou non, la question est contestée et délicate, c'est l'affaire de la discussion purement et officiellement philosophique d'en décider. Mais pour les catholiques, la philosophie universitaire est jugée par cela seul que l'Etat ne croit pouvoir et ne peut en effet appliquer à l'enseignement philosophique le principe de la liberté des cultes, inscrit dans la loi fondamentale, qu'en le traduisant par l'indifférence religieuse. Or, que l'indifférence religieuse soit le dernier mot de la philosophie universitaire, cela est incontestable. M. Cousin veut nous faire une grande concession en protestant « qu'il ne s'enseigne, dans aucun cours du royaume, une seule proposition qui puisse porter atteinte directement ou *indirectement* aux principes de la religion

(1) Voy. *le Correspondant*, t. I, p. 145.

catholique(1)». Pour les catholiques, ces paroles sont un non-sens. Il y a ici une question de fait et une question de bonne foi. De fait : nierez-vous que la philosophie enseignée dans les livres écrits sous le patronage et pour les cours de l'Université, par des hommes de l'Université, par vous-même, que la philosophie du programme du conseil royal se considère comme absolument indépendante de la religion ? Nierez-vous que d'elle-même, sans le secours de la religion, elle prétend donner une morale et une théodicée? Certes, lorsqu'on tire de son propre fonds la théodicée et la morale ; lorsqu'on découvre par ses seules lumières les lois des rapports de l'homme, être spirituel et libre, responsable et immortel, avec l'homme et avec Dieu, qu'a-t-on besoin de la religion, puisque la religion ne nous donne pas autre chose ? Ne devient-il pas dès lors superflu de demander à la religion ce que l'on a déjà soi-même ? Il est donc évident que, par cela seul que la philosophie universitaire croit et enseigne que l'on peut arriver à la possession des vérités qui éclairent la destinée de l'homme par une autre voie que la révélation, bon gré mal gré, elle proclame nécessairement l'inutilité de la religion, elle entre forcément en hostilité avec la religion, et elle a dès lors pour le moins fort mauvaise grâce à venir nous affirmer qu'elle n'enseigne, *même indirectement*, *aucune proposition qui puisse porter atteinte aux principes* du Catholicisme. — C'est aussi, on l'a déjà dit dans cette *Revue,* une question de bonne foi. Des professeurs de l'Université se sont prétendus offensés, calomniés (on sait leurs étranges colères), parce que, quelquefois avec une vivacité, certes, très-explicable, mais que, pour notre part, nous ne voulons pas plus excuser chez nos amis que nous permettre à nous-mêmes, on a contesté que leurs doctrines se pussent concilier avec la foi, ou témoignassent un respect suffisant pour la religion de la majorité des Français. Avant de se récrier sur les alarmes des hommes religieux, sur l'expression plus ou moins véhémente de ces alarmes, ces professeurs n'avaient qu'à répondre avec franchise à cette question préalable : Sont-ils sincèrement catholiques ? Une réponse affirmative, il est manifeste qu'ils ne la peuvent donner. Jamais catholique n'a reconnu et ne reconnaîtra à la philosophie l'indépen-

(1) Discussion de la Chambre des Pairs sur les pétitions réclamant la liberté de l'enseignement.

dance absolue qu'ils revendiquent pour elle. Il n'y a, pour les catholiques, de philosophie acceptable et vraie que celle qui fournit les raisons de la soumission de l'intelligence aux vérités révélées. Toute philosophie qui prétend constituer la morale et la théodicée en dehors de la révélation a toujours été, est et sera toujours à leurs yeux une philosophie trompeuse et ennemie. La question se réduisait donc à ces termes : Est-il juste, n'est-ce pas au contraire une oppression morale, désavouée par l'esprit de nos institutions, d'enfermer les catholiques dans l'alternative ou de renoncer aux carrières libérales et publiques auxquelles on n'arrive qu'en traversant dans les colléges le cours de philosophie exigé pour l'épreuve du baccalauréat, ou de recevoir, dans la personne de leurs enfants, un enseignement qui, suivant leur conscience, met leur foi en péril? Voilà, sur le terrain des principes, les vrais termes de la question ; voilà les termes dans lesquels les esprits élevés, les jugements droits, les cœurs loyaux devaient la maintenir et chercher à la résoudre.

Qu'ont fait nos adversaires? Ont-ils accepté la question ainsi posée? Ils eussent été trop sûrement et trop tôt battus. Ils ont mieux aimé la dissimuler par une diversion ; ils ont repris un cri de guerre familier de vieille date à l'esprit de corporation, de secte et de parti : ils ont crié sus aux Jésuites. Puis ils ont feint que la question eût été portée par les catholiques sur le terrain des passions, des violences. Cela fût-il vrai, serait-ce une raison pour l'y engager davantage? Mais cela n'est point vrai : ce n'est pas de notre camp qu'est partie la provocation qui a fait dévier le débat.

Il y a dix mois, on ne parlait de Jésuites ni dans les journaux, ni dans les chaires ; il y a dix mois, s'il fût sorti des rangs catholiques un de ces écrits où l'exagération de la pensée et l'inconvenance ou l'inhabileté du langage compromettent la droiture des intentions, un de ces écrits dont il allait, je crois, devenir de bon goût de ne plus s'imputer mutuellement la solidarité dans les grandes et loyales luttes d'idées, parce qu'ils sont un mal inévitable et commun à toutes les causes, à tous les les partis, on n'eût pas osé, nous en sommes convaincus, le tirer de l'obscurité d'où, laissé à lui-même, il ne serait jamais sorti; on n'eût pas osé en faire peser la responsabilité sur les catholiques, sur le clergé, sur l'épiscopat français. Mais, depuis lors, il s'est passé un fait qui devait produire sur les

catholiques une sensation aussi profonde et aussi durable qu'elle fut, au premier moment, universelle. Nous voulons parler de la publication des *Mélanges posthumes* de M. Jouffroy. Non, on n'effacera jamais de notre mémoire cette page d'une si déchirante mélancolie, où cet homme, l'esprit le plus droit et le mieux doué, pourtant, de l'école universitaire, dont il fut aussi un des principaux chefs, racontait la ruine lamentable de ses croyances au contact de la philosophie qui veut mettre la dernière main à l'éducation de toutes les jeunes intelligences de ce pays. Cette révélation a été pour les catholiques une émouvante leçon; elle venait porter un puissant appui à leur cause. Pourquoi faut-il qu'elle ait dû à un scandale la plus grande part de l'éclat qu'elle eut d'abord, et que la presse politique ait pu trouver dans le volume de M. Jouffroy un motif de violente censure contre M. Cousin? Nous concevons que M. Cousin ait été péniblement affecté de se voir accuser d'une mutilation unanimement réprouvée, opérée en apparence à son profit, et dont cependant, si nous avons bien compris les explications de ses amis, la pensée ne devrait être attribuée qu'à M. le ministre de l'instruction publique. Mais nous regrettons que l'irritation qu'a dû lui causer cette désagréable affaire se soit fait sentir dans la préface ajoutée aux *Mémoires sur les Pensées de Pascal*. Peut-être, sans l'effroi que lui inspira le blâme universel un moment dirigé sur lui, M. Cousin aurait-il continué à ne voir dans ses vieux adversaires catholiques que ce qu'il nommait autrefois (le mot du moins était convenable, parce qu'il n'était pas un appel aux grossiers préjugés du dehors) l'Ecole théologique; peut-être ne se fût-il pas cru obligé de recourir à l'expédient *in extremis* des Jésuites. Le mot de Jésuite n'était pas prononcé avant la publication des *Mélanges* de M. Jouffroy; la préface des *Pensées* est écrite presque uniquement contre les Jésuites. Grâce à ce mot magique, M. Cousin a la satisfaction de voir aujourd'hui combattre autour de lui et pour lui ceux qui étaient, hier encore, non, ainsi que nous, les adversaires de ses doctrines, mais ses ennemis personnels et acharnés. C'est un succès dont un politique peut se féliciter. Mais, comme philosophe, M. Cousin est à plaindre, et aura peut-être à se repentir de n'avoir pas trouvé, aux critiques que l'incertitude et la présomption de sa philosophie ont soulevées parmi nous, de réponse plus concluante que celle-ci :

Ce sont les Jésuites qui, avec Pascal (coalition singulière et inattendue!), ont proscrit la philosophie moderne; ce sont les Jésuites qui attaquent aujourd'hui ma philosophie et avec elle l'Université.

Ce sont les Jésuites qui attaquent la philosophie de M. Cousin, les Jésuites qui attaquent l'Université, les Jésuites donc qui demandent la liberté de l'enseignement! Le mot d'ordre a été retenu! on s'en est bien souvenu lorsqu'a paru *le Monopole universitaire*. Quant à nous, nous n'avons pas dissimulé notre opinion sur cet écrit. Dans la société actuelle, qui, il faut l'en louer, témoigne une estime de plus en plus prononcée pour une qualité de discussion, la modération, dans laquelle nous ne voyons pas seulement un progrès heureux des mœurs adoucies, mais une vertu éminemment chrétienne, les hommes qui se croient appelés à la défense d'intérêts aussi délicats et aussi saints que ceux des croyances religieuses ne devraient jamais oublier ces paroles de ce livre sublime, l'*Imitation de Jésus-Christ*, notre guide à tous, pourtant : « La passion change le bien en mal, tandis que l'esprit de charité et de paix ramène tout au bien. » Si donc, on doit quelque part amèrement déplorer que, par une expression souvent funeste, si elle n'est pas prudemment mesurée, coupable toujours si elle blesse la charité, on vicie le zèle au fond le plus juste et le plus sincère, c'est assurément parmi les catholiques français, dans le clergé, dans l'épiscopat, qui, certes, ont bien prouvé, depuis treize ans, que la prudence dans la conduite et la modération dans le langage ne leur étaient pas des vertus étrangères. Mais, ces réserves faites, nous demanderons à nos adversaires quelle sorte de profit ils pensent retirer d'un écrit comme *le Monopole universitaire*, et des écrits qui peuvent lui ressembler. On a soin, nous le savons, de ne citer de ces écrits que les parties déclamatoires, et on se garde bien de rien dire des faits qu'ils renferment. Mais nous supposons un instant qu'ils soient tout ce qu'on veut les faire, injurieux et calomnieux à l'excès, absurdes et ridicules surtout : ne voit-on pas que plus on les montre méprisables, et plus il devient injuste et déraisonnable de vouloir rendre solidaires des monstrueux défauts qu'on y trouve, et la cause qu'ils défendent et le corps immense des catholiques qui ont adopté cette cause? Quand, devant un tribunal consciencieux, un mauvais plaidoyer a-t-

il pu faire d'une bonne cause une cause mauvaise? La liberté de l'enseignement n'a-t-elle eu, d'ailleurs, que ces apologistes? Quelles sont donc l'assurance de cette conviction et la loyauté de cette polémique qui ne savent pas dire un mot des apologies fortes, apparemment parce qu'elles n'ont pas une bonne raison à leur opposer, et qui, signalant avec fracas les mauvaises parties des mauvais plaidoyers, triomphent bruyamment d'une fausse victoire? Mais nous allions oublier qu'il ne s'agit pas ici d'une discussion sérieuse, et qu'on a voulu prouver une seule chose avec *le Monopole universitaire :* les Jésuites.

Avec ce mot de Jésuites lancé à travers la discussion, on compte susciter aux catholiques des embarras de plus d'un genre, mais dont nous ne sommes pas effrayés. Avons-nous besoin de prouver que ce mot n'est qu'un appel aux préjugés, c'est-à-dire à l'ignorance, aux passions, c'est-à-dire à la mauvaise foi? Avec la signification qu'on a réussi à lui donner, nous le déclarons, nous n'en connaissons pas, dans notre langue, d'une ambiguité plus perfide. Appeler ses adversaires Jésuites, on le sait bien, c'est déjà, auprès de beaucoup de faibles esprits, les avoir marqués, en les nommant, d'une ineffaçable injure. C'est avec de mauvaises doctrines professées dans un passé éloigné de nous, avec de mauvaises actions accomplies dans ce passé, que l'on a composé cet affreux être de raison, cette horrible chimère du Jésuite, dont les avocats de l'Université agitent avec tant d'efforts, devant le public, la fantasmagorie. Même au moment où ces doctrines étaient émises par quelques individus, où ces actes particuliers s'accomplissaient, c'était déjà une première injustice, qu'une haine aveugle pouvait seule expliquer, de vouloir en rendre responsables tous les membres de l'ordre et l'esprit de l'ordre lui-même. Ce fut depuis une seconde injustice, et plus grossière que la première, d'éterniser, pour ainsi dire, cette responsabilité, de l'imputer encore à l'ordre, même après la censure de ces actes et de ces doctrines prononcée et par l'Eglise et par l'ordre. Mais ce devient une injustice plus criante encore, une mauvaise action encore plus manifeste, aux yeux de quiconque a conservé la droiture du sens moral ou le calme de la raison, que d'étendre cette solidarité odieuse aux catholiques qui, en dehors de l'ordre des Jésuites, prennent la parole pour défendre les intérêts religieux compromis dans l'assaut désespéré qu'on leur livre. On nous dit bien, il est vrai,

que l'on est plein d'attachement et de respect pour la religion, que l'on combat les Jésuites, et non le Catholicisme. Nous sommes forcés de recourir au vocabulaire de nos adversaires pour qualifier cette distinction ; nous n'en savons pas de plus *jésuitique*. Il s'en faut, sans doute, que la Société de Jésus soit la même chose que le Christianisme, que le Catholicisme ; sans doute, jamais catholique n'a pu penser que les intérêts de sa foi fussent indissolublement attachés à l'esprit, aux œuvres, aux intérêts de la Société de Jésus ou de tout autre ordre religieux. Les ordres religieux naissent et meurent, s'étendent ou se modifient, tombent en décadence ou puisent une nouvelle vie en se retrempant aux sources de l'esprit évangélique, au milieu de l'Eglise qui, elle, ni ne meurt ni ne se transforme; mais, auxiliaires de l'Eglise, réalisation plus ou moins parfaite de l'exemplaire de la vie chrétienne, les ordres religieux, tant que l'Eglise en sanctionne l'existence, ont droit au respect de tous les catholiques. Si donc il y a aujourd'hui dans la chrétienté des Jésuites, s'il y en a en France, comme, apparemment, ce n'est pas à l'insu de l'autorité ecclésiastique, comme ce n'est pas en dehors du souverain contrôle de cette autorité, s'imagine-t-on pouvoir leur jeter gratuitement l'injure, il faudrait dire la calomnie, sans manquer au respect dû à l'autorité ecclésiastique, sans mettre en question le Catholicisme lui-même? Quoi! au XVII[e] siècle, lorsque l'esprit de secte, qui alléguait au moins le spécieux prétexte du zèle religieux, combattait cet ordre avec tant d'acharnement, des catholiques, dont le nom commandera toujours l'admiration et le respect, même à ceux qui ont répudié l'héritage de leur foi, ont pu craindre de voir la religion compromise par une de ces luttes où la prudence chrétienne est assurément oubliée, où la charité chrétienne est évidemmunt violée; et aujourd'hui il ne serait pas permis à des hommes vivement pénétrés du sentiment religieux, dont la sollicitude est d'autant plus prompte à s'alarmer que leurs convictions sont plus profondes, de redouter que, dans cette nouvelle guerre, la plupart des coups portés en apparence aux Jésuites n'atteignent au fond la religion ! Mais ces légitimes alarmes, les nouveaux ennemis des Jésuites ne les ont, hélas! que trop justifiées.

Et ici, on le pense bien, nous ne faisons pas allusion à ces petites malices, à ces pitoyables insinuations que l'on pointe sur

les hommes religieux à travers les Jésuites, avec cette savante affectation de bonhomie qui a souvent pu faire dire avec raison, de ces habiles peintres du jésuitisme, qu'ils copiaient leur ressemblance dans un miroir. Les modernes défenseurs de l'Université peuvent évoquer toutes les inventions grotesques qui ont attaché à certains journaux libéraux de la Restauration un ridicule immortel. Qu'ils perdent à cette manière de guerroyer jusqu'à leur réputation d'esprit, nous ne nous en plaindrons pas; nous leur reconnaîtrons même sur leurs prédécesseurs et leurs modèles cette supériorité dans l'absurde, qu'ils tournent, eux, contre un intérêt de liberté, les méprisables armes que ceux-ci prétendaient employer au profit de la liberté. Il y a telle de ces malices pourtant dont il ne serait pas mauvais de signaler l'impuissante perfidie. De ce genre est celle qui nous montre avec effroi la société comme enveloppée par les Jésuites d'un vaste réseau d'espionnage, faisant probablement de tous les hommes religieux, affiliés aux Jésuites, cela est bien entendu, les agents suspects de cette mystérieuse police. Mais cette méchanceté se résout en une immense bouffonnerie lorsque, sur le témoignage d'un *ami*, contresigné de confiance par un professeur de calcul des probabilités, il faut croire à des registres tenus à Rome, où *sont rapportés sans altération*, *sans haine*, *sans passion*, *les faits relatifs à la vie de chaque individu*. Qu'a-t-on à craindre d'ailleurs de ces puérilités lorsqu'elles sont adressées à un public instruit comme celui de la *Revue des Deux Mondes?*

Nous ne parlons pas non plus des scandales de certains cours du collége de France. Là du moins on ne sait pas dissimuler, et c'est ouvertement au Catholicisme qu'on livre assaut; là, du haut de la chaire de morale et d'histoire, on proclame que la religion est morte; là, dans un langage bizarre et mystique, il est vrai, mais sur ce point du moins suffisamment clair, à l'esprit de mort, c'est-à-dire au Christianisme, on oppose, sous le nom d'esprit de vie, la philosophie ou le génie moderne : écrasant l'esprit de mort (et on parle bien de ce Christianisme, en effet, qui, par la bouche de saint Paul, est venu promettre aux hommes la liberté des enfants de Dieu au prix de la mortification de la nature dépravée et de la chair du péché), on nous représente le génie moderne et la philosophie qui *doit nous éclairer encore sur les ruines des religions et des empires*. Seulement, si ces Messieurs ne voyaient des ennemis de la liberté et les descen-

dants des assassins de Ramus dans ceux qui, trouvant leurs idées scandaleusement folles, se croient assez autorisés à le dire par la liberté de discussion et de critique qui ne nous est pas encore enlevée, grâce à Dieu! on pourrait essayer de leur faire comprendre ce qu'il y a, pour le moins, d'inconséquent à eux à venir attaquer avec cet emportement, dans une chaire publique, une croyance du pays, un culte placé sous la protection des lois; on pourrait tâcher de leur faire sentir ce qu'il y a pour le moins d'illogique dans la position où ils placent ainsi le gouvernement au nom duquel ils oublient qu'ils parlent; car le gouvernement, par cela même qu'il s'était engagé à tolérer tous les cultes, s'était aussi engagé, ce semble, à les respecter tous et à n'en blesser aucun dans l'enseignement de ses professeurs (1).

Mais c'est autre chose que ces malheureuses divagations, qui peut, nous ne disons pas effrayer, mais émouvoir gravement les catholiques. Leurs plus profonds et dangereux ennemis ont compris qu'il ne suffirait pas des coups portés autrefois aux Jésuites, ni des fanatiques prédications de quelques illuminés pour opérer dans les esprits la réaction que l'on cherche à produire. Ils ont compris qu'il fallait donner aux attaques un but immédiat et précis, et que, pour faire peser sur le clergé la solidarité des doctrines reprochées aux Jésuites, il fallait soulever contre l'enseignement moral du clergé des défiances fondées sur des faits actuels; ils y ont travaillé en réveillant la question du probabilisme et surtout en touchant à la plus délicate partie de la confession, à celle qui regarde les infractions commises au sixième et au neuvième commandements. S'ils ne désiraient que faire du scandale, peut-être ont-ils réussi; mais, qu'ils le voulussent ainsi ou non, ce n'est pas contre les Jésuites, c'est contre l'Église, c'est contre le Catholicisme qu'ils l'ont fait.

Dans tous les séminaires catholiques du monde, lorsque les chrétiens qu'une vocation supérieure appelle au sacerdoce, après avoir reçu les deux premiers et irrévocables degrés de l'ordination, le sous-diaconat et le diaconat, sont sur le point d'exercer les fonctions du prêtre, pour les mettre en état de remplir, dans l'administration du sacrement de Pénitence, la

(1) Au reste, nous aurons probablement à revenir sur ces cours, si, comme on nous l'annonce, les leçons de MM. Michelet et Quinet sont livrées à l'impression.

tâche si difficile et si sainte de médecins, de modérateurs et de guides des âmes, on leur découvre l'origine, les gradations, les variétés affreuses de « cette profonde et honteuse plaie de la nature, comme parle Bossuet, de cette concupiscence dont on a tant de peine à se déprendre, et qui cause aussi dans le genre humain de si effroyables désordres (1). » Pour servir à ce triste enseignement, on a résumé dans des ouvrages spéciaux, expressément destinés aux seuls diacres et prêtres, tout ce qui est relatif à la pratique des sixième et neuvième commandements. Un de ces livres est tombé entre les mains d'un protestant, qui en a publié des extraits (dans quel esprit? on le suppose) sous le titre de *Découvertes d'un Bibliophile;* un journal protestant, *le Semeur*, a le premier signalé ces extraits. Les défenseurs de l'Université s'en sont avidement emparés. Ont-ils songé à consulter sur une matière si grave aucun théologien, aucune autorité catholique, eux néanmoins qui se prétendent si bons catholiques, et s'animent, lorsqu'on paraît en douter, d'une si édifiante colère? Ils pensaient avoir trouvé une arme excellente contre les Jésuites ; ils ne se sont guère inquiétés s'ils allaient mettre en question un des points fondamentaux du Catholicisme, la confession.

On a beau accuser la moralité de ces livres, qui « traitent, dit-on, les questions les plus hideuses avec un calme, avec une sérénité de conscience qui étonneraient dans un libertin des plus dépravés » (comme si les libertins les plus dépravés ne les traitaient pas, au contraire, avec une frénésie infernale qu'il est impossible en effet de confondre avec la sérénité de conscience des âmes honnêtes) ; on a beau répandre contre ces livres des imputations auxquelles la bonne foi indignée n'a d'autre réponse que le *Mentiris impudentissimè* du Capucin des *Provinciales;* on a beau les appeler des « catéchismes d'impureté » et feindre de regretter que le gouvernement ne les fasse pas « flétrir par les tribunaux ; » les catholiques savent que c'est dans ces « catéchismes d'impureté, » qui existent depuis que la théologie est enseignée dans le monde, que des hommes comme saint François de Sales, comme saint Vincent de Paul, comme Bossuet, comme Fénelon, comme Bourdaloue, ont commencé l'étude de la plus horrible des maladies qui rongent l'humanité. Sur des questions de morale, l'autorité de ces noms est un bouclier dont

(1) *Traité de la concupiscence*, ch. IV.

les catholiques peuvent se couvrir sans crainte contre leurs ennemis.

Cependant, pour flatter ces natures honnêtes qui, nous le savons aussi bien que nos adversaires, et nous en sommes aussi fiers qu'eux, forment l'immense majorité dans les classes aisées de la société actuelle, esprits assez heureux pour ignorer, cœurs assez bien doués pour ne pas comprendre les furies d'une dépravation effrénée, on s'indigne que l'Église croie encore, au XIX[e] siècle, à l'existence des vices infâmes dont le Christianisme trouva toute la terre infectée, et dont il n'a jamais réussi, dont il ne réussira jamais, hélas ! à la purger entièrement. On accuse l'Église de calomnier ce siècle, de calomnier la civilisation ! Les hommes dévoués, accoutumés, eux, à faire la guerre à une autre espèce d'immoralité que celle du jésuitisme, ces chrétiens que la charité et la foi conduisent auprès des plus abjectes misères de la société, misères que le monde a la prétention d'ignorer parce qu'il est trop lâche, sinon trop corrompu lui-même pour les aller chercher et secourir, ceux-là savent, grand Dieu! si l'Église, qui fait seule de la civilisation pratique, puisqu'elle s'occupe seule de la moralisation immédiate de l'individu, calomnie cette civilisation à laquelle d'autres ne pensent que pour s'exalter encore dans leur orgueil. Nous adjurons l'écrivain qui aurait voulu faire traîner devant les tribunaux de saints prêtres français de lire, dans un numéro antérieur de cette *Revue*, le rapport de M. l'abbé Fissiaux sur le pénitencier de Marseille (1). Il y verra lui-même si l'Eglise calomniait la France en 1840; il verra à l'œuvre la confession catholique; il verra les effets pratiques des « catéchismes d'impureté » qui apprennent à nos prêtres les hideux caractères d'un mal qu'ils ont souvent le bonheur de guérir. Sans doute alors, nous en sommes convaincu, cet écrivain regrettera les déplorables paroles qu'il a prononcées dans cette discussion. Mais avons-nous besoin d'appeler son attention sur des faits révélés par les catholiques? Pas plus que nous, il est vrai, il ne peut pénétrer les mystères de la vie de ses contemporains; mais ignore-t-il le passé? n'a-t-il pas pu étudier la nature humaine dans l'histoire? Où a-t-il vu, dans aucun temps, dans aucun pays, que la raison la plus éclairée, que la plus délicate culture de l'esprit

(1) *Pénitencier agricole et industriel de Marseille*, tome II de cette *Revue*, p. 80.

aient été de suffisantes garanties contre les plus hideux emportements des passions brutales? N'est-ce pas, au contraire, une des choses les plus propres, ce semble, à confondre cet orgueil de la civilisation, qui enivre jusqu'au délire trop de faibles intelligences, que son impuissance, constatée par tant d'éclatants exemples, à prévenir, même chez des hommes qui en ont été les représentants les plus accomplis, les derniers et si humiliants excès du vice? Naguère, dans ses remarquables *Essais de Philosophie*, M. de Rémuzat, après avoir tracé de l'état actuel de notre société un tableau rarement flatté, mais souvent vrai et toujours froidement spirituel; après lui avoir même trouvé des ressemblances avec la société romaine sous les premiers empereurs, a été assez mal inspiré pour terminer son introduction par la phrase suivante : « Dans le siècle des Pétrone, c'est la philosophie qui fait la vertu des Antonins. » Nos lecteurs n'attendent pas sans doute que nous fassions ressortir l'injustice de l'honneur dérisoire décerné ici à la philosophie; ils se souviennent que saint Paul a marqué d'un autre trait le rôle qu'elle joua au milieu des dépravations de la société impériale, et lorsqu'ils voient la civilisation et la morale miraculeusement sauvées de cette lamentable dissolution du monde romain, ce n'est pas vers la philosophie, c'est vers la religion fondée sur le Calvaire, prêchée et répandue par la parole des apôtres et par le sang des martyrs que leur pensée se reporte avec reconnaissance. Mais nous ne voulons faire qu'une observation : nous nous emparons du nom de ce Pétrone; cet homme aussi versé dans les systèmes philosophiques que pas un des Antonins, cet homme qui réunissait à un degré si élevé les plus brillants caractères de la civilisation romaine; cet homme que ses contemporains nommèrent « l'arbitre des élégances, » est le même qui a laissé le livre le plus infâme (quoiqu'un des mieux écrits) de l'antiquité latine. Dans les temps modernes, qui a réhabilité ce livre, qui l'a goûté? précisément des raffinés de civilisation : un Saint-Evremond, qui y voyait le bréviaire des *honnêtes gens;* un Bussy-Rabutin, qui l'a imité et souvent traduit. Mais pourquoi remonter si loin? Un des plus grands hommes, on peut presque dire de ce siècle, Mirabeau, n'a-t-il pas trempé sa plume dans les boues les plus immondes? Quant à la société actuelle, personne n'est moins disposé que nous à être injuste à son égard, car personne plus que nous ne croit à la

générosité de ses instincts et personne ne connaît mieux que nous les ressources morales qu'elle renferme; mais enfin, on peut bien regarder la littérature comme un symptôme de l'état d'une partie de cette société. Or, un des critiques de ce temps, dont la qualité la plus originale et unanimement estimée est une sagacité intuitive qui pénètre et éclaire à la fois d'un vif rayon le fond des choses, M. Sainte-Beuve, dans une appréciation très-fine de notre situation littéraire, vient de porter ce jugement : « La fatuité, combinée à la cupidité, à l'industrialisme, « au besoin d'exploiter fructueusement les mauvais penchants « du public, a produit dans les œuvres d'imagination et dans « le roman un raffinement d'immoralité et de dépravation qui « devient un fait de plus en plus quotidien et caractéristi- « que, une plaie ignoble et livide qui chaque matin s'étend. *Il « y a un fonds de* DE SADE *masqué, mais non point méconnaissa- « ble, dans les inspirations de deux ou trois de nos romanciers les « plus accrédités.* » M. Sainte-Beuve y revient encore. « Re- « prenant ma première pensée, ajoute-t-il, j'oserai affirmer, « sans crainte d'être démenti, que Byron et de Sade (je de- « mande pardon du rapprochement) ont peut-être été les deux « plus grands inspirateurs de nos modernes, l'un affiché et visi- « ble, l'autre clandestin. En lisant certains de nos romanciers « en vogue, si vous voulez le fond du coffre, l'escalier secret « de l'alcôve, ne perdez jamais cette dernière clef (1). » Ce ne sont, heureusement, ni les néo-catholiques ni les Jésuites qui ont ainsi jugé la littérature contemporaine, et un peu aussi, sans doute, du même coup, la société. Nous remercions M. Sainte-Beuve; il vient de faire ici quelque chose de plus encore que d'écrire une appréciation juste et profonde : il a fait une bonne action. Et maintenant, que l'on vienne accuser l'Eglise de calomnier le caractère moral de ce siècle! que l'on vienne s'étonner de la sainte indignation que les productions de nos modernes soulèvent dans les chaires chrétiennes, et de la sévérité avec laquelle elles sont censurées dans les mandements de nos évêques!

D'ailleurs, nous aurions même pu nous dispenser, avec des adversaires éclairés ou de bonne foi, de défendre la sainteté des *instructions* sur le sixième commandement, en usage dans les grands séminaires. Le journal protestant *le Semeur*, qui a fourni

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet.

sur ce point aux défenseurs de l'Université le prétexte de leurs calomnies, avait eu la générosité de reconnaître au premier scandale que « les livres dont il s'agit lui paraissent des instruments d'erreur bien plus que d'impureté (1). » — « Nous en convenons, disait-il encore ; le principe admis (c'est-à-dire l'idée que le Catholicisme se fait de la nature du péché et de la repentance), les conséquences (c'est-à-dire les livres si violemment attaqués par les défenseurs de l'Université) nous paraissent inévitables.»

C'est donc expressément sur « la fausse idée que les catho- « liques, d'après *le Semeur*, se font de la loi de Dieu, du péché « et de la pénitence, » que ce journal portait le débat. Suivant lui « la loi de Dieu n'est pas un recueil de principes isolés ; elle « est tout entière dans un seul principe : l'amour de Dieu..... « De même, le péché n'est pas dans la violation de tel ou tel des « commandements dérivés, mais dans la transgression du pre- « mier et grand commandement de l'amour.... Ainsi, suivant « *le Semeur* encore, la repentance que demande l'Évangile ne « porte pas sur un seul péché spécial... La conversion n'est pas « le renoncement à tel vice ou même à tous les vices particu- « liers.... La sanctification enfin n'est pas dans l'abstinence de « tels plaisirs, dans l'oblation de tels sacrifices, dans l'accom- « plissement de telles bonnes œuvres... Le tout, pour l'Évangile, « est de rétablir le rapport primitif, la vivante relation d'amour « entre l'âme et Dieu, et c'est là ce que produit la foi, la foi « *seule*, en Celui qui a révélé l'infinie charité de Dieu pour « l'homme pécheur. » Avec cette doctrine, qui n'est autre, on le voit bien, que l'erreur fondamentale du protestantisme sur la foi et les œuvres, toute distinction entre la gravité des chutes disparaît, la gradation des fautes est supprimée, l'aveu détaillé des péchés dans le sacrement de pénitence devient une superfluité et souvent même un mal (2). C'est là vraiment une

(1) Voy. *le Semeur* du 24 mai.

(2) Il est piquant que, dans le numéro même où il combattait la confession catholique, *le Semeur* ait publié un article de M. Vinet où se lisent ces remarquables paroles : « Pourquoi ne dirions-nous pas qu'il y a dans nos pensées intimes, si elles pouvaient s'écrire d'elles-mêmes à mesure qu'elles se forment, deux fois plus qu'il ne faut pour nous faire haïr ? Il est vrai que l'humble courage de la confession peut contrebalancer, corriger du moins cette pénible impression, et que l'aveu de nos fautes peut quelquefois nous faire plus aimer que nos fautes n'eussent pu nous faire haïr : et *béni soit celui qui, forçant notre entière confiance, nous aide, en nous arrachant l'aveu de nos misères, à les expulser loin de nous.* »

doctrine dangereuse en morale : il serait trop facile de le prouver; mais ce n'est pas incidemment, et par nous laïques, que doit être traitée une question théologique de cette importance; cependant, si *le Semeur* tenait à engager un débat approfondi sur ce point, qui touche aux plus vastes questions religieuses, peut-être n'aurions-nous pas de peine à lui montrer dans une fausse idée philosophique l'origine de son erreur théologique. L'école du *Semeur* se fait de la nature de l'homme une idée inexacte. Elle considère trop exclusivement l'empreinte de l'absolu qui est en lui. Il y a de l'infini dans l'homme assurément : sans cela sur quoi fonderions-nous notre foi en l'immortalité? mais c'est un infini mystérieusement combiné à la limitation; c'est partant un infini qui n'apparaît extérieurement que dans la succession. Infinie dans son effort, dans ses aspirations, l'activité de l'homme ne se manifeste que par des actes déterminés. Cette activité ne peut prendre direction vers le bien ou vers le mal, vers Dieu ou dans les voies du péché, qu'en suivant une série d'actes déterminés. Des idées de succession, de série, naît bientôt celle de gradation. Chaque acte dans la série a, comme effet et comme cause, une valeur relative, possible à définir. De là, dans la théologie catholique, la gradation des péchés et des bonnes œuvres, le progrès dans le mal et dans la sainteté; de là la vigilance que le catholique doit apporter, sous la divine lumière de la foi, et en se disposant aux dons de la grâce par la prière, à la détermination de chacune de ses actions; de là la gravité particulière que doit avoir à ses yeux tout péché spécial, afin qu'il s'en repente s'il l'a commis, et qu'il l'évite dans l'avenir; de là l'importance que doit avoir à ses yeux chaque bonne œuvre, chaque pratique qui peut le faire avancer dans la voie de la sanctification, dont le terme ne sera jamais atteint en cette vie, où nous ne pourrons jamais saisir, pour nous y arrêter immuablement, rien d'absolu. Mais, nous le répétons, ce n'est pas ici le lieu d'engager ce débat. Il nous suffit d'avoir montré qu'on ne peut attaquer qu'au nom du protestantisme les *instructions* théologiques de nos séminaires sur le sixième commandement, et d'avoir averti les défenseurs de l'Université qu'à l'occasion de ces livres la discussion ne peut s'établir qu'entre protestants et catholiques sur le sacrement de Pénitence.

Nos adversaires sont donc prévenus, il est temps qu'ils s'ar-

rêtent : la diversion n'a pas été heureuse; on n'échappe à la question de la liberté de l'enseignement qu'en attaquant plus ou moins ouvertement, avec plus ou moins de résolution, le Catholicisme. Que les nombreux amis religieux que nous comptons dans l'Université, que surtout les personnages distingués qui sont à la tête de ce corps savant, que des hommes comme MM. Villemain et Saint-Marc-Girardin, par exemple, y réfléchissent; verraient-ils volontiers la lutte se continuer ainsi? Il faut donc accepter les véritables termes de la question. « La liberté des cultes et la liberté de l'enseignement, comme l'a si bien dit M. le marquis de Dreux-Brézé, sont indissolubles à ce point que si la seconde n'existe pas réellement, la première n'est plus qu'une fiction. » A ne parler que de l'enseignement en lui-même, vainement rêverait-on une chimérique neutralité. Pour n'être, comme le veut la logique de la Charte, d'aucune religion, d'aucune secte, d'aucun parti, en histoire, il faudrait réduire l'histoire à la science des dates; en philosophie, il faudrait réduire la philosophie à la mécanique artificielle et inanimée de la logique. Mais si vous êtes d'une secte, d'un parti, d'une religion; si vous croyez à quelque chose et si vous enseignez votre croyance, vous qui prétendez être les apôtres de la liberté de penser, n'êtes-vous pas les flagrants et inconséquents violateurs de cette liberté, lorsque vous contraignez à suivre votre enseignement, je ne dis pas nous, les catholiques, mais tous ceux qui, aussi attachés que vous à leurs convictions, ne sont pourtant ni de votre secte, ni de votre parti, ni de votre religion? Prenez garde : on va bien voir si ceux qui se vantent d'avoir émancipé le genre humain en lui apportant la liberté de conscience veulent nous ravir ou nous refusent la plus chère des prérogatives de la liberté de croire, la liberté d'élever nos enfants dans la sécurité, dans la perpétuité de notre foi.

Epargnez-vous donc la peine, Messieurs, de recommencer contre les Jésuites les petites lettres; pour moi, ce dont je m'étonnerais, ce ne serait pas, comme quelques-uns d'entre vous, de voir les évêques français condamner au XIXe siècle les *Provinciales;* ce serait de voir des hommes qui respecteraient leur caractère et leur talent reprendre une tactique que Voltaire lui-même a jugée en ces termes : « Il est vrai, dit-il, que « tout le livre des *Provinciales* portait sur un fondement faux. « On attribuait adroitement à toute la société les opinions ex-

« travagantes de plusieurs Jésuites espagnols et flamands : on « les aurait déterrées aussi bien chez des casuistes dominicains « et franciscains ; mais c'était aux seuls Jésuites qu'on en vou- « lait ; on tâchait dans ces lettres de prouver qu'ils avaient un « dessein formé de corrompre les mœurs des hommes, dessein « qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu et ne peut « avoir. Mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de « divertir le public (1). »

Pour vous, Messieurs, j'imagine, il s'agit d'avoir raison et non de divertir (c'est l'équivalent poli de tromper) le public. De grâce donc, plus de Jésuites. Nous vous en prévenons, vous avez affaire à quelque chose qui est indépendant des Jésuites, et plus puissant que les Jésuites, à quelque chose qui sera même puissant dans la personne des Jésuites, si l'on s'obstine à le vouloir confondre avec eux. Vous avez affaire à une des plus justes et des plus impérieuses exigences de la foi chrétienne, ou, si le mot philosophique vous plaît davantage, du *sentiment religieux*. C'est le sentiment religieux qui fait réclamer par des pères de famille chrétiens des garanties d'éducation religieuse. D'autres ne se préoccupent pour leurs enfants que des intérêts de cette vie, ils préfèrent plus de science : que l'Université les satisfasse ; indifférente, qu'elle attire les indifférents, c'est naturel. Mais ceux-là, croyant à ces promesses de la vie future que le Christianisme est venu apporter à la terre, estiment peu des intérêts périssables en comparaison des éternelles destinées. Il leur est commandé d'aimer surtout dans leurs enfants des âmes immortelles ; ce qui leur importe avant tout, c'est la culture religieuse de ces âmes. Que l'on vienne dire devant la France, devant l'Europe chrétienne, que leur sollicitude n'est pas respectable et sainte ! On ne l'ose pas. Mais on cherche à éluder leurs légitimes exigences par une conduite double. Tandis que d'un côté on proclame que l'Université donne à l'éducation religieuse toutes les garanties désirables, de l'autre on fait ou on laisse attaquer le sentiment religieux sur son propre terrain ; on s'efforce d'en comprimer l'influence et d'en arrêter le développement, en essayant de ranimer de vieux préjugés, de ressusciter de vieilles haines qui n'ont servi, dans le passé, qu'à saper la foi catholique. Cette

(1) *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXVI.

tactique nous indique du moins la marche que nous avons à suivre. Nous devons d'abord exercer sur l'enseignement de l'Université un contrôle de plus en plus rigoureux; nous prouverons la justice des défiances des chrétiens, en examinant surtout avec sévérité la philosophie universitaire. Ces défiances seront assez justifiées lorsque nous aurons invinciblement prouvé, non pas que cette philosophie est athée ou sceptique, matérialiste ou panthéiste, mais qu'elle n'est pas catholique, qu'elle n'est pas chrétienne. Puis, si on persiste à vouloir ramener, à propos d'une seule question, les plus graves questions religieuses, si, comme on nous en menace, on touche témérairement aux rapports de l'Eglise avec l'Etat, nous ne nous en plaindrons pas; nous n'aurons pas de peine à établir et à défendre les droits éternels du sentiment religieux, bien convaincus que, dans un pays libre, quand on a bonne cause, plus tôt ou plus tard on est bien sûr de vaincre.

C'est un fait remarquable et qui affermit notre confiance dans l'avenir du Catholicisme dans ce pays, tel qu'il est aujourd'hui constitué, que la merveilleuse facilité avec laquelle le sentiment religieux se développe chez les peuples libres. Voyez l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande et les États-Unis. La religion n'a soulevé des répulsions que lorsque ses représentants ont paru menacer la liberté. Mais une fois la sécurité rétablie dans les esprits sur les intérêts temporels, redevenus impartiaux à l'égard des choses religieuses, ils ne tardent pas à être attirés vers elles par cette attraction infinie qu'elles exercent sur les plus nobles parties de notre être. Dans les pays libres, d'ailleurs, les esprits, fortifiés dans le choc et par l'expérience des grandes affaires, comprennent mieux les graves intérêts de la vie et sont mieux faits pour apprécier une chose aussi sérieuse et un aussi grand intérêt que la religion. Nos adversaires devraient donc s'y résigner : en dépit des obstacles qu'on voudra lui susciter, peut-être même ces obstacles aidant, ils doivent s'attendre à voir la religion profiter largement des bénéfices du régime de liberté qui est définitivement assuré à la France. Comment pourraient-ils l'en déshériter? Que l'on ait réussi à détourner la société de la religion à une époque où, l'affermissement des libertés étant son premier souci, elle croyait voir, entre les ministres de la foi et un pouvoir dont on lui avait rendu les intentions suspectes, une étroite et redoutable union, cela s'explique; mais

aujourd'hui une semblable et aussi fatale méprise est impossible. Dégagée d'une alliance politique qui n'était pour elle qu'une entrave, la religion n'a plus à répondre que d'elle-même, et a repris avec son indépendance sa force naturelle. Si son influence grandit chaque jour, qui donc, parmi les intelligents et loyaux amis de la liberté, aurait le droit d'en prendre ombrage? Ne serait-ce pas la plus absurde des inconséquences de s'effrayer de ses progrès pour la liberté elle-même, lorsque évidemment elle ne peut plus les devoir qu'à l'influence morale de ses doctrines et qu'à l'ascendant légitime que les idées acquièrent sur les consciences par la persuasion?

Eugène Forcade.

DE LA FRANCE ET DE L'ALLEMAGNE.

Ratisbonne, juin 1843.

Personne n'ignore tout ce qui s'est dit et imprimé, depuis les excentricités belliqueuses de M. Thiers en 1840, pour aiguillonner, de part et d'autre, l'orgueil populaire et les susceptibilités nationales entre la France et l'Allemagne. Aussi sommes-nous bien aises de pouvoir assurer que les esprits sérieux des deux pays, parmi les catholiques surtout, ne partagent nullement cette effervescence des passions haineuses et qu'ils sont loin de se laisser aveugler, par de puériles provocations, sur ce qu'exigent aujourd'hui les intérêts de la liberté, de la civilisation et de la gloire véritable des deux pays. A l'occasion d'une lettre adressée à l'un de ses rédacteurs par un membre de l'association de Saint-Vincent-de-Paul de Paris, *les Feuilles historiques et politiques*, publiées par Phillips et G. Goerres, à Munich, l'organe le plus important de la presse catholique en Allemagne appelait de tous ses vœux, il y a peu de temps encore, une alliance intime et sincère avec la France.

Et nous aussi non-seulement nous partageons ces sentiments, mais nous regardons comme un devoir important de les répandre autant que possible, en montrant à quel point l'état actuel de l'Allemagne, la position générale de l'Europe et l'intérêt bien entendu de la France exigent l'abandon complet des traditions de Louis XIV et de Napoléon relativement à l'Allemagne, et une politique tout à fait nouvelle à l'égard du nord de l'Europe en général.

L'Allemagne ne ressemble plus à ce qu'elle était au temps

du Saint-Empire et de la Confédération du Rhin. Tous les éléments d'influence dont la France s'est si longtemps prévalue dans les affaires de ce pays ont disparu. La division religieuse n'est plus comme autrefois le principe d'une division politique des États confédérés. Ils ont cessé de former deux camps dont l'antipathie de culte envenimait sans cesse les jalousies naturelles. Le prestige de la mode et de la littérature française, qui domina pendant si longtemps les esprits en Allemagne, est complétement détruit, et a fait place à un orgueil national plus ou moins fondé, mais qui est poussé souvent jusques à l'injustice et à la brutalité. Tous ces petits États, dont les bords du Rhin et les pays voisins de la Souabe et de la Franconie étaient parsemés il y a quarante ans, et qu'il était si facile d'attirer et de retenir dans l'orbite de la politique française, tant par la crainte que par les liens de l'intérêt ou de la vanité, ont disparu aujourd'hui. Ils sont remplacés par des États plus compactes, dont les peuples tendent avec effort vers l'unité et l'indépendance nationales, et dont les souverains, dans l'intérêt de leur conservation et de leur puissance, sont bien plus disposés à se tourner du côté de la Russie que de celui de la France.

La position de l'Autriche et de la Prusse, relativement au système politique de l'Europe aussi bien que de leurs rapports respectifs avec les autres États de l'Allemagne, est entièrement changée. L'Autriche n'est plus cette puissance ambitieuse et menaçante dont la Bavière redoutait les envahissements et le reste de l'Allemagne la dictature. La Prusse n'est plus cette rivale active de l'Autriche que la France trouvait toujours disposée à la seconder dans ses projets d'agrandissement, pourvu que ce fût aux dépens de cette dernière. Les choses sont tellement tournées à l'opposé de ce qu'elles étaient lors de l'avénement de Napoléon à l'empire que l'on dirait aujourd'hui, à en juger par la conduite que ces deux puissances observent dans les affaires de la Confédération germanique, qu'il existe entre elles une sorte de convention au moins tacite. Suivant cette convention, l'Autriche laisserait, jusqu'à un certain point, le champ libre à la politique prussienne en Allemagne, à condition qu'elle puisse à son tour compter sur l'appui de la Prusse dans ses démêlés avec la France et la Russie dans la poursuite de ses intérêts en Italie et en Orient.

Pour faire apprécier d'un seul coup d'œil l'état intérieur de l'Allemagne relativement aux chances qu'il pourrait offrir à des vues ambitieuses de la France, il suffit de rappeler l'alliance qui vient de se conclure par le mariage de la fille de l'héritier présomptif du roi de Prusse avec l'héritier de la couronne de Bavière, la seule puissance protectrice du catholicisme en Allemagne; car, depuis l'affaire de Cologne, tout le monde sait que l'Autriche ne compte pas lorsqu'il s'agit d'y défendre cette cause. La Bavière, redevable en partie à la France de son importance actuelle, s'allie de la sorte à la grande patronne du protestantisme, qui n'est devenue ce qu'elle est qu'en dépit de nous, et cela par suite d'une union commerciale dont le but principal a été, dès le principe, de se prémunir contre l'ascendant commercial et industriel de la France.

C'en est assez pour faire voir que toutes les anciennes traditions politiques sont rompues, les sympathies morales éteintes ou sans valeur, les intérêts dominants hostiles à la France, et qu'il ne reste plus à celle-ci, dans ses rapports avec l'Allemagne, que le choix entre la violence pure et simple pour maintenir des prétentions de domination qui n'ont plus aucun but d'utilité réelle, ou l'adoption d'une politique nouvelle et plus généreuse puisée dans la juste appréciation des intérêts nouveaux auxquels la Révolution française elle-même a donné naissance. Nous disons cela parce que nous sommes persuadés que toutes les acquisitions que la France pourrait faire du côté de l'Allemagne, dans les circonstances actuelles, loin d'accroître ses forces ou son influence en Europe, ne feraient au contraire que l'affaiblir à l'intérieur et embarrasser sa marche à l'extérieur. L'acquisition de tant de milles carrés, dont on pourrait tirer tant de millions d'impôt et tant de milliers de soldats, était quelque chose sous un régime absolu tel que celui de Napoléon, dont le principe était uniquement la force et la crainte; mais avec un régime populaire et selon le principe d'une politique nationale telle qu'elle résulte des nécessités de notre époque, une pareille acquisition n'est rien et moins que rien. Elle devient une charge et un embarras si elle n'est le résultat d'une sympathie naturelle et d'un mouvement spontané des populations, déterminé surtout par leurs intérêts réciproques.

Une nationalité n'est autre chose que l'expression d'une vocation particulière dans l'œuvre providentielle de l'humanité, imposée aux

habitants d'une contrée par la communauté de religion, de langage, de mœurs et d'intérêts, et consacrée par leur indépendance politique. L'impossibilité pratique de toute politique purement dynastique, et l'impossibilité évidente aujourd'hui de maintenir les liens politiques autrement que par ceux de la conscience, nous semblent rendre la vérité de ce que nous venons d'avancer assez palpable. Cette exaltation du sentiment national qui se manifeste de toutes parts aujourd'hui, Dieu ne le permet pas dans l'intérêt de l'orgueil ou de la vanité. Il faudrait y voir sans cela le signe précurseur de notre ruine totale, et c'est ce que nous ne pouvons admettre en considérant le mouvement religieux qui se manifeste simultanément au sein des différentes nations. D'un autre côté, le souverain Pontife, portant au tribunal de l'opinion publique ses griefs contre les gouvernements oppresseurs de l'Église, nous paraît avoir revêtu du sceau d'une auguste approbation ce nouvel état de choses; car il n'a pu se plaindre aux nations sans rendre ces nations responsables devant Dieu du mal qu'elles continueraient à laisser faire au milieu d'elles. Or, si la chose est ainsi, et que ce ne soit plus l'unité du commandement, mais l'unité du sentiment national qui fasse la force des États, il est évident que la possibilité de s'agrandir a, pour chaque État, ses bornes naturelles dans la faculté d'assimilation dont il est doué relativement aux populations qui l'avoisinent, et que l'incorporation à un État d'un élément hétérogène, en troublant et arrêtant l'élan de la vie nationale, ne deviendrait pour cet État qu'un principe de décomposition et de faiblesse au lieu d'être pour lui un élément de force et de puissance.

Nous avons montré les obstacles qui s'opposent en général aujourd'hui à un agrandissement de la France du côté de l'Allemagne, par le peu de sympathie qu'une pareille entreprise rencontrerait dans les populations allemandes. On nous opposera peut-être l'expérience du passé, l'attachement de l'Alsace à la France, le mécontentement que les populations allemandes de la rive gauche du Rhin ont manifesté à diverses reprises depuis leur retour sous la domination allemande, et la prédilection marquée qu'elles montrent encore pour les lois et institutions dont elles furent dotées par le gouvernement français. Mais il est aisé de répondre à ces objections. Quant à l'Alsace, son attachement à la France date précisément des temps an-

ciens, dont la différence avec l'époque actuelle a été le point de départ de toute notre argumentation. L'Alsace a traversé avec la France toute une époque de gloire et d'illustration. Elle a pris à cette dernière, en sa qualité de province française, une part notable dont elle s'enorgueillit, et les espérances qui animent aujourd'hui les populations allemandes ne touchent pas ses intérêts immédiats d'assez près pour contrebalancer des souvenirs si précieux et des biens devenus chers par une si longue habitude. Pour ce qui est, au contraire, des provinces allemandes de la rive gauche du Rhin, nous n'avons qu'à répéter ce que nous avons déjà remarqué, savoir : que les institutions qu'elles tiennent du gouvernement français leur sont extrêmement précieuses en comparaison de ce qu'elles voient établi dans les autres pays allemands, et comme bases et points de départ d'un développement politique dans le sens libéral qu'elles appellent de tous leurs vœux. Mais l'état où elles voient les choses en France aujourd'hui ne répond nullement aux idées d'avenir dont elles se bercent, et ne saurait d'aucune manière flatter leur attente ou exciter leurs désirs au point de contrebalancer les sympathies naturelles et moins encore les intérêts matériels qui les font nécessairement pencher du côté de leurs frères d'outre-Rhin. La France n'a ni un marché avantageux à offrir à leur commerce et à leur industrie, ni un théâtre séduisant à leur ambition politique; de sorte que tout, l'égoïsme industriel aussi bien que les préjugés politiques du libéralisme néo-germanique, se conjure avec les antipathies naturelles de race, de langage et de mœurs, pour leur inspirer de l'éloignement contre la France.

Nous le répétons donc, nous demandons à la France d'adopter à l'égard de l'Allemagne une politique nouvelle et plus généreuse, puisée dans la juste appréciation des intérêts nouveaux auxquels la Révolution française elle-même a donné naissance. Cette politique, en quoi consiste-t-elle? Voilà la question à laquelle nous avons à répondre. Notre tâche serait facile si, pour trouver les intérêts nouveaux dont il s'agit d'embrasser la cause, nous voulions nous adresser aux différents partis qui se disputent actuellement l'empire de la société. Chacun nous présenterait une réponse toute faite, d'une évidence, selon lui, à laquelle rien que la mauvaise foi ne saurait résister. Ce serait la chose du monde la plus simple de fixer les

bases d'une alliance entre la France et l'Allemagne, pour leur salut commun et celui du monde entier : il ne s'agirait que d'une ligue adroite et forte entre les partisans d'une même opinion dans les deux pays pour comprimer les éléments favorables au triomphe des partis opposés. Il ne faut pas être un OEdipe pour résoudre de la sorte l'énigme formidable de notre époque ; et, sans prétendre à une sagesse plus que commune, nous avouerons qu'une pareille réponse, par la facilité même avec laquelle elle se présente, ne nous inspire guère de confiance. En spéculant sur les intérêts de partis on spécule sur un principe de division qui, par la progression naturelle, nécessaire même de son action, détruit de jour en jour davantage les bases de tout calcul solide, et vous place inévitablement sous le coup des réactions qui ne manquent jamais d'arriver. A moins d'avoir pour soi les intérêts essentiels d'un pays, toutes ces alliances sont d'autant plus dangereuses que le parti que vous avez soutenu, sitôt qu'il est vainqueur, se montre presque nécessairement ingrat pour faire preuve d'indépendance et se faire, dans le pays, pardonner sa victoire.

Nous ne croyons pas surtout que les calculs que l'on ferait en France sur l'ambition de la classe bourgeoise dans les autres pays, et la tendance de cette classe à s'emparer du pouvoir moyennant les formes du gouvernement représentatif, puissent servir de base à une politique solide relativement à l'Allemagne. En Allemagne, la prépondérance de la classe bourgeoise ou du tiers état est depuis longtemps un fait accompli. Il y a quarante ans que le clergé y a disparu complétement de la scène politique, et il n'y en a guère moins que la noblesse, à quelques priviléges honorifiques près, qui ne sont qu'une misérable pâture présentée aux jalousies plébéiennes pour entretenir leurs haines, se trouve réduite à l'influence purement accidentelle que lui procurent ses rapports personnels avec les souverains et les autres membres des familles régnantes. La lutte constitutionnelle qui y a lieu est plutôt une lutte intestine entre les différentes fractions de la classe dominante, surtout entre les gens en place et les notabilités industrielles, qu'une crise sérieuse qui puisse influer essentiellement sur la situation du pays, et sur l'issue de laquelle on puisse, de la part des gouvernements voisins, établir quelque combinaison politique. La lutte n'existe, à proprement parler, qu'entre les partisans de

l'absolutisme administratif et ceux des formes parlementaires. Or ces deux partis sont également dépourvus d'avenir.

Les hommes sérieux voient bien qu'il s'agit de toute autre chose aujourd'hui en Europe que d'une question de parti ou d'une simple *forme* de gouvernement. C'est l'existence de la société elle-même, ébranlée dans ses bases, ce sont les principes fondamentaux du gouvernement des choses humaines en général qui sont en question. Voilà pourquoi, tandis que les nations, dans leur intérieur, sont poussées à se reconstituer sur de nouvelles bases, leur politique extérieure, au lieu de se préoccuper d'intérêts secondaires, tels qu'une augmentation de territoire, doit nécessairement envisager leurs rapports entre elles sous le point de vue infiniment plus élevé de leur coopération à la grande œuvre de la régénération sociale dont notre époque est en travail. Envisageant les rapports entre la France et l'Allemagne sous ce point de vue, nous croyons ces deux pays appelés à s'entre-aider pour réunir leurs forces nationales et retremper l'esprit de leurs peuples, afin de préserver le monde du danger qu'il court de retomber, à travers l'anarchie et la barbarie, sous l'empire intolérable du privilége des races, secondé par la fusion de l'esprit religieux en esprit d'étroite nationalité et de servilisme politique, fusion à laquelle se prêtent naturellement le schisme et l'hérésie.

Les gouvernements protestants de l'Allemagne se fourvoient en ce sens de plus en plus; ils sont engagés maintenant dans une lutte avec leur propre principe qui ne peut que tourner à leur ruine. Tout en continuant à exercer contre l'Église universelle établie par Jésus-Christ des actes d'animosité dans lesquels se révèle plus indomptable que jamais cet orgueil rebelle qui leur fit autrefois entreprendre et consommer la réforme, ils prétendent, vis-à-vis de leurs sujets, se faire passer pour organes de l'autorité divine, ordonnent que l'on prêche et pratique l'humble soumission à la parole révélée, et sévissent contre ceux qui, usant du principe par eux proclamé, en tirent des conséquences qui leur déplaisent. Assommer ce n'est pas réfuter; et l'on peut être sûr que, pour un adversaire dont on se débarrasse de la sorte, mille autres continuent en silence le raisonnement intercepté dans celui-ci, et le continuent avec d'autant plus d'ardeur qu'ils sont plus indignés d'un acte de violence dont l'inconséquence saute aux yeux, et pour lequel

celui qui l'exerce n'a d'autre titre à produire que la force majeure et son capricieux vouloir. Le langage dont s'est servi le roi de Prusse contre l'administrateur du diocèse de Breslau, M. Ritter, qu'il s'est permis de *tancer* parce que, fidèle à ses devoirs et au Saint-Siége, il avait recommandé au clergé de son diocèse l'observation des lois de l'Église relativement aux mariages mixtes, est révoltant et ridicule en même temps. On ne conçoit pas à quel titre Sa Majesté s'irrite à ce point. Les principes inculqués par M. Ritter sont-ils ou non ceux de l'Église? S'ils le sont, comment Sa Majesté, qui reconnaît l'existence légale de cette Église dans ses États, prétend-elle faire dépendre de son agrément l'application de ces principes? De quel droit les proscrit-elle en Silésie, tandis qu'elle les subit en Posnanie et dans les provinces rhénanes? C'est que, sans doute, placée au-dessus des lois, elle ne reconnaît pas même celles de la logique. Mais c'est, dit-on, parce que M. Ritter n'était pas reconnu officiellement comme administrateur du diocèse. Tant pis pour le gouvernement, de la part duquel ce n'est qu'une inconséquence de plus de refuser son approbation au légitime fondé de pouvoirs du chapitre approuvé du Saint-Siége, et de tolérer cependant l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce qu'elles le conduisent à heurter... quoi? une susceptibilité du gouvernement sur laquelle celui-ci a depuis longtemps cependant passé condamnation. Que signifie, sous le gouvernement de Frédéric-Guillaume IV, cet écho des ordonnances du 20 novembre 1837? Quel gré savoir ensuite à un pareil gouvernement de ce qu'il fait pour réprimer la licence de la presse et imposer silence à l'école anti-chrétienne de nos jours, dont le grand tort, cependant, *vis-à-vis de ses persécuteurs*, n'est autre que de repousser le témoignage et l'autorité du gouvernement en matière de foi, de la même manière que celui-ci repousse le témoignage et l'autorité de l'Église; et de ne point vouloir d'une religion qui, selon la doctrine officielle, n'a d'autre titre à leur respect et leur obéissance que les lois et ordonnances de Sa Majesté, de Son Altesse, de Son Excellence telle et telle? Rien de plus fondé assurément que les reproches adressés à cette école dans les ordonnances prussiennes et saxonnes qui viennent de mettre toute la presse protestante en émoi. Mais de quel droit ces gouvernements apostrophent-ils ainsi des gens qui, au bout du compte, ne font que marcher sur leurs traces? Il leur sied bien,

à eux, les anciens protecteurs de Puffendorf et de Wolf, les fauteurs du rationalisme pendant tout le dernier siècle, de se faire tout à coup, par un accès d'humeur, les champions de l'orthodoxie! — Quand est-ce que l'on comprendra que les gouvernements ne peuvent intervenir dans les questions de doctrine, de morale et de foi, qu'en donnant le premier exemple de la soumission à l'autorité légitime de l'Église? Tout ce qu'ils prescrivent de leur propre autorité à cet égard ne fait qu'irriter et provoquer des résistances malheureusement trop naturelles; aussi préférerions-nous qu'ils s'abstinssent plutôt que de prêter par ci par là, lorsque leur intérêt du moment semble l'exiger, à l'Église un appui passager qui ne fait qu'augmenter la confusion générale.

C'était là la base constitutive du monde païen, avec ses esclaves, son oppression systématique et ses sanglantes orgies; c'est ce régime que la Russie s'efforce de relever. Elle veut faire du schisme grec la religion privilégiée de la race slave, et de cette race, dans l'opinion de ses membres, un peuple élu appelé par Dieu même à l'empire du monde. Aussi l'Église gréco-russe ne montre-t-elle une tendance au prosélytisme qu'à l'égard des peuples slaves, tandis que vis-à-vis de tous les autres elle ne fait preuve que d'une ambition démesurée de domination. Il est plus aisé d'imaginer que de décrire toute la série de calamités et de misères qui envahiraient le monde à la suite d'un tel système, si jamais il lui était donné de prévaloir. Le fruit de tous les efforts de l'humanité depuis dix-huit siècles serait perdu tout d'un coup.

Les besoins d'une alliance franche et intime entre la France et l'Allemagne, que nous voudrions voir succéder aux tristes rivalités qui les divisent jusqu'ici, nous paraît ressortir avec une égale évidence de l'appréciation des maux et des dangers universels auxquels la société est exposée de nos jours, et de la position respective des deux pays vis-à-vis de l'Angleterre et de la Russie, dont la prépondérance réelle et la tendance politique, soit que ces deux puissances s'unissent ou qu'elles se combattent, menacent également la liberté et le bien-être du reste de l'Europe. Autant la Russie, par les principes fondamentaux de son gouvernement, est hostile à la liberté morale et intellectuelle des peuples, autant l'Angleterre l'est, par la nécessité de sa position, à leur indépendance et à leur bien-être matériel.

Les grands dangers, en même temps, qui menacent la société européenne de nos jours, qui la pressent le plus à l'intérieur, ce sont le paupérisme et la corruption, ou l'abrutissement des masses et l'avilissement des classes élevées, par une ligue funeste entre la richesse et le pouvoir dont le principe fondamental est l'asservissement de l'Église et la désorganisation des classes ouvrières. C'est ainsi que les maux intérieurs correspondent exactement aux dangers extérieurs, de sorte qu'il devient évident que, si les peuples de l'Europe centrale ne se tendent la main et ne font en commun de grands efforts pour leur régénération intérieure, ils finiront par se livrer d'eux-mêmes en proie à leurs ennemis. Le noyau de cette union de l'Europe centrale contre les dangers qui la menacent à l'ouest se formerait nécessairement par l'alliance intime entre la France et l'Allemagne, alliance dont dépendent absolument l'indépendance et le salut des Etats secondaires, tant au nord qu'au midi. Et cette alliance nous la voulons basée sur la solidarité reconnue des intérêts moraux et intellectuels aussi bien que matériels entre les deux pays. Il y a à cet égard un progrès à faire dans la doctrine politique, un principe nouveau à reconnaître que Napoléon a été le premier à entrevoir, dont l'union commerciale allemande a retiré les plus grands avantages, mais dont les grandes et salutaires conséquences ne peuvent être conçues que du point de vue plus élevé d'une politique vraiment européenne, pour ne pas dire catholique. Ce principe est celui des alliances pacifiques, commerciales et industrielles, dont le système doit s'établir sur cette vérité que l'histoire des derniers siècles nous enseigne à chaque page, savoir : que la force militaire et par conséquent l'indépendance extérieure d'un pays dépendent essentiellement de l'assurance de ses moyens de subsistance par le développement de son activité agricole, industrielle et commerciale. Et *aucun pays ne pouvant à cet égard se suffire strictement à lui-même*, il faut ou préparer ses alliances pour le cas de guerre par l'association volontaire entre les différents Etats relativement à leurs intérêts agricoles, industriels et commerciaux en temps de paix, ou bien déterminer le choix de ses alliés par les sympathies naturelles qui existent à cet égard entre les divers pays. Il faut, en un mot, faire succéder dans la politique le système des associations à celui des alliances partielles et passagères. Il faut renoncer aux jalousies mesquines et aux restrictions fiscales qui

dominent encore dans le régime douanier de l'Europe, pour y substituer un échange loyal et généreux de bons offices et de services réciproques dans le commerce des nations. Mais au lieu d'adopter pour principe de cet échange l'unique motif d'un sordide intérêt en abandonnant l'Etat aux calculs cupides de l'industrie particulière, ainsi que le voudraient les Anglais lorsqu'ils prêchent la liberté du commerce, il faut, au contraire, que ce commerce international soit dirigé surtout par les motifs de bienveillance puisés dans les combinaisons plus relevées de la politique nationale. Or, à cet égard, tout conspire pour faciliter cette alliance entre la France et l'Allemagne, que dans l'intérêt de la liberté et du bien-être général nous appelons de tous nos vœux. La France et l'Allemagne, sous le rapport de leur agriculture, de leur industrie et de leur commerce, ont également besoin l'une de l'autre. Les difficultés qui s'opposent à leur accord sur ce point ne sont qu'apparentes, car elles ne résultent que de l'opposition d'intérêts factices, artificiellement créés, par prévention politique du côté de l'Allemagne, par esprit de système et de fiscalité du côté de la France. Les discussions qui eurent lieu en France à l'occasion du projet d'union douanière avec la Belgique ont rendu cela bien évident ; les industries qui ne se soutiennent dans ce pays que par les sacrifices qu'il est obligé de leur faire se sont révélées d'elles-mêmes, et la vivacité de leurs réclamations a donné la mesure de leur faiblesse. D'un autre côté, l'état même où se trouvent encore en Allemagne, malgré la protection dont elles jouissent, certaines branches de l'industrie, telles que la fabrication des soieries et d'une quantité d'articles de luxe et de quincaillerie, prouvent assez combien elles sont étrangères au génie de ce peuple. Il en est de même pour certains produits de l'agriculture, surtout pour les chevaux et les bestiaux, que la France n'élève pas sur son propre sol en quantité suffisante, tandis que l'Allemagne en regorge et échangerait volontiers son superflu contre les vins de la France. Et si les deux pays paraissent de la sorte prédestinés à s'entr'aider dans leurs besoins matériels et à suppléer par les produits de l'un à ce qui manque à l'autre, les deux nations semblent bien plus encore appelées à se seconder réciproquement, et à se compléter, pour ainsi dire, l'une l'autre dans leur vie intellectuelle et morale. Les qualités qui distinguent l'une répondent exactement aux défauts que l'on remarque dans l'au-

tre, de sorte que l'on peut dire que tout le mal qu'elles s'attirent par leur propre faute et tout le bien qui leur échappe ne vient que de ce qu'elles sont isolées entre elles.

L'Allemagne est indispensable à la France comme point d'appui de sa position européenne vis-à-vis de la Russie et de l'Angleterre. Et l'Allemagne, de son côté, ne peut parvenir au développement et à l'organisation intérieure où elle aspire, sans le secours de la France. Rien de plus déplorable donc que les querelles et les inimitiés qu'un amour-propre puéril s'efforce sans cesse de susciter entre les deux nations. Fermons une fois le chapitre des récriminations et tournons nos regards vers l'avenir. Songeons que nous n'aurions pas tant de reproches à nous faire réciproquement si tant de devoirs ne nous attachaient les uns aux autres ; et, par le mal même que nous nous sommes fait, apprenons le bien que nous pourrions et devrions nous faire.

L'Allemagne conquise, opprimée, démoralisée, serait aux mains de la France comme un arc rompu dont vous ne décocheriez pas un trait dans les combats que vous auriez à livrer pour elle à la Russie et à l'Angleterre. Tout ce que vous auriez gagné ce serait d'avoir comme puissance continentale augmenté vos points de conflit avec la Russie, et d'avoir contre l'Angleterre une plus grande étendue de côtes à défendre. L'Allemagne libre au contraire et forte, amoureuse et fière de son indépendance, est dans la balance de l'Europe d'une valeur inappréciable pour la France. Elle vous garde le Rhin, elle vous garde le Danube, elle oppose une digue infranchissable aux empiétements de la seule puissance continentale que vous ayez à redouter ; et unie à la France, rivalisant par son industrie avec l'Angleterre, elle empêche que celle-ci, malgré son immense puissance coloniale, puisse jamais exercer une influence prédominante dans les affaires de l'Europe. Cessez donc de menacer l'Allemagne, fermez l'oreille à des défis que vous avez été les premiers à provoquer, et reconnaissez, au contraire, que le véritable intérêt de la France est de voir l'Allemagne grande, forte et unie. Elle a besoin de vous pour le devenir ; prêtez-lui donc une main secourable, aidez-la dans ses efforts de régénération nationale : vous avancerez par là l'œuvre de réorganisation dont vous êtes vous-mêmes en travail.

Cessez seulement de menacer l'Allemagne, et vous ferez

tomber d'elle-même l'exagération du pouvoir gouvernemental qui comprime d'une manière si déplorable l'essor moral et intellectuel de la nation, et vous ravirez aux gouvernements allemands les prétextes de s'opposer aux moyens même les plus nobles et les plus légitimes par lesquels vous pourriez agir sur l'esprit des populations germaniques. Otez les entraves que votre système financier et administratif oppose à l'écoulement des produits agricoles et industriels de l'Allemagne, prêtez à notre industrie si laborieuse, qui brûle de se mesurer sur les grands marchés du monde avec l'industrie anglaise, une bienveillante protection, et l'on verra bientôt où gît la véritable force de cette nation dont la vigueur se déploiera tout entière en votre faveur. Et après avoir de la sorte communiqué à ce peuple l'élan dont il a besoin pour vaincre les causes tant morales que matérielles de son inertie actuelle, venez étudier à leur source les mystères de cette philosophie issue du protestantisme, que vous combattez encore pour ainsi dire en aveugles, tandis qu'il ne manque plus aux Allemands pour s'émanciper de son empire que ce sens pratique dont les inspirations instinctives vous ont, il faut le dire, beaucoup plus sûrement guidé jusqu'ici que les lumières de vos docteurs. Ce que nous demandons à la France, c'est de seconder par tous les moyens légitimes qui sont en son pouvoir le développement national en Allemagne, tant au physique qu'au moral; d'embrasser franchement la cause de ce peuple contre des ennemis communs. La cause du peuple, du reste, la cause de la régénération et du développement national, est partout la cause du Catholicisme. Prêcher et défendre l'émancipation des forces intellectuelles et morales de l'oppression, de la peur et de la corruption, embrasser et défendre les intérêts des classes pauvres contre les abus du pouvoir et de la richesse, c'est embrasser et poursuivre l'œuvre du Christ et de son Eglise.

R***.

RÉSUMÉ
DES
CONFÉRENCES PHILOSOPHIQUES
FAITES AU CERCLE CATHOLIQUE
PAR M. L'ABBÉ BAUTAIN.

1842-43.

I.

La philosophie professée au sein du Cercle Catholique ne peut être qu'une philosophie religieuse, et qui dit aujourd'hui *philosophie religieuse* dit *philosophie chrétienne.*

Dans ces deux mots se trouve l'indication de ce que nous avons à faire; notre objet, notre plan, notre méthode sont déterminés.

La philosophie en effet n'est chrétienne qu'à la condition d'adopter comme bases les principes du Christianisme, les dogmes chrétiens.

Elle n'a donc point, comme la philosophie humaine, à se faire ses principes; ils lui sont donnés avec la parole de Dieu, dont l'Eglise est le dépositaire et l'interprète.

L'Evangile a apporté au monde la vraie lumière, par conséquent la science véritable. L'Église a défini cette science par les dogmes, et l'a résumée pour l'enseignement de tous dans le *catéchisme.*

Ce livre, si simple en apparence, si substantiel au fond, marque la limite entre la science moderne et celle du monde ancien.

Il donne des réponses catégoriques aux plus hautes questions, à peine entrevues ou faussement résolues par toute l'antiquité profane, sur Dieu, sa nature, ses rapports avec la création, sur l'origine, la nature, la loi et la fin de l'homme.

Formulées en propositions rigoureuses, ces vérités principes, que la philosophie païenne n'osait agiter que dans l'obscurité du sanctuaire ou dans le secret des écoles, sont enseignées au grand jour par l'Église, aux ignorants comme aux savants, aux humbles, aux faibles, aux petits, à tous ceux que dédaignait la sagesse antique, et d'abord aux enfants dont elles élèvent l'âme, excitent l'intelligence et agrandissent l'esprit. Le catéchisme, en posant de bonne heure dans la foi de l'enfance les vrais fondements de la métaphysique, qui sont aussi les principes de la pure morale, est la sauvegarde de la science humaine et de la civilisation.

Le *théologien*, partant de la foi aux dogmes révélés, les justifie par les textes des saintes Ecritures, les constate par la tradition des Pères, en montre l'harmonie et la liaison, les défend contre les attaques de l'hérésie.

Le *philosophe*, acceptant l'œuvre du théologien, examine les dogmes chrétiens sous le *rapport scientifique*, en les considérant en eux-mêmes, comme expressions des lois universelles, comme principes de la science de l'homme et de la nature ; sous le *rapport pratique*, en montrant que la vraie morale en dérive et que la foi chrétienne, source des inspirations de la charité, donne ce vrai tact de la vie, qu'on peut appeler le *bon sens chrétien*.

II.

Le point de départ de toute philosophie est la science de l'homme : *Nosce te ipsum*.

La science de l'homme, considéré dans l'intégrité de son existence et au milieu de tous ses rapports, s'appelle *anthropologie*.

La psychologie, la logique, la morale n'envisagent l'homme que dans l'un ou l'autre de ses éléments métaphysiques, dans ses facultés intellectuelles ou morales. L'anatomie, la physiologie, l'histoire naturelle l'étudient dans les parties constitutives de son organisme. Toutes ces sciences le fractionnent ou l'analysent pour le connaître. Il doit y en avoir une qui l'embrasse

dans son unité vivante, qui en expose la synthèse. Tel est le but de l'anthropologie et de ces conférences.

Il y a deux parties dans l'existence humaine : l'une visible, sensible, qui tombe sous l'observation extérieure ou intérieure ; l'autre invisible, mystérieuse, et que nous ne pouvons atteindre par aucun de nos moyens d'observation. A la seconde se rapportent toutes les questions d'origine, de nature et de fin, les plus importantes, et les aboutissants de toutes les autres.

C'est surtout à ces questions qu'il nous faut des solutions; car la direction de la vie en dépend. Comment les obtenir ou du moins les chercher?

Par plusieurs moyens :

1° En tirant, par la raison, des inductions des faits observés et concluant de ce qu'elle voit à ce qu'elle ne voit pas ;

2° En interrogeant les pressentiments, les instincts moraux, les tendances élevées de notre âme;

3° En constatant les croyances générales des peuples, et leurs traditions positives, qui supposent

4° Une révélation primitive, conservée pure et continuée à travers les siècles, par laquelle le Créateur a manifesté à la créature ce qu'elle ne peut connaître sans la parole divine.

Nous emploierons tous ces moyens.

C'est à l'aide de la parole révélée, base des croyances générales des peuples, lumière des pressentiments, des instincts et des tendances de notre âme, et complément des inductions de notre raison ; c'est en expliquant cette parole sacrée par tous les faits du monde et de l'humanité, que nous étudierons l'homme dans son *origine,* sa *nature,* sa *loi* et sa *fin.*

III.

Toutes nos solutions à ces hautes questions seront des solutions chrétiennes. Nous ne pouvons les chercher hors du Christianisme, si nous avons foi en sa divinité.

Avant l'Evangile on conçoit chez les nations une philosophie indépendante : l'autorité de la parole divine n'était pas là. Mais aujourd'hui, ainsi que l'a dit avec raison M. Pierre Leroux, « si l'on croit que le Christianisme est divin, comme l'entend l'Église, c'est une impertinence que de faire de la philosophie en dehors du Christianisme. »

Il faut être philosophe chrétien ou antichrétien. La position mixte, que veut se faire la philosophie du jour, n'est pas tenable. Il n'y a pas de juste-milieu pour les vérités éternelles.

Si la philosophie n'est pas la fille, et, nous oserons le dire, la servante de la religion, elle en est l'ennemie. C'est une vaine tentative que de vouloir les faire subsister l'une à côté de l'autre, sur la même ligne, en les déclarant réciproquement indépendantes. Qu'est-ce que la souveraineté de la raison en face de la souveraineté de la foi ? Peut-il y avoir deux souverains ou deux maîtres dans le royaume de la vérité ?

C'est Descartes qui a mis la philosophie moderne dans cette voie fausse et sans issue. Son doute méthodique est le protestantisme introduit dans la philosophie. Le spinosisme en a été la conséquence fatale. De là sont sorties toutes les aberrations du panthéisme moderne, dont la foi au dogme de la Trinité chrétienne peut seule nous sauver.

IV.

La première question qui se présente est celle de l'origine de l'homme. D'où vient l'homme ? Quel est son principe ?

L'homme n'est point de lui-même; autrement il serait Dieu, l'être absolument libre et qui ne relève de personne. Son infirmité physique, sa faiblesse intellectuelle et ses imperfections morales, les misères de sa condition, la crainte et l'espoir qui agitent sa vie présente, la mort qui la termine, prouvent sa perpétuelle dépendance.

Il n'est point du hasard ; le hasard n'est qu'un mot qui exprime notre ignorance des causes et de leur rencontre.

Il n'est pas un produit de ce monde; car le principe est supérieur à son effet et l'homme est supérieur au monde, qui n'est que matière et force. Or la matière est inerte, passive, et l'homme est actif et plein d'énergie. La force de la nature est aveugle et soumise à des lois nécessaires ; l'homme est intelligent et libre. Il dirige par sa volonté et par son esprit les forces de la nature.

Donc l'homme est plus que le monde ; ce que témoignent encore et les besoins de son âme, qu'aucune chose terrestre ne peut satisfaire, et l'empire qu'il exerce sur la terre, dont il est le roi par droit de nature.

Donc l'homme est de plus haut que le monde. Mais si son principe est au delà des limites terrestres, comment s'y élèvera-t-il? Comment pourra-t-il le connaître?

Toute connaissance suppose un *sujet* connaissant, un *objet* à connaître, et le rapport qui, en les unissant, produit la connaissance. Ce rapport résulte de l'action et de la réaction des deux termes l'un sur l'autre. L'homme peut entrer en rapport avec son principe de trois manières ou par trois voies, selon la doctrine de saint Thomas (*Contra gentes*, lib. IV, ch. 1, § 5).

« Est igitur triplex cognitio hominis de divinis, quarum prima « est secundum quòd homo naturali lumine rationis per creatu- « ras in Dei cognitionem ascendit. Secunda est prout divina « veritas, intellectum humanum excedens, per modum revelatio- « nis in nos descendit, non tamen quasi demonstrata ad viden- « dum, sed quasi sermone prolata ad credendum. Tertia est quòd « mens humana elevatur ad ea, quæ sunt revelata, perfectè in- « tuenda... Per hanc prima veritas cognoscitur non sicut credita, « sed sicut visa. »

Ainsi Dieu se fait connaître à l'homme :

1° *Par ses œuvres*, *per creaturas*, et l'homme s'élève des existences créées à la puissance créatrice par ses sens, son imagination et sa raison. De là une connaissance naturelle ou rationnelle de Dieu, qui, remontant des effets à la cause, est surtout spéculative, et à laquelle correspond dans l'histoire de l'humanité le *naturalisme*, qui a produit le *déisme* où domine la raison, et le *paganisme* où l'imagination l'emporte.

2° *Par sa parole*, expression moins médiate de l'esprit de Dieu et qui en révèle les idées plus clairement que ses ouvrages. Avec la parole divine, la vérité première, qui surpasse l'intelligence humaine, y descend par le moyen de la révélation, et ainsi la connaissance de Dieu, qui en résulte, est fondée sur la *foi*. Le *Judaïsme*, comme époque de pure foi, de préfiguration et de préparation à la lumière, correspond principalement à cette connaissance dans l'histoire.

3° *Par sa lumière même*, manifestation la plus pure de sa Divinité, par son Verbe, qui est la lumière éternelle, la vraie lumière, la lumière du monde, qui, en éclairant immédiatement l'âme humaine, peut lui donner dans la contemplation une connaissance de Dieu fondée sur l'intuition, plus élevée que les précédentes, mais encore partielle et incomplète. Cette connais-

sance, qui ne sera parfaite qu'au ciel par la vision béatifique, répond surtout au *Christianisme*, dont le but est de conduire l'humanité des ténèbres de ce monde à l'admirable lumière de l'éternité.

V.

La première voie est celle par laquelle la raison arrive à une certaine connaissance de Dieu, au moyen de sa lumière naturelle, et des créatures : *naturali lumine rationis per creaturas in Dei cognitionem ascendit.*

La raison est la faculté de penser. Nous pensons avec des matériaux fournis par les faits extérieurs et intérieurs, au moyen de signes qui représentent ces faits, et en nous conformant aux lois qui dominent la raison et les faits.

Or la raison, partant des faits soit externes, soit internes, est invinciblement portée par sa nature à en rechercher les causes, puis les causes des causes, et enfin la cause de toutes les causes, ou la cause première.

De là trois arguments principaux par lesquels elle s'élève à Dieu :

L'argument *cosmologique*, qui conclut du monde à son auteur;

L'argument *psychologique*, qui conclut de l'*idée* de l'infini à l'Etre infini, qui l'a posée dans notre entendement;

L'argument *ontologique*, qui conclut de l'idée de l'Etre parfait à son existence, comprise nécessairement dans l'idée de la perfection.

La raison peut donc induire légitimement qu'il y a une cause première, suprême. *Possumus Deum in hâc vitâ naturali lumine cognoscere, secundum quòd omnium prima et eminentissima causa est.* (*Thom. S.*, quæst. XII, art. 12.)

Elle peut déduire tout ce qui est contenu dans cette idée, et si à cette manière de connaître Dieu s'ajoutent les autres, elle sera confirmée et complétée. Mais si l'on veut s'en tenir à la première voie, l'erreur et le mal commencent; car elle est insuffisante.

Elle ne met point en rapport vivant avec l'objet, qu'elle pose comme une entité logique, comme une cause abstraite. De là une connaissance morte, qui ne parle point au cœur et ne porte pas à la pratique.

De plus, elle ne nous apprend rien sur les principales ques-

tions concernant Dieu, *non autem secundum quod in se est.*

1° Sur la nature de Dieu, à quelle conclusion la raison pourrait-elle arriver? Du monde extérieur et de ses phénomènes, si elle s'élève au-dessus des erreurs du polythéisme, elle induira une force unique, une puissance suprême... Mais qu'est-ce que cette force? Est-ce l'âme du monde d'Aristote, le destin de Zénon, le Dieu oisif d'Epicure, la substance unique de Spinosa, la nature des matérialistes, la raison universelle de l'éclectisme moderne?

Si elle veut induire la nature de Dieu par les faits intérieurs, alors elle transporte en Dieu tout ce qu'elle trouve dans la conscience de l'homme. C'est une nouvelle espèce d'*antropomorphisme*, moins grossier que celui des païens, mais plus dangereux. L'homme construit la Divinité sur son image; il fait Dieu à sa ressemblance.

2° Dans quels rapports Dieu est-il avec la créature comme principe? La raison ne connaît que deux manières de faire quelque chose, de produire. Ou le principe agit sur une matière donnée et la transforme, car de rien on ne peut rien faire : et de là la nécessité d'une matière primitive, coéternelle avec Dieu, et ainsi les erreurs du *manichéisme.* — Ou bien l'œuvre produite est une conséquence participant à la nature du principe, une émanation, une prolation identique avec la source, une manifestation de la force, un rayon du foyer, et de là l'identité de Dieu et du monde, et les erreurs du *panthéisme.*

Comme conservateur? — Dieu s'occupe-t-il de la création? l'abandonne-t-il à l'action des lois générales? ou s'inquiète-t-il des individus? Y a-t-il une providence, et la prière a-t-elle un fondement raisonnable?

3° Dans quels rapports l'homme doit-il être avec Dieu? Quel culte doit-il lui rendre; et d'abord doit-il lui en rendre un? Tout l'hommage de l'homme envers Dieu consiste-t-il à reconnaître l'existence de l'Être suprême, de la cause première, et à s'incliner à son nom?

Quelle pratique sort de là? Dieu est une cause abstraite, sa loi une loi logique, la loi de la causalité, que l'esprit reconnaît, que le cœur ne sent pas, qui n'impose point d'obligation morale, qui ne met aucun frein aux passions. La morale du *déisme,* la religion naturelle, telle que l'entend le rationalisme, n'a pas de sanction; elle n'est fondée ni sur la crainte, ni sur l'espé-

rance, ni sur l'amour. C'est une spéculation vaine, qui n'inspire aucune vertu et ne combat aucun vice. C'est la religion de ceux qui n'en veulent point avoir.

Aussi saint Thomas a-t-il dit de la connaissance de Dieu acquise par la raison :

« Quæ de Deo ratione humanâ investigari possunt necessa-
« rium fuit hominem instrui revelatione divinâ, quia veritas de
« Deo, per rationem investigata, paucis, et per longum tempus,
« et cum admistione multorum errorum, hominibus proveniret;
« à cujus tamen veritatis cognitione dependet tota hominibus
« salus, quæ in Deo est. » (*Sum.*, quæst. I, art. 1.)

VI.

Paucis. 1° Peu d'hommes sont capables d'arriver par leur propre raison à la démonstration des vérités métaphysiques. La méditation sur Dieu et ses perfections demande du recueillement, une attention forte, un travail suivi de la pensée. Combien y en a-t-il qui aient cette aptitude pour la science, ce goût de la vérité? S'il en est si peu qui étudient sérieusement et avec succès les sciences physiques et mathématiques, la littérature, l'histoire, qui s'adressent cependant aux sens, à l'imagination, à la mémoire, que sera-ce de la métaphysique?...

2° Peu en ont le loisir. Il faut vivre, et pour cela gagner son pain à la sueur de son front. Fatigué du travail du jour, comment l'homme pourra-t-il spéculer le soir sur Dieu et les vérités métaphysiques?

3° Et quand tous en auraient la capacité et le loisir, l'expérience prouve que la paresse naturelle empêcherait le plus grand nombre de se livrer à des réflexions fatigantes, à des investigations subtiles, à des choses purement spéculatives; car ils ont de la peine à sortir de leur inertie, même quand le besoin les stimule, quand la nécessité les presse.

Per longum tempus. Et quand ils le voudraient, il leur faudrait encore un temps très-long, d'abord à cause de la profondeur et de la difficulté du sujet, puis, parce que ces connaissances deviennent le plus nécessaires à l'âge où l'homme est le moins disposé à les acquérir, où il rencontre en lui le plus d'obstacles aux études spéculatives et persévérantes, à l'âge de l'adoles-

cence et de la jeunesse, quand les sens, l'imagination et les passions troublent son esprit et le jettent au dehors.

Cum admistione multorum errorum. Et quand ils en auraient la capacité, le temps et la volonté, la connaissance qu'ils acquerraient de Dieu, par leur raison seule, serait encore mélangée de beaucoup d'erreurs, à cause de la faiblesse de l'esprit humain. Puis ce que quelques raisons fortes ont pensé, est répété par la foule, et rarement bien entendu. Les disciples altèrent toujours la doctrine du maître. Passant de bouche en bouche, la vérité s'obscurcit, se transforme ; les raisonnements ne sont pas compris au fond ; les démonstrations échappent à la plupart. Le probable se joint au certain, l'erreur à la vérité ; l'imagination, la passion s'en mêlent, et l'homme, abandonné à son sens propre, finit par s'évanouir dans ses pensées. Le polythéisme est parti de données vraies, de traditions certaines ; qu'en a-t-il fait ? La philosophie humaine s'est toujours appuyée sur quelque vérité ; où est la vérité dans la multitude des systèmes ?

Donc il a fallu que la vérité sur Dieu, même celle que la raison peut trouver, fût encore enseignée aux hommes par une autre voie, moins difficile, moins longue, plus sûre, et à la portée de tous ; car tous ont besoin de connaître Dieu et de le connaître certainement, puisque leur salut en dépend. « A cujus « tamen veritatis cognitione dependet tota hominis salus, quæ « in Deo est. » Cette voie est celle de la foi, éclairée par une lumière surnaturelle et devenant le fondement d'une connaissance surnaturelle.

Au-dessus de la connaissance naturelle de Dieu il faut donc une connaissance surnaturelle.

La connaissance naturelle va des effets à la cause, du phénomène à la substance, des conséquences au principe. Mais la conclusion, pour être rigoureuse, ne doit point aller au delà du principe ; l'induction légitime ne doit pas dépasser les faits.

En ce qui concerne Dieu, les effets ne sont jamais adéquates à la puissance qui les produit. La manifestation par la création n'épuise pas le principe, ne l'expose pas complétement. C'est pourquoi toute la vertu de Dieu ne peut être connue par la connaissance des choses sensibles. « Inde ex sensibilium cogni- « tione non potest tota virtus Dei cognosci. (*Thom. Sum.*, quæst. XII, art. 12.) Donc elles ne peuvent faire connaître *toute*

la cause, la cause *telle qu'elle est,* encore moins la substance.

Cependant il n'y a de science véritable, adéquate à son objet, que si la substance est connue; car de la substance dérivent l'essence, la nature, les propriétés, les qualités et les phénomènes, et, pour démontrer cette dérivation, condition nécessaire de l'explication vraie, il faut la saisir à son origine, dans la substance même. C'est ce qui fait que les mathématiques ont le caractère rigoureux de la science. La définition des principes en exprime toute la nature, et le reste s'en déduit.

Donc, pour connaître Dieu tel qu'il est, dans sa toute-puissance et dans ses perfections, et surtout en lui-même et dans son essence; pour le connaître dans ses rapports avec le monde et avec nous, d'une manière facile, claire et sûre, et surtout d'une manière vivante, et qui nous porte à l'aimer, à l'adorer et à le servir, il faut un autre moyen que la raison, une autre lumière que la lumière naturelle : il faut que notre âme soit éclairée par une lumière surnaturelle, et c'est ce qu'on appelle la *révélation*.

Par suite du péché, l'homme a été dépouillé des grâces et de la gloire qu'il avait reçues de la bonté du Créateur. Son intelligence, qui s'est tournée vers la terre, a été obscurcie, affaiblie. Sa raison, livrée à ses propres forces, a dû travailler avec peine pour retrouver par l'abstraction un reflet de cette vérité, qu'elle contemplait auparavant avec bonheur dans la lumière divine. La révélation que Dieu daigne faire à l'homme dans son état présent est comme un vestige de sa gloire passée. Ce qui était habituel avant la chute est devenu une exception. La révélation est le moyen de la miséricorde divine pour rappeler l'humanité à sa haute et primitive condition. Elle lui annonce les choses éternelles qui excèdent sa raison, et qu'elle ne pourrait savoir sans le secours d'en haut. Aussi le cœur de tous les hommes aime et recherche instinctivement le surnaturel; chez tous les peuples subsiste la trace d'une connaissance révélée qui fait le fond de la religion, et partout où il y a quelque connaissance profonde, elle apparaît comme un débris ou une réminiscence d'une science perdue ou retrouvée.

VII.

La connaissance surnaturelle est nécessaire à l'homme pour

arriver à la science de son principe. Le moyen de cette connaissance est la révélation. Comment s'accomplit cette manière de connaître? comment s'opère la révélation? A cette question deux réponses : l'une philosophique, l'autre historique.

La révélation est un fait; donc nous pouvons chercher à en comprendre la possibilité.

La révélation est la manifestation surnaturelle de Dieu à l'homme. Elle suppose entre Dieu et l'homme une communication, moins médiate et plus lumineuse que celle qui a lieu naturellement, au moyen des créatures et par les sens et la raison de l'homme. Cette communication est possible.

Car Dieu, qui est amour, a créé l'homme par amour, et le but de l'amour est toujours de s'unir plus intimement à son objet.

Dieu est lumière, il se manifeste par la lumière; il a créé l'homme pour le connaître, et il veut être mieux connu pour être plus aimé.

Dieu est esprit, et la parole est la manifestation de l'esprit. L'esprit de l'homme se révèle par la parole humaine, l'esprit de Dieu par la parole divine, s'abaissant à la portée de l'homme, enveloppant son éternelle lumière de formes appropriées à notre nature.

Or, cette nature est déchue par le péché. L'homme n'est plus tel que Dieu l'a fait; son âme, dépouillée de la sainteté et de la justice originelles, est dominée par la concupiscence du corps, obscurcie par l'ignorance. Elle est enfermée dans le corps comme dans une prison.

De là les modes divers de la révélation. La lumière divine, éclairant d'une part les choses révélées, augmentant de l'autre la lumière de l'esprit humain qui doit les voir, revêt des formes différentes, dit saint Thomas, suivant l'état du sujet auquel elle s'adresse.

Dieu se manifeste surnaturellement à l'homme par les sens, par l'imagination, par l'intelligence, par le sentiment intime de l'âme et dans la volonté. La révélation est plus ou moins haute en raison des moyens employés, et de la partie de l'homme qui sert de milieu et qui est principalement impressionnée.

Par les sens, en les affectant d'une manière particulière au moyen d'apparitions qui frappent les yeux ou les oreilles. Ainsi Dieu apparaît à Moïse dans le buisson ardent, à Samuel par un

triple appel, aux trois apôtres par la lumière du Thabor, etc.

Par l'imagination, dans laquelle, comme dans un miroir, peuvent se refléter la lumière du monde et celle du ciel. Telles furent certaines visions des patriarches et des prophètes, les songes des deux Joseph; tels sont les avertissements mystérieux donnés quelquefois pendant le sommeil, etc.

Par l'intelligence; et de là les illuminations sur les mystères, les lumières de la contemplation, la manifestation des idées divines, le sens de la vérité s'ouvrant dans les apôtres, dans les docteurs de l'Eglise, les vues, les extases, les ravissements des âmes saintes, etc.

Par le sentiment profond et dans la volonté; d'où ces motions surnaturelles qui enlèvent l'âme à elle-même, la rendent capable des sacrifices de l'amour, enflamment son zèle, redoublent son courage, excitent l'enthousiasme, et font d'hommes timides et faibles des hérauts intrépides de l'Evangile, d'invincibles apôtres de Jésus-Christ.

Toutes ces formes de la révélation, une en elle-même, sont réunies en Jésus-Christ, manifestation personnelle de Dieu à l'homme. « Multifariam, multisque modis olim Deus loquens « patribus in prophetis, novissimè diebus istis locutus est nobis « in Filio. » (*Hæbr.*, cap. I, v. 1.)

La révélation est possible; mais comment en constater la vérité?

Elle se prouve à celui qui la reçoit immédiatement par elle-même, par sa lumière, par l'évidence qu'elle porte en elle et qui donne conviction, certitude. « Declaratio sermonum tuo- « rum illuminat, et intellectum dat parvulis (*Ps.* 118). Judicia « Domini vera, justificata in semetipsa (*Ps.* 18, 10). »

Elle se prouve à ceux qui en reçoivent l'annonce :

1° Par la vertu de celui qui parle, par l'autorité de sa parole, par l'influence de sa doctrine;

2° Par des signes surnaturels de l'intervention divine, par des miracles et des prophéties;

3° Par le jugement définitif d'une autorité divine, instituée à cette fin, qui peut seule garantir du fanatisme, du mysticisme, de l'illuminisme, en décidant en dernier ressort de la vérité des révélations particulières.

Cette autorité est l'Eglise. « Je crois à l'Evangile, disait saint Augustin, parce que l'Eglise me le propose. »

L'Eglise, c'est la raison divine sur la terre. Comme la raison individuelle est en dernier ressort, dans chacun, et pour sa vie temporelle, le juge de ce qu'il doit croire, penser et faire; comme, dans la société politique, il y a une raison sociale qui juge et détermine ce qui convient à l'ensemble et aux parties, sous le rapport civil; ainsi, dans le monde et pour la société universelle, en ce qui concerne les choses éternelles et le salut de tous, l'Eglise est le juge infaillible, sans appel, la raison universelle qui interprète et applique la vérité divine parmi les hommes.

Elle est telle, non comme la collection des raisons individuelles ou le représentant du sens commun, mais parce qu'elle est sur la terre la continuation de la personne adorable de Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, c'est-à-dire de l'humanité élevée à sa plus haute puissance par son union personnelle avec la Divinité, donc de la raison humaine divinisée en Jésus-Christ, ou de la raison divine humanisée dans la chair.

L'Église est donc le complément nécessaire de la révélation. Seule elle peut arracher l'homme à la confusion, à la fluctuation des opinions; seule, sous le soleil, elle a une autorité infaillible et indéfectible. Tout change autour d'elle, les empires, les peuples et leurs institutions. Il n'y a d'immuable ici-bas que l'Eglise et ce qui s'attache à elle.

VIII.

La révélation est un fait; donc elle se démontre historiquement, par la considération de son origine et de ses développements.

La révélation commence avec l'humanité. La Genèse nous apprend que Dieu conversait avec l'homme. Et il a dû en être ainsi; car la parole divine est la condition première du développement intellectuel et moral du genre humain.

Ce que l'homme était originairement, il l'est encore aujourd'hui, dans sa nature foncière et les conditions essentielles de son développement. Or l'enfant peut-il se développer seul? Ne faut-il pas des influences prévenantes et excitatrices pour éveiller sa vie latente et la faire passer de la puissance à l'acte? Ne faut-il pas la lumière du soleil pour ouvrir son œil et exciter son regard? le regard, l'amour, la parole de sa mère pour vivi-

fier son âme? L'éducation et l'instruction par le langage ne sont-elles pas les moyens nécessaires du développement intellectuel et moral? Les sourds de naissance sont aussi muets; car l'homme ne parle que parce qu'il entend parler; il répète ce qu'il entend, et comme il l'entend. Il ne sait primitivement que ce qu'on lui apprend; son esprit n'a pas plus l'initiative de son activité que son corps; car en quoi que ce soit la créature ne se suffit point à elle-même.

Donc il fallait au premier homme un instituteur; il a fallu qu'on lui parlât, pour qu'il pût parler; c'est Dieu, dit l'Ecriture, qui a parlé le premier à Adam.

Mais l'homme est une âme unie à un corps, enfermée dans un corps. La parole dut donc passer par le corps pour arriver à l'âme; l'esprit pur devait revêtir une forme sensible pour être saisi par l'intelligence humaine.

Il y a donc eu une langue primitive; le texte sacré l'affirme, la philosophie en démontre la nécessité, la philologie en constate la réalité. Les travaux modernes retrouvent l'unité dans les racines des langues multiples et dans la formation de leurs dérivés. Il n'y a qu'une grammaire générale comme il n'y a qu'une logique.

Or la langue n'a de sens que par l'idée qu'elle exprime. Donc avec la langue primitive et ses signes sont données les idées primordiales et fondamentales. Avec la religion, qui ressort de la communication première de Dieu avec l'homme, sont fondées la société, les sciences et les arts, la moralité, la civilisation, la législation, toutes les institutions essentielles. Toutes les questions d'origine, énigmes insolubles à la raison humaine, ont leur mot dans la révélation.

Ainsi a commencé la grande éducation du genre humain, par la parole. Le Verbe de Dieu est le pédagogue de l'humanité. Il a parlé dans l'Eden, il a parlé au Sinaï, il a parlé en Jésus-Christ, qui parle et parlera par l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles.

IX.

La manifestation de Dieu à l'homme a dû changer avec l'état de l'humanité.

Depuis le péché et la chute, le but de la révélation a été la ré-

habilitation de l'homme, et le moyen de cette réhabilitation par l'espérance et la préparation du Réparateur promis.

Avant tout, il fallait conserver purs parmi les hommes la connaissance du vrai Dieu et son culte. L'homme, ayant posé son amour et sa joie dans la matière, tend à tout matérialiser, jusqu'à l'idée de Dieu. De là une lutte continuelle entre la perversité humaine, entraînée à l'idolâtrie, et la miséricorde divine qui veut l'en préserver.

Cependant la vérité s'obscurcit; l'erreur, le vice, l'impiété couvrent la terre; les crimes de la race humaine attirent la vengeance céleste. Une famille est sauvée et la vérité avec elle.

Le genre humain se rétablit et se propage, et avec lui l'erreur, le mensonge et l'orgueil, qui sont confondus à Babel. Les peuples dispersés, Abraham est appelé. Sa foi lui est imputée à justice. De sa race sortira le Messie.

De cette race élue Moïse forme le peuple de Dieu. Sa foi triomphe de Pharaon, du peuple hébreu, de la mer et du désert. Aussi Dieu lui parle face à face. Il lui donne sa loi, non plus seulement de bouche, mais écrite de sa propre main sur des tables de pierre, la loi positive.

Car il ne suffit plus que l'homme dégénéré entende la voix de Dieu; il faut qu'il la voie en caractères matériels, qu'il la touche, pour ainsi dire, en la lisant.

Fondement et modèle de toutes les législations, le Décalogue promulgue d'abord l'unité et le nom de Dieu. C'est la base de la religion.

Puis il établit le vrai culte en proscrivant l'idolâtrie; il institue la famille par le commandement du respect et de l'honneur dus aux parents; il constitue la société par la déclaration des droits de tous.

La loi, proclamée au milieu de l'appareil de la puissance et de la terreur, est sanctionnée par la menace des peines et par la promesse des récompenses. Les succès ou les revers du peuple de Dieu, sa joie ou sa misère sont en raison de sa fidélité. Dieu l'élève et le forme par de terribles expériences.

Les prophètes continuent l'œuvre de la préparation. Appuyés sur Moïse, ils annoncent et préfigurent le Messie. Le courant de la parole de Dieu est incessamment ravivé. Les oracles de la révélation se perpétuent.

Enfin les prophéties s'accomplissent, les promesses se réali-

sent; les figures passent, le fait les remplace; la Vérité paraît elle-même en personne; ce n'est plus la parole de Dieu, c'est le Verbe-Dieu qui parle; car le *Verbe s'est fait chair*, et *il a habité parmi nous.*

Jésus-Christ instruit et guérit. Il souffre, il expie, il meurt pour l'humanité coupable et déchue; il la réconcilie avec Dieu, en sa personne, par l'effusion de son sang, par l'oblation et le sacrifice de sa vie, et alors tous les peuples sont appelés; l'Evangile est prêché à tous. La vérité ne peut plus défaillir parmi les hommes; car Jésus-Christ a institué l'Eglise, dépositaire et interprète infaillible de sa parole, et il sera avec elle jusqu'à la fin des temps.

Il vit perpétuellement en elle par son esprit, par l'Esprit-Saint, qui l'assiste constamment et lui donne dans la doctrine et pour le gouvernement des âmes l'autorité et l'infaillibilité de la raison divine. Il y vit encore personnellement dans l'adorable sacrement où l'amour éternel, après s'être immolé sur la croix pour nous rendre la vie du Ciel, s'immole tous les jours sur l'autel et se donne en nourriture afin de perpétuer et de compléter son immense bienfait.

Ainsi chaque homme peut trouver dans l'Eglise, dans l'autorité de sa parole, dans la vertu de ses sacrements, tout ce qui est nécessaire à sa réhabilitation et à son salut. Ainsi chacun peut arriver, par le secours de la révélation, non-seulement à la connaissance véritable de Dieu, mais encore à l'union avec Dieu.

X.

Cependant la révélation, conservée pure dans la synagogue et dans l'Eglise, s'est mélangée parmi les nations, et de là des altérations religieuses ou philosophiques.

Trois choses sont nécessaires à l'établissement de la vérité éternelle parmi les hommes : la révélation qui la manifeste et l'annonce, la tradition qui la propage, et l'autorité qui la garantit.

Où la révélation manque, la vérité reste inconnue; où l'autorité fait défaut, la tradition s'altère.

De là les religions diverses et fausses sorties de la religion une et véritable, et dans toutes ces religions, d'un côté un fond de vérité dû à la tradition primitive et qui explique leur

existence, leur influence et leur durée ; et de l'autre une masse d'erreurs provenant de l'imagination et de la raison de l'homme, qui a perverti la parole divine selon les intérêts et les passions de la terre.

Partout chez les nations l'idée de la Divinité se retrouve, mais altérée, défigurée, matérialisée par les sens et l'imagination.

Partout l'idée d'un culte nécessaire pour réunir l'homme à Dieu, mais faussée, dégradée par les passions.

Partout l'idée du sacrifice, sans lequel il n'y a point de religion, mais corrompue par la superstition jusqu'à l'excès de la cruauté et de la démence.

Partout l'idée d'un Sauveur qui doit naître de Dieu et de l'homme, affranchir l'humanité et détruire le mal sur la terre, et de là la croyance aux demi-dieux, bienfaiteurs des peuples et du monde.

Que serait-ce donc si nous scrutions les mythes indiens, mélange de vérités et d'erreurs où apparaissent, à travers des formes bizarres et grossières, des vestiges de la doctrine de la Trinité, de la création, du péché originel, de l'Incarnation, de la nécessité de l'expiation par la souffrance et le sacrifice, et enfin de la perfection et du bonheur par la contemplation ou la vision de Dieu ?

XI.

Quand les hommes croient à la révélation, acceptent la tradition et se soumettent à l'autorité, la philosophie n'est pas nécessaire.

Si l'autorité manque, les traditions venant à s'altérer, l'homme sent le besoin de les vérifier et de soumettre ses croyances à la critique de sa raison. Alors la philosophie naît avec le doute.

La philosophie n'invente ni ne découvre les vérités fondamentales. Ou bien elle les reçoit de la tradition et cherche à les éclaircir, elle trouve dans la société les idées dont elle prétend se rendre compte, elle accepte les croyances qu'elle essaye de justifier par l'étude de l'homme et de la nature... c'est la *philosophie traditionnelle ;* ou bien elle veut établir ces vérités par elle-même, *à priori*, sans les tenir de plus haut, récusant toute autorité qui la surpasse, et prétendant trouver dans la raison humaine la source et la mesure du bien, du vrai et du beau ;

ou encore elle nie les vérité éternelles, bases de la religion, de la moralité et de l'ordre, et ne veut admettre que ce qui frappe les sens et les intéresse... c'est la *philosophie rationnelle*.

La philosophie traditionnelle est pure ou mélangée. Nous nous occuperons plus tard de la première, qui est entièrement conforme, dans ses principes, à la vraie révélation, et ainsi ne peut exister qu'au sein du Christianisme et dans l'Eglise. La seconde a fleuri parmi les païens, et elle a été, comme leurs religions, un mélange de vérités et d'erreurs. Pythagore en est un des maîtres les plus remarquables.

Initié aux mystères et aux traditions de l'Orient, il fonde une philosophie tellement sévère qu'elle est presque une religion. Aussi en eut-elle la discipline et l'influence. Il préparait ses disciples à son enseignement profond, à l'*initiation* de la science par le silence, la retraite, l'abstinence, la prière et de longues épreuves. Son école était comme un sanctuaire.

Socrate est de cette école dans tout ce qu'il a de profond. Il a puisé ses hautes idées dans les traditions de Memphis et des temples de la Grèce, et dans les communications mystérieuses et extatiques dont Platon fait mention. Mais la raison grecque domine sa manière d'enseigner, où le procédé dialectique l'emporte sur l'esprit religieux.

Platon est plus Grec, plus artiste encore; il est poëte; il revêt des formes de son imagination brillante les pensées que son maître avait analysées par sa raison subtile. Il appartient néanmoins à l'école traditionnelle par les points fondamentaux de sa doctrine, par la théorie des *idées*, par celles de la *contemplation* et de la *purification*, où brillent des vestiges de la pure révélation, et qui ont été regardées par des Pères de l'Église comme une préparation à l'Evangile.

Le néoplatonisme, le gnosticisme, l'éclectisme d'Alexandrie continuent l'œuvre de Platon en y mêlant les traditions de l'Orient, de l'Inde, de la Perse, du Judaïsme et du Christianisme, et formant ainsi un amalgame des plus hautes vérités, des plus saintes traditions, avec les hérésies les plus subtiles et les erreurs les plus monstrueuses.

Aristote est le prince de l'école rationnelle. Rejetant les traditions, les croyances religieuses et les idées éternelles de Platon, il veut tirer toute la science du *moi* humain en rapport avec la nature, au moyen du bon sens et de la spéculation. Les

données du sens commun et l'observation lui fournissent les principes, et le raisonnement doit en faire sortir le reste. Comme il ne croit pas aux *idées*, il y supplée par des abstractions, et ainsi la science, devenant toute subjective, se réduit en définitive à la logique. La logique est en effet l'œuvre et la gloire d'Aristote. Enfermé en lui-même et prétendant y construire l'univers, ce puissant esprit a saisi les lois, les procédés de la pensée, et sa raison, qui prétendait tout expliquer par ses propres forces, n'a réussi qu'à s'expliquer elle-même : résultat immense pour la philosophie spéculative. Mais si la métaphysique est la science des choses éternelles, qui doit apprendre à l'homme son origine, sa nature, sa loi et sa fin, on peut affirmer hardiment qu'il n'y en a point dans la doctrine du Stagyrite.

Aristote porte en lui toute la philosophie rationnelle de la Grèce.

On la retrouve au moyen âge chez les nominalistes, tels que Roscelin, pour qui l'idée n'est qu'un mot ; Abailard, qui subordonne la foi à la raison ; Raymond Lulle, qui transforme la science en une arithmétique logique ; et enfin dans la tendance générale de cette époque à tout expliquer par des subtilités dialectiques, par des définitions *à priori* et par des raisonnements sans principes.

On la retrouve en Descartes, le père du rationalisme moderne ; chez Kant, la plus forte raison des derniers temps, dont toute la puissance n'a abouti qu'à reconnaître son impuissance, en déclarant la métaphysique impossible ; et enfin dans l'éclectisme de nos jours, qui, voulant conserver à la raison son indépendance sans rompre avec le Christianisme, prétend les concilier à la condition d'absorber celui-ci par celle-là. De là, dans la théologie catholique, le système d'Hermès, qui, voulant expliquer rationnellement les dogmes et les mystères de la religion, et ne les admettre qu'en vertu de cette explication, renouvelle les erreurs d'Abailard, et est condamné comme lui par l'Eglise. De là, dans la philosophie et chez les protestants, le système de Hegel, qui expose l'erreur la plus vaste, la plus monstrueuse que l'esprit humain puisse concevoir, et dont nous allons donner un aperçu rapide, parce que l'éclectisme enseigné aujourd'hui en France en est un enfant dégénéré, une production bâtarde.

XII.

Selon Hegel tout part d'un principe et y revient. Ce principe est l'*idée;* l'idée c'est Dieu. L'idée *en soi*, c'est Dieu avant la création, n'ayant point conscience de lui-même, ne se connaissant point, et ainsi n'existant point encore tout entier.

L'idée sort d'elle-même pour se contempler; elle devient idée *pour soi :* c'est Dieu s'objectivant lui-même, et se faisant, par la connaissance qu'il acquiert de lui.

Puis l'idée manifestée dans le monde et par l'histoire revient à elle, à l'*idée en soi*, mais avec l'expérience et la connaissance d'elle-même, et c'est la consommation des choses ou l'achèvement de Dieu.

Donc trois termes dans le développement de l'univers : la *thèse*, l'*antithèse* et la *synthèse*.

Or l'idée et la réalité étant identiques, puisque celle-ci est l'exposition de celle-là, la science unique est celle de l'idée et de son développement, ou la *logique*, qui est aussi la seule religion vraie et pure; car seule elle rattache ou relie à l'*idée*, qui est Dieu.

Voilà comment la philosophie est au-dessus de la religion et lui tend la main pour l'aider à s'élever; car le *vrai* ou l'idée pure est au-dessus du *saint*, qui en est une forme, une expression; et ainsi tous les dogmes du Christianisme sont des symboles de la vérité en soi, et les récits bibliques des allégories ou des mythes.

Ainsi *la Trinité*, c'est la thèse ou l'idée en soi, le Père qui ne se connaît pas encore; l'antithèse ou l'idée pour soi, le Fils, dans lequel le Père se manifeste et se contemple; la synthèse, l'idée pour soi, retournant à l'idée en soi, est le Saint-Esprit, qui lie le Père au Fils par l'amour, ou le lien logique qui unit le principe à la conséquence, l'idéal au réel, l'infini au fini, l'incréé au créé, Dieu au monde. Donc, comme on l'a enseigné et imprimé en France, Dieu, dans sa triplicité, est l'infini, le fini et le rapport de l'infini au fini; donc la création est nécessaire, non-seulement pour que Dieu s'objective ou se conçoive, mais aussi pour qu'il se fasse ou devienne.

Le *péché originel*, et le mal qui en sort, est l'état naturel de l'homme, résultat de la création et non d'une transmission.

C'est d'un côté la limitation nécessaire de la créature, son impuissance naturelle ou son néant, quand on la considère séparément de l'*idée* ou de son principe, et de l'autre c'est l'espèce d'opposition où chaque homme se place nécessairement vis-à-vis de l'absolu, quand, acquérant la conscience de lui-même, il se pose par la réflexion en personnalité propre, et rompt par là, autant qu'il est en lui, son identité essentielle avec l'*idée* dont il est sorti et à laquelle il doit revenir.

L'*Incarnation du Verbe* en Jésus-Christ est le moment où l'identité de Dieu et de l'humanité s'est manifestée à la conscience humaine. C'est en Jésus-Christ, l'homme parfait, que la Divinité est arrivée à la conscience d'elle-même, et s'est dit pour la première fois : *Je suis moi.*

Le sacrifice de Jésus-Christ, par sa mort, n'est point le moyen de la résurrection de l'humanité avec Dieu ; c'est l'acte par lequel l'idée, après s'être manifestée dans le fini, revient à elle-même, et fait dire à l'homme, rentrant par sa volonté dans le grand tout, et se perdant dans l'identité absolue : *Ce n'est plus moi* (ego jam non vivo).

La *justification* est une identification définitive de l'esprit humain avec l'esprit divin, qui est le but et la perfection de la science. C'est donc la science qui sauve; par elle seulement s'acquiert la vraie piété, qui consiste à s'abstraire de soi-même, à se dépouiller de soi pour retourner à l'absolu ; car la personnalité ou le moi est ce qui nous sépare de Dieu. Le moi est la racine du péché, et le péché ne peut être détruit que par l'absorption du moi fini dans le moi infini, du phénomène dans l'idée, de l'homme en Dieu.

Ainsi la philosophie allemande, dernière expression de la philosophie humaine, a travesti la parole révélée et parodié le Christianisme ; et, chose bien remarquable, tous les efforts de sa spéculation transcendante n'ont abouti qu'à un triste commentaire du dogme chrétien !

Voilà la philosophie qu'on a essayé d'introduire en France sous le nom d'éclectisme, probablement sans en avoir vu d'abord toute la portée. Depuis on a reculé devant les conséquences, devant l'indignation du bon sens chrétien et de la foi catholique. Aussi l'éclectisme français, disciple timide de Hegel, qu'il comprend peu et qu'il n'a pas la force de suivre, a complétement échoué dans la mission qu'il s'est donnée d'ac-

corder la religion et la philosophie. Il n'a point le courage de sa position ni de ses sympathies ; il voulait être hegelien et n'en a pas eu l'audace ; il fait profession du Christianisme et il n'en a pas la foi ; il est panthéiste sans le vouloir, et il n'est pas chrétien en voulant le paraître. Il est tout ce qu'il ne veut pas, et n'est rien de ce qu'il veut être.

L'éclectisme est possible, mais à la condition d'avoir une règle pour choisir, une mesure pour apprécier, une loi pour discerner le vrai du faux ; sinon c'est du *syncrétisme*, c'est-à-dire une confusion. Les Alexandrins gravitaient autour du platonisme et lui rapportaient tout. L'éclectisme du XIXe siècle doit s'appuyer sur la doctrine chrétienne et lui tout ramener. Voilà la seule philosophie possible, depuis que la sagesse divine est venue en personne annoncer la vérité aux hommes. C'est la philosophie du Christianisme enseignée de tout temps par les Pères et par les docteurs de l'Église ; philosophie divine et universelle par son principe, qui est la parole de Dieu, toujours guidée à travers les obscurités de la science par la foi, comme les Israélites par la nuée du désert, marchant à la découverte de la vérité par tous les moyens naturels et surnaturels de connaître que Dieu nous a donnés, et ralliant dans sa marche, autour de la parole sacrée, portée dans l'arche sainte et incorruptible de l'Église, tout ce qu'il y a de bien, de vrai et de beau dans le monde et parmi les hommes.

XIII.

« Secunda cognitio de divinis est prout divina veritas, intel-
« lectum humanum excedens, per modum revelationis in nos
« descendit, non tamen quasi demonstrata ad vivendum, sed
« quasi sermone prolata ad credendum. » (Thom., *Cont. Gentes*, lib. IV, cap. I, § 5.)

Donc le produit direct et immédiat de la révélation est, non la *connaissance*, mais la *croyance* qui doit y mener. Le premier effet de la révélation est de nous faire *croire*.

Or qu'est-ce que *croire?* quelle est la nature, quels sont les caractères et les effets de la croyance?

Croire ce n'est pas *voir*. On ne croit pas ce qu'on voit, on le voit. Ce n'est pas *savoir*. On sait ce qu'on a vu, ou déduit de ce

qui a été vu. Il n'y a point de science sans évidence immédiate ou médiate.

Ce n'est pas *douter*. Dans le doute l'esprit flotte incertain entre des motifs opposés ou divers, entre des pensées contraires; il hésite dans son choix et n'adhère à aucune opinion, tandis que la croyance est une adhésion.

Ce n'est point *soupçonner* ni avoir une simple *opinion*. Le soupçon tient le milieu entre le doute et la croyance. Quand on soupçonne, le doute diminue, l'adhésion commence; mais ni les motifs qui tendent à détruire le doute ne sont complets, ni les raisons qui produisent l'adhésion victorieuses. Il y a simple opinion quand ces raisons inclinent d'un côté sans exclure la possibilité du contraire.

Croire, c'est donner son assentiment à une parole, c'est y adhérer aussi pleinement, l'admettre comme vraie aussi fermement que s'il y avait science, quoiqu'il n'y ait ni évidence ni démonstration.

La croyance participe donc au caractère de la science par la fermeté de l'assentiment, et à celui de l'opinion par le manque d'évidence.

Dans la croyance la volonté entraîne l'esprit.

Dans la science, l'esprit, voyant ou convaincu, cherche à entraîner la volonté.

La première part d'un sentiment du cœur qui, touché d'une manière mystérieuse, communique à l'esprit la confiance et la motion qu'il ressent.

La seconde part d'une vue de l'intelligence, qui peut devenir le mobile d'une détermination de la volonté.

La première est obscure, mais profonde; voilà pourquoi, quand elle est vivante, elle remue tout l'homme et en fait sortir des prodiges de force et de vertu.

La seconde est claire, mais moins intime; c'est pourquoi elle est souvent pauvre en œuvres et stérile dans la pratique.

Ici-bas la science suppose toujours la croyance comme point de départ. L'homme débute par l'ignorance, et c'est par la parole qu'on l'instruit. Il faut donc qu'il l'admette d'abord et y croie. Tout enseignement commence par l'autorité du maître et l'adhésion du disciple.

L'objet de la croyance est la *parole*. Si l'esprit adhère à la parole de l'homme, la croyance est humaine; s'il adhère

à la parole de Dieu, la croyance est divine, elle s'appelle *foi*.

La foi naît de deux manières : ou immédiatement, par un don particulier de la grâce, qui agit mystérieusement sur le cœur ; ou médiatement, par l'examen des témoignages et des faits qui établissent l'authenticité de la parole.

Dans l'un et l'autre cas il y a toujours des motifs de croire ; mais les motifs qui portent à adhérer à la parole ne rendent point évidente la vérité qu'elle propose ; ils donnent seulement la ferme conviction que c'est la parole de Dieu.

Donc la foi est en même temps lumineuse et obscure, puisque par elle l'homme voit clairement qu'il doit croire, sans avoir l'évidence et la science de ce qu'il croit.

Elle est la preuve des choses qui ne se voient pas : « Fides « est argumentum non apparentium. » (*Hæbr.*, II, 1.) Par elle on pressent, on devine plus qu'on ne voit : « Videmus nunc per « speculum in enigmate. » (*I Cor.*, XIII, 12.) Elle est le soutien de notre espérance : « Substantia rerum sperandarum. » (*Hæbr.*, II, 1.)

Elle rend humble et soumis, puisqu'elle fait admettre par la volonté ce que l'esprit ne comprend pas. Elle est le remède spécifique du vice originel de l'esprit, de l'orgueil.

Les effets naturels de la foi, quand elle est vivante, c'est-à-dire quand elle se réalise par les œuvres, sont admirables.

1° Elle est le principe des vertus divines et humaines ; car toute vertu, même humaine, demande un sacrifice et suppose la force de l'accomplir. Sans la croyance en Dieu, dont la parole est notre loi et dont la Providence nous dirige et nous soutient, le sacrifice n'a point de motif, et la volonté reste sans espoir et sans appui.

2° Elle opère la justification par la soumission et l'obéissance à la parole de Celui qui est venu sauver l'humanité. Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu.

3° Elle rétablit le rapport entre Dieu et l'homme, et le fait participer jusqu'à un certain point, dès ce monde, à la vertu divine, par la grâce qu'elle attire en raison de sa force ; et de là de hautes inspirations, des motions extraordinaires, une force surhumaine, une puissance d'action merveilleuse.

4° Et comme elle unit les hommes à Dieu, elle les unit entre eux par la charité, dont elle est la source : « Per vinculum cha- « ritatis. Fides operatur per charitatem. » (*Gal.*, V, 6.) Elle est

le lien le plus profond, le plus vivant, le plus solide et le plus général, qui peut seul constituer la famille une, la société universelle ou l'Église, dans laquelle tous les intérêts s'accordent, toutes les espérances convergent, toutes les opinions s'harmonisent, tous les sentiments se confondent, toutes les volontés s'unissent en Celui qui en est le chef et la vie. « Ut omnes unum « sint » (Joann., XVII, 21); — « In Christo omnes vivificabuntur » (*I Cor.*, XV, 22).

XIV

« Tertia est (cognitio hominis de divinis) quòd mens humana « elevatur ad ea quæ sunt revelata perfectè intuenda... per hanc « prima veritas cognoscitur, non sicut credita, sed sicut visa. » (S. Th., *Contra Gent.*, lib. IV, c. II, § 5.)

Dieu imparfaitement connu par la raison, obscurément par la foi, peut l'être pleinement par la *vision*.

La vision parfaite de Dieu, dont parle ici saint Thomas, n'est pas de ce monde, ou elle n'y est que passagèrement, comme dans Moïse et saint Paul, suivant plusieurs Pères.

Mais entre l'obscurité de la foi et la pleine lumière de la vision béatifique, il y a une vision partielle, imparfaite, mêlée d'ombres, qui est possible ici-bas. « Nunc videmus per specu- « lum in enigmate. »

Cette vision existe dans l'homme à deux degrés.

1° Au degré naturel : c'est l'intuition de l'intelligence, la vue de la contemplation qui atteint la vérité, non par l'opération lente et successive du raisonnement, par la démonstration, mais instantanément, d'un coup d'œil; c'est l'illumination soudaine du génie, comme l'appelle Bossuet.

Ce regard rapide de l'intelligence, cette vue instantanée de la vérité précède nécessairement l'invention du raisonnement.

Car pour chercher à unir deux idées extrêmes, il faut pressentir la possibilité de leur union; il faut déjà apercevoir le rapport en puissance. C'est cette intuition de l'intelligence qui conduit et soutient le raisonnement dans la recherche des moyens termes.

2° Au degré surnaturel : c'est d'abord ce que l'Église appelle le don d'intelligence, le don de science, dons de l'Esprit-Saint qui, éclairant notre esprit d'une lumière surnaturelle, le rendent capable, non plus seulement de croire à l'éternelle vérité,

mais de la comprendre et d'en avoir jusqu'à un certain point l'évidence. Puis de tout temps il y a eu dans l'Église des révélations, des prophéties, des illuminations, des ravissements, des extases.

C'est cette vue supérieure, quoique encore imparfaite, qu'il s'agit d'expliquer psychologiquement.

« Nunc videmus per speculum in enigmate, » dit saint Paul ; c'est-à-dire qu'ici-bas, dans notre condition présente, nous ne voyons pas la vérité directement, immédiatement, mais par un miroir et dans son reflet.

Le reflet de la *vérité* dans l'intelligence produit les *idées*, comme le reflet de la *réalité* dans l'entendement forme les *images*.

Les *idées* fournissent à la connaissance humaine tout ce qu'il y a en elle d'universel, de nécessaire, d'absolu ; elles portent le caractère de l'infini dont elles dérivent.

Les images sont la partie sensible, variable, phénoménique de la connaissance ; elles sont individuelles, comme la réalité qu'elles représentent.

Les idées sont à la fois l'alpha et l'oméga, le principe et le couronnement de la science et de l'art, de la vie spéculative et de la vie pratique. Elles portent en puissance tout ce qui se fera ; elles résument tout ce qui a été fait.

L'art ne vit que par l'idéal du beau.

La société n'a de force et de dignité qne par l'idée de la justice et de l'ordre.

La science fondée sur des vérités nécessaires aspire à la vérité universelle, et tout homme sent au fond de l'âme le besoin de la perfection et d'une félicité complète.

D'où viennent ces idées universelles, qui se ramènent toutes à la triplicité des idées du *bien*, du *vrai* et du *beau*, manifestation trinaire de l'idée une de l'*Etre ?*

Elles ne viennent point par les sens, car les sens ne reçoivent que les impressions des choses physiques, périssables et bornées... Dans le monde qui nous entoure il n'y a rien d'universel ni d'infini.

Elles viennent donc du dedans, du fond même de notre âme ; ce qui suppose deux choses :

1° Qu'il y a en nous une capacité, une racine dont elles sortent ;

2° Que cette capacité, cette plastique est fécondée et développée par une excitation analogue; car il n'y a point de développement vivant sans une forme concevante et un agent fécondateur.

Or cette capacité, cette plastique spirituelle, c'est l'idée de Dieu en nous ou l'image de Dieu que nous sommes, l'idée de l'*Etre* universel dont nous sommes, et qui nous a faits à sa ressemblance. Car la cause se pose en image d'elle-même dans son effet, et la cause intelligente et libre s'y pose, autant qu'elle veut s'y représenter. Donc l'homme, en vertu de sa création, porte en lui la ressemblance de son auteur; c'est cette image ou cette idée de Dieu en lui qui constitue sa nature spirituelle, et ainsi, par la conscience de lui-même, il peut acquérir la conscience de l'idée de Dieu et de sa perfection, ou autrement l'idée de l'*Etre* avec les idées du bien et du vrai, du beau et de tout ce qui en dérive.

De là cette idée de l'Etre parfait que Descartes trouve en lui, et dont il fait la base de sa preuve ontologique de l'existence de Dieu, sans expliquer ce qu'elle est, pourquoi elle est en nous, ni comment elle s'y développe.

Car elle n'y est pas d'elle-même, spontanément, à l'état d'*idée innée*. En Dieu seul les idées sont ainsi, parce que Dieu est un acte pur et immanent. Mais la créature va de la puissance à l'acte et tout ce qui est en elle suit la même loi, le développement successif.

Mais ce développement est toujours en raison de l'excitation objective qui le provoque.

Donc l'idée-mère de toutes les idées, l'idée de l'Etre ou de Dieu ne se développera que par l'action de la lumière divine qui pénètre l'âme, et cette lumière y arrive de trois manières:

1° A travers la création, où sont répandus les vestiges de la puissance, de la grandeur, de la bonté et de toutes les perfections divines, et l'éclat de ces vestiges excite dans l'esprit humain l'idée de Celui qui a créé le monde : *Cœli enarrant gloriam Dei;*

2° Par la parole de l'homme, qui annonce Dieu et révèle les mystères du ciel à l'enfant, à l'ignorant, et surtout par la parole de Dieu, qui engendre la foi, féconde l'intelligence, excite la prière et nourrit le sentiment religieux;

3° Immédiatement, comme lumière qui éclaire tout homme

venant en ce monde et que Dieu donne plus particulièrement à qui il lui plaît et dans la mesure qui lui plaît, lumière se répandant parmi les nations dans les âmes pures, dans les amis de la vérité, et qui, par ses dons naturels et surnaturels, fait les hommes de génie, les prophètes et les saints.

Que tous ces moyens soient réunis, qu'à l'influence sensible de la création et au magnifique langage du monde se joigne l'action de la parole éternelle, enseignée par l'Église; qu'aux admirables reflets de l'Etre universel dans le miroir de la nature s'associent, avec la voix des prophètes, les oracles du Sinaï et du Golgotha, la loi ancienne et la loi nouvelle; et enfin que les facultés naturelles de notre âme, développées par l'étude, fortifiées par le travail, soient éclairées et exaltées par la lumière divine elle-même, qui vient luire dans nos ténèbres quand elle est attirée par la prière fervente et par la pureté du cœur, alors on comprendra la possibilité d'une science sublime de Dieu et des choses divines.

Ce sera mieux qu'une science... ce sera la sagesse sur la terre, la vraie philosophie; et néanmoins la foi et l'espérance y domineront encore, car dans la connaissance d'ici-bas il y aura toujours plus de ténèbres que de lumières, plus de figure que de vérité. Nous verrons toujours à travers le miroir de notre esprit et dans l'énigme du monde; nous ne connaîtrons jamais que partiellement. Au ciel seul l'homme verra la vérité face à face, pleinement, et connaîtra Dieu, comme Dieu se connaît lui-même, dans son essence, parce qu'il participera en Jésus-Christ à la vie, à l'intelligence et à la gloire de l'adorable Trinité.

LES CHRÉTIENS

EN BULGARIE ET EN BOSNIE.

La chute imminente de l'empire ottoman, ardemment convoitée par l'ambition des puissances européennes, et néanmoins retardée avec des précautions infinies par leur jalouse politique, donne à l'étude des diverses provinces qui gémissent encore sous l'oppression musulmane une grande importance.

Pour la politique générale, il est intéressant de connaître l'état véritable des populations soumises au Sultan, de se rendre un compte exact de leur caractère, de leur énergie nationale, de leurs ressources propres ; car de cet examen seulement devra résulter la solution du problème de leur existence future. Jusqu'à quel point la régénération de ces peuples est-elle possible ? L'abrutissement auquel les a condamnés le joug de l'islamisme, la dégradation physique et intellectuelle où ils sont tombés, les tristes résultats d'une longue servitude ne les rendent-ils pas incapables de recouvrer une indépendance absolue et sans condition ? N'est-il pas désirable, dans un but général de paix et d'humanité, et même pour leur avantage particulier, qu'ils se trouvent placés sous la tutelle ou sous l'obéissance immédiate de quelque nation de premier ordre qui, en y maintenant le calme et la tranquillité, les ramènera graduellement à la civilisation ? Voilà de graves questions, qui peuvent être posées d'un jour à l'autre, qu'on ne saurait trop éclairer par avance, et dont il faut préparer sérieusement le dénoûment.

Les puissances rivales de la France le comprennent parfaitement, et elles ne négligent rien pour arriver à des appréciations complètes. Il ne faut pas s'y tromper, en effet : l'ajournement des affaires d'Orient et le maintien de l'empire turc ne sont que des moyens de gagner du temps, de reculer des événements pour lesquels nul n'est prêt, et de se donner réciproquement la facilité de créer des influences et d'assurer à chacun sa part dans les dépouilles. La Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse auraient bien voulu, en excluant la France du débat, se diviser par avancement d'hoirie la succession des Osmanlis. Elles ne l'ont pas pu, pour deux raisons : la première, c'est que, bon gré mal gré, elles n'étaient pas en mesure de se passer de la France ; la seconde,

c'est qu'elles n'étaient pas d'accord entre elles. Alors elles ont pris le parti de temporiser, dans l'espoir d'éventualités imprévues et dans le ferme propos de travailler, autant qu'il serait en elles, à hâter, chacune à leur profit, une dissolution qui est inévitable. Aussi, jamais l'empire turc n'a-t-il été en butte à plus de menées et d'intrigues, de la part des agents des grandes puissances, que depuis que ces grandes puissances ont juré au Sultan de maintenir l'*intégrité* de ses droits.

Ce qui complique d'ailleurs la situation, c'est que, parmi les sujets de la Sublime Porte, la majorité se tourne avec espoir et avidité vers les nations occidentales : c'est que le travail des cabinets européens est singulièrement aidé, appelé, encouragé par les sollicitations des opprimés qui relèvent la tête et qui implorent des secours et des appuis. De son côté le divan ne peut méconnaître les dangers de sa position ; il sent fort bien que la domination des pachas est odieuse, que la mesure est comblée, et qu'au premier souffle de révolte soutenue par l'Europe, l'édifice entier de l'empire ottoman s'écroulera de fond en comble. Alors il hésite, il tente quelques concessions ; il veut, au moins en apparence, prendre en considération les plaintes des populations ; il s'occupe du sort des chrétiens ; il feint de l'améliorer, et il décrète des mesures comme le hatti-schérif de Gulhané, sauf à les voir complétement inexécutées par ses représentants dans les provinces.

Cette guerre intestine, que se font de la sorte les puissances européennes et la Porte Ottomane, hostilités préliminaires et cachées qui se résolvent toujours au profit de l'humanité, à l'avantage au moins nominal des chrétiens et au détriment continuel de l'empire turc, cette guerre vient de se reproduire récemment dans les provinces danubiennes, en Bosnie et en Bulgarie. Commencée par les plaintes des Bosniens, elle a été secondée par la presse allemande, et elle s'est terminée par un firman favorable aux malheureux opprimés. Les souffrances des chrétiens sont loin cependant d'être apaisées, et l'adoucissement qu'ils ont obtenu ne leur fait souhaiter leur délivrance qu'avec plus d'ardeur encore.

On ne se fait guère une idée dans l'Occident, et spécialement en France, de ce qu'est le sort des *rayâs*, ou des descendants des nations chrétiennes vaincues, dans les contrées occupées par les cruels enfants d'Othman. Quand on descend le Danube et que l'on arrive au milieu des districts bulgares qui s'étendent sur ses rives, on est frappé de l'aspect de désolation et de barbarie qu'offre ce triste pays. On y ressent la présence d'un despotisme avide et cruel, qui règne par la force brutale, qui dessèche et tarit les sources du travail, de l'activité, de l'industrie et de l'intelligence ; on y voit d'un coup d'œil les déplorables effets de l'administration musulmane, et les misères que, dans sa faiblesse et dans sa férocité, elle entraîne à sa suite. Le pacha actuel de la Bulgarie continue le système d'appauvrissement par les impôts et par les monopoles, système favori des délégués de la Porte Ottomane auxquels les provinces sont données en régie, moyennant un tribut annuel, et sans aucune espèce de contrôle. Ainsi non-seulement Hussein accable de contributions les malheureux habitants des pays soumis à son autorité, mais il concentre dans ses mains tout le commerce d'exportation de son pachalik. Les propriétés territoriales qu'il possède sont immenses ; ses troupeaux sont innombrables : les feuilles allemandes les font monter à plus de cent mille brebis et de onze mille bœufs. Il entasse toutes les

marchandises du pays dans ses magasins, et ses revenus sont, dit-on, plus considérables que ceux du Grand-Seigneur. Qu'on juge par là des exactions qu'il commet ! Il fait directement le négoce en gros et il le fait seul : seul il couvre de ses produits les bateaux à vapeur qui passent à Viddin, et qui transportent en Autriche ses laines, ses soies et ses cotons. C'est ainsi que Hussein se console des échecs que sa réputation militaire a subis en Syrie.

Il paraît, du reste, que, content des richesses livrées en proie à son avidité, il a renoncé à toute vue d'ambition personnelle. Son unique sollicitude est d'augmenter ses trésors et de jouir de la puissance qu'il exerce sur une des provinces les plus étendues de l'empire. Ses regards ne se portent pas au delà du présent, et il accepte les chances de l'avenir avec cette sorte de philosophie impassible qui est le résultat de sa croyance à la fatalité. Souvent il arrive que les étrangers qui passent à Viddin, et qu'il reçoit d'ailleurs avec une grande affabilité, parlent devant lui des affaires politiques et des destinées de la Turquie. Hussein est très-prudent et très-réservé sur ce point ; il ne veut pas convenir, et cela se comprend, des causes réelles qui précipitent la ruine de l'empire ottoman ; mais il répond que chaque grande domination a ses jours de splendeur comme ses jours de décadence, réglés les uns et les autres par l'immuable volonté d'Allah. Il est impossible à l'homme, quels que soient ses efforts, de modifier ou d'arrêter les décrets inévitables de Dieu. La Porte peut redevenir plus puissante que jamais, s'il plaît à Allah, comme aussi elle peut s'écrouler et disparaître de la surface du monde. Son arrêt est écrit, et rien ne saurait le modifier.

Ces idées, au surplus, sont celles des hommes les plus éminents de la Turquie. Il n'y en a pas un seul peut-être qui essaye d'examiner les plaies de son pays, et de chercher un remède à la dissolution effrayante qui le mine de toutes parts. Nul n'avoue que la dépravation des agents supérieurs, que l'avidité, l'égoïsme, la dureté des gouverneurs, l'absence de toute vertu patriotique chez les pachas comme parmi les membres du divan, que la dégradation morale et intellectuelle des classes élevées ainsi que des classes inférieures, ont contribué plus efficacement encore que les événements extérieurs à faire tomber si bas l'empire ottoman. Les idées de réforme de Sultan Mahmoud ont paru des folies à la majorité de ses sujets, et sa mort prématurée témoigne assez la haine qu'il inspirait. Tout inutiles qu'étaient d'ailleurs les tentatives de ce prince pour régénérer une nation perdue, elles ont échoué devant le mauvais vouloir et devant les préjugés invincibles des grands et des petits. Le fameux hatti-schérif de Gulhané a paru non-seulement à la multitude grossière, mais aux chefs de la religion et de l'État, une sorte d'impiété et de parjure ; et on rencontre à chaque instant des imans et des dévots qui le considèrent comme une insulte à Mahomet et une violation des lois et préceptes du Koran. Il n'y a donc rien à espérer des Osmanlis ; leur barbarie traditionnelle les dévoue à une destruction inévitable, qu'accélère sans cesse la pesanteur de leur joug aussi débile qu'odieux.

Les populations qu'ils écrasent, en effet, comptent avec anxiété les instants qu'elles doivent encore passer dans la servitude, et chaque jour elles préparent leur délivrance. En Bosnie et en Bulgarie les souffrances des chrétiens passent tout ce que l'on peut imaginer, et leur position y est plus déplorable qu'en toute autre province. Nous voulons épargner à nos lecteurs le récit épouvantable des tortures qu'ils ont à subir ; un seul exemple suffira. Il arrive journel-

lement que les sbires du pacha envahissent la maison d'un malheureux rayâ, le saisissent, et, sous prétexte de lui faire déclarer des trésors cachés, le suspendent la tête en bas entre deux barres de fer, et le tiennent au supplice jusqu'à ce qu'il ait livré tout ce qu'il possède. Outre ces violences individuelles qu'autorise le gouverneur, il en est d'autres qu'il étend à toute la province. Ainsi, parmi les moyens ingénieux de lever des impôts indirects, il faut citer l'ordre donné par le pacha aux contribuables de payer leurs taxes en monnaie autrichienne. Les rayâs sont alors obligés de changer avec une perte énorme les mauvaises piastres turques contre des *zvanzigers* d'Autriche, et le pacha, qui ne paye à son tour qu'en monnaie turque, fait fondre les zvanzigers, et les convertit, avec un alliage énorme, en pièces du pays. Les chrétiens sont menacés d'une autre exaction : celle-là pèsera sur les personnes. Le pacha a chargé récemment un minéralogiste d'Allemagne, le docteur Schulz, d'explorer le pays pour y chercher des mines. Il paraît que le docteur en a découvert, et qu'elles contiennent de l'argent, du plomb argentifère et d'autres métaux. L'exploration en sera faite au profit du pacha, et les rayâs seront condamnés à y travailler.

Deux circonstances exceptionnelles aggravent encore la désastreuse position des Bulgares et des Bosniens. C'est, d'une part, la présence au milieu d'eux des féroces Arnautes qui ont aidé le pacha à comprimer le soulèvement excité il y a près d'un an. Poussés au désespoir par la cruauté de leurs oppresseurs, les paysans de la Bulgarie se révoltèrent ; mais le sort des armes trahit leur courage. Les hordes albanaises appelées contre eux incendièrent les villages, dévastèrent les champs et commirent les plus effroyables excès. Aujourd'hui les Arnautes campent en vainqueurs sur les ruines qu'ils ont faites, et les habitants, pas plus que le pacha lui-même, ne peuvent s'en débarrasser.

D'un autre côté, le voisinage des renégats, qui, pour conserver leurs biens, ont renié leur foi et embrassé l'islamisme, est une source de persécutions et de douleurs pour les chrétiens restés fidèles. Il semble que les traîtres veuillent expier leur propre honte en se faisant les bourreaux de leurs anciens coreligionnaires, et il n'est sorte d'avanies, de mauvais traitements, d'injures et de violences qu'ils ne leur fassent subir.

Mais, ainsi que le dit Jean de Müller, « le sommeil sous le despotisme est pire que celui de la tombe, parce qu'il est inquiet. » La tranquillité extérieure et apparente de la Bulgarie et de la Bosnie cache une fermentation sourde et redoutable : les districts de Cescowza, de Nissa et de Monastir sont travaillés par un ardent désir d'indépendance, et le calme qui semble y régner n'est que le précurseur des orages. Non pas que ces populations puissent agir par elles-mêmes, et que leurs efforts même désespérés parviennent à briser le fer qui les comprime ; mais elles aspirent à trouver des vengeurs, elles les demandent à l'Europe entière, et les échos de l'opinion publique retentissent de leurs plaintes. Leurs cris seront entendus, nous en avons la confiance.

Il y a quelques mois un journal allemand contenait cet éloquent appel des malheureux Bosniens aux puissances occidentales :

« Vous vous vantez, Européens, d'être arrivés à ce point de civilisation que vous savez soustraire les animaux eux-mêmes aux cruels traitements de leurs maîtres, et vous ne vous apercevez pas qu'il y a des milliers de vos infortunés coreligionnaires qui gémissent encore sous le joug insupportable de la barba-

rie !... Ce sont des Bosniens, ce sont des chrétiens contre lesquels, malgré la volonté expresse du Sultan, les musulmans sévissent avec plus d'inhumanité que vous n'en mettriez envers des assassins et des brigands. Chez vous le meurtre entraîne la peine de mort; chez nous, les tyrans se font honneur de massacrer et de piller les chrétiens, en même temps qu'ils accueillent le chien comme un ami et qu'ils partagent leur dernier morceau de pain avec lui pour mériter la faveur du ciel. Nos enfants nouveaux nés sont égorgés dans les bras de leurs mères ; nos jeunes filles sont outragées, nos jeunes hommes livrés à l'esclavage ; le Dieu des chrétiens et tout ce qui pour nous est saint et sacré est odieusement blasphémé ! Les animaux sont plus heureux près de vous que vos frères en Bosnie, et notre misère est si profonde que nous envions le sort des brutes et que nous maudissons le jour de notre naissance. Vos diplomates douteront peut-être de la vérité de nos paroles, d'autant plus que, d'après le hatti-schérif de Gulhané, chaque sujet turc doit être garanti de toute injustice ; mais, hélas ! c'est précisément depuis la proclamation de cette loi, qui nous promettait un meilleur avenir, que notre condition est devenue plus insupportable ! A peine les Bosniens ont-ils réclamé la protection du nouveau code qu'ils ont été accablés de nouvelles violences. Les ordres du Sultan sont méconnus et méprisés. On se joue de ses prescriptions, et on commet des atrocités qu'un barbare, ivre de sa puissance sans bornes, pourrait seul exercer. O vous, Européens ! ayez pitié de vos semblables ! Ecoutez les gémissements des enfants et des vierges, jetez un regard de compassion sur des vieillards sans défense, pensez aux souffrances incessantes de ceux qui languissent sous les verroux ! Nous implorons avec instance votre intervention près de la Sublime-Porte pour mettre un terme aux maux affreux qui nous désolent ! »

Ce touchant appel n'est pas resté sans réponse. Devançant les démarches de la diplomatie, un poëte illyrien a joint ses sollicitations, ses gémissements et ses prières, aux plaintes de la Bosnie, et il a exprimé dans une noble et ardente poésie sa sympathie généreuse pour les douleurs de nos frères. Les sentiments élevés, le ton d'enthousiasme, le véritable patriotisme qui règnent dans cette prière nous engagent à la rapporter ici : elle est d'ailleurs fort curieuse au point de vue de l'art et de la littérature. Elle a été composée par M. Ogneslaw Ostrozinski, en langue illyrienne, langue qui se parle également en Bulgarie, en Bosnie et dans la Herzogovinie (1).

JEKA OD BALKANA,	L'ÉCHO DU BALKAN,
OLI	OU
SUZE BUGARSKIH, HERCEGOVACKIH I BOSANSKIH HRISTJANAH.	LARMES DES CHRÉTIENS DE LA BULGARIE, DE LA HERZOGOVINIE ET DE LA BOSNIE.
Smevu svetu svitje zora ; Kod Balkana nema dana ! U sred gorcieh suzah mora Gori, gori, ljuta ràna, Koju robstvo zadadè.	L'aurore brille pour le monde entier; seul le Balkan est privé du jour. Dans un océan de larmes amères brûle, oui, brûle la plaie profonde faite par l'esclavage.

(1) Nous devons la communication de cette pièce à M. le professeur Schottky.

Robstvo hudo, robstvo kleto!	Vil esclavage! esclavage désastreux!
Kad ce tebi svàrha biti?	Quand arriveras-tu à ton terme?
Kad ce sunce blago i sveto	Quand se lèvera le soleil,
Od slobode se roditi:	le soleil sacré et bienheureux
Da prosvetli mèrku noc?	qui doit éclairer cette nuit sombre?
U najdaljoj sveta strani	Dans les régions les plus lointaines
Vec istine i slobode	brille déjà le jour de la liberté
Dan dopire. Vece brani	et de la vérité. Déjà protége
Od cernacah divje rode,	les peuplades les plus sauvages
Svete pravde zlatni stit.	le bouclier d'or des droits sacrés.
Samo gore od Balkana	Seules les forêts du Balkan
Od vapajah tuge jece,	retentissent des cris de la douleur:
Gde slobodi nema stana,	là, la liberté n'a pas de temple,
A verige robstva zvece	là résonne le bruit des chaînes de l'esclavage
Koje vezu *Hristjana!*	que portent des *chrétiens!*
U zabitne sveta strane	Jusque dans les contrées les plus cachées
Slovo vec se siri vere,	pénètre la parole de la foi,
Da spasenja sunce grànе	afin que le soleil de la délivrance se lève
Svemu svetu; da nevere	pour tout le monde et que
Konac jednom nastane.	l'incrédulité disparaisse.
Nu vremena gde u davna	Mais là où déjà dans des temps reculés
Spasovo se Slovo cuse,	fut entendue la parole du Sauveur;
Gde davnosti dela slavna	là où les faits héroïques d'autrefois
Ugled jesu krepk duse:	sont comme un miroir pour chaque âme vigoureuse,
Tu se rusi vere stan!	là, s'écroule le temple de la foi.
Cuj me dakle otce blagi!	Écoute-moi donc, Père tout-puissant!
U kôg krilu svi su sveti,	dans le sein duquel s'unissent tous les mondes;
Koi vid mi dade dragi	toi qui m'as donné le bienfait de l'œil
Da istinu mogu zreti,	afin que j'aperçoive la vérité,
Tvoga stvora slisi plac!	écoute ta créature!
Na kamenòj evo stini,	Aux pieds d'un rocher escarpé
Bugareci Bugar sedi,	est assis un pauvre Bulgare
U zdvojenja strasnoj tmini	accablé du désespoir le plus profond;
Ufajuci k tebi gledi!	néanmoins il jette un regard d'espérance vers toi.
Gospodine smiluj se!	Notre Seigneur, aie pitié de nous!
Srodne puke daj prosveti,	Hélas! inspire les peuples amis!
Tezku bedu da poznadu	qu'ils comprennent enfin les peines
Svoje bratje; te ih seti,	de leurs frères; rappelle à leur mémoire
Da izpune nasu nadu,	de nous soutenir dans notre espérance,
Da nam dadu slobodu.	de nous procurer la liberté.
Cujte puci! slave sini	Écoutez, ô peuples, fils de la gloire,
Koe junacka majka rodi.	vous qui êtes nés d'une mère de héros!
Nij' vam sarce nalik stini	Votre cœur n'est pas un mur de rocher!
Od kamena, da vam godi	Il ne trouvera pas de plaisir
Bratje vase nevolja!	aux malheurs de vos frères.
Spomenite va sih deda	Rappelez-vous la gloire de vos ancêtres,
Slavna dela!... Da ljubite	leur gloire immortelle!... Il vous ordonne,
Vecni Bog vam zapoveda	le Dieu éternel, de donner l'amour

Vasu bratju. Izpunite
    Puci, *Bozju zapoved !*

Stare moci dajte od sna
Probudite !... Evo slave !...
Neuvela, blagonosna
Za vitezke resit glave
    Dosti evo lovora !

Ustanite puci, od sna !
Pos lusasjte, kako cvile
Sitna detca (nije basna) ;
Kako turske divje sile
    Kcercu majci otimlju.

Od *Mostara* tuzne glase
Pos lusajte... U sred zime
Sedi starci kako kvase
Gore karvju ; kako ime
    Zaman sinka naricu ;

Ime sinka, koi bledi
U tamnici, oli u grobu.
Majku cujte, ka pram sedi
Tergajuci, divjem robu
    Kletvu neba dozivlge !

Mlado cedo, gle! zavito
U povoieh ledna snega,
Pokraj majke tu pokrito
Smart uljulga nju i njega
    U kolevci od leda !

Bosa, gladna i bez ruha,
Tuj u majke place jedne
Peterica... « *Daj nam kruha !* »
(Sirotice vicu bedne)
    « *Tri smo danka bez kruha !* »

« Oj detcice, donas samo
« Pocekajte, dok se *domu*
« Povratimo... skoro tamo
« Kroj ce biti veku ovomu
    « Od nevoljne zalosti... »

Tako nadom majka pita
Gladnu detcu. — Sinak mali
Ponajludji nju zapita :
« *Turcin kucu nam upali,*
    « *Gde je sad nas majko, dom?* »

Bednoj majci tad niz lice
Gorcieh suzah potok tece.
Gledec tamo, gde zvezdice
Nocju sjaju, ona reoe :
    « *Tamo... detco... nasje... dom.* »

Svemu svetu svitje zora ;
Kod Balkana nema dana !

à vos frères. Agissez,
    peuples ! suivant les lois de Dieu.

Réveillez vos forces assoupies,
réveillez-les !...Voici de la gloire à acquérir !...
Des lauriers encore verts et immortels
attendent encore la foule des héros
    comme récompense de la victoire !

Éveillez-vous, ô peuples, quittez le sommeil!
écoutez les gémissements que poussent
les nourrissons (cela n'est pas une fable) !
Écoutez comment la force brutale des Turcs arrache
    les jeunes filles du sein de leur mère.

Écoutez les plaintes de *Mostar !*
Au cœur de l'hiver glacial errent des vieillards;
ils arrosent les forêts de leur sang.
Écoutez comme ils appellent,
    mais en vain, leur fils,

leur fils qui pâlit
ou dans la prison ou dans la tombe !
Écoutez la mère, qui est assise,
arrachant ses cheveux gris, et demandant au Ciel
    la punition de ces brigands farouches !

Voyez là-bas l'enfant à peine né,
auquel la neige sert de lange ;
il gît à côté de sa mère;
la mort les a bercés tous les deux
    dans le froid berceau de la glace !

Voyez nus et affamés
cinq orphelins de la même mère.
— « Donnez-nous du pain! »
(Ainsi implore le pauvre délaissé).
    « Déjà trois jours et point de pain. »

« Hélas ! mes enfants, ayez patience
« encore aujourd'hui, jusqu'au moment
« où nous arriverons *à la maison*... Bientôt finira,
« là-bas, cette vie si désastreuse,
    « cette vie pleine de peines... »

Ainsi la mère calme ses enfants affamés
avec une lueur d'espérance.—Le fils le plus jeune
demande alors, dans la simplicité de son innocence :
« *Puisque le Turc a brûlé notre maison* ,
    « *où donc est à présent notre demeure ?* »

Alors coule un ruisseau de larmes
sur les joues pâles de la mère.
Là où resplendissent les étoiles pendant la nuit,
vers ce lieu elle élève ses regards, disant :
    « Là... ô mes enfants... là est notre maison! »

L'aurore brille pour le monde entier ;
seul le Balkan est privé du jour.

Usred gorcieh suzah mora	Dans une mer de larmes amères
Gori, gori, ljuta ràna,	brûle, oui, brûle la plaie profonde
Koju robstvo zadadè.	faite par l'esclavage.
Alexandro! dobitnice	*Alexandre!* vainqueur
Od Perzie!... *Kastrioticu!*	des Perses! *Kastriot!*
Kôg junactvo i Turci dice...	dont les Turcs même vantent les faits héroïques,
O vitezki *Kraljevicu!*	ô vous, *fils du roi!*
O Prizrena sunasce!	son œil de Prizren!
Sjajne zvezde bolje dobe!	Vous, étoiles des temps meilleurs,
Vlas na koieh nema tmina.	qui n'êtes troublées par aucun nuage,
Otvorite va se grobe!...	éveillez-vous dans vos tombeaux!...
Gle! *to vam je domovina!*	Voyez! *c'est là votre patrie!*
U veriga tuzni *rob!*	*esclave*, accablée de chaînes!
Alexandro, cordu hvati!	Alexandre, saisissez votre épée!
Kastriotic! Kraljevicu!	Kastriot! fils du roi!
Vito kopje, stit, mac, làti,	armez-vous de la lance et du bouclier!
Te pokusaj svaki sricu,	Que chacun fasse des efforts
Po navadi nekdasnjoj!	*pour reconquérir le bonheur perdu!*

De si éloquentes supplications et de si grands malheurs ne sont pas restés sans réponse et sans adoucissement. L'Europe a-t-elle écouté les gémissements des Bosniens, et les représentants des puissances occidentales ont-ils intercédé près du Sultan?

Hélas! il fut un temps où le premier cri de douleur, poussé par les chrétiens d'Orient, était accueilli en France avec amour; un temps où notre patrie, jalouse de ses droits séculaires, exerçait hautement le privilége d'un généreux protectorat et revendiquait la gloire de défendre tous les opprimés, de réparer toutes les injustices, de calmer toutes les souffrances. En ce temps, il eût suffi d'un mot du Roi Très-Chrétien pour obtenir la liberté des captifs, la restitution des biens, le rappel des proscrits. Pourquoi faut-il que ces glorieux avantages, gagnés au prix de notre sang et conservés par la renommée de notre grandeur, aient été perdus par les hommes qui tiennent en leurs mains les destinées de notre patrie, et que l'héritage de tant de siècles et de tant de héros ait été lâchement abandonné?... D'autres puissances ont su recueillir ce que nous avons si honteusement délaissé, et nul doute que l'intervention de l'Autriche n'ait été utilement employée en faveur des Bosniens. Tout en regrettant que notre gouvernement n'ait pas eu l'honneur d'une pareille initiative, nous devons en rendre hommage à qui de droit. C'est un service rendu à l'humanité et à la religion : à ce point de vue tous les peuples chrétiens sont solidaires, et nous nous félicitons des améliorations apportées dans le sort des malheureux Bosniens.

Cédant à de hautes sollicitations, le divan s'est résolu enfin à faire quelques concessions, et, le 15 février 1843, le sultan Abd'ul-Medjid a rendu un firman que nous rapportons ici en entier, d'abord parce qu'il contient de curieux détails sur l'organisation de la population chrétienne en Bosnie, sur les exactions dont elle était victime, et qu'il peut donner une idée de ce qu'est la domination musulmane; ensuite parce qu'il est un des actes trop rares de la faveur progressive que le Sultan doit, de gré ou de force, accorder aux chrétiens de son em-

pire. Il prouve ce que l'on peut obtenir, ce qu'il y a encore à faire, et ce que les puissances devraient exiger. Voici ce document :

A mon visir Mohamed-Hosrew-Pacha, muchir de Bosnie, et aux généraux, gouverneurs, magistrats, commandants des milices nationales, et à tous les notables.

« Il est parvenu à notre connaissance que nos sujets établis depuis longtemps dans la province de Bosnie, pour travailler dans les fermes, les timors et autres propriétés des musulmans, d'après des règlements et organisations particuliers, sont pressurés au delà de leurs moyens, et soumis par les spahis et autres propriétaires à une foule de droits, de corvées et d'innovations funestes et répréhensibles, contrairement à l'équité et aux règlements ci-dessus mentionnés. Comme il est de notre devoir de veiller à la sûreté et au bonheur des populations que, par la grâce infinie du Très-Haut, nous sommes appelé à gouverner, que notre plus grand désir est leur parfaite prospérité, et que les vexations souffertes par nos sujets de Bosnie sont illégales, opposées à nos vues de bienveillance et de clémence, et contraires à la justice divine qui doit nous guider en tout, notre volonté expresse et impériale est que ces causes d'injustice soient promptement abolies, sans blesser les légitimes droits de personne et conformément à l'équité; que nos sujets obtiennent justice et qu'ils prospèrent par la rigoureuse attention que nous donnons aux intérêts de notre empire.

« Toi, mon fidèle visir, Mohammed-Hosrew-Pacha, ainsi qu'il est annoncé dans tes dernières dépêches arrivées à notre Sublime-Porte impériale, tu as, sur l'ordre de notre premier ministre, avec l'intelligence, le soin et la haute capacité qui te distinguent, visité tous les lieux de la province dont le gouvernement t'est confié, et, de retour dans le chef-lieu, rassemblant aussitôt tous les notables des départements et cantons dont la présence était nécessaire, et les réunissant en commission avec les députés nommés par les rayâs, tu as fait prendre sans délai les mesures les plus propres à remédier efficacement, et au contentement de tous, aux maux dont les rayâs étaient accablés, et, en améliorant leur sort, tu as assuré leur tranquillité.

« Le rapport des différents articles arrêtés dans cette commission, signé par ceux qui en faisaient partie, avec la clause que notre Sublime-Porte impériale serait immédiatement suppliée d'accorder une ordonnance intimant l'exacte observation des susdits règlements, porte en substance que : à l'époque des récoltes, les propriétaires ou leurs soubachis seront invités à se rendre sur les lieux, et il leur sera livré, à titre de droit, un neuvième des produits en nature, ou, en cas de consentement des deux parties, la valeur dudit neuvième en argent. Lorsque deux frères se sépareront et se partageront leurs biens, ils ne seront plus tenus de payer un bœuf aux propriétaires ou spahis. Les villages qui, selon leur importance, payaient aux propriétaires une ou deux vaches par an, sous la dénomination de viande à saler, seront dorénavant dispensés de tout droit de cette nature. Il ne sera plus payé trois, cinq ou dix oques de tabac par maison, mais il sera régulièrement livré la dixième partie des récoltes ; par ce moyen, ceux qui n'auront pas de tabac seront exempts de ce droit.

« Les rayâs qui payaient, selon leurs moyens, une ou deux oques de beurre par maison, continueront d'acquitter ce droit, qui représente le prix du loyer des terrains et la dîme des pâturages. A la mort d'un rayâ, il ne sera rien exigé

pour droit d'enterrement. Lorsque des moutons, donnés à des rayâs pour être menés dans les pâturages, périront, les propriétaires ne pourront leur en demander le prix, à moins qu'il ne soit légalement prouvé, par l'assistance des magistrats, que la mort du bétail a été causée du fait du rayâ. Les rayâs qui auront du miel en payeront la dîme. Les femmes rayâs qui seront sous puissance de mari payeront chaque année en nature, ou l'équivalent en argent, une oque de chanvre pour droit de terrain et de dîme. Ceux des propriétaires qui reçoivent un neuvième ou un cinquième pour droit n'exigeront des rayâs que deux jours ou un jour de corvée par semaine, tandis que ceux qui prennent le quart ou la moitié ne pourront pas en exiger du tout. Ceux qui, faute de besoin, n'ont pas fait travailler les rayâs pendant plusieurs semaines, ne pourront par la suite exiger ces corvées ou l'équivalent. S'il se trouve des rayâs ayant dans la même maison plusieurs enfants non mariés, un seul d'entre eux sera tenu chaque semaine à deux jours de corvée ; mais si l'un d'eux est marié, comme il est considéré faisant famille à part, il est tenu séparément à faire ses propres corvées. Les propriétaires et spahis, ou leurs hommes, allant dans les villages recueillir les droits et dîmes, payeront au comptant tout ce dont ils auront besoin.

« Les propriétaires et spahis qui attendraient les années dans lesquelles le prix des denrées sera le plus élevé pour exiger le payement de leurs droits accumulés, devant causer par là un préjudice aux rayâs, il sera préposé des employés par la justice, afin que, si les propriétaires ne se présentaient pas dans le temps voulu, tous les droits et dîmes soient perçus par les autorités, et à leur arrivée lesdits propriétaires payeront les frais de perception, emmagasinage et autres, sans pouvoir exiger rien en sus des rayâs. Le droit de pâturage dans les bois une fois acquitté, les propriétaires ne pourront plus exiger dans les villages le droit d'une piastre par tête de pourceau. De même que les rayâs ne pourront abandonner, sans raison plausible, une des propriétés pour s'établir dans une autre, de même les propriétaires ne pourront menacer les rayâs de les expulser pour leur extorquer d'autres redevances. Si un rayâ, méconnaissant ses engagements, refuse de payer les droits, ou, ne travaillant qu'à sa guise, fait baisser la valeur des propriétés, il appartiendra aux tribunaux d'obliger cet homme à remplir ses devoirs. Enfin tous les contrevenants aux précédentes dispositions, propriétaires ou rayâs, seront sévèrement punis, d'après notre Code pénal.

« Mon visir, les soins sérieux que tu as mis à lever toutes les difficultés qui se présentaient, en les soumettant à des règlements sévères, tout en suivant les exigences d'une stricte justice et celles de notre désir d'assurer le bien-être de nos sujets, t'assurent notre haute approbation et notre bienveillance impériale. Tu es, par notre ordre formel, chargé de l'exacte exécution de ces règlements, de la répression de tout acte contraire à leur esprit, et de la publication de la présente ordonnance impériale, que nous avons fait, à cet effet, expédier de notre divan impérial. Aussitôt que le contenu en sera parvenu à ta connaissance, tu le feras enregistrer aux tribunaux, et tu continueras à mettre toute l'attention et la fidélité que nous te connaissons à réaliser le plus cher de nos désirs, le bonheur de nos peuples. Et vous, généraux, gouverneurs, magistrats et notables, vous pénétrant aussi de l'esprit de clémence de notre volonté impériale, vous ferez sentir à nos sujets les effets bienveillants de notre sollicitude à assu-

rer la tranquillité et la prospérité de l'empire, et vous vous attirerez par là notre satisfaction impériale.

« Fait au milieu du mois de mouharrem 1259 (15 février 1843). »

Puisse cette volonté du Sultan être respectée! Mais nous n'osons l'espérer. On sait trop qu'il n'y a rien à attendre des farouches dominateurs de la Bosnie, même sur les ordres de leur maître. La véritable plaie est dans le caractère, dans la cruauté et la brutalité des pachas : tous les hatti-schérifs de Constantinople ne les changeront pas. D'ailleurs les liens de la subordination sont tellement relâchés dans l'empire ottoman que les muchirs ne se font pas faute de mépriser les injonctions du Grand Seigneur; et, comme ce dernier n'est la plupart du temps ni assez fort ni assez osé pour leur envoyer le cordon, sanction légale de ses décisions impériales, la désobéissance passive est devenue l'état normal des relations entre les agents du pouvoir et le pouvoir lui-même.

Ajoutez à cela que, dans la Bosnie en particulier, le pacha est à la discrétion des Arnautes, et que cette barbare soldatesque fait peser également sa tyrannie sur les chrétiens et sur les musulmans. On comprend assez que cette milice indisciplinée est moins disposée que toute autre à se soumettre aux lois dictées par le divan. Ce sera plutôt pour elle une occasion de renouveler ses exactions et de multiplier ses violences.

De tels faits sont graves; il est possible que d'un moment à l'autre la sourde manifestation qui se prononce dans les provinces danubiennes vienne à éclater subitement, et alors peut-être une seule étincelle suffirait pour allumer un vaste incendie.

Dernièrement on a pu croire que cette commotion allait avoir lieu. Le despotisme du pacha et les violences des Arnautes avaient passé toutes les bornes; rapprochés par de communes souffrances, les musulmans et les rayâs s'unirent et coururent aux armes. L'insurrection prenait déjà un caractère fort sérieux. Les insurgés avaient tenté d'emporter d'assaut la forteresse d'Ostroschatz. Ils en avaient été repoussés, mais ils avaient changé le siége en blocus, et étendu leurs opérations à Brekovicza et à Kruscha, qu'ils cernaient également. Le gouverneur de Bosnie, alarmé, forma un camp près de Bohacz, pour tenter une diversion et pour essayer de dégager les trois places attaquées; mais le fleuve Klokot étant sorti de son lit et ayant inondé le pays, tous les mouvements de part et d'autre furent paralysés. Le pacha ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait affaire à plus fort que lui; il capitula. Ayant appelé en conférence les douze chefs de l'insurrection, il les fit revêtir de pelisses d'honneur et leur accorda la retraite immédiate des Arnautes. A ce prix, la paix se rétablit, et le mouvement fut apaisé; mais ce n'est là que le prélude de difficultés plus sérieuses. Ce premier succès enhardit les populations, et il pourrait se faire que bientôt l'agitation s'étendît à d'autres parties des provinces danubiennes.

Les puissances d'Europe ne peuvent rester étrangères à ces événements. Déjà le gouvernement autrichien a envoyé des troupes sur la frontière; la Russie est en observation. Que fera la France? Certes, elle aurait en ce moment un beau et noble rôle à jouer : si elle voulait prendre en main la défense ou au moins le protectorat des chrétiens, elle servirait les intérêts de la foi et ceux de sa politique. Mais le comprendra-t-elle? H. R.

L'ORDRE DE SAINT-BENOIT.

Un moine n'est autre chose qu'un parfait chrétien, qui suit les conseils évangéliques, par delà les voies battues et ordinaires des préceptes de rigueur. L'humanité n'est sur la terre que pour marcher sans repos dans un grand et infini voyage. Une voix divine s'est élevée dès le commencement pour nous ordonner de marcher sans relâche, et l'expérience des nations comme des individus a prouvé que la mort commence là où cesse le progrès. L'homme peut s'arrêter dans trois lieux bien distincts : dans les plaisirs des sens, dans la satisfaction de son propre esprit et l'exercice de sa volonté, et dans la vue de sa perfection. C'est pour nous arracher à ces haltes funestes que Dieu a donné au monde dans les trois vœux monastiques un avertissement salutaire qui a, à l'égard des chrétiens du siècle, une application moins exacte, une formule moins sévère, quoique cependant la vie chrétienne ne puisse exister sans la chasteté, la charité et l'obéissance. L'homme avait été fait pour être spirituel même dans la chair; mais voilà que, par un changement déplorable, la chair a pris le régime, et l'âme est devenue toute corporelle. Il faut sortir d'une si infâme servitude et d'un bannissement si honteux, où notre âme finirait par s'énerver ; pour cela il n'y a qu'un moyen : la chasteté, la pureté. Le moine s'oblige par vœu à cette vertu, et pour lui une faute est un sacrilége criminel.

Lors de la grande chute de notre nature, l'homme en se séparant de Dieu tomba premièrement sur lui-même ; à la vérité, il n'en est pas demeuré là. Ses désirs, primitivement réunis en Dieu, se brisèrent par un terrible effort, et tombèrent impé-

tueusement dans les choses inférieures. Pour nous relever, nous suivons les mêmes progrès. Sortant du bas étage de la volupté, nous nous retrouvons nous-mêmes; prenons garde de nous y complaire avant de nous réunir à Dieu ; nous aimons tant notre liberté et notre indépendance ! Cet amour est la source du premier crime ; l'homme sera éternellement déçu par sa liberté, car elle s'élève jusqu'à l'audace de la rébellion, elle savoure la fausse douceur de faire ce que nous voulons au lieu de faire ce que Dieu veut. Le vœu d'obéissance tue l'amour-propre, la volonté propre, l'indomptable amour de l'indépendance. D'ailleurs tout chrétien, tout homme n'est-il pas obligé à faire vœu d'obéissance s'il veut vivre? Sans cela montrez-moi la société religieuse, la société politique! L'abnégation seule peut faire le bon chrétien, le bon citoyen.

La vie de l'homme doit être laborieuse, il est condamné à gagner son pain et le pain de ses frères malheureux ; il doit les aider, les secourir; le riche, trésorier du patrimoine de l'humanité, ne doit pas se consumer dans la vaine contemplation de ses richesses, mais il doit les répandre avec profusion, avec amour; il ne faut dans son âme aucun attachement à la terre, voilà le vœu de pauvreté, le vœu de détachement que tout chrétien est obligé de faire pour s'élever dans l'Église à la plus haute des dignités, à la dignité, à la grandeur du pauvre. Le moine aura une obligation plus stricte : il ne possédera rien, pas même son pain de chaque jour, pas même l'étoffe grossière de ses vêtements. Mais il y a une autre pauvreté encore plus sublime, la pauvreté spirituelle, qui consiste à ne pas s'arrêter à la contemplation de ses perfections, de ses vertus. Cette avarice, cet assoupissement de l'âme est funeste. Il y a en nous une partie languissante et paresseuse qui est toujours prête à s'endormir, toujours fatiguée, toujours accablée. L'esprit veille et dispute avec le repos; lutte terrible, controverse à mort : la chair paraît soumise, les surfaces sont calmes, tranquilles, les passions sont vaincues, les vents sont bridés, toutes les tempêtes apaisées, le ciel est serein, la mer est unie, le vaisseau de la vie s'avance tout seul... Eh bien, malheur à l'homme qui, s'endormant dans une folle et téméraire confiance, se complaît dans une secrète satisfaction des mérites qu'il a péniblement amassés dans son âme. Le vœu monastique de pauvreté est encore plus spirituel que temporel, et, par un avertissement cé-

leste, il nous ramène dans la voie du progrès où nous devons toujours marcher. Voilà la base philosophique et rationnelle des trois vœux de religion ; voilà ce qui établit la nécessité des Ordres monastiques dans l'Eglise. Aucun de ces Ordres pris isolément, avec sa forme propre, son but spécial d'action, n'est nécessaire, aucun n'a une promesse divine de perpétuité. La parole puissante du Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ, les appelle pour le travail, et peut ensuite les remercier comme des serviteurs inutiles ; les foules peuvent les prendre en dégoût lorsqu'ils ne sont plus à la hauteur de leur mission, et se séparer d'eux. Les moines alors n'ont qu'un parti à suivre : c'est d'obéir à l'autorité infaillible de l'Eglise et à l'autorité fatale de l'opinion publique. Il ne faut jamais lutter avec ces deux forces divines et humaines ; elles ont brisé toutes les résistances : se croire nécessaire dans l'Église est un crime. Laissez faire le Maître, ayez confiance dans les promesses éternelles qu'il a faites à la grande société chrétienne, et non pas à de petites sociétés particulières : que toujours les préceptes et les conseils évangéliques seront pratiqués. Dieu a constitué fortement la vie chrétienne, et ses dons sont sans repentance, et sa volonté amoureuse ne peut défaillir.

Jetons un coup d'œil rapide sur les destinées dans le monde chrétien de la plus glorieuse de toutes les formes monastiques.

Vers la fin du Ve siècle, en 480, à Nursia, dans le duché de Spolète, au milieu de cette chaude Italie, que Virgile saluait comme la mère des grands hommes, SALVE, MAGNA PARENS, et qui a enfanté au monde les grands conquérants dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel, César comme saint François d'Assise, naquit un enfant dont tout présageait la haute mission. Il était issu de la famille ANICIA, une des plus illustres entre les races patriciennes, dit Claudien, qui a chanté toutes ses gloires (1). Avant d'apparaître au grand jour, ce petit enfant chantait déjà dans le ventre de sa mère les louanges du Dieu qui l'avait prévenu et fortifié de ses grâces. C'était comme le premier essai de cette harmonie céleste, de cette hostie des voix et de ce sacrifice des louanges que sa postérité a offerts à Dieu dans tous les siècles, et dont la divine psalmodie réjouit encore de nos jours plus d'une solitude savante. Au baptême,

(1) Claudian. in panegyr. de consulatu Probi et Olybrii.

cet enfant fut nommé BENEDICTUS, comme par une prédisposition secrète de la Providence. Le paganisme lui-même apportait une précaution superstitieuse dans le choix des noms : il y en avait d'heureux et de bon augure, comme Valérius et Lucrinus; Narcisse et Hyacinthe sont, dit Martial, des noms sortis des violettes et des roses (1). Saint Mélitus, dit saint Grégoire de Nazianze, avait un nom tout de miel, qui signifiait la douceur de ses mœurs (2). Sainte Agnès ne portait pas un nom humain, mais un nom de martyr, dit saint Ambroise (3). Dès son enfance, la vie de Benoît fut admirable; on voyait dans son petit cœur la présence intime de l'Esprit-Saint (4). A l'âge de douze ans il fut envoyé à Rome pour y faire ses études. C'était le moment de la chute de l'empire et des grands troubles de l'Italie; les Hérules et les Ostrogoths s'en disputaient la possession; Théodorik en chassait Odoacre; Rome était sans cesse prise, reprise, menacée. Les armées barbares traversaient le monde, déménageant sur leurs chariots la vieille civilisation romaine; les villes étaient dévastées, les hommes égorgés; les oiseaux et les poissons mêmes avaient disparu. Benoît, pour échapper à toutes ces désolations, sortit de Rome avec Cyrilla, sa bien-aimée et vigilante nourrice; sa mère était morte en lui donnant le jour (5). C'était vers 494; il avait à peine quatorze ans. Il ne se trouvait pas encore assez caché au monde dans la campagne solitaire; il résolut de s'enfoncer davantage dans la vastité du désert. Il vint dans ces hautes montagnes de Subiaco, d'où jaillissent les eaux que les anciens Romains ont amenées jusque dans la capitale du monde par de merveilleux aqueducs. Il y avait là comme un présage des fleuves immenses de grâces et de salut qui de ces montagnes ont coulé dans l'Église catholique (6).

La vie que menait Benoît, sa jeunesse, ses austérités attirèrent les pâtres des environs; il les prêcha, et la puissance de

(1) Nomen cum violis rosisque natum. Martial, lib. IX, epigr. 12.

(2) S. Gregor. Nazian. Orat. de S. Meletio.

(3) S. Ambros. lib. I, de Virginitate.

(4) Admodùm domicilium sibi Spiritus Sanctus in ejus sacro pectusculo collocaverat. Odo Cluniacensis. Serm. de S. Bened.

(5) Nutrix quæ hunc arctius amabat, sola secuta est. S. Gregor. Magn. lib. II Dialogorum, cap. 1.

(6) Ex hoc uno verè dicendo suæ humilitatis fonticulo immensa flumina sunt derivata. Baronius, ann. 525.

sa parole, l'autorité de son exemple, le concours toujours plus nombreux des auditeurs le rendirent bientôt célèbre. En 510, des moines voisins, réunis à Vicovaro, voulurent l'avoir pour chef : il s'y refusa d'abord, disant aux moines que leur conduite était désordonnée, qu'on se livrait dans leur maison à toute sorte d'excès, qu'il en entreprendrait la réforme et la soumettrait à une règle très-dure. Ils persistèrent, et Benoît devint abbé de Vicovaro. Il entreprit en effet, avec une invincible énergie, la réforme qu'il avait annoncée, et, comme il l'avait prévu, les moines se lassèrent du réformateur. La lutte entre eux et lui devint si violente qu'ils essayèrent de l'empoisonner dans le calice. Dieu le préserva par un miracle ; il quitta le monastère et reprit à Subiaco sa vie d'ermite.

Non plus seulement des pâtres, mais des moines errants, des laïques de toutes les conditions se rassemblèrent pour vivre près de lui. Equitius et Tertullus, nobles Romains, lui envoyèrent leurs fils, Maur et Placide : Maur âgé de douze ans, Placide tout enfant. En 520 Benoît avait déjà fondé autour de sa caverne douze monastères composés chacun de douze moines. Il commençait à essayer les idées et les institutions par lesquelles la vie monastique devait être réglée. Le même esprit d'insubordination et de jalousie qui l'avait chassé du monastère de Vicovaro se manifesta dans ceux qu'il venait lui-même de fonder. Benoît renonça une seconde fois à la lutte, et, emmenant quelques-uns de ses disciples, entre autres Maur et Placide, il se retira en 528. Après avoir marché longtemps sur les bords de l'Aniello, suivant ses détours dans une gorge longue et étroite sur les frontières des Abruzzes et de la terre de Labour, cette pieuse colonie s'établit au pied du Cassino.

La Providence s'est plu à illustrer par trois faits à jamais mémorables cette petite montagne de la Campanie, qui n'avait pas, jusqu'au VIe siècle, fixé une seule fois les regards de l'histoire. Le Mont-Cassin a reçu le dernier soupir du culte païen en Italie ; il a vu fonder sur sa cime une maison mère et maîtresse de tous les monastères d'Occident ; enfin c'est au milieu de ses rochers que les lettres, fuyant éperdues devant la barbarie, vinrent cacher les écrits d'Homère, d'Aristote, de Platon, d'Hérodote, de Virgile, de Tacite, de Tite-Live, d'Horace, c'est-à-dire le génie même de l'antiquité. Aussi, avec sa couronne d'or et de pierres précieuses, elle apparaît bien belle,

cette sainte montagne monastique, aux pieuses générations de pèlerins qui, du fond de la vallée d'Isola di Sorra, la saluent de leurs acclamations triomphantes. Sa basilique de marbre a ouvert ses portes d'airain, où sont ciselées en argent les titres de ses richesses immenses, à toutes les grandeurs du monde : Grégoire-le-Grand, Grégoire II, Zacharie, Victor III, Benoît XIII, et tous les saints, et tous les littérateurs, et tous les artistes, et tous les rois de la terre, ayant à leur tête notre Charlemagne. De retour dans son palais d'Aix-la-Chapelle, au milieu de cette barbarie qu'il n'avait pu façonner à son gré, le grand vainqueur de l'Occident revenait par le souvenir au calme et à la paix du monastère bénédictin, et, appelant à son aide la muse latine, il chantait : « Au Mont-Cassin un repos assuré est offert aux âmes malades... Là règne une pieuse paix, une humilité sainte et la plus belle union entre tous les frères. A chaque heure du jour des cantiques de louanges, des chants d'amour divin s'élancent vers le trône du Christ. Poésie, allez ! et dites à l'Abbé et à tous ses enfants : Salut et bonheur (1). »

Cependant Benoît avait renversé le temple et la statue d'Apollon, et bâti en l'honneur de saint Jean-Baptiste une église entourée de modestes cellules, et les pauvres, et les riches, et les heureux accouraient en foule. Les grands seigneurs de la société romaine, découragés à l'aspect triste et lugubre de l'avenir du monde, quittaient tout pour embrasser la folie de la croix. Benoît élargissait son cœur pour recevoir ces nobles membres du Sénat, Tertullus, Equitius, Symmaque, Vitalianus, Gordianus et plusieurs autres, qui déposèrent aux pieds de l'abbé toutes leurs richesses. Les femmes vinrent à leur tour apporter au saint fondateur les tendresses de leur âme et les sacrifices de leur dévouement. Elle vint aussi celle que Benoît aimait tant, Scholastique, sa sœur jumelle, qui était restée dans le monde, confiée aux soins de la bonne Cyrilla ; elle trouva un abri dans la vallée, à Plumbariola, dont les ruines antiques s'aperçoivent encore.

C'est au Mont-Cassin, parmi ces hommes qui avaient quitté

(1) Mea carta. . . . . . .
. . . .
Dic patri et sociis cunctis : Salvete, valete.

Vers de Charlemagne à Paul Diacre, publiés pour la première fois par mon ami Maxime de Montrond, dans la Bibliothèque de l'École des chartes, t. I, p. 306.

toutes les grandeurs de la terre pour honorer dans le silence et la solitude le travail des mains, jusque-là abandonné à des bras esclaves et devenu depuis une œuvre sainte, que Benoît appliqua dans son ensemble et publia sa règle de la vie monastique, destinée à devenir la loi générale des moines de l'Occident Ce code est un précis du Christianisme, un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Evangile, de toutes les institutions des saints Pères, de tous les conseils de perfection. Là paraissent, avec éminence, la prudence et la simplicité, l'humilité et le courage, la sévérité et la douceur, la liberté et la dépendance; là, la correction a toute sa fermeté, la condescendance tout son attrait, le commandement toute sa vigueur, et la sujétion son repos, le silence sa gravité et la parole sa grâce, la force son exercice et la faiblesse son soutien. Sainte Hildegarde dit admirablement que la Règle de saint Benoît est, à l'égard des plus anciennes constitutions monastiques, ce que la loi de Jésus-Christ est à la loi de Moïse. Dans ses extases, elle entendait la voix du Père éternel qui lui disait : Le premier Moïse a donné aux Juifs une loi dure, écrite sur des tables de pierre; mais mon Fils a donné à cette loi la perfection qui lui manquait, en corrigeant sa dureté par la douceur de l'Evangile. Ainsi mon serviteur Benoît a recueilli dans une certaine et constante manière de vie les institutions de la vie religieuse, qui étaient variables et différentes les unes des autres ; il a changé leurs rigueurs inaccessibles, par la douceur de l'inspiration du Saint-Esprit, en une discipline discrète, unie et facile; et, par ce moyen, il a rempli les maisons de son Ordre d'innombrables troupes de religieux, comme mon Fils a attiré à lui tous les peuples en répandant par tout le monde l'odeur de ses doux parfums (1).

La règle de saint Benoît vraiment écrite sous la dictée de l'Esprit-Saint, comme le dit Geoffroi de Vendôme (2), est tout entière basée sur l'abnégation de soi-même, l'obéissance et le travail. En Orient, quelques moines avaient bien essayé d'introduire le travail dans leur vie; mais la tentative n'avait jamais été générale ni suivie. Ce fut la grande révolution que fit saint Benoît dans l'institut monastique ; il y introduisit surtout le travail manuel, l'agriculture. Les moines bénédictins ont défriché l'Eu-

(1) Hildegard. lib. II, visio 5.
(2) Serm. de S. Bened.

rope en grand par l'agriculture et la prédication : une colonie partait, elle s'établissait dans un lieu inculte, au milieu des populations barbares ; et là, missionnaires et laboureurs à la fois, les moines accomplissaient leur double tâche, souvent avec autant de péril que de fatigue. Puis ces pieux enfants de la solitude, après avoir déposé la bêche et le hoyau qui avaient fertilisé une partie de notre sol, élevèrent dans le silence du cloître ces merveilleux monuments de la science, qui, en ce siècle où l'on ne sait plus tout ce que peut opérer la force d'association constamment dirigée vers un même but, nous apparaissent comme des vestiges laissés par une race d'hommes plus puissante, de son passage sur la terre. Il y a même de nos jours des hommes qui ont une apparence de gravité et de savoir, et qui n'ont point été frappés de ces considérations ; si nous ne les plaignions pas, pour les flétrir nous ne pourrions trouver assez de mépris (1).

Sous le gouvernement d'élection, de délibération et de pouvoir absolu des abbés, les peuples se réfugiaient au moyen âge comme dans un abri. Cette petite société, formée dans la grande par une discipline sévère et juste, était beaucoup plus humaine, incomparablement plus modérée que la société romaine et barbare, que les mœurs générales du temps. Combien d'âmes ont trouvé là le repos ! Ce qui distingue tout spécialement la règle de saint Benoît, c'est le bon sens et la douceur. Il avait dit dans le prologue : « Nous voulons instituer une école du service du Seigneur, et nous espérons n'avoir mis dans cette institution rien d'âpre et de pénible ; mais si, d'après le conseil de l'équité, il s'y trouve pour la correction des vices et le maintien de la charité quelque chose d'un peu trop rude, ne va pas, effrayé de cela, fuir la voie du salut. A son commencement elle est toujours étroite ; mais par le progrès de la vie régulière et de la foi, le cœur se dilate, et on court avec une douceur ineffable dans la voie des commandements de Dieu. » Saint Benoît avait donné pour habit à ses moines le costume pauvre et simple des pâtres de la campagne de Rome et de la Campanie : la tunique noire comme un mémorial de la mort et comme un symbole d'humilité (2); la cuculle était le symbole de

(1) Nous recommandons surtout, comme un type de déclamations niaises et absurdes, le livre de Hallam, *l'Europe au moyen-âge*.

(2) S. Petri venerabilis lib. II, epist. 17.

la simplicité et de l'innocence ; le scapulaire était le symbole de la croix et de l'obéissance (1); la ceinture était le symbole de la chasteté, de la force, de la fidélité, de la justice et de la foi. Le temps de l'apostolat était venu ; Benoît voulait voir ses institutions se propager, sa famille s'étendre; l'amour débordait de son cœur. Il jeta d'abord les yeux sur la Sicile, où les moines pouvaient s'établir dans les grandes propriétés territoriales que Tertullus lui avait données. Le jeune Placide fut choisi pour cette mission. Un autre disciple, saint Maur, partit pour la Gaule à la demande d'Innocent, évêque du Mans, et fonda le monastère de Glanfeuil, depuis appelé Saint-Maur-sur-Loire. La Gaule était déjà habituée aux institutions monastiques : Saint-Martin de Tours, Lérins, Condat, magnifique retraite de saint Romain et de saint Lupicin ; saint Columban la parcourait avec son zèle et soutenait une belle lutte avec la barbarie franque ; il établissait dans les Vosges, à Luxeuil, le chant perpétuel des louanges de Dieu, le merveilleux *laus perennis*, écho continu des harmonies du ciel. C'était un spectacle solennel que cet hymne incessant s'élevant du sein de ces ruines, et l'on pouvait réfléchir aux mobiles révolutions du monde en voyant ces anachorètes, en partie étrangers, les cheveux coupés à la manière hybernienne, marchant au milieu des marbres renversés, ou se baignant dans les thermes réparés par César, parmi ces débris mutilés des dieux. Au reste, les institutions de saint Columban, comme toutes les autres, se fondirent bientôt dans la règle douce, humaine et universelle de saint Benoît, qui se répandait aussi en Espagne dans le même temps.

Le saint patriarche pouvait maintenant s'en retourner tranquille dans la patrie : il avait vu la généreuse lignée sortie de son cœur se propager heureusement dans l'Église, et étendre, au grand soleil devant tous les peuples, ses rameaux merveilleux, les fleurs rouges des martyrs, les fruits d'or de l'apostolat (2). Saint Benoît, comme tous les hommes d'action, sentait son âme pleine de vigueur, mais son corps s'affaissait : c'était comme un vase qu'une liqueur bouillante fait éclater. Il se fit porter à l'oratoire, y reçut le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ ; puis, soutenant ses membres affaiblis et exténués entre

(1) S. Doroth., serm. I, de Obedientia.

(2) Ab eo descendens sancta et generosa posteritas per cuncta sæcula in Ecclesiâ Dei feliciter propagata et sanctis ramis mirifice dilatata. Baronius, ann. 541.

les bras de ses disciples, cet invincible soldat se tint debout par un prodige sans exemple, malgré les défaillances et les langueurs de l'agonie, pour recevoir la mort dans une posture de combattant; il leva les mains et mourut en priant (1). Après plusieurs siècles Dieu montra à sa fille Gertrude, dans cette partie mystérieuse de l'âme, la plus belle et la plus incompréhensible partie de notre être (2), la gloire de saint Benoît. Étant en prière le jour de sa fête, elle vit, dans un ravissement, notre glorieux père doué d'une extrême beauté : il semblait que des roses très-belles, d'une vertu admirable et d'une odeur toute particulière, sortaient de son corps, chacun de ses membres était comme un beau rosier tout couvert de roses, de sorte qu'il embaumait le Paradis d'un parfum délicieux (3).

Non-seulement il fallait à la règle de saint Benoît la sanction du Souverain Pontife, sans lequel rien de grand ne peut se faire dans le monde, mais encore il était nécessaire à sa rapide propagation en Occident qu'elle s'appuyât sur un vouloir puissant et dévoué. L'illustre pape Grégoire Ier, que les peuples ont salué du nom de grand, fut le protecteur de la famille bénédictine. Cet homme, qu'on a cru assez louer en inscrivant sur sa tombe qu'il avait fait ce qu'il avait enseigné (4), et il avait enseigné de si magnifiques choses ! se montra plein de sollicitude pour les enfants de saint Benoît, et prêta sa main forte et vigoureuse au soutien de toutes les parties faibles de l'édifice. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir le registre de sa correspondance pontificale.

Un jour Grégoire, n'étant encore que simple moine, passait au Forum au moment où un marchand exposait en vente de jeunes esclaves anglais d'une ravissante beauté. Il demanda de quel pays ils étaient et si l'on y faisait profession du Christianisme ; on lui répondit que c'étaient des Anglais, et que ceux de cette nation étaient idolâtres. « Ah ! dit-il, cela est bien affligeant que le prince des ténèbres possède des hommes si beaux, et

(1) Ibique exitum suum Dominici corporis et sanguinis perceptione munivit, atque inter discipulorum manus imbecilia membra sustentans, erectis in cœlum manibus, stetit, et ultimum spiritum inter verba orationis afflavit. S. Gregor., c. 37.

(2) Pulchrior est humana mens eâ parte quâ comprehendi nequit, quam eâ quâ comprehenditur. J. Erigen, de Divisione naturæ, lib. V.

(3) S. Gertrud. Divinæ pietatis insinuationes, lib. IV, c. 20.

(4) Implebatque actu quidquid sermone docebat.

que ceux qui ont tant de grâces et d'agrément à l'extérieur soient privés intérieurement de la grâce de Dieu (1). » Et dès ce moment il conçut dans son esprit un grand projet; il se sentait au cœur une affection immense pour ces pauvres insulaires. On dit même qu'il se mit en chemin pour leur aller prêcher l'Évangile, mais que le peuple romain, ne pouvant souffrir son absence, le fit rappeler par le Pape. Il s'en dédommagea en faisant acheter en France et en Italie tous les jeunes esclaves anglais pour les faire baptiser et instruire dans les monastères (2). Enfin, en 696, il eut la consolation d'envoyer en Angleterre des moines sous la conduite de saint Augustin, prieur de Saint-André de Rome; et tout le monde sait les résultats prodigieux de cette conquête bénédictine. Nous n'avons besoin d'insister que sur un seul : de l'Angleterre sortit le salut et la civilisation de l'Allemagne. Un pauvre moine anglais, Boniface, se sentit pressé du désir amoureux de travailler à la conversion des païens. Il quitta sa terre natale et les douces méditations du cloître pour se jeter dans le combat terrible de la vérité et de l'erreur. Il arriva dans la Frise vers l'an 715, mais il lui fut impossible de faire entendre sa voix au milieu du bruit des armes de Charles-Martel et de Rudbod. Il revint tout triste dans son monastère. Deux ou trois ans après nous retrouvons Boniface à Rome, confiant au Pape Grégoire II ses désirs et ses douleurs. Le père de la Chrétienté s'émut à la vue de tant de zèle, de tant d'intrépidité. La conquête spirituelle de l'Allemagne fut résolue. Boniface partit donc avec quelques-uns de ses compagnons anglais : la Thuringe eut les prémices de cet apostolat; bientôt les ouvriers passèrent dans la Frise, qu'un de leurs compatriotes, aussi religieux bénédictin, évangélisait depuis trois ans : saint Wilbrod. Beda nous apprend que sa mère fut avertie des hautes destinées de cet enfant. Pendant qu'elle le portait dans son sein, elle crut voir en dormant une nouvelle lune qui, étant ensuite devenue pleine, entra par sa bouche dans ses entrailles et les rendit toutes brillantes. Effrayée de ce songe, elle alla consulter un saint prêtre; il lui prédit qu'elle aurait un fils qui éclaterait par l'innoncence et la pureté de ses mœurs, et

(1) Heu! proh dolor, inquit, quod tam lucidi vultus homines tenebrarum auctor possidet, tantâque gratiâ frontis conspicui mentem ab æternâ gratiâ vacuam gestant. Joan. Diac., lib. I, c. 21.

(2) Lib. V, epist. 10.

qui dissiperait les ténèbres du paganisme par la splendeur de la vérité (1). En effet, après avoir pratiqué longtemps les exercices de la vie monastique dans l'abbaye de Rippon, le pape Sergius, sur les instances de Pépin, maire du palais, l'envoya évangéliser la partie de la Frise qui était sous la domination de Thierry. Boniface et saint Wilbrod remportèrent de grandes victoires sur le paganisme. Dans les commencements de sa mission, Boniface fut effrayé de la grandeur de sa tâche; il voyait devant lui ce fantôme gigantesque et vaporeux de l'ancienne superstition germaine accolé fatalement aux cultes impurs de la Grèce et de Rome. Incertain sur la direction qu'il devait donner à ses efforts, il consulta Daniel, évêque de Winchester, prélat renommé par sa sagesse, et qui lui-même avait guerroyé avec succès contre l'idolâtrie dans la Grande-Bretagne. Daniel traça un plan de conduite qui révèle dans son auteur une grande sagacité, et qui nous fournit sur cette époque de précieux renseignements.

Peut-être n'a-t-on jamais assez considéré la simplicité des missions chrétiennes. Les apprêts se font sans fracas. Un pauvre moine obscur part avec la croix et son bréviaire, et il marche à la conquête d'un monde nouveau. Il a compris, l'apôtre, que, le jour où son front a été marqué du sacerdoce royal, une dette immense lui a été imposée; il est devenu le débiteur universel (2); il a compris que tous les hommes ont sur lui des titres de créance. Et dans son cœur la charité catholique a puisé d'abondants trésors qu'elle a versés à pleines mains sur le monde; elle a créé des institutions pour tous les travaux et pour toutes les œuvres de l'amour. Le malade pestiféré s'est soulevé de sa couche, il a montré ses titres tout sanglants sur son corps, il a crié aux saintes milices monastiques : Venez payer votre dette; apportez-moi l'or invisible des mystères; traversez le fléau, la nuit, l'orage; venez vous libérer, il en est temps; je sens que je pars. Les païens, les infidèles, les Barbares, eux aussi, ont crié : Franchissez l'Océan, mesurez la tempête, jouez avec l'abîme; nous sommes par-delà, nous vous attendons. Et ces moines conquérants ont fouillé le monde dans tous les sens. Leur ambition n'était pas difficile; ils n'avaient pas à s'inquiéter si les terres et les peuples en valaient la peine; il leur suffisait de sa-

(1) Beda Hist., lib. V, c. 10.
(2) Debitor est universæ legis. S. Paul, *Galat.*, V.

voir qu'il y avait une âme humaine toute dégradée par-delà vingt océans; ils partaient. Et il y en a qui les insultaient, et il y en a qui les tuaient; et ceux-ci étaient leurs créanciers encore : Je t'outrage, bénis-moi; je t'égorge, donne-moi des prières; que ton sang de martyr prie quand ton rôle terrestre est fini. Vous admirez dans les antiques histoires la vie humaine prenant possession des terres mortes où on n'avait vu jusque-là que les herbes, les lianes, les forêts séculaires, les oiseaux et les bêtes fauves. Quand quelques chefs hardis viennent conquérir cette âpre et rude nature, la dompter; quand le flot humain, grossi avec le temps, roule en nappes harmonieuses sur ce sol muet, qu'à son passage les villes s'élèvent comme une floraison animée, les bruits des voix montent, le pas humain s'imprime sur les sables. Eh bien, voici des hommes, mais ils n'ont pas la vie divine. Les villes y sont peut-être, le langage, peut-être quelques arts; mais la vie divine, ce par quoi les nations montent et progressent, est absente. Lorsque le pauvre moine missionnaire a mis le pied sur ce sol, elle est venue. Comprenez-vous maintenant la puissance d'une croix et d'un bréviaire?

Ainsi saint Boniface le Bénédictin répandait la vie divine dans les forêts de la Germanie, au bord de ses magnifiques rivières; la Frise, la Hesse, la Saxe doivent le saluer comme leur illuminateur; il y convertit et baptisa des populations entières arrachées à toutes les vieilleries idolâtriques (1). Son activité était prodigieuse : aucune fatigue ne le rebutait. En 723 il alla à Rome rendre compte au chef suprême de sa mission et recevoir l'ordination épiscopale. Il revint dans la Thuringe et la Hesse continuer les travaux de sa conquête, bâtir des églises et des monastères : Ordoff, Frislar, Omenburg. Grégoire III, qui venait d'être élevé sur la chaire de saint Pierre, décora Boniface de la dignité archiépiscopale et du pallium. En 738 il entreprit un troisième voyage à Rome, tant il était dévoué à cette Église, mère de toutes les Églises; tant il avait besoin d'être fortifié par ces émanations puissantes et surnaturelles du tombeau des saints apôtres et des martyrs. De retour, il établit sa mission en partageant la Bavière en quatre diocèses, en fondant dans les provinces de Franconie, de Hesse et de Thuringe les évêchés de Wirtzbourg, de Burbourg, d'Erford et d'Eichstat; en

(1) Multisque millibus hominum, expurgatâ paganicâ vetustate, baptisatis. D. Mabillon. Acta SS., t. IV, p. 15.

disciplinant son clergé par les constitutions de trois conciles, et en propageant la règle de saint Benoît, qu'il appelle la règle sainte par excellence (1). Et pourtant il tremblait dans sa nouvelle dignité; sous la chape épiscopale il se sentait chargé d'une plus étroite obligation d'instruire les peuples et de leur donner le bon exemple. Il écrivait à Cutbert, archevêque de Cantorbéry : «Mourons, si Dieu le veut, pour les saintes lois de nos pères, afin de nous rendre dignes d'obtenir avec eux l'héritage éternel (2). »

Jusqu'alors saint Boniface avait été métropolitain sans diocèse, sans siége particulier. Il allait d'un lieu à un autre, travaillant avec une application infatigable à prêcher Jésus-Christ aux païens, à instruire les fidèles, à conserver et à rétablir le bon ordre parmi le clergé et les moines, et combattre les hérétiques. Pépin, qu'il devait sacrer roi, et les autres illustres des Francs, qui avaient un profond respect pour lui et qui le protégeaient et l'assistaient dans ses pieux desseins, comme notre apôtre l'avoue lui-même, lui persuadèrent de se fixer dans un évêché, sans pour cela discontinuer ses fonctions de légat. Saint Boniface s'assit sur le siége de Mayence, et consacra ses heures de repos à composer un livre de l'unité de la foi catholique, que le Pape Zacharie approuva hautement comme un ouvrage marqué au caractère de la grâce que le Saint-Esprit avait répandue dans le cœur de ce saint évêque. Mais, tant cette époque était calamiteuse, sa double charge d'évêque et de légat ne pouvait être pour lui qu'un emploi pénible et laborieux; il ressemblait à un pilote qui avait à conduire un vaisseau battu par la tempête. Ses lettres sont pleines de douleurs; on y voit à chaque page que la souffrance, marque divine, ne manquait pas à son apostolat. Et cependant dans son âme vaillante et forte il n'y avait ni défaillance ni découragement; il y avait humilité, zèle, désir du travail et de la mort. Lorsque l'apôtre a travaillé longtemps et avec succès dans le ministère de l'Evangile, il ne doit point se glorifier; mais, s'humiliant dans les larmes et la prière, il doit se confesser serviteur inutile. Saint Boniface écrit au Pape Etienne II : « Si, depuis trente-six ans que moi, pauvre disciple de l'Eglise romaine, j'exerce la charge de

(1) Ut ordo monachorum vel ancillarum Dei secundum regulam sanctam stabilis permaneat. Concil. Suession., ann. 744.

(2) S. Bonifac., epist. 105.

légat du Saint-Siége, j'ai rendu quelque service, je suis dans la résolution de continuer et de procurer de plus en plus le bien et l'avantage de l'Eglise. Si l'on trouve dans mes actions ou dans mes paroles quelque faute contre les règles de la prudence ou de la justice, je suis prêt d'en faire satisfaction et de la réparer autant qu'il me serait possible. » Dans l'âme de Boniface il y avait une humilité triste et sublime ; sous son manteau d'or il voyait la robe sanglante du martyr. En se recommandant aux prières d'une communauté de saintes femmes, il se nomme le dernier et le plus indigne de tous les sujets que l'Eglise a employés à prêcher la foi, et il conjure ces servantes fidèles de tâcher d'obtenir de sa miséricorde que son travail ne fût pas stérile et sans fruit (1). Déjà il avait supplié une religieuse anglaise de lui envoyer les vies des saints martyrs ; il voulait s'animer aux souffrances par l'exemple de ces généreux défenseurs de la foi. Un jour il prit sa crosse et sa mitre, et il les donna à son disciple Lulle, en lui transmettant toute la puissance de sa juridiction métropolitaine. N'allez pas croire qu'il se retire dans le repos du cloître, qu'il veut dans sa vieillesse retremper ses lèvres desséchées dans les douceurs et les contemplations de la solitude. Non ; son âme ardente soupire après les combats apostoliques ; elle est dévorée par le zèle. Il retournera dans la Frise ; il a soif du salut de ces peuples ; il mourra les armes à la main. Il déposa ce secret dans l'âme aimante de Lulle, en lui recommandant d'achever l'église de Fulde ; car il désirait y reposer dans le tombeau. Il fit mettre dans son bagage un linge pour l'ensevelir, et, parmi les livres qu'il emportait, le traité de saint Ambroise, *de l'Utilité et de l'avantage de la mort*. Accompagné de quelques disciples dévoués, il s'en alla camper dans les plaines de la Frise, sur les bords de la rivière de Bordne. Quelques jours après la fête de la Pentecôte, il se vit attaqué par des païens furieux. Un combat suprême s'engagea : la fureur et la rage d'un côté, la patience de l'autre. Les religieux voulaient essayer de se défendre ; Boniface leur dit ces paroles tendres et généreuses : « Ne résistez point, mes enfants ; nous savons, par le témoignage certain de l'Ecriture, qu'il faut rendre le bien pour le mal. Voici le jour tant désiré ; voici le temps heureux de notre consommation. Fortifiez-vous dans le Seigneur, et re-

(1) Et quia ultimus et pessimus sum omnium legatorum quos catholica et apostolica Romana Ecclesia ad prædicandum Evangelium destinavit. Epist. 25.

cevez tout avec reconnaissance. Espérez en lui, il sauvera vos âmes. Vous qui êtes mes frères, soyez d'un courage intrépide; ne craignez pas ceux qui tuent le corps : ils ne peuvent atteindre l'âme immortelle. Réjouissez-vous en Jésus; jetez dans son cœur l'ancre de votre espérance; il récompensera largement le sacrifice de votre vie, et dans sa cour céleste, au milieu de ses anges, il vous donnera une place d'honneur. Ne vous laissez point abattre par la délectation de ce monde et par les misérables adulations des païens. Mais ici recevez courageusement la mort pour triompher éternellement avec Jésus-Christ (1). » Et le glaive s'abattit sur son cœur, où reposait le Traité de saint Ambroise. Ce précieux volume, conservé dans l'abbaye de Fulde, porte encore l'empreinte du martyre (2). Le missionnaire bénédictin était mort; mais il laissait dans ces contrées, arrosées de ses sueurs et de son sang, la vie divine et éternelle de la parole du Sauveur. Après peu de temps viendra le jour de la glorification et du triomphe; les peuples de l'Allemagne se rassembleront à Fulde pour la dédicace solennelle de la basilique; les prêtres et les moines porteront des cierges, les évêques revêtiront l'or et l'hyacinthe, Raban Maur inclinera sa science devant la châsse de l'apôtre, et chantera ses louanges sur un rhythme pompeux.

Martyrio decorat quidquid Germania nutrit,
Et propriam sobolem martyrio decorat.
O Patria, o Populus, tanto ditata patrono,
Per quem vita venit, o patria, o populus ! (3)

CHAVIN DE MALAN.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) D. Mabillon. Acta SS. ord. S. Bened., t. IV, p. 24. In-folio.

(2) Brouverus. S. J. Fuldens. Antiquit., p. 135. In-folio. Anvers, Plantin, 1612. Livre rare et curieux.

(3) Brouverus, p. 166.

VISION DE GERSON

CONTRE LE ROMAN DE LA ROSE.

Les écrivains de nos jours, soit en abordant sans ménagement et sans scrupule des sujets qui commandent la réserve et le respect, soit en retraçant complaisamment les peintures du mal sous prétexte de le mieux combattre, soit même en revendiquant la liberté absolue de la pensée et de l'impression, ont donné une singulière opportunité à cette question grave : Quelles sont les limites de la liberté morale en littérature?

Il y a là bien des principes à rappeler et à établir, et, pour peu que des hommes de conscience et de goût s'y appliquent, on s'apercevra bientôt que c'est tout une casuistique à faire.

Le problème ne date pas d'aujourd'hui. Il est curieux peut-être de montrer comment, à une autre époque et sous des formes bien différentes des nôtres, cette question était débattue il y a quatre siècles. Alors aussi la littérature aux peintures libres, à la morale facile, avait trouvé d'indulgents admirateurs ; mais la critique n'avait pas manqué non plus de ces pages sévères qu'aucune séduction ne désarme, qu'aucun sophisme n'éconduit. Il s'agissait du *Roman de la Rose*.

« Le *Roman de la Rose,* dit M. R. Thomassy dans une vie de Gerson qui doit paraître incessamment, est un songe poétique qui, durant vingt-deux mille vers environ, roule presque tout entier sur l'amour. Quant aux quatre premiers mille, ils appartiennent à Guillaume de Lorris, dont l'imagination gracieuse et naïve est aussi honnête que chevaleresque. Ainsi, d'après ce poëte, l'amant doit être avant tout fidèle et supporter toutes les douleurs de sa fidélité :

« Car sachiez qu'amour ne laisse
« Sur fin amant couleur ni graisse. »

« Ce n'est qu'en sortant victorieux de tant d'épreuves que

l'amant possède enfin *la Rose*, et dame *Beauté* lui promet qu'il en restera toujours maître s'il a le cœur *bon et entier*. Là finissait le songe de Guillaume de Lorris, avant que Jean de Meung eût composé le sien ; mais ce dernier poëte, en rattachant son œuvre à la précédente, supprima le dénoûment de celle-ci. Or, son nouveau dénoûment est ce qu'il y a de plus obscène, et une morale qui en est digne inspire les dix-huit mille vers dont se compose cette deuxième partie du poëme. L'amour chevaleresque de Guillaume de Lorris et son culte de la femme chrétienne se sont transformés en une grossière satire de ces mêmes sentiments sous la plume de son continuateur. La fidélité, pour celui-ci, n'est plus en effet que duperie. « Et la chasteté, dit-il, comment se rencontrerait-elle avec la beauté, puisqu'à peine peut-elle subsister avec la laideur? Les femmes étant toutes perfides et trompeuses, il faut donc être dépourvu de raison pour s'attacher à une espèce si corrompue, à laquelle il ne manque que l'occasion de faire le mal. » De cette défiance outrageante, de ce mépris général pour le sexe à la destruction du mariage et à la communauté des femmes, il n'y avait plus qu'un pas, et Jean de Meung le fit sans hésiter :

Car nature n'est pas si sotte....
Ains vous a fait, beau fils, n'en doubtes,
Toutes pour tous et tous pour toutes :
Chascune pour chascun commune,
Et chascun commun pour chascune (1).

« Telle était l'impudique conclusion qui résultait de la lecture du poëme anti-chrétien du XIVe siècle ; et quand on songe à la vogue immense dont ce poëme jouissait à cette époque, on peut voir également où en étaient alors réduites, avec l'institution de la famille chrétienne, les destinées mêmes du Christianisme. »

Voici comment Pétrarque parlait de ce roman dans une lettre adressée à Guido de Gonzague, duc de Mantoue. Sa critique, trop indulgente peut-être, ne porte guère, comme on va le voir, que sur la valeur littéraire de cette œuvre.

« Très-excellent duc,

« Selon l'opinion commune, la langue latine surpasse toutes les autres, excepté la grecque ; et si l'on s'en rapporte à Cicéron, cette exception même ne sera pas admise.

(1) *Roman de la Rose*, vers 14,635.

« La supériorité du latin vous sera encore démontrée par le petit livre que je vous adresse, livre que la France, si célèbre elle-même par son langage, porte aux nues et s'efforce de comparer aux plus excellents ouvrages.

« L'auteur français (Jehan de Meung) raconte dans sa langue maternelle les songes qu'il a eus. Il dit tout ce que peuvent l'amour et la jalousie; combien le cœur d'un adolescent est susceptible d'ardeur; comment les vieilles se jouent des amoureux; de quelle manière un amant devenu fou s'y prend pour obtenir l'objet de ses désirs. Enfin il énumère les peines, les chagrins qui naissent avec l'amour, les moments de calme qui succèdent aux agitations de l'âme; et, après avoir conseillé de ne pas céder trop facilement aux excès de la joie et de la douleur, il apprend qu'en amour des larmes fréquentes diminuent encore la durée des joies toujours bien rares.

« Peut-on rencontrer un sujet plus fertile, plus propre à inspirer un poëte? Cependant, quoique l'auteur en pleine veille nous raconte les songes qu'il a eus, en est tenté de croire qu'il dormait en les composant.

« Ah! de quel autre ton le Mantouan votre concitoyen peignit autrefois la passion de Didon se donnant la mort avec le fer! Avec quelle autre vivacité de style parlait Catulle, votre poëte favori, ou bien le père des amours, cet Ovide, célèbre par ses vers tendres, qui a illustré le nom de Sulmone sa patrie!

« Combien d'autres poëtes latins et italiens, de l'antiquité et de notre temps, je pourrais opposer à notre songeur! Mais je me tais.

« J'espère que vous accepterez avec plaisir l'offre que je vous fais de mes œuvres en langue vulgaire, et de celles d'un étranger dont le volume est ce que l'on peut offrir de plus précieux en don, si la France et sa capitale ne se méprennent pas (1).

« Tout à vous et portez-vous bien.

« PÉTRARQUE. »

Christine de Pisan, comprenant combien le rôle immoral donné à la femme dans ce roman la faisait déchoir de la haute

(1) Opera F. Petrarchæ; Basilea, 1581, t. III, p. 114. — Voyez aussi la curieuse notice de M. Delécluse sur *François Rabelais*, où nous avons trouvé la première indication de cette lettre de Pétrarque.

position où l'avait placée le Christianisme, réclama de toute l'énergie de son âme (1). Humble *chambrière* de la reine de France, elle osa toute seule en venir aux prises avec la renommée alors colossale de Jean de Meung. Sa première lettre contre le *Roman de la Rose* fut adressée en 1401 à la reine Isabelle de Bavière.

C'est alors que Gerson se hâta de prendre part à une polémique où il voyait lutter contre les plus mauvaises passions de son époque une femme dont il connaissait le talent et les vertus. Chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, il avait à veiller à la pureté des mœurs auprès de l'enfance et de la jeunesse, et c'est à ce titre qu'à peine de retour de Bruges il composa, dans le cloître de Notre-Dame, sa *Vision contre le Roman de la Rose*, tandis que Christine de Pisan combattait au milieu de la cour pour *l'accroissement de vertu et le destruisement de vice en face des clers et maîtres subtils.*

Il la fit dans un opuscule français, dont une médiocre traduction latine est restée à peu près ignorée dans l'édition d'Ellies Dupin, mais dont nos lecteurs verront ci-après le texte original demeuré jusqu'à ce jour inédit, et que nous sommes heureux de publier ici pour la première fois. Nous le devons à la bienveillance d'un homme déjà connu par d'intéressantes publications, M. Raymond Thomassy, qui, par ses laborieuses et savantes recherches, a déjà rendu de nombreux services à l'histoire et à la littérature.

Cette pièce nous a paru d'une singulière opportunité, et, bien qu'il s'y rencontrât quelques expressions que comportaient les habitudes du XVe siècle et que ne comporte plus le nôtre, nous avons pensé cependant que leur naïveté n'était pas de nature à nous permettre de mutiler le texte, que nous donnons donc en entier.

« Par ung matin, naguères en mon veillant, me fut aviz que mon cuer vernel s'envola, moyennans les plumes et les éles de diverses pensées, d'un lieu en autre jusques à la court saincte de Crestienté telle comme souloit. Illec estoit Justice canonique la droicturière, séant sur le trone d'équité, soustenu d'une

(1) Voir l'*Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan, suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites*; par M. R. Thomassy (Waille, libraire).

part par Miséricorde, d'autre part par Vérité. Justice en sa main dextre tenoit le septre de rémunération, en la main sénestre l'espée trenchant de punicion ; ot les yeulx vifs, honnourables et plus resplendissans que n'est la belle estoile journèle, voire que le soleil. Bèle fu sa compaignie ; car d'une part estoit son très saige conseil, et tout à l'environ se tenoit sa noble chevalerie et barronnie de toutes vertus, qui sont filles de Dieu proprement et de franche voulenté, comme Charité, Force, Attrempance, Humilité et autres à foison sans nombre. Le chief du conseil et comme le chancelier estoit Entendement soubtil, joint, par compaignie ferme, à dame Raison la saige. Ses secrétaires furent Prudence et Science. Foy la bonne crestienne, Sapience la divine et célestienne furent de l'estroit conseil. En leur aide estoient Mémoire, Providence, Bon-Sentement et autres plusieurs. Eloquence théologienne, qui fu de moyen lengage et attrempé, se portoit pour advocat de la court. Le promoteur des causes avoit nom Conscience ; car riens n'est qu'elle ne saiche raporter.

« Ainsi comme je me délictoie, par grande admiration, à regarder le bel arroy de ceste court de Crestienté et de Justice la droicturière, se va lever, comme me sembla, Conscience qui de son office promuet les causes de la court, avec Droit qui pour maistre des requestes se porte. Conscience tint, en sa main et en son sain, plusieurs supplications ; entre les autres en y ot une qui mot à mot, bien m'en remembre, contenoit ceste complainte pitéable de Chasteté la très belle, la très pure, qui onques ne daingna neiz penser aucune vilaine ordure.

« A Justice la droicturière tenant le lieu de Dieu en terre, et « à toute sa religieuse court dévote et crestienne : Supplie « humblement et se complaint Chasteté, vostre féable subjecte, « que remède soit mis et provision brève sur les fourfaitures « intolérables, lesquelles m'a fait et ne cesse faire un qui se fait « nommer le Fol Amoureux ; et sont telz les articles.

« *Le premier article.* Ce fol amoureux met toute sa paine à « chacier hors de la terre moy, qui n'y a coulpe, et mes bonnes « gardes aussi, qui sont Honte, Paour et Dangier le bon por- « tier, qui ne oseroient ne ne daigneroient octroyer neiz un « vilain baisier ou dissolu regart, ou ris attraiant ou parole lé- « gière ; et ce il fait par une vieille mauldite pieur (pire) que « diable, qui enseigne, monstre et enhorte comment toute jeu-

« nes filles doivent vendre leurs corps tost et chièrement, sans « paour et sans vergoigne, et que elles ne tiengnent compte de « decevoir ou parjurer, mais qu'elles ravissent tousjours aucune « chose et ne facent force ou dangier de soy donner hastive- « ment, tant qu'elles sont belles, à toutes vilaines ordures de « charnalité, soit à clers, soit à lais, soit à prestres sans diffé- « rence.

« *Le second article.* Il vuelt deffendre et réprouver mariage « sans exception par un jaloux souspeçonneux, haineux et cha- « grigneux, et par lui-mesmes, et par les diz d'aucuns mes ad- « versaires, et conseille plus tost à soy pendre ou noyer, ou « faire péchiés qui ne sont à nommer, que soy joindre en ma- « riage; et blasme toutes femmes, sans quelconque en oster, « pour les rendre haineuses à tous les hommes, tellement que « on ne les veulle prendre en foy de mariage.

« *Le tiers article.* Il blasme jeunes gens qui se donnent en « religion, pour ce, dit-il, que tousjours tendent à en issir de « leur nature; et cecy est en mon préjudice, car je suis donnée « spécialement à religion.

« *Le IIIIe.* Il gette par tout feu plus ardant et plus puant « que feu de grégois ou de souffre, feu de paroles luxurieuses « à merveilles, ordes et deffendues, aucuneffois au nom de Vé- « nus ou de Cupido ou de Génius, souventeffois en son propre « nom : par quoy sont arses et bruslées mes belles maisons et « habitacions et mes temples, saciez des âmes humaines, et en « sui boutée hors villainement.

« *Le Ve.* Il diffame dame Raison, ma bonne maistresse, en lui « mettant sus telle raige et tel vilain blasme et diffame, qu'elle « conseille parler nuement, desloyaument et gouhardement, « sans honte, de toutes choses tant soient abhominables et hon- « teuses à dire ou à faire, mesmement entre personnes très « dissolues et adversaires à moy. Hélas! et si ne me vouloit es- « pargnier, que lui a meffait Raison? Mais ainsi est; certes il « prent guerre à toutes vertus.

« *Le VIe.* Quant il parle des choses saintes et divines et es- « pirituelles, il mesle tantost paroles très dissolues et esmou- « vans à toute ordure; et touteffois ordure jà n'entrera en pa- « radis, tel comme il descript.

« *Le VIIe.* Il promet paradis, gloire et loyer à tous ceulx et « celles qui accompliront les euvres charnelles, mesmement

« hors mariage; car il conseille, en sa propre personne et à son « exemple, essaier de toutes manières de femmes sans diffé- « rance, et mauldit tous ceulx et celles qui ainsi ne le feront, « au moins tous ceulx qui me recevront et retenront.

« *Le VIII*e. Il, en sa personne, nomme les parties deshonnes- « tes du corps et des péchiés ors et vilains par paroles sainctes « et sacrées, ainsi comme toute telle euvre feust chose divine « et sacrée et à adourer mesmement hors mariage, et par fraude « et violence. Et n'est pas content des injures dessus dites s'il « les a publié de bouche, mais les a fait escripre et paindre à « son povoir curieusement et richement, pour actroire plus « toute personne à les veoir et recevoir. Encor y a pis : car, « afin que plus soubtivement, il a meslé lait avec venin, sucre « avec poison, serpens venimeux cachiés soubz herbe verde de « dévocion. Et ce fait-il en assemblant matières diverses qui « bien souvent ne sont guères à son propos, se non à cause « dessus dicte, et pour ce que feust mieulx creu et de plus « grande auctorité de tant qu'il sembleroit avoir plus veu de « choses et plus estudié. Si vous suppli, dame Justice, de hastif « remède et convenable en provision sur toutes ces injures et « autres trop plus que ne contient ceste petite supplicacion; « mais son livre en fait foy plus que mestier ne feust en vé- « rité. »

« Après que ceste supplicacion de Chasteté fu lute distinctement et en apert, illec peussiés-vous appercevoir tout le conseil et toute la noble chevalerie, qui, à leur chière et leur semblant, bien apparoient estre indignés : néantmoins, comme saiges et attrempez, dirent que partie seroit ouye; mais pour ce que le fol amoureux n'y estoit pas, il avoit jà trespassé le hault pas duquel nulz ne revient, on demanda s'il avoit en la court de Crestienté procureurs ou facteurs ou bienveullans quelxconques. Lors veissiés à une grant tourbe et une flote de gens sans nombre, jeunes et vieulx, de tous sexes et de tous aages, qui, sans garder ordre, à tort et à travers vouloient, l'un l'excuser, l'autre le deffendre, l'autre le louer, l'autre demandant pardon à cause de jeunesse et de folie, en allégant qu'il s'en estoit repenti quant il escript depuis : « J'ay fait, dit-il, en ma jeunesce mainz diz par vanité. » L'autre le soustenoit pour ce qu'il avoit esté tel et si notable clerc et beau parleur, sans pareil en françois; aucuns de ce qu'il avoit dit si proprement la

vérité de tous estas, sans espargnier nobles ou non nobles, païs ou nacion, siècle ou religion.

« Et quel mal est-ce, dit l'un des plus avisés, quel mal est-ce, je vous prie, se cest homme de tel sens, de tèle estude et tel renom, a voulu composer un livre de personnages, ouquel il fait par grant maistrize chacun parler selon son droit et sa propriété? Ne dis pas le prophète, en la personne du fol, que Dieu n'est pas? Et le saige Salemon ne fit-il en espécial tout son livre Ecclésiastes en ceste manière, par quoy on le sauve de cent et cent erreurs, qui là sont en escript? S'il a parlé légièrement, c'est la condicion de Vénus ou de Cupido ou d'un fol amoureux, lequel il veult représenter. En oultre, ne parla pas Salemon en ses cantiques en guise de amoureux, par paroles qui pourroient attraire à mal? néant-moins on le lit. S'il dit en personnage de raison que tout se doit nommer par son nom, soient veues ses motifs; voirement quel mal est ès noms qui ne li entent? Les noms sont noms comme autres; puis donques que une mesme chose s'entent par un nom ou par un autre, que doit chaloir par quel nom on la donne à entendre? C'est certain que en nature n'y a riens lait. Seule laidure est de péchier, duquel touteffois on parle un chascun jour par son droit nom, comme de murtre, de larrecin, de fraudes et de rapines. En la parfin s'il a parlé de paradis et des choses dévotes, pour quoy le blasme l'en de ce de quoy il doit estre louez? Et prenons qu'aucun mal feust en son livre, n'est point doubte que trop plus y a de bien; prengne chaseun le bien et laisse le mal. Il proteste par exprès qu'il ne blasme que les maulvais et les maulvaises, et qui se sent coupables si s'amende. Mais aussi n'est si saige qui ne failli à la fois, neiz mesmes le grant ouvrier failli. Et qui plus doit encliner à pardon et à bénignité cette saige court de Crestienté? Nous avons que saint Augustin et autres docteurs presque tous errèrent en aucuns poins, qui toutefoiz ne sont pourtant accusez ou condempnez, mais honnourez. Et vraiement il doit avoir belle rose en son chappel, qui ceste rose blasme qui se dit *Romant de la Rose.* »

« A ces paroles, il sembla bien aux amis et facteurs du fol amoureux que sa cause lui fu toute gaignée sans y savoir respondre, et soubzrioient les uns aux autres et s'entre-regardoient, ou chucilloient ou faisoient signes divers; quant Elo-

quence théologienne, qui est advocat de la court crestienne, à la requeste tant de Conscience comme de Chasteté sa bien amée et cause de son office, s'éleva en piez, à belle contenance et à manière attrempée, et par grande autorité et digne gravité. Il, comme saige et bien apris, depuis qu'il ot un pou tenue sa face encliné bas en guise d'un homme pensis, la sousleva meurement et sériement; et en tournant son regart à Justice et environ tout son bernage, ouvrit sa bouche, et à voix résonnant doulce et moienne tellement commença sa parole et sa cause :

« Je vouldroie bien au plaisir de Dieu, le quel vous représentez yci, dame Justice, que l'auteur que on accuse feust présent en sa personne par retournant de mort à vie; ne me seroit jà besoing de multiplier langage ne d'occuper la court en longue accusation; car je tiens en bonne foy que, isellement, voulentiers et de cuer, il confesseroit son erreur ou meffait, demanderoit pardon, crieroit mercy et ploureroit l'amande. Et à ce présumer me meuvent pluseurs apparances, nomméement celles qu'aucuns ont allégué, que dès son vivant il s'est repenti, et depuis ditta livres de vraie foy et de saincte doctrine : je lui en fais tesmoignage.

« Dommage fu que fole jeuvenesce ou autre mauvaise inclinacien deceu un tel clerc à tourner nicement et trop volagement, à tele legiéreté reprouvée, son soubtil engin, sa grande science, son fervant estude et son beau parler en rimes et poésie. Voulsist Dieu que mieulx en eust usé! Hélas! bel amy et soubtil clerc, hélas! et n'estoit-il assez de folz? n'estoient donques assez folz amoureux au monde, sans toy mettre en la tourbe? n'y avoit-il qui les menast et aprist en leur folie, sans ce que tu te donnasses leur capitaine ducteur et maistre? Fols est qui foloie, et folie n'est pas sens; trop veult estre blasmé, qui se diffame et prent l'office d'un diffamé.

« Pour vray, tu estoies digne d'autre maistrize et d'autre office. Vices et péchiés, croy moy, s'appreingnent trop de légier; n'y fault maistre quelconque. Nature humaine, par espécial en jeunesce, est trop encline à trébuchier, et glasser, et cheoir en l'ordure de toute charnalité; n'estoit besoing que tu les y tirasses ou à force boutasses. Qui est plus tost empris et enflammé au feu de vilains plaisirs, que sont les cuers humains? Pour quoy doncques souffloies tu ce feu par les vens de toute

parole légière et par l'auctorité de ta personne et ton exemple?

« Se tu ne doubtoies alors Dieu en sa véniance, que ne te faisoit saige et avisé la punicion qui fu prinse d'Ovide? L'honneur de ton estat au moins t'en eust retrait : tu eusses eu honte, je ne doubte mie, d'avoir esté trouvé en plain jour publiquement en lieu de foles femmes qui se vendent, et de parler à elles comme tu escrips. Et tu fais piz, tu exhorte à piz. Tu as par ta folie, quant en toy est, mis à mort et murtri ou empoisonné mil et mil personnes par divers péchiés, et encore fais de jour en jour par ton fol livre. Et jà n'en y es à excuser sur la manière de ton parler par personnages, comme je preuveray cy après clérement; mais je ne puis mie dire tout à une fois.

« O Dieu tout bon et tout puissant! et se tu, fol amoureux, puisque ainsi te veult-on nommer, se tu avoies repentance en ta vie de mains diz, les quelx tu avoies fais en ta jeunesce par vanité, pourquoy les laissoies tu durer? Ne devoient-eulx pas estre brullez? C'est trop mauvaise garnison que de venin ou de poison à une table, ou de feu entre huille et les estoupes. Qui aura gété un feu par tout et il ne l'oste, comment sera-il quitte des maisons qui en seront arses? et qui est pieur feu et plus ardant que le feu de luxure? quelles maisons sont plus précieuses que les âmes humaines, comme est bien contenu en la supplicacion de dame Chasteté? Car elles doivent estre temple sacré du saint esprit. Maiz qui plus ars et plus enflamme ces ames que paroles dissolues et que luxurieuses escriptures et paintures? Nous visons que bonnes, sainctes et dévotes paroles, paintures et escriptures esmeuvent à dévocion, comme le disoit Pitagoras; pour ce, sont fais les sermons et les ymaiges aux églises. Trop plus légièrement, par le contraire, les mauvaises tirent à dissolucion. N'est cellui qui ne l'espreuve; et les hystoires pluseurs le monstrent. Maiz, bel amy, sans cause je parle à toy qui n'es pas yci et auquel desplait tout ce fait, et desplairoit, comme j'ai dit, se tu estoies présent et se lors tu l'eusses sceu. Tu l'as apris depuis à tes griés, cousts et dépens, au moins en purgatoire, ou en ce monde par pénitance. Tu diras par aventure que tu ne fus pas maistre de ravoir ton livre, quand il fu publié, ou par aventure te fut-il emblé sanz ton sceu, ou autrement : je ne le sçay. Tant sçay-je que Bérengier jadiz disciple de Pierre Abélart, lequel tu remembres souvent, quant vint à l'eure de la

mort, là où vérité se monstre qui aura bien fait, et estoit le jour de l'apparicion nostre Seigneur, lors en soupirant : « Mon Dieu, « dit Bérengier, tu apparas aujourdui à moy à ma salvacion, « comme j'ai espérance pour ma repentance, ou à ma dure « dampnacion, comme je doubte, pour ce que ceulx, lesquelx « j'ay deçeu par mauvaise doctrine, je n'ay peu ramener à droite « voie de ton saint sacrement. » Par aventure ainsi dis-tu briefment. Ce n'est pas jeu; et n'est pas plus périlleuse chose que de semer mauvaise doctrine ès cuer des gens, en tant que la painne de ceux mesmement qui sont dampnez en acroit de jour en jour, et s'ilz sont en purgatoire, leur délivrance s'en empêche et retarde.

« De Salemon, qui fut le plus saige du monde, doubtent les docteurs s'il est sauvé. Pourquoy? pour ce que avant sa mort il ne fist destruire les temples aux ydoles, lesquels il avoit fait pour la fole amour des femmes estranges. La repentance n'est pas souffisant, quand on n'oste les occasions de ses propres péchiés et des autres à son povoir. Néantmoins quoy que ce soit de ta repentance, s'elle fut acceptée de Dieu ou non, je désire que oy. Je ne parle fors du fait en soy, et de ton livre; et quar tu ne le deffens point comme saige, je tourneray toute ma querelle encontre ceulx qui, oultre ton propre jugement et ta volenté, en grief préjudice de ton bien, de ton honneur et salut, quiérent, soit à tort, soit à travers, soustenir, non pas soustenir, mais alaidir et acroistre ta vanité, et en ce te confondent, en toy cuidant deffendre; et te desplaisent en ce, et maisment en te voulant complaire, à la semblance du médecin oultraigeux qui veult garir et il occist, et du nice advocat qui cuide aidier son maistre et il destruit sa cause. Je, par le contraire, rendray ce service à ton âme et lui feray ce plaisir ou cest allégement, à cause de ta clergie et estude, que je reprendray ce que tu désires du tout en tout estre repris. Et quelle ignorance est celle-cy, ô bel amy! mais quelle fole oultrecuidance de vous, les quels je voy et oy yci parler, de vous qui voulez excuser de toute folie ou erreur cil qui se condempne, cil qui porte en son front le tiltre de sa condempnacion, voire de sa condempnacion ne me regardez jà! Il se porte, par vostre dit mesme, pour un fol amoureux; vrayement, quant je auroye dit pluseurs diffames d'un tel auteur, ne lui puis guère pis imposer que de le nommer fol amoureux : ce

nom emporte trop grant fardel et pesant faiz de toute lubricité et de charnalité, murtrières de toutes vertus, bouteresse de feu par tout où elle puet. Ainsi le dirent Platon, Architas, Tarentus, Tulles et autres. Qui craventa jadis par feu et flamme Troye la grant? fol amoureux. Qui chassa hors jadis de Romme le roy Tarquinius? fol amoureux? Qui fit destruire plus de cent mil gentilz homs, Hector, Achilles, Priam et aultres? fol amoureux. Qui deçoit, par fraudes et par juremens desloyaulx, honnestes filles et religieuses sacrées? fol amoureux. Qui oublie Dieu, et sains et sainctes, et paradis, et sa fin? fol amoureux. Qui ne tient compte de parens ne d'amis quelconques ou de quelconques vertus? fol amoureux. Dont viennent conspiracions civiles, rapines et larrecins pour fole largesce, nourrir bâtardie, ou suffocacion d'enfans mornés, haines aussi et mort de maris, et, à brief dire, tout mal et toute folie? c'est par fol amoureux. Mais je voy bien, par ce tiltre et par ce blasme, vous le voulez excuser de ses folies, pour ce que en fol ne doit-on quérir se folie non. En nom Dieu, voire beaux amis, mais au fol doit-on monstrer sa folie; et plus, quant il est saige et fait le fol; et plus se c'est ou très-grief mal d'ung grant pais, et en la destruction vilaine de bonnes meurs, et de dame Justice et de toute sa noble court de Crestienté.

« Vous véez comment dame Chasteté se plaint. Honte et Paour, et dame Raison ma maistresse, s'en deulent; et briefment tout le conseil et la noble chevalerie des sainctes vertus, bien le véez à leur maintieng, s'en indignent forment. Et pour quoy non? pour ce, direz-vous, que cest acteur ne parle point, mais autres qui sont là introduiz. C'est trop petite desfense pour si grant crime. Je vous demande, se aucun se nommoit adversaire du roy de France, et sur ce nom et comme tel lui faisoit guerre, ce nom le garderoit-il d'estre traistre et de la mort? vous ne le direz pas. Se en la personne d'un hérite ou d'un Sarrazin, voire du deable, aucun escript et forme erreurs contre la Crestienté, en sera il excusé? Autreffois un le voult faire, qui tantost fut contraint à soy rappeller et corrigier par ung des chancelliers de l'église de Paris en plaine sale et audience. Non pourquant parloit-il entre clers entendans, quant il disoit : « Je parle comme juif; » — « Et tu rappelleras comme crestien, » dit le chancelier.

« Aucuns escrira libelles diffamatoires d'une personne soit de petit estat ou non, soit neiz mauvaise, et soit par personnage:

les drois jugent un tel à estre punis et infame. Et donques que doivent dire les drois, et vous, dame Justice, non pas d'un libelle, mais d'un grant livre plain de toutes infamacions, non pas seulement contre hommes, mais contre Dieu et tous sains et sainctes qui aiment vertus. Respondez-moy : seroit un à oïr qui diroit à un prince ou à un seigneur : « Vraiement sire, je vous dy « en la personne d'un jalous ou d'une vieille, ou par un songe, « que vostre femme est très-mauvaise et forfait son mariage. « Gardez vous bien, et en elle de riens ne vous fiés. Et à vos filles « qui tant sont jeunes et belles, je conseille à tantost soy aban- « donner à toute euvre charnelle et à tout homme qui leur voul- « dra bon pris donner. » Dicte moy, beaux amis, estes-vous tant esfrontez et pou saichans que vous jugissiés que tel homme on ne puniroit mie, que on le soustenroit, orroit et excuseroit? et plus encore se, oultre les paroles, il envoioit livres ou paintures? En surplus, lequel est pis ou d'un crestien clerc preschier en la personne d'un Sarrasin contre la foy, ou qu'il amenast le Sarrasin qui parlat ou escripst? Touteffois jamais ne saroit souffert le second oultrage. Si est touteffois pis le premier, c'est-à-dire le fait du crestien; de tant que l'ennemi couvert est plus nuisible que l'appert, de tant que plus tost et plus familièrement on le reçoit et oit et croit.

« Je bailleray du venin enveloppé ou miel; un en morra : en seray-je quitte ? Je frapperay en baisant ; je occiray en embraçant : en seray délivré? Je diray publiquement à une dévote personne : « Vraiement vos envieux et haineux dient que vous « estes larron et murtrier et s'offrent à le prouver.» Seray-je à excuser de ce diffame ? Un dissolu maulvaiz dira et fera toute lubricité qui se puet trouver entre homme et femme devant une pucelle, en disant : « Ne fay pas ainsi comme tu nous vois faire ainsi, et ainsi regarde bien. » Sera-t-il à soutenir ? Certes non ; car chasteté, renommée, œil et la foi n'ont point de gieu (jeu), sont choses trop de légier à blescier et corrompre. Mais j'entends bien ce que vous murmurez ensemble que Salmon et David ont ainsi fait. C'est yci trop grant oultrage, pour excuser un fol amoureux, accuser Dieu et ses sains et les mener à la querelle; mais ne se puet faire.

« Je vouldroie bien que ce fol amoureux ne eust usé de ces personnages, fors ainsi que la Sainte Escripture en use, c'est assavoir en reprouvant le mal, et tellement que chascun eust ap-

perceu le reproche du mal et l'approbacion du bien, qui est le principal; que tout se feist sans excès de légiereté. Mais nennil; voir tout semble estre dit en sa personne, tout semble estre vray comme Esvangile, en espécial aux nices, fols amoureux auxquels il parle; et de quoy je me dueil, plus tant enflame à luxure, mesmement quand il la semble reprouver. Neiz les bien chastes, s'ils le daignent étudier; lire ou escouter, en vauldroient pis. Dient les docteurs que les cantiques de Salemon, soient eulx certes bien sobres, ne se lisoient anciennement fors par ceulx qui avoient xxx ans ou plus, afin qu'ils n'y entendissent quelconque mauvaise charnalité. Jeunes gens donques nices et volages, que feroient eulx à un tel livre, mais à un tel feu plus enflammant que feu grigois ou que fournaise à voirre? Au feu, bonnes gens, au feu! ostez-le pour Dieu, fuiés-vous tost, sauvez-vous et vous en gardez saigement, et vous et vos enfans; c'est le remède meilleur n'y a. Qui ne fuit le péril, il y trébuchera, et y sera pris comme le rat au lardon, et le loup en la louvière, ou le papillon au feu de la chandelle pour sa clarté, ou les fols ou les enfans aux espées clères ou charbons vifs pour leur beauté qui ne les oste de fait. Si vous dites que dedens sont des biens pluseurs; en est, je vous pri, le mal dehors? en est le feu se non plus périlleux? L'amesson nuist-il moins au poisson, s'il est couvers de l'amorse? Une espée, s'elle est ointe de miel, fiert-elle se plus avant non? Mais au surplus sont saillies ailleurs bonnes et pures doctrines, sans mesleure de mauvaicie, que ce soit nécessité aucune bonne, envelopée de la mauvaise, garder et tenir chière et louer. Je dy que Mahomet, par très-grande et avisée malice, mesla les vérités de nostre loy crestienne avec ses ordes erreurs. Pourquoi? pour attraire plus tost les crestiens à sa loy et pour couvrir ses oultrages. Et ne dit pas le deable plusieurs véritéz à la foiz, et par démoniaques et par ses invocateurs. Les magiciens et aussi les hérites; mais ce n'est que pour décevoir plus couvertement. S'il est une mauvaise doctrine, de tant pire quant plus y a de bien; plus y a de bien, et pis vault.

« Créez-moy, non pas moy, mais l'apostre saint Pol et Sénéque et expérience, que mauvaises paroles et escriptures corrompent bonnes meurs, et font devenir les péchiés sans honte, et ostent toute bonne vergoingne qui est en jeunes gens la principale garde de toutes leurs bonnes condicions contre tous maulx.

Jeune personne sans honte est toute perdue. Pourquoy fut Ovide, grant clerc et très ingénieux poëte, getté en dur exil sans retourner ? Il mesme tesmoingne que ce fut pour son *art d'amour* misérable, laquelle il avoit escrite ou temps Octavien l'empereur. Non pour quant feist-il un livre à l'encontre du remède d'amours ? Ovide eust sceu bien parler par songe ou parsonnage, se excusacion en eust attendu par ce.

« O Dieu, ô sains et sainctes, ô dévotes court de crestienne religion ! ô les meurs du temps présent ! Entre les païens, un juge païen et incrédule condempne un païen qui escript doctrine attraiant à fole amour; et entre les crestiens et par les crestiens, telle et pieur euvre est soustenue, alosée et deffendue ! En bonne foy, je ne pourrois assez dire l'indignité de ceste chose. Parole me fault à la réprouver; et que telle euvre soit pieure que celle d'Ovide, certes je le maintieng ; car l'*art d'amour*, laquelle escript Ovide, n'est pas seulement enclose ou dit livre, mais sont translatez et assemblez et tirez, comme à violence et sans propos, autres livres, pluseurs tant d'Ovide comme des autres qui ne sont pas moins deshonnestes et périlleux, ainsi que sont les *diz* de Pierre Abelart et de Juvénal, et des fables faintes toutes à ceste fin maudite de Mars et de Vénus, de Vulcanus, de Pimalion, de Adonis et autres. Ovide par exprès protesta qu'il ne vouloit parler des bonnes matrones et dames mariées, ne de celles qui seroient loisiblement à amer ; et vostre livre icy, fait-il ainsi ? Il reprent toutes, blasme toutes, mesprise toutes, sans aucune excepcion. Au moins puisqu'il se maintenoit crestien et qu'il parloit des choses célestiennes à la foys, pourquoy n'excepta-t-il les glorieuses sainctes pucelles et autres sans nombre, qui, jusques au souffrir très-durs tourmens et mort crueuse, gardèrent chasteté ou temple de leur cuer? Pourquoy ne garda-il cette révérence à la saincte des sainctes ? Mais nennil ; il estoit fol amoureux ; si n'en avoit cure ; si n'en vouloit aucune excuser, afin de baillier plus grant hardement à toutes de soy abandonner. Ne povoit cecy mieulx acomplir que par faire entendant aux femmes que toutes, telles et quelles, ne s'en pourroient garder. Nécessité n'a loy. Dieux! quelle doctrine! non pas doctrine, mais blaspheme et hérésie ! Aussi s'efforce-il de monstrer que jeunes gens jamais ne seront fermes et estables en une religion, qui est faulse doctrine et contre expérience.

« Mais qui se voulroit arrester à tout reprendre ce qui est mal mis ou dit livre ? Le jour yroit plus tost à fin que la querelle; et pourroit aussi, par aventure, la trop grande particularité plus nuire à bonne meurs que proufiter à la cause, et pourroit cheoir ou vice que je reprens. Si abrégeray ma parole, et ne diray plus que des articles contenuz en la supplicacion de dame Chasteté présentée par Conscience. Et des-jà je me sens délivrés des aucuns articles les plus légiers. Si est temps que je descende au plus grief et plus inexcusable.

« La chose est grande; dame Justice, soit ententif vostre conseil à les oyr diligemment pour y pourveoir hastivement. Certes en ce dit livre, se livre se doit dire, bien a lieu le proverbe commun : *en la fin gist le venin.* La moquerie de Orace a yci lieu du painctre qui fait une très-belle femme ou chief et fenist en poisson. On dit telle estre les Arpiees qui ont visaige de vierge et ventre et autres parties très ordes. Las ! quelle ordure y est là mise et assemblée ! Quelx blasphèmes y sont diz ! Quelle deablie y est semée ! Avoir tantost parlé de Dieu, de paradis, du doulz Aignel très-chaste, de la belle fontenelle, et puis en la personne de l'aucteur, soubdainement et d'un tenant, récité sa très-dissolue vie, de laquelle n'est tant deshonneste qui n'en eust honte; enhorter tous à ainsi faire, à s'abandonner à toutes femmes, pucelles ou non, pour essaier de tout; et qui est la somme du mal, il dit telles choses estre sainctuaires et œuvres sacrées et adourées ! Il eust mieulx dit exécrables et dampnables et détestées, ce que diray ici.

« Pour vray, c'est grande abhominacion de y penser tant seulement. Jà ma bouche n'en sera enordie de plus en dire, ne vos oreilles sainctes grevées, ne ceste court empuantée de l'escouter. Si vous prie, néantmoins, que préjudice n'en soit fait à ma cause. Et s'il est vray ce que saint Augustin dit et oy, «que moins mal n'est pas mesprisier la parole saincte de Dieu, que le corps Jhésucrist,» il n'a pas fait moins de irrévérence à Dieu, ainsi parler et entouillier (mêler) vilaines choses entre les paroles divines et consacrées, que s'il eust getté le précieux corps notre Seigneur entre les piés des pourceaux ou sur un fiens. Pensez quel outrage et quel hide, et quel horreur ! Il n'eust mie pis fait de getter le texte des Esvangiles ou l'ymaige du crucify en une grande fiente orde et profonde. Dit Aristote, comme récite Sénéque, que on ne se doit onques tenir tant révéramment et honnestement

comme quant on parle à Dieu ; et cil yci gette ensemble en une ville boue et une ordure la pierre précieuse et saincte de la vérité crestienne parlant de Dieu ! Je l'argue yci : ou il créoit ce qu'il disoit de paradis, comme je tiens. Las donques ! si que ne pensoit-il a ce qu'il créoit ! S'il ne le créoit, il estoit fauls hérite faintif. Ainsi l'argue-je de sa vie dissolue, de laquelle il se glorifie et vante. En outre je parleroie, se n'estoit ce que aucunement se peust plus sauver, je parleroie comment est la personne maintenant de Nature, maintenant de Génius, selon ce qu'a proposé Chasteté ; et c'est vray, il enhorte et commande sans différence user de toute charnalité et mauldit tous ceulx et celles qui n'en useront. Et jà de mariage ne sera faicte mencion qui touteffois par nature est ordonné ; jà n'y aura sobresse de parole garder. Et proumet paradis à tous qui ainsi le feront ; or est fol, qui ne le croit et qui n'ensuit telle doctrine, qui ne le chante par tout.

« Vray est que cette fiction poétique fut corrompuement estraite du grand Alain, en son livre qu'il fait de la plainte nature ; car aussi très-grant partie de tout ce que fait nostre fol amoureux n'est presque fors translacion des diz d'autrui. Je le scay bien, il estoit humble qui daignoit bien prendre de ses voisins et se ournoit de toutes plumes, comme de la cornaille dient les fables ; mais peu me muet cecy. Je reviens à Alain, et di que par personnage quelconque il ne parla onques en telle manière. A tort l'eust fait. Tant seulement il maudit et repreuve les vices contre nature et à bon droit. Aussi fais-je. Mauldis soient qui ne s'en tenront, et justice les arde ! Mais ce n'est pas qu'il enhorte à péchié quelconque, pour fuir un péchié : ce seroist sote sirurgie vouloir une plaie par une autre guérir et feu par feu estaindre ; et qui ces euvres et outrages veult excuser par nature, qu'il parle.

« Je respons pour vous, dame Nature, que onques vous ne conseillastes péchié ; onques vous ne voulsistes que personne feist contre aucun des dix commandemens, lesquels nous appellons vos commandemens, les commandemens de nature. Dire le contraire seroit erreur en la foy ; c'est assavoir dire que, selon droit de nature, euvre naturelle d'omme et de femme ne feust péchié hors mariage.

« Dame Justice, j'ay longuement parlé, je le sens bien, voire quant au temps, mais très briefment quant à la grandeur du

forfait. Combien que à vous et à vostre très saige et avisé conseil qui comprenez tout à brief lengage, qui haiez tant toute vilaine ordure, qui savez toutes lois et drois et qui pieça avez oy parler de ceste cause, ce qui est dit sans grande curiosité; car je sçay à qui je parle et devant qui et pour qui. Ce qui est dit doncques pourroit assez souffire pour condampner ledit livre et l'excommunier, comme on a fait de autres qui sont nuisans à nostre foy et à bonnes meurs, comme les apostres le firent aux nouveaulx convertis. Ainsi mesmement le firent les anciens des livres d'un poëte, non pourquant feussent eulx de grande mestrise, maiz ilz nuisoient plus aux bonnes meurs de jeunes gens que ilz ne pourfitoient à leurs engins, comme est yci proprement.

« Si establiroie yci ma fin, se non que dame Raison la saige et ma bonne mestresse me fait un signe d'encores parler. N'est pas de merveille ; car son honneur grandement y dépent. Bien se sceust desfendre, c'est chose clère; mais pour ce que j'ay commencié, et vient à son plaisir que je continue, volentiers le feray et assez brief et plus que le crime ne requerroit. Se c'est erreur desraisonnable, ô vous, qui yci estes pour le fol amoureux, lequel impose à Raison la sage, n'est-ce pas rage dire que on doit parler nuement, baudement et sans vergoingne, tant soient deshonnestes les paroles au jugement de toutes gens, neiz de ceulx qui seroient sans loy ou sans vergoingne? Se cest erreur, di-je, ne feust despiéca réprouvée par les anciens philosophes, cest acteur ou vous qui le deffendez, mais accusez, ne fussiés pas tant à blasmer. Maiz ce est vérité que, dès avant l'advénement de Jhésucrist, Tulles, en son livre *des offices*, et autres philosophes, et depuis les sains docteurs, comme vous povez encore lire et savoir, ont reprouvé ceste folie. Mais aussi bonne coustume qui vaint nature, la ressoigne, la mesprise et despite. Comment donques se puet soustenir baillier à dame Raison un tel personnage, aussi comme ceulx qui ainsi ne le font, feussent hors du sens et de raison, comme parlast Raison non mie la sage, mais l'assotée et la souillarde. En nom Dieu, ce personnage eust mieulx appartenu à pourceaux ou à chiens que à raison.

Et ne contreuve pas ce dit de moy; car aucuns anciens qui se nommoient philosophes furent appelez chiens ou *canis*, pour ceste infame doctrine. Et ne fu pas Cam mauldit et fait vi-

lain serf, pour ce seulement qu'il regarda sans couvrir les parties secrètes de Noé son père? Ceste erreur aussi estoit jadis l'erreur des Turlepins, en maintenant que c'estoit l'estat d'innocence et de souveraine perfection en terre. Comment povoit-on imposer chose plus desraisonnable à raison? Comment se povoit donner plus grant hardement à tous desraisonnables, que de faire raison ainsi parler, mesmement que en parlant elle récite choses mignotes, enclinans à toute légièreté.

« Or baillés, baillés vos filles et vos enfants à tel doctrine; et s'elles ne sont assez sages, envoiés-les à l'escole de tèle raison. Apprenez-les à tous maulx, s'elles n'en sçevent assez trouver par elles; et les batez, s'elles ne parlent des choses selon ce que raison commande. Mais en surplus, par ce mesme motif on prouveroit que on doit aler nue et faire nus tout et partout sans avoir honte. Et croy bien qu'ainsi le soustenroit, selon la posicion. Or voise qui ainsi le maintient parmi les rues, pour exprouver comment raison le deffendra d'estre hué et aboié et ordoié ! Encore se raison eust parlé à un saige clerc et entendant la nature des choses, ou à un grant théologien qui sçet comment, se ne feust péchié originel, riens ne nous tournast à honte, il eust excusacion telle quelle ; il peust aléguer la nudité de Eve et Adam, combien que ce n'est mie pareil par l'estat d'innocence et par le nostre ; et y a telle différance comme de sain à malade. Un vin, qui nuiroit à un sain, fera hors du sens un qui tramblera fièvres. Ainsi est que veoir et oyr choses charnelles, nuement et selon leur premier estat, esmouvront les pécheurs regardans à très vilains désirs ; et par l'estat d'innocence n'eust pas ainsi esté. Tout cecy appert ; car, avant péchié, Eve et Adam estoient sans honte ; puis péchièrent et tantost se mucièrent et couvrirent à grant vergoingne. Et n'est jà besoing de demander, pourquoy une manière de parler est à réprouver plus que l'autre, quant on dit une mesme chose ; çà et là, ne convient jà que je m'arreste pour en rendre cause naturelle.

« Expérience assez le monstre. C'est pour la fantaisie qui plus s'esmuet, et la fantaisie est celle qui fait tout le désir. De ce vient que dame oyseuse est portière de fole amour ; car elle ne treuve pas l'ymaginacion et la fantasie de la personne occupée, si lui envoie charnels désirs d'une façon et d'autre ; pourtant n'est tel remède comme de soy occuper en aucunes bonnes besoingnes. De ce avient que une personne melencolieuse et

maladive et de chétive complexion sera à la fois plus ardemment temptée de charnalité que une personne saine et sanguine, riant et se jouant; et tout vient de la fantaisie.

« Quelle merveille se un feu couvert de cendre ne brulle pas pas si tost comme le sentir au nut! Ainsi est de choses charnelles nuement dittes et regardées. Mais je reprens mon propos, et dis que, se le personnage de raison eust parlé à saige clerc et rassis, aucune chose feust. Mais non, il parle à fols amoureux; et yci garda mal l'acteur les règles de rhétorique qui sont de regarder cil qui parle et à qui il parle et pour quel temps on parle. Et n'est pas le deffaut yci seulement; car ès autres lieux pluseurs il a attribué à la personne qui parle ce qui ne lui doit appartenir: comme il introduit nature parlant de paradis et des mistères de notre foy, et Vénuz qui jure par la chair-Dieu. Mais de ce ne tiens-je compte, combien que c'est faulte à tel, lequel aucuns veulent tant essaucier dessus tous autres presque qui onques furent. Je me dueil, trop pour dame Raison et pour Chasteté, de ce que a fait dire par Raison la saige à ung fol amoureux telles goliardies, auquel par avant Cupido, qui se dit dieu d'amours, avoit deffendu tous vilains parlers, et hors, et tous blasmes de femmes, comme se Cupido fust plus chaste et raisonnable que dame Raison et Chasteté.

« O Dieu! je faulz, ne fu pas un mesme acteur; mais fu cil, sur le commencement duquel cest acteur de qui je parle édifia tout son ouvrage. Pieça les fondements estoient gettez par le premier (Guillaume de Lorris), et de sa propre main, et matière sans mandier çà et là, et sans y assembler telle vité de boe et de flache puante et orde, comme est mise au soumillon de cest ouvrage. Je ne sçay se le successeur le cuidoit honnourer. S'il le créoit, pour vray, il fut deceu; car à ung commencement qui par aventure se povoit assez passer selon son fait, mesmement entre crestiens, il adjousta très orde fin et moien desraisonnable contre raison: laquelle fin et moyen, neiz les mescréans en leur choses publiques, comme j'ai dit d'Octavien et des philosophes, onques n'ont pu souffrir ne soustenir. Les sains docteurs mesmement ont corrigié leurs diz et amendez, tant ne soit pareil yci et là.

« Si conclus devant vous et vostre noble court, dame Justice canonique, que provision doit estre mise, par arrest et sans contredit de partie, à ce deffaut. Riens je ne conclus contre la per-

sonne de l'aucteur, à Dieu bien s'en conviengne; mais du deffault qui est trop grant je parle. Comment trop grant deffault? je l'ay dessus montré et le répète en brief : trop grant en occasions de erreurs, en blames, en venimeuses doctrines, en destructions et désolacions de povres âmes crestiennes, en illicite perdiction de temps qui est temps paréceulx au préjudice de chasteté, en la dissipacion de la loyauté hors mariage et ens, ou déchassement de paour et de honte, ou diffame de raison, ou grant déshonneur de vous, dame Justice canonique, et de vos Lois et Drois, et de toute ceste religieuse court de Crestienté, voire de tous bons, voire des mauvais qui en deviennent pieurs. Si soit un tel livre osté et exterminé, sans jamais en user, par espécial ès parties ès quelles il s'avoue des personnages diffamez et deffenduz, comme de vieille dampnée, laquelle on doit justicier en pilory; de Vénus, c'est à dire de Luxure, qui est péchié mortel; et de fol amoureux, lequel on ne doit point laissier foloier à son plaisir. On ne lui pourroit faire plus grant contraire ne plus le hayr.

« Si est ma demande à Dieu plaisant, à vous, dame Justice, raisonnable, à toute vostre court agréable, et aux fols amoureux tant qu'ilz reclaiment à présent proufitable et amoureuse, et quant ilz seront garis très plaisant et délictable. Et afin qu'aucun ne cuide ou ne se plaigne que je accuse autres choses que les vices et non pas les personnes, je fais, au nom de Chasteté et de Conscience, une telle requeste et conclusion contre toutes paintures ou escriptures ou dis qui esmeuvent à lubricité; car trop y est encline de soy nostre fragilité, sans la pis enflammer et trébuchier ou parfond des vices, loing des vertus et de Dieu qui est nostre gloire, nostre amour, notre salut, joie et félicité. »

Eloquence ot finé, quant je n'apperçeu l'eure que mon cuer ravoula comme il estoit volé; et sans riens oyr de la sentence, je me trouvay en mon estude à la vesprée, l'an de grace mil quatre cent et deux, le XVIII[e] jour de may. Là trouvay bien autre matière pour mon cuer occuper, que plus ne feust ainsi volage. Ce fu la matière de la benoite Trinité en unité divine et simple, puis du Saint-Sacrement de l'autel, etc.

Hoc opus composuit magister Johannes de Gersonno, *tunc temporis cancellarius Nostre-Domine et Universitatis Parisiensis, sacre pagine eximius professor, anno ut suprà.*

Deo gratias, Amen.

LA PROCESSION DE MAZIÈRES.

Au Breuil, 18 juin 1843, jour de la Fête-Dieu.

Je prends la plume, mon cher ami, et je n'ai rien à dire. Avis au lecteur. Je n'ai rien à dire, et pourtant mes larmes coulent et mon cœur déborde. Oh! pourquoi ce que l'on a seulement senti ne peut-il attacher les esprits et enflammer les cœurs comme ce que l'on a vu, fait ou imaginé? Pourquoi tant d'émotions enivrantes se refusent-elles à la parole? Je ne veux point dire de mal des règles littéraires, qui sont fondées sur la nature et sur la raison; mais qu'il me serait doux d'épancher sur le papier ce que j'éprouve à certains moments! Que je voudrais écrire parfois à quel point je suis ému, oppressé, plein de larmes! Je n'y vois qu'un inconvénient : c'est que je ne sais pas pourquoi.

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

Allez donner du nez contre un pareil précepte! Je ne serais pas clair : voilà qui saute aux yeux.

Mais, en vérité, je ne saurais garder pour moi seul les joies de cette matinée, et je vous raconterai ma procession, dût-elle se réduire à la sécheresse d'un programme.

C'est un petit village écarté, de quinze à vingt feux : on l'appelle Mazières. Le troisième coup de la messe sonnait, et je hâtai le pas. Jean-Jacques Rousseau dit quelque part que le son des cloches l'a toujours affecté. J'ose en dire autant après lui. Le bruit lointain des cloches dans la campagne réveille en moi je ne sais quelles vagues et mélancoliques impressions d'enfance. Je me fais aussitôt un tableau du dimanche, du silence des champs déserts, et je crois voir un groupe de bonnes femmes, en bavolet blanc, gravir le coteau, le livre sous le bras. J'étais justement sous le coup de cette *sensation rappelée*, comme parle un philosophe. Il faisait un beau soleil de juin, et j'apercevais au loin, dans le chemin tournant, quatre ou cinq Tourangelles de nos environs, dont les cotillons rouges et le linge blanc éclataient à l'œil, et qui allaient à l'église de compagnie. Les cloches sonnaient à coups pressés, les oiseaux gazouillaient dans les noyers épars, les grillons chantaient derrière la haie; j'écoutais ces mille bruits qui peuplent le silence de la campagne; j'aspirais ce spectacle de toutes mes forces; mais, comme j'ai dit, je ne pensais à rien.

J'entrai seul dans Mazières, dont les premières maisons étaient silencieuses et la rue déserte comme de coutume. La foule était devant l'église. Quelle foule! toute la commune! un groupe d'hommes et un groupe de femmes. Je vis pourtant des uniformes, des enfants couronnés de fleurs, des bannières déployées, de jeunes filles vêtues de blanc. Le bruit du tambour se mêlait aux volées des cloches. Je ressentis ma première atteinte d'émotion et de respect. On faisait les préparatifs de la procession.

L'église de Mazières paraît fort ancienne; les pierres en sont noires, rugueuses et rongées aux angles; la mousse et l'ivraie poussent en panaches sur les contreforts; les moineaux ont fait une ruche de ces vieux murs et babillent sans cesse à l'entour.

Le clocher, qui surmonte la façade, se bifurque, par une étrange disposition, en forme de deux AA accouplés, dont les barres transversales marquent à peu près la place de deux ouvertures cintrées où l'on entrevoit les cloches. Le porche, en manière de frontispice, n'est pas le morceau le moins intéressant. C'est un auvent d'ardoises qui s'abaisse sur une charpente vermoulue, et dont le bord inférieur se relève au milieu en figure d'ogive; les poteaux s'appuient sur des pierres entassées, dignes socles de ces colonnes; le toit, couvert d'une mousse jaunâtre, s'est déjeté; la charpente s'est affaissée par la longueur du temps, les pierres qui la supportent menacent de glisser; vous diriez que tout l'édifice va crouler au premier souffle.... Non, je le vois, je ne parviendrai jamais à rendre toute la simplicité rustique, toutes les grâces caduques, tout le dessin naïf et vénérable du portail de cette église de Mazières!

C'est là dessous que je m'arrêtai. Les bannières flottaient à quelques pas sur la place, prêtes à se mettre en marche. La garde nationale s'était déployée sur deux rangs : vingt hommes en tout, une douzaine d'uniformes dépareillés et la plupart armés de fusils de chasse. C'était considérable pour l'endroit. Au fait, ce rassemblement militaire présentait tout ce qu'on peut imaginer de comique en ce genre; un choix de physionomies à figurer dans les caricatures et dans les équipements les plus grotesques dont on ait ri depuis la formation des gardes nationales en 1830. Je ne songeai point à rire : on verra tout à l'heure pourquoi.

M. le curé, en aube, allait et venait sous le porche, marquant le rang de chacun. Pauvre curé de campagne! à la fois prêtre, clerc, sacristain, chevecier, chantre, bedeau, maître des cérémonies, officiant et acolyte! Il mettait en ordre de petits enfants, et s'interrompait pour chanter à pleine gorge et remettre dans le ton les filles qui venaient d'entonner les cantiques. Ces petits enfants, garçons et filles, sortaient à la file de l'église, portant chacun une baguette de bois vert dont l'écorce était taillée, au couteau, en spirale, avec un bouquet de fleurs au bout. Rien de plus charmant que cette invention. A la campagne, on endimanche volontiers les petites filles de huit à dix ans dans le même goût que les femmes mûres; ce qui fait qu'il me semble toujours voir de petites vieilles, et j'en trouvai là une foule qui étaient les plus drôles du monde, avec leurs traits mignons, gravement coiffées du grand bonnet à barbes, leur fichu bien épinglé, et marchant posément comme de petites bonnes femmes, leur baguette à fleurs dans la main.

A la tête du cortége il y avait aussi d'autres enfants couronnés de fleurs et

affublés de robes blanches; mais ceux-là, si jeunes et si rebondis qu'ils marchaient à peine, en promenant çà et là de grands yeux éblouis.

On entendit un roulement de tambours. Les jeunes filles vêtues de blanc s'avancèrent à la suite de leurs bannières, chantant des cantiques : la procession se mettait en marche. Souffrez, mon ami, que je vous détaille cet humble cortége : c'est là tout ce que je puis vous dire, et peut-être parviendrai-je à vous faire deviner combien cela méritait d'être dit.

En tête marchaient les tambours et quatre hommes du détachement; puis, comme j'ai dit, la bannière de la sainte Vierge, suivie des jeunes filles; puis toutes les femmes du village, sur deux rangs, leurs petits enfants sur les bras.

Venait ensuite la bannière rouge de saint Joseph, je crois, que suivaient les hommes. Je me mis humblement à la file, immédiatement derrière Simon, le berger du Breuil, qui s'était toujours tenu à mes côtés. Je vis alors que la procession c'était tout le village : il ne restait plus de spectateurs et nous passions devant les maisons désertes.

Chacun avait tendu son seuil de draps blancs; les tisserands avaient prêté des pièces de toile, et ces tapisseries écrues étaient rehaussées de bouquets; la rue et la route étaient pareillement jonchées de branches de buis et de fleurs des champs.

Entre les rangs marchaient les chantres, les thuriféraires et les fleuristes, la tête chargée de roses; puis s'avançait, au milieu des gardes, sous le dais, surmonté de panaches d'herbes des champs, le curé en chasuble, portant le Très-Saint-Sacrement, escorté de quatre paysans, vieillards vénérables, tenant des cierges et chantant le *Tantum ergò*. Les cloches cependant sonnaient à toute volée, et le tambour battait aux champs, marquant le pas triomphal.....

Vous croyez que je m'échauffe et que je transfigure la chétive procession de Mazières; vous-même n'allez pas imaginer, sur ma description, la pompe d'un *Te Deum* royal à Notre-Dame de Paris. Je veux être vrai, et voici quelques détails qui vous aideront à concevoir cet ensemble villageois. La tunique des jeunes fleuristes était de grosse toile, et ce n'était, je crois bien, que des chemises dont on avait rogné les pans. Plusieurs de ces lévites laissaient voir sous l'auguste vêtement les deux jambes d'un pantalon de cotonnade rayée. L'un d'eux, gros garçon de douze ans, grave et joufflu, déployait en haut de son aube un immense col de chemise serré par une cravate des dimanches, et qui entourait sa tête, comme ce grand papier dont on enveloppe un bouquet. J'ai employé quelque part cette comparaison de haut style; on s'en est servi après moi : je la reprends puisqu'on l'a trouvée bonne, et en faveur de sa justesse dans le cas présent.

Que dirai-je de plus? La dalmatique du *cruciger*, antique et flétrie, tombait de travers sur ses épaules; mais cela même lui donnait un air d'ancienneté pittoresque et de pieuse gravité, on eût dit un diacre des vieux tableaux chrétiens.

Les tambours, le bedeau allant et venant, n'avaient que les insignes obligés de leurs fonctions : les baguettes, la caisse et la verge ; et, du reste, leurs belles vestes du dimanche en gros drap moutarde ou bleu de ciel.

Enfin je vis à mes côtés sur la ligne (je prends l'exemple entre autres) un honnête paysan en soubreveste gros-vert, d'un vieil uniforme de l'empire, en

pantalon de toile bleue, trop court d'un demi-pied, coiffé d'un shako ridiculement évasé, et armé d'un méchant fusil de chasse, qui marquait le pas en se dandinant de l'air le plus risible....

Mais encore un coup, j'avais grand' peine à cacher les larmes qui me venaient aux yeux en suivant Simon pas à pas sur la ligne de la procession.

O Voltaire! ô mes contemporains! ô philosophes malicieux! quand j'aurais entendu vos ricanements sardoniques le long de la haie qui bordait la route, que je me sentais ferme et fortifié contre vos railleries, et que cette scène était belle et touchante, malgré cette soubreveste du garde et ce col de chemise du thuriféraire, que vous y auriez seulement aperçus! Que peut le rire contre les pleurs? Qu'avez-vous à dire aux cœurs qui se fondent? Et pensez-vous bien d'un quolibet éteindre ce soleil qui m'éclaire, bouleverser cette nature magnifique qui m'environne, étouffer ces transports de reconnaissance et d'amour qui soulèvent ma poitrine?

Oui, j'aurais affronté de gaîté de cœur toute l'Encyclopédie rangée en bataille sur mon passage, quand on l'eût appuyée de tous ses ancêtres, quand on y eût joint l'artillerie légère de ses descendants; tant je sais, tant je voyais alors qu'ils n'ont pas dans leurs arsenaux un seul trait qui puisse frapper droit dans le cœur de l'homme! Et, comme pour me rassurer davantage, tournant doucement la tête, j'entrevis parmi ces visages hâlés, sous l'ombre du dais rustique, le Saint-Sacrement étincelant dans les mains du prêtre.

Oui, oui, je le reconnais, c'est bien Lui; c'est Celui qui jadis entrait en vainqueur à Jérusalem, monté sur une ânesse, entouré de pauvres qui jetaient devant lui des branches d'arbres; et c'est vous, mon divin Maître, qui marchez aujourd'hui au milieu de ces braves gens sur ce chemin champêtre qu'ils ont jonché de fleurs. Je vous reconnais à ce trait, ô mon Sauveur! Quel autre voudrait de ces triomphes misérables, et quel autre les saurait ennoblir de tant d'éclat divin?

Non, je ne réussirai point à exprimer tout ce que m'inspirait de beau, de grand, de délicieux, la marche de cette procession devant les seuils déserts, ni combien je fus pénétré de la présence adorable du Sauveur des hommes. Voilà pourtant ce que je voulais et ce que je ne puis vous rendre.

En un certain endroit une basse-cour laissait entre deux masures un vide trop étendu qu'on n'avait pu masquer de toiles et de guirlandes; on y voyait à découvert des amas de fumier, une mare desséchée et tout le dénûment de la misère villageoise; mais ce spectacle augmenta pour moi le charme attendrissant de la cérémonie. O mon Dieu! s'il m'était permis d'emprunter des traits mortels pour rendre mes faibles imaginations, quels doux regards, quel radieux sourire vous avez dû laisser tomber en passant sur cette pauvreté si mal déguisée! Mais quoi! mon Seigneur n'est-il pas né dans l'étable de Bethléem?

Et quand les maisons plus rares laissèrent voir les prés et les guérets, quel autre spectacle éloquent, que le bon Dieu mené en pompe par ces pauvres gens au milieu des champs qui les font vivre et qu'ils mettent sous sa protection, comme un seigneur paternel que ses fermiers promènent dans ses terres afin qu'il juge lui-même de leur état et de leurs besoins!

Vaine cérémonie! jonglerie pure! disaient, après Jean-Jacques, les plus forts esprits derrière la haie; à quoi bon? Qu'a donc à faire la vile matière dans le monde des purs esprits? Qu'est-ce que ce culte grossier en fait de haute méta-

physique? Honorez, glorifiez, adorez le grand Être dans le fond de votre âme; croyez-vous qu'il se soucie de vos draps de lits déployés?

Il est remarquable que des philosophes qui font en toutes choses si belle part à la matière—(c'est un point bien connu de tout homme qui suit tant soit peu la marche de ces esprits, ce sont les mêmes qui poursuivent le bonheur du monde dans une amélioration matérielle; ce sont eux qui s'occupent de lois, de police et de mœurs au point de vue purement physique, comme s'ils régnaient sur une ménagerie ou un cimetière; ce sont eux enfin qui ont imaginé de proclamer la loi ATHÉE, conception monstrueuse et sans exemple; car si la loi est athée, que sera donc le peuple qui suit la loi); — il est donc à remarquer, disais-je, que des gens qui tiennent tant de compte de la matière en toutes choses la rejettent si loin dès qu'on la veut unir à l'esprit dans le culte. Et s'ils la ravalent ici, pourquoi tant l'exalter ailleurs? Le corps est sans doute peu de chose par lui-même, mais joint à l'esprit, il est tout l'homme. Et je voudrais savoir si la nature de l'esprit est telle qu'il puisse jamais soutenir ses opérations sans aucun secours des objets extérieurs et des organes sensibles.

Je ne sais si cette contradiction n'a déjà choqué personne; elle est assez frappante, mais il y en a tant d'autres de ce côté.

Hé, mon ami, me criaient encore les grands esprits de la haie, tous ces paysans que voilà si galamment rassemblés sont de vraies bêtes brutes. Ils s'entre-tueront demain pour un pied de terre sur la limite d'un champ. — Hé! messieurs, faut-il qu'ils s'entre-tuent dès aujourd'hui, au lieu de s'unir dans une cérémonie fraternelle? N'est-ce donc rien que ce répit salutaire dans les déréglements quotidiens? Mais, avant tout, me permettrez-vous de croire qu'il y a du moins, dans les hommes de ce cortége, quelques germes de bons sentiments, et que la cérémonie ne leur est pas nuisible? Là, mettez la main sur ce que vous appelez votre conscience. Libre à vous, ensuite, quoiqu'il soit assez malaisé, de fermer les yeux à la majesté de cette loi divine, qui sait se faire entendre et obéir de ces humbles intelligences, et qui les soumet à ses desseins paternels par des préceptes dont elles goûtent les bienfaits sans en pénétrer la profondeur.

Enfin, je ne saurais peut-être dire pourquoi, je ne le savais pas toujours moi-même, mais toutes les objections qui partaient de la haie me parurent d'une extrême pauvreté. Et tout ce que ces beaux-esprits me pouvaient dire de méprisant m'expliquait autant de grâces et de beautés nouvelles de ce spectacle.

Plus loin, quelle leçon! un pinson perché sur un arbre à fruits, comme pour saluer la procession qui passait, perça de sa vive chanson le grave murmure des hymnes.

O philosophes, ô esprits rebelles! renversez plutôt l'ordre des saisons, guérissez-nous des maux et de la mort, ôtez-nous l'amour, la crainte et l'espérance, dénaturez le cœur de la mère, arrachez le père aux enfants, brisez, rompez les mille liens qui nous enchaînent sur cette terre, détruisez le monde pour le refaire à votre guise! jamais vous n'empêcherez que le peuple de ces campagnes ne lève les bras vers le ciel d'où lui viennent le soleil et la foudre; jamais vous n'empêcherez que le vieux laboureur, épuisé de fatigue et ses cheveux blancs

mouillés de sueur, ne sente la force et l'espoir renaître en son cœur à la vue de l'image auguste du Dieu fait homme et mort sur la croix.

O mon Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils disent! Et cependant, venez, ô mon doux Maître, avec ces pauvres gens endimanchés; bénissez leurs moissons, bénissez leurs toits paisibles, bénissez ces enfants vêtus de blanc qu'ils ont instruits à bégayer vos louanges!

A chaque réflexion je sentais monter de nouvelles larmes et j'avais fort affaire de les dérober. J'aurais sans doute étonné les paysans qui s'acquittaient trop naturellement de cette bonne œuvre pour en être attendris. Je ne m'en serais pas gêné devant des gens du monde. Je n'ai osé pleurer de ma vie, s'il faut que je le dise, et je n'ai vu longtemps que des gens qui se faisaient bonne grâce d'étouffer des sanglots par des éclats de rire; mais c'est une grimace que je veux enfin m'épargner. D'ailleurs j'ai longtemps douté si j'avais vraiment des larmes, et je me raillais *moi-même*. Oui, j'ai des larmes, oui, je puis pleurer, et je veux me satisfaire de mes pleurs.

On arriva devant le reposoir, qu'on voyait de loin, magnifiquement dressé au milieu du grand chemin et dominant toute la campagne. Il était simple et majestueux : c'était un entrelacement de branchages de chêne qui grimpaient et se rejoignaient en forme de dais, couronné d'une croix faite de roses tressées. Cela ne vaut-il pas bien l'or et la poupre? Le grand Salomon dans sa gloire n'est pas mieux vêtu que le lis des champs.

Le devant d'autel était d'un travail fort gracieux : il représentait l'Agneau sans tache surmonté de la croix en champ d'azur; le tout ouvré pareillement en fleurs de couleurs tranchantes, bluets, nielles et œillets blancs.

L'assemblée se mit à genoux autour de l'autel, l'encens fuma, le tambour battit aux champs, et le Saint-Sacrement, rayonnant au feu du soleil, s'éleva sur la campagne silencieuse....

Que si vous attendiez une histoire, vous voyez que j'ai bien fait de vous prévenir. On s'en retourna comme on était venu, et l'on commença la messe. Le curé, dans son prône, soulagea mon cœur en donnant à ses paroissiens les éloges qu'ils méritaient. Chacun avait fait de son mieux pour *fêter Dieu*.

« Mais, dis-je à Simon à la sortie, en voyant le dais qu'on avait laissé sous le porche, quelle est cette herbe qu'on a mise, en guise de panaches, aux quatre coins du dais?

— C'est de l'ivraie des jardins. »

L'accent dont ces mots furent dits en dénaturait l'orthographe. Je compris enfin.

« De l'ivraie, fort bien.... Mais pourquoi mettre là de l'ivraie?

— C'est p'têt' queuques idées.... »

Que dites-vous du mot de Simon, qui passe les jours en pleins champs, au milieu de cent moutons, en tête à tête avec *Capitaine*, qui n'est qu'un chien? Simon n'a point le verbe net ni les idées bien claires, je crois; mais quelles clartés inattendues jeta cette parole! Tu as raison, Simon, c'est p'têt' queuques idées.

Je demande pardon d'appliquer ma faible imagination à découvrir le sens d'une de ces *idées* qui se cachent sous les formes liturgiques; mais ne serait-ce point ici un symbole des fléaux champêtres mis en évidence, comme une prière à Dieu d'en préserver les terres. Je m'en expliquerai avec M. le curé. Il

se pourrait qu'on eût choisi au hasard ces poignées d'herbe dont les épis imitent tant bien que mal un plumet.

A quelques pas de l'église, avant que la garde se dispersât, Siroteau, sous-lieutenant de la garde nationale et autrefois sergent-major dans l'armée, exerçait sa troupe à quelques maniements d'armes qu'elle n'avait point exécutés à sa satisfaction. Puis enfin on rompit les rangs, et l'on accourut dans un cabaret où j'étais entré. Trois vieux Tourangeaux, avec le grand chapeau rond et le costume antique, étaient paisiblement attablés autour d'une bouteille. Le tambour, jeune gars de belle humeur, entra toujours battant, assourdissant l'hôtesse et ses hôtes; ses compagnons le suivaient, bouffonnant aussi, brandissant leurs fusils et marquant la cadence d'un air comique. Impossible de s'entendre, les bouteilles d'aller et chacun de rire.

« Et vous voyez, me dit encore un écho de la haie, ces pieux gaillards allaient boire.... »

Et pourquoi, juste Ciel, n'auraient-ils pas bu? N'avaient-ils pas bien gagné un trait de vin frais à rester une heure au grand soleil sous les armes? Croyez-vous donc.... Chut!.... Je ne dis plus mot; si vous êtes chrétiens, ne buvez point, ne riez point, fuyez!... Je reconnais les apôtres de la tolérance.

Pour ces braves gens, qui n'y mettent point de malice, ils burent en paix, je suppose. Et à votre santé. Je repris le chemin du Breuil.

Edouard OURLIAC.

REVUE POLITIQUE.

La session est finie. Elle a donné au ministère une majorité peu obséquieuse, mais fidèle à le soutenir dans une existence précaire ; ajournant beaucoup, rejetant volontiers, et amendant toujours. La Chambre a montré de l'intelligence dans les discussions d'affaires, de la fermeté dans les questions politiques, telles que celles du Droit de Visite et des îles de l'Océan Pacifique, une juste sévérité à l'égard de certains scandales. Rien de brillant, mais en somme des résultats utiles.

Maintenant la politique est absorbée par les événements de l'Irlande et de l'Espagne. La France, placée entre ces deux tempêtes, écoute et regarde : puisse son gouvernement se montrer digne d'elle et des circonstances ! Reprenons d'abord la suite des faits en Irlande.

Nous rapportions, il y a un mois, le plan de réforme qu'O'-Connell venait d'exposer pour l'Irlande : l'Église, la propriété, l'administration de la justice, l'industrie sont les grands objets qu'il se propose de remettre dans l'ordre, dans l'équité, dans l'intérêt du pays. Depuis, sa pensée a reçu encore des développements nouveaux : il fait ainsi la lumière à mesure qu'il en a besoin. Plus ses auditeurs, ses partisans, ses sujets, pour mieux dire, s'avancent dans cet avenir redoutable qu'il ouvre devant eux, plus ils voient leur chemin s'éclairer et s'élargir, et c'est ainsi qu'il soutient leur courage et augmente sans cesse leur confiance et leur foi en lui. O'Connel a donc dit comment il entend obtenir le Rappel que le ministère et le Parlement anglais sont résolus à n'accorder jamais : il déclare n'avoir pas besoin du Parlement ; il dit que la reine peut donner ordre de convoquer les électeurs, que ce droit appartient à la couronne seule,

et qu'il n'en faut pas davantage pour que l'Irlande puisse avoir son Parlement à College-Green ; il cite l'opinion de jurisconsultes même anglais à l'appui de sa doctrine. L'acte d'Union n'a été qu'un acte de violence, de perfidie et de corruption. Vainement cet acte a prétendu abolir un droit imprescriptible ; si la vieille constitution d'Irlande n'est plus exécutée, elle n'est pas morte pour cela : on ne tue pas si aisément un droit ; elle n'est pas morte devant Dieu ni devant l'Irlande ; elle vit comme la pensée vivrait, comme la liberté de l'âme vivrait dans un corps chargé de chaînes, et aucune puissance de ce monde ne saurait l'atteindre dans ce sanctuaire intérieur de l'âme, dans cette forteresse intellectuelle du droit. Il en est ainsi de la constitution irlandaise, selon O'Connell. Ainsi c'est avec la loi que cet homme a formé sa grande association du Rappel ; c'est avec la loi qu'il tient ses *meetings* innombrables ; c'est avec la loi qu'il menace le ministère et le Parlement anglais ; c'est avec la loi qu'il entend doter l'Irlande de ses grandes réformes ; c'est encore avec la loi qu'il veut secouer le joug du Parlement anglais. Dans la dernière assemblée de Dublin, il a parlé un langage qui a dû être bien compris des artisans et du commerce de cette ville. «Ici, a-t-il dit, siégeant dans College-Green, le parlement irlandais ramènera la population , le mouvement, le commerce, le travail. Bâtissons cent vingt palais pour nos lords ; bâtissons trois cents belles maisons pour les membres des Communes ; élargissons nos rues, car elles sont trop étroites pour la circulation de voitures, de chevaux et d'hommes qui aura lieu en ce temps-là. Plus d'absentéisme, fléau qui porte ailleurs tout le fruit de notre travail : les riches resteront parmi vous, dépenseront leur fortune au milieu de vous ; les Irlandais pour l'Irlande, et l'Irlande pour les Irlandais ! » L'Angleterre a fait le mot *paupérisme ;* l'Irlande a fait celui d'*absentéisme :* les grandes calamités de ces pays avaient besoin d'être nommées de noms nouveaux, tant elles sortent des proportions connues ailleurs.

Pendant que le bill des armes traînait péniblement dans les Chambres anglaises , M. O'Brien a fait sa motion ayant pour objet de déterminer le Parlement à *prendre en considération l'état actuel de l'Irlande.* Cette motion aussi a paru d'abord accueillie avec beaucoup d'indifférence ; il est assez dans le caractère anglais d'affecter aussi longtemps que possible un certain dédain à l'égard des embarras les plus sérieux. Toutefois,

comme l'Irlande ne faiblit pas, comme les provocations à des violences extra-légales échouent contre l'influence et la sagesse du libérateur, comme l'Europe est attentive et ne se trompe pas sur l'importance du fait, comme il arrive aux Irlandais des encouragements positifs, même du rivage opposé de l'Atlantique, comme le Canada s'émeut déjà aux échos de l'Irlande (car on annonce qu'il s'y tient des assemblées suivies de collisions avec les troupes, et où le sang coule), il a bien fallu en venir à une résolution quelconque. Sir James Graham vient de s'en expliquer *au nom du cabinet tout entier*. Il a déclaré enfin que le danger est réel et pressant, que cet état ne peut durer davantage; que le Rappel que l'Irlande réclame est impossible et ne sera pas accordé, parce qu'il démembrerait l'empire ; que la suppression de l'Église protestante d'Irlande, ou, ce qui revient au même, l'appropriation de ses revenus aux besoins des deux cultes dans la proportion du nombre de leurs sectateurs, n'aura pas lieu; que seulement il y a quelque chose à faire pour améliorer les rapports entre le propriétaire et le tenancier, peut-être aussi pour doter l'Eglise catholique, quoique ce dernier point lui paraisse très-délicat à traiter ; qu'après tout, s'il faut *faire la guerre*, *il vaut mieux la faire avant qu'après le Rappel*. Ce que sir James Graham demande immédiatement, c'est l'adoption du bill des armes. Et sa péroraison confirme bien ce que nous disions il y a un mois sur la décadence britannique, dont le Rappel sera le signal. « Si vous faiblissez aujourd'hui, disait le ministre, si vous hésitez à réprimer l'esprit de révolte qui a soulevé le cri du Rappel, alors adieu la gloire de notre pays : les jours de notre puissance sont comptés; la conquérante, l'invincible Angleterre ne doit plus être rangée que parmi les nations déchues. »

Le ministère anglais s'est donc décidé pour les mesures rigoureuses. Il paraît que Robert Peel les combattait vivement; on l'accusait de prudence méticuleuse, de vues courtes ; on le disait homme à petites ressources, incapable d'aborder les grandes mesures. Ceux qui parlaient ainsi, c'étaient ses partisans mêmes, ses soutiens du Parlement et les journaux de son parti. Il a donc dû céder à l'ascendant de Wellington, de Stanley, de Graham ; et la déclaration de ce dernier engage le cabinet, nous n'osons prévoir à quelles mesures extrêmes. Ce que le ministère veut pour l'Irlande, c'est le maintien de la supré-

matie d'une Eglise étrangère, et de la domination de Saxon à Irlandais, de vainqueur à vaincu ; et quant aux concessions qu'on voudra bien faire, on ne s'en explique pas ; peut-être quelque chose pour le fermier, peut-être quelque chose pour le prêtre ; quelque chose à coup sûr qui ne satisfera point le fermier, et dont le prêtre ne voudra pas. Ainsi la réforme principale, essentielle, la seule qui pourrait peut-être apaiser et dissoudre l'Association, c'est celle-là qui est refusée absolument. L'Association est donc nouée plus fort que jamais par cette déclaration ; car c'est le clergé qui en est le lien, ce clergé admirable qui, une fois sûr du zèle, de la fermeté, de la sagesse de son chef, s'est discipliné sous lui sans vain amour-propre, sans méfiances injustes : fidèle à ses chefs spirituels dans les choses spirituelles, fidèle à son chef laïque dans les affaires humaines. Cette redoutable unité de vues et d'action, James Graham vient de la cimenter plus solidement que jamais ; son discours vaut à O'Connell plus qu'une armée : il lui donne la nation.

Voilà, pour le moment, où en est la crise irlandaise. Tournons maintenant nos regards vers les Pyrénées. Là, ce n'est plus ce défi sombre jeté par une race à une autre, ni ce soulèvement légal, discipliné, s'avançant pas à pas et en masse ; c'est le bruit, le désordre, la contradiction, l'ignorance du but ; c'est tout ce qui échappe à la prévoyance humaine.

L'insurrection espagnole a fait d'immenses progrès. Une junte suprême formée à Barcelone a proclamé la déchéance d'Espartero. A l'est, les grandes villes ont chassé, ou désarmé, ou gagné les troupes ; à l'ouest, et particulièrement à Saint-Sébastien, ce sont les troupes qui se sont révoltées et qui ont forcé ou persuadé les citoyens. Il fallait une direction véritablement militaire à l'insurrection : Narvaez et Concha, généraux christinos, Serrano, ministre de la guerre du cabinet Lopez, se sont introduits à Barcelone, Valence et Malaga. Zurbano recule vers Saragosse ; Espartero a déjà vu quelques-uns de ses bataillons reculer devant Narvaez. En ce moment Saragosse, Madrid, Cadix sont le dernier espoir du régent ; Badajoz, qui vient de se prononcer, lui ferme la retraite du côté du Portugal. Déjà même les environs de Madrid se remuent, et si Narvaez continue à s'aventurer dans cette direction entre les deux armées du régent, la capitale pourrait bien s'insurger à son tour, en dépit des influences qui la dominent. Ainsi la nou-

velle révolution marche, mais elle ne se connaît pas encore.

Les prévisions exprimées dans notre dernière Revue, le dilemme que nous posions sur les faits, nous devons donc encore les maintenir aujourd'hui. On considère généralement Espartero comme perdu ; cependant l'Espagne est, comme on l'a dit bien souvent, le pays de l'imprévu ; et d'ailleurs, dans des circonstances pareilles, il ne faut qu'une heureuse opération militaire pour changer toutes les attitudes. La manière dont la révolte s'est propagée indique bien une certaine unanimité d'opposition contre le régent ; cependant cette opposition n'était pas sans quelque hésitation bien naturelle ; une telle entreprise n'a pas pu paraître opportune à tout le monde ; l'issue en était incertaine et les désastres certains. C'est pourquoi plusieurs prononcements ont d'abord échoué, puis recommencé ; on sentait le travail, la machination, quelque chose de pénible et de forcé. Si donc un succès militaire causait un revirement dans la fortune d'Espartero, bien des patriotismes se sentiraient ébranlés à l'instant même. Et combien ne se sont rendus qu'avec des réserves ! combien attendent l'événement ! comme ce gouverneur de Montjouy, dont la très-singulière déclaration porte qu'il ne livrera son fort ni à l'un ni à l'autre parti pendant la lutte, mais au vainqueur quel qu'il soit. Or, en ce cas, que ferait Espartero vainqueur, qui déjà a supprimé la liberté de la presse à Madrid ? Assurément il verrait qu'il n'y a plus devant lui deux chemins, et que derrière lui trop de ressentiments, trop de vengeances se sont allumés pour qu'il puisse reculer du régime militaire au régime constitutionnel.

Si au contraire, et les probabilités sont aujourd'hui en ce sens, l'insurrection triomphe définitivement, que se passera-t-il entre ces généraux de partis ennemis, coalisés pour faire une ruine ? Déjà l'on raconte que les progressistes ont vu de mauvais œil l'arrivée et la coopération de Narvaez et de Concha ; les Espartéristes cherchent à diviser la coalition, et à irriter les libéraux contre l'intrusion des Christinos dans le mouvement commencé par Prim et provoqué dans la Chambre par les libéraux. Si cela est vrai, si les coalisés trahissent déjà la suspicion et la mésintelligence avant la victoire, que sera-ce après ? Etablira-t-on une régence multiple ? car enfin il faut une tête à l'Etat. Mais quel ménage feront ensemble des tendances si contraires ? Et si on exclut l'un des deux partis, com-

ment l'autre s'y résignera-t-il? Et pendant tous ces débats, auxquels il faudra ajouter les tiraillements diplomatiques, qu'arivera-t-il de la pauvre Espagne?

On s'occupe toujours beaucoup, dit-on, dans certains huis-clos politiques, du mariage de la jeune Isabelle. On parle de certaines brochures qui auraient été dictées de haut : on invoque le traité d'Utrecht pour maintenir la famille de Bourbon sur le trône espagnol. A quoi d'autres répondent que le traité d'Utrecht stipulait ce maintien par la loi salique, et qu'en conséquence on n'en peut rien conclure pour un autre Bourbon que don Carlos ; que, si le traité de la quadruple alliance de 1834 a pu modifier celui de 1713 en ce qui concerne la loi salique, alors encore le prince des Asturies est aussi Bourbon que le duc d'Aumale, et que par le mariage du fils de don Carlos avec la jeune reine la descendance bourbonienne serait tout aussi bien conservée en Espagne. Mais, comme il arrive toujours, ces questions de droit et ces discussions d'articles sont contrebalancées ou plutôt dominées par des positions ou des faits ; les droits personnels furent toujours des considérations fort accessoires dans les questions internationales, où il s'agit de l'existence des peuples, à laquelle toutes les dynasties du monde sont subordonnées. Et aujourd'hui plus que jamais il en est ainsi.

Le fait est qu'en ce moment le duc d'Aumale paraît être sérieusement proposé par le gouvernement français pour épouser Isabelle. Et si l'on a assez ouvertement favorisé le passage des réfugiés qui sont rentrés en Espagne, c'est qu'on a voulu empêcher le régent, soit d'éluder, par prolongation de minorité, soit de repousser, par une prompte convention avec l'Angleterre et les Cobourg, cette prétention française. Si même l'on rapprochait toutes les circonstances qui ont précédé et accompagné la première insurrection de Barcelone et celle de toute l'Espagne ensuite, on serait fort porté à croire que le gouvernement français n'a pas usé de tolérance seulement à l'égard des insurgés. La conduite de M. Lesseps à l'époque du bombardement était belle et française, mais d'une fermeté quelque peu inusitée en France depuis 1830. La récompense qu'on lui a décernée en disait plus encore. Les paroles de M. Guizot, très-formelles, ces paroles qui disaient à l'Angleterre, car telle était leur adresse, que le trône d'Espagne ne sortirait pas de la maison de Bourbon, avaient une portée qu'on ne voit peut-

être pas encore tout entière. Ensuite, quand le Sénat espagnol, dévoué à Espartero, eut protesté contre la déclaration de M. Guizot, celui-ci répliqua de nouveau à la tribune; et cette insistance publique, cette répétition affectée et accentuée, portait quelque chose comme une menace. Tout à coup l'Irlande se lève; elle devient pour l'Angleterre un embarras terrible; en même temps l'Espagne se lève de son côté; nos frontières, si bien fermées aux carlistes, voient passer de la chaise de poste au bateau à vapeur les généraux de l'insurrection.

Ces circonstances ont sans doute leur valeur historique. Quoi qu'il en soit, nous pensons que le gouvernement serait coupable s'il avait agi sous main; mais s'il n'a fait qu'abandonner à eux-mêmes les partis espagnols, s'il n'a fait que refuser l'appui de sa police à un ennemi de la France, il a bien fait. Mais c'est peu jusqu'à présent, son rôle ne fait que commencer. Comme alliance purement dynastique, le mariage du duc d'Aumale serait d'une faible valeur à notre époque; mais, comme acheminement à une alliance politique solidement engagée par les intérêts des deux peuples, comme introduction au cœur même de l'Espagne d'une influence française qui ne cesserait d'agir, il aurait de l'importance. Il y a cette circonstance avantageuse pour le prince français : c'est que les familles de don Carlos et de François de Paule ont contre elles des partis espagnols considérables, et que le prince Antoine-Pascal, de Naples, peu connu d'ailleurs, étant proposé par l'ex-régente, à ce qu'on dit, serait par là même repoussé par les adversaires de celle-ci. Ce qui le favorise surtout, c'est la persévérance de don Carlos dans un système trop absolu, qui ne veut pas accepter les nécessités de l'époque et des circonstances, et qui ruine les chances nombreuses que son fils pouvait avoir. Ainsi, de tous les Bourbons, il n'y a que celui de France qui soit libre d'antécédents vis-à-vis la nation espagnole. Elevé d'ailleurs et inspiré par un père qui s'est montré assez habile pour assoupir une révolution en France, les esprits politiques de l'Espagne, lassés de discordes, en seraient peut-être plus disposés à voir en lui l'homme de la conciliation qui leur est devenu si nécessaire.

La situation de la France entre l'Angleterre et l'Espagne peut donc devenir belle, et doit inviter notre gouvernement à sortir enfin de l'humilité trop grande que, sous le prétexte des diffi-

cultés de ces derniers temps, elle s'était imposée. On annonce que l'escadre de l'amiral de Mackau se tient prête. Laisser aux Cortès espagnoles la liberté du choix, et montrer en même temps que, s'il nous est favorable, nous saurons le soutenir vigoureusement contre qui que ce soit, tel paraît être le plan du ministère; attendons l'exécution.

Pendant cette crise de l'Europe occidentale, la Russie poursuit avec succès ses conquêtes diplomatiques en Servie. L'élection du prince Alexandre Kara Georgewitsch s'était faite sans le concours et avait été confirmée par la Porte sans l'autorisation de la Russie : l'empereur Nicolas a protesté, sous prétexte qu'elle était irrégulière; une lettre autographe, écrite sur un ton plus impérieux qu'il n'est d'usage en diplomatie, même de souverain à tributaire, a sommé le sultan d'annuler cette élection et de recommencer. Le sultan a obéi, et les Serbes ont réélu le prince Alexandre. Peu importe la personne; la Russie est satisfaite; elle a montré qu'on ne fait rien sans elle en Servie, et que le sultan n'y règne guère plus que le czar. Ceci est un point tellement convenu que les ministres Wutschitch et Petroniewitch ont adressé à Nicolas une espèce d'amende honorable, déclarant qu'ils n'avaient jamais songé à contrarier ses intentions.

Au reste, si cette puissance colossale de la Russie peut paraître un danger pour l'Europe, il ne faut pourtant pas oublier qu'elle porte dans son sein des germes délétères. Le gouvernement russe cherche sa sécurité dans un grand déploiement de force matérielle, parce que la force morale lui manque. L'empereur étant en même temps le pontife suprême, et voulant dès lors gouverner même la pensée, et tenir tout l'homme courbé sous le sabre, il est inévitable que la pensée se révolte. Aussi le gouvernement russe craint-il surtout deux choses : que les idées des pays libres ne pénètrent en Russie, et que la vraie situation de la Russie ne soit connue dans les pays libres. Or qu'est-ce qu'une puissance qui se croit obligée d'élever un mur chinois entre elle et la partie vivante du monde civilisé, et de couvrir de silence et d'obscurité la vaste étendue de ses provinces? C'est le mot de Tacite largement appliqué : *Scilicet conscientiam generis humani aboleri arbitrabantur*. Ils croient par là étouffer la conscience de l'humanité!

Ces réflexions nous sont inspirées par ce qui vient d'arriver

au prince Dolgorouki. Il avait publié en France un travail historique sur les familles nobles de la Russie; il avait rappelé certaines libertés supprimées par Pierre-le-Grand. Aussitôt il reçut ordre de retourner en Russie; en débarquant il fut arrêté, et, après plusieurs jours de prison, on l'exila vers la Sibérie, afin de le guérir de la contagion française. Ainsi l'histoire même n'a pas la parole sous le régime russe : on y a peur des souvenirs. Il est évident qu'une telle oppression ne peut exister qu'à la faveur de circonstances transitoires, et qu'il ne faudrait pas un grand ébranlement pour en démontrer les périls.

Disons en passant que M. Libri vient d'être nommé professeur de géométrie au Collége de France en remplacement de M. Lacroix. La France a toujours accueilli et encouragé les étrangers de mérite; mais les mérites géométriques de M. Libri n'auraient pas suffi en cette circonstance. Vingt-huit membres de l'Institut ont protesté par des billets blancs; M. Libri n'a eu que treize suffrages, et pourtant il était seul candidat, M. Cauchy et M. Liouville ayant refusé. Mais M. Libri avait pourfendu les Jésuites dans deux articles que nul autre que lui n'eût osé signer : on dit que cet acte de dévouement pour je ne sais quel philosophisme arriéré lui a valu de chaudes recommandations. Jetons un voile sur les petites sottises des gens d'esprit.

REVUE SCIENTIFIQUE.

SCIENCES PHYSIQUES. — SCIENCES PHYSIOLOGIQUES.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

HYGIÈNE.—Dans une des dernières séances de l'Académie des Sciences, M. Aubert Roche a adressé un nouveau mémoire sur la réforme des quarantaines. Cette importante question a déjà été traitée sous le point de vue médical. L'auteur maintenant ne considère que l'intérêt de notre commerce, qui a tant à souffrir d'une disposition qui n'est plus en rapport avec les progrès de la science.

STATISTIQUE.—« Tandis qu'en France la Société de Statistique n'a pu se sou-« tenir, il est peu de grandes villes en Angleterre où il n'y en ait une, et l'in-« stitution de l'enregistrement, établie d'abord dans des vues politiques et admi-« nistratives, promet à la science des documents nombreux, et qui, recueillis « presque tous par des médecins sur divers points de l'Angleterre, doivent ac-« quérir une grande importance, et des chiffres considérables sur lesquels ils re-« posent et de la fidélité avec laquelle ils sont transmis par des hommes qui, « ayant peu de goût pour la théorie, sont moins disposés à les altérer en faveur « d'un système. (*Gazette médicale de Paris*, du 29 mai 1843.) »

Nous souhaiterions pour notre part que la statistique pût arriver en France à des résultats aussi nets et aussi féconds qu'en Angleterre. Il est vrai que, parfois, la science amène à de tristes découvertes en fait de morale ; mais ne vaut-il pas mieux connaître la vérité tout entière que de s'endormir, faute de renseignements positifs, dans une sécurité qui empêche de porter remède à un mal ? C'est ainsi que la statistique des suicides en Angleterre a confirmé les opinions de quelques médecins théoriciens que le suicide est plus fréquent dans un pays où l'instruction du peuple est plus grande et plus en disproportion avec son éducation morale et sa position matérielle. Un célèbre statisticien, M. Boué, a posé comme une loi sociale que le suicide est toujours en raison directe de l'extension de l'*éducation* dans un pays, et que le nombre des suicides augmente dans la même proportion que celui des hommes qui se livrent à l'étude.

L'instruction moderne et la littérature, a-t-on dit, ont amené un grand nombre de suicides. En Angleterre, le suicide est réellement plus fréquent dans les comtés du Sud-Est et du Nord, où l'art d'écrire est géneralement plus répandu, tandis qu'il est plus rare dans le pays de Galles, où le nombre des personnes qui savent lire est moins considérable.

Sur 11,980 morts violentes produites pendant les années 1838 et 1839, les proportions des suicides ont été les suivantes:

En 1838,	636 hommes,	307 femmes,
En 1839,	751 hommes,	307 femmes.

Observons toutefois que quand il s'agit d'apprécier les causes d'un grand mal moral, il ne faut négliger aucune des circonstances qui concourent à le produire. L'autorité des chiffres est imposante sans doute, mais il est d'autres éléments d'observation qu'il ne faut pas négliger. « On dirait, dit M. Roselly de « Lorgues, que la déplorable résolution du suicide est en raison directe du va- « gue et de l'inertie des croyances religieuses. Le suicide existe dans une pro- « portion horriblement élevée précisément dans les pays les plus civilisés. A « Copenhague ce fléau a doublé depuis la propagation du Kantisme. En Prusse « sa fréquence est plus remarquable qu'en Angleterre. Avant l'invasion des « nouvelles théories on comptait à Berlin 1 cas de suicide pour 1800 décès; de- « puis, le mal a continué d'empirer. »

D'après la statistique de Schœn, il y a en Prusse 1 suicide sur 14,200 habitants; en Saxe, 1 sur 8,446; en Russie, 1 sur 8,226. Pour en revenir à l'Angleterre, les tableaux de statistique prouvent, et cela se conçoit, que nulle part les morts violentes ne sont aussi nombreuses que là où l'industrie est exclusivement développée. Dans une seule année, on a compté 2,451 noyés à Londres, 21 ingénieurs mécaniciens ont péri en un an sur les bateaux à vapeur de la Tamise. Dans les mines du pays de Galles, de Northumberland, de Durham et de Cornouailles, sur 864,924 habitants, il y a eu 1164 morts violentes. Ces opinions ont été confirmées dans le savant ouvrage de M. le docteur Fabret, qui a été couronné par l'Institut.

MÉDECINE. — *De l'idiotie chez les enfants, et des autres particularités d'intelligence et de caractères qui nécessitent chez eux une instruction t une éducation spéciale. De leur responsabilité morale,* par M. Voisin, *médecin en chef de Bicêtre.*

Mille causes variées peuvent faire perdre à l'homme ses nobles attributs et le plonger dans un état inférieur à celui des brutes; si l'on réfléchit aux quelques considérations que nous avons émises dans le paragraphe précédent, on pourra juger combien l'éducation et le genre de vie des individus peuvent agir d'une manière funeste sur leurs facultés. L'idiotie, dit M. Voisin, ne respecte aucune faculté, de quelque ordre qu'elle puisse être, et n'a point de siége déterminé. Elle peut frapper l'homme partiellement et complétement dans toutes les virtualités de son être. Tantôt elle le frappe dans ses instincts de conservation ou de reproduction, tantôt elle le frappe dans ses sentiments moraux, tantôt dans ses puissances intellectuelles, et tantôt dans ses facultés de perception, et elle peut le frapper dans l'une ou l'autre de ses facultés principales, sans que pour cela les autres cessent de remplir ce que j'appellerai volontiers leurs fonctions individuelles. Tantôt enfin, et c'est le dernier degré, elle frappe et détruit tout à la fois dans l'homme; elle détruit tout l'être instinctif, tout l'être moral, tout l'être intelligent...

Il est une justice à rendre à notre siècle, c'est qu'aucun genre de souffrance n'échappe aujourd'hui aux bienfaits combinés de la charité et de la science. Les

efforts et les sacrifices que M. Voisin a faits pour soulager les infortunes des malheureux enfants idiots lui assurent une place distinguée parmi les savants et les hommes bienfaisants de notre époque.

Asile et patronage en faveur des aliénées indigentes sorties de l'hospice de la Salpêtrière, fondé par M. le docteur Fabret, *médecin de cet hospice.*

Voici un genre d'infirmité analogue qui trouvera dans les cœurs bienfaisants un soulagement efficace. C'est à l'archevêché de Paris, sous la présidence de Monseigneur l'Archevêque, qu'a eu lieu la réunion des honorables membres du conseil de cette œuvre. Les notabilités du clergé, de la Chambre des Députés, du corps médical s'étaient donné rendez-vous dans un but qui fait également honneur à la charité et à la sciencc. M. Fabret a parlé des bienfaits qu'on était en droit d'attendre d'une telle œuvre. Il a fait ressortir les avantages que la science pouvait recueillir de l'observation continuée dans les familles des aliénées sorties guéries. Comme ces malades sont exposées aux rechutes, il a prouvé comment il était possible de prévenir, en les patronnant efficacement, bien des meurtres et des suicides. Quelques honorables membres n'avaient pas compris l'œuvre à un point de vue aussi vaste et ont paru effrayés de la responsabilité qu'ils assumaient, pour ainsi dire, en patronnant des malades qui, dans des circonstances données, pouvaient être dangereuses pour la société. Ils ne voulaient d'ailleurs envisager que le côté charitable de l'œuvre, et n'entrer dans aucune considération scientifique. M. l'abbé Dupanloup a alors pris la parole et a résumé la discussion par ces mots qui honorent autant son esprit que son cœur : *La science mène à la charité, et la charité à la science.* C'est en effet en considérant les questions à ce point de vue de philosophie chrétienne, que l'on réunira des hommes trop séparés jusqu'à présent, et dont les efforts combinés peuvent avoir une si grande influence sur les destinées de la société.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

Histoire de Fra Hieronimo Savonarola, par P.-J. Carle; chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 64.

> « Je suis entré dans le cloître pour apprendre à souffrir, et lorsque les souffrances sont venues me visiter, je les ai étudiées, et elles m'ont appris à aimer toujours, à pardonner toujours. »
>
> SAVONAROLA.

L'histoire de Savonarole est une de celles qu'il faut se contenter d'exposer d'abord, si l'on veut la juger ensuite avec quelque impartialité.

Jérôme-François Savonarole naquit à Ferrare, en 1432, d'une famille noble. Élevé par son aïeul, homme distingué, il ne partagea point les amusements des jeunes gens de son âge, et, mûri par la lecture de saint Thomas, il eut de bonne heure l'idée d'entrer dans l'ordre des Frères prêcheurs. Un jour où tout Ferrare était en fête, Savonarole quitta furtivement le toit paternel et fut se présenter au monastère de Saint-Laurent, où par ses austérités et sa ferveur il sembla renouveler les plus beaux jours de l'ordre.

En 1452 il prêcha pour la première fois et sans succès à Florence ; plus heureux l'année suivante en Lombardie, il commença à s'élever de toute la puissance de son âme enthousiaste contre le débordement des crimes de son siècle, et, retraçant tous les malheurs de l'Italie, à en appeler à la réforme de l'Église et à la liberté des peuples.

Élu prieur du couvent de Saint-Marc, il devait, selon l'usage, aller visiter Laurent de Médicis : il refuse de se soumettre à cette coutume qu'il regarde comme indigne de lui et comme blessant l'indépendance sacerdotale. Les prières et les représentations des premiers dignitaires du couvent le trouvent inébranlable. « Il se contenta de leur demander qui l'avait élu prieur, ou Dieu ou Laurent de Médicis; et sur la réponse qu'on lui fit que c'était Dieu : « Eh bien, dit-il, je veux remercier Dieu, mon Seigneur, et non des hommes mortels. » En vain l'orgueil des Médicis tente d'abattre Savonarole ; ces persécutions ne sont pour lui qu'une occasion de triomphe.

A Bologne il échappe miraculeusement au poignard d'assassins envoyés par l'épouse de Jean Bentivoglio, qu'il avait reprise publiquement ; de même qu'un peu auparavant il avait été vengé des accusations du P. Mariano contre lui à la cour de Rome.

Savonarole ambitionnait le martyre. « Il parlait, dit l'auteur, contre les vices

et la corruption des chrétiens; il attaquait l'iniquité dans son principe, devenue trop scandaleuse à Rome, où le vice était porté en triomphe, traînant à sa suite l'orgueil, la luxure, l'avarice et la simonie, conjurant les pierres du sanctuaire de se détacher sur la tête de ces impies qui avilissaient leur sacerdoce et le souillaient dans les plus honteuses abominations. » Pour mettre un frein au zèle de Savonarole, Alexandre VI lui offrit la pourpre romaine; le dominicain répondit : « Je ne veux pas d'autre chapeau rouge que celui du martyr, rougi de « mon propre sang. »

Charles VIII, ayant envahi l'Italie, s'apprêtait à détruire Florence; Savonarole le rappela, avec une rare intrépidité, à la modération et à la clémence. Puis il disait à la ville qu'il avait sauvée : « Florence! pour que tu sois bien con« vaincue que je ne veux aucune récompense, attache-moi en croix, fais-moi « lapider; je mourrai joyeux et content. Fais tout ce que je te prêche, et si tu « veux, fais-moi mourir ensuite. Florence ! tout ce que j'ai fait, c'est par amour « pour toi ; tout, ô Florence ! Pour toi je suis devenu fou... Je t'ai prêté tant de « paroles, elles valent plus qu'un trésor; je veux que tu me les rendes avec « usure, c'est-à-dire par tes œuvres, et que tu en rapportes le mérite à Dieu. » C'est lui qui conseillait ainsi Laurent de Médicis au lit de mort : « Il importe « que vous rendiez à Florence la liberté, et son état de république au peuple. » On le vit exciter à la vente des choses précieuses et superflues des églises pour soulager les malheureux. « Je veux, disait-il, être le premier à briser avec le « marteau les calices et les croix de mon monastère, afin de donner à manger « aux pauvres. »

Ses titres incontestables à la reconnaissance furent surtout d'avoir réformé d'une manière subite et presque complète les mœurs si dissolues de la jeunesse florentine; d'avoir proscrit et fait brûler toutes ces sculptures et peintures obscènes, ces livres impies, ces ornements licencieux qu'avait enfantés, sous les Médicis, le retour au sensualisme grossier de l'art païen. La fondation d'un mont-de-piété pour délivrer le peuple des incroyables usures des Juifs, le dévouement de Savonarole pendant la peste de Florence le rendirent encore plus cher à sa patrie adoptive.

Cependant Alexandre VI lui écrivit plusieurs brefs pour lui enjoindre de se rendre à Rome, et de réunir la congrégation de Saint-Marc à la province de Lombardie. Alors Savonarole descendit aux expressions de la plus profonde humilité, représentant au Souverain Pontife des raisons pleines de force, avec la justification de toute sa conduite passée. Le Pape l'excommunia. Ce pape, il est vrai, était Alexandre VI, et ce sont les ennemis de Savonarole qui lui arrachèrent ce bref d'excommunication. Ici, comme pour d'autres faits de la vie de Savonarole, se trouvent des points sur lesquels M. Carle avait son parti pris d'avance; il eût mieux valu, selon nous, les établir par une critique impartiale et rigoureuse, en discutant à fond les raisons et les objections diverses.

Depuis longtemps de nombreux complots avaient menacé la vie du pieux dominicain dont Pic de la Mirandole fut le constant ami. Enfin l'heure du combat venait de sonner. Le cri aux armes ! a retenti jusqu'au fond du cloître de Saint-Marc, et les magistrats de Florence ont intimé l'ordre à Savonarole de quitter le territoire de la république dans les douze heures; déjà Savonarole se disposait à obéir, lorsque tout à coup la populace attaque les portes du couvent, s'introduit dans l'église, et déclare par des cris forcenés qu'elle s'opposera

au départ du Frère. La journée s'écoule, et le soir le couvent était encore assiégé, et Savonarole toujours enfermé dans la bibliothèque du cloître avec ses compagnons, lorsque quelques commissaires, qu'on parvint à y introduire, intimèrent l'ordre au frère Savonarole de comparaître devant Sa Seigneurie, accompagné des Pères Dominique, de Pescia, et Sylvestre Marussi, de Florence.

L'interrogatoire commença; on lui fit donner la question; mais à peine Savonarole eut-il reçu quelques coups de cordes qu'il demanda à écrire, à cause de l'affliction où le plongeaient sa sensibilité et la faiblesse de sa constitution.

Le procès s'instruisit à huis-clos; et la sentence de mort fut portée; le 23 mai 1498 il fut pendu et brûlé sur la place publique de Florence, au milieu des hurlements de joie et des vociférations de ses ennemis.

Telle est l'histoire du saint moine de Florence. M. Carle l'a écrite avec conscience, avec amour : son livre abonde en pensées élevées, en nobles sentiments, en détails précieux; mais le style en est lourd, et de graves incorrections s'y rencontrent. L'auteur, s'identifiant trop avec son héros, le loue souvent au lieu de le juger, et, pour vouloir tout justifier en lui, fait douter quelquefois de son impartialité. Son introduction n'est qu'un hors-d'œuvre : tout s'y trouve, Rome païenne, Jésus-Christ, l'histoire de l'Église, tout, jusqu'à Napoléon; le *compelle intrare* y mène au *licet occidere tyrannum*, et le nom seul de Savonarole termine ces soixante pages de lieux-communs.

Contrairement à la règle, lorsqu'il s'agit d'une thèse controversable, l'auteur a négligé de discuter d'abord les sources, et d'établir, au moyen de la critique, les autorités sur lesquelles il s'appuie. Parmi les rares citations qui apparaissent au bas des pages, nous avons vainement cherché plusieurs historiens importants dont les écrits, relatifs à Savonarole, se trouvent dans la collection de Quétif. Nous avons surtout regretté de ne pas voir mentionné une seule fois l'ouvrage suivant du prieur d'un couvent de Dominicains à Fiesole : *Vita di F. Girolamo Savonarola dell' ordine de' Predicatori, scritta nel* 1590 *dal P. F. Serafino Razzi, dell' ordine sopradetto, con ogni cautela.* A la vérité nous ne croyons pas que cet ouvrage ait jamais été imprimé, mais il doit en exister des copies en Italie, et nous savons qu'il y en a une à la Bibliothèque royale de Berlin. M. Carle aurait trouvé des renseignements précieux dans le livre du Père Razzi. Il y aurait vu, entre autres choses, que Savonarole a composé des cantiques qui étaient chantés dans les couvents longtemps après sa mort (*onde molte da lui composte laude se ne cantano ne' i monasteri.* — Vita mscr., p. 13). Les cantiques de Savonarole ont été publiés dans une très-ancienne collection intitulée : *Molti devotissimi tractatelli,* et il est fâcheux que l'auteur, après avoir montré son personnage, nous pourrions dire son héros, sous tant de faces, n'ait pas fait ressortir ce côté intéressant. M. Carle n'a pas eu non plus connaissance, à ce qu'il paraît, de l'ouvrage du docteur Rudelbach, qui a paru en Allemagne en 1835, sous le titre de *Hieronymus Savonarola und seine Zeit* (Jérôme Savonarole et son époque). Ce livre, plein de recherches savantes et curieuses, est d'un écrivain protestant dont il eût été bon d'apprécier les opinions religieuses et la valeur littéraire.

ROME CHRÉTIENNE OU TABLEAU HISTORIQUE DES SOUVENIRS ET DES MONUMENTS DE ROME, par Eugène de La Gournerie. Chez Debécourt, 64, rue des Saints-Pères.

Il y a à Rome trois époques, trois villes, on dirait presque trois mondes :

Rome antique avec ses monuments de colosse, dont la grandeur écrase ; Rome chrétienne des catacombes, des basiliques et des martyrs, dont la puissance s'adresse au cœur, l'émeut, le pénètre et le transporte ; Rome triomphante des Léon X et des Raphaël, alliant la grandeur des Césars à l'émotion touchante de l'Église des premiers jours.

L'histoire de Rome chrétienne peut être écrite au point de vue purement religieux, à celui de l'art, à bien d'autres encore. M. Eugène de La Gournerie les embrasse tous et ne se renferme exclusivement dans aucun. Il ne s'en va pas, à la suite de quelque nuageux système, poursuivre une synthèse philosophique ; il expose, il raconte ; mais il sait aussi trouver et mettre en saillie le lien des faits et les généralités qui les coordonnent et les expliquent.

« Rome avait deux noms ; mais l'un de ces noms ne devait jamais être pro-« noncé ; c'eût été un crime de le faire entendre dans le secret des cérémonies « païennes, *cujus nomen alterum dicere in arcanis cæremoniarum nefas habetur ;* « et un citoyen, Valérius Suranus, fut sévèrement puni pour avoir osé le rap-« peler, *luitque mox pœnas.* Qu'était-ce donc que ce nom qui faisait trembler « l'augure, agitait le magistrat sur sa chaise curule, et qu'on présentait comme « un ennemi ? Ne dirait-on pas que Rome chrétienne était apparue à ces hom-« mes de fer et de sang, s'élevant triomphante sur les débris de leurs autels et « plantant la croix au faîte du Capitole ? »

C'est l'histoire de cette Rome nouvelle, ce sont les annales religieuses de la ville éternelle, depuis l'apparition de saint Pierre et de saint Paul dans ses murs, dont M. Eugène de La Gournerie vient dérouler devant nous le vaste tableau. Quel monde de souvenirs ! Tous les faits importants de dix-huit siècles ont eu là leur empreinte et leur source. De même que la vie intellectuelle de l'homme se résume au cerveau, la vie politique de chaque peuple dans sa capitale, ainsi l'histoire de l'Église, j'allais dire de l'ère moderne, se résume tout entière en celle de Rome, cette tête de la chrétienté, cette capitale du peuple catholique. Dans ce cadre aux proportions colossales, la difficulté la plus grande était de mettre chaque chose à sa place, de ne rien oublier sans essayer de tout dire, et de rattacher toujours d'une manière heureuse la description des monuments au récit des faits contemporains. Dire que M. Eugène de La Gournerie a rempli toutes ces conditions, c'est faire déjà un assez bel éloge de son livre.

De la prison Mamertine nous passerons au Colysée pour descendre avec lui dans les catacombes, cette Rome souterraine d'où l'Église primitive sortit comme des entrailles de la terre. « Lorsque j'ai parcouru ces lieux saints, dit-« il, nous étions ensemble trois jeunes hommes, nous livrant avec jouissance, « comme Jérôme, au plaisir de l'étude ; enfants de cette civilisation légère qui « effleure tout, cherchant des émotions et des souvenirs, scrutant les pierres des « temples, les débris des palais... Un vieux moine alluma une petite bougie et « nous précéda dans l'escalier inégal et tortueux... et nous le suivions baissant « la tête, nous heurtant à chaque pas contre les murs, dans l'épaisseur desquels « reposent des pontifes, des martyrs, des vierges, tant elles sont étroites les « rues de cette ville de la mort ! Là, nous disait le religieux, était le corps de « sainte Cécile ; voilà la place où dormait un évêque ; cette niche, plus grande, « était un sanctuaire ; cette pierre, plus haute, était un autel ! Voilà l'humble « tabernacle où l'hostie sainte était exposée à la vénération des saints ; car

« alors sainteté et Christianisme étaient presque une même chose. Nous trouvâmes plusieurs lampes en terre avec le monogramme du Christ dont se servaient les fidèles. Oh! combien nous aurions voulu au lieu de tous ces vivants témoins d'une époque de foi et de courage, entendre encore les paroles des prédestinés, les paroles de paix des confesseurs, les ardentes prières des néophytes, et les pieux enseignements des Soter, des Denys, des Anicet!... »

Si de là, traversant les siècles à la hâte, après avoir pleuré sur la cité sainte trois fois prise et dévastée par les Barbares, nous arrivons au séjour de Charlemagne à Rome, combien s'élèvent et s'agrandissent encore les destinées de la ville éternelle! Du sein même des révolutions de l'Italie et de la grande querelle des investitures, cet essor va croissant pour arriver aux temps modernes par le magnifique développement des ordres monastiques et celui des beaux-arts chrétiens. En vain au XVIe siècle le protestantisme et la résurrection de l'art païen viennent essayer de rompre l'unité en jetant et l'esprit et le cœur de l'homme en dehors de ses voies. Rome poursuit invariablement son œuvre et, après trois siècles de doute, l'art se fait aujourd'hui plus que jamais catholique, et le protestantisme écrit l'apologie des papes.

Trois choses surtout sont remarquablement exposées dans le livre de M. Eugène de La Gournerie, c'est l'histoire de cette glorieuse succession des Souverains Pontifes dont le catalogue aux premiers temps de l'Église est presque tout entier inscrit au Martyrologe; celle des innombrables fondations religieuses de tous genres qu'enfanta Rome chrétienne à chaque époque de sa durée; enfin l'histoire de l'art et des artistes chrétiens en Italie. Ainsi Rome y est peinte à la fois et comme centre du mouvement religieux de toute la chrétienté, et comme type de la civilisation évangélique.

Dans ce monde de faits où tout est passé et revu, monuments, architecture, histoire, biographie, légendes, sciences, beaux-arts, conciles, discipline, hérésies, liturgies, il fallait un grand talent pour éviter toute confusion, mêler à propos quelques vues d'ensemble à cette foule de détails et surtout puiser toujours à des sources pures. Après avoir surmonté toutes ces difficultés et tracé d'une main sûre l'histoire de Rome chrétienne, M. Eugène de La Gournerie termine en reportant ses regards sur le présent.

« Rome est aujourd'hui, dit-il, ce qu'elle a été toujours : le rendez-vous de la chrétienté. Toutes les sommités s'y rencontrent, celles du malheur comme celles de l'intelligence et de la fortune. Calamatta, Camuccini et le spirituel auteur de l'*Ajo nell' imbarazzo*, Giraud, lui appartiennent par droit de naissance; Thornvaldsen, le grand sculpteur, a quitté les brouillards du Nord pour venir se réchauffer à son beau soleil. Cornelius et Owerbeck, les deux grands artistes de l'Allemagne, lui ont demandé le secret des inspirations religieuses; le roi du jour y coudoie le roi de la veille, et il n'est pas une illustration en Europe qui ne soit allé rendre hommage à son génie et à sa gloire.

« J'ai vu Grégoire XVI bénissant, du haut de la galerie de Saint-Pierre, la foule agenouillée à ses pieds. Le place du Vatican, cette place, la plus belle qu'ait conçue la pensée de l'homme, était encombrée d'une population composée des envoyés de toute la terre : tous les fronts étaient prosternés, toutes les bouches étaient muettes; on n'entendait que la voix du vieillard qui appelait les miséricordes du Ciel sur la ville et sur le monde. Puis le canon retentit, les cloches sonnèrent; la foule se releva en poussant des acclamations

« d'allégresse, et je me disais avec Bossuet : « Non, Rome n'est pas épuisée dans « sa vieillesse, et sa voix n'est pas éteinte.... Dieu n'éteint pas la lumière, il la « transporte.... Malheur, malheur encore une fois à qui la perd ! Mais la lu- « mière va son train et le soleil achève sa course. »

FAUST de Goethe, traduction complète par M. H. Blaze, précédée d'un essai sur Goethe, etc. Paris, Charpentier, 1843.

Faust n'est pas une création moderne, il ne sort pas des profondeurs mystiques du moyen âge ; il paraît avec la civilisation, dont il est la terrible parodie, le pendant nécessaire et fatal. Car dès qu'il y a des dieux il y a des impies ; la prière appelle le blasphème, la foi provoque le doute ; l'orgueil et l'esprit de révolte, comme de hideux insectes, s'engendrent dans la poussière du sanctuaire. Les dieux de l'ancienne Grèce ont des temples charmants comme eux : on y danse avec des fleurs sur la tête et des parfums dans les cheveux ; leur culte est celui du plaisir, et leur ravissante image se révèle à la conscience de l'homme dans les extases de la volupté ; et pourtant ils ont leurs ennemis. Mais voyez combien, en tout temps et partout, il importe à la société que la majesté divine soit sauve ! Ces belles divinités, si douces et si faciles, qui montrent leur beauté sans voile aux regards des fidèles, qui ne leur commandent que la jouissance et qui prêchent d'exemple, avec quelle implacable colère elles frappent les coupables ! Or, les Titans, Prométhée, Ajax, etc., tous ces grands escaladeurs du ciel, tous ces blasphémateurs, tous ces grands suppliciés qui ont survécu à leurs bourreaux, ne sont au fond que des variantes du type de Faust : c'est l'audace intellectuelle qui plonge dans les mystères de l'être, l'indépendance indomptable de la volonté ; ce sont tous les traits caractéristiques enfin qui se développent et se modifient plus tard dans la poésie moderne : le mépris de Dieu, l'orgueil de la pensée qui s'attaque à l'esprit souverain, la science humaine qui se pose en face de la vérité éternelle.

« Beaucoup de science produit beaucoup de malheur, » dit le livre de l'Ecclésiaste. C'est avec cette donnée que, soit dit en passant, le poëte anglais Marlow a composé sa tragédie de *Faust* : Goethe l'a connue sans doute et paraît lui avoir emprunté quelques passages.

Faust, le véritable Faust, le docteur, comme on l'appelle, a passé complétement à l'état de mythe et de vision démoniaque ; on a de la peine aujourd'hui à se persuader qu'il ait jamais existé, et pourtant rien n'est plus positif : il y a eu un homme de ce nom, une personne naturelle en chair et en os, et marchant sur cette terre où nous marchons. Il était principal de collége, ce à quoi l'on s'attend le moins : voilà une jeunesse en voie de salut ! Lui-même ne se doutait guère de la transfiguration infernale qui l'attendait ; il vivait du reste au temps de la réformation, et l'on ne doit pas le confondre avec Faust, l'un des inventeurs de l'imprimerie, que Marlow a pris pour héros de son drame.

Or, qu'a-t-il fait, notre docteur pédagogue et sorcier, versé dans la science de Dieu, et qui est à tu et à toi avec tous les grands dignitaires de l'empire de Lucifer ? Quels ouvrages a-t-il laissés et par quels prodiges est-il arrivé à si haute renommée ? Coupait-il la tête aux gens pour la leur remettre ensuite, comme le pratiquait, il y a une vingtaine d'années, un prestidigitateur son compatriote, qui a fini par se brouiller avec la police, ou se bornait-il à faire sortir

toute une basse cour de la manche de son habit, comme M. Philippe, le sorcier du boulevard Bonne-Nouvelle? Je n'en sais rien, je l'avoue à ma honte, car cela est écrit quelque part. A coup sûr, son meilleur tour c'est d'avoir escamoté la gloire de ses prédécesseurs, qui s'est absorbée dans la sienne, en sorte qu'il est resté l'expression la plus complète de la sorcellerie au moyen âge. Goerres, dans son ouvrage sur les livres populaires de l'Allemagne, a prouvé que toutes les prouesses qu'on met sur le compte de Faust se retrouvent dans l'histoire des docteurs qui ont fait de la magie avant lui; c'est l'Hercule parmi les nécromans. S'il faut en croire l'abbé Tritheim ou Tritême, Faust était un esprit fort, une espèce de Luther au petit pied, charlatan en apparence, mais portant ses vues plus loin, se mêlant aux classes populaires et troublant leur conscience par des homélies qui sentaient *le roussi* : les prestiges et les tours de passe-passe n'étaient que la parade à la porte. Le peuple, pour le payer de ses peines, l'a donné au diable. Reçu les soirs, sur les théâtres de marionnettes de l'Allemagne, on peut le voir partir pour l'autre monde, en habit noir et en perruque, cramponné à la croupe de son redoutable ami et compagnon. Cette tragédie burlesque est parfois d'un effet terrible; le peuple y va rire et frissonner. *Hanswurst*, le polichinelle du pays, se dispute avec les démons; ses lazzis et ses coq-à-l'âne se jouent avec les terreurs de l'autre monde : c'est un comique étrange, plein d'horreur et de pitié superstitieuse, et qui explique la vogue dont la pièce jouit depuis des siècles.

Tout comme dans le drame de Goethe, le docteur se désole du néant des connaissances humaines; au baragoin du personnage on s'aperçoit de suite qu'il a grand tort, et que ce n'est vraiment pas le savoir qui l'incommode; l'effet n'en est que plus piquant.

Et tout comme dans le drame de Goethe, il y a de la sorcellerie, des éclairs et des coups de tonnerre, des évocations qu'on comprend tout aussi peu que celles du grand poëte. Aux paroles sacramentelles un génie sort de terre avec un cri terrible et se jette sur le sorcier, comme pour le dévorer; Faust se tient devant lui comme M. Carter devant ses tigres, et le frappe de sa baguette.

« Quelle est ta vitesse? lui demande-t-il après lui avoir suffisamment fait comprendre qu'il est le maître.

— Je vais comme la tempête.

— Ce n'est pas mal, mais ça ne me suffit pas. »

Un second esprit répond à la même question : « Je vais comme la balle chassée par le canon du fusil. »

Un troisième enfin s'écrie qu'il vole avec la rapidité de la pensée humaine.

« Voilà mon affaire, » dit Faust, et il le prend à son service. Ici l'on voit reparaître le côté intellectuel de la légende. Arrive la catastrophe. Une voix crie d'en haut : « *Fauste, Fauste, præpara te.* — Vite, mon traité, mon livre magique! » s'écrie le docteur avec désespoir; mais le livre a disparu; plus de traité, plus de talisman; au moment fatal il veut se sauver dans la science, mais la science le repousse : Méphistophélès paraît et l'entraîne en enfer; *Hanswurst* se signe en tombant à genoux, et le peuple s'éloigne édifié tout comme s'il sortait de l'église.

Mais voici une autre légende et bien autrement merveilleuse, ce me semble, car elle date d'hier; elle a pris naissance de nos jours et sous nos yeux : le docteur *Strauss* a sa place à côté du docteur Faust. Vous connaissez cette

scandaleuse histoire de Jésus-Christ, pour laquelle on s'est battu dans les rues de Zurich? Cette histoire, les populations catholiques de l'Allemagne l'ont frappée d'un châtiment terrible; les paysans, qui ne sont pas théologiens, sans doute, mais qui par instinct ont deviné ce qu'il y a de pervers et d'infernal sous toute cette science ténébreuse, ont mis le docteur Strauss au ban de l'Eglise; ils l'ont salué du nom d'Antechrist. Dans les cabarets et à la veillée il se débite d'effroyables choses sur son compte; aux foires de villages on vend des têtes de pipe avec son portrait et celui de sa femme, ancienne actrice; les deux époux se donnent la main devant une croix noire; l'inscription qui accompagne cette peinture ne peut se transcrire. Bref, le docteur Strauss est dévolu aux enfers, et quelque jour sans doute, au théâtre des marionnettes, on le verra emporter par le diable, tout comme son trop fameux prédécesseur.

Il est temps d'en venir au Faust de Goethe et à la traduction de M. Blaze.

Dans le drame de Goethe, Faust est devenu un mythe complexe, un personnage à double face; l'un est tourné vers le moyen âge, époque de dévotion soumise, de foi entière et fervente, pleine d'angoisses et de terreurs, et où par conséquent l'enfer a toute sa puissance; car, comme dit le proverbe, derrière la croix se tient le démon, et le démon ne tente que ceux qui ont la croyance. L'autre face du personnage a vue sur les temps modernes, temps de scepticisme et de raillerie sacrilége, où l'esprit humain repousse toute autorité, et, enchaîné à ses propres pensées, tourne incessamment dans un cercle fatal, sans trouver ni appui ni repos. Il y a donc ici contradiction, si je ne me trompe. Faust, comme il le dit lui-même, ne craint ni l'enfer ni le diable, et pourtant il se donne à lui; il conclut un pacte avec une puissance à laquelle il ne croit pas.

Dans la légende c'est bien différent. L'alliance de Faust avec le mauvais principe n'est pas de son fait : c'est un crime qu'on lui prête; c'est à la fois le châtiment et l'expiation de ses sortiléges.

Quoi qu'il en soit, il faut toujours faire ses réserves avec un logicien de la force de Goethe. Ecoutons du reste ce que le maître dit lui-même de son œuvre : « Faust (1) est après tout quelque chose d'incommensurable, et toutes les tentatives pour le rapprocher de l'intelligence (c'est-à-dire pour l'expliquer) resteront infructueuses. Il faut remarquer d'ailleurs que l'auteur, en écrivant la première partie, ne se rendait peut-être pas un compte bien net de ses idées (mot à mot que la première partie est sortie d'un état un peu obscur de l'individu); mais c'est précisément cette obscurité qui en fait l'attrait. On veut à toute force en pénétrer le sens; *il en est de même de tous les problèmes dont la solution est impossible.* » A la bonne heure! voilà une candeur, une modestie d'auteur qui charme, qui fait le plus grand honneur au bon sens exquis et à la loyauté du poëte, et qui met bien des gens à leur aise; devant cette arrogante cohue d'interprètes, de commentateurs et d'explicateurs qui, mesurant l'œuvre incommensurable à leur petit esprit, n'y trouvaient qu'harmonie, conséquence logique et clarté parfaite, on baissait la tête et l'on admettait humblement la perspicacité de ces messieurs, dont Goethe dit dans un autre endroit:

Ce n'est pas la pensée ni l'instruction qui importe à ces gens-là; ils se contentent de paroles. Voilà ce que savait fort bien mon Méphistophélès et ce qu'il

(1) *Conversations avec Eckermann,* tome II, page 170.

n'a pas mal exprimé dans le passage suivant : Tenez-vous-en au mot, et vous entrerez infailliblement dans le temple de la certitude; car c'est précisément là où les idées manquent qu'un mot vient se présenter à propos. »

Il est inutile de pousser cette analyse plus loin et d'entrer dans les détails : le drame de Goethe est suffisamment connu, du moins la première partie ; quant à la seconde, pour le moment il nous est impossible de nous en occuper; le temps nous manque ainsi que l'espace, et nous sommes forcé de renvoyer le lecteur au commentaire de M. H. Blaze. Etudier les deux parties de Faust, en poursuivre patiemment et longuement le sens à travers les ténèbres de la métaphysique et de la cabalistique, s'assimiler cette œuvre d'une étendue démesurée et qui est comme un résumé de tout ce qui a intéressé l'esprit humain depuis le commencement des siècles, pour la reproduire dans une langue d'un caractère si entier, d'une susceptibilité désespérante et rebelle aux innovations, c'est un travail des plus méritoires, et pour le mener à bonne fin il a fallu du courage, une persistance énergique et un talent de style peu commun. Une justice à rendre tout d'abord à M. H. Blaze, c'est qu'il sent fortement les beautés poétiques et les rend presque toujours avec une supériorité incontestable ; sous ce rapport il l'emporte sur tous ses prédécesseurs. Mais quand le texte descend de ces hautes régions, quand se produisent les subtilités de la scolastique, quand le dialogue se laisse aller aux caprices du style familier, le traducteur hésite, les difficultés le fatiguent; ce n'est plus la même verve, et quelquefois le sens de l'original lui échappe. Nous avons comparé toute la première partie de Faust avec la version de M. H. Blaze : nous avons noté quelques passages qu'il ne semble pas avoir complétement compris et que nous transcrivons ici sans autre observation.

Page 141 *de la traduction*, dans le fameux monologue de Faust, M. Blaze lui fait dire : « Me voilà aussi sage qu'auparavant ; « *dans le texte :* « Me voilà aussi avancé qu'auparant. » — *Plus loin :* « Grâce à tout cela, enfin, toute joie m'est ravie, je sens que je ne sais rien de bon ; » *dans le texte :* « En revanche, toute joie m'est ravie ; je n'ai pas la prétention de me croire un grand savant, etc. »

Page 146, *dans la traduction :* Demain, comme au jour de Pâques dernier, vous voudrez bien me permettre une question ou deux ; » *dans le texte :* « Demain, qui est le premier jour de la fête de Pâques, vous voudrez bien... »

Page 159, *dans la traduction :*

« On use incessamment de ce qu'on ignore, et ce qu'on sait, hélas ! on ne peut s'en servir ; » *dans le texte :* « Ce que l'on ignore est précisément ce dont on a besoin, etc. »

Nous pourrions multiplier les citations ; mais en voilà assez pour prouver à M. H. Blaze qu'il a besoin de revoir sa traduction. Il faut espérer qu'une seconde édition le mettra à même de faire disparaître ces contre-sens qui font tache dans une œuvre littéraire d'une telle importance.

Poésies de Mlle Antoinette Quarré, de Dijon. Chez Ledoyen, galerie d'Orléans, Palais-Royal. — *De l'art en Allemagne*, par Fortoul; chez Labitte, 2 vol. in-8°. —*Manuel de l'histoire générale de l'architecture,* par Daniel Ramée; chez Paulin; 2 vol. in-12. — *Éléments d'archéologie nationale*, précédés d'une histoire de l'art monumental chez les anciens; par le docteur Louis Batissier. Impr. royale, 1 vol. in-12. — COLONIES. *La Martinique en* 1842, par le comte de la Cornillière; chez Gide, rue des Petits-Augustins, 5. *Colonies françaises*, 1 vol. in-8. *Colonies étrangères et Haïti* (2 vol.), par Victor Schœlcher; chez Pagnerre, rue de Seine, 14 *bis*. — *Des relations politiques et commerciales de la France avec le Maroc*, par M. Raymond Thomassy, 1 vol. in-8.

Jeune lingère de Dijon, Mlle Antoinette Quarré fut, comme elle le dit elle-même, « accoutumée dès sa plus tendre jeunesse aux travaux assidus de l'ate- « lier, n'ayant guère d'instruction que les souvenirs qui lui restaient de lec- « tures faites sans choix et à la dérobée. » Cependant elle « aimait de prédilection « la poésie; les tragédies de Racine lui étaient familières, et souvent elle se « plaisait à en réciter les plus belles tirades, pour abréger les heures longues « et sans cesse renaissantes du travail. » Elle avait appris à épeler dans une vieille tragédie de *Zaïre;* elle crut à sa vocation de poëte en lisant les *Méditations* de M. de Lamartine, dont ses poésies, je dois le dire, ne sont qu'une imitation, souvent heureuse il est vrai.

De l'Académie de Dijon son nom arriva jusqu'à l'Académie Française, qui s'occupa d'elle en 1840, au sujet du prix fondé par M. le comte de Maillé. Une ode qu'elle composa sur la mort de la princesse Marie obtint le troisième rang dans un concours ouvert par l'Académie de Versailles : la reine l'en remercia par une lettre touchante et le don d'un nécessaire en or. Aujourd'hui, de nombreux souscripteurs, à la tête desquels se place sa ville natale, viennent publier les vers de l'humble ouvrière, à laquelle le chantre des *Harmonies* disait :

« Oui, ta vie est un flot de la mer de douleur;
« Leur amertume un jour sera ton ambroisie;
« Car l'urne de la gloire et de la poésie
« Ne se remplit que de nos pleurs. »

Depuis la mort d'Hégésippe Moreau surtout, le renom des Reboul et des Jasmin a enfanté un grand nombre d'ouvriers poëtes. Quelques-uns ont eu la bonne fortune d'une ovation trop hâtive peut-être; quelques autres, d'un mérite aussi remarquable cependant, sont restés dans la plus complète obscurité. Parmi ces derniers nous citerons un ouvrier maçon, Ch. Poncy, de Toulon, dont les *Marines* méritent bien les mêmes encouragements que Nîmes, Agen, Brest et Rouen ont décernés à leurs ouvriers poëtes.

Que dire de ces chants du peuple? Ont-ils l'énergie, l'entraînement, la verve que donnent les rudes habitudes du labeur et qu'apporte en naissant toute race neuve et forte? Hélas! non, ce n'est qu'un écho, monotone parfois, de notre littérature de boudoir. « Au résumé, dit l'auteur de la préface de Mlle Quarré « lui-même, si l'on excepte Jasmin, que son cher patois place dans des condi- « tions d'originalité toute particulière, je vois grandir en France des ouvriers « poëtes plutôt qu'*une poésie d'ouvriers*, cette poésie franche, énergique, née « d'elle-même, chantant les travaux, les joies, les peines et les espérances du

« toit qui sera son berceau, reconnaissable enfin à ses moindres accents, comme « la chanson du Klephte ou de l'Oiseau des Bois. Son tour viendra, je n'en doute « point. Dans le volume de Lebreton, entre autres, une série de pièces dessi- « nent déjà le poëme du prolétaire ; mais il leur manque cette verve ardente, « indomptée, créatrice, qui coule son vers comme du bronze en fusion. Le vé- « ritable précurseur de cette poésie, ce n'est pas un ouvrier, dirai-je encore : « c'est l'audacieux auteur de *la Popularité* et de *la Curée*. »

La jeune lingère de Dijon a-t-elle compris, elle au moins, la noble tâche réservée à la lyre populaire? a-t-elle recueilli sur ses lèvres les larmes du pauvre? s'est-elle fait le barde du peuple? a-t-elle chanté les douleurs et les joies de son berceau, ses rêves d'espérance, les tristesses et les luttes de sa vie laborieuse? a-t-elle ranimé son âme éteinte en lui montrant le ciel et en éclairant son front pâle d'un rayon d'avenir? Elle qui disait si bien

« Aux yeux d'un malheureux une larme essuyée
« C'est assez pour mon cœur. »

pourquoi va-t-elle répétant sans cesse

« Oui, m'enivrer d'amour, d'air pur, de mélodie,
« Voilà mes seuls désirs. »

Pauvre enfant, elle a suivi ses maîtres! elle aussi s'est laissé prendre au piége de cette poésie toute personnelle qu'on a nommée, avec sévérité peut-être, mais avec justice, la *poésie de l'égoïsme*. Son intelligence pourtant est digne de s'élever jusqu'à cette haute et sainte mission de l'art, et de faire mieux que des vers à *son perroquet* ou une *Réponse aux giroflées*. La diction de son style est pure et ses poésies ont souvent les deux caractères de tout ce qui est beau : l'élégance qui plaît, et la simplicité qui touche. Qu'elle n'oublie pas non plus que le poëte ne doit jamais cacher la femme, et qu'il est des sentiments qui perdent de leurs charmes en perdant de leurs mystères.

De la poésie passons à l'art.

La discussion qui s'est élevée, il y a quelques années, entre deux écoles littéraires, est tombée d'elle-même devant l'indifférence publique. Mais, comme toute action humaine a une conséquence inévitable, cette contestation a produit un effet qu'il faut constater : c'est la vulgarisation de l'art.

Pendant cette querelle, on avait levé tous les voiles qui couvraient la composition des œuvres. Toute théorie avait été discutée en public. L'art, ce grand mystère, était devenu le sujet habituel des livres, des journaux, des conversations, sans qu'on eût même pensé à le définir.

Et cependant, pour juger une forme ou une œuvre, ou une théorie de l'art, il aurait fallu savoir ce que c'était que le but, l'origine, la diversité et l'harmonie qui forment l'ensemble de son unité.

Mais c'est ce que l'on n'a pas fait, et la nouvelle école, ne reconnaissant que sa fantaisie pour règle, faussa toutes les formes reçues comme symboles du bien et du mal. La difformité, la laideur devinrent l'enveloppe du bien; la beauté, l'harmonie naturelle furent prises comme les signes du mal. Le langage détourné de sa justesse subit la même violence. L'exagération dans les passions, la contradiction des paroles avec les sentiments, le désordre de la logique mi-

rent une telle confusion dans la langue que ceux qui veulent rentrer dans les voies de la vérité et de la convenance, trouvant toutes les acceptions changées, ne savent plus comment se faire comprendre dans la simplicité de leur foi.

Cependant la vulgarisation de l'art allait croissant, et en même temps s'accomplissait sa dépravation.

La facilité de production amena un déluge de feuilletons scandaleux, de chansons de mauvais lieux, de caricatures ignobles, de statuettes obscènes, de pittoresques d'une nudité effrayante.

Cette inondation monta de la rue au salon; elle pénétra jusqu'au cœur des familles, pour y porter le germe des désirs impurs dont les tristes fruits sont les désordres intérieurs, les hontes secrètes et publiques.

Mais du milieu de ce mal ne pourra-t-il sortir aucun bien?

Saura-t-on, au contraire, tirer quelque avantage, pour l'éducation progressive des hommes, de cette expansion de l'art qui habitue les sens à saisir et à rendre toutes les nuances des puissantes impressions qu'il produit sur le sentiment?

S'il en était ainsi, ceux qui tendent à vulgariser l'art par la publication des livres qui, sous le titre de manuel ou sous tout autre nom, remettent aux mains et à l'esprit de tous la théorie, la pratique et le jugement des œuvres d'art, feraient un travail préparateur de l'avenir.

Malheureusement aujourd'hui l'intérêt ou l'orgueil sont trop souvent le mobile des œuvres de cette nature, et l'erreur, l'ignorance ou le défaut de connaissance du but à atteindre les rendent stériles ou pernicieuses.

C'est avec une vive douleur que nous sommes obligés de déclarer qu'il n'y a pas un seul des livres sur l'art dont nous avons cité les titres que nous osions recommander à nos lecteurs.

Il y règne une telle indifférence morale, une telle impuissance de se décider pour une foi positive, qu'une teinte obscure de scepticisme semble sans cesse effacer tout sentiment religieux, naïf et franc, qui voudrait jaillir de la plume.

Ainsi M. Ramée, qui est Français, va chercher sa science dans des pays protestants, l'Allemagne et l'Angleterre, ce qui le fait marcher de contradictions en contradictions, entre son sentiment natif et les fausses connaissances qu'il a adoptées.

Il reconnait qu'il faut étudier les religions, les migrations et la filiation des peuples pour faire une histoire de l'architecture avec ordre et intérêt général (t. I, p. 2), et il donne à l'architecture, pour unité créatrice, pour origine et pour but, la science mathématique, c'est-à-dire la formule immuable et fatale des nombres (t. I, p. 50).

Il considère la foi chrétienne et l'Eglise catholique comme le germe le plus puissant de la régénération morale (t. II, p. 1 à 5); et il fait une cosmogonie inintelligible dans son obscurité profonde (t. I, c. I, p. 1 à 17); mélange informe de traditions des parsis, de fatalisme, de panthéisme allemand et d'un imbroglio fort plaisant sur les comètes. Il dit avec une confiance imperturbable qu'il ruine par là la tradition génésiaque, adoptée par le dogme, la foi, la morale et la science catholique.

Il reconnaît la puissance du clergé et des moines, comme exécuteurs et conservateurs de tous les progrès de l'art, et en particulier de l'architecture, dans le moyen âge (t. II, p. 139-228); et, au moment de la floraison du XIII[e] siècle, il fait naître les francs-maçons tout exprès pour construire toutes les grandes ca-

thédrales, dont il appelle *laïque* l'architecture ogivale, et dont il soutient la contradiction avec l'architecture *sacerdotale*, arrêtée, dit-il, au XIIe siècle (t. II, p. 263-292).

Il oublie, lui architecte, dans la fascination que lui cause le protestantisme allemand, que le plan des cathédrales du XIIIe siècle est le même que celui des églises du XIIe.

M. Fortoul continue cette monomanie de l'Allemagne et nous apporte le panthéisme éclectique de Munich comme l'unité architecturale et artistique de l'avenir.

Nous disons architecturale et artistique, parce que, suivant M. Fortoul, et, il est vrai, aussi suivant M. Ramée, l'architecture est l'unité créatrice des arts.

Nous concevons que des partisans si zélés du panthéisme mettent la forme *immobile au-dessus* de l'activité spirituelle.

Mais au moins, M. Ramée laisse quelquefois revenir la pensée catholique du sacrifice divin dans ses explications sur l'architecture, c'est encore une suite de ses contradictions; tandis que M. Fortoul conclut bien positivement l'avenir de l'art de l'éclectisme architectural.

Après douze cents pages en deux volumes, dont l'un est consacré presque tout entier à l'interminable et stérile description des monuments pastiches de Munich;

Après une histoire de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, faite à propos des œuvres modernes de l'Allemagne, où l'on ne trouve que ce que tout le monde sait, sans y rencontrer une idée nouvelle;

Après avoir donné, comme étant de lui, la division des deux architectures byzantine et romane, tandis que cette distinction a été publiée, en 1836, avec les caractères du plan carré et du dôme, pour le style byzantin, et du plan basilical avec le plein-cintre, pour le style roman (seulement le troisième style, qui est encore appelé *gothique* par M. Fortoul, contre l'avis de tout le monde, y était nommé style *français*);

Après cette exaltation de l'Allemagne, écrite dans un long et traînant verbiage, M. Fortoul donne son dernier mot :

On combinera ensemble le plein-cintre et l'ogive, et les arts, les sociétés, le monde seront régénérés.

Il est impossible d'être plus fidèle, logiquement, au panthéisme éclectique.

Quant à M. Batissier, il dit que les travaux des sociétés naissantes n'ont eu pour but que de satisfaire leurs besoins par l'industrie, comme font les animaux. C'est de là qu'est née l'architecture; tous les autres arts ont la même origine, dans l'imitation des choses naturelles (p. 35 à 37).

Au reste, à part cette erreur, souvenir fâcheux de la philosophie du XVIIIe siècle, l'ouvrage de M. Batissier a l'avantage de justifier son titre et de contenir tout ce qu'il promet. Ainsi on y trouve un abrégé de l'histoire de l'architecture ancienne, y compris toutes les découvertes modernes sur l'Inde, l'Amérique, l'Égypte, etc.; et l'architecture du moyen âge y tient ensuite la plus grande place. Comme M. Batissier s'est toujours contenté de décrire avec détail les styles et les monuments dans leur succession, sans chercher à en donner l'explication symbolique ou originelle, son ouvrage peut convenir à beaucoup de monde comme renseignement sur l'archéologie.

M. Ramée sera lu sans doute par les architectes; comme confrère il leur inspirera plus de confiance qec les profanes qui se permettent de toucher à l'arche

sacrée. Ils y trouveront d'ailleurs des plans, des coupes, des mesures et des détails. Mais nous les engagerons, à notre tour, à se méfier beaucoup des idées générales de M. Ramée, qui sont presque toujours des erreurs dangereuses, parce qu'elles sont mêlées à des vérités.

Quant à M. Fortoul, nous le recommandons aux gens du monde. S'ils ont le courage d'affronter deux volumes de six cents pages, ils y trouveront une science de l'art présentée avec de longues et méticuleuses précautions de langage qui les feront patienter sur l'ennui de l'étude.

Nous avons remarqué surtout un traité de l'art éginète, qui est destiné probablement à ouvrir à M. Fortoul les portes de l'Académie des Inscriptions.

Nous répéterons, en terminant, que tous ces ouvrages manquent de la foi et du sentiment élevé et religieux qui peuvent seuls animer une œuvre de cette nature.

Si des questions d'art nous passons aux questions sociales, il en est peu de plus importantes que celle de l'abolition de l'esclavage, déjà longuement traitée dans un de nos derniers numéros.

La Martinique en 1842, par M. le comte de La Cornillière, n'est guère qu'un pamphlet contre cette noble cause. Dès le début, la dédicace à M. le comte Molé semble une enseigne de parti. Dire ensuite que « la société est fondée sur la force, » c'est nier la morale ; ajouter que « les races sont comme les individus, « qu'elles éprouvent une amélioration ou détérioration successive par les cir- « constances extérieures, » c'est nier la liberté humaine; prendre enfin contre la France le parti des Arabes, « dont la morale est, dit-on, très-avancée, » c'est nier à la fois le Catholicisme et son pays.

Ces conclusions sont sévères, mais elles attaquent la logique de faux principes et non la conscience de l'homme, qui souvent ne les adopte que parce qu'il n'en a pas mesuré la portée. Peut-on s'étonner après d'entendre que « toutes les races « qui couvrent la surface de la terre sont perfectibles par elles-mêmes, *les nègres « seuls exceptés* ; » de voir reproduire mot pour mot cette théorie d'Aristote appliquée aux esclaves de couleur. « L'esclavage du noir sous le blanc, c'est le « corps qui obéit à l'esprit; » et enfin de voir appeler les nègres « des êtres hu- « mains par la forme? » Posée en ces termes, la question de l'esclavage n'a pour solution que le fouet à défaut d'argument, que le glaive à défaut d'obéissance. Ce livre n'offre quelque intérêt que dans les trois chapitres sur l'histoire naturelle de la Martinique. La multitude de chiffres et les nombreux tableaux de commerce qu'il renferme ne nous ont rien appris; le style lui-même est sec et froid comme les chiffres qu'il accompagne.

Dans son ouvrage sur les *Colonies françaises*, publié l'année dernière, M. Victor Schœlcher commençait par ces mots : « Émancipation des noirs, tel est notre pre- « mier vœu. Prospérité des colonies, tel est notre second vœu. Nous deman- « dons l'une au nom de l'humanité, l'autre au nom de la nationalité, toutes deux « au nom de la justice. »

Ce vœu de M. V. Schœlcher est le nôtre, il est celui de tout Français catholique. Élève du XVIIIe siècle, il ne nous rend point justice ; et lui qui cite les paroles de Grégoire XVI, qui déclare « indigne du nom chrétien celui qui ose « avoir des esclaves, ou même soutenir qu'il est permis d'en avoir; » (bref du 3 décembre 1839), il accuse le Catholicisme d'être favorable à l'esclavage! Ses

doctrines morales sont fausses au premier chef; il attaque le mariage, méconnaît la religion, la religion qui seule peut initier à la liberté ces classes abruties par une longue servitude. Ces réserves posées, nous allons donner une brève analyse des livres de M. Schœlcher.

Riche d'une foule de faits recueillis sur les lieux, il expose dans ses plus petits détails la condition des esclaves, et, combattant pied à pied tout système contraire, se déclare pour l'abolition immédiate, entourée néanmoins de puissantes institutions de prévoyance et de charité.

Dans les *Colonies étrangères et Haïti*, parues tout récemment, il invoque les deux grandes expériences du passé, l'histoire de Saint-Domingue et l'émancipation anglaise. Il passe successivement en revue Dominique, la Jamaïque, Antigue, qui toutes, et surtout la dernière, n'ont éprouvé de l'abolition d'autres suites funestes qu'une diminution de produits, que l'avenir au reste compensera largement. Partout les nègres deviennent propriétaires à force de travail; leurs écoles regorgent; leur caractère s'élève en même temps que leur intelligence grandit; et si quelque conflit passager vient à naître, comme à la Jamaïque, il a sa source première dans le mauvais vouloir des colons.

M. Schœlcher jette ensuite un rapide coup d'œil sur les colonies de l'Espagne, dont les lois douces n'arrêtent point la servitude abrutissante, et sur celles du Danemark, dont le gouvernement est si bien disposé en faveur de l'émancipation. L'histoire d'Haïti occupe le second volume presque entier; il renferme des détails plein d'intérêt. Les faits y réfutent victorieusement l'opinion de ceux qui attribuent ses malheurs et sa décadence à l'abolition de l'esclavage, décrétée par la Convention le 4 février 1794, la révolte de cette colonie ayant commencé quelques années auparavant. Nous nous bornons à cette indication sommaire, *le Correspondant* ayant traité dans un article spécial la question de l'émancipation des noirs, et ayant même parlé de l'ouvrage de M. V. Schœlcher en particulier.

L'avenir colonial de la France est aujourd'hui dans nos possessions d'Afrique surtout. Sur cette plage conquise au prix de tant d'efforts, nous n'avons plus à l'Occident pour frontières que le Maroc : l'histoire de nos relations politiques et commerciales avec ce royaume devient donc désormais pour nous d'une haute importance. M. Thomassy a recueilli cette page presque inconnue de nos annales, et son livre renferme plus d'un fait curieux pour l'érudit comme pour l'homme d'Etat.

Après l'expédition du baron normand Jean de Béthencourt, chambellan de Charles VI, qui le premier pénétra dans le Maroc en 1402, des rapports suivis ne se renouèrent avec ce pays que sous le règne de Henri IV. A l'époque de Louis XIII nous trouvons un prétendu consul de Fez et de Maroc, nommé de Castellane, qui enlève quatre mille volumes à Muley-Zeïdan, le plus jeune des fils d'Al-Mansor. Viennent ensuite les expéditions de 1629 et de 1630, conçues par Richelieu et exécutées par le commandeur de Razilly.

Sous Louis XIV le Maroc vit les ambassades de M. de Saint-Amand et de Pidou de Saint-Olon, et la France celles de Ben-Aïssa qui, au nom de Muley-Ismaël, sultan du Maroc, vint demander en mariage la princesse de Conti, cette fille naturelle de Louis XIV et de Mlle de La Vallière, qui était alors la merveille de Versailles et passait pour un prodige de beauté. Cette histoire, qui ressemble à un conte des *Mille et une Nuits*, fut l'occasion de plus d'un couplet

parmi les courtisans, tandis que Cassini, plus sérieux, écrivait dans l'intérêt de la science aux astronomes de Fez et de Maroc.

Il est curieux de voir Muley-Ismael, écrivant au grand roi, se qualifier de « prince de la haute tribu de Haschem, fils du chérif de la lignée de Hassam et Miramolin, ou prince des vrais croyants, qui combat dans la voie du Seigneur de ce monde et de l'autre. » Et Louis XIV lui faisant répondre « au nom du très-chrétien Empereur de France et de Navarre, fils aîné de l'Eglise, défenseur de la foi, protecteur des rois, et l'arbitre et le grand conquérant de l'Europe. »

Sous Louis XV, l'alliance anglo-française et la possession de Gibraltar par l'Angleterre amènent la décadence de notre commerce avec le Maroc pendant la première moitié du XVIII[e] siècle. L'abandon de notre consulat de Salé, en 1718, en est un des traits les plus caractéristiques. Telle fut la situation précaire de nos relations dans ce pays jusqu'à la paix de 1763. L'influence des Anglais y est toute-puissante; ils s'en partagent le commerce avec les Danois, les Hollandais, Livourne et Venise même.

Le duc de Choiseul prélude à la rénovation de notre force maritime, et, surmontant toutes les difficultés que lui suscite l'Angleterre, fait conclure le 28 mai 1767, par le comte de Beugnon, un traité de paix et de commerce avec Sidi-Mohamet. Ce traité rendit à la France une influence qui devint prédominante sous Louis XVI et sous la République. L'esclavage entre chrétiens et musulmans est abolie. L'empereur du Maroc crée à sa cour toutes les dignités de la cour de France, et choisit ses ministres et ses gardes parmi des Français. Mais sous l'Empire la désastreuse bataille de Trafalgar entraîne la ruine complète de notre commerce dans le Maroc.

Tels sont les faits les plus saillants de cette histoire, puisée tout entière à des documents authentiques. Nous regrettons seulement que M. R. Thomassy n'ait pas assez cherché peut-être à faire valoir, par une heureuse disposition des matières et par les ressources de la forme et du style, une érudition aussi sûre qu'étendue.

Sous le titre de *Contes du Bocage* (1), M. Ourliac a rassemblé quelques scènes inspirées par les souvenirs des guerres civiles ou des massacres de la Révolution française. *Le Marquis de La Charnaie* est l'histoire d'un vieux Vendéen aveugle, dont la fille ne peut consoler l'infortune qu'en entretenant les espérances qu'il a fondées sur les premiers succès de la cause royale. N'osant jamais le détromper, elle se trouve successivement entraînée à imaginer toutes sortes de pieux mensonges qui prolongent l'erreur du vieillard, à travers les plus cruelles péripéties, jusqu'à ce qu'il se réveille de toutes ses illusions devant la sanglante réalité de l'échafaud. La joie qu'il témoigne et les affreux malheurs que seul il ignore forment un contraste qui émeut d'une profonde et douloureuse compassion. Cette nouvelle, dramatiquement composée et habilement écrite, est le morceau capital du volume. Elle est précédée d'un tableau historique qui résume d'une manière rapide et animée les événements des premières guerres de la Vendée, qu'on lira avec un vif intérêt.

(1) Un volume grand in-18. Prix : 3 fr. 50 cent. Chez Waille.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET C[e],
rue de Seine, 32.

DU PROBABILISME.

Lorsque, il y a un siècle et demi environ, les premières voix se firent entendre pour rappeler les hommes à une morale plus sévère, cette protestation dut avoir quelque retentissement dans l'Église, à cause du caractère de ceux qui la firent et de la manière grave et solennelle dont elle fut faite. C'étaient des évêques qui, s'alarmant pour la piété des fidèles confiés à leurs soins, et pour l'intégrité de la doctrine commise à leur vigilance, se crurent obligés de dénoncer et de flétrir certaines propositions, qui leur paraissaient ouvrir la voie à de coupables abus et à l'oubli de la sévérité chrétienne. Et cette dénonciation ils la firent lorsque, réunis en assemblée, ils pouvaient mettre en commun leurs lumières, et donner par leur accord plus de poids et de force au coup qu'ils voulaient frapper. Ceux même qui, égarés par les préjugés ou les passions de leur secte, cherchaient à présenter comme dangereuse et relâchée la morale enseignée par les docteurs catholiques, pouvaient encore en imposer aux simples et aux faibles par l'excessive sévérité de leur vie et par l'inflexible roideur de leurs principes. Un seul homme, à cette époque, sortit de la gravité que commandait un tel sujet, et qui convenait si bien d'ailleurs à son génie et à son caractère. Il sembla se persuader qu'il manquerait quelque chose à sa gloire si, après avoir excellé dans les sciences les plus difficiles, et dans l'art d'écrire avec noblesse et grandeur sur des matières graves et profondes, il n'essayait encore son talent sur des sujets plus faciles; et si, après avoir marché à côté de Bossuet, il ne frayait la route à Voltaire. Ce fut en effet Pascal, c'est-à-dire un des hommes les plus graves et par son ca-

ractère et par la nature des études auxquelles il s'était livré, ce fut Pascal qui, le premier, fit d'une question de principes une question de personnes, et substitua aux raisons une ironie et un persifflage peu convenables dans des matières de ce genre.

Aujourd'hui encore de nouvelles voix viennent de se faire entendre contre le relâchement, et de réclamer avec énergie l'application des principes les plus sévères de la morale évangélique. Mais ces voix, d'où sont-elles parties? Quels sont ces hommes qui ont si ardemment pris en main les intérêts de l'Église? Est-ce des évêques, chargés par la nature même de leurs fonctions de veiller sur la doctrine, et d'empêcher qu'aucune erreur n'en altère la pureté? Est-ce des prêtres, à qui l'expérience du saint ministère a appris qu'une morale douce et indulgente est dangereuse, en favorisant les mauvaises inclinations du cœur? Est-ce des théologiens versés dans la connaissance de la science sacrée, et dans l'étude des nombreux ouvrages qui en ont développé les principes, ayant pesé avec délibération et maturité les diverses opinions qui partagent les écoles, et s'étant décidés pour le parti le plus sévère, après un examen sérieux et de longues recherches? Ou bien encore est-ce des chrétiens fervents qui, entraînés par l'ardeur de leur foi et de leur piété, prennent pour des commandements rigoureux les suaves inspirations de la grâce, et ne savent pas distinguer la limite qui sépare le précepte du conseil? S'il en était ainsi, les protestations de ces hommes pourraient faire quelque impression sur ceux mêmes qui les regarderaient comme exagérées, et jeter peut-être quelques doutes dans leur esprit. Mais non; ceux qui se sont pris d'un si beau zèle pour la pureté de la morale évangélique ne sont ni des évêques, ni des prêtres, ni des théologiens, ni des chrétiens fervents : je ne voudrais pas même assurer qu'ils aient ce degré de foi qui reste souvent comme un débris de l'innocence des premiers jours, dans une âme que les passions ou les intérêts de ce monde ont détournée de Dieu. Je ne voudrais pas assurer qu'ils sachent encore assez de catéchisme pour pouvoir répondre aux interrogations qui leur seraient faites sur les mystères les plus essentiels de la religion chrétienne. Leur inexpérience en théologie va si loin qu'ils n'en comprennent pas même la langue, et qu'ils ont cru voir l'approbation de l'adultère dans un passage qui ne contenait absolument rien de semblable. Y at-il, je le demande, de la dignité dans une pareille conduite?

et faut-il s'étonner si ceux qui attachent encore quelque prix à la pensée et à la parole s'indignent en voyant traitées si légèrement l'une et l'autre?

Au milieu des débats qu'a amenés le choc des divers partis, la question du probabilisme a été soulevée. Cette question nous paraît assez importante pour mériter de notre part un examen sérieux. Nous la prendrons donc à sa hauteur, sans essayer de l'abaisser par des récriminations personnelles, ou de la rétrécir en en faisant une question d'école et de parti. Il ne s'agit ici ni d'excuser ni de défendre les Jésuites, qu'on a si injustement associés à la cause du probabilisme, comme si tout Jésuite était probabiliste par le fait même de sa profession. Il n'aurait fallu que quelques moments d'examen pour se convaincre que la question du probabilisme n'a jamais été dans l'Église une question d'ordre ou de parti, et que l'on compte des probabilistes parmi tous les ordres religieux, sans qu'on puisse même distinguer sous ce rapport celui de saint Ignace de tous les autres.

Dans les lettres que M. Gousset, aujourd'hui archevêque de Reims, a publiées sur la doctrine de saint Alphonse de Liguori, il compte, parmi les probabilistes qu'il cite à la fin de son ouvrage, quarante-huit Jésuites, trente-trois Dominicains, vingt Franciscains, plusieurs Bénédictins, et même plusieurs docteurs de Sorbonne. Les adversaires des Jésuites sont, en vérité, bien aveugles dans leur opposition : et si cet ordre n'avait mérité la haute réputation dont il jouit dans l'Église, par les services immenses qu'il lui a rendus depuis trois siècles, les préjugés injustes et les déclamations de ses ennemis auraient suffi pour la lui donner. Comment, en effet, ne pas soupçonner au moins quelque chose de grand et d'utile à l'Église dans une société que tous les ennemis de l'Église ont poursuivie de leur haine et de leurs coups? Au reste, les Jésuites étant tout aussi désintéressés dans la question du probabilisme que les autres ordres religieux, ce n'est point eux qu'il s'agit de défendre : mais c'est une doctrine enseignée depuis longtemps dans l'Église par un nombre infini de docteurs, puisque Monseigneur l'archevêque de Reims en a compté plus de quatre cents; une doctrine appliquée dans la pratique par une multitude innombrable de prêtres qui en ont retiré les plus heureux résultats pour la direction des âmes et l'amélioration des mœurs ; une doctrine généralement suivie en Italie, en Espagne, en Allemagne et dans beaucoup

d'autres provinces catholiques ; une doctrine enfin que le Saint-Siége a proclamée à plusieurs reprises exempte de toute censure dans les divers jugements qu'il a portés sur cette matière, soit en approuvant les écrits de saint Alphonse, soit en répondant aux consultations qui lui ont été adressées sur l'usage qu'un confesseur pouvait faire de ces écrits. On peut même dire qu'il ne s'est jamais engagé pour aucun auteur plus qu'il ne l'a fait pour ce bienheureux, puisqu'il a déclaré qu'on ne doit pas inquiéter un confesseur qui, dans l'exercice de son ministère, suit toutes les opinions de saint Alphonse, sans examiner es raisons sur lesquelles elles sont appuyées, mais par ce seul motif que le Saint-Siége n'a rien trouvé dans ses écrits qui mérite d'être censuré.

Or, pour que le lecteur puisse comprendre mieux l'importance d'une telle décision, il est bon de lui mettre sous les yeux les règles que suit le Saint-Siége dans l'approbation des livres de ceux qu'il déclare bienheureux, et les précautions infinies qu'il prend avant de porter un jugement définitif sur la sainteté de ces personnages. Leurs écrits sont d'abord soumis à l'examen le plus sévère pour lequel on choisit toujours les plus habiles théologiens. Ceux-ci donnent par écrit le résultat de leur travail : ils ne doivent pas se contenter d'exprimer en général leurs opinions sur la doctrine des ouvrages qui leur sont soumis ; mais ils en doivent faire l'analyse et discuter au long les points qui peuvent offrir quelque difficulté. « Une opinion peu « conforme à la pureté des principes évangéliques, et capable de « donner atteinte aux bonnes mœurs ; un système suspect par sa « nouveauté, principalement sur des questions frivoles ; un sen- « timent qui choque celui des Saints-Pères et du commun des « chrétiens, ce sont des taches ineffaçables pour lesquelles on « impose un éternel silence à la cause proposée. Une protesta- « tion générale de l'écrivain, avec la soumission la plus sévère « de toutes ses opinions à l'autorité de l'Église catholique, « l'empêche sans doute d'être criminel en s'égarant, mais elle « ne peut le soustraire à cette loi rigoureuse d'exclusion. La « congrégation des Rites exige de sa part une rétractation ex- « presse et solennelle. » (Analyse de l'ouvrage du Pape Benoît XIV sur la canonisation des saints, liv. II, chap. 5.) Ce n'est pas tout encore. Personne ne peut être canonisé s'il n'est prouvé qu'il a porté jusqu'à un degré héroïque les trois vertus théolo-

gales, les quatre vertus cardinales et toutes celles qui en découlent. Or cette preuve résulte d'un examen scrupuleux sur chaque vertu en particulier, examen dans lequel on scrute toutes les paroles et toutes les actions du défunt : de même que dans la révision de ses ouvrages on scrute chaque phrase et chaque mot, comme si l'on cherchait à y surprendre quelque vice ou quelque erreur. Le bienheureux Alphonse n'a donc pu être déclaré saint qu'après qu'il a été prouvé qu'il a porté la foi et la prudence jusqu'à l'héroïsme, soit dans sa conduite, soit dans les écrits où sont contenues les règles et les maximes qui l'ont dirigé. Si nous insistons avec tant de force sur ce qui concerne la personne et la doctrine de ce saint personnage, ce n'est pas pour que l'on se persuade que le probabilisme est une opinion qui lui soit particulière; mais parce que cette doctrine est singulièrement confirmée par l'usage qu'il en a fait dans la pratique du ministère, et par le zèle ardent avec lequel il l'a défendue contre tous ceux qui, de son temps, ont entrepris de l'attaquer.

La plupart de nos lecteurs ne pourraient comprendre en quoi consiste principalement la question du probabilisme, si nous ne commencions par poser ici quelques principes qui appartiennent à la théologie, science malheureusement trop étrangère au plus grand nombre des gens du monde. Nous n'avons assurément pas la prétention de résoudre, ou même d'approfondir une question débattue depuis longtemps dans les écoles catholiques. Parlant à des hommes du monde, homme du monde nous-même, nous sentons combien cette prétention serait téméraire. Il s'agit bien moins dans cet article de décider qui a raison, des probabilioristes ou des probabilistes, que de montrer que les uns et les autres ont été animés par un zèle égal pour la vérité, et qu'il y a au fond de cette question autre chose que des capitulations de confesseur à pénitent. Et si les adversaires modernes du probabilisme avaient apporté dans l'examen de cette question la bonne foi et la gravité qu'elle exige, loin de nous affliger, nous nous serions réjoui de voir une question théologique priseune fois au sérieux par des hommes du monde.

Lorsqu'une action se présente à faire, nous devons être certains qu'elle est irréprochable de tout point : et si nous avions le moindre doute sur sa bonté, nous pécherions en la faisant. Ce principe est admis par tous les théologiens sans distinction, et le doute qui a pour objet tel ou tel acte

particulier est désigné par eux sous le nom de doute pratique. Mais je ne puis être assuré de la bonté d'un acte qu'autant que je suis certain qu'il ne m'est défendu par aucune loi. Or, si cette certitude est facile pour tous les points fondamentaux de la loi divine sur lesquels reposent les principaux devoirs de l'homme, il en est autrement de ces préceptes qui descendent davantage dans les détails de la vie, et qui ont pour but d'appliquer dans quelque circonstance particulière les principes généraux sur lesquels se règle la conscience. Car de tout temps et en tout lieu, parmi les philosophes aussi bien que parmi les théologiens, on a remarqué sur ces points une divergence plus ou moins frappante. Mais le doute ici n'a ni le même objet ni la même nature que dans le cas supposé plus haut. Aussi les théologiens, pour le distinguer du doute pratique, l'ont appelé spéculatif. En effet le premier a pour objet un acte, le second une loi. Dans le premier cas je doute si je puis agir, je doute dans le second s'il y a une loi qui n'empêche d'agir. Or c'est à ce point que se partagent les théologiens.

Tous sont obligés de chercher une règle pour la conscience dans un principe pris en dehors de la loi particulière qui fait l'objet du doute, puisqu'un doute ne peut jamais servir de règle, et d'appliquer, par voie de réflexion ou d'induction, ce principe au cas spécial qu'il s'agit de déterminer. Toute la différence consiste en ce que les uns cherchent ce principe *reflexe* dans une sphère favorable à la liberté, tandis que les autres le prennent dans une sphère favorable à la loi. Ceux-ci supposent une loi générale qui nous oblige, dans le doute entre plusieurs opinions opposées, à choisir toujours la plus saine ou la plus probable. Mais pour que le principe fût incontestable, il faudrait qu'ils pussent prouver l'existence de cette loi, soit par l'Écriture, soit par quelque définition de l'Église, soit par l'enseignement commun des docteurs. Or c'est ce qu'ils ne peuvent faire. L'Église a bien décidé en effet qu'en certaines circonstances nous sommes obligés dans le doute de choisir le parti le plus sûr ; mais cette décision de l'Église ne s'applique qu'à certains cas particuliers où les intérêts spirituels ou temporels d'un tiers sont engagés. Aussi tous conviennent que le devoir de choisir le parti le plus sûr oblige et le juge qui doit décider du sort d'un accusé, et le médecin à l'égard de ses malades, et le notaire à l'égard de ses clients. Mais l'Église, en appliquant à certains cas particuliers

l'obligation de choisir le parti le plus sûr, ne semble-t-elle pas nous insinuer par là qu'aucune obligation générale n'existe à cet égard?

Comment d'ailleurs saurai-je quelle est, entre deux opinions, la plus probable? Je n'ai pour cela que deux moyens: examiner chacune d'elles, peser et comparer les raisons ou les autorités sur lesquelles elles s'appuient, et choisir celle qui me paraît avoir pour soi les plus graves; ou bien, consulter un prêtre et m'en rapporter à son jugement.

Dans le premier cas je ne pourrai jamais, quoi que je fasse, acquérir sur le point qui fait la matière de ma délibération une certitude entière qui ôte tout doute de mon esprit, et l'opinion que j'aurai choisie me paraîtra seulement plus probable que celle à laquelle je l'aurai préférée. Il y a d'ailleurs très-peu de personnes parmi les laïques qui puissent faire d'une manière utile cet examen; car il suppose des connaissances théologiques auxquelles la plupart sont étrangers.

Puis, obliger ainsi chaque fidèle à chercher par les seules forces de son esprit une règle pour sa conscience et pour ses actions, n'est-ce pas affaiblir dans les âmes le sentiment de l'humilité chrétienne? N'est-ce pas abandonner aux caprices et à l'arbitraire d'une raison faillible et inconstante ce qui, de sa nature, doit être fixe et immuable? N'est-ce pas introduire dans la morale un désaccord et une confusion opposés à cette merveilleuse unité qui fait le caractère propre de la doctrine catholique? N'est-ce pas soumettre la loi divine à l'examen et à l'interprétation de la raison individuelle, et affaiblir le principe d'autorité qui fait toute la force de l'Église?

Que si, frappé de ces inconvénients, l'on se borne à dire que les simples fidèles doivent s'en rapporter à la décision du directeur qu'ils ont choisi, nous répondrons que c'est éloigner la difficulté au lieu de la résoudre, et que la plupart des objections que nous avons indiquées plus haut reviennent ici. Et d'abord, que feront les fidèles lorsque, ayant consulté plusieurs prêtres, ils en auront reçu des décisions opposées? Que penseront-ils de cette divergence et de cette opposition, eux à qui l'on a présenté l'unité de doctrine comme le caractère essentiel de l'Église catholique? Sera-t-il toujours facile de leur expliquer et de leur faire comprendre la différence qui existe sous ce rapport entre le dogme et la morale?

Puis, étant libres dans le choix d'un directeur, ne pourront-ils en chercher un plus indulgent et pourra-t-on leur en faire un crime, après que l'Église a proclamé exempte de toute censure la doctrine d'un saint qui a généralement suivi les opinions les plus modérées dans la pratique de son ministère? S'ils peuvent s'en rapporter au jugement d'un directeur vivant, ne peuvent-ils pas aussi prendre pour règle la décision de l'un de ces grands saints ou de ces savants théologiens qui font autorité dans l'Église? Quelque respect, quelque confiance qu'ils aient dans la science et dans la piété de leur confesseur, ne pourront-ils pas lui préférer l'opinion d'un homme dont l'Église a solennellement proclamé la science et la piété?

Pourquoi voudrait-on d'ailleurs forcer chaque prêtre à décider des questions que l'Église n'a pas cru pouvoir définir, et à faire prévaloir comme loi ce qu'elle a laissé libre comme opinion? Car enfin il ne s'agit ici que des opinions vraiment probables et douteuses, c'est-à-dire d'opinions qui sont réellement controversées dans l'Église, qui ont pour elles des raisons et des autorités très-graves. Or est-il permis de penser que l'Église garderait le silence si elles étaient contraires à la morale enseignée par elle? Lorsqu'un simple prêtre m'aura donné une décision que je regarderai comme trop sévère, et que je lui aurai représenté, avec un humble respect, qu'il est en opposition avec un saint Thomas, un saint Bonaventure, un saint Antonin, un saint Alphonse, un Suarez, un Sanchez, etc., que voulez-vous qu'il me réponde, s'il est véritablement humble et modeste, comme il doit l'être?

Si encore on attribuait exclusivement à l'évêque le droit de prononcer sur ces questions, les difficultés seraient moins grandes; car les évêques ont été établis juges de la doctrine, et ils peuvent, dans les questions qui les concernent, porter un jugement provisoire qui, sans prescrire la foi comme un devoir, puisqu'ils ne sont pas infaillibles, impose au moins un respectueux silence jusqu'à ce que la question ait été définie par l'autorité suprême du Saint-Siége. Mais n'est-il pas permis de craindre les inconvénients qui peuvent résulter du droit qu'on accorderait aux simples prêtres de porter un jugement dans les questions de doctrine? Je sais qu'il y a une grande différence entre le jugement que porte un prêtre dans le tribunal de la pénitence et celui que porte solennellement l'évêque, puisque le

premier ne s'applique qu'à un individu et à un cas spécial, tandis que l'autre s'applique à tous les fidèles d'un diocèse. Mais la décision du prêtre n'en est pas moins un véritable jugement sur une question que l'Eglise n'a pas voulu déterminer.

Or, je comprends qu'un homme appelé par Dieu à un haut degré de perfection s'engage, pour y parvenir plus sûrement, à obéir en tout à son confesseur, comme l'ont fait plusieurs saints. Cette obéissance est sublime et admirable; mais elle l'est précisément parce que, n'étant pas nécessaire, n'étant pas prescrite par Dieu, elle suppose en celui qui la donne une vertu héroïque et merveilleuse. Vis-à-vis des autres fidèles qui ne se sentent point appelés à une aussi grande perfection, la fonction du confesseur se borne à exiger l'accomplissement des choses qui sont clairement commandées par Dieu ou par l'Eglise, et à inspirer le goût de celles qu'ils conseillent, sans les prescrire. Et la confession ne pourrait-elle pas, je le demande, paraître un joug trop pesant pour plusieurs, si le pénitent était obligé de s'en rapporter toujours aveuglément aux décisions que lui donne son confesseur dans les choses que l'Eglise n'a pas voulu décider?

Ce sont ces considérations qui servent d'appui au sentiment des probabilistes. Ceux-ci soutiennent que, dans le concours de deux opinions à peu près également probables, on peut choisir indifféremment l'une ou l'autre : ce qui revient à dire qu'une probabilité étant insuffisante à fonder une loi pour la conscience, celle-ci reste en possession de sa liberté. Tous conviennent en effet que le domaine de la liberté humaine s'étend jusqu'au point où Dieu lui a posé une limite par une loi qu'il a portée lui-même ou qu'ont portée en son nom ceux qui nous le représentent ici-bas. La liberté précède la loi, puisque la loi est une restriction de la liberté. Je possède donc ma liberté, c'est-à-dire le droit d'agir jusqu'à ce que vous m'ayez montré la loi qui m'en prive. Or, cette possession étant certaine, je ne puis en être privé que par une loi certaine comme elle; car c'est un axiome de droit que la condition du possesseur est la meilleure, c'est-à-dire que ce n'est pas à celui qui possède de chercher et de prouver les restrictions par lesquelles sa possession peut être gênée, parce qu'il a dans le fait même de celle-ci une présomption de sa légitimité.

Les probabilistes accordent donc sans peine que, dans les cas

prévus et déterminés par l'Église ou par l'enseignement général des docteurs, ils ne peuvent suivre une opinion probable, mais qu'ils doivent choisir le parti le plus sûr, parce que dans ce cas il y a une loi certaine qui restreint la liberté et impose un devoir certain; mais ils ne pensent pas qu'une loi incertaine et douteuse puisse nous ôter le droit certain que nous avons à notre liberté, et produire une obligation certaine. Et ils se fondent sur une autre axiome de droit qui déclare nulle toute loi douteuse. C'est encore un principe de droit universellement reçu qu'une loi n'oblige qu'après avoir été promulguée. Or une loi n'est promulguée pour la conscience que par la connaissance que nous en avons ; et peut-on, sans abuser des termes, confondre la connaissance avec un doute ou une probabilité ? Une loi douteuse et qui n'est pas suffisamment promulguée étant nulle, toutes les fois que nous doutons si nous sommes obligés à tel ou tel acte qui se présente à faire, nous pouvons, par voie de réflexion ou d'induction, conclure qu'aucune loi n'existe, et que nous sommes par conséquent libres d'agir comme il nous plaît.

En général, l'école probabiliste s'appuie sur des axiomes tirés du droit, et il y a la plus parfaite correspondance entre le code de la conscience, tel qu'ils le conçoivent, et le code des lois positives qui gouvernent la société. De même que, dans l'ordre temporel, chaque citoyen possède sa liberté jusqu'à ce qu'elle lui ait été ôtée par une loi certaine et solennellement promulguée, ainsi dans l'ordre surnaturel. De même qu'aucun juge ne condamne l'accusé qu'on amène à son tribunal s'il n'a contre lui quelque texte de loi certain et évident, ainsi aucun prêtre ne peut, dans le tribunal de la pénitence, condamner le pénitent pour des actes qui ne sont pas évidemment contraires à quelque loi de Dieu ou de l'Eglise. Dans les deux tribunaux la procédure est la même, et l'on donne à l'accusé autant de chances favorables qu'il est possible de lui en donner. Voilà ce qu'est la doctrine du probabilisme, telle qu'elle est enseignée dans les écoles catholiques.

Il est vrai que quelques théologiens ont avancé qu'on peut suivre une opinion, quelque faible qu'en soit la probabilité, pourvu qu'elle ne cesse pas d'être probable, et qu'on peut regarder comme vraiment probable un sentiment qui a été soutenu par un seul auteur, même récent. Mais ces deux proposi-

tions ont été flétries par le Saint-Siége, et jamais, depuis leur condamnation, elles n'ont été enseignées par aucun théologien catholique. Ce serait donc une injustice d'imputer à l'Eglise des erreurs qu'elle s'est empressée de proscrire, et de confondre avec ces maximes relâchées la doctrine du probabilisme, telle que nous l'avons exposée plus haut.

Et les déclamations qui se sont fait entendre dernièrement contre elle sont d'autant plus étranges que ses partisans ne font que transporter dans l'ordre surnaturel et appliquer aux rapports de l'homme avec Dieu les principes qui gouvernent l'ordre naturel et règlent les rapports des hommes entre eux. Si l'on essayait, en effet, d'appliquer au gouvernement des choses de ce monde les maximes des théologiens qui soutiennent qu'il faut toujours suivre le parti le plus sûr, ou même l'opinion la plus probable, toute législation positive serait impossible, et il pourrait arriver à chaque instant qu'un homme fût puni pour avoir enfreint une loi qni n'existe pas réellement.

Il y a plus : si quelque prêtre essayait d'appliquer rigoureusement dans l'exercice de son ministère les principes sévères que certains journaux semblent recommander aujourd'hui, il se verrait aussitôt en butte aux attaques les plus violentes de ces mêmes journaux.

Chose étrange! on reproche au clergé d'être intolérant, de se séparer et de chercher à séparer du monde ceux qu'il dirige, de condamner les plaisirs les plus innocents et de vouloir soumettre les consciences à un joug intolérable. Et puis, s'il essaye d'attirer les cœurs par une indulgence toute chrétienne, on l'accuse aussitôt de relâchement. Qu'on choisisse donc entre deux reproches qui s'excluent mutuellement. Veut-on que le prêtre suive dans la pratique les principes du tutiorisme: qu'on ne trouve donc plus étonnant qu'il condamne indistinctement et tous les spectacles et toutes les danses ; car, quelque opinion que l'on embrasse sur la valeur morale de ces plaisirs, il est certainement plus sûr de s'en abstenir que de s'y livrer. Qu'on ne le condamne pas s'il défend à ceux qui le consultent de recevoir et de lire les romans ou les journaux dont les feuilletons peuvent exalter l'imagination et corrompre le cœur, d'aller entendre les professeurs dont les leçons peuvent jeter quelques doutes dans l'esprit, de placer leurs enfants dans les colléges de l'Université ; car, en admettant même qu'il y a beaucoup

d'exagération dans les reproches qu'on leur adresse, il est au moins probable qu'il y a au fond de tous ces reproches quelque chose de vrai, et il est par conséquent plus sûr pour un père de placer ailleurs ses enfants.

Si nous voulions répondre par des arguments personnels à ces rédacteurs des journaux qui ont élevé la voix contre le probabilisme du clergé, nous leur demanderions si c'est en suivant le parti le plus sûr, ou même le plus probable, qu'ils ont, dans les dernières années de la Restauration, établi des sociétés secrètes dans le but de renverser le gouvernement, qu'ils ont pris les armes afin d'achever par la force ce que l'habileté avait commencé; qu'aujourd'hui ils annoncent et recommandent à leurs lecteurs des ouvrages qu'ils ne voudraient certainement pas faire lire à leurs filles.

Nous pourrions leur dire : Puisque vous indiquez le parti le plus sûr comme le seul admissible pour la conscience, soyez donc conséquents à votre principe, et favorisez de tout votre pouvoir les institutions qui nous rendent facile le parti le plus sûr. Il y a des hommes pour qui le moyen le plus sûr de pratiquer la vertu est de fuir le monde, et de se retirer dans quelque monastère, où ils puissent éviter toutes les occasions de péché qu'ils rencontrent dans le monde. Unissez donc vos voix aux nôtres pour réclamer avec nous la liberté de fonder des couvents où nous puissions aller chercher un abri contre les dangers qui nous effrayent; réclamez avec nous une vigilance plus sévère du gouvernement sur les théâtres de la capitale et des provinces, afin qu'on n'y représente plus de ces pièces immorales ou irréligieuses qui rendent certainement moins facile le parti le plus sûr que vous recommandez avec tant de zèle; demandez avec nous des lois qui laissent plus de liberté aux ministres de la religion et qui répriment plus énergiquement les attentats qu'on se permet journellement contre elle et contre la morale, dont elle est une sauvegarde si puissante.

Au reste, ce serait une erreur de penser que les probabilistes méconnaissent l'esprit du Christianisme et la sévérité de la morale évangélique. Certes, ce n'était pas un Sybarite que ce saint Alphonse, qui mortifiait son corps et tous ses sens par les pénitences les plus dures, et dont la vie, on peut le dire, a été une mort continuelle. Mais les probabilistes savent distinguer, dans l'Évangile, le précepte et le conseil : ils n'abandonnent et

ne sacrifient aucune des maximes de ce livre divin ; mais ils ne les classent pas toutes dans la même catégorie. Ils savent que la grâce, aussi bien que la gloire, a ses degrés ; que le devoir suffit aux uns, que les autres sentent le besoin d'une vie plus parfaite ; que tout le secret du chrétien, sur cette terre, est de bien connaître l'attrait de la grâce et de le suivre jusqu'au point où il nous appelle ; que ce serait une lâcheté pour les uns de s'arrêter lorsque Dieu leur dit d'avancer, et une témérité pour les autres de prévenir la grâce au lieu de se laisser prévenir par elle. Et s'ils craignent de multiplier les devoirs, de peur de donner aux faibles l'occasion de pécher en les transgressant, c'est afin de multiplier les conseils, et de laisser par là à un plus grand nombre de chrétiens l'occasion d'être généreux envers Dieu. De ce qu'un jurisconsulte, en expliquant le texte de la loi, constate que, dans tel cas donné, il n'y a pas de délit ou de crime, parce que la loi est obscure et incertaine, peut-on conclure de là qu'il prend parti pour les criminels, et qu'il recommande aux autres les actions dans lesquelles il n'a pas constaté de délit? Or, un théologien n'est qu'un jurisconsulte d'un ordre plus élevé, qui étudie le code où sont renfermées les lois de Dieu et de l'Eglise, et cherche à constater dans quel cas ces lois sont violées, sans recommander pour cela les actes où il ne voit pas de péché. La théologie et l'ascétique sont deux branches distinctes de la même science : l'une est la science des préceptes, l'autre la science des conseils. Aussi, qu'on lise les œuvres ascétiques des théologiens probabilistes, de saint Alphonse, par exemple, et l'on verra que rien de ce qui peut rapprocher l'âme de Dieu, et l'amener à une union plus intime avec lui, ne leur est étranger.

Pour bien juger du mérite respectif de la méthode des probabilistes et de celle de leurs adversaires, le meilleur moyen est peut-être d'en étudier les résultats dans les pays où chacune d'elles a été plus particulièrement suivie. Dans les contrées où le clergé a suivi une méthode plus sévère, la société s'est en général scindée en deux parties, dont l'une s'est fait remarquer par une piété sincère et vive, tandis que l'autre s'est jetée dans une sorte d'opposition systématique contre la religion, ses pratiques et ses ministres. Ici les chrétiens sont fervents, et ceux qui négligent les sacrements finissent bientôt par perdre la foi. Dans un tel état de choses, ceux qui seront sauvés parviendront

peut-être à un plus haut degré de gloire; mais le nombre des élus serait-il aussi grand que si l'on avait suivi une méthode plus indulgente? C'est ce dont il est permis de douter, quand on considère le grand nombre de défections dans la foi qui désolent l'Eglise dans ces contrées.

Voici à peu près comment la foi vient à s'y perdre. D'abord l'homme appartient à Dieu jusqu'à l'âge où les passions commencent à se développer. Une fois arrivé à cet âge, il subit une épreuve terrible. Si des rechutes fréquentes l'éloignent de la participation aux sacrements, la confession lui devient fastidieuse et insupportable, parce qu'elle n'a plus pour résultat de le réconcilier avec Dieu, et de l'unir à lui dans le sacrement de l'Eucharistie. Bientôt il abandonne le tribunal de la pénitence, et, privé des conseils qui soutenaient sa faiblesse, il devient de plus en plus l'esclave des passions qui l'ont détourné de Dieu: la foi s'émousse, elle languit; elle est de temps en temps ébranlée et par les exemples qu'il a sous les yeux, et par les discours qui frappent son oreille; elle meurt enfin, et fait place quelquefois à une impiété mêlée de haine et de mépris. C'est à peine souvent si, à l'heure de la mort, l'âme, effrayée en présence des jugements de Dieu, sent se ranimer l'étincelle qui a éclairé ses premières pensées. Si, plus heureux, il sort victorieux de l'épreuve, on le voit, fidèle à tous ses devoirs, marcher à grands pas dans la voie de la vertu, se livrer avec un zèle infatigable à toutes les pratiques du dévouement et de la charité, et consoler par la sainteté de sa vie l'Eglise des pertes qu'elle fait ailleurs.

Dans les pays, au contraire, où l'on suit une méthode plus indulgente, les choses se passent différemment. L'épreuve que subissent tous les hommes, lorsqu'ils arrivent à l'adolescence, est ordinairement adoucie par la charitable condescendance des directeurs qui, considérant les sacrements moins comme la récompense d'une bonne vie que comme les moyens d'y atteindre, les distribuent avec une largesse d'autant plus grande que les besoins qui les réclament sont plus impérieux. Les sacrements sont, à leurs yeux, des remèdes qu'il faut multiplier selon que le mal s'aggrave. N'exigeant d'ailleurs des pénitents qui réclament leur ministère que les choses indispensables pour le salut, ménageant avec un soin extrême leur faiblesse, ils laissent toujours dans leur esprit et dans leur cœur une impression

favorable qui contraste singulièrement avec la haine injuste dont le prêtre est l'objet dans les autres pays. Peut-être cette facilité à admettre aux sacrements des pécheurs qui laissent apercevoir peu de traces d'amélioration est-elle l'occasion de quelques sacriléges ; mais l'effet en est généralement de conserver dans l'âme la foi, qui est la racine de toutes les vertus chrétiennes, et de préparer à celles-ci une tige d'où elles pourront fleurir plus tard. Aussi ne voit-on point dans ces contrées des hommes qui, au lit de la mort, bravent encore la justice de Dieu, et ne trouvent en lui, au sortir de cette vie, qu'un juge irrité.

On ne peut se dissimuler que le rigorisme n'ait été introduit, en France, par les jansénistes ou semi-protestants qui infestèrent, au siècle dernier, la science théologique de leurs erreurs; mais il fut d'ailleurs singulièrement favorisé par le peu de développement que cette science avait pris chez nous, au moins pour la partie morale, en comparaison de celui qu'elle avait pris chez plusieurs autres peuples. Nous ne trouvons, en effet, parmi nos théologiens, aucun homme qui puisse être comparé à ces docteurs de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Italie dont le nom fait autorité, et dont les ouvrages sont étudiés et consultés dans toute l'Eglise. L'ascétique, au contraire, se développa de bonne heure en France, et produisit une foule d'ouvrages excellents, de sermons surtout, qui ne nous laissent rien à envier aux autres pays en ce genre, mais qui étaient plutôt de nature à favoriser le rigorisme qu'à le comprimer ; parce que l'ascétique, comme nous l'avons dit plus haut, n'a point le positif de la théologie, et qu'elle a pour but de pousser les âmes vers la plus grande perfection. Une amélioration sensible s'est fait remarquer néanmoins en France depuis plusieurs années. Les décisions du Saint-Siége sur plusieurs point de morale contestés, l'étude des œuvres théologiques de saint Alphonse ont produit dans les opinions du clergé français et dans sa direction une modification remarquable, et tout fait espérer que nous verrons s'effacer peu à peu les derniers vestiges d'un rigorisme qui n'est ni dans l'esprit de Jésus-Christ ni dans l'esprit de l'Eglise.

Ch. Sainte-Foi.

ÉTUDES POLITIQUES.

LA POLITIQUE D'ARISTOTE.

Quand on étudie l'Antiquité, non pas sur un seul point, comme cela se fait d'habitude, mais dans l'ensemble des pays civilisés, on rencontre aussitôt deux pensées politiques qui se partagent notre attention, l'une orientale, l'autre grecque; la première immuable, austère, comme il convient à une autorité qui est ou qui est supposée une émanation de la Divinité; la seconde mobile, capricieuse, inquiète, se tourmentant sans cesse comme se tourmente une intelligence énergique qui est à la recherche d'un bien qu'elle espère toujours et qu'elle n'atteint jamais. Que l'on compare en effet l'esprit de la Bible, et, en second lieu, celui des Lois de Manou dans l'Inde, celui du Chou-King dans la Chine, à celui qui domine parmi les descendants des vieilles races helléniques; on est saisi tout à coup d'un contraste qui frappe même les esprits les plus superficiels. D'un côté, les peuples obéissent comme s'ils étaient prosternés sous l'empire d'une force invincible, éternelle; de l'autre, l'on ne voit et l'on n'entend qu'un fracas de lois et de constitutions qui se heurtent et se renversent, se relèvent et se recomposent, comme s'il y avait là une verve de production qui voulût épuiser toutes les combinaisons possibles de la politique.

La Grèce n'est donc pas seulement un pays intéressant par ses travaux littéraires, philosophiques, oratoires, artistiques;

elle est surtout extrêmement remarquable quand on l'interroge au point de vue politique. Il est évident, en effet, que, sur la ligne où se retrouvent les noms d'un Epiménide de Crète, d'un Solon, d'un Pythagore, d'un Archytas de Tarente, d'un Platon, d'un Aristote, d'un Xénophon, et du fondateur du Portique, il y a une mine scientifique qui n'a pas été suffisamment explorée.

D'un autre côté, il en est de la politique aujourd'hui ce qu'il en était de la théologie au IVe siècle de notre ère, ce qu'il en était de ce grand mouvement où la foi et l'hérésie se livraient des combats d'extermination. La politique est aujourd'hui le besoin irrésistible de toutes les âmes ; c'est en elle que se résume et que s'absorbe tout le mouvement de notre époque. Il nous a semblé qu'au milieu de pareilles circonstances il y avait une opportunité particulière pour tous les hommes sérieux, et surtout pour les Catholiques, à remonter aux politiques mères d'où sont sorties les politiques les plus savantes de l'Occident, afin de prouver de plus en plus, non point par de vaines hypothèses, mais par des faits positifs, que toute parole humaine, quelque étonnante qu'elle soit parfois, ne saurait être que stérile en dehors de certains principes. Dès les premiers siècles du Christianisme, les Pères de l'Eglise n'eurent pas de peine à convaincre d'impuissance les théories grecques qu'on leur opposait sans cesse. Tout en admirant la beauté de certaines imaginations, la grandeur de certaines idées, ces vénérables écrivains démontrèrent facilement qu'il est impossible de rien expliquer, de rien condamner, de rien justifier quand on est privé de la lumière que l'Évangile fait rayonner sur la nature humaine et sur sa destination. Il doit s'accomplir aujourd'hui, par rapport à l'antiquité païenne, et sur le terrain de la politique, un travail pareil à celui des écrivains chrétiens sur le terrain spéculatif, un travail que le moyen âge ne put pas ou ne voulut pas faire. Et c'est là ce qui nous a engagé à nous livrer à ces *Etudes*, ne serait-ce que pour appeler dans la lice quelques-unes de ces grandes intelligences dont s'honore la philosophie catholique, et qui sont plus aguerries que nous aux grandes gymnastiques de la discussion sociale : c'est là encore ce qui nous a déterminé à prendre Aristote pour point de départ.

Aristote en effet n'est pas seulement l'analyste prodigieux qui fit l'*Organon* en systématisant tous les procédés dont l'esprit peut se servir ; qui observa la nature matérielle et morale

comme personne ne les avait observées, dans les champs du rationalisme ; qui tira de sa propre sagacité une théorie des beaux-arts devenue la règle du goût de tous les siècles ; qui couronna tant de chefs-d'œuvre par un ouvrage métaphysique où le genre humain semble avoir porté tout ce qu'il a de puissance de réflexion ; il est encore un publiciste dont les idées ont une analogie singulière avec celles dont nous vivons et dont nous nous glorifions le plus aujourd'hui. Aristote d'ailleurs avait été élevé et il avait grandi dans des conditions extrêmement favorables à la science politique. Son père Nicomaque avait été médecin d'Amyntas, père de Philippe ; lui-même, après avoir résidé longtemps à Atarne, auprès d'Hermias, gouverneur de la Lydie pour le roi de Perse, avait été chargé de l'éducation d'Alexandre, et il avait passé huit ans à la cour de Pella. Plus tard, il avait donné des lois à Stagyre sa patrie, et recueilli plus de cent cinquante constitutions, dans un ouvrage qui est perdu et dont on ne regrettera jamais assez la perte. Il était venu enfin dans un temps où la Grèce avait produit tout ce qu'un peuple doué de brillantes facultés peut donner de plus spontané, dans un temps où il n'y avait d'autre moyen de se créer une position originale et souveraine que de lancer la science et le génie dans des voies nouvelles, inconnues, dans celles où les lança le Stagyrite. La Politique d'Aristote se recommandait donc tout naturellement à nos premières sympathies, en dépit de l'ordre chronologique ; car elle n'est pas seulement l'œuvre d'un grand philosophe initié à tous les secrets, à tous les mystères qui président à l'existence des rois et des peuples ; elle est l'œuvre de l'homme le plus colossal de l'Antiquité.

Nous aurons donc à exposer ici d'abord les idées fondamentales qui forment les huit livres de la *Politique* d'Aristote ; nous aurons ensuite à justifier l'ordre que nous avons cru devoir adopter pour la disposition de ces livres, d'après M. Barthélemy Saint-Hilaire et Conring. Nous tâcherons en dernier lieu et dans un prochain article de discuter la valeur doctrinale de l'ouvrage dont nous devons nous borner aujourd'hui à offrir l'analyse.

ANALYSE DE LA POLITIQUE.

Aristote commence sa Politique par examiner ce que c'est que l'Etat. Suivant lui, l'Etat, c'est une communauté, une association (1), et comme toute association vise à satisfaire des intérêts, il est clair que l'Etat étant l'association la plus importante, est celle-là même où sont renfermés tous les intérêts. Puisqu'il en est ainsi, l'étude de l'Etat est l'étude par excellence : il faut donc que chacun recherche et constate par lui-même les éléments de l'Etat.

Or les éléments constitutifs de l'Etat sont d'abord l'homme et la femme, que la nature elle-même attire l'un vers l'autre pour qu'ils se reproduisent dans d'autres êtres qui suffisent à la continuation, à la conservation de la société. Ils sont encore dans l'idée de certains êtres dont les uns sont appelés à commander, d'autres à obéir.

Voilà déjà la famille, dont les bases sont, d'une part, l'association de l'époux et de la femme; de l'autre, celle du maître et de l'esclave.

Puis, plusieurs familles se réunissent et forment le village; et plusieurs villages composent l'Etat (2), un Etat complet, un Etat capable de se suffire à lui-même.

L'Etat par conséquent vient de la nature, avec les premières associations dont il est la fin dernière, et de même que la sociabilité même de l'homme.

Mais ni l'individu, ni la famille, ni l'Etat ne pourraient subsister, même théoriquement, sans une puissance capable de diriger les uns et les autres vers un but toujours honorable. Aristote leur donne la parole (λόγος), qu'il ne confond pas avec la voix (φώνη), propre aux animaux. Et quelle est la destination de la parole? C'est d'apprendre à l'homme et à l'Etat ce que c'est que le bien et le mal (3), le juste et l'injuste; c'est de les forti-

(1) Κοινωνίαν τινὰ οὖσαν.

(2) Ἡ δ' ἐκ πλειόνων κωμῶν κοινωνία τέλειος πόλις, ἡ δὴ πάσης ἔχουσα πέρας τῆς αὐταρκείας.

(3) Ὁ δὲ λόγος ἐπὶ τῷ δηλοῦν ἐστι τὸ συμφέρον καὶ τὸ βλαβερὸν· ὥστε καὶ τὸ δίκαιον καὶ τὸ ἄδικον.

fier dans la sagesse et la vertu contre les mauvaises passions. « Tous les hommes (1), dit Aristote, sont faits pour se rapprocher les uns des autres, et l'homme perfectionné par la société est l'animal le plus accompli, comme il est le pire quand il vit sans justice et sans loi. — L'injustice qui a des armes est un fléau terrible. — La justice est le fondement de la politique. »

Lorsque l'Etat est ainsi constitué, Aristote revient un peu sur lui-même ; il descend plus avant dans la famille, dans la famille parfaite (τέλειος οἰκία), par opposition à la famille imparfaite, c'est-à-dire pauvre, comme le dit Albert-le-Grand (2) : il y distingue d'abord les individus libres et les esclaves ; puis, se détachant de cette généralité, il y voit comme éléments essentiels :

1° Le maître et l'esclave ; 2° le mari et la femme ; 3° le père et les enfants.

Et par là il reconnaît trois pouvoirs qui, joints à un quatrième pouvoir que certains auteurs confondent avec l'économie domestique, οἰκονομία, et qu'il appelle χρηματιστίκη, c'est-à-dire l'*art d'acquérir des biens*, sont indispensables à l'existence même de la famille.

Il examine donc tout d'abord les rapports du maître et de l'esclave. Pour Aristote, le maître est à l'égard de l'esclave comme à l'égard d'une propriété immobilière. De son côté l'esclave est, par rapport au maître, un instrument, une chose, une bête de somme ; rien de plus, rien de moins. « L'utilité des animaux privés et celle des esclaves, dit Aristote, sont à peu près les mêmes : les uns comme les autres nous aident par le secours de leurs forces corporelles à satisfaire les besoins de l'existence (3). »

(1) Φύσει μὲν οὖν ἡ ὁρμὴ ἐν πᾶσιν ἐπὶ τὴν τοιαύτην κοινώνιαν... ὥσπερ γὰρ καὶ τελεωθὲν βέλτιστον τῶν ζώων ἄνθρωπός εστιν οὕτω καὶ χωρισθὲν νόμου καὶ δικὴς χείριστον παντών. — Χαλεποτάτη γὰρ ἀδικία ἔχουσα ὅπλα. — Ἡ δὲ δικαιοσύνη πολιτικόν.

(2) Et dicit perfecta quia domus pauperis imperfecta est et bovem arantem habet pro servo et ministro.

(Politicorum lib. I, cap. II, page 12.)

(3) Καὶ ἡ χρεία δὲ παραλλάττει μικρόν· ἡ γὰρ πρὸς τἀναγκαῖα τῷ σώματι βοήθεια γίνεται παρ' ἀμφοῖν, παρά τε τῶν δούλων καὶ παρὰ τῶν ἡμέρων ζώων.

Se révolte-t-on contre une pareille affirmation : Aristote vous répond par ces mots : « Il est évident que les uns sont naturellement libres et les autres naturellement esclaves, et que pour ces derniers l'esclavage est aussi utile qu'il est juste (1). »

Croit-on pouvoir faire de l'indignation contre cette nouvelle sentence ? Aristote nous dit : « Il faut de toute nécessité convenir que certains hommes seraient partout esclaves, et que d'autres ne sauraient l'être nulle part (2). »

De là, Aristote établit une distinction entre le pouvoir du maître et celui du magistrat, dont l'autorité regarde particulièment des hommes libres et égaux (3).

Quand il a ainsi caractérisé l'esclavage, Aristote s'occupe des moyens de faire vivre et prospérer la famille ; il passe donc sur-le-champ à la science d'acquisition naturelle et juste, qu'il ne confond pas avec l'économie domestique, puisque l'une emploie ce que l'autre fournit (4).

D'après Aristote, cette science, celle de l'acquisition des biens, se subdivise en deux classes, l'une qui a pour objet les moyens d'acquisition naturels, l'autre les moyens artificiels.

Dans la première classe il range la vie nomade, l'agriculture, le pillage, la pêche, la chasse ou la combinaison à différents degrés de ces divers moyens.

Dans la seconde, il place l'échange, l'emploi de la monnaie, du fer, de l'argent ; la vente, l'usure, le commerce par eau, par terre, en boutique ; le prêt à intérêt, le salaire ; l'exploitation des bois, des mines ; l'élèvement des bestiaux, l'accaparement de certaines denrées en certaines circonstances ; et il entre dans les détails les plus curieux comme dans les détails les plus profonds sur toutes les questions que font naître ces divers moyens d'acquérir.

Mais si Aristote a pénétré si avant dans toutes ces difficultés, il a passé sous silence ce qui regarde la femme et les en-

(1) Ὅτι μὲν τοίνυν εἰσὶ φύσει τινὲς οἱ μὲν ἐλεύθεροι, οἱ δὲ δοῦλοι, φανερόν· οἷς καὶ συμφέρει τὸ δουλεύειν, καὶ δίκαιόν ἐστι.

(2) Ἀνάγκη γὰρ εἶναι τινὰς φάναι τοὺς μὲν πανταχοῦ δούλους, τοὺς δ' οὐδαμοῦ.

(3) Ἡ δὲ πολιτικὴ ἐλευθέρων καὶ ἴσων ἀρχή.

(4) Ὅτι μὲν οὖν οὐχ ἡ αὐτὴ οἰκονομικὴ τῇ χρηματιστικῇ δῆλον· τῆς μὲν γὰρ τὸ πορίσασθαι, τῆς δὲ τὸ χρήσασθαι.

fants : il va réparer maintenant l'interruption que *la science d'acquérir* a causée dans ses idées.

L'homme est appelé en général à commander dans la famille (1), par la raison qui fait que l'être le plus âgé et le plus accompli commande à l'être incomplet et plus jeune. Mais son autorité varie dans ses relations avec la femme ou les enfants; ainsi, par rapport à la femme, cette autorité est républicaine; par rapport aux enfants, elle est toute royale. Et quant à ce qui regarde la conduite des uns et des autres, c'est-à-dire de la femme et des enfants, il faut qu'elle n'ait rien qui ne soit parfaitement honorable : les femmes en effet forment la moitié des personnes libres, et ce sont les enfants qui doivent un jour former la cité.

Telle est, en substance, la matière du premier livre; cinq idées y dominent : l'importance de l'Etat, la formation de la famille, de l'Etat lui-même, la théorie de l'esclavage, la science de l'acquisition considérée dans toute son ampleur, la dignité du maître, le pouvoir de l'époux, la moralité de la femme et des enfants.

Après avoir déduit de l'analyse ce qui est nécessaire à la constitution, à la conservation matérielle de l'Etat et de la famille, après avoir tracé à chacun des êtres qui composent l'un et l'autre les devoirs respectifs qu'ils sont obligés de remplir, Aristote consacre le second livre de sa *Politique*, d'une part, à une lutte contre Platon, de l'autre, à un examen des constitutions les plus célèbres de l'antiquité.

Dans Platon il blâme d'abord la communauté des femmes et des enfants, parce que cette communauté ne peut qu'entraîner des désordres très-graves et même des abus monstrueux, sans pouvoir atteindre à l'unité politique rêvée par Socrate. Socrate en effet soutenait cette communauté afin de tout centraliser dans l'Etat : Aristote prouve qu'une centralisation de ce genre n'est qu'une idée exagérée et n'est propre qu'à anéantir l'Etat lui-même.

Le Stagyrite blâme de même dans son ancien maître la communauté des biens, parce que, entre autres raisons, elle ne peut donner lieu qu'à des débats interminables, parce qu'elle pri-

(1) Τό τε γὰρ ἄῤῥεν φύσει τοῦ θήλεος ἡγεμονικώτερον καὶ τὸ πρεσβύτερον καὶ τέλειον τοῦ νεωτέρου καὶ ἀτελοῦς.

verait l'homme de la jouissance de posséder qui est l'une des plus douces pour notre nature, parce qu'elle l'empêcherait d'exercer l'une des vertus les plus salutaires au corps social, celle de la bienfaisance. « Il est évident, dit Aristote, que la meilleure loi serait celle qui, en consacrant le principe de la propriété individuelle, porterait les citoyens à regarder leurs biens comme communs (1). » Mais Aristote n'a pas foi dans l'efficacité d'une pareille loi, parce qu'il ne croit pas que les hommes s'aiment assez les uns les autres.

Ce que veut Aristote pour donner à l'Etat de l'unité et de l'ensemble, ce n'est pas la communauté des femmes, des enfants ou des biens; ce sont de bonnes mœurs, de bonnes lois, une bonne philosophie (2).

Il blâme de même dans Platon l'idée qui laisse aux laboureurs la propriété des terres, à la condition d'en livrer les produits; il blâme encore l'identité de fonctions pour les deux sexes; il blâme enfin l'établissement des autorités *perpétuelles* comme attentatoire à la dignité humaine.

Quand il a critiqué la *République* de Platon dans ses éléments fondamentaux, Aristote passe à l'examen des lois. Il rend hommage à tout ce qu'il y a d'élégance, d'originalité, d'imagination, dans les recherches, dans les idées du philosophe son maître; mais il y condamne aussi certaines dispositions comme n'étant ni assez prévoyantes ni assez complètes.

Ainsi, par exemple, un interlocuteur des *Lois* affirme qu'en fait de législation il faut surtout avoir deux objets en vue : le sol et les habitants. Aristote veut plus; il désire que non-seulement on pourvoie à la défense du sol et des habitants, mais encore qu'on soit en mesure d'agir au dehors, de se faire craindre des ennemis, non-seulement quand ils font une invasion, mais quand ils se retirent.

De même, Platon veut que la propriété donne les moyens de vivre d'une vie sobre; Aristote demande plus pour le propriétaire : ce qu'il demande en sa faveur, c'est une vie sobre et libérale (σωφρόνος καὶ ἐλευθερίως).

Platon a établi l'égalité des fortunes et les a faites indivisi-

(1) Φανερὸν τοίνυν ὅτι βέλτιον εἶναι μὲν ἰδίας τὰς κτήσεις, τῇ δὲ χρήσει ποιεῖν κοινάς.

(2) Τοῖς ἔθεσι καὶ τῇ φιλοσοφίᾳ καὶ τοῖς νόμοις.

bles. Aristote aurait désiré que Platon ne se fût pas borné là; qu'il eût fixé le nombre des citoyens, eu égard à la propriété; car sous l'empire des idées de son maître il peut, il doit arriver qu'il y ait beaucoup trop d'enfants pour les propriétés, et par conséquent beaucoup d'enfants sans aucun patrimoine, sans aucun bien ; or la misère engendre toujours les discordes et les crimes.

Aristote enfin blâme Platon de n'avoir pas déterminé les différences entre les gouvernants et les gouvernés, de n'avoir pas étendu aux biens-fonds les priviléges d'accroissement qu'il accordait aux autres biens, et il finit cette série d'attaques par quelques idées sur la séparation des habitations, telle que l'entend son maître.

Quant à la constitution politique de Platon, Aristote y trouve une tendance exagérée à l'oligarchie : pour justifier ses paroles, il se fonde sur l'obligation qui force les riches de se trouver aux assemblées, et qui en dispense parfois certaines classes inférieures, sur celle qui réserve les plus hautes fonctions aux cens les plus élevés, et sur la pensée qui préside à l'élection du sénat.

Dès qu'il a réglé ses comptes avec Platon, il examine la constitution de Phaléas de Chalcédoine, qui, le premier, dit-il, a posé en principe que l'*égalité* (1) *de fortune était indispensable entre les citoyens ;* il interroge ensuite celle d'Hippodamus de Milet, qui avait divisé son *Etat* en trois classes, les artisans, les laboureurs, les guerriers, et qui exigeait que *ces trois classes*, c'est-à-dire tous les citoyens, concourussent à l'élection des magistrats. Il pénètre ensuite dans les constitutions de Lacédémone, de la Crète, de Carthage, où l'on trouve, soit dit en passant, tous les éléments de nos gouvernements constitutionnels ; il les discute avec le plus grand soin ; il indique enfin la législation de Solon, de Zaleucus, de Charondas, d'Onomacrite, de Philolaüs, de Dracon, de Pittacus, d'Androdamas de Rhèges ; et lorsqu'il a fait passer sous nos yeux les principales combinaisons politiques qu'on avait le plus admirées dans l'antiquité, il s'occupe de l'Etat tel que lui-même l'entend.

Le troisième livre de la *Politique* est donc celui où commence à se développer la pensée d'Aristote lui-même : les deux livres

(1) Φησὶ γὰρ δεῖν ἴσας εἶναι τὰς κτήσεις τῶν πολιτῶν.

qui précèdent celui-là ne sont qu'une sorte de préliminaire.

Quel est donc le premier objet qui doit préoccuper l'attention de l'homme politique, d'après Aristote? C'est la cité; car la politique n'est pas autre chose qu'un certain ordre établi parmi les individus qui habitent la cité (1).

Mais on ne peut connaître *la cité* (πόλις) si l'on ne connaît tout d'abord son élément principal, celui qui la fait être ce qu'elle est, si l'on ne connaît celui que les Grecs appellent πολίτης, le citoyen.

Il faut donc de toute nécessité chercher d'abord ce que c'est que le πολίτης (citoyen).

Pour Aristote, l'on n'est pas citoyen par le fait seul du domicile ou par le droit d'ester en justice comme demandeur et comme défendeur; le citoyen est l'individu qui peut participer à la fonction de juge et de magistrat (2), et le beau idéal du citoyen n'est nulle part ailleurs que là où l'on n'est pas obligé de travailler pour vivre. « Une bonne constitution, dit Aristote, n'admettra jamais l'artisan parmi les citoyens (3). — Travailler pour la personne d'un individu, c'est être esclave; travailler pour le public, c'est être ouvrier et mercenaire (4). — L'apprentissage de la vertu est incompatible avec une vie d'artisan et de manœuvre (5). »

L'Etat (6), la cité (πόλις) est donc cette masse d'hommes qui n'ont pas besoin de travailler pour fournir aux nécessités de leur existence.

Dès qu'il a donné une idée complète du citoyen en le considérant au point de vue de la naissance, de sa participation au pouvoir, des diverses perturbations sociales auxquelles il peut devoir sa qualité, et au point de vue de la ressemblance qui

(1) Ἡ δὲ πολιτεία τῶν τὴν πόλιν οἰκούντων ἐστὶ τάξις τις.

(2) Πολίτης δ' ἁπλῶς οὐδενὶ τῶν ἄλλων ὁρίζεται μᾶλλον ἢ τῷ μετέχειν κρίσεως καὶ ἀρχῆς.

(3) Ἡ δε βελτίστη πόλις οὐ ποιήσει βάναυσον πολίτην.

(4) Τῶν δ' ἀναγκαίων οἱ μὲν ἑνὶ λειτουργοῦντες τὰ τοιαῦτα δοῦλοι, οἱ δὲ κοινῇ βάναυσοι καὶ θῆτες.

(5) Οὐ γὰρ οἷόν τ' ἐπιτηδεῦσαι τὰ τῆς ἀρετῆς ζῶντα βίον βάναυσον ἢ θητικόν.

(6) Πόλις δὲ τὸ τῶν τοιούτων πλῆθος ἱκανὸν πρὸς αὐτάρκειαν ζωῆς, ὡς ἁπλῶς εἰπεῖν.

existe entre la vertu politique et privée; dès qu'il a posé l'élément principal de la cité, Aristote, qui va toujours du simple au complexe, passe aussitôt aux constitutions et à leurs diverses formes.

D'après le Stagyrite, la Constitution est ce qui règle l'organisation de toutes les magistratures, et surtout la magistature suprême ; car c'est l'espèce même de souverain qui détermine le gouvernement.

Mais comment Aristote arrive-t-il à la désignation des divers gouvernements? toujours par sa méthode analytique.

Dans le premier livre il a établi, comme on sait, le pouvoir du maître, de manière que tout se rapporte à lui ; il a établi de même le pouvoir du père sur la femme, les enfants, la famille, en telle sorte que l'avantage des uns soit l'avantage de tous. C'est de là qu'Aristote fait sortir les Constitutions.

Il divise donc les constitutions en deux grandes catégories : les unes *pures* et essentiellement justes, qui ont en vue l'intérêt général ; les autres injustes, corrompues, qui n'ont en vue que l'intérêt particulier des gouvernants.

Aristote pourtant ne s'arrête pas là, et, embrassant par la pensée tous les cas (1) qui peuvent se présenter, il fixe successivement les diverses constitutions pures et impures.

Il appelle donc royauté la constitution où un seul (ἕνα) gouverne dans l'intérêt de tous (2).

Il appelle aristocratie celle où quelques hommes de bien (ἀγάθους ὀλίγους) gouvernent dans le même esprit.

Il appelle enfin *république* (πολιτεία) celle où la majorité (πόλλους) gouverne dans le même but que l'aristocratie et la royauté.

Et voilà l'application de l'idée qui domine dans les rapports du père et du mari à l'égard des enfants et de la femme.

Quel sont, d'autre part, les gouvernements impurs? Aristote se hâte de nous le dire : c'est la tyrannie, qui est une corruption de la royauté ; c'est l'oligarchie, qui est une corruption de l'aristocratie ; c'est enfin la démagogie, qui est une corruption de la république, de la démocratie.

(1) Ἀνάγκη δ' εἶναι κύριον ἢ ἕνα ἢ ὀλίγους, ἢ τοὺς πολλούς.
(2) Τὴν πρὸς τὸ κοινὸν ἀποβλέπουσαν συμφέρον.

Et voilà la mise en œuvre de l'idée égoïste qui domine dans les rapports du maître envers l'esclave.

Après ces déductions, Aristote examine la nature de ces diverses formes de gouvernements.

Suivant le Stagyrite, la tyrannie est le despotisme d'un seul qui opprime l'association politique ; l'oligarchie est la souveraine prédominance des riches ; la démocratie, ou plutôt démagogie, est la souveraineté des pauvres (1).

Il en résulte que l'égoïsme est la base même de la tyrannie, comme la richesse est la base de l'oligarchie, et la pauvreté celle de la démagogie (2).

On conçoit facilement ce qui doit se passer du côté des gouvernements impurs ; mais Aristote remédie aux injustices, aux crimes innombrables qui accompagnent ces gouvernements, en rappelant les sujets à la vertu, à une sorte de confraternité.

Aristote se demande ensuite si c'est la multitude, ou les riches, ou les gens de bien, ou un seul, ou un tyran qui doit exercer la souveraineté ; il discute ces diverses hypothèses, il en montre tour à tour les inconvénients et les dangers, et conclut que « la souveraineté appartient aux lois fondées sur « la raison, et que le magistrat unique ou multiple n'est souve« rain que là où la loi n'a pu tout prévoir. »

Aristote étudie ensuite les conditions de l'égalité ou de l'inégalité politique ; il fait sortir l'*Ostracisme* de l'esprit d'égalité qu'affectionnent les Etats démocratiques, et, après l'avoir approuvé sous la tyrannie, ainsi que dans les oligarchies et les démocraties, excepté pour le cas d'un mérite exceptionnel auquel on doit se soumettre, il interroge la première des constitutions pures, savoir la monarchie.

Pour Aristote, il y a plusieurs espèces de royautés ; la première est un généralat inamovible qui n'a à disposer que de deux choses seulement, savoir : des affaires militaires hors du territoire national et des affaires religieuses, comme à Sparte.

(1) Ἔστι δὲ τυραννὶς μὲν μοναρχία δεσποτικὴ τῆς πολιτικῆς κοινωνίας, ὀλιγαρχία δ' ὅταν ὦσι κύριοι τῆς πολιτείας οἱ τὰς οὐσίας ἔχοντες, δημοκρατία δε τουναντίον ὅταν οἱ μὴ κεκτημένοι πλῆθος οὐσίας ἀλλ' ἄποροι.

(2) Ὧ δὲ διαφέρουσιν ἥ τε δημοκρατία καὶ ἡ ὀλιγαρχία ἀλλήλων, πενία καὶ πλοῦτός ἐστι.

La seconde ressemble à la tyrannie, quoiqu'elle soit légitime et héréditaire.

La troisième, appelée l'œsymnétie, rappelle la dictature romaine.

La quatrième est une royauté héroïque consentie par les citoyens et héréditaire par les lois.

La cinquième enfin est celle où un seul chef dispose de tout, comme le père dispose de tout ce qui est dans la famille.

Aristote toutefois ne veut s'occuper que de la royauté absolue et de la royauté à la façon lacédémonienne, attendu que les autres sont comprises entre ces deux extrêmes.

Or, la royauté lacédémonienne, il ne la considère que comme un accident réglementaire, puisque toutes les constitutions pourraient, en certaines circonstances, admettre un généralat de ce genre. Il insiste donc particulièrement sur la royauté absolue, et il aborde directement plusieurs questions extrêmement importantes qu'elle fait naître. Or la première de ces questions qui se présente est celle-ci : « Vaut-il mieux remettre le pouvoir à un individu vertueux ou le laisser à de bonnes lois ? » Aristote est peu favorable au premier parti ; il préfère l'empire des lois et de la multitude. « La multitude, dit-il, est comme l'eau, « d'autant moins corruptible qu'elle est en plus grande masse. « La majorité est beaucoup moins facile à corrompre que la mi- « norité. » Il aborde ensuite la question d'hérédité du trône ; et voici comme il s'exprime : « Nous demanderons, dit-il, à ceux « qui vantent l'excellence de la royauté, quel sort ils veulent « faire aux enfants des rois ? Est-ce que par hasard eux aussi « devraient régner ? Mais s'ils sont tels qu'on en a tant vus, « cette hérédité sera bien funeste. D'autre part, un roi maître « d'assurer l'avenir de sa race ne le négligera pas. La confiance « peut entraîner ici bien des dangers : la position est fort glis- « sante, et elle exigerait un héroïsme qui est au-dessus du cœur « humain. » Comme on voit, Aristote ne laisse pas d'être assez difficile contre la royauté de bon plaisir. Mais comment entend-il la force armée dont le roi doit disposer ? « Le roi, dit-il, « doit avoir une force calculée de façon à le rendre plus puis- « sant que chaque citoyen ou qu'un certain nombre de citoyens « réunis, mais à le rendre plus faible que la masse. »

Il confirme donc ce qu'il a déjà dit, savoir : qu'il faut préférer la souveraineté de la loi à celle de l'individu ; et aux craintes

qu'il exprime d'une part, aux précautions qu'il prend de l'autre, on voit qu'il indique ici une pensée intime. « Demander la « souveraineté d'un roi, dit-il un peu plus loin, c'est constituer « souverains l'homme et la bête.... La loi, c'est l'intelligence « sans les passions aveugles. » Il y a un cas cependant où Aristote admet la royauté absolue ; c'est celui où il se présenterait un individu ou une race d'un mérite tout à fait extraordinaire : il faudrait leur obéir sans répliquer.

Dès qu'il a présenté ces diverses considérations sur les gouvernements impurs et sur la royauté *de bon plaisir* (1), Aristote songe à constituer le gouvernement le meilleur, le gouvernement *des meilleurs* (ἀρίστων). Il cherche donc tout d'abord le meilleur genre de vie, du moins celui qu'il faut juger être le préférable (τίς αἱρετώτατος βιος). Or, suivant Aristote, il faut trois sortes de biens pour être heureux : les biens de l'âme, les biens du corps et les biens extérieurs. Aristote en effet n'est pas de l'avis des philosophes ou des législateurs qui placent le bonheur, les uns dans les institutions guerrières, les autres dans la contemplation du beau. Il veut que l'homme soit vertueux, mais il veut aussi qu'il agisse (2).

Est-ce à dire pourtant que l'action soit toujours extérieure, qu'elle se rapporte toujours au monde matériel ? Non : il y a des pensées dont la fin est le bien et qui par cela même agissent ; et de là vient à Aristote un magnifique sentiment de Dieu et de son œuvre.

Cela posé sur la vertu et l'action regardées comme les conditions premières d'un gouvernement parfait, Aristote descend aux conditions matérielles de ce gouvernement, c'est-à-dire à l'examen des hommes et du territoire.

La puissance d'un Etat, s'il faut l'en croire, ne se mesure pas à la population : elle ne peut, elle ne doit se mesurer qu'à une certaine harmonie entre le nombre d'habitants et l'étendue territoriale. Une cité trop peu populeuse n'a point assez de ressources ; trop populeuse elle est embarrassante et incapable de se gouverner convenablement.

Quant au territoire, le plus convenable est celui qui fournit

(1) Περὶ δὲ τοῦ βασιλέως τοῦ κατὰ τὴν αὐτοῦ βούλησιν πάντα πράττοντος.

(2) Ἡ γὰρ εὐδαιμονία πρᾶξις ἐστίν.

toutes les productions nécessaires à la subsistance de l'homme ; il doit être tel qu'il puisse faire vivre les citoyens dans le loisir d'hommes libres et sobres. L'examine-t-on stratégiquement : il faut qu'il soit situé de manière à être d'un accès difficile à l'ennemi et d'une sortie aisée pour les habitants.

La ville principale, la ville chef-lieu sera voisine de la mer, non pas pour penser aux autres peuples, mais pour penser à ses propres avantages. « On ne se fait, dit-il, le marché de toutes les nations que par avidité, et l'Etat, qui doit trouver ailleurs l'élément de sa richesse, ne doit jamais se livrer à de semblables trafics.»

Après avoir caractérisé l'influence des climats sur les gouvernements, Aristote s'occupe des professions qui doivent entrer dans la cité des *meilleurs*.

Au premier rang il place celles qui ont pour but de donner les subsistances ; au second, les arts ; au troisième, les armes ; au quatrième, les finances ; au cinquième, le sacerdoce : la justice enfin décide des intérêts et des droits de chaque citoyen.

Il n'admet aux droits politiques que la classe militaire et la classe délibérante, qu'il suppose en état de vivre libéralement, sans avoir besoin de travailler ; il en exclut les artisans et les laboureurs.

Le sacerdoce, il ne le confie qu'à des citoyens, à des citoyens épuisés par l'âge pour leur assurer le repos, et parce qu'il convient de rendre un culte à la Divinité. Un laboureur, un ouvrier ne peut jamais arriver aux fonctions du pontificat (1).

Quant à la propriété, il veut que les biens fonds appartiennent de droit aux guerriers et à ceux qui délibèrent sur les affaires publiques, c'est-à-dire aux classes qu'il regarde comme les premières. Il divise d'ailleurs le territoire en deux parts, l'une où seront les propriétés des particuliers, l'autre qui sera la propriété nationale, dont toutes les récoltes seront destinées, d'une part, à la dépense des repas communs ; de l'autre, aux frais du culte des dieux. Il demande en outre que la partie territoriale où sont les propriétés des particuliers soit divisée en deux parts, l'une près de la ville, l'autre près des frontières, pour que tous ayant

(1) Οὔτε γὰρ γεωργὸν οὔτε βάναυσον ἱερέα καταστατέον· ὑπὸ γὰρ τῶν πολιτῶν πρέπει τιμᾶσθαι τοὺς θεούς.

un lot de chaque côté soient également intéressés à la défense du pays.

Les terres seront cultivées par des esclaves qu'on prendra chez diverses nations (1) pour qu'ils ne puissent pas former des conspirations, et sans énergie pour qu'ils ne soient jamais dangereux.

Aristote revient après ces détails à sa cité; il désire qu'elle soit bâtie au levant, qu'elle ait des fontaines et de l'eau en abondance, que ses constructions soient en partie alignées, en partie non alignées; qu'elle ait surtout de bonnes fortifications. Les édifices consacrés aux pontifes seront aussi splendides qu'ils doivent l'être, et serviront à la fois aux repas solennels des magistrats et à l'accomplissement des rites que la loi ou un oracle de la Pythie n'a pas rendus secrets. Ce lieu qu'on verra de tous les quartiers environnants, qu'il doit dominer, sera tel que l'exige la dignité des personnages qu'il recevra. Au bas de l'éminence où sera situé l'édifice se trouvera une place qui ne sera jamais souillée de marchandises, dont l'entrée sera interdite aux artisans, aux laboureurs et à tout autre individu de cette classe, à moins que le magistrat ne les y appelle formellement, et elle jouira toujours d'un calme absolu.

Aristote règle ensuite les repas communs; il indique l'endroit où les citoyens, où les magistrats doivent les prendre; et, après qu'il a organisé sa cité matérielle, il reprend le point de départ de son gouvernement par excellence, c'est-à-dire la vertu, le bonheur; et il est amené tout naturellement à parler des moyens de les acquérir, c'est-à-dire de l'étude et de l'éducation.

La nature, les mœurs, la raison (φύσις, ἔθος, λόγος) sont nécessaires pour parvenir à la vertu et au bonheur. Il faut donc que, l'homme étant donné par la nature, l'éducation agisse sur les mœurs et la raison, et c'est au législateur à y pourvoir. A cet effet son premier soin doit se porter sur la partie la plus distincte de l'âme, c'est-à-dire sur celle qui a l'entendement, et sur la fin la plus élevée (2) qu'elle puisse atteindre.

Quelques législateurs fort vantés avaient dirigé l'éducation publique dans un sens d'égoïsme et de domination : les Lacé-

(1) Μήτε ὁμοφύλων πάντων μέτε θυμοειδῶν.
(2) Μᾶλλον δὲ πρὸς τὰ βελτίω καὶ τὰ τέλη. — Chap. XIII, § 9.

démoniens, par exemple, ne devaient jamais avoir qu'un seul but, la guerre et la victoire. Aristote blâme hautement ces principes, et il condamne tout à la fois ceux qui les ont donnés et ceux qui les ont reçus. Ce qu'il faut aux hommes, c'est de la tempérance, de la justice, de la force, de la prudence.

Mais comment obtenir ces vertus? C'est en soignant l'éducation publique; et comment soigne-t-on l'éducation publique? en la conformant à la marche même de la nature.

On devra donc tout d'abord former le corps, puis l'instinct, les impulsions de l'âme (*ὄρεξιν*); enfin on devra former l'entendement, de telle sorte qu'on élève l'appétit pour l'entendement et le corps pour l'âme (1).

Puisque le corps est le premier objet qui doit préoccuper la vigilance du législateur, Aristote règle les conditions et l'âge pour le mariage; il fixe l'époque du mariage pour les femmes à dix-huit ans, et à trente-sept ou un peu moins pour les hommes; il entre dans des détails pleins d'intérêt et de sollicitude sur les tempéraments, la génération, sur le temps où elle doit commencer et cesser. Il commande de n'élever ni les monstres ni les enfants privés de quelque membre.

Lorsqu'il juge nécessaire d'arrêter la population, il ordonne à la mère de se faire avorter avant que l'embryon soit animé, regardant comme un crime d'attenter à son existence quand il est pourvu (2) de sentiment et de vie.

Quant à l'infidélité conjugale, Aristote la condamne et la flétrit de la manière la plus positive (3).

Il fixe ensuite la nourriture et l'éducation du plus jeune âge; il interroge toutes les causes qui peuvent fortifier ou détruire sa santé, déformer ses membres ou les tenir dans un état normal; il étudie et nous dit avec le plus grand soin ce qui convient à l'âge qui suit celui-là jusqu'à cinq ans; il demande pour le développement physique le mouvement et l'action, surtout par le

(1) Διὸ πρῶτον μὲν τοῦ σώματος τὴν ἐπιμέλεαν ἀναγκαῖον εἶναι πρότεραν ἢ τὴν τῆς ψυχῆς, ἔπειτα τὴν τῆς ὀρεξεως, ἕνεκα μέντοι τοῦ νοῦ τὴν τῆς ὀρέξεως, τὴν δε τοῦ σώματος τῆς ψυχῆς.

(2) Διωρισμένον τῇ αἰσθήσει καὶ τῷ ζῆν.

(3) Περὶ δὲ τῆς πρὸς ἄλλην ἢ πρὸς ἄλλον, ἔστω μὲν ἁπλῶς μὴ καλὸν ἁπτόμενον φαίνεσθαι μηδαμῇ μηδαμῶς, ὅταν ᾖ καὶ προσαγορευθῇπόσις...

jeu ; il éloigne des oreilles et des regards des enfants tout ce qui serait de nature à éveiller en eux des idées de corruption, et généralement tout ce qui pourrait les porter au vice, comme la fréquentation des esclaves, les paroles inconvenantes, les gravures ou les peintures obscènes. Puis, après avoir suivi l'enfant depuis cinq jusqu'à sept ans, depuis sept ans jusqu'à la puberté, et depuis la puberté jusqu'à vingt et un ans, il s'appesantit d'une manière particulière sur l'éducation en elle-même, sur son importance et sur les objets qu'elle embrasse.

Or, suivant Aristote, soigner l'éducation est un des devoirs les plus sacrés du législateur, comme la négliger est une des fautes graves qu'il puisse avoir à se reprocher (1) envers l'Etat.

D'un autre côté, tous les membres du corps social ayant même fin, l'éducation doit être *une* et la même pour tous (2), c'est-à-dire publique.

Il ne s'explique pas en détail sur les moyens qui doivent et peuvent mener les jeunes gens à la vertu et au bonheur, c'est-à-dire sur les bases mêmes de l'éducation telle qu'il l'entend ; il ne décide pas quelle part doivent y avoir la culture de l'entendement, ou des mœurs, ou les arts de première nécessité, ou les arts honnêtes, ou les éléments des hautes connaissances (3) ; mais il recommande aux jeunes gens d'apprendre avec soin les arts honnêtes, ceux des arts utiles qui ne dégradent pas. Ensuite il indique les éléments qui composent généralement l'éducation publique, tels que la grammaire, la gymnastique, la musique, le dessin ; il recommande la gymnastique avec modération jusqu'à l'adolescence ; il permet des exercices plus rudes à un âge plus avancé ; et ne perdant jamais de vue le gouvernement parfait qu'il a en vue, il se complaît notamment à détailler tous les avantages qu'il espère de la musique, du point de vue moral ; il proscrit les chants passionnés, les chants qui peu-

(1) Ὅτι μὲν οὖν τῷ νομοθέτῃ μάλιστα πραγματευτέον περὶ τὴν τῶν νέων παιδείαν, οὐδεὶς ἄν ἀμφισβητήσειεν· καὶ γὰρ ἐν ταῖς πόλεσιν οὐ γιγνόμενον τοῦτο βλάπτει τὰς πολιτείας.

(2) Ἐπεὶ δ' ἓν τὸ τέλος τῇ πόλει πάσῃ, φανερὸν ὅτι καὶ τὴν παιδείαν μίαν καὶ τὴν αὐτὴν ἀναγκαῖον εἶναι πάντων καὶ ταύτης τὴν ἐπιμέλειαν εἶναι κοινὴν καὶ μὴ κατ' ἰδίαν...

(3) Καὶ δῆλον οὐδὲν πότερον ἀσκεῖν δεῖ τὰ χρήσιμα πρὸς τὸν βίον ἢ τὰ τείνοντα πρὸς ἀρετὴν ἢ τὰ περιττά.

vent énerver l'âme ; il leur préfère le mode dorien, comme le plus favorable à des impressions honnêtes.

Il ne suffit pas cependant à Aristote de proposer une théorie de république parfaite ; il faut qu'une constitution soit possible, qu'il soit facile de l'établir, de l'appliquer à toutes les cités (1); il faut qu'elle puisse être acceptée et mise à exécution en partant de l'état actuel des choses (2).

Il va donc traiter maintenant des gouvernements les plus usuels, des gouvernements, bien entendu, qui sont en dehors de la royauté et de l'aristocratie dont il vient de parler si longuement depuis la fin du troisième livre jusqu'au cinquième. Il va donc s'occuper du gouvernement qui *reçoit le nom commun de république*, et des constitutions corrompues, l'oligarchie, la démagogie et la tyrannie.

Or la tyrannie, d'après Aristote, est le pire des gouvernements comme étant celui qui est le plus éloigné du gouvernement modèle.

Après la tyrannie vient l'oligarchie. Il y a en effet une grande distance entre l'aristocratie et l'oligarchie.

Enfin la démagogie est le plus supportable (μετριωτάτην) des mauvais gouvernements.

Il y a, comme on voit, des degrés pour Aristote dans l'iniquité des gouvernements, mais il déclare positivement que ces trois gouvernements sont mauvais, sont à côté de la vérité (3).

Reste donc pour lui à déterminer la meilleure forme gouvernementale, celle qui est la plus applicable et la meilleure après l'*aristocratie* telle qu'il l'a examinée dans le quatrième livre ; mais il cherche auparavant à s'orienter.

Or, suivant Aristote, tout Etat se compose d'abord de familles ; nous l'avons déjà vu dès le premier livre, et, dans cette multitude d'hommes qui forment l'Etat, il y a nécessairement des riches, des pauvres et des gens d'une fortune moyenne. D'un autre côté, ces parties de l'Etat peuvent participer au pouvoir politique, soit dans leur universalité, soit en nombre

(1) Οὐ γὰρ μόνον τὴν ἀρίστην δεῖ θεωρεῖν, ἀλλὰ καὶ τὴν δυνατήν, ὁμοίως δὲ καὶ τὴν ῥᾴω καὶ κοινοτέραν ἁπάσαις.

(2) Χρὴ δὲ τοιαύτην εἰσηγεῖσθαι τάξιν, ἣν ῥᾳδίως ἐκ τῶν ὑπαρχουσῶν καὶ πεισθήσονται καὶ δυνήσονται κοινωνεῖν.

(3) Ἡμεῖς δ' ὅλως ταύτας ἐξημαρτημένας εἶναί φαμεν.

plus ou moins grand. Il s'ensuit que les formes de constitutions sont entre elles comme les combinaisons numériques des personnes qui prennent part au pouvoir, soit en raison de leur importance particulière, soit en raison de certains droits. Il y a toutefois deux formes dominantes auxquelles on peut rapporter toutes les autres, la démocratie et l'oligarchie, ou plutôt il n'y en a qu'une seule, l'aristocratie, qui mérite le premier rang et d'où toutes les autres dérivent, oligarchiques là où la souveraineté appartient aux riches, démocratiques là où le pouvoir est attribué à tous les hommes libres.

Mais encore une fois l'Etat se compose de parties multiples : là sont les laboureurs, ici les artisans, ailleurs les hommes de commerce, plus loin les mercenaires, d'un autre côté les guerriers, etc., etc.

Il n'y a donc pas seulement diversité dans les constitutions; il y a diversité dans la démocratie; il y a plusieurs espèces de démocraties, suivant le principe ou la part de pouvoir que l'on fait à telle ou telle classe inférieure.

La première espèce de démocratie est fondée sur l'égalité, non pas sur une égalité arbitraire, mais sur une égalité déterminée par la loi, et signifiant que ni les riches ni les pauvres ne seront pas plus maîtres les uns que les autres, mais qu'ils le seront dans une proportion pareille.

Dans la seconde démocratie, les fonctions publiques ne sont données qu'à ceux qui possèdent un certain cens, fort modique ordinairement.

Dans une troisième espèce, tous les citoyens aspirent aux magistratures ; c'est un droit pour eux, mais la loi règne souverainement.

Dans une quatrième, il suffit d'être citoyen pour être magistrat, la souveraineté d'ailleurs restant à la loi.

Dans une cinquième, la souveraineté appartient à la multitude, dont les décrets font loi. Or, « dès que le peuple est « monarque, il prétend agir en monarque ; il rejette le joug de « la loi et accueille bientôt les flatteurs. Cette démocratie est, « dans son genre, ce que la tyrannie est à la royauté. De part et « d'autre, mêmes voies, même oppression des bons citoyens; « ici les décrets, là les ordres arbitraires. Le démagogue et le « flatteur ont une ressemblance frappante; tous deux ils ont « un crédit sans bornes, l'un sur le tyran, l'autre sur le peuple

« ainsi corrompu. Les démagogues, pour substituer la souveraineté des décrets à celle des lois, rapportent tout au peuple; « car leur puissance ne peut que gagner à la souveraineté du « peuple dont ils disposent eux-mêmes souverainement par la « confiance qu'ils ont su lui surprendre. » Or, d'après Aristote, ce n'est pas là une constitution; il n'y a pas de constitution là où les pouvoirs de la loi n'existent plus.

D'un autre côté, de même qu'il y a plusieurs espèces de démocraties, il y a aussi plusieurs sortes d'oligarchies.

Ce qui caractérise la première, c'est la fixation d'un cens assez élevé pour que les pauvres, quoique les plus nombreux, ne puissent arriver au pouvoir.

Dans une seconde espèce, le cens exigé est considérable, et le corps des magistrats se recrute lui-même.

Dans une troisième, les emplois sont héréditaires.

Dans une quatrième, non-seulement les emplois sont héréditaires, mais les magistrats sont souverains à la place de la loi.

Telles sont les formes diverses de démocratie et d'oligarchie pour Aristote. Le publiciste pourtant ajoute une observation qui nous paraît importante. « Souvent, dit-il, sans que la constitution soit démocratique, le gouvernement, par la tendance des mœurs et des esprits, est populaire; et réciproquement, bien que la constitution soit démocratique, la tendance des mœurs et des esprits est oligarchique. Ceci arrive surtout par suite de révolutions politiques. On ne change rien brusquement, mais on aime à procéder par empiétements successifs. Les anciennes lois restent, mais ceux qui ont fait la révolution restent aussi, maîtres de faire ce qu'ils veulent. »

Aristote explique ensuite le principe et le jeu de toutes les espèces de démocraties et d'oligarchies.

Il est évident toutefois, que ce ne sont pas là les constitutions qui lui plaisent le plus; il jette donc encore quelques idées fort justes et fort larges sur les aristocraties, qu'il ne confond pas avec la véritable aristocratie du quatrième livre, et il passe à la constitution qu'il croit le plus en rapport avec la vie que la plupart des individus et des Etats peuvent accepter (1), par oppo-

(1) Βίον τε τὸν τοῖς πλείστοις κοινωνῆσαι δυνατόν, καὶ πολιτείαν ἧς τὰς πλείστας πόλεις ἐνδέχεται μετασχεῖν.

sition aux constitutions qui demandent une force et une vertu tout idéales.

Or il a dit dans ses *Morales* (1) que le bonheur consiste dans l'exercice permanent de la vertu, que la vertu n'*était qu'un milieu, que la vie la meilleure devait être un milieu*. C'est sur cette donnée qu'il va constituer l'Etat pratique qui lui paraît préférable à tout autre.

Ainsi, tout Etat renfermant trois éléments principaux, les riches, les pauvres, et les citoyens aisés qui ont une position intermédiaire, il s'ensuit que c'est sur la classe moyenne qu'il faut baser l'Etat tel qu'on peut le désirer.

Suivant Aristote, en effet, la classe moyenne présente des avantages qu'elle ne partage avec aucune autre classe; elle est d'abord dans une situation telle qu'elle n'est point assez riche pour s'abandonner à une ambition déréglée, et qu'elle n'est pas assez pauvre pour concevoir des jalousies excessives; elle peut en outre écouter la raison que n'écoutent jamais ni ceux qui sont gâtés par la fortune, ni ceux qui sont dégradés par la misère.

« Ce qu'il faut à la cité, dit Aristote, ce sont des êtres égaux, semblables; et on ne les trouve guère que dans les situations moyennes (2). La classe moyenne est l'élément que la nature destine à être la base de la cité; c'est elle dont l'existence est la plus certaine. Elle ne désire pas le bien d'autrui comme les pauvres; sa fortune n'est pas convoitée comme celle des riches; elle ne conspire pas, on ne conspire pas contre elle; elle vit sans faire craindre aucun danger. Il est donc évident, poursuit Aristote, que la communauté politique la meilleure sera celle qui sera gouvernée par la classe moyenne, et où la classe moyenne

(1) Ἐν τοῖς Ἠθικοῖς.

(2) Βούλεται δὲ γε ἡ πόλις ἐξ ἴσων εἶναι καὶ ὁμοίων ὅτι μάλιστα, τοῦτο δ' ὑπάρχει μάλιστα τοῖς μέσοις· ὥστ' ἀναγκαῖον ἄριστα πολιτεύεσθαι ταύτην τὴν πόλιν ἐστὶν ἐξ ὧν φαμὲν φύσει τὴν σύστασιν εἶναι τῆς πόλεως. Καὶ σώζονται δ' ἐν ταῖς πόλεσιν οὗτοι μάλιστα τῶν πολιτῶν. Οὔτε γὰρ αὐτοὶ τῶν ἀλλοτρίων ὥσπερ οἱ πένητες ἐπιθυμοῦσιν, οὔτε τῆς τούτων ἕτεροι, καθάπερ τῆς τῶν πλουσίων οἱ πένητες ἐπιθυμοῦσιν· καὶ διὰ τὸ μήτ' ἐπιβουλεύεσθαι μήτ' ἐπιβουλεύειν ἀκινδύνως διάγουσιν.

Conring. lib. IV, cap. XI.

l'emportera sur les deux autres classes réunies, ou du moins sur chacune d'elles en particulier. C'est elle qui, ajoutée à une autre, fait l'équilibre et empêche la domination exclusive des deux classes prises séparément (1). Classe moyenne ayant de l'aisance, une aisance convenable (ἱκανήν), voilà les gouvernements qui assurent le plus de bonheur à l'Etat. Trop de fortune ou trop de pauvreté mène à l'oligarchie ou à la démocratie, et l'une et l'autre de ces dernières constitutions mènent à la tyrannie.

Un sage législateur, dit-il ailleurs, basera toujours son gouvernement sur la classe moyenne (2). Veut-il constituer une oligarchie? il doit tenir compte de la classe moyenne. Veut-il faire des lois pour une démocratie? il doit les mettre en rapport avec la classe moyenne. Partout où la prépondérance numérique des hommes de la classe moyenne l'emportera sur les classes extrêmes ou sur chacune d'elles en particulier, le gouvernement sera solide, stable (μόνιμον). Il n'est pas à craindre que les riches conspirent avec les pauvres contre ceux-là; car ils ne s'entendraient jamais. Que pourraient-ils vouloir d'ailleurs? un pouvoir d'intérêt général? Ils ne le trouveront jamais que dans la classe moyenne.

Ainsi, plus le gouvernement sera classe moyenne, plus il sera stable (3).

Dès qu'Aristote a examiné les diverses constitutions, dès qu'il a fait son choix pour la classe moyenne, il étudie les ruses avec lesquelles les aristocraties et les démocraties trompent les peuples, et il revient encore aux principes mêmes sur lesquels tous ces gouvernements reposent.

(1) Δῆλον ἄρα ὅτι καὶ ἡ κοινωνία ἡ πολιτικὴ ἀρίστη ἡ διὰ τῶν μέσων, καὶ τὰς τοιαύτας ἐνδέχεται εὖ πολιτεύεσθαι πόλεις ἐν αἷς δὴ πολὺ τὸ μέσον, καὶ κρεῖττον μάλιστα μὲν ἀμφοῖν, εἰ δὲ μη, θατέρου μέρους· προστιθέμενον γὰρ ποιεῖ ῥοπὴν καὶ κωλύει γίνεσθαι τὰς ἐναντίας ὑπερβολάς. Διόπερ εὐτυχία μεγίστη τοὺς πολιτευομένους οὐσίαν ἔχειν μέσην καὶ ἱκανήν, ὡς ὅπου οἱ μὲν πολλὰ σφόδρα κέκτηνται οἱ δὲ μηθέν, ἢ δῆμος ἔσχατος γίγνεται ἢ ὀλιγαρχία ἄκρατος ἢ τυραννὶς δι' ἀμφοτέρας τὰς ὑπερβολάς.

(2) Δεῖ δ' ἀεὶ τὸν νομοθέτην ἐν τῇ πολιτείᾳ προσλαμβάνειν τοὺς μέσους.

(3) Ὅσῳ δ' ἂν ἄμεινον ἡ πολιτεία μιχθῇ, τοσούτῳ μονιμωτέρα.

Or ces principes peuvent se ramener à trois objets dont l'organisation décide de la dénomination et de la valeur des gouvernements.

Le premier de ces objets est l'assemblée générale délibérant sur les affaires publiques; le second, c'est le corps des magistrats; le troisième, c'est le corps judiciaire.

Aristote étudie les assemblées générales dans leurs prérogatives, dans leur variété d'action; non-seulement il les suit dans l'état démocratique, mais il les considère encore dans l'oligarchie, dans le gouvernement aristocratique et républicain. Il indique le moyen de rendre ces assemblées les meilleures possibles dans la démocratie, dans l'oligarchie. « La délibération ne peut que gagner, dit-il, à ce que tous les citoyens y prennent part, la foule s'éclairant des lumières des gens distingués, et ceux-ci profitant des lumières de la foule. »

De là il passe aux magistratures, à leur répartition, à la durée de leur exercice, à leurs titulaires, à leur composition, au mode de leur nomination, à leur établissement. Il s'étend longuement sur les électeurs et les éligibles, regardés comme les agents principaux des magistratures. Il examine enfin l'ordre judiciaire dans les différences des tribunaux, dans leur personnel, leurs attributions, leur mode de formation; il l'interroge dans ses modifications diverses, soit que l'élément démocratique, oligarchique, aristocratique ou républicain, y domine; et quoiqu'il donne la préférence au gouvernement de la classe moyenne, il procède à l'organisation spéciale du pouvoir dans la démocratie, dans l'oligarchie qui se présentent, dans Aristote, comme les constitutions les plus communes et comme celles qui embrassent toutes les autres.

Or, la première condition, pour Aristote, c'est que les lois soient en rapport avec le principe même des divers gouvernements.

Ainsi, dans la démocratie, la liberté (1) est la base naturelle de la politique, comme le premier caractère de la liberté est le droit de commander et d'obéir tour à tour, comme le droit est l'égalité non pas d'après le mérite, mais d'après le nombre.

Il suit de là que, dans la démocratie, le peuple est le maître,

(1) Ὑπόθεσις μὲν οὖν τῆς δημοκρατικῆς πολιτείας ἐλευθερία..... ἐλευθερίας δὲ ἓν μὲν τὸ ἐν μέρει ἄρχεσθαι καὶ ἄρχειν.

et que ce qui plaît au grand nombre est la loi suprême et la justice par excellence (1), la justice absolue.

D'un autre côté, la liberté a pour second caractère le droit de vivre comme on veut, prérogative qui tient à la nature de l'homme libre, comme il est dans la nature de l'esclave de vivre suivant la volonté d'autrui.

Il suit de là que, dans la démocratie, chacun doit vivre sans être commandé par qui que ce soit, ou que, s'il est commandé, c'est à la condition qu'il commandera à son tour.

Cela posé, voici quels seront les fondements d'une constitution démocratique.

1° Tous les citoyens doivent être électeurs et éligibles (2).

2° Tous commanderont à chacun, et chacun commandera à tous alternativement.

3° Les charges, du moins celles qui n'ont besoin ni d'expérience ni de connaissances spéciales (τέχνης) seront données au sort.

4° Le cens exigé pour arriver aux emplois sera nul ou très-faible (μικροτάτου).

5° Personne n'occupera deux fois la même charge, ou le cas sera rare (ὀλιγάκις), ou les fonctions seront peu importantes (ὀλίγας); on exceptera les emplois militaires.

6° La durée des magistratures sera limitée (ὀλιγοχρονίους τὰς ἀρχὰς).

7° Tous les citoyens doivent être juges dans toutes les affaires, ou du moins dans la plupart, dans les plus grandes, dans les plus dominantes, telles que les comptes de l'Etat (3) et les objets généraux, et enfin dans les contrats civils.

8° L'assemblée générale doit être souveraine sur toutes les matières ou du moins sur les principales, et l'on doit ôter tout pouvoir aux magistratures secondaires ou ne leur en laisser que sur des objets insignifiants (ὀλιγίστων).

Tous les emplois doivent être rétribués : assemblée générale, tribunaux, magistratures inférieures.

(1) ... Τὸ πλῆθος ἀναγκαῖον εἶναι κύριον, καὶ ὅτι ἄν δόξῃ τοῖς πλείοσι, τοῦτ' εἶναι καὶ τέλος καὶ τοῦτ' εἶναι τὸ δίκαιον.

(2) Τούτων δ' υποκειμένων, καὶ τοιαύτης οὔσης τῆς ἀρχῆς, τᾶ τοιαῦτα δημοτικά· τὸ αἱρεῖσθαι τὰς ἀρχὰς πάντας ἐκ πάντων.

(3) Οἶον περὶ εὐθυνῶν.

Ajoutez encore quelques autres conditions à celles-ci, vous aurez les bases des institutions démocratiques.

Mais comment établir l'égalité qui constitue les gouvernements démocratiques? C'est en ordonnant que la volonté de la majorité et de la fortune soit la loi et décide de tous les cas douteux.

Il y a toutefois quatre espèces de démocraties, suivant Aristote,

Savoir:

Celle des laboureurs,

Celle des pasteurs,

Celle des ouvriers, gens de peine, etc.,

Celle qu'on pourrait appeler démagogie.

Il s'agit de les organiser.

Or, dans la démocratie la plus ancienne et la meilleure, c'est-à-dire dans celle des laboureurs, tous hommes qui ont besoin de travailler, le droit (1) d'élire les magistrats, d'en exiger des comptes, parfois aussi de juger, suffit à l'ambition de ceux qui en ont et au bonheur de tous.

Les grandes charges seront données aux suffrages et d'après un certain revenu ; les fonctions les plus importantes seront données dans la raison du revenu le plus fort. S'il n'y a point de cens établi, on n'élèvera aux emplois que ceux qui, par leur aisance, peuvent les remplir (2).

Sans s'expliquer d'une manière aussi directe, Aristote semble indiquer les mêmes moyens d'organisation pour la démocratie des pasteurs, des mercenaires ; pour les autres classes de démocratie, il invoque de plus les mœurs et les lois.

Ce n'est pas tout néanmoins d'organiser la démocratie, il faut lui donner les moyens de la faire vivre le plus longtemps possible.

Les règles à cet égard sont celles-ci :

Là où l'Etat n'a point de revenus, il faut que les assemblées publiques soient rares et les membres des tribunaux fort nombreux, mais ne siégeant que quelques jours.

(1) Αἱρεῖσθαι μὲν τὰς ἀρχὰς καὶ εὐθύνειν καὶ δικάζειν παντάς.

(2) Ἄρχειν δὲ τὰς μεγίστας αἱρετοὺς καὶ ἀπὸ τιμημάτων, τὰς μείζους ἀπὸ μειζόνων, ἢ καὶ ἀπὸ τιμημάτων μὲν μηδεμίαν, ἀλλὰ τοὺς δυναμένους.

Si l'Etat est opulent, il faudra accumuler les excédants des recettes publiques, afin de les répartir en une seule fois aux pauvres, surtout si les portions individuelles suffisent à l'achat d'un immeuble ou à l'établissement d'un petit commerce ou d'une exploitation agricole. S'il n'est pas possible de donner à la masse entière, on procédera par tribus ou par toute autre division successive.

Les classes élevées, si elles sont bien intentionnées (χαριέντων) et prudentes, auront soin d'aider les pauvres et de les tourner vers le travail (τρέπειν ἐπ' ἐργασίας).

Quant à l'institution de l'oligarchie, il faudra prendre pour chacune de ces espèces le contre-pied de ce qui concerne l'espèce correspondante de démocratie.

Ainsi, dans la première et la mieux combinée des oligarchies, le cens doit être varié, plus fort pour les uns, plus faible pour les autres; plus faible pour les magistratures vulgaires et d'utilité matérielle, plus fort pour les magistratures élevées. Ici le cens légal doit être combiné de manière que la portion qui aura des droits politiques soit plus forte que celle qui n'en aura pas. Il faut, du reste, que tout ce qu'il y a de plus distingué parmi le peuple ait part au pouvoir.

Il est nécessaire d'étendre un peu ces bases pour l'oligarchie qui succède à cette première espèce. Quant à l'oligarchie qui répond (ἀντικειμένη) à la dernière forme démocratique, elle exige d'autant plus de précautions qu'elle est plus mauvaise par elle-même (1).

Généralement (ὅλως) l'abondance des populations sauve les démocraties: le droit du nombre y remplace le droit du mérite. Il est évident, au contraire, qu'on ne peut espérer de sauver les oligarchies que par le bon ordre (ὑπὸ τῆς εὐταξίας).

Comme moyen de force, l'oligarchie accordera des droits politiques au peuple, soit sous la condition d'un cens légal, soit en exigeant qu'on ait cessé toute occupation illibérale depuis un certain temps; elle prescrira en outre à ceux qui devront occuper les principales magistratures les dépenses qu'ils auront à acquitter pour des sacrifices, pour la construction d'édifices publics.

Après avoir posé les éléments fondamentaux de la démocra-

(1) Ὅσωπερ χειρίστη, τοσούτῳ δεῖ πλείονος φυλακῆς.

tie et de l'oligarchie, Aristote détermine le nombre des magistratures nécessaires aux besoins matériels de la cité. Il indique ensuite celles qu'il juge indispensables à la défense de l'Etat, aux affaires militaires ; puis celles qui contrôlent, examinent, vérifient les comptes ; celles qui ont mission de convoquer le peuple dans des assemblées générales, celles enfin qui ont rapport au culte des dieux ; et, quand il a dit sa pensée sur l'organisation de ces Etats, il étudie les causes qui peuvent amener des révolutions.

Or, parmi ces causes, la première qui se présente est l'abus même du principe qui sert de fondement à chaque Etat. « La démagogie, dit-il, est née presque toujours de ce qu'on a prétendu rendre absolue et générale une égalité qui n'était réelle qu'à certains égards ; l'oligarchie, de ce qu'on a prétendu rendre absolue et générale une inégalité qui n'est réelle que sur quelques points (1). » Et l'on peut dire que cette cause est la source des révolutions (2).

Mais quelles sont les causes générales des perturbations politiques ? Aristote les ramène à trois chefs (3) : ce sont la disposition morale de ceux qui s'insurgent, le but de l'insurrection, et en troisième lieu les circonstances déterminantes qui amènent la discorde parmi les citoyens ; et le publiciste de Stagyre prouve par tout ce qu'il dit que le cœur humain reste toujours identique à lui-même dans ses ambitions, ses convoitises, son orgueil et sa vanité, quand il reste abandonné à lui-même.

Indépendamment de ces causes, Aristote en voit d'autres dans l'accroissement disproportionné de quelques classes de la cité, dans la négligence des gouvernants, dans la diversité des

(1) Δῆμος μὲν γὰρ ἐγένετο ἐκ τοῦ ἴσους ὁτιοῦν ὄντας οἴεσθαι ἁπλῶς ἴσους εἶναι· ὅτι γὰρ ἐλεύθεροι πάντες ὁμοίως, ἁπλῶς εἶναι νομίζουσιν· ὀλιγαρχία δ' ἐκ τοῦ ἀνίσους ἔν τι ὄντας ὅλως εἶναι ἀνίσους ὑπολαμϐάνειν· κατ' οὐσίαν γὰρ ἄνισοι ὄντες ἁπλῶς ἄνισοι ὑπολαμϐάνουσιν εἶναι.

(2) Ἀρχαὶ μὲν οὖν ὡς ἐιπεῖν αὗται καὶ πηγαὶ τῶν στάσεών εἰσιν, ὅθεν στασιάζουσι.

(3) Εἰσὶ δὲ σχεδὸν ὡς εἰπεῖν τρεῖς τὸν ἀριθμὸν, ἃς διοριστέον καθ' αὑτὰς τύπῳ πρῶτον. Δεῖ γὰρ λαϐεῖν, πῶς τε ἔχοντες στασιάζουσι, καὶ τίνων ἕνεκεν, καὶ τρίτον, τίνες ἀρχαὶ γίνονται τῶν πολιτικῶν ταραχῶν καὶ τῶν πρὸς ἀλλήλους στάσεων.

races qui composent l'Etat, dans la position topographique, dans la division des principaux citoyens, dans un excès de considération donnée à quelque magistrature, à quelque classe de l'Etat, dans l'égalité de forces entre les partis ennemis. Il examine ensuite avec une sagacité prodigieuse ces causes diverses dans les démocraties, dans les oligarchies, dans les aristocraties; et il procède ensuite aux moyens généraux et particuliers de conservation pour ces gouvernements divers. « Si nous connaissons, dit-il, les causes qui ruinent les Etats, nous devons connaître aussi les causes qui les conservent. Le contraire produit toujours le contraire, et la conservation est l'opposé de la ruine (1). »

Or la première règle de conservation pour les Etats, c'est de ne pas déroger à la loi : l'illégalité, est-il dit, mine sourdement l'Etat, de même que de petites dépenses souvent répétées minent les fortunes.

La seconde règle est de ne pas se fier aux ruses politiques qu'on emploie contre le peuple (2).

La troisième règle, c'est que les gouvernants soient prudents, non-seulement envers leurs collègues, envers les simples citoyens, mais envers ceux qui sont exclus des emplois. Dans les aristocraties et les oligarchies, par exemple, les fonctions seront de courte durée pour qu'on n'aille pas à la tyrannie.

La quatrième règle, c'est de tenir l'esprit des citoyens toujours en alerte, comme si l'on avait toujours à conjurer quelque grand danger.

La cinquième, c'est de n'avoir recours qu'à la légalité, à des moyens légaux, pour prévenir les dissensions entre les citoyens puissants.

La sixième est une des plus importantes : c'est de veiller à ce qu'aucune supériorité *excessive* ne s'élève dans l'Etat.

Une autre règle, c'est de créer une magistrature chargée de surveiller ceux dont la vie n'est pas d'accord avec l'esprit de la constitution.

(1) Δῆλον ὅτι, εἴπερ ἔχομεν δι' ὧν φθείρονται αἱ πολιτεῖαι, ἔχομεν καὶ δι' ὧν σώζονται· τῶν γὰρ ἐναντίων τὰ ἐναντία ποιητικά· φθορὰ δὲ σωτηρίᾳ ἐναντίον.

(2) Ἔπειτα μὴ πιστεύειν τοῖς σοφίσματος χάριν πρὸς τὸ πλῆθος συγκειμένοις.

En outre, il ne faut jamais que les fonctions publiques enrichissent ceux qui les occupent, surtout dans les oligarchies.

On doit rendre la partie des citoyens qui veut le maintien de l'Etat plus forte que celle qui en veut la chute.

Il faut garder la modération et la mesure en toute chose.

Il faut surtout (1) conformer l'éducation générale au principe même de la constitution.

Ces causes de révolution et de stabilité pour les Etats républicains étant énumérées, Aristote examine comment les mêmes causes agissent sur les royautés et les tyrannies. « L'injustice, la peur, le mépris, dit-il, ont presque toujours déterminé les conspirations des sujets contre les monarques. » A ces causes il en joint d'autres, la cupidité, le désir de la gloire, une attaque extérieure, la haine.

Mais Aristote ne se borne pas à étudier les causes de la perte des monarchies ou des tyrannies; il étudie les moyens qui peuvent les sauver.

Or, suivant Aristote, la royauté se maintient par la modération. Moins ses attributions souveraines sont étendues, plus elle a de chances de durée dans son intégrité.

Quant à la conservation de la tyrannie, voici les formules que lui prescrit Aristote.

Elle doit réprimer toute supériorité qui s'élève, se défaire des gens de cœur, défendre les repas communs et les associations, empêcher l'instruction et tout ce qui tient aux lumières, c'est-à-dire prévenir ce qui donne ordinairement courage et confiance en soi; elle doit interdire les écoles et les réunions qui pourraient leur ressembler; elle doit tout faire pour que les sujets restent inconnus les uns aux autres; bien connaître les moindres déplacements des citoyens, les forcer à vivre en quelque sorte sur le seuil de leurs portes pour savoir toujours ce qu'ils font, et les accoutumer par ce continuel esclavage à la bassesse et à la timidité d'âme. Elle doit en outre savoir tout ce qui se dit, tout ce qui se fait, avoir des espions dans les sociétés, dans les réunions; semer la discorde et la calomnie parmi les citoyens; mettre aux prises les amis entre eux, irriter

(1) Μέγιστον δὲ πάντων τῶν εἰρημένων πρὸς τὸ διαμένειν· τὰς πολιτείας, οὗ νῦν ὀλιγωροῦσι πάντες, τὸ παιδεύεσθαι πρὸς τὰς πολιτείας.

le peuple contre les hautes classes qu'on désunit entre elles; elle doit appauvrir les sujets, faire la guerre pour imposer à tous le besoin constant d'un chef militaire, entretenir la défiance parmi ses amis; elle doit surtout s'efforcer de rendre son autorité toute royale, ou du moins prendre adroitement toutes les apparences d'un roi. Le tyran doit en outre embellir la ville comme s'il en était l'inspecteur et non le maître; il doit être ennemi de tout excès, et tâcher de se faire aimer de la foule; il doit se montrer complétement vertueux ou du moins vertueux à demi; il ne doit jamais paraître vicieux, ou du moins jamais autant qu'on peut l'être.

Aristote termine son livre par une discussion contre Socrate et Platon, relativement aux révolutions qu'il les accuse de n'avoir pas assez approfondies dans leurs causes.

DEUXIÈME PARTIE.

Nous venons d'exposer les idées principales qui constituent les huit livres de la *Politique* d'Aristote. Pour être fidèle à notre plan, nous devons maintenant justifier l'ordre que nous avons cru devoir suivre.

D'abord, point de difficultés pour la place que doit occuper chacun des trois premiers livres; à cet égard, la science et la logique sont d'accord. Mais il n'en est pas ainsi après le troisième livre, et c'est ici que commence le débat.

La majorité des écrivains a suivi l'ordre des huit livres d'Aristote tel qu'il est indiqué depuis Albert-le-Grand. Nous pensons, nous aussi, que cet ordre n'est pas le vrai; nous pensons:

1° Que les anciens septième et huitième livres doivent être à la suite du troisième;

2° Que l'ancien quatrième doit être le sixième;

3° Que l'ancien sixième doit être le septième;

4° Qu'enfin l'ancien cinquième doit être le dernier, c'est-à-dire le huitième; et voici nos motifs :

Dans le troisième livre Aristote a établi d'une part trois gouvernements purs,

Savoir :
La monarchie,
L'aristocratie,
La démocratie;

Et trois gouvernements impurs,

Savoir :
La tyrannie,
L'oligarchie,
La démagogie.

Puis il a dit : « Il faut nous *arrêter quelques instants sur cette « différence des gouvernements*, car elle offre des difficultés. « Quand on observe les choses philosophiquement et qu'on ne « veut pas se borner seulement au fait, on doit, quelque mé- « thode d'ailleurs qu'on adopte, n'omettre aucun détail, n'en « négliger aucun, mais les montrer tous dans leur vrai jour (1). »

Il est donc certain d'après ce passage, d'après les mots que nous avons soulignés, qu'Aristote veut suivre un ordre d'idées défini dans son esprit, relativement aux diverses formes de gouvernement; et les habitudes de son intelligence suppléeraient d'ailleurs à son silence, s'il ne s'expliquait pas à cet égard.

En outre, il parle immédiatement après cette phrase, d'abord de la tyrannie, en second lieu de l'oligarchie, en troisième lieu de la démocratie dans le sens de démagogie.

Aristote reste donc d'accord avec une méthode qu'il s'est proposée tout d'abord dans le passage cité plus haut; seulement il fait passer premièrement sous nos yeux les gouvernements impurs, comme s'il avait hâte de nous en débarrasser, comme pour mieux concentrer toute notre attention sur les gouvernements purs; et, après une discussion assez longue, il arrive à parler de la royauté, de la monarchie.

Tout indique donc qu'il conservera pour les gouvernements purs l'ordre qu'il a adopté pour les gouvernements impurs. Or, quand il a eu à nous occuper de ceux-ci, il a mis la tyrannie en

(1) Δεῖ δὲ μικρῷ διὰ μακροτέρων εἰπεῖν τίς ἑκάστη τούτων τῶν πολιτειῶν ἐστίν· καὶ γὰρ ἔχει τινὰς ἀπορίας, τῷ δὲ περὶ ἑκάστην μέθοδον φιλοσοφοῦντι καὶ μὴ μόνον ἀποβλέποντι πρὸς τὸ πράττειν οἰκεῖόν ἐστι τὸ μὴ παρορᾶν μηδέ τι καταλείπειν, ἀλλὰ δηλοῦν τὴν περὶ ἕκαστον ἀλήθειαν.

(Bekker, page 71.)

tête, puis l'oligarchie et la démocratie-démagogie ; et quand il arrive aux gouvernements purs, il nous entretient d'abord de la royauté. Le bon sens veut donc qu'immédiatement après la discussion sur la royauté on s'attende à voir ce qui regarde l'*aristocratie* et la démocratie, c'est-à-dire les deux derniers éléments de sa première division.

Voici déjà une première induction qui rattacherait le troisième livre à l'*ancien septième* ; mais tant s'en faut que ce soient là les seules preuves de cette liaison.

Le troisième livre se termine par la phrase suivante : « Des trois constitutions que nous avons reconnues bonnes, la meilleure doit être nécessairement celle qui a les meilleurs chefs. Tel est l'état où le pouvoir n'appartient qu'*à la vertu*, qu'on le confie d'ailleurs soit à un seul individu, soit à une race entière, soit à la multitude, et où les uns savent obéir aussi bien que les autres savent commander dans l'intérêt du but le plus noble. Il a été démontré précédemment (mais transitoirement) que, dans le gouvernement parfait, la vertu privée était identique à la vertu politique ; il n'est pas moins évident qu'avec les mêmes moyens et les mêmes vertus qui constituent l'homme de bien, on peut considérer aussi un Etat entier aristocratique ou monarchique ; d'où il suit que l'éducation et les *mœurs qui font l'homme vertueux* sont à peu près les mêmes que celles qui font le monarque ou le citoyen d'une république.

« Ceci posé, nous essayerons de traiter du *gouvernement parfait*, de sa nature et de la possibilité de son établissement. Quand on veut l'étudier avec tout le soin qu'il mérite, il faut... »

Il nous semble que quelques-unes de ces paroles confirment pleinement notre premier sentiment.

Dans ces paroles, en effet, il y a tout ce qui est nécessaire pour annoncer l'aristocratie, c'est-à-dire ce qui est l'objet de l'ancien septième livre, et l'éducation qui est l'objet de l'ancien huitième. Pour Aristote, le meilleur gouvernement est celui qui est dirigé par le plus vertueux (τούτων δ' ἀναγκαῖον ἀρίστην εἶναι τὴν ὑπὸ τῶν ἀρίστων οἰκονομουμένην). Il importe peu que ce soit ou un seul homme, ou une famille, ou la multitude qui gouverne ; ce qu'il faut, c'est que le gouvernement soit supérieur en vertu (ὑπερέχον κατ' ἀρετήν) ; ce qu'il faut, c'est que sous ce gouvernement on commande et l'on obéisse en vue d'une vie toute supérieure (πρὸς τὴν αἱρετωτάτην ζωήν). Or n'est-ce pas

là l'idée, la pensée dominante de l'ancien septième livre?

Du reste, qu'est-ce que l'aristocratie d'après Aristote? Comment la comprend-il? Il nous le dit lui-même.

« Un gouvernement basé sur la *vertu absolue*, et qui n'admet point de vertu relative, mérite exclusivement la dénomination d'*aristocratie*. Et ce gouvernement est le seul dans lequel la vertu de l'homme de bien soit rigoureusement celle du bon citoyen (1). »

Or, comparez cette phrase avec la phrase antépénultième qui termine le troisième livre, vous verrez une concordance parfaite dans les idées; il y a surtout un rapport qui est exactement le même : c'est celui qui assimile la vertu du citoyen parfait à celle de l'homme parfait. D'une part il est dit ou plutôt on rappelle : « ὅτι τὴν αὐτὴν ἀναγκαῖον ἀνδρὸς ἀρετὴν εἶναι καὶ πολίτου τῆς πόλεως τῆς ἀρίστης »; de l'autre, on dit : « Ἐν μόνῃ γὰρ ἁπλῶς ὁ αὐτὸς ἀνὴρ καὶ πολίτης ἀγαθός εστιν). »

Ce n'est pas tout encore : Aristote appelle l'aristocratie le gouvernement le meilleur (πολιτείαν τὴν ἀρίστην ou τῶν ἀρίστων); et dans la phrase pénultième qui est à la fin du troisième livre, il est dit : (Διωρισμένων δὲ τούτων περὶ τῆς πολιτείας ἤδη πειρατέον λέγειν τῆς ἀρίστης, τίνα πέφυκε γίνεσθαι τρόπον και καθίστασθαι πῶς). Nul doute pour nous, les mots ἤδη et ἀρίστης annoncent positivement qu'Aristote parlera de l'aristocratie immédiatement après ce troisième livre.

Faut-il enfin une preuve irrécusable que l'ancien quatrième livre est mal placé et qu'on doit lier le troisième à l'ancien septième? Qu'on écoute Aristote lui-même dans le premier paragraphe du quatrième livre (ancien septième) :

« Après les préliminaires que nous venons de développer et les considérations auxquelles nous nous sommes livrés sur les diverses formes de gouvernement, nous aborderons ce qui nous reste à dire en posant les principes fondamentaux d'un gouvernement fait à souhait (2). »

(1) Τὴν γὰρ ἐκ τῶν ἀρίστων ἁπλῶς κατ' ἀρετὴν πολιτείαν, καὶ μὴ πρὸς ὑπόθεσίν τινα ἀγαθῶν ἀνδρῶν, μόνην δίκαιον προσαγορεύειν ἀριστοκρατίαν. Ἐν μόνῃ γὰρ ἁπλῶς ὁ αὐτὸς ἀνὴρ καὶ πολίτης ἀγαθός εστιν. (Bekker, 107.)

(2) Περὶ τῆς μελλούσης κατ' εὐχὴν συνεστάναι πόλεως· οὐ γὰρ οἷόν τε πολιτείαν γενέσθαι τὴν ἀρίστην ἄνευ συμμέτρου χορηγίας.

Or, quel est ce gouvernement fait à souhait? C'est toujours le gouvernement ἀρίστην, l'aristocratie, et c'est lui-même qui nous le dit dans la phrase qui suit immédiatement :

« Comme cet état parfait ne peut exister sans les conditions indispensables à sa perfection même, il est permis de se les donner toutes, telles qu'on les désire, par hypothèse, pourvu qu'on n'aille point jusqu'à l'impossible... »

D'ailleurs qu'on écoute encore Aristote lui-même :

« Le gouvernement parfait que nous cherchons, dit-il (ancien livre VII, chap. VIII, § 2) ἐπεὶ δε τυγχάνομεν σκοποῦντες περὶ τῆς ἀρίστης πολιτείας αὕτη δ' ἐστί καθ' ἣν ἡ πόλις ἂν εἴη μάλιστ' εὐδαίμων), est précisément celui qui assure au corps social la plus large part de bonheur. Or le bonheur, avons-nous dit, est inséparable de la vertu.... (τὴν δ'εὐδαιμονίαν ὅτι χωρὶς ἀρετῆς ἀδύνατον ὑπάρχειν). Ainsi, dans cette république parfaite, où la vertu des citoyens sera réelle dans toute l'étendue du mot et non point relativement à un système donné, ils s'abstiendront soigneusement de toute profession mécanique, de toute spéculation mercantile, travaux dégradés et contraires à la vertu (πρὸς ἀρετὴν ὑπεναντίος). »

Mais ne nous lassons pas de consulter Aristote lui-même. Au chapitre II de l'ancien quatrième livre, voici comment il s'exprime :

« Nous avons parlé de l'*aristocratie* et de la royauté (1). »

Or, jusqu'à l'endroit où ces paroles sont écrites, il n'a pas été parlé d'aristocratie : ce fait seul atteste que l'ancien quatrième livre est hors de son rang naturel.

D'un autre côté enfin la dernière phrase qui termine le troisième livre est composée presque des mêmes mots qui commencent l'ancien septième (2), et le mot αὐτῆς indique encore les mots πολιτείας τῆς ἀρίστης, comme le dit Conring dans son *Introduction*, page 604.

Il en résulte que tout se réunit pour changer radicalement l'ordre des matières de la *Politique* d'Aristote après le troisième livre, et pour rattacher l'ancien septième livre au troisième.

(1) Περὶ μὲν ἀριστοκρατίας καὶ βασιλείας εἴρηται.

(2) Ἀνάγκη γὰρ περὶ αὐτῆς ποιήσασθαι τὴν προσήκουσαν σκέψιν περὶ πολιτείας ἀρίστης τὸν μέλλοντα ποιήσασθαι τὴν προσήκουσαν ζήτησιν, ἀνάγκη...

Mais, dira-t-on, s'il est incontestable que l'ancien septième livre doit suivre le troisième, pourquoi transposer aussi l'ancien huitième, pourquoi le lier au livre qui traite de l'*aristocratie ?* Rien de plus facile à expliquer.

Quand Aristote a indiqué les positions diverses qui sont indispensables à sa cité aristocratique, à son aristocratie, à son gouvernement de la vertu, il a été amené à chercher un moyen pour que l'homme parvînt à la vertu (1). Or ce moyen il l'a trouvé dans l'exercice de la raison, dans les leçons de l'exemple et celles du maître ; il l'a trouvé dans la culture de l'âme, de l'entendement, comme on peut s'en convaincre en lisant la fin de l'ancien septième. Ces faits seuls suffisent à établir que la question relative à l'éducation se présentait immédiatement après la question de l'*aristocratie* que concevait Aristote, et que l'ancien huitième doit être le cinquième.

« Puisque nous traitons du gouvernement parfait, dit Aristote ; puisque le gouvernement parfait (ἀρίστη πολιτεία) est l'administration parfaite de la cité ; puisque la cité, parfaitement administrée, est la plus heureuse, il est évident qu'il faut chercher ce que c'est que le bonheur (2).

Et en quoi consiste le bonheur ? Il consiste, dit Aristote, dans les actions parfaitement conformes à la vertu, et nous entendons par vertu non pas la vertu relative, mais la vertu absolue (3).

Or, comment l'homme peut-il devenir vertueux ? par la nature, par les mœurs, par la raison cultivée, développée, appliquée (4).

De ces idées à un système d'éducation il n'y a qu'un pas, comme on le voit.

L'ancien huitième livre est donc une suite nécessaire à l'an-

(1) Τοῦτ' ἄρα σκεπτέον, πῶς ἀνὴρ γίνεται σπουδαῖος.
(Livre IV (VII) chap. XII. — 2e vol. Barthélemy Saint-Hilaire, page 81.)

(2) Ἐπεὶ δὲ τὸ προχείμενόν ἐστι τὴν ἀρίστην πολιτείαν ἰδεῖν, αὕτη δ' ἐστὶ καθ' ἣν εὐδαιμονεῖν μάλιστα ἐνδέχεται τὴν πόλιν, δῆλον ὅτι τὴν εὐδαιμονίαν δεῖ, τί εστι, μὴ λανθάνειν.

(3) Φαμὲν δὲ... ἐνέργειαν εἶναι καὶ χρῆσιν ἀρετῆς τελείαν, καὶ ταύτην οὐχ ἐξ ὑποθέσεως, ἀλλ' ἁπλῶς.

(4) Ἀλλὰ μὴν ἀγαθοί γε καὶ σπουδαῖοι γίγνονται διὰ τριῶν. Τὰ τρία δὲ ταῦτά ἐστι φύσις ἔθος λόγος.

cien septième, aujourd'hui le quatrième; c'est plus : on ne peut pas plus concevoir celui-ci sans celui-là, que ce dernier sans le premier.

Mais, comme le dit Aristote, et nous devons le répéter ici, ce n'est point assez de connaître le gouvernement parfait, l'*aristocratie*, il faut savoir encore ce que sont les gouvernements possibles (1). Il est donc certain que le livre où le publiciste stagyrite traite de ceux-ci, c'est-à-dire l'ancien quatrième, doit être placé immédiatement après l'ancien huitième, qui est aujourd'hui le cinquième. Et cet ordre en effet est en parfait rapport avec la division primitivement établie entre les gouvernements purs et impurs.

On conçoit alors que l'ancien quatrième étant devenu le sixième, l'ancien système, où il s'agit de l'organisation des divers Etats *possibles*, soit le septième, et que l'ancien cinquième, où il s'agit tour à tour des moyens de renverser les Etats possibles et de les conserver, devienne le huitième par la force même de la logique.

La *Politique* d'Aristote n'est donc acceptable que dans l'ordre même où nous avons cherché à l'exposer.

Est-ce à dire que la *Politique* du philosophe stagyrite nous présente un ensemble aussi complet, aussi satisfaisant pour l'esprit, que la *Rhétorique* par exemple? Non, et il nous paraît incontestable que ce livre a subi çà et là de fâcheuses altérations.

Ainsi, dans tous les livres nous trouvons des lacunes sans même avoir besoin de recourir aux astérisques, *stellulis* de Conring : çà et là se présentent des répétitions telles que certains chapitres semblent n'être pour l'idée que la copie les uns des autres; ailleurs on rencontre des fragments qui semblent introduits là frauduleusement: parfois aussi un œil exercé y sent quelques transpositions et interpolations. D'un autre côté, l'ancien huitième livre, aujourd'hui le cinquième, nous paraît incomplet, malgré l'opinion du savant M. Barthélemy Saint-Hilaire, un des professeurs pourtant auxquels notre conscience aime à rendre hommage comme à l'un des hommes les plus dis-

(1) Οὐ γὰρ μόνον τὴν ἀρίστην δεῖ θεωρεῖν, ἀλλὰ καὶ τὴν δυνατήν· ὁμοίως δὲ καὶ τὴν ῥᾴω καὶ κοινοτέραν ἁπάσαις.

(Barthélemy Saint-Hilaire, page 174, 2e volume.)

tingués de notre temps par la noblesse de son caractère, l'étendue de son savoir et l'élévation de son esprit : il est impossible, en effet, qu'il n'y ait pas là une omission quelconque sur la *grammaire* et le *dessin* , deux parties des quatre qu'Aristote a énumérées comme étant la base de l'éducation reçue de son temps, savoir : la grammaire, la gymnastique, la musique et parfois le dessin (1). Mais, malgré ces vides, malgré ces répétitions et interpolations, malgré ces sacriléges contre le génie si méthodique, si correct, si nerveux du Stagyrite, on voit clairement Aristote dans sa condition de publiciste ; on peut l'apprécier. Or telle est la dernière tâche que nous nous sommes proposée et dont nous tâcherons de nous acquitter bientôt.

Auguste SIGUIER.

(1) Ἔστι δὲ τέτταρα σχεδὸν ἃ παιδεύειν εἰώθασι, γράμματα καὶ γυμναστικὴν καὶ μουσικήν, και τέταρτον ἔνιοι γραφικήν.

DE L'ÉTABLISSEMENT

DU CHRISTIANISME

EN ALLEMAGNE.

Un grand dessein remplit toute l'histoire ; les hommes le poursuivent et les événements le servent : c'est de procurer l'unité des choses humaines par le rapprochement des peuples sous une même loi : c'est ce que l'antiquité conçut sous le nom d'empire, ce qu'établirent les nations modernes, et ce qu'on nomma la chrétienté. L'antiquité voulut constituer l'unité par la force. Les monarchies de l'Orient qui se crurent universelles, les conquêtes grecques par où toutes les routes s'ouvrirent au commerce de l'Occident, furent comme les premiers essais de cet empire du monde : les Romains le fixèrent, mais il trouva des limites. L'Évangile y fit son avénement. Une société nouvelle fut constituée par la parole, plus conquérante que les légions ; elle ne pouvait se contenir en des frontières qui n'avançaient plus ; et dès ce moment tout l'effort des siècles est de faire entrer successivement chacune des contrées de la terre dans ce cercle lumineux que nous appelons la civilisation, et qui est la forme temporelle du Christianisme.

Le moment décisif, celui où se marque la différence des temps, ce fut lorsque, l'empire finissant, la chrétienté commença. Elle montra ce qu'elle devait être en franchissant les bornes que la puissance romaine n'avait pas dépassées, en s'emparant d'un peuple nouveau, qui vint mettre la main aux affaires du monde pour en changer la face et pour ouvrir le moyen âge. Nous voulons parler des Germains. Les tribus de cette race,

établies sur les terres de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie, reçurent plus facilement la foi qu'elles y trouvaient déjà maîtresse. Ce qu'il faut voir, pour connaître tout l'art de la Providence et tout le travail de ce passage de la barbarie à la société policée, c'est le Christianisme allant chercher les Germains chez eux, au cœur de leurs bois, de leurs souvenirs et de leurs cultes idolâtriques, soutenant dix siècles de combats, de persécutions et d'apostasies, pour donner à l'Europe une grande nation de plus.

Je me propose ce sujet d'étude : je traiterai de l'*Etablissement de la civilisation chrétienne en Allemagne*, depuis les commencements de l'apostolat jusqu'au moment où tous les peuples germains sont rangés sous l'autorité de l'Église, c'est-à-dire jusque vers l'an 1000 de Jésus-Christ.

Les recherches où je m'engage ne sont pas sans opportunité. En même temps qu'un récit à faire, c'est une question contemporaine qu'il faut éclaircir. Une école s'est formée en Allemagne, qui, en cherchant à ranimer le génie national par le souvenir de ses origines, et remontant toujours plus haut pour retrouver l'idéal héroïque, a fini par le placer dans l'obscurité favorable des temps barbares. Les *Bardits* de Klopstock avaient réveillé les ombres d'Arminius et de Wittikind : les poëtes de 1813 ne leur ont plus laissé de repos. Les images d'Alaric, de Genseric et d'Odoacre sont venues prendre place dans le temple patriotique du Walhalla. Les historiens de cette école rêvent la grandeur et la beauté de la race allemande, quand, vierge comme ses forêts, elle ignorait les mœurs étrangères. Peut-être par le libre développement de ses facultés se serait formée une civilisation indigène qui aurait surpassé les plus admirables ouvrages de la Grèce. On accuse l'invasion romaine d'avoir ruiné ces glorieuses possibilités ; on s'en prend aussi au funeste voisinage des peuples latins, qu'on insulte du nom de Welches, et au Christianisme enfin, qui effaça, sous l'uniformité de l'orthodoxie, l'originalité des nations, jusqu'à ce que la réforme affranchît l'esprit allemand de l'esclavage universel, et le remît sur la voie de son antique indépendance (1). Ce système,

(1) Voyez particulièrement, pour cette préférence donnée au génie païen, Gervinus, *Geschichte der poetischen National-Litteratur*, tom. I, pag. 312 et suiv. On regrette aussi qu'un sentiment du même genre se soit glissé dans l'Introduction de Grimm à son bel ouvrage *Deutsche Mythologie*, pag. 3 et 4.

popularisé par la politique des cabinets, n'est point inconnu parmi nous : nous l'appelons Teutonisme.

Nous professons au contraire que la solitude est stérile pour les nations comme pour les familles : c'est le rapprochement des races qui fait les époques mémorables. Nous voyons la civilisation romaine, héritière de toutes les richesses de l'esprit humain, purifiée par le Christianisme, s'emparer de l'avenir avec la seule autorité des idées, au moment même où le pouvoir de ses armes a fini. Toutes les résistances cèdent enfin, et c'est Rome qui donne au monde barbare les trois choses qui vont le changer : la foi, le droit, les lettres. Cependant nous ne méconnaissons point le génie de l'Allemagne. Si la civilisation se propose par l'organe de l'Eglise, la barbarie l'accepte par une adhésion volontaire. Les tribus qui entrent les premières dans la société chrétienne lui servent à leur tour d'interprètes auprès de celles qui sont restées dehors. L'initiation, que les Romains ont commencée, passe par les Gaulois et les Francs jusqu'aux Saxons, qui la communiquent aux Scandinaves. Cette longue transition ménageait les forces de l'esprit national. Les croyances nouvelles le pénétraient, elles ne l'étouffaient pas : l'action propagatrice ne forçait point la liberté des peuples, elle la sollicitait et l'exerçait en l'employant à ses desseins. Sous la discipline d'une éducation commune, les races diverses, sans perdre le caractère ineffaçable de leur origine, contractèrent ces rapports bienfaisants qui ont formé la famille européenne. Les Allemands ne la renieront pas, et, au besoin, les Français, qui en sont les aînés, n'en laisseront pas périr les titres.

Cette considération excusera peut-être la nouveauté d'un travail où je ne trouve pas toujours la voie préparée par l'érudition d'outre-Rhin (1). J'ai dû, souvent sans guide, visiter toutes les sources : les chroniques générales, celles des villes, des églises, des monastères, les vies des saints, les actes des conciles. La question vaut l'examen. Elle met en discussion toutes les doctrines sur lesquelles repose la société moderne. Il y va de la légitimité de toutes les institutions qui abritent la vie. Il s'agit de savoir si le Christianisme a fait faire fausse

(1) J'excepte toujours les travaux de Grimm et la belle collection de Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*. L'excellente *Histoire de l'Église* de M. Dœllinger a souvent éclairé mes recherches.

route aux nations, où il les trouva, par quelles voies il les conduisit, à quel terme il les a menées.

I. LE PAGANISME DES GERMAINS.

Derrière la Germanie connue des Romains, on croit voir, à la lueur de la science, une autre Germanie dont les limites reculent toujours et ne se laissent pas marquer. Les légions s'arrêtent sur la rive gauche de l'Elbe. Au delà vivaient des peuples que les géographes nomment Osi, Gothini, Gothones. On pense y reconnaître les Goths et la dynastie héroïque des Ases, qui régnait sur eux : leurs conquêtes avaient fondé un grand empire que Jornandès représente s'étendant des montagnes de la Suède jusqu'au Palus-Méotide. En admettant, avec les anciens, l'identité des Goths et des Gètes, on les verrait, déjà menaçants, inquiéter la Grèce, et, quelques siècles plus tôt, arrêter Cyrus au nord de la mer Caspienne. Il serait difficile de suivre leur marche et de tracer l'itinéraire de ces antiques migrations. Elles paraissent venir du bassin de l'Asie centrale, où les historiens chinois placent des nations belliqueuses, aux yeux bleus, à la blonde chevelure, qu'ils désignent par les noms remarquables d'Ou-sun et de Yé-ta (1). Ainsi des bords du Rhin jusqu'à la muraille de la Chine, dans cet espace qui fut si longtemps le grand chemin des invasions, on aperçoit les mouvements d'une race innombrable, assez féconde pour repeupler l'Occident épuisé de combats, et destinée à former pour ainsi dire la réserve du genre humain.

Des recherches semblables conduisent à découvrir, derrière les mœurs barbares des Germains, les traces et peut-être les restes d'une antique civilisation. Les bandes que César trouva sur les frontières de la Gaule, désorganisées par une vie errante, sans lois, sans autre passe-temps que la guerre et la chasse, rappellent au premier abord les peuplades sauvages du Nouveau-Monde (2). Mais si, avec Tacite, on s'enfonce plus avant, on rencontre bientôt des tribus attachées au sol par la

(1) Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*.

(2) C'est dans cette mesure seulement qu'on peut admettre la comparaison savante, mais trop rigoureuse, établie par M. Guizot, *Histoire de la Civilisation en France*, tome II, leçon 7e.

culture et la propriété, gouvernées par des coutumes séculaires, dont plusieurs devaient un jour devenir de glorieuses institutions. A mesure qu'on avance vers l'Orient, on trouve que les peuples ont des rois et les dieux des autels. Les traditions des Goths, dans lesquelles il ne faut pas tout mépriser, font voir une nation nombreuse, partagée entre les deux royales maisons des Balthes et des Amales, conduite par des prêtres qui portaient la tiare, et par des chefs de guerre aux longs cheveux. On y conservait des lois écrites, œuvre de trois sages venus pour enseigner à ces barbares les secrets de la nature et les volontés du Ciel. Des chants transmis parmi eux d'âge en âge gardaient la mémoire des héros (1). Leur langue enfin, où se rattachent par une étroite affinité tous les dialectes de l'Allemagne et de la Scandinavie, tenait à cette belle famille de langues qui a ses racines dans l'Inde et la Perse, et qui étendit ses ramifications par toute l'Europe. Les Grecs auraient été bien étonnés d'apprendre que l'idiome d'Homère touchait de si près au langage de ces Hyperboréens qu'ils se figuraient plongés dans une éternelle nuit.

Il en est des cultes comme des mœurs. Au milieu de cette horreur mystérieuse qui régnait dans les solitudes de la Germanie, et qui semble d'abord en être la seule divinité (2), on entrevoit les restes d'une puissante religion. Les diverses tribus de la race allemande et les colonies scandinaves qui s'en détachèrent, unies par une même origine, ne pouvaient différer complétement dans leurs croyances. Le temps ne change guère que la surface des choses : les dogmes demeurent au fond (3). On peut donc tenter de les ressaisir sous l'obscurité où ils se dérobent, en comparant les indications recueillies par les écrivains de l'antiquité, et les faits observés plus tard par les premiers historiens chrétiens, avec la mythologie savante de l'Edda, conservée en Islande, aux extrémités du monde, comme pour être le seul monument de la barbarie qui finissait. Il ne

(1) Jornandès, 5, 11.

(2) Tacit., *de Germania*, IX.

(3) Grimm, *Mythologie*, pag. 67. « Toutes les branches de la langue ont connu et gardé le même nom pour la Divinité... pour les idées païennes de culte, de sacrifice, de sacerdoce. Quand les différentes familles d'un peuple parlent la même langue, sont laissées à leur propre nature, et ne subissent point une influence violente du dehors, elles doivent conserver une même manière d'honorer Dieu. »

faut pas négliger les souvenirs du paganisme restés dans les vieilles épopées germaniques. La poésie, dans sa condition primitive, suppose presque toujours la présence d'une pensée religieuse, comme l'encens annonce le voisinage d'un temple.

Guidé par ces indices, j'essaierai de retrouver l'antique religion de l'Allemagne. Je m'enfonce avec crainte dans les profondeurs historiques jusqu'ici peu fréquentées; je m'attacherai d'abord à recueillir scrupuleusement les témoignages, en cherchant à reconstruire l'ensemble où ils trouvent place, en signalant les analogies qui les expliquent, mais sans presser les conclusions qui viendront en leur lieu, toujours plus sûres quand elles sont plus tardives (1).

Entre les principaux dieux des Germains, Tacite a nommé Mercure, Hercule et Mars (2). César désigne Vulcain, la lune et le soleil. Si ces dénominations de l'Olympe classique prêtées à des susperstitions étrangères nous déroutent au premier abord, la confusion dans les termes laisse cependant soupçonner l'analogie des idées, et de cette obscurité apparente sort une première lueur.

Les auteurs ecclésiastiques du VIIe et du VIIIe siècle trouvent encore Mercure adoré parmi les Lombards, les Alemans et les Saxons; mais ils donnent à l'idole nationale un autre nom barbare comme elle : ils l'appellent Woden (3). Son culte est le point où s'accordent les populations ennemies. Les généalogies des rois se font remonter jusqu'à lui (4). Si ses attributs se montrent mal dans les récits insuffisants qui nous furent transmis, il en reste assez pour y voir les traits d'une divinité plus connue, l'Odin des Scandinaves. Les deux noms ont le même sens : ils désignent l'intelligence suprême (5). Les mêmes coutumes en ont conservé le souvenir. Longtemps les paysans du Mechlenburg, comme ceux de la Suède, laissèrent sur leurs champs moissonnés les épis réservés pour les chevaux du dieu. Souvent aussi, quand les vents de décembre courent

(1) Cette étude n'a jamais été faite en France. La savante *Mythologie* de Grimm, si riche de recherches et de comparaisons intéressantes, n'a point tenté d'en rétablir l'ordre naturel par un aperçu général.

(2) Tacit., *de Germaniâ*, IX; Cæsar., *Bell. Gall.*

(3) *Vita S. Columbani*. Paul. Diac., *Hist. Longobard.*, 1, 9. Adam. Bremensis.

(4) Voir dans l'Introduction de Grimm les généalogies des huit dynasties anglo-saxonnes.

(5) En scandinave : *Odhr, mens, ingenium;* en allemand : *Wuot*, même sens.

sur les plages de la Baltique, le pêcheur des îles danoises croit entendre le vieil Odin qui passe; et les habitants de la côte de Poméranie reconnaissent dans ces bruits étranges la chasse de Woden (1). Mais Odin n'est pas seulement, comme on l'a pensé, l'apothéose d'un personnage historique, chef d'une réforme sacertotale et d'une conquête guerrière. Les livres sacrés l'appellent le Père universel des choses (Allfadur). Dès le commencement des temps il s'est désaltéré à la fontaine de la sagesse; sur ses épaules se tiennent les deux corbeaux qui lui enseignent le passé et l'avenir; il inspire les chants des scaldes, comme il dicta les lois des peuples; il reçoit les héros morts en combattant, et leur donne une hospitalité belliqueuse dans le palais étincelant de Walhalla (2). Or ces caractères ne sont pas ceux du Mercure trivial qu'adoraient les voleurs et les marchands; mais ils conviennent à l'Hermès antique de qui toute science descendait, dont le caducée portait la paix aux nations, et qui attendait les âmes aux portes de la vie afin de les conduire à leurs dernières demeures. Peut-être par de semblables analogies on remonterait depuis le Woden de l'Allemagne jusqu'au Boudha des Indiens. Ainsi dans la nuit des temps on croirait suivre les traces d'une divinité voyageuse qui serait sortie des pagodes magnifiques, baignées par le Gange, pour aller à l'autre extrémité du monde s'asseoir sous les sapins silencieux au bord de l'Elbe et du Weser.

Le second dieu des Germains, c'est celui de la foudre. Les roulements du tonnerre dans les hautes forêts devaient être, pour ces peuples ignorants, comme la parole et le verbe de l'intelligence invisible qu'ils adoraient la première. Ils le nommèrent Donar. C'est le même que Thor, invoqué par les habitants du Danemark, de la Suède et de l'Islande (3). Il est porté sur un char dont le bruit ébranle l'univers. Son bras est armé du marteau symbole du feu du ciel : les géants terrassés tombent sous ses coups. Cette image menaçante est restée dans la mémoire de la postérité. Les hommes des campagnes de la Basse-Saxe jurent encore par le marteau (Hammer), et, dans le langage populaire, les divinités du passé se changeant en démons, plutôt

(1) Grimm, *Mythologie.*
(2) Mone, *Nordische Mithologie*, 1, et l'Edda de Sæmund, *passim.*
(3) Grimm, *Mythologie*, p. 112 et suiv.

que de disparaître, maître *Hammerlein* est devenu un synonyme familier du diable. Ici reviennent les textes des auteurs chrétiens qui attribuent aux Barbares le culte de Jupiter (1). Et si l'on s'étonne de n'en point trouver de vestiges dans les historiens classiques, on peut conjecturer une double et facile méprise. La foudre grossière que portait l'idole trompa l'inexpérience des étrangers : Tacite y crut voir la massue d'Hercule (2), César la prit pour le marteau de Vulcain.

Mars vient ensuite : les auteurs contemporains de l'invasion s'accordent à rapporter les orgies qui ensanglantaient ses autels. Il fut appelé *Ziu* chez les Suèves, *Er* chez les Bavarois : plusieurs lieux consacrés sans doute par d'antiques solennités ont conservé ces noms (3). Les chants de l'Edda célèbrent aussi le dieu de la guerre ; ils le nomment Tyr, et le montrent combattant d'une seule main : il a perdu l'autre dans une lutte mémorable contre les puissances de l'enfer. Je crois retrouver le même personnage sacré dans le mystérieux Saxnot que les rois anglo-saxons plaçaient à la tête de leur lignée (4). Quand les évêques, au concile de Leptines, réglèrent l'abjuration des Barbares convertis, ils voulurent que le néophyte au moment du baptême renonçât à Dunar, à Woden, à Saxnot (5). Ainsi la trinité païenne des Germains se serait perpétuée jusqu'au VIII[e] siècle. C'était peut-être celle dont les trois images étaient érigées au bord du lac de Constance, dans une chapelle chrétienne profanée par les idolâtres, à l'époque où saint Colomban visita ces lieux (6). En Suède, une triade semblable, Odin, Thor et Friggo, régnait au milieu de la fumée des hécatombes dans le sanctuaire d'Upsal (7). Il est vrai que Friggo, divinité volup-

(1) Idem, *ibid.*, pag. 124. Cf. Burchard, *Collectio Decretorum* : « Quintam feriam in honorem Jovis honorasti ? »

(2) Grimm croit plutôt retrouver Hercule dans le dieu *Saxnot*. Mais ce nom, qui, ramené à ses racines, semble signifier le *compagnon du glaive*, désigne mieux le dieu de la guerre. Le rapprochement d'Hercule et de Thor est d'ailleurs si justifié par les deux fables, que plusieurs modernes l'ont fait comme les anciens.

(3) Grimm, *Mythologie*. *Eresburg*, la forteresse de la Saxe païenne, serait ainsi le château de Mars. Les noms d'Er et de Ziu se ramènent d'ailleurs étymologiquement à la même racine que Tyr.

(4) Grimm, Introduction, *Stammtafeln*, p. 111.

(5) Abrenuntiatio diaboli, ex consilio Liptinensi : Ende forsocho allum diaboles Werkum, ende Thunare, ende Woden, ende Saxnot.

(6) *Vita S. Galli*, ap. Bolland.

(7) Adam. Bremensis. Le nombre sacré de trois revient constamment dans ces my-

tueuse, portait le phallus au lieu du glaive, et répandait sur la terre l'amour et non pas le sang. Mais ces différences même des deux trinités septentrionales s'expliqueraient par leur rapport avec celle de l'Inde, dont la troisième personne, Siva, dieu de la volupté et de la destruction tout ensemble, se serait dédoublée dans des religions plus tardives.

Au-dessous de ces trois imposantes figures, l'imagination des peuples en voulait d'autres plus douces. C'est d'abord Fréa, la Vénus de Scandinavie, adorée chez les Vandales, les Anglo-Saxons et les Lombards (1). Il semble qu'elle soit restée populaire dans les traditions de l'Allemagne; on y parle encore de Holda la bonne fileuse qui visite sans être vue la maison du laboureur, qui charge de laines les fuseaux des ménagères diligentes, et répand autour d'elle l'abondance et la fertilité (2). Une autre immortelle, souvent cachée sous un bandeau de nuages, fait luire le soleil, *Sonne*, tandis que son frère *Mani* promène le disque de la lune sous la voûte étoilée. Deux loups affamés les poursuivent, et quand l'un des deux astres s'éclipse, les hommes consternés poussent de grands cris pour effrayer le monstre et lui faire lâcher sa proie (3). Ici s'achève le rapprochement de la mythologie allemande et du polythéisme romain. Dans les idiomes germaniques comme dans les langues néo-latines, les jours de la semaine, placés sous l'invocation des dieux, en ont retenu les noms. Ces noms se correspondent et se traduisent, et les six divinités du Nord, Sonne, Mani, Ziu, Woden et Fréa remplacent les génies tutélaires des six premières planètes : le soleil, la lune, Mars, Mercure, Jupiter et Vénus (4).

L'univers entier s'anime comme le ciel et se peuple d'êtres adorés. Ertha, la déesse de la terre, a porté dans son sein le

thes du Nord. L'Edda donne au dieu primitif Bœrr trois fils : Odhin, Vili, Vè. Fornjotr engendra aussi trois fils : Hlerr, Logi, Kari. Chez les Anglo-Saxons les fils de Woden sont tantôt au nombre de trois, tantôt de sept. Selon les traditions recueillies par Tacite, Mannus, fils de Tuisco et petit-fils de la Terre, donna le jour à trois enfants dont les noms distinguent les trois races des Germains, Ingevones, Hermiones, Istevones.

(1) Paul Diacre (*Hist. Longobard.*, I, 9) raconte la fable de l'intercession de Fréa auprès de Woden pour obtenir aux Lombards la victoire sur les Vandales.

(2) Grimm, *Mythologie*, p. 164.

(3) *Indiculus superstitionum ad concilium Liptinense.*

(4) Jours de la semaine en langue scandinave : Sunnudagr, mannadagr, tyrsdagr, odhinsdagr, thorsdagr, friadagr, langardagr. — Anglo-saxon : Sounandæg, monandæg, tivesdæg, wodenesdæg, thunoresdæg, frigedæg, sætredæg; et de même dans les anciens idiomes germaniques. Dienstag et Mittwoch sont des formes modernes.

vieux Tuisco, père de la race teutonne (1). Il n'est pas de canton si désert qui n'ait son esprit familier. Il semble qu'un souffle prophétique anime la solitude pour rassurer l'homme, et fait parler les choses muettes pour l'instruire. Le vol des oiseaux annonce la destinée; le hennissement des chevaux rend des oracles recueillis par les rois. Les verges runiques jetées en l'air et retombant sur un vêtement de lin y écrivent l'avenir (2). Souvent un arbre colossal dont la tige pensive dominait les bois reçut les honneurs divins; on suspendait à ses branches des enseignes de guerre et des trophées sanglants (3). C'est le culte de la nature tel que le connurent tous les paganismes. Mais sous un climat plus sévère, la nature était adorée avec autant de crainte que d'amour, comme une mère capricieuse dont les bienfaits n'étaient pas longs et qui étouffait quelquefois ses enfants. Le ciel dérobait l'éclat de ses plus beaux jours sous un voile de vapeurs. Les eaux en recevaient des reflets douteux ; elles fuyaient rapides et profondes, portant la vie sur leurs rives et la mort dans leur sein, exerçant sur les regards des hommes cette fascination qui n'est pas sans danger. Les Ondines y habitaient des palais de cristal, mais c'était pour épier le pêcheur qui rêvait au bord et l'attirer au fond (4). Les cavernes recélaient des trésors, mais des dragons veillaient auprès. Si l'or se cachait dans les flancs des montagnes, les nains, peuple industrieux et malfaisant, s'introduisaient par de secrets sentiers pour épuiser les filons. Les géants traversaient les mers, dont les flots mouillaient à peine leurs genoux ; les rocs de granit, roulés dans les plaines où nos mains ne peuvent plus les soulever, attestent les combats de cette race détestée des dieux et redoutée des mortels (5). On dit que des coutumes perpétuées jusqu'à nos jours dans les bourgades du Rhin célèbrent par des représentations dramatiques le combat annuel de l'hiver et de l'été. Quelquefois c'est la Mort, sœur de l'Hiver, qui le remplace et dont le simulacre dérisoire est précipité dans le feu,

(1) Tacit., *Germania*, II.

(2) Id., *ibid.*, X.

(3) *Indiculus superstitionum, etc.;* et pour le chêne de Geismar, *Vita S. Bonifacii.*

(4) Ces croyances sont demeurées populaires dans l'Allemagne moderne. On connaît la chanson de Gœthe : *Das Wasser rauscht.*

(5) Grimm, *Deutsche Sagen*, passim. Cf. la Wilkina Saga, et les poëmes du Heldenbuch.

aux acclamations du peuple accouru (1). Les poëmes allemands du moyen âge rappellent encore l'inflexible Héla, reine des trépassés, la même que l'Edda représente assise dans le palais du malheur : le souci est sa couche, la table de ses repas est la faim, et son nom, conservé dans la langue moderne, est celui de l'enfer (2). Ces puissances ténébreuses avaient deux symboles : le loup et le serpent. C'est le loup, enchaîné longtemps par les dieux, qui doit rompre ses fers à la fin des siècles et dévorer le vieil Odin. C'est lui qui continue de représenter le mauvais principe sous le nom populaire d'Isengrim dans le Roman du Renard (3). Il y joue le rôle odieux et maltraité, celui du diable dans les légendes. De même que le malin esprit, si redouté qu'il soit, finit presque toujours par être trompé, exorcisé, ou battu, de même le loup était pour les pauves paysans de Saxe la terreur de leurs journées, le rêve de leurs mauvaises nuits ; mais le soir, quand ils avaient compté les brebis de retour, assis autour de l'âtre, ils prenaient leur revanche ; ils aimaient à redire les mésaventures de maître loup, et les bons tours dont il fut dupe. Cette gaîté n'était pas sans terreur : on craint toujours un peu ce dont on parle beaucoup, et derrière les contes à faire peur, passe-temps des veillées rustiques, on aperçoit encore les images redoutées de l'ancien paganisme. La mythologie du Nord se plaît au spectacle de cette guerre implacable qui divise l'univers et le précipite à sa destruction. Les oracles avaient prédit le jour fatal où Surtur-le-Noir, quittant les profondeurs embrasées du Muspelheim, viendrait exterminer les divinités dans leurs palais en feu. Mais les cendres du grand embrasement devaient revivre, et la terre reverdir sous les cieux renouvelés. Cette lointaine vision troubla longtemps les esprits ; et, plusieurs siècles après la conversion de l'Allemagne, ses poëtes mêlaient encore aux prophéties chrétiennes de la fin du monde les terreurs fabuleuses du crépuscule des dieux (4).

(1) Grimm, *Mythologie*, p. 451 et suiv. Il cite plusieurs fragments de chansons qui donnent aux deux personnages un caractère mythologique.

(2) Hella-Hœlle. Le vieux poëte allemand Lamprecht compare Alexandre dans l'horreur du combat, à l'insatiable Hella « dont le gosier toujours ouvert ne se remplit jamais. »

(3) Cf. le poëme du *Renard*, de Glicheser, publié par Grimm, et les poëmes latins antérieurs, où le rôle du loup est plus considérable.

(4) Un vieux poëme allemand sur la fin du monde est intitulé : *Muspilli*. Les mêmes sombres couleurs de la poésie scandinave se retrouvent dans la description du jugement dernier, à la fin de l'*Harmonie des Evangiles*, par le Saxon Heliand.

Au milieu de l'antagonisme universel, la vie de l'homme est un combat. Elle trouve son emploi légitime au métier des armes. Le guerrier qui succombe ne meurt pas tout entier, il revit par la vengeance exercée sur ses ennemis, par le souvenir de ses amis lorsqu'aux jours de banquet ils vident en son honneur la coupe de mémoire. Le dogme de l'immortalité se révèle encore dans les récits poétiques qui promettent aux rois pleurés par leurs sujets un glorieux retour sur la terre. Ainsi Théodoric, ainsi Charlemagne et Frédéric Ier dorment dans les flancs d'une montagne creusée dont nul ne connaît le chemin. La barbe du vieux monarque a percé la table de pierre où il est accoudé, il se lèvera le jour où les peuples auront besoin de lui (1). Mais l'idéal des destinées humaines, le type héroïque de la race allemande, c'est celui que les chants nationaux célèbrent sous le nom de Siegfried. Issu d'une lignée divine, les oracles le conduisent à la recherche d'un trésor dont la possession coûte la vie. Il tue le dragon qui en eut la garde: le sang du monstre ruisselant sur lui le rend invulnérable, hormis du seul endroit marqué par le destin. Il délivre une noble vierge de la prison magique où elle est retenue; et, maître de sa belle conquête, entouré de tous les prestiges de la jeunesse, de la gloire et de l'amour, il meurt par la trahison des siens. Mais tandis que d'implacables représailles ensanglantent son tombeau, transporté dans une caverne du mont Geroldseck, il y attend que l'Allemagne opprimée veuille un libérateur. Ce récit, qui remplit l'épopée des Nibelungen et qui se complète par des traditions plus anciennes, reparaît dans l'Edda. Les actions du guerrier y prennent un caractère plus merveilleux, sa personne se dépouille de ce qu'elle a d'humain; son nom même, on l'appelle Sigurd, n'est plus qu'un des titres de la divinité (2). Il semble qu'on reconnaisse en lui comme le reflet d'un dieu, du jeune Balder, fils d'Odin et le plus beau des immortels, mis à mort dans une fête par la perfidie des esprits infernaux; mais un jour il reviendra des sombres bords pour régner sur le monde régénéré. Ainsi la fable de Siegfried serait la transformation d'un mythe religieux. Ce mythe est au fond de toutes les grandes épopées. Partout je vois l'immolation dans la vic-

(1) Grimm, *Deutsche Sagen*, tom. II.

(2) Lachman, dans l'introduction à ses *Recherches sur les Nibelungen*, estime que le fond du poëme est un mythe.

toire : Achille tombe sous un coup perfide dans la fleur de sa force et de sa beauté : Roustem, le sauveur de la Perse, périt par la trahison de son frère (1). Partout je retrouve le combat du héros, figure lumineuse, et du dragon, symbole des ténèbres : c'est Jason, Cadmus, Hercule, c'est Apollon qui tue le serpent, meurt de ses blessures et descend aux enfers avant d'aller reprendre sa place dans les cieux. C'est aussi Crichna, le conquérant de l'Inde, vainqueur du reptile infernal, percé d'une flèche homicide : il reparaîtra plus tard dans tout l'éclat du triomphe pour mettre fin aux crimes des hommes et fermer l'âge de fer. Mais les héros sont demi-dieux, fils des dieux, dieux eux-mêmes. En sorte que toujours sous des formes inépuisables se révèle une même pensée : l'expiation de la fatalité humaine par un sacrifice divin.

Le culte qui s'attachait à ces croyances ne manquait pas de grandeur. Les anciens y trouvèrent autre chose que des pratiques superstitieuses, sans rite, sans temple et sans prêtre. Tacite connaît chez plusieurs tribus un sacerdoce public, chargé d'interroger le sort, imposant le silence dans les assemblées, dépositaire du droit de punir (2). Quelquefois un costume sacré distingue les pontifes, quelquefois la loi leur interdit les chevaux et les armes (3). Ils prient dans des sanctuaires élevés de main d'homme : celui de Tanfana en est l'exemple. Si un art grossier n'a pas su multiplier les idoles, des images symboliques en tiennent lieu. Les Suèves adoraient le vaisseau d'Isis ; d'autres vénéraient la figure du sanglier consacrée à la mère des dieux. Au temps fixé, la déesse Ertha sortait de son île nébuleuse : on la promenait parmi les peuples des bords de la Baltique, sur un char voilé qu'un seul prêtre approchait ; et, ramenée ensuite au lieu de son départ, elle était lavée dans un lac qui engloutissait les esclaves, ministres de ces redoutables mystères (4). Ces pompes rappellent le cortége de Cybèle, lorsque chaque année la pierre noire, simulacre de cette déesse, était conduite par les pontifes romains au bain sacré de l'Almon. Si la Grèce et

(1) Voyez l'*Analyse du shah Nahmeh*, par Gœrres.

(2) Tacit., *Germania*, XI, XII.

(3) Bède rapporte que les prêtres anglo-saxons ne portaient point les armes et ne montaient que des juments. Les prêtres goths, au rapport de Jornandès, se distinguaient en couvrant leur tête. On les appelait *pileati*.

(4) Tacit., *Germania*, XXXVIII, XLV.

l'Italie avaient leurs sibylles, l'inspiration visitait aussi Velléda dans sa tour solitaire au bord du Rhin (1). Des prophétesses redoutées suivaient l'armée des Cimbres. Vêtues de blanc, ceintes d'une chaîne d'airain, nu-pieds, debout sur des escabeaux devant leurs chaudières, elles égorgeaient les captifs, et du sang tombant dans l'eau bouillante elles tiraient d'affreux présages (2). Ces sacrifices furent communs à toutes les populations germaniques. Les Hermundures vouaient leurs ennemis, hommes et chevaux, aux autels de Mercure et de Mars; les Goths, les Hérules, les Frisons apaisaient leurs dieux par les mêmes offrandes. Au VIII[e] siècle, les Saxons achetaient encore des esclaves chrétiens pour les livrer au couteau sacré (3). Trois cents ans plus tard, un voyageur qui visita le temple suédois d'Upsal compta soixante-douze victimes humaines suspendues aux arbres environnants (4). On immolait aussi le cheval, le taureau, le bouc et le bélier. Les viandes offertes aux dieux se partageaient aux hommes et fournissaient au festin. On remplissait la coupe colossale : la cervoise ou l'hydromel y écumait à pleins bords; les convives buvaient en l'honneur de Woden, et des chants lubriques accompagnaient l'orgie (5). D'un autre côté, il semble que les rites voluptueux de la Scandivanie durent passer la mer. Qui sait ce que pouvait cacher le voile jeté sur le char d'Ertha? La Vénus du Nord fut-elle la seule dont les mystères ne connurent pas de turpitudes? Parmi les coutumes de la tribu des Naharvales, il en est qui font songer aux impuretés de Phrygie et de Babylone (6). Ce sont les extrémités où aboutissent toutes les idolâtries. Rome, du temps des empereurs, offrait encore

(1) Tacit., *Histor.*, IV, V.

(2) Strabon, VII, 2.

(3) Tacit., *Annal.*, XIII, 37. Procope, *de Bello Gothico*, II, 14, 15. Sidonius Apollinaris VIII, 6. *Lex Frisionum*, additio sap., tit. 42. *Epistol. S. Bonifacii*, 25.

(4) Adamus Bremensis. Dietmar de Marsburg rappelle le sacrifice humain offert tous les neuf ans dans l'île danoise de Seeland : « Et ibi diis suismet XICX homines et totidem equos cum canibus et gallis... immolant... putantes hos eisdem apud inferos servituros. »

(5) *Vita S. Columbani.* « Reperit eos sacrificium magnum litare velle, vasque magnum, quod vulgò cupam vocant, quod XXVI modios, ampliùs minùsve capiebat, cerevisiâ plenum, in medio habebant positum..... illi aiunt deo suo Wodano, quem Mercurium vocant alii, se velle litare. »

(6) Tacite, *Germania*, XL. « Apud Naharvalosæ antiquæ religionis lucus ostenditur. Præsidet sacerdos muliebri ornatu. »

tous les ans une coupe de sang à Jupiter Latial (1). Les Grecs eurent horreur du bûcher d'Iphigénie ; mais ils célébrèrent jusqu'à la fin les fêtes de Priape et d'Atys.

Je ne dissimule pas l'insuffisance des faits recueillis par les historiens romains avec la rapidité d'une exploration militaire, ou par des prêtres chrétiens, moins curieux d'étudier les fausses doctrines que d'enseigner la vraie. Toutefois il en reste peut-être assez pour conclure. Aux lumières réunies de l'antiquité et du moyen âge, on découvre une religion commune à toutes les tribus dispersées sur le territoire, depuis la conquête romaine jusqu'au temps de la conversion ; il n'y paraît que des variétés légères, comme celles qui divisent les dialectes d'une seule langue. Une différence plus considérable la sépare de la mythologie scandinave, où l'on voit les mêmes dieux, mais entourés de divinités plus nombreuses, divisés en familles rivales, enveloppés dans un réseau de fables savantes qui annoncent le travail d'une école théologique, formée peut-être après de longs siècles dans la ville sainte d'Upsal. En même temps les sacerdoces se montrent plus forts, les cultes plus établis, à mesure qu'on s'avance vers les régions orientales de la Germanie. Des rapports incontestables, mais dont il ne faut pas abuser, rappellent les mythes de la Grèce et de l'Asie et les pompes sacrées d'un climat meilleur. La religion des Germains remonte de la sorte jusqu'au berceau commun des grandes religions. Elle y touche nécessairement par ce qu'elle a de plus profond et de plus ancien ; et par là je n'entends point ces doctrines philosophiques de panthéisme ou de dualisme sous lesquelles on a voulu ranger les idées religieuses de l'Allemagne avec celles de l'Inde ou de la Perse. Ces termes, appropriés aux systèmes qu'éleva laborieusement la science des brahmes et des mages, ne conviennent pas à la simplicité d'une croyance barbare. Au lieu de systèmes, j'y vois ce qu'ils expliquent, ce qui est plus vieux qu'eux, et ce dont les nations ne se passent pas : c'est-à-dire des dogmes, qui fixent en peu de points les destinées humaines. J'y vois une Divinité souveraine, dont le nom même désigne une nature spirituelle, et dont les attributs se

(1) V. Lactance. Octave, après la prise de Modène, immola trois cents chevaliers aux mânes de César. On garda jusque dans les derniers temps la coutume d'enterrer vivants un Gaulois et un Grec en offrande aux dieux infernaux. Le cérémonial des combats de gladiateurs leur conservait leur caractère de sacrifice humain.

personnifient dans une mystérieuse triade; la lutte du bien et du mal introduite dans le monde, l'intervention d'une personne divine revêtant l'humanité pour en devenir l'idéal immortel. Je reconnais les restes d'un enseignement sans lequel l'homme à l'origine, entouré des séductions et des terreurs de la nature, ne se fût jamais élevé aux idées qui font la vie morale. Quand les peuples se séparent et s'en vont aux quatre coins de la terre chercher le poste où ils doivent s'arrêter, la tradition les accompagne; elle voyage sur leurs chariots avec leurs vieillards et leurs femmes, avec tous les gages sacrés de la société future. Quelque part qu'ils dressent leur tente, dans les riches vallées du Danube, sur les sables mouvants de la Frise, au bord des mers glacées de la Norwége, elle demeure au milieu d'eux; elle vit au foyer de ces chasseurs et de ces pâtres, elle y entretient le souvenir de Dieu, des ancêtres, du devoir, de l'immortalité, de toutes les choses invisibles qui enveloppent le monde visible, l'éclairent et le rendent habitable pour les âmes.

Cependant, si la tradition est reconnaissable, l'altération qu'elle a subie ne l'est pas moins, et je crois apercevoir le point où elle commence. Dieu se révélait par les trois attributs de puissance, d'intelligence et d'amour. Ces trois notions étaient simples, elles saisissaient facilement l'entendement de l'homme; elles sont restées empreintes dans ces trinités défigurées qu'on trouve chez tous les peuples. Mais l'amour ne se manifestait pas à l'entendement seul; il s'adressait aussi à la volonté, il l'attirait à lui, au-dessus d'elle-même et de toutes choses. Or la volonté, qui pouvait monter, resta libre de descendre; et comme elle ne tend jamais que vers l'amour ou ce qu'elle prend pour lui; en descendant, elle le chercha dans la nature. Elle y trouva le faible reflet de ce pouvoir souverain d'aimer qui appartient au Créateur; elle adora comme l'amour infini cette force cachée par où s'engendre la vie des corps : la notion pure s'effaça sous une image sensuelle. Mais la vie n'a de place qu'autant que la mort lui en fait; les générations se chassent, et si tout est organisé pour la production des êtres, tout est disposé pour leur destruction, en sorte que le pouvoir qui les fait naître semble aussi celui qui les fait périr. Voilà comment, dans les fausses religions, je ne sais quoi de sinistre se mêle aux mystères de l'amour, ce fils du Chaos et ce frère du Tartare,

comme disaient les Grecs. C'est pourquoi les Indiens mettent sur leurs autels Siva le générateur et l'exterminateur. On a vu chez les Germains, comme chez les Scandinaves, le rapprochement des divinités voluptueuses et sanguinaires. Or le dogme se traduit par le culte : le caractère de toutes les liturgies, c'est de reproduire les actes des dieux qu'elles honorent. Si donc le culte de la nature célèbre ces deux grands phénomènes de la vie et de la mort, il faut qu'il renouvelle l'acte qui donne la vie par les processions triomphales du phallus, par la prostitution religieuse auprès des temples et la promiscuité des orgies nocturnes ; il faut aussi qu'il répète le spectacle sacré de la mort par les combats de gladiateurs, par les immolations d'esclaves sur les tombeaux et toutes les formes du sacrifice humain. Rien n'est plus profond dans l'humanité déchue que cette alliance de la luxure et de la cruauté : les voluptés sont homicides, et la chair aime le sang. C'est ainsi que la tradition s'est corrompue pour s'obscurcir ; ainsi s'explique le paganisme, en Germanie comme par toute la terre. Regardez au fond, vous y verrez autant de crime que d'erreur.

Les religions font les peuples à leur image. La barbarie des Germains était donc une décadence qui suppose un âge meilleur. Il n'y faut point chercher, comme quelques-uns l'ont voulu, l'idéal héroïque d'une noble race, mais la dégradation commencée d'un modèle plus pur. On y voit tous les caractères de la déchéance : l'empire des sens sur la raison, des passions sur la volonté, et de la force sur la loi. Aussi les récits de l'invasion et de la conversion, les capitulaires des princes et les canons des conciles, nous montreront assez quels étaient les emportements de ces cœurs grossiers, et ce qu'il en devait coûter pour les ramener à cette habitude du juste et du vrai qui est la condition propre de la nature humaine. Cependant la barbarie avait été réservée pour renouveler le monde. La décadence n'y était point sans ressource ; elle n'était pas descendue aussi bas que dans les sociétés civilisées qui ont épuisé toutes les jouissances et perverti toutes les lumières. Tandis que les anciens empires tombaient les uns sur les autres, ces peuples restaient dans une solitude préservatrice et sous la garde d'un ciel rigoureux. Les Germains étaient barbares, c'est-à-dire ignorants et forts ; forts, par conséquent libres et guerriers. Si le sentiment de l'indépendance personnelle y effaçait le respect de

la puissance publique, c'était le germe d'un droit inconnu des anciens, savoir, la liberté individuelle et l'inviolabilité du citoyen à l'égard de l'Etat. Mais ces hommes, qu'isolait une humeur jalouse, s'unissaient pour combattre ; les gens libres s'attachaient à un chef noble ; et dans ce vasselage volontaire on voit le commencement de la féodalité. Ils étaient ignorants, par conséquent pauvres et relativement chastes. De la pauvreté sort le travail. Il n'y a pas de richesse plus tôt tarie que le pillage. Les Barbares devaient travailler quand ils auraient fini de piller l'Europe. Leur chasteté si vantée ne ressemblait point à celle du Christianisme : c'était de suivre avec une simplicité grossière les instincts de la nature, d'ignorer les raffinements des débauches romaines, de placer le mariage sous la loi de la pudeur et d'honorer les femmes. Voilà par où ils se prêtaient à la fondation d'une société nouvelle ; voilà ce qu'on pouvait tirer de la barbarie, comme on fait sortir la statue de la pierre : il fallait un art divin pour l'en tirer.

II. LE CHRISTIANISME : ÉPOQUE ROMAINE.

Le Christianisme commença en Germanie, comme il avait commencé dans le monde, par le silence et l'obscurité. Mais la tradition populaire, qui ne peut se résoudre à ignorer, a comblé les lacunes de l'histoire, et de pieuses légendes remplissent l'espace des premiers siècles. C'était la croyance commune du moyen âge que l'Allemagne avait reçu l'Evangile de trois disciples de saint Pierre : Eucharius, Valerius et Maternus. Le troisième passait pour le fils ressuscité de la veuve de Naïm : toutes les nations du Nord devaient la foi aux larmes d'une mère. Arrivés dans une bourgade voisine du Rhin, ils voyaient déjà la multitude se presser autour d'eux quand Maternus vint à mourir. Les deux autres reprirent tristement le chemin de Rome : quarante jours après, ils revenaient avec le bâton de saint Pierre; ils le posèrent sur le tombeau de leur compagnon, et le mort se leva. Les trois saints, poursuivant leur route, s'arrêtèrent à Trèves en la cinquante-quatrième année de l'Incarnation ; ils en occupèrent l'un après l'autre le siége épiscopal. Maternus y joignit ceux de Tongres et de Cologne. Avec le temps, le bâton de l'a-

pôtre devint une crosse d'or redoutée des rois (1). Selon d'autres récits, Crescens, disciple de saint Paul, avait fondé l'Eglise de Mayence. Celles de Metz, de Toul, de Lorsch et de Passau voulaient aussi remonter à des hommes apostoliques (2), soit qu'en effet, dans ces temps plus occupés de faire de grandes choses que de les écrire, la prédication fût allée jusqu'aux extrémités de l'empire romain; soit que plus tard les Eglises aient eu cette pardonnable ambition de reculer leurs origines pour les consacrer, et de s'ennoblir en datant du Calvaire.

Mais une critique sévère, qui ne veut pour le Christianisme que des titres solides, écarte ces récits, non sans respect, non comme des mensonges, mais comme des incertitudes, où peut se cacher une vérité contestable. Les conjectures restent permises, et il semble qu'elles puissent aider à découvrir les plus anciennes traces de l'apostolat. Quand la 22e légion revint avec Titus du siége de Jérusalem, après soixante-dix ans de séjour en Judée, et qu'elle alla prendre son poste premièrement à Lyon, puis à Mayence, elle pouvait compter dans ses rangs plusieurs centurions, comme le pieux Corneille, plusieurs de ceux qu'avait entraînés l'exemple des premiers chrétiens (3). Ainsi la foi aurait paru sur la frontière du Rhin à la suite des aigles. Là, dans les rencontres de la guerre, dans les hasards de la captivité, à la faveur des suspensions d'armes, on croit voir commencer un prosélytisme héroïque : les néophytes d'Asie enrôlés dans les cohortes, instruisant les Barbares, les prières nouvelles murmurées à l'ombre des forêts païennes, et les baptêmes furtifs à ces fontaines qui recevaient un culte superstitieux. Bientôt après, pendant la guerre des Marcomans, les chrétiens se montrent avec la légion fulminante au cœur de la Germanie (4). Plus

(1) La première trace de la légende de saint Maternus se trouve dans les *Gesta pontificum Tungrensium*, *Trajectensium*, *Leodiensium*, rédigés par le moine Varigerus vers le Xe siècle. Je la retrouve plus développée dans les *Gesta pontificorum Trevirensium*, par les moines de l'abbaye de saint Mathias. Elle revient dans le beau poëme allemand sur saint Annon. Il semble que la postérité se soit emparée de saint Maternus, évêque authentique de Cologne au IVe siècle, pour le rapprocher des temps apostoliques. Le nom même de Maternus (*mater?*) expliquerait la gracieuse inspiration qui en fit le fils de la veuve de Naïm. On trouve cette particularité dans la chronique de Strasbourg par Jacques de Kœnigshofen.

(2) Schannati, *Concilia Germaniæ*, t. I, *in principio*. Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, sect. IV. *Germania sacra*.

(3) Werner, *de Dom von Mainz*.

(4) Tertullien, *Apologetic*. Le fait rapporté par toute l'antiquité chrétienne est in-

tard, la légion thébéenne meurt tout entière au pied des Alpes suisses (1). Selon Grégoire de Tours, un détachement de ce corps, parti un peu avant le massacre pour défendre Cologne, y reçut aussi la mort, impassible sous les drapeaux (2). La postérité conserva la mémoire de Géréon, l'un de leurs chefs. Au lieu où il était tombé, une basilique s'éleva par les soins d'Hélène, mère de Constantin : on n'y avait employé ni le bois ni aucune matière vile ; les colonnes furent taillées dans le marbre, et tel était l'éclat des mosaïques qui en revêtaient les murs qu'on l'appela l'église des saints dorés (3). L'Allemagne chevaleresque aima cette gloire militaire du Christianisme : elle conserva ses patrons guerriers; la coupole byzantine de Saint-Géréon et ses deux tours dominent encore la cité de Cologne et semblent régner sur elle. Vers l'autre extrémité des frontières germaniques, Florianus, préfet de la milice du Noricum, était précipité dans l'Ens pour avoir confessé le Christ. A Augsbourg, au temps de la persécution de Dioclétien, un vieillard fugitif entra chez la courtisane Afra : c'était l'évêque Narcisse ; un diacre l'accompagnait. Au moment de rompre le pain, il prie : la prostituée tombe à ses genoux ; il la rassure par l'exemple de Madeleine et la réconcilie avec Dieu. Elle sort du baptême pour paraître devant le juge et monter au bûcher. Sa mère, ses servantes, vingt-cinq d'entre les citoyens périrent avec elle (4). Il

contestable; mais le nom de Fulminante donné à la légion, le triomphe qui lui aurait été décerné, et le rescrit de Marc-Aurèle sont autant de points qui ne se soutiennent pas. Sozomène, lib. *II*, cap. 5, assigne les mêmes origines aux Églises barbares : Nam gentes circà Rhenum accolentes, fidei christianæ se dediderant... Causa autem cur omnes ferè Barbari christianam Religionem amplecti cœperant fuère bella variis temporibus (utpotè regnante Gallieno et imperatoribus à quibus ei successum est) à Romanis et cæteris hominibus administrata. Nam multi sacerdotes Christi pariter captivi à Barbaris abducebantur. Qui quidem cùm homines in illis locis morbis afflictatos sanarent et... sincerum prætereà ac pium vitæ genus colere..... viderentur ; Barbari ab illis quid sibi agendum sit doceri constituunt.

(1) Les actes du martyre de saint Maurice et de ses compagnons ont été conservés par saint Eucher au commencement du V[e] siècle.

(2) Gregorius Turonensis, lib. *de Gloriâ Martyr.* Le *Martyrologe* d'Adon nomme saint Géréon au 10 octobre. Les actes donnés par Surius sont postérieurs. Il faudrait y ajouter Tyrsus et les martyrs de Trèves que j'ai passés sous silence, ne trouvant pas de traces d'une antiquité authentique.

(3) *Acta*, apud Surium.

(4) Welser, *Hist. Augustana.* Nous savons qu'on a voulu diminuer l'horreur des persécutions et le nombre des victimes; mais nous connaissons aussi les mœurs de l'antiquité et pour combien y comptait la vie des hommes. Nous connaissons les doctrines des légistes qui, se plaçant dans la rigueur de la loi, disaient aux chrétiens : « Il ne vous

fallait ces témoignages sanglants pour assurer la foi et par conséquent la civilisation des peuples qui allaient commencer. On peut remuer les fondements de toutes les nations modernes; on trouvera toujours sous la première pierre le corps de leurs martyrs.

Les conjectures sont confirmées par les monuments qui attestent la présence du nouveau dogme en Allemagne avant la fin du IIe siècle. Déjà saint Justin, dans sa dispute contre le Juif Tryphon, en appelait à tout l'univers. Car «il n'était pas une race de Grecs ou de Barbares, ou quel que fût le nom qu'on pût leur donner, soit qu'ils vécussent sur des chariots ou sous des tentes, soit qu'ils dormissent sans toit sous les cieux, où des supplications et des actions de grâces ne s'élevassent vers le Père, auteur de toutes choses, au nom du Seigneur Jésus (1). » Bientôt après, sous l'empire de Septime Sévère, Tertullien s'écriait : « Et en qui donc croient toutes les nations de la terre, si ce n'est au Messie déjà venu ? En quel autre ont cru tant de peuples : Parthes, Mèdes, Elamites, ceux qui habitent l'Egypte et l'Afrique au delà de Cyrène, Romains et étrangers, ceux qui vivent sur les frontières mobiles de la Mauritanie, en Espagne, dans les cités des Gaules, au fond de la Grande-Bretagne, où les armes romaines ne pénètrent pas ; les Sarmates, les Daces, les *Germains* et les Scythes, et d'autres nations encore, des provinces et des îles que vous ne connaissez point et que je ne saurais dénombrer (2)? » Si l'on peut craindre l'exagération oratoire de l'apologiste africain, il faut entendre saint Irénée, qui, de son siége de Lyon, dominait les contrées voisines, invoquer leur témoignage dans une discussion mémorable. « Si dans le monde les langues diffèrent, dit-il, la puissance de la tradition ne change point, et les Eglises qui ont été fondées en Germanie n'ont pas d'autre loi ni d'autre enseignement, non plus que celles des Ibères et des Celtes, celles d'Orient et d'Asie, ni les autres qui ont été établies au centre du monde. Mais comme le soleil,

est pas permis d'être : *Non licet esse vos.* » Rien n'est plus notoire que ces fêtes quinquennales où l'on célébrait la naissance des princes. Les soldats devaient sacrifier au génie de César et jurer par lui. L'épreuve idolâtrique décelait les chrétiens cachés, et l'inflexible discipline les vouait à la hache des licteurs.

(1) S. Justin., *Dialog. contr. Tryphonem.*

(2) Tertullian., *Adversus Judæos*, 7, 8. « In quem enim alium universæ gentes crediderunt, nisi in Christum qui jam venit? Cui enim alii gentes crediderunt, Parthes, Medi, Elamitæ, etc. » Il y a évidemment ici un souvenir des Actes des Apôtres, chap. II.

créature de Dieu, est le même pour tout l'univers; ainsi la lumière de la prédication luit par toute la terre, et pour tous les hommes qui veulent venir à la connaissance de la vérité (1). » Ce texte est considérable. On y trouve une date certaine; on y voit aussi quelle était chez les Barbares la condition du Christianisme naissant. Il n'y paraît point tel que plusieurs l'ont cru, comme une croyance libre et pour ainsi dire flottante dans les esprits, qui devait se fixer plus tard, et peut-être se corrompre en prenant corps. Il est là tout entier et ce qu'il sera toujours, avec sa tradition immuable, avec sa liturgie déjà écrite par saint Justin, qui énonce expressément le sacrifice eucharistique; avec sa hiérarchie couronnée par l'Église romaine, à laquelle, selon saint Irénée, toutes les Eglises doivent se conformer, à cause de sa primauté plus puissante (2). Rien n'y manque: dans la religion de ces temps primitifs, je reconnais celle de saint Boniface et d'Othon-le-Grand. C'est plus qu'un dogme, c'est une société qui commence, et dans le Christianisme on aperçoit déjà la chrétienté.

Au IVe siècle l'épiscopat germanique est constitué, et va prendre son rang dans ces conciles où l'Église entière vient s'asseoir; les questions qui s'y agitaient se réduisaient à un mot: « Le Verbe est-il semblable ou bien consubstantiel au Père? » Mais sur ce mot reposait toute une théologie, et sur la théologie toute l'économie du monde chrétien. De si grands intérêts ne laissaient pas de relâche aux intelligences: l'esprit humain, qu'on pouvait croire épuisé, retrouva ses forces dans ces belles dispu-

(1) S. Irénée, lib. I, cap. 3: « Et neque hæ quæ sunt in *Germaniâ fundatæ Ecclesiæ*, aliter credunt aut aliter tradunt, neque hæ quæ in Iberis sunt, etc... » On a conclu, trop rigoureusement peut-être, de ce mot *Germania*, qu'il s'agit de la Grande-Germanie et non des provinces romaines qui se désignaient toujours au pluriel *Germaniæ*. Il est plus important de remarquer que saint Irénée, citant des Eglises et une tradition apostolique, suppose nécessairement des évêques dans ces contrées.

(2) Voici le passage capital de saint Justin, *Apologia*: « Nous ne prenons pas cette nourriture comme un pain ni comme un breuvage ordinaire. De même que Jésus-Christ, notre Sauveur incarné, a pris vraiment chair et sang pour notre salut, de même on nous enseigne que cet aliment, qui par transformation nourrit notre chair et notre sang, devient, par la vertu de la prière qui contient ses propres paroles, la chair et le sang du Sauveur incarné pour nous. » Suit une comparaison avec le culte de Mithra qui donne à ce passage le sceau de l'antiquité. — Le texte de saint Irénée (ad hanc quippè Ecclesiam propter, *potiorem principalitatem*, oportet omnem convenire Ecclesiam, id est qui sunt *undique* fideles) est surtout remarquable par la généralité des expressions qui ne s'appliquerait pas à un patriarchat d'Occident. D'ailleurs saint Irénée est oriental. On connaît son zèle sur les Eglises d'Asie; il n'aurait pas reconnu en termes absolus un pouvoir qu'elles n'auraient pas admis.

tes. Et pour qu'il n'y manquât ni l'éclat du courage, ni la majesté du péril, souvent la foule ameutée grondait à la porte de la basilique, ou bien c'étaient les colères d'une cour orgueilleuse, les menaces des princes et les sentences d'exil aux extrémités de l'empire. En 313, Constantin, vainqueur de Maxence, déclare sa foi en convoquant à Rome une assemblée pour mettre fin au schisme des donatistes. Il y appelle trois évêques des provinces gauloises : Maternus de Cologne en est un (1). On le revoit l'année suivante, avec Agrœcius de Trèves, au concile d'Arles. Théophile, métropolitain des Goths, siége à Nicée. La foi de Nicée est défendue à Sardique, où l'on compte les évêques de Trèves, de Spire, de Worms, de Mayence, de Tongres, de Metz et du pays de Bâle. On députe Euphratas de Cologne avec Vincentius de Capoue pour réclamer auprès de l'empereur Constance le rétablissement des prélats chassés de leurs siéges. Les Eglises germaniques eurent aussi leurs représentants aux conciles de Rimini (359), de Valence (374) et d'Aquilée (384). Il semble que les affaires religieuses du monde ne pouvaient se faire sans elles. Le conciliabule arien de Sirmium tentait de surprendre leurs suffrages ; saint Hilaire de Poitiers les nommait les premiers dans sa lettre aux évêques des Gaules (2). Tous les souvenirs de ce temps semblent se réunir dans les murs de Trèves, cette Rome du Nord, où la fortune des Césars se réfugia durant quelques années (3). Constantin y avait pris la pourpre ; saint Ambroise y naquit ; saint Jérôme y vint chercher la science des écoles, et saint Athanase un refuge dans la persécution (4). L'Orient et l'Occident se rencontraient pour ainsi dire en la per-

(1) Labbe, *Concilia*, 11, et Schannati, *Concilia Germaniæ*, 1. On trouve dans ces deux recueils les actes d'un concile de Cologne, tenu en 346, où l'évêque Euphratas aurait été condamné comme arien ; on y voit les noms des évêques de Spire, Worms, Mayence, Strasbourg, Metz, Tongres, Bâle, Verdun. Mais ces actes, extraits d'une chronique beaucoup plus récente, sont rejetés comme suspects par Baronius et Tillemont.

(2) Schannati, *Concilia Germaniæ*. Voici les noms des évêques de Germanie qui souscrivirent au concile de Sardique : Euphratas Coloniensium, Maximinus Trevirorum, Jesses Nemetum, Victor Vangionum, Justinianus Rauricorum, Victor Mediomatricum, Serbatius Tungrorum, Martinus Moguntinensium.

(3) Ausone (Mosella, v. 369, 467, 380) appelle Trèves : « Augustos muros, urbem Dominam, imperii sedem. » Ce fut la résidence de Constance Chlore, Maximien, Constantin, Magnance, Julien, Valentinien, Gratien, Valentinien II, etc.

(4) *Historia Trevirensis diplomatica*. Cf. *Vita S. Ambrosii à Paulino conscripta*. Le père de saint Ambroise était préfet du prétoire. On raconte qu'un jour, tandis que l'enfant dormait dans la cour du prétoire, un essaim d'abeilles vint se poser sur sa bouche, renouvelant ainsi les présages du berceau de Platon.

sonne de ces grands docteurs. Un peu plus tard, saint Paulin, évêque de Trèves, condamné par le conciliabule arien d'Arles, allait mourir au fond de la Phrygie (1). Ainsi ces glorieux exils trompaient les desseins des tyrans. Les plus lointaines chrétientés se visitaient par leurs confesseurs et s'animaient à persévérer jusqu'au moment où, les empereurs finissant, la vérité restait. Les premières Églises de la Germanie étaient désormais fondées. Le paganisme se retirait, et chaque année se fermaient quelques temples. Il est vrai que la foi n'était maîtresse encore que du territoire des provinces romaines, aux confins de la barbarie et de la civilisation, et parmi des populations mêlées qui tenaient de l'une et de l'autre. Mais ces provinces sont devenues la moitié de l'Allemagne moderne. C'était dans ces postes militaires changés en villes, dans ces municipes et ces colonies célèbres, à Trèves, Mayence, Augsbourg, Ratisbonne, que devaient se traiter un jour les affaires de la nation, et s'élever un nouvel empire, héritier de l'ancien. De si grandes choses voulaient être préparées de loin. Il avait fallu les légions pour construire ces voies qui percèrent les forêts germaniques, et pour y amener, cachés dans leurs rangs, les premiers propagateurs de la foi. Il avait fallu les proconsuls et les préteurs, avec leurs sévères habitudes de jurisconsultes, pour dresser les actes des martyrs, premières chartes des libertés chrétiennes. Il avait fallu que le génie de Rome, exercé depuis quatre cents ans au gouvernement du monde, respirât dans ces sénats d'évêques qui constituèrent l'unité de croyance et de discipline. On reconnaît dans tout ce qu'ils fondent la main d'un peuple accoutumé à bâtir pour l'éternité. Cette première période toute romaine était nécessaire comme une première et inébranlable assise, sur laquelle les générations suivantes devaient construire en sûreté, à quelque hauteur qu'elles voulussent pousser leur ouvrage.

III. ÉPOQUE DE L'INVASION.

Les invasions pouvaient venir : l'Église était en mesure de les recevoir. Elle avait des prêtres sur le chemin de tous les Barbares, et des évêques à toutes les portes de l'empire. Ses basiliques étaient ouvertes, ses baptistères préparés ; elle n'avait

(1) *Historia Trevirensis diplomatica.* Cf. *Gesta episcoporum Trevirensium*, dans le *Spicilegium* de Dachery, t. II.

plus qu'à attendre que les rois lui amenassent leurs peuples. Il semble que les plus farouches devaient se rendre à la majesté de ses institutions, et c'est l'opinion commune que la conversion des Germains fut prompte et facile. Elle coûta cependant plus qu'on ne pense. L'Église allait être en présence d'une race nouvelle : elle y trouvait deux périls. D'un côté c'était la barbarie, la passion du sang et de la destruction, la haine du nom romain, et en même temps un paganisme nouveau, fort de sa grossièreté même, qui semblait ne pas laisser de jour à la raison, ni d'ouverture à la parole. D'une autre part, et surtout parmi les chefs, parmi les mercenaires engagés à la solde des Césars, il y avait le goût prématuré d'une civilisation trop savante pour eux, et dont ils comprenaient les désordres mieux que les bienfaits : il était aisé de prévoir qu'ils partageraient les vices et les erreurs de la société romaine aussi bien que ses dépouilles; en sorte qu'on avait autant à craindre de leur corruption que de leur ignorance.

Quatre grandes confédérations menaçaient les frontières de l'empire dès le commencement du IIIe siècle : les Saxons, les Francs, les Alemans inquiétaient les provinces occidentales; les Goths se montraient à l'orient (1). Les autres nations, Suèves, Hérules, Burgondes et Vandales, se divisaient entre ces ligues redoutées et devaient marcher à leur suite. La puissance des Goths, appuyée sur la Baltique et s'avançant toujours, pressait la ligne du Danube. L'obstacle céda, et sous le règne de Caracalla (212) les bandes barbares forcèrent le passage. Bientôt après elles couvrent les plaines de la Thrace; les cent mille habitants de Philippopolis meurent sous ses ruines; Dèce périt en voulant les venger (252). Durant vingt ans les Goths ravagèrent la Grèce, l'Illyrie, la Troade, la Cappadoce, saccagèrent Trébisonde, Nicée, Athènes, ramenant leurs chariots chargés de butin, et laissant derrière eux la peste et la famine. Rien n'égale l'horreur de ces temps désastreux : les lettres même semblent s'éteindre, et il y a une interruption de vingt années dans les historiographes des empereurs (2).

Mais, parmi les captifs que les vainqueurs chassaient devant

(1) Un ouvrage fort érudit vient de paraître sur l'invasion des Barbares, *la Chute de Rome*, par M. Rolet de Bellerue.

(2) Le Nain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, a comblé cette lacune à l'aide de Zozime, Jornandès, etc.

eux, plusieurs portèrent le Christianisme aux foyers de leurs maîtres (1). L'Eglise des Goths grandit dans l'ombre; on l'a vue déjà représentée par l'archevêque Théophile au concile de Nicée. Bientôt après paraît Ulphilas, qui doit tenir dans ses mains toutes les destinées de son peuple. Au milieu des incertitudes chronologiques où se perdent les commencements de sa vie (2), on le trouve évangélisant les Goths de l'Ouest. Il en devient l'évêque vers l'année 360, et bientôt après l'ambassadeur et l'arbitre. Deux fractions divisaient les Wisigoths; l'une obéissait au roi Athanaric, l'autre au juge Fritigern. Après une lutte inégale, Fritigern invoqua l'appui de l'empire; Ulphilas en négocia les conditions. Les tribus menacées se soumirent au baptême, reçurent des secours, marchèrent à l'ennemi, faisant porter la croix devant elles, et demeurèrent victorieuses (3). Depuis ce jour rien ne résista plus à la prédication de l'apôtre. Il acheva son ouvrage par la traduction des saintes Ecritures, monument célèbre et resté jusqu'à nous. C'était fixer le Christianisme dans la nation que de le fixer dans la langue. Jusque-là elle n'avait servi qu'au commerce d'une vie grossière, aux chants sauvages des sacrifices et des combats. L'évêque s'en rendit maître, et la força d'obéir à la pensée chrétienne; il contraignit cette parole sanguinaire à répéter les psaumes de David, les paraboles évangéliques, la théologie de saint Paul. L'alphabet runique usité chez les Goths avait suffi à tracer des présages sur des baguettes superstitieuses ou des inscriptions sur les sépultures : il fallut le compléter pour un usage meilleur, et le nombre des lettres fut porté de seize à vingt-quatre. La langue gothique façonnée de la sorte prit un singulier caractère de douceur et de majesté. On put voir que les grandes qualités des idiomes classiques ne périraient pas avec eux; et la Bible, ce livre éternel, commença la première des littératures modernes (4). Quand Ulphilas parut, peut-être après une lon-

(1) Au témoignage de Philostorge, Cappadocien lui-même, Ulphilas serait venu de Sadollina, en Cappadoce, avec les autres captifs chrétiens que les Goths en ramenèrent en 266.

(2) Philostorge prétend qu'il fut sacré sous le règne de Constantin par Eusèbe de Nicomédie, c'est-à-dire avant 337. Socrate, lib. II, cap. 41, fait assister Ulphilas au concile de Constantinople, en 360.

(3) Baronius, ad ann. 370; Sozomène, lib. VI; Métaphraste, ad diem 15 sept.

(4) Sur la version d'Ulphilas, voyez l'Introduction historique et critique de l'édition publiée par J.-Ch. Zühn, à Weissenfels, 1805. On sait que le manuscrit, écrit au VI[e] siècle, en lettres d'argent sur le parchemin de pourpre, est conservé à Upsal.

gue retraite, radieux de sainteté, apportant l'Ancien et le Nouveau-Testament au peuple campé dans les plaines de la Mésie, on crut qu'il descendait du Sinaï, et on l'appela le Moïse de son siècle (1).

Cependant Athanaric vaincu s'était vengé sur ses sujets chrétiens. L'idole nationale fut conduite sur un char de triomphe parmi les tribus établies au bord du Dniester ; des sacrifices et des banquets célébrèrent son passage, et l'on ordonna que tous participassent aux viandes immolées. Ceux qui s'y refusèrent furent brûlés dans leurs tentes. Plusieurs, dont on a conservé les noms, périrent par les flammes, avec le pavillon qui leur servait d'oratoire (2). Un Goth, nommé Sabas, fut sommé au nom de son seigneur de prendre part au festin idolâtrique. « Je ne connais, répondit-il, qu'un Seigneur, qui est au ciel. » Et comme on le conduisait au fleuve où il devait être précipité, on dit qu'il vit les anges rassemblées sur l'autre bord pour le recevoir. »

Ainsi toute la foi et toute la liberté des vieux martyrs revivaient dans ces Barbares. Les actes en furent recueillis; l'Eglise persécutée les adressa à l'Eglise de Cappadoce, qu'elle saluait comme sa métropole, dans une lettre comparable à celle des chrétiens de Lyon à leurs frères de Smyrne (3). L'Asie fut dans l'admiration (4), et saint Augustin, qui avait entendu les témoins oculaires de ces morts courageuses, les loua dans la *Cité de Dieu* (5). Une chrétienté fondée sur de si glorieux souvenirs ne pouvait pas tomber. Tandis que les Goths de l'invasion se laissaient gagner par l'arianisme, je crois voir une autre partie de ce peuple, restée sédentaire au nord de la mer Noire, persévérer dans l'orthodoxie. Deux de ses prêtres, Soamia et Fretila, écrivent à saint Jérôme et le consultent sur les variantes

(1) Philostorge attribue ce mot à Constantin.

(2) Sozomène, VI, 37. « Statuam quamdam in curru collocatam per singula tabernacula circumduxisse..... » Cf. *Acta græca S. Nicetæ*, dans les Bollandistes, 25 septembre. Le même recueil, au 26 mars, cite, d'après les ménologes grecs, les noms suivants, dont plusieurs ont une physionomie toute germanique : Bathusis, Vercas, Arpylas, Abepas, Constans, Aguas, Rhyas, Egethrax, Nescous, Sila, Sigitrat, Sverilas, Svimblas, Thermas, Philgas, Anna, Baris, Moyco, Mamyca, Virco, Animais.

(3) *V.* Bolland. 12 april. : « Ecclesia Dei quæ est in Gothiâ Ecclesiæ Dei quæ est in Cappadociâ, et omnibus Ecclesiæ Catholicæ christianis ubicumque habitantibus misericordia, pax et charitas Dei... etc. »

(4) S. Epiphane, *Hæres.* 70. S. Cyrille de Jérusalem, *Cateches.* 10.

(5) S. Augustin, *de Civitate Dei*, lib. XVIII, cap. 52. Paul Orose, VII, 32.

de la Vulgate et de la version alexandrine. Le solitaire de Bethléem admire ce zèle des Ecritures ; il ne voit pas sans émotion les blondes armées des Gètes portant avec elles leurs sanctuaires mobiles, et les dressant comme le tabernacle au milieu du camp d'Israël (1). Un diacre, chargé des lettres de leur roi, vient demander un évêque à saint Jean Chrysostôme (2). C'est vers le même temps qu'il faut placer l'apostolat de saint Nicolas. Il était venu du fond de la Dacie visiter à Nole le tombeau de saint Félix ; il avait trouvé l'hospitalité auprès de saint Paulin, autrefois sénateur et poëte, maintenant retiré dans la solitude et voué au service de Dieu. Au moment du départ, Paulin adresse à son hôte des adieux poétiques, où l'on trouve tracée avec complaisance l'image des Eglises naissantes du Nord (3).

« Tu traverseras sans effort les mers soumises ; la croix, ornant l'antenne de ton navire, t'assure contre les vents et les flots. — Les joyeux matelots changeront en hymnes leurs chants accoutumés, et les brises favorables accompagneront leurs voix. — Les monstres des eaux tressailleront à l'Amen des chrétiens et suivront de loin le navire aux chants du prêtre... — Oh! qui me donnera les ailes de la colombe pour me mêler à ces chœurs que tu formes à célébrer les louanges de mon Dieu ! — Les plages hyperboréennes te nomment leur père ; le Scythe s'apaise à tes discours, et, infidèle à lui-même, il abdique ses vieilles colères. — Les Gètes et les Daces, revêtus des peaux de leurs taureaux, s'empressent à ta voix... — Dans ces contrées silencieuses de l'univers, les Barbares ont appris à louer le Christ, à revêtir un cœur romain et à mener en paix une chaste vie. »

Ainsi le Christianisme aima de bonne heure les Barbares et les servit avant qu'ils fussent maîtres du monde. Ils s'en souvinrent un jour. Alaric avait pris Rome. Au milieu du pillage, un guerrier trouva dans la maison d'une femme des vases d'or et d'argent. « Ils appartiennent à l'apôtre saint Pierre, s'écria-t-elle ; touches-y, si tu l'oses! » Le Barbare retira la main, envoya un message au roi et attendit des ordres. Alaric com-

(1) S. Hiéronym., *Quæst. Hebraïc. in Genesim*, et Epistola 3. Getarum rutilus et flavus exercitus Ecclesiarum circumfert tentoria.

(2) S. Jean Chrysost., epist. 69. Il avait envoyé un évêque, du nom de Wila, qui fit chez les Goths de grandes choses. Maintenant, cet évêque étant mort, on lui demandait un successeur.

(3) S. Paulin. Opp., Carm. 30.

manda que les vases fussent reconduits avec respect dans la basilique du Vatican. Les Goths les portaient un à un sur leurs têtes, tandis que d'autres, formant un pieux cortége, les environnaient l'épée nue. Les Romains sortirent rassurés des retraites où ils avaient fui devant le fer et le feu. Les vainqueurs et les vaincus se mêlèrent, et leurs voix se confondirent dans les mêmes cantiques : et Rome put croire le moment venu où la royauté spirituelle de ses pontifes réunirait les peuples réconciliés (1).

Mais déjà une éclatante défection avait détruit ces espérances. En 376, les Huns, traversant le Palus-Méotide, s'étaient précipités sur l'Europe. Les nations effrayées se refoulèrent comme des flots. Les Wisigots de Fritigern demandèrent asile à l'empire d'Orient. Ulphilas fut encore une fois leur médiateur et se rendit à Constantinople. Il y trouva l'arianisme maître des affaires par le crédit de l'évêque Eudoxius d'Antioche, qui gouvernait l'esprit de Valens. L'empereur exigea que les Barbares admis sur ses terres adhéreraient à sa communion. Ulphilas, circonvenu par des paroles flatteuses, peut-être par des présents, peut- être par les subtilités d'une théologie exercée aux équivoques, fléchit enfin, et le poids de son autorité entraîna les Wisigoths. Il fut aisé de leur faire entendre que la querelle, indifférente au dogme, n'intéressait que l'orgueil des Grecs et des Latins. Au prix de leur foi, de leurs armes qu'on leur fit livrer, de leurs enfants qu'on leur acheta pour du pain, ils reçurent l'hospitalité sur la rive droite du Danube (2). Ils la payèrent d'une autre façon lorsque, l'année suivante, ils batti-

(1) Paul Orose, VII, 28... « Hymnus Romanis Barbarisque concinentibus publicè canitur. Personat latè, in excidio urbis, salutis tuba, omnesque etiam in abditis latentes invitat ac pulsat. Concurrunt ad vasa Petri vasa Christi. Plurimi pagani Christianis, professione, si non fide, admiscentur, et per hoc tamen ad tempus, quò magis confundantur, evadunt. »

(2) Ce point est obscur. Jornandès (*de Reb. Getic.*, 25) représente les Goths attirés pour la première fois au Christianisme et à l'arianisme en même temps, lors de leur entrée dans l'empire, en 376. Socrate reporte les deux faits ensemble à l'époque où Valens secourut Fritigern, en 364. J'ai suivi Sozomène et Théodoret, qui s'accordent à diviser les événements, et à rapporter la chute d'Ulphilas, qui entraîna celle de son peuple. *Voy.* Théodoret, lib. IV, p. 34 : « Nunc Eudoxius, cùm et verbis demulsisset et muneribus illexisset, eo impulit ut Gothos ad communionem imperatoris amplectendam adduceret. Id autem persuasis cùm diceret, contentionem ex ambitione ortam esse; dogmatum nullam esse discrepantiam. » C'est entre les deux époques, en 369, que Valens reçut le baptême de l'évêque Eudoxius, et que son zèle pour l'arianisme éclata.

rent Valens à Andrinople et le brûlèrent dans la maison où il avait caché sa fuite. Ainsi ce grand peuple devint arien par la trahison d'un homme de génie; pendant quarante ans de dévastations, les soldats d'Alaric et d'Astaulfe traînèrent l'hérésie avec eux et l'établirent enfin dans le royaume qu'ils fondèrent au pied des Pyrénées. Cependant elle se communiquait par une contagion facile aux Goths orientaux, demeurés en arrière et réservés pour d'autres conquêtes. Ils descendirent en Italie à la suite de Théodoric. On vit ce prince, rassurant les Romains, contenant les vainqueurs, s'entourant de toutes les lumières et de toutes les gloires, monter au Capitole en habit de consul, conduit par Cassiodore et Boèce, accompagné du sénat, haranguer le peuple en langue latine et lui faire les largesses ordinaires des Césars. En même temps il disciplinait le courage de ses Barbares, prenait la tutelle du jeune roi des Wisigoths avec le gouvernement de l'Aquitaine et de l'Espagne, faisait entrer dans sa famille les rois des Francs, des Thuringiens, des Burgondes et des Vandales, et constituait l'unité des peuples germaniques. Les Goths y tenaient la première place, et cette nation puissante, établie à l'ombre des institutions de l'antiquité, semblait commencer un nouvel empire. Il parut alors que les invasions avaient achevé leur ouvrage et qu'elles s'étaient faites pour remettre à l'arianisme les destinées du genre humain.

L'avenir n'en décida pas ainsi. La foi seule, fausse ou vraie, fait les sociétés durables. Les peuples ne se payent pas longtemps de systèmes; ils font peu de cas de l'autorité des hommes; ils veulent la dernière raison de leur obéissance et il la leur faut divine. Or l'arianisme était une doctrine d'école, transaction d'une théologie timide avec la philosophie païenne : la Trinité d'Arius renouvelait celle de Platon. En niant la divinité du Fils, il ôtait le mystère, il diminuait la foi; il diminuait aussi l'amour. C'était de l'obscurité de ce dogme de l'Homme-Dieu que devait sortir toute la science sacrée, l'Église, la société chrétienne avec tout ce qu'elle fit de grand. L'hérésie maîtresse aurait changé toute l'histoire. D'un autre côté, les nations naissantes avaient besoin d'une éducation qui les rendît fortes; mais le sacerdoce arien, nourri dans les cours, dans la familiarité des eunuques et des impératrices, n'avait pas appris à former les hommes. On le trouve à la suite des rois barbares, ja-

mais en face (1). Au milieu des grands événements dont il est témoin, il s'efface par sa nullité. Les lois et les annales des peuples s'en taisent comme par mépris. Il fallait d'autres mains pour mener les siècles fougueux du moyen âge. Enfin les doctrines périssent aussi par leurs crimes; celle-ci, dont on a vanté la tolérance, mit les Gaules en feu. Sidoine Apollinaire décrit les persécutions exercées, les évêques proscrits, les autels renversés et l'herbe croissant dans les églises désertes. Leuwigilis n'épargna pas son propre fils. Théodoric déshonora ses vieilles années par le supplice de Boèce et de Symmaque (2). Un anathème vengeur sembla s'attacher à sa famille; et la monarchie des Goths périt pour avoir refusé de la civilisation romaine ce qui en faisait la puissance, c'est-à-dire l'orthodoxie.

La Germanie ne s'était pas épuisée d'un seul effort; d'autres peuples entrèrent dans l'empire par l'Occident. Là, entre le Danube et les Alpes, s'étendaient les riches provinces de Rhétie et de Norique, dont les places fortes étaient comme les boulevards de l'Italie (3). La vallée de l'Inn s'ouvrait au milieu, et une voie militaire conduisait jusqu'à Trente et à Vérone. C'était le chemin de Rome, et par conséquent le plus court pour les Barbares. Ce fut celui de Radagaise et d'Attila. Après eux, la moitié des peuples qui marchaient à leur suite s'arrêtèrent dans ce beau pays. Nulle part la population germanique ne s'établit en plus grand nombre sur un sol latin; elle en fit deux provinces allemandes, l'Autriche et la Bavière. L'idolâtrie s'y maintint longtemps. Cependant un Christianisme corrompu y pénétra par des communications dont on ne trouve

(1) L'épiscopat arien n'entre que deux fois en scène dans l'histoire des Barbares, dans la conférence de Vienne et dans celle de Carthage contre les catholiques, et toujours pour montrer son impuissance.

(2) Il ne faut pas, comme on a coutume de le faire, expliquer et justifier la persécution de Théodoric comme une représaille contre l'édit de l'empereur Justin. On voit, dans l'Anonyme de Valois, le commencement de ces rigueurs au moment où le roi des Ostrogoths prend pour gendre Eutharic. Alors toute sa politique est changée : il interdit aux Romains de porter les armes et renverse l'oratoire de saint Etienne aux portes de Vérone. — J'ajoute ici que l'arianisme, rattaché par ses origines aux plus dangereux systèmes gnostiques, se lie aussi par ses conséquences avec l'islamisme, dont il prépara l'avénement. Si l'on y prend garde, Mahomet, admettant la mission de Moïse et de Jésus-Christ, n'est qu'un arien, avec le baptême de moins. — Il est donc permis de considérer comme perdu pour le Christianisme tout ce que cette hérésie enleva.

(3) La province de Rhétie se divisait en deux : la Rhétie propre et la Vindélicie. Il y avait aussi deux Noriques. La population primitive de ces provinces n'avait rien de commun avec les Germains. Cf. Velsev, *Histoire d'Augsbourg*.

pas la trace, soit que des prêtres voyageurs eussent apporté l'hérésie aux tribus ignorantes qui les accueillirent, soit que le commerce des Goths eût propagé leurs erreurs. Une seule lumière, la vie de saint Séverin, par son disciple Eugippius, éclaire l'histoire mal connue de ces contrées par où passèrent, pendant cinquante ans, tous les fléaux de Dieu (1).

La mort d'Attila venait de laisser les Barbares sans maître. Leurs bandes erraient encore dans les campagnes dévastées. Les habitants des municipes romains, décimés par le meurtre et la captivité, tremblaient derrière leurs murailles. Au milieu de la terreur universelle, un anachorète d'Orient, appelé Séverin, parut dans la ville d'Asture, prêchant la pénitence. Il visita les cités voisines: ses exemples ramenaient parmi le clergé la discipline détruite par l'isolement; sa parole réveillait le peuple, et relevait les mœurs qui tombent avec les courages. Quelquefois il prédisait une ruine prochaine. Les citoyens de Juvavia (Salzburg), indociles à ses avertissements, furent enlevés en une nuit par les Hérules, et emmenés en servitude. Ailleurs il encourageait la résistance ; il appelait la multitude dans l'Eglise, raffermissait les esprits par le jeûne et la prière, et ranimait la vieille ardeur des soldats délaissés dans ces postes périlleux. Par ses soins, les populations menacées se réfugient dans la forteresse de Lauriacum, avec leurs troupeaux et leurs récoltes. Lui-même rassemblait les plus pauvres et leur donnait du pain, tandis que les ennemis affamés abandonnaient le territoire. Ainsi il organisait la défense et la retraite, et sauvait les restes d'une société mourante. Les Germains eux-mêmes, ariens ou idolâtres, honoraient cet homme austère, qu'ils voyaient venir pieds nus, un bâton à la main, par des chemins glacés, dormir sur un cilice et jeûner jusqu'au coucher du soleil. Il guérissait leurs malades et bénissait leurs enfants; souvent on les voyait en foule autour de sa cellule. Un jour, une troupe de Barbares, recrutés pour la garde des empereurs, se pressait à sa porte; un jeune homme de haute stature baissait la tête pour entrer sous l'humble toit. « Va, lui dit Séverin; aujourd'hui vêtu de misérables peaux, un jour tu feras de grandes largesses. » Et ce jeune homme fut Odoacre (2). Le solitaire usait de sa puissance sur ces esprits farouches; les captifs délivrés, les

(1) Bollandistes, 8 janvier.

(2) Le fait est aussi rapporté dans l'*Anonyme de Valois*.

bourgades dérobées aux flammes racontaient ses bienfaits. Il arrêta devant Passau Gibold, chef des Alemans, et lui tint un si ferme langage que le Barbare, tremblant de tous ses membres, rendit soixante-dix prisonniers et passa outre. On l'entendit assurer à ceux de sa suite que jamais, en aucun péril, il n'avait tremblé si fort (1). Plus tard, quand le roi des Rugiens menaça Lauriacum, ce dernier asile des vaincus, et qu'il méditait d'en enlever les habitants pour les disperser dans les villes désertes de ses domaines, le serviteur de Dieu se rendit au camp, et, au nom du Christ, son maître, il stipula que les Barbares se retireraient, que les Romains sortiraient d'eux-mêmes et sans violence, respectés dans leurs personnes et dans leurs biens. Et sur sa parole ils commencèrent à se répandre dans la contrée, où ils vécurent en paix avec les conquérants. Ce fut par là que les habitudes de la vie policée, les souvenirs historiques, les institutions municipales se conservèrent dans les cités du Danube; Passau et Salzburg refleurirent sur leurs ruines; et Ratisbonne, au XIe siècle, se gouvernait encore comme une colonie de Rome, par les décrets de son sénat et les suffrages de son peuple.

Le moine qui défendit la Rhétie et la Norique veillait en même temps dans l'intérêt de toute la terre. Si le débordement des invasions se fût précipité d'un seul coup, il aurait noyé la civilisation; il fallait que la fusion pacifique des races se fît à la suite de l'occupation violente. L'empire était ouvert, mais les peuples n'y devaient entrer qu'un à un, au moment marqué, et le sacerdoce chrétien fut mis sur la brèche pour les retenir jusqu'à l'appel de leur nom. Attila trouva Léon-le-Grand au passage du Mincio, comme saint Aignan sur les murs d'Orléans et saint Loup aux portes de Troyes. Saint Germain d'Auxerre arrêta Eocharich, roi des Alemans, au milieu des Gaules, à peu près en même temps que saint Séverin les contenait sur le chemin de l'Italie (2). Peut-être, si Odoacre usa de clémence, s'il épargna Rome, ses lois, ses écoles, ses monuments, s'il ne détruisit point avec la pourpre d'Augustule tout ce qui restait du passé, c'est qu'il se souvint, dans sa victoire, de l'anachorète romain qui l'avait prédite. Cependant les Hérules demeurèrent

(1) Sed et posteà suis indicavit numquam se, nec bellicâ, nec aliquâ formidine tanto tremore fuisse commotum.

(2) Gregor. Turon., lib. II, cap. 6.

ariens, et, après la mort de saint Séverin, ses disciples persécutés emportèrent son corps, et allèrent chercher la paix parmi des peuples moins ingrats.

La seconde route par où se fit la grande invasion d'Occident, ce fut la vallée du Rhin; et de ce côté encore les Germains trouvèrent que le Christianisme était venu au-devant d'eux : tant il était inévitable qu'ils se rencontrassent. On voit d'abord la conquête religieuse s'étendre sur tous les points. En 396, Victricius, évêque de Rouen, prêchait sur les bords de l'Escaut (1), près des lieux où, quarante ans après, Evergistus de Cologne fut tué en évangélisant les infidèles. Vers le même temps, les Marcomans, vieux ennemis de l'empire, occupaient le pays qui fut la Souabe. Fritigil leur reine entendit raconter par un chrétien d'Italie les actions de saint Ambroise; et elle voulut connaître le Dieu qui avait de si grands serviteurs. Elle envoya donc au saint des messagers et des présents, afin qu'il lui fît savoir comment elle devait croire et prier. Il répondit par une lettre admirable, où se trouvait exposée toute la doctrine. La reine reconnaissante persuada son époux et son peuple, et les Marcomans ne troublèrent plus le repos du monde (2). Tel était le pouvoir d'un nom dans un siècle où tous les pouvoirs humains périssaient. Arbogaste, ce Franc mercenaire qui fit un empereur, mangeant un jour avec plusieurs chefs de sa nation, ils lui demandèrent s'il connaissait Ambroise ; et comme il répondit qu'il en était aimé et que souvent ils s'asseyaient à la même table : « Nous ne nous étonnons plus, s'écrièrent-ils, que tu battes tes ennemis, si tu es l'ami d'un homme qui dit au soleil: « Arrête-toi ! » et il s'arrête (3). » La foi pure et forte de l'Eglise des Gaules pénétrait peu à peu parmi ce grand nombre de Barbares auxiliaires qui remplissaient les terres, les légions, les dignités de l'empire, et n'en laissaient plus aux Césars que le titre. Il semble que le Christianisme, en s'assurant des héritiers présomptifs de la puissance romaine, avait pris enfin des garanties suffisantes, et que l'avenir ne pouvait lui échapper. Mais on devait encore le lui disputer longtemps.

(1) Baronius ad ann. 396.

(2) *Vita S. Ambrosii*, auctore Paulino.

(3) Arbogastes... cùm in convivio à regibus gentis suæ interrogaretur utrùm scire Ambrosium, et respondisset nosse se virum et diligi ab eo, atque frequenter cum illo convivari solitum, audivit : « Indè hoc vincis omnes quia ab illo viro diligeris qui dicit soli : *Sta*, et stat. » *Vita S. Ambrosii*, auctore Paulino.

Quand Radagaise, en 406, se précipita sur l'Italie à la tête d'une multitude innombrable qui alla périr misérablement dans les montagnes de la Toscane, ce ne fut pas, comme on l'a cru, l'emportement furieux d'un Barbare, ce fut la résolution concertée de plusieurs peuples : toute la Germanie était derrière lui et pensait à ce coup en finir avec Rome (1). A la nouvelle du désastre de leur chef, les Suèves, les Alains et les Vandales, qui le suivaient de loin, tournèrent vers le Rhin, forcèrent le passage et se répandirent sur la rive gauche, brûlant les villes, réduisant les citoyens en esclavage : au pillage des basiliques on reconnaît les conquérants pour des ariens et des idolâtres. Une bande conduite par le chef Crochus s'empara de Mayence, surprit les chrétiens rassemblés au nombre de plusieurs milliers dans la cathédrale autour de leur évêque Rutchard, et les passa au fil de l'épée (2). Deux autres pontifes, Alban et Aureus furent mis à mort dans la même ville par les ariens ; la succession épiscopale s'interrompit sur plusieurs siéges. Un paganisme nouveau reprit possession des temples abandonnés. Deux siècles plus tard, saint Colomban trouvait à Luxeuil, dans les Vosges, les idoles anciennes relevées et les faux dieux des Alemans adorés dans l'oratoire de sainte Aurélie, auprès du lac de Constance (3). Enfin, pour mettre le comble aux périls de ces temps, Attila parut ; les dernières traces de culture s'effaçaient comme l'herbe sous les pieds des trois cent mille hommes qu'il traînait après lui. Strasbourg, Worms, Mayence, Besançon, Toul, Langres et Trèves furent emportées. Il ne resta de Metz qu'une chapelle dédiée à saint Étienne ; mais les prêtres avaient péri au pied des autels qu'ils paraient ce jour-là pour célébrer la fête de Pâques (4). Les Huns succombèrent dans les plaines de Châlons, mais cette lutte sanglante prolongea la terreur de leur passage. C'est au milieu de ces redoutables spectacles que la postérité encore émue plaça la tragique légende de sainte Ursule. Ursule, fille d'un roi chrétien de Grande-Bretagne, est demandée en mariage par un prince idolâtre ; elle consent afin

(1) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, 1. Paul Orose, VII, 26. Cf. Prosper. Aquit. *Chronic.*

(2) Nicolaï Serarii *Rerum Moguntinensium* lib. V. Werner, *Der Dom von Mainz.* Saint Alban fut mis à mort en 390, saint Aureus vers 472.

(3) Gregor. Turonens., lib. II, 6.

(4) *Vita S. Columbani*, auctore Jona Bobbiensi, ap. acta SS. ord. S. Benedicti.

de sauver son frère, mais on lui accordera trois ans pour jouir de sa virginité, et, pour présent de fiançailles, dix jeunes filles de la plus pure noblesse des deux royaumes; chacune de ces dix sera, comme elle, suivie de mille compagnes. Alors elle fait équiper onze galères et chaque jour elle exerce sa jeune troupe à déployer les voiles, à soulever les rames. Les courses de la flotte virginale charment la multitude rassemblée sur le rivage : ce sont les derniers jeux de ces filles de navigateurs. Un soir, le vent du nord s'élève; les onze galères fuient sur l'Océan, arrivent aux bouches du Rhin et le remontent jusqu'à Bâle. Là, averties par un ange, les hardies voyageuses prennent terre et vont à travers les Alpes accomplir le pèlerinage de Rome. Elles revenaient joyeuses et redescendaient le Rhin sur leurs navires, elles reconnaissaient déjà les clochers de Cologne, quand elles aperçurent les tentes des Huns campés autour de la ville. Enveloppées de toutes parts, brebis parmi les loups, entre le déshonneur et la mort, elles moururent jusqu'à la dernière. Ursule menée aux pieds d'Attila refusa de partager son trône, et, percée d'un trait, la reine de cette blanche armée rejoignit ses compagnes dans le ciel. Voilà le pieux récit du moyen âge. Ces légions de vierges entourées par les Barbares et tombant sous les flèches n'étaient-elles pas l'image des jeunes Eglises de Germanie étouffées dans leur fleur par l'invasion (1)?

Cependant toute vie n'y était pas éteinte. Trèves sortit de ses cendres : Cologne s'enorgueillit de n'avoir pas succombé, et longtemps on chanta cette hymne à la fête de ses patrons :

« Postquam fidem suscepisti, — Civitas prænobilis
Recidiva non fuisti, — Sed in fide stabilis. »

D'autres espérances commençaient à se montrer du côté des Barbares. Une nation puissante, celle des Burgondes, avait reçu les prêtres catholiques qui l'attendaient à l'entrée des Gaules (417). Ces nouveaux maîtres vécurent comme des frères avec leurs sujets. Bientôt une dernière bande, demeurée païenne, franchit la frontière à son tour, se présenta devant l'évêque de la cité la plus proche, et, après sept jours de jeûne,

(1) Sigebertus Gemblacensis, *Chronic.* ad ann. 453. Cf. *Vita S. Ursulæ apud Surium.* Ce n'est pas ici le lieu de chercher le fondement historique de cette légende, et s'il y faut voir simplement la fausse interprétation de ces initiales latines : XI.M.V. undecim Millia Virginum, au lieu de : Undecim Martyres Virgines.

reçut le baptême (430). Mais la joie de ces conversions fut courte; sous le règne de Gondebaud (490), les Burgondes devinrent ariens (1).

Au milieu du V[e] siècle, Salvien achevait d'écrire son livre *du Gouvernement de Dieu*. Il regardait autour de lui, et parmi tant de nations qui couvraient le territoire de l'empire il n'apercevait que des païens et des hérétiques. Du côté de l'idolâtrie, il voyait les Saxons, les Francs, les Gépides, les Alains, les Huns, à qui l'on ne connaissait pas de divinités. Le reste, Wisigoths, Ostrogoths, Hérules, Rugiens, Suèves et Vandales appartenaient ou allaient appartenir à l'arianisme (2). Déjà commençait en Afrique la persécution arienne qui fit quarante mille martyrs. C'était donc vainement que l'Eglise avait compté sur les Germains. Elle s'était beaucoup promis de la simplicité de ces peuples qui n'avaient encore abusé ni des lois, ni des arts, ni de la science, ni d'aucune des ressources de la nature humaine. Elle était venue de loin et de bonne heure, elle avait traversé trois cents ans de supplices afin de se trouver la première sur leur passage. Dans ses conciles, elle avait résolu d'avance les difficultés du dogme, et réglé la discipline des mœurs, comme pour épargner à ces esprits inexpérimentés les dangers du doute. Elle avait pourvu à leur tutelle et à leur éducation en recueillant les traditions politiques et littéraires de l'antiquité. Enfin, le moment venu, elle les pressait par l'Orient et l'Occident, elle les visitait par ses évêques, ses moines, ses vierges sacrées; elle suscitait parmi eux des princesses néophytes pour les faire catéchiser par ses docteurs, et des saints pour les placer sur ses autels; elle leur faisait voir tout ce qu'elle avait de fort, de doux et de pur; elle s'épuisait de vertu et de génie. Et cependant elle n'avait réussi qu'à sauver les misérables ruines du monde romain, c'est-à-dire les formes d'une société mise en poudre. La civilisation lui restait; mais elle voyait échapper l'une après l'autre les races qu'elle y devait faire entrer. Le Christianisme se conservait encore, mais la chrétienté ne se faisait pas.

Tant d'impuissance après tant d'efforts accusait la politique de l'Eglise, et ce qui restait de païens lui reprochèrent d'avoir

(1) Orose, lib. VII, cap. ult. Socrate, lib. VII, cap. 30. Gregor. Turonens.

(2) Salvien, *de Gubernatione Dei*, lib. IV. Duo enim genera in omnigente Barbarorum sunt, id est aut hæreticorum aut Barbarorum.

appelé les invasions. Les sages d'alors purent blâmer, comme on l'a fait souvent depuis, l'opiniâtreté de ce dogme qui ne savait pas céder aux exigences des temps : les ariens se seraient chargés de sauver le monde. D'autres s'en prenaient à la Providence : et dans ce grand désordre où tombèrent les choses humaines, quand Rome eut cessé d'en être maîtresse, on put douter qu'une autre sagesse les gouvernât (1). Le Christianisme ne douta point, il ne désespéra pas des Barbares, il ne se repentit point d'avoir pris leur parti dès le commencement, lorsqu'ils ne servaient encore qu'à pourvoir les marchés d'esclaves et les tueries de gladiateurs. Saint Paul les déclarait égaux aux Grecs, Salvien les mit au-dessus des Romains de son temps. « Vous « pouvez être meilleurs que les Barbares; ils sont hérétiques, « dites-vous, et vous êtes orthodoxes... Je réponds que par la « foi nous sommes meilleurs; mais par notre vie, je dis avec « larmes que nous sommes pires... Vous connaissez la loi et « vous la violez; ils sont hérétiques et ne le savent pas... Les « Goths sont perfides, mais pudiques; les Alains, voluptueux, « mais plus fidèles; les Francs, menteurs, mais hospitaliers; la « cruauté des Saxons fait horreur, mais on loue leur chasteté... « Et nous nous étonnons que Dieu ait livré nos provinces aux « Barbares, quand leur pudeur purifie la terre encore toute souil- « lée des débauches romaines (2)! » En même temps, Paul Orose, disciple de saint Augustin, écrivait ces paroles prophétiques : « Si les conquêtes d'Alexandre vous semblent glorieuses à cause « de cette valeur qui lui soumit tant de contrées, si vous ne dé- « testez point en lui le perturbateur des nations, plusieurs « loueront aussi le temps présent, vanteront les vainqueurs et « tiendront nos malheurs pour des bienfaits. Mais on dira : « Les Barbares sont les ennemis de l'État. » Je répondrai que « tout l'Orient pensait de même d'Alexandre, et les Romains ne « parurent pas meilleurs aux peuples ignorés dont ils allèrent « troubler le repos. « Mais les Grecs pensaient fonder des em- « pires; les Germains les renversent. » Autres sont les ravages « de la guerre, autres les conseils qui suivent la victoire. Les

(1) Voyez la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, le *de Gubernatione Dei*, de Salvien, et une Thèse de M. Verdière sur le système historique de ces deux auteurs.

(2) « Certè, inquit aliquis peccator et malignissimus, meliores Barbaris sumus et hoc utique manifestum est quod non respicit res humanas Deus... An meliores Barbaris simus jam videbimus... » *De Gubernatione*, lib. IV. *Ibid.*, V, VII.

« Macédoniens commencèrent par dompter les peuples qu'ils « policèrent ensuite. Les Germains bouleversent maintenant « toute la terre ; mais si (ce qu'à Dieu ne plaise) ils finissaient « par en demeurer maîtres et par la gouverner selon leurs « mœurs, peut-être un jour la postérité saluerait-elle du titre de « grands rois ceux en qui nous ne savons encore voir que des « ennemis (1). » Tout le génie chrétien est dans ce passage, et la restriction même qu'on y trouve est admirable comme le dernier cri du patriotisme antique qui ne peut se contenir, mais qui ne se refuse pas aux nouveaux desseins de Dieu sur l'univers. La lumière se fait; et du milieu des invasions on voit sortir un monde qui s'achèvera quand il aura trouvé ses maîtres. Mais il fallait les trouver.

Le jour de Noël 496, l'évêque Remi attendait sur la porte de la cathédrale de Reims. Des voiles peints, suspendus aux maisons voisines, ombrageaient le parvis. Les murs étaient tendus de courtines blanches. Les fonts étaient préparés et les baumes versés sur le marbre. Les cierges odorants étincelaient de toutes parts, et tel fut le sentiment de piété qui se répandit dans le saint lieu que les Barbares se crurent au milieu des parfums du paradis (2). Le chef d'une tribu guerrière descendit dans le bassin baptismal : trois mille compagnons l'y suivirent. Et quand ils en sortirent chrétiens, on aurait pu voir en sortir avec eux trois dynasties de rois, quatorze siècles d'empire, toute la chevalerie, les croisades, la scolastique, c'est-à-dire tout l'héroïsme, la liberté, les lumières modernes. Une grande nation commençait dans le monde : c'étaient les Francs.

L'Église le comprit. Ces illustres évêques des Gaules qui veil-

(1) Paul Orose, *de Miseriâ hominum*, lib. III. Je traduis aussi cet admirable passage du liv. VII : « Ne voyez-vous pas que les Barbares ont bientôt horreur du glaive, et retournent à la charrue et traitent le reste des Romains comme des alliés et des amis?... Or, quand les Barbares n'auraient été poussés aux frontières romaines que pour remplir l'Eglise du Christ de peuples nouveaux et sans nombre, à l'orient et à l'occident, Huns, Suèves, Vandales et Burgondes, il faudrait encore louer et exalter la miséricorde de Dieu ; encore que ces grandes nations ne fussent arrivées à la vérité que par nos malheurs, puisque nulle autre voie ne les y pouvait conduire. Qu'importe, en effet, au chrétien impatient de la vie éternelle, à quelle heure et de quelle manière il sort du siècle présent ? »

(2) *Gregor. Turon.* : « ...Talemque ibi gratiam astantibus Deus tribuit ut æstimarent se Paradisi odoribus collocari. » Grégoire de Tours réduit le nombre des Francs baptisés à trois mille ; Frédégaire les porte à six mille. Hincmar les concilie en comptant trois mille guerriers, leurs femmes et leurs enfants.

laient depuis cent cinquante ans pour attendre l'heure de Dieu, sentirent qu'elle était venue. Saint Avitus de Vienne écrivit : « L'Occident a trouvé son roi (1). » Le pape Anastase, peu de jours après son élection, adressa une lettre à Clovis : « Nous nous « félicitons, ô notre glorieux fils, de votre avénement à la foi « chrétienne, qui s'est rencontré avec le nôtre au souverain « pontificat, car le siége de Pierre en une si grande occasion ne « peut point ne pas tressaillir de joie quand il voit la plénitude « des nations accourir à lui à pas pressés ; et se remplir, dans « l'espace des temps, le filet mystérieux que le pêcheur d'hom- « mes a jeté en pleine eau sur la parole du Christ (2). » Ceci est le premier acte authentique de la Papauté en faveur d'un peuple germanique. Elle avait fait comme Samuel, lorsque, la voix de Dieu l'ayant conduit à Bethléem pour y chercher un roi, il se fit amener les sept fils d'Isaï, et à chacun de ceux qui lui furent présentés il connut que celui-là n'était point l'élu du Seigneur. Et comme il demanda s'il n'en restait point d'autres, on lui amena un jeune garçon qui gardait les brebis ; il lui fut révélé que celui-là régnerait, et le prophète versa l'huile sur le front de David. Ainsi la Papauté cherchait la monarchie à qui elle conférerait la consécration chrétienne ? Elle avait vu passer devant elle ces puissants chefs du Nord, ces petits-fils des Balthes et des Amales qui allaient régner à Ravenne et à Tolède, et il lui avait été dit qu'ils n'étaient point élus. Un petit peuple restait, entre le Rhin et la Meuse, non loin des forêts d'où il était sorti, le moins policé de tous, le dernier venu à la connaissance de la vérité. La Papauté l'adopta.

A.-F. Ozanam.

(1) *Epist. Aviti Viennensis.*

(2) *Epist. S. Anastasii Papæ* ap. Dachery *Spicilegium.* « Quippè sedes Petri non potest non lætari cùm plenitudinem gentium intuetur ad eam veloci gradu concurrere, et per temporum spatia repleri sagenam quam in altum jussus est mittere idem piscator hominum. »

LETTRE

SUR LE CHOA ET L'ABYSSINIE,

PAR M. ROCHET D'HÉRICOURT.

Dans la séance du 5 août dernier de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a lu à cette Académie la lettre suivante, écrite à M. Duvernoy par M. Rochet d'Héricourt. L'obligeance de M. Mignet nous permet de la publier ici pour la première fois.

« L'accueil que m'a fait le roi de Choa, dit M. Rochet d'Héricourt, chargé d'une mission par le ministre des affaires étrangères, a été si affectueux et si cordial qu'il m'a complétement dédommagé des peines que j'ai dû braver pour parvenir jusqu'à lui. Les cadeaux que j'apportais de la part du gouvernement français m'ont grandi encore à ses yeux, car ils ont obtenu auprès de lui le plus grand succès. Me permettez-vous, Monsieur, d'ajouter ici quelques réflexions relatives à l'état actuel des Abyssins, et qui réunissent les principaux traits qui caractérisent le degré de civilisation qu'ont atteint les habitants du royaume de Choa.

« Deux peuples, de race et d'origine différentes, reconnaissent l'autorité du roi de Choa : les Amharras, légitimes descendants de l'antique nation éthiopique, forment le premier : la dynastie royale leur appartient ; les Gallas, peuple nouveau et plus barbare, forment le second.

« Les Amharras présentent assurément à l'histoire un intérêt assez notable ; leurs ancêtres, les Ethiopiens, étaient parvenus, les témoignages historiques le prouvent, à cette phase de civilisation où se trouvèrent, à une certaine époque, les peuples assyriens, les races pélasgiques peut-être (il est plusieurs fois question des Ethiopiens dans Homère ; le poëte grec en parle toujours avec éloge), et en partie aussi les Hébreux du temps de Salomon, avec lesquels la fameuse reine de Saba les mit en rapport intime, et dont ils empruntèrent la religion. Je crois que s'il existe encore au monde quelque trace vivante de cette civilisation primitive, c'est chez les Amharras qu'il faut la chercher. En Europe, où le mouvement des révolutions est si rapide, toutes choses ont changé bien des fois de face depuis cette lointaine époque. Mais jusqu'au XVI[e] siècle, les Abys-

sins, presque entièrement isolés, sont demeurés à l'abri de toute influence extérieure puissante et permanente. Jusqu'au moment où des hordes musulmanes s'élancèrent sur leur contrée, que les Gallas envahirent lentement d'un autre côté, ils ne vécurent que d'une vie intérieure ; et, uniquement livrées à elles-mêmes et à l'action du temps, leurs anciennes mœurs, leurs anciennes idées sont arrivées par leur développement naturel au point où on les observe aujourd'hui.

« Le premier élément de la civilisation d'un peuple, la religion, paraît encore assez pure et assez élevée chez les Amharras du royaume de Choa, si l'on songe que, dès leur initiation au Christianisme, des hérésies sans nombre, de grossières superstitions s'introduisirent parmi eux sous le masque de la religion nouvelle, et que bientôt tous les rapports sont devenus absolument impossibles entre eux et la grande communion chrétienne de l'Europe; leurs dogmes, comme on doit le présumer, sont mêlés à des croyances corrompues.

« Voici du reste les principaux dogmes du Christianisme qu'ils reconnaissent : l'unité de Dieu, la Trinité, la divinité de Jésus-Christ, le paradis, l'enfer, le purgatoire.

« Tous les Amharras suivent scrupuleusement les pratiques de leur culte ; ils font intervenir la manifestation extérieure de la religion dans tous les grands actes de leur vie publique ou privée : ils placent toujours sous la protection divine leurs entreprises guerrières, et dans leurs expéditions ils font précéder leurs phalanges des livres saints de leurs églises les plus vénérées. Chaque année, à la Pentecôte, des prières publiques et des cérémonies spéciales appellent la bénédictions du Ciel sur les productions de la nature. La religion domine les trois grands événements de la vie : la naissance, le mariage, la mort.

« La douceur des mœurs que l'on remarque chez les Amharras me paraît l'une des plus fortes empreintes que le Christianisme ait laissées sur eux. Chez les Barbares on fait ordinairement très-peu de cas de la vie de l'homme; les nations germaines évaluaient même à une somme d'argent la peine encourue par un assassin. Il n'en est pas de même chez les Amharras ; d'abord l'assassinat est très-rare parmi eux, et c'est le seul cas où la peine de mort puisse être infligée; encore le roi, qui n'a jamais le droit de la prononcer arbitrairement, ne peut pas de son chef la faire exécuter contre l'assassin. Le châtiment de l'assassinat devient l'affaire de la famille de la victime. L'assassin reconnu coupable par le roi, seul juge de ce crime, est livré aux parents du mort : ceux-ci peuvent exiger de lui telle indemnité qu'ils veulent, ou le faire périr. S'ils choisissent cette dernière alternative, le roi fait surveiller par deux de ses officiers l'exécution du supplice. Si le mort n'avait pas de parents, le roi se chargerait de sa vengeance. Il se commet du reste fort peu de crimes dans le royaume de Choa. J'ai assisté à un grand nombre d'audiences que le roi donne au peuple ; la plupart des affaires pour lesquelles on vient réclamer les décisions de sa justice sont des débats de famille, des accusations portées contre les abus d'autorité que se permettent les gouverneurs.

« Un autre caractère très-remarquable de la civilisation des Abyssins, c'est la position qu'ils assignent aux femmes. Elles ne sont pas soumises à cet état de demi-esclavage où les civilisations orientales les ont tenues habituellement. Elles doivent sans doute à leurs maris obéissance et respect; l'usage veut qu'elles aient pour eux mille petites déférences ; mais elles jouissent de beaucoup de

liberté : j'en vois une preuve dans les intrigues amoureuses qu'elles ne sont pas en peine de lier ; ensuite le divorce, auquel les Amharras ont fréquemment recours, est souvent prononcé à leur requête. Le divorce s'effectue quelquefois de gré à gré; si l'une des parties s'y oppose, l'affaire est portée au tribunal du gouverneur et même en dernier ressort jusqu'au roi. Si les motifs sont légers, on concilie les époux ; s'ils sont graves, au contraire, par exemple, si un homme prouvait qu'il a été trompé par sa femme, ou qu'une femme se plaignît d'avoir été cruellement battue par son mari, la séparation serait prononcée, et dans tous les cas de divorce le mari serait tenu de donner la moitié de sa fortune à sa femme.

« Enfin les femmes amharras participent aux droits de propriété, elles apportent dans le mariage une dot, qui peut consister en terres et dont la propriété leur revient à la mort de leurs maris ou en cas de divorce ; elles ont une part égale à celle des hommes dans les héritages de famille.

« J'ai toujours vu chez les enfants des Amharras une très-grande obéissance et beaucoup de respect pour leurs pères. Ceux-ci n'exercent pas sur leurs enfants cette autorité absolue que plusieurs nations ont donnée aux pères, et qui peut dégénérer, comme cela s'est vu, en une atroce tyrannie. Un jeune homme n'est admis cependant à l'entière liberté qu'à l'âge de dix-huit ans. Le fils aîné n'a aucune prérogative hiérarchique sur ses frères et sœurs ; dans l'héritage paternel tout se partage par égale part.

« La propriété a parmi les Amharras une constitution originale ; la propriété absolue de toutes les terres n'appartient qu'au roi. En droit les propriétaires apparents des terres n'en sont que les usufruitiers, et dans le cas où l'un d'eux encourt le déplaisir royal, les Amharras trouvent naturel que le souverain lui enlève les terres qu'il faisait valoir. Néanmoins ils exercent sur ces propriétés de fait les mêmes droits que si elles leur appartenaient absolument ; ils les transmettent en héritage, les vendent, les échangent, les donnent; c'est comme le droit de possession chez les Romains.

« L'organisation de la propriété influe considérablement sur la situation politique des personnes. En prononçant le mot situation politique, je dois dire avant tout que l'autorité du roi est absolue, anime tout et domine tout. On sera peut-être étonné que dans une contrée qui a environ quatre-vingts lieues dans ses deux dimensions et où il n'existe aucun des moyens de centralisation que fait naître une civilisation avancée, le pouvoir royal exerce une influence directe aussi souveraine sur tous les points du territoire, sans passer par l'intermédiaire d'un corps aristocratique. Je vois à cela deux grandes causes. Les Amharras sont doués par la nature et l'habitude d'une surprenante mobilité. Je ne sais si ce mot rend bien ma pensée ; je veux dire que les déplacements leur coûtent si peu, que tous, excellents cavaliers et passionnés pour la guerre, ils voyagent si aisément, si rapidement et si volontiers, lorsque leurs affaires agricoles le leur permettent, que les distances n'ont pas pour eux la même valeur que pour un peuple sédentaire, pacifique et peu fourni de moyens de transport. Aussi, tout pénétrés de respect pour l'autorité royale, ils ont recours à elle sous les moindres prétextes. De son côté le roi entretient habilement son influence, en parcourant sans cesse son royaume pour la levée des tributs ; il est en quelque sorte présent partout. Il me semble que c'est principalement sur deux grands moyens que s'appuie son autorité : par la guerre il se fait le centre

d'une population belliqueuse, qu'il conduit souvent dans des expéditions de cette nature. En rendant la justice à ses sujets avides d'obtenir ses arrêts dans leurs affaires litigieuses, il devient pour eux comme la loi vivante et l'image sacrée de la justice. Son autorité leur est ainsi doublement utile et doublement nécessaire.

« J'ai dit que l'état des propriétés influe sur l'état des personnes. Quoique les héritages soient également partagés, il existe un nombre assez considérable de grands propriétaires, qui jouissent presque tous des places de gouverneurs ou d'officiers du roi. Ils entretiennent dans leurs terres des espèces de régisseurs; mais elles sont cultivées en corvée par les habitants des villages où elles sont situées. Suivant sa position dans la hiérarchie, un gouverneur a droit, pour cultiver ses terres, à un nombre déterminé de journées de corvée réparties sur ses administrés. Or ceux-ci, comme les colons de l'empire romain, ou les serfs du moyen-âge, semblent attachés à la glèbe : ils ne peuvent pas abandonner la partie du territoire où ils sont nés et où des obligations héréditaires les attachent à la culture des terres des seigneurs. S'ils quittaient le lieu de leur habitation avec l'intention de n'y plus revenir, ils seraient poursuivis, arrêtés et ramenés; ils ne conquerraient leur indépendance qu'en sortant du royaume de Choa. Du reste le bon plaisir du roi brise à son gré cette chaîne féodale peu lourde à porter, en ce sens qu'elle ne détruit pas l'égalité qui nivelle tous les Amharras devant l'autorité royale.

« Tels sont, mon cher Monsieur Duvernoy, les principaux traits caractéristiques de la civilisation des Amharras. Pour mieux faire comprendre cette ébauche, il faudrait y joindre les notes variées que j'ai prises sur leurs mœurs, leur littérature et leurs lois; mais je n'ai pas eu le temps de les coordonner, et je craindrais, en les ajoutant à cette lettre déjà bien assez longue, d'outrepasser les bornes de votre patience.

« Angobard, le 9 janvier 1843.

« ROCHET D'HÉRICOURT. »

La lettre de M. Rochet d'Héricourt fait assez bien connaître l'état de civilisation incomplète où se maintient le Choa; mais peut-être n'y fait-il pas une part assez belle ni surtout assez distincte à la race jeune et forte des Barbares qui, tout en se partageant avec les Amharras l'autorité dans ce royaume, marchent d'un autre côté à la domination de l'Abyssinie tout entière. Nous sommes bien aise de pouvoir rapprocher ici les observations d'un autre voyageur, M. Antoine d'Abbadie, à qui nous devons l'appréciation à la fois large et précise du rôle de ces derniers.

Comme les conquérants germains du Ve siècle descendaient du Nord pour envahir la société romaine, les Galla montent du côté du sud de l'Afrique pour obéir à une pareille destinée. Doux et hospitaliers dans leurs relations sociales, cruels et même inhumains quand ils font la guerre, ils apportent la terreur à leurs ennemis aussi bien que la miséricorde aux populations soumises. C'est ainsi que leurs flots s'élèvent sans cesse, et déjà l'anarchie politique des Abyssins primitifs, comme leur corruption morale et religieuse, a rompu les dernières digues qui pouvaient les défendre contre l'invasion. Le meilleur moyen de rajeunir la société décrépite de ces derniers et de rendre leur Christianisme

abâtardi à son principe régénérateur serait peut-être de hâter leur destinée en même temps que la conversion de la race conquérante. Le sang vigoureux des Galla serait incomparablement plus propre à recevoir nos germes de civilisation. D'ailleurs ces Barbares croient déjà à un Dieu invisible et qui sait tout.

« Ils le prient matin et soir, comme aussi dans leurs maladies et leurs voyages, et ils lui offrent les pierres de leurs champs pour obtenir d'heureuses récoltes. Leur enfer est une terre sans eau que les méchants doivent semer sans cesse. Les élus vont se reposer sur un siége de fer, dans un ciel inférieur à celui de Dieu. Vous avez déjà compris que les Galla croient à l'immortalité de l'âme; mais, par une exception assez singulière à ces idées saines de religion naturelle, ils placent le siége de l'âme dans le creux de la gorge, et leurs philosophes disputent encore pour établir si elle réside au dedans ou au dehors. Comme dans toutes les civilisations naissantes leur littérature consiste en chansons; ils ont aussi des fables où ils font parler les bêtes avec une naïveté charmante. »

Ces notions curieuses par elles-mêmes le deviennent bien plus encore si on les rattache à l'avenir de cette race conquérante dont les progrès constituent désormais une des principales données de la question d'Abyssinie.

Mais ce problème se complique d'un autre côté par les projets naturels à l'ambition du restaurateur de l'Egypte. Méhémet-Ali s'avance par le nord, et depuis son voyage au Sennaar et au Fazoqlo en 1839, il a pu établir son autorité sur une portion de l'antique Ethiopie. L'indépendance des autres provinces a dû lui paraître comme une usurpation faite à son autorité, héritière légitime de celle des Ptolémées et des kalifes. Aussi s'occupe-t-il maintenant de faire pénétrer sa domination jusque vers les régions de l'équateur, en allant à la recherche des sources du Nil Blanc. Le maître d'Alexandrie et de l'isthme de Suez doit, en effet, commander à tous les appendices du cours du Nil, ou du moins les avoir sous son influence, et c'est à ce titre que l'Abyssinie est une des conditions politiques et stratégiques pour la constitution d'une nouvelle puissance égyptienne.

Ainsi les hautes terres abyssiniennes se trouveront bientôt placées entre les feux de deux invasions, l'une barbare et encore païenne, l'autre musulmane et demi-civilisée; et les Anglais, qui ne reculent devant aucun moyen pour entraver la marche de nos voyageurs dans ces régions, ne manqueront certainement pas d'y profiter de toutes les discordes. Si donc nous voulons empêcher leur influence de s'y établir exclusivement, hâtons-nous d'y faire intervenir la civilisation chrétienne, pour y concilier des races passagèrement hostiles et des éléments bien plus divers qu'opposés. Que Méhémet-Ali se fasse de son côté l'agent du Christianisme en ce qu'il a de commun avec la religion de Mahomet, et la France lui prêtera le concours de ses missionnaires dévoués pour repousser de l'Abyssinie ceux qui voudraient en faire un avant-poste de la conquête de l'Egypte. Or le plus grand et peut-être le seul obstacle à la reconnaissance de Méhémet-Ali par les Abyssins, c'est l'enlèvement de leurs populations chrétiennes et le commerce des esclaves que ce prince n'a pu encore interdire au fanatisme ni à la coutume des Musulmans. C'est donc à la France à s'entendre cet égard avec son allié, et bientôt l'esclavage, dont la source se tarit chaque iour, ne séparera plus les destinées de l'Egypte et celles de l'Abyssinie.

Ce qu'il n'importe pas moins de connaître de la vieille civilisation éthiopienne, ce sont les rapports des pouvoirs politiques et religieux. Quelle analogie peut-il

encore y avoir avec notre moyen âge? quelle différence avec l'état moderne de l'Europe? Où en sont enfin les relations que plusieurs membres du clergé abyssin avaient témoigné le désir de nouer avec la métropole du Catholicisme? C'est ce que M. d'Abbadie va nous faire rapidement connaître dans la lettre suivante, qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser en 1842 :

« ... Il n'existe plus de missionnaires au Togray. M. de Montuori est allé à Gwandar pour s'établir à Matamma sur la frontière occidentale. M. Papeto est retourné au Caire, et le bon M. de Jacobi n'étant pas encore arrivé d'Europe, j'occupe assez peu dignement la maison où il me donna l'hospitalité il y a deux ans. J'ai cependant eu la consolation de voir, il y a quelques jours, un moine amharra revenu de Rome, où il avait accompagné notre préfet apostolique; et ce religieux, bien différent en cela de deux autres qui l'ont précédé, ne cesse de chanter les louanges de l'Europe. C'est le premier Abyssin que j'aie entendu parler avec ferveur sur ce sujet qui m'intéresse tant, et je crois voir en lui l'aurore d'un autre avenir pour l'Ethiopie.

« Je vous remercie de ce que vous me dites sur la politique de l'Europe. Depuis 1839, lors de mon départ du Caire, je n'ai pas vu un seul numéro de......., pas même celui qui m'a fait tant de mal dans ce pays.... Vous me parlez avec raison de la *machine* administrative en France. Là, en effet, nous ne sommes plus que roues d'horloges parfaitement bien finies, il est vrai, mais qui attendent que le ressort soit bandé pour fonctionner avec une stupidité animée. Quand je me place au point de vue abyssin pour regarder le gouvernement français, je me rappelle forcément un directeur de banque anglais qui avait des télégraphes dans toute sa maison et qui parlait par signes à tous ses employés. « Je veux, me disait ce financier, qu'on ne perde pas le temps à parler : le temps est précieux, il faut se hâter de devenir riche. » Dans l'Abyssinie, malgré les mille défauts de ses habitants, on trouve bien des reflets de notre moyen âge, de notre siècle de foi. Ainsi, quand Abba Walda Margam force l'orgueilleux Oubie à se tenir debout et courbé devant lui jusqu'à ce qu'il eût accordé le pardon de mon frère que le bon moine n'avait jamais vu; quand Oubie n'osa refuser, de peur de ne pas posséder la bénédiction du pauvre ermite, *il y a là quelque chose qui ferait dire à un prince chrétien en Europe* : « Que ne suis-je suzerain en Abyssinie? » Mais si mon frère (M. Arnaud d'Abbadie) publie jamais l'ouvrage qu'il prépare, on verra les bons et les mauvais côtés d'un chevalier éthiopien, et l'on s'étonnera au moins de voir de si hauts sentiments en Afrique. »

Quand il écrivait ces paroles, M. Antoine d'Abbadie était enfermé dans le sanctuaire de Modhania'lem à Adwa, pour échapper à une vengeance d'Oubie.

« En attendant d'être libre, continuait-il, je lis de vieilles chroniques, tout en étudiant la langue sacrée qui, je me plais à le croire, sera pour nos missionnaires le plus puissant moyen de civiliser, je voudrais dire d'évangéliser ce pays. D'ailleurs les ouvrages religieux des Abyssins sont à peine connus en Europe, et si l'on n'apprend pas la langue, on ne saura tirer aucun profit de ceux qu'on y possède. »

Il serait maintenant superflu d'entrer dans les détails connus du Christianisme abyssin; mieux vaut sans doute rappeler comment certaines peuplades chrétiennes, oubliées jusqu'à ce jour, se sont conservées intactes à travers les révolutions de dix-huit siècles et au milieu de tant de guerres contre l'islamisme.

Ecoutons encore M. d'Abbadie lorsqu'il nous parle, par exemple, de la terre des Bilen (1).

« Cette peuplade presque entourée de musulmans, presque isolée de l'Abyssinie, qui n'a souci d'elle et ignore son existence, a néanmoins conservé sa foi chrétienne à la pointe de sa lance; et dans le combat, où un Bilen préfère toujours mourir plutôt que de se rendre, elle a si bien établi sa réputation de valeur, que les tribus limitrophes les plus guerrières tremblent devant les quinze cents lances des Sànhegt....

« Les Bilen sont chrétiens, mais leurs chefs seulement portent le matâb (cordon de soie bleue qui, dans toute l'Abyssinie, est le symbole et même la preuve de la profession du Christianisme : on porte le matâb autour du cou). Ils ont des prêtres et des livres qu'on garde dans la maison de Marie, à laquelle on offre tous les ans, vers le 1er novembre, tout le lait des vaches, rassemblé dans un vase énorme; ce vase est déposé dans la maison de Marie; puis tous les troupeaux font trois fois le tour de l'église. Ces gens révèrent la croix; ils aiment beaucoup le drap rouge et les tapis, qu'ils gardent chez eux comme valeurs, car ils n'en font aucun usage. Ils sont très-hospitaliers, n'épousent qu'une femme, et ont de grands jeûnes. Leur pays abonde en éléphants; mais les girafes et les rhinocéros, si abondants dans Barka, y sont fort rares. »

C'est ainsi que les intrépides excursions de notre voyageur l'ont mis parfois sur les traces les plus inattendues de l'antique civilisation chrétienne. Mais le commerce dans toutes les contrées orientales est aussi le véhicule assuré de la civilisation; il n'y a donc qu'à suivre ses anciennes voies pour arriver infailliblement à de pareilles découvertes.

C'est ainsi que les itinéraires de l'Abyssinie se dirigent la plupart au sud des sources du Nil Bleu et aboutissent à Enaria, à Kaffa et à Berry, principaux marchés de l'ancien royaume Sydamien fondé jadis par une colonie chrétienne. Or l'influence de ces marchés s'étend jusqu'aux rives du Nil Blanc, vers le 4e degré de latitude, terme des deux explorations ordonnées par Méhémet-Ali. On comprend dès lors l'importance de ces explorations, qui ouvrent une voie directe depuis la Méditerranée jusque près de l'équateur, au milieu de populations déjà disposées aux échanges du commerce. En effet, les nègres Barry, répandus sur les deux rives de ce dernier fleuve, font paître leurs troupeaux dans les mêmes pâturages où vivent des troupes d'éléphants; et quand les Egyptiens parurent au milieu d'eux, ils s'empressèrent de leur offrir les défenses de ces animaux en échange contre de la verroterie. Les dents d'éléphants n'avaient jusqu'alors servi à ces peuplades qu'à faire des bracelets et des piquets pour y attacher leurs bestiaux. Ces nègres d'ailleurs ne sont pas entièrement étrangers aux premiers éléments de la civilisation.

« Ils sont agriculteurs et guerriers, écrivait naguère le chef scientifique de l'expédition égyptienne (2); aussi remarque-t-on avec plaisir en entrant dans leur pays de belles moissons pendantes sur tout le terrain qui les environne et

(1) Lettre de M. Ant. d'Abbadie à M. d'Avezac, publiée dans le bulletin de la Société de Géographie de Paris.

(2) Voir la lettre de M. d'Arnaud à M. Jomard, membre de l'Institut, sur le second voyage à la découverte des sources du Nil Blanc, avec la carte de l'expédition, dans le Bulletin de la Société de Géographie. Février 1843, page 94.

qu'entrecoupent en tous temps des canaux naturels. Les bienfaits de l'agriculture et le petit trafic qu'ils font avec leurs voisins de l'Est leur procurent une vie plus douce, et cette fierté libre qu'accompagne si bien leur haute et belle stature. Ils exploitent au pied de toutes les montagnes un très-bon minerai de fer et très-abondant; avec le fer, ils fabriquent des instruments agricoles, des lances et des flèches pour leur usage et pour échange; ils se servent de flèches empoisonnées. Ils habitent encore des villages formés de toucouls, établis sur les rives, dans l'intérieur des terres et sur les montagnes. Excepté leur grand chef Lacono, qui était vêtu d'une chemise en toile bleue de coton et d'un milaïéh les jours d'audience, tous les corps sont nus, le corps oint d'une pommade rouge à l'oxyde de fer. Le sexe, plus décent ici qu'ailleurs, porte à la chute des reins une ceinture à filets en coton parfaitement travaillée, et d'un joli effet. Comme on le voit, l'intérêt allait croissant; mais à peine étions-nous entrés dans la vallée, formée par de grandes chaînes de montagnes, que le lit du fleuve devint tout à coup hérissé de rochers et d'îlots syénitiques, qui nous empêchèrent (vu les basses eaux de la saison) d'aller plus en avant. Un séjour dans ces pays, afin d'attendre la saison convenable et de continuer à la faveur des hautes eaux, était indispensable; mais n'étant pas organisés à cet effet et ayant des ordres contraires, nous nous en retournâmes. »

Tel est le dernier terme connu où viennent s'approvisionner les caravanes de l'Abyssinie. En retournant d'Enaria et laissant à l'est l'itinéraire d'Ankobar, elles franchissent deux fois le cours circulaire du Nil Bleu et poursuivent leur route en traversant successivement la royale cité de Gondar, aujourd'hui ravagée par la guerre civile; Axum, dont l'enceinte sacrée n'est ouverte à aucune femme; Adwa, siége principal des anciennes missions portugaises, et point le plus commerçant de l'Abyssinie, où nous avions pu naguère rétablir quelques-uns de nos Lazaristes; enfin elles arrivent à Moussawa, qui possède le meilleur port de la mer Rouge. Telles sont les stations de ces itinéraires où se voiturent de temps immémorial les produits des régions orientales de l'Afrique qui ne descendent pas le Nil. Mais laissons plutôt parler nos intrépides et intelligents voyageurs :

« Les marchands musulmans de Gondar, après être allé s'approvisionner dans l'Afrique centrale, à Kaffa et à Enaria, situés par 7° et 8° de latitude nord, forment de grandes caravanes qui s'avancent lentement jusqu'à Moussawa, chargées de civette, d'ivoire, de cire, de peaux tannées, de mulets, d'essence, d'esclaves et de café. Ce dernier article va jusqu'en Arabie, où il acquiert le nom magique de café moka; les mulets sont envoyés jusque dans l'île de France, et les esclaves, au nombre de dix mille environ par année, vont se disperser dans toutes les contrées de l'Asie et de la Turquie d'Europe (1). »

Ainsi les produits africains de l'Abyssinie et des régions voisines sortent par le port de Moussawa, et c'est de là qu'ils vont se vendre jusqu'à notre ancienne île de France. Mais pourquoi n'arriveraient-ils pas aussi jusqu'à l'île Bourbon? ou plutôt pourquoi n'irions-nous pas les chercher de Bourbon à Moussawa même, pour y laisser en échange les denrées de notre colonie ou de nos manufactures de l'Inde? Les mêmes caravanes les transporteraient à leur retour en Abyssinie et les répandraient dans l'intérieur de l'Afrique. C'est alors que le

(1) Relation d'un voyage en Abyssinie par M. Antoine d'Abbadie.

commerce, uni à la religion éclairée de nos missionnaires, y deviendrait le principe régénérateur des vieilles institutions chrétiennes et le grand véhicule de notre civilisation. «N'est-il pas temps d'ailleurs, écrivait M. d'Abbadie, que le pavillon tricolore, non moins civilisateur que celui de l'Angleterre, aille promener quelquefois de Moka à Suez la gloire et la protection de la France ?» Ce sont ces divers motifs qui ont déjà fait demander pour notre île Bourbon et lui feront sans doute accorder prochainement des bateaux à vapeur destinés à la mettre en communication directe avec l'Egypte et l'Arabie, et à relier à l'isthme de Suez les intérêts nouveaux qui nous appellent dans l'océan Indien.

Telles sont les perspectives qui s'ouvrent à l'influence du royaume très-chrétien sur les rivages orientaux de l'Afrique septentrionale, particulièrement sur les côtes d'Abyssinie, si merveilleusement préparées pour une colonisation européenne. Le plateau abyssinien conserve, en effet, sous une température peu différente de la nôtre, les mœurs et les institutions du vieux Christianisme oriental. Rajeuni par les souvenirs des navigateurs et des missionnaires portugais, l'esprit chrétien y a été de nouveau suscité par notre dernière expédition d'Egypte ; et c'est depuis lors que, réveillées au bruit de nos victoires, ces vieilles races dégénérées attendent des secours de l'Occident, s'informent encore de nos voyageurs où est Bonaparte et si les Français ont oublié l'Abyssinie. Les chefs ecclésiastiques de ces populations éprouvent surtout le besoin de se rattacher au centre du Christianisme, et ils tournent leurs regards vers l'Europe, à laquelle ils ne seraient pas éloignés de confier les destinées futures de leur pays. Or la France resterait-elle indifférente à cet appel? Refuserait-elle de concourir aux progrès d'un peuple qui tend les bras vers les arts, les sciences et les notions supérieures de morale que notre civilisation peut seule lui fournir?

R. Thomassy.

LA RUSSIE EN 1839

PAR LE MARQUIS DE CUSTINE.

> Respectez surtout les étrangers, de quelque qualité, de quelque rang qu'ils soient; et si vous n'êtes pas à même de les combler de présents, prodiguez-leur au moins des marques de bienveillance, puisque de la manière dont ils sont traités dans un pays dépend le bien et le mal qu'ils en disent en rentrant dans le leur.
>
> Conseils de Wladimir Monomaque à ses enfants en 1126. (*Histoire de Russie*, par Karamsin, t. II, p. 205.)

Les amateurs de belle littérature, ceux surtout qui attachent du prix aux récits de voyages en style épistolaire, accorderont à l'œuvre de M. de Custine une place distinguée dans leur estime. L'intérêt qui se rattache à cet ouvrage, et que justifient surtout la finesse des aperçus et le charme du style, ne peut qu'être encore plus vivement excité par l'importance politiqne et militaire du pays qu'il a non pas parcouru, mais simplement visité; car de courts séjours faits par un étranger, auquel la langue du pays est restée inconnue, dans les deux capitales d'un si vaste empire, et qui se sont terminés par une rapide inspection d'une ville de l'intérieur, ne sauraient aucunement être assimilés à ces voyages explorateurs, qui peuvent donner naissance à des descriptions statistiques telles que les demande la science de notre époque. Ce n'est pas non plus ce que promet un ouvrage écrit, pour ainsi dire, en courant, et dont le style semble tenir quelque chose de la rapidité des coursiers

qui entraînaient son auteur. *Voir pour savoir* est sans doute, comme il le dit, la devise du voyageur ; mais pour *savoir* il faut avoir eu le temps d'étudier un peu, et cela ne paraît guère possible à celui qui, privé du premier élément de l'étude, la langue du pays, et n'en parcourant qu'une ligne *obligée* et déterminée d'avance, ne fait qu'effleurer le sol d'un vaste et puissant empire.

Nous n'avons que des éloges à donner au point de vue religieux sous lequel l'auteur considère l'espèce d'instinct voyageur que la nature paraît lui avoir départi, et qu'il partage avec tant d'autres. C'est avec une grande justesse d'expression et de pensée qu'il dit : *Trouver le point d'équilibre entre ces deux termes de nos affections ici-bas, la patrie et le genre humain, c'est la vocation de toute âme élevée*, et qu'il ajoute que *la religion seule peut résoudre ce problème.* Et cette vérité, il l'établit sur une donnée historique dont chacun reconnaîtra la justesse. « Hors « du Christianisme les hommes restent dans l'isolement » (l'on pourrait même dire en un état de méfiance et d'implacable inimitié, puisque chacun peut craindre d'être spolié et mis à mort par le premier qui voudra ou osera l'attaquer), « ou, s'ils « s'unissent, c'est pour former des sociétés politiques, *c'est-à-* « *dire pour faire la guerre à d'autres hommes.* Le Christianisme « seul a trouvé le secret de l'association pacifique et libre, parce « que seul il a montré la liberté où elle est. Le Christianisme « régit et régira toujours plus étroitement la terre par l'appli- « cation toujours plus exacte de sa divine morale aux transac- « tions humaines. Jusqu'ici le monde chrétien a été plus occupé « du côté mystique de la religion que de son côté politique ; « une nouvelle ère commence pour le Christianisme ; et peut- « être nos neveux verront-ils l'Evangile servir de base à l'ordre « public.

« La lumière surnaturelle ne peut être acquise au genre hu- « maine que par l'union des âmes, *en dehors et au-dessus de tous* « *les gouvernements humains ;* société spirituelle, société sans li- « mites ; tel est l'espoir, tel est l'avenir du monde. »

Ce sont là assurément de belles paroles, et celui qui, profondément pénétré de ces idées, en cherche la confirmation plus ou moins exacte, plus ou moins prochaine, se trouvait dans une disposition d'esprit d'autant plus recommandable qu'elle est plus rare. La fusion fraternelle des peuples, au pied de la croix,

répond évidemment, et dans toute sa plénitude, à la mystérieuse fin de l'holocauste divin. Mais, pour qu'il puisse s'accomplir, pour que la société universelle, qui, comme un rayonnant fantôme, brille aux yeux du noble voyageur, puisse se former par l'union religieuse des différentes familles politiques qui se sont partagé la terre, il faut, avant tout, qu'elles reconnaissent un chef unique et suprême (car sans chef point de société), et à cet égard il a dû, en voyant la Russie, se trouver bien éloigné de l'objet de ses fraternels désirs : *l'autocratie impériale et nationale*, poussée, en Russie, jusqu'à la dictature spirituelle, présente à cette fusion chrétienne un obstacle d'autant plus redoutable, qu'elle est devenue le patrimoine de dictateurs militaires dont les efforts continus tendent à renverser la chaire universelle, et à priver la société chrétienne de ce centre unique du ralliement religieux ; et cela par un principe de haine bien plutôt que par un principe d'intérêt politique réel ; car le souverain de Russie, considéré comme chef d'une église nationale, ne peut pas même prétendre au pontificat catholique, à moins de devenir le maître absolu du monde, et l'histoire nous enseigne qu'aucune domination universelle n'a pu se soutenir dans ce monde ; que toujours elle a fini par se briser en éclats, et que par cette raison purement historique, et indépendante des promesses divines, c'est préparer sa propre chute que de prétendre, à l'aide de la domination universelle, se saisir de la houlette du légitime pasteur de tous les fidèles, pour la serrer dans la même main qui porte déjà le sceptre et l'épée.

Nous ne nous arrêterons point aux quatre premières lettres par lesquelles commence *le Voyage en Russie*, bien que les récits dont elles se composent offrent un intérêt souvent plus que dramatique ; comme elles n'ont que peu de rapports avec le voyage lui-même, nous les laisserons à l'appréciation de ceux de nos lecteurs qui se plairont à les lire dans le voyage qui nous occupe. Nous renverrons de même à la lecture de l'ouvrage ceux qui aimeront à suivre le voyageur dans les préliminaires de sa course lointaine, et à puiser une agréable distraction dans les anecdotes qui s'y rattachent.

Le véritable intérêt, celui qui se rapporte au titre de l'ouvrage, ne commence, pour le lecteur, qu'à la cinquième lettre, lorsque l'auteur se trouve embarqué sur *le Nicolas I*, ombragé du pavillon russe, et par conséquent déjà, en quelque sorte,

sur le sol de la Russie. Là se trouve, au milieu d'une société éminemment aristocratique, puisque le hasard l'avait presque entièrement composée de princes et de princesses russes; là se trouve un prince K...., ancien homme d'Etat, attaché au précédent règne, et qui, à une érudition historique spéciale, quant à la Russie, joint une raison mûrie par l'expérience et par l'étude, ainsi qu'une prodigieuse sincérité. Ce remarquable personnage, s'il n'est pas plutôt la personnification des observations et des études postérieures de M. de Custine, lui développe, ou, à son défaut, au lecteur, ce que l'on pourrait appeler la carte historique, politique et morale de l'empire de Russie. Nous laisserons parler le prince, pour profiter des instructions que son étonnante confiance ne craint pas de donner au voyageur français; et, d'abord, suivons-le dans une courte déduction historique, par laquelle il aborde le cours de ses confidences sur le caractère général des Russes.

« La Russie est à peine aujourd'hui à quatre cents ans de « l'invasion des Barbares, tandis que l'Occident a subi la même « crise depuis quatorze siècles; une civilisation de mille ans « plus ancienne met une distance incommensurable entre les « mœurs des nations.

« Les Russes n'ont point été formés à cette brillante école de « la bonne foi dont l'Europe chevaleresque a su si bien profiter « que le mot *honneur* fut longtemps synonyme de fidélité à sa « parole, et que *la parole d'honneur* est encore une chose sa- « crée, même en France, où l'on oublie tant de choses. La no- « ble influence des chevaliers croisés s'est arrêtée en Pologne, « avec celle du Catholicisme. Les Russes sont guerriers, mais « pour conquérir; ils se battent par obéissance et par avidité; les « chevaliers polonais guerroyaient par pur amour de la gloire. « Ainsi, quoique dans l'origine ces deux nations, sorties de la « même souche, eussent entre elles de grandes affinités, le « résultat de l'histoire, qui est l'éducation des peuples, les a « séparées si profondément *qu'il faudra plus de siècles à la poli- « tique russe pour les confondre de nouveau qu'il n'en a fallu à la « religion et à la société pour les diviser*.

« Tandis que l'Europe respirait à peine des efforts qu'elle « avait faits pour arracher le tombeau de Jésus-Christ aux mé- « créants, les Russes payaient tribut aux Mahométans, sous « Usbek, et continuaient cependant à recevoir de l'empire grec,

« selon leur première habitude, ses arts, ses mœurs, ses scien-
« ces, *sa religion*, *sa politique, avec ses traditions d'astuce et de
« fraude*, *et son aversion pour les croisés latins*. Si vous réfléchis-
« sez à toutes ces données religieuses, civiles et politiques,
« vous ne vous étonnerez plus du peu de fond qu'on peut faire
« sur la parole d'un Russe, ni de l'esprit de ruse qui s'accorde
« si bien avec la fausse culture byzantine, et qui préside même
« à la vie sociale sous l'empire des Czars, heureux successeurs
« des lieutenants de Bâti.

« Le despotisme complet, tel qu'il est chez nous, continue le
« prince russe, s'est fondé au moment où le servage s'abolissait
« en Europe. Depuis l'invasion des Mongols, les Slaves, jus-
« qu'alors l'un des peuples les plus libres du monde, sont de-
« venus esclaves du vainqueur d'abord, et ensuite *de leurs pro-
« pres princes*. Le servage s'établit alors chez eux, non-seule-
« ment comme *un fait*, mais comme *une loi constitutive de la so-
« ciété*. Il a dégradé la parole humaine en Russie, au point
« qu'elle n'y est plus considérée que comme un piége ; notre
« gouvernement *vit de mensonges*, car la vérité fait peur au tyran
« comme à l'esclave. Aussi, quelque peu que l'on parle en Rus-
« sie, y parle-t-on encore trop, puisque, dans ce pays, *tout dis-
« cours est l'expression d'une hypocrisie religieuse ou politique*. »

Il était réellement impossible de mieux caractériser la nature morale du peuple russe (les exceptions individuelles se trouvant nécessairement sous-entendues dans une caractéristique si peu flatteuse pour la nation à laquelle son auteur lui-même appartient), en la déduisant de l'histoire de cette nation. Byzance et la horde dorée ont fait l'éducation des Slaves de la Russie, et cette éducation porte encore ses mauvais fruits de nos jours. Elle seule a pu donner à une nation libre et guerrière des souverains assez dénaturés pour maintenir sur les épaules meurtries de leurs sujets le joug de l'esclavage que leur avait imposé l'islamisme tatare, sous lequel le peuple et ses princes eux-mêmes avaient gémi pendant deux siècles et demi, et que leur peuple avait brisé sous leur conduite, il est vrai, mais au prix des fleuves de sang versé dans d'effroyables combats ; en sorte que, vainqueurs des Tatares par la valeureuse assistance de ce peuple, ils l'ont été à leur propre profit (s'il y a quelque profit à n'avoir pour sujets que des esclaves), et au détriment de ce malheureux peuple, dont la servitude,

jusque-là transitoire, est devenue définitive sous leurs princes indigènes.

Par une digression aussi simple que naturelle, puisqu'il s'agit d'oppression, le prince russe passe à la situation actuelle de la Pologne. « Les Polonais, dit-il, se trouvent aujourd'hui, vis-« à-vis des Russes, absolument dans la position où étaient « ceux-ci vis-à-vis des Mongols sous les successeurs de Bâti. « Le joug qu'on a porté n'engage pas toujours à rendre moins « pesant celui que l'on impose. Les princes et les peuples se « vengent quelquefois, comme de simples particuliers, sur des « innocents; et ils se croient forts parce qu'ils font des vic-« times. »

Le savant, l'aimable interlocuteur dont nous aimons à citer les solides discours trouve cependant aux vues du gouvernement et du caractère russes une de ces excuses que l'on est bien obligé d'admettre, puisque évidemment elles ressortent de l'histoire des Slaves de Russie. « Pensez, à chaque pas que « vous ferez chez ce peuple *asiatique*, que *l'influence chevaleres-« que et catholique* (c'est-à-dire celle du véritable honneur et de la vraie religion) a manqué aux Russes; non-seulement « ils ne l'ont pas reçue, mais *ils ont réagi contre elle* avec ani-« mosité pendant les longues guerres contre la Lithuanie, la « Pologne, et contre l'ordre Teutonique des Porte-Glaive.

« Vous ne sauriez vous faire, continue le prince, une juste « idée *de la profonde intolérance des Russes;* ceux qui ont l'es-« prit cultivé et qui communiquent par les affaires avec l'occi-« dent de l'Europe mettent le plus grand art à cacher *leur pen-« sée dominante*, qui est *le triomphe de l'orthodoxie grecque*, *syno-« nyme, pour eux, de la politique russe.*

« Sans cette pensée, rien ne s'explique, ni dans nos mœurs « ni dans notre politique. Vous ne croyez pas, par exemple, « que la persécution de la Pologne soit l'effet du ressentiment « personnel de l'empereur. *Elle est le résultat d'un calcul froid « et profond.* Ces actes de cruauté *sont méritoires aux yeux des « vrais croyants;* c'est le Saint-Esprit qui éclaire le souverain « au point d'élever son âme au-dessus de tout sentiment hu-« main, et Dieu bénit l'exécuteur de ses hauts desseins! D'a-« près cette manière de voir, juges et bourreaux sont d'autant « plus saints qu'ils sont plus barbares.

« Vos journaux légitimistes ne savent ce qu'ils veulent *quand*

« *ils cherchent des alliés chez les schismatiques.* Nous verrons une « révolution européenne avant de voir l'empereur de Russie « servir de bonne foi un parti catholique. Les protestants sont au « moins des adversaires francs; d'ailleurs *ils seront réunis au « Pape plus aisément que le chef de l'autocratie russe* (1); car les « protestants, ayant vu toutes leurs croyances religieuses dégé- « nérer en systèmes, et leur foi religieuse changée en un doute « philosophique, n'ont plus que leur orgueil de sectaires à sacri- « fier à Rome; tandis que l'empereur *possède un pouvoir spirituel « très-réel et très-positif*, dont il ne se démettra jamais volontai- « rement. *Rome, et tout ce qui se rattache à l'Église romaine, n'a « pas de plus dangereux ennemi que l'autocrate de Moscou, chef vi- « sible de son Église*, et je m'étonne que la perspicacité italienne « n'ait pas encore découvert le danger qui vous menace de ce « côté. D'après ce tableau très-véridique, jugez de l'illusion « dont se berce une partie des légitimistes de Paris. »

Une conversation si excellemment instructive ne pouvait être perdue pour un auditeur aussi intéressé à s'en imprégner l'esprit, et nous ne pouvons que désirer qu'elle reste profondément gravée dans la mémoire de nos lecteurs. Le long séjour que nous avons fait en Russie, ce que nous avons été encore à même d'y observer en dernier lieu, nous oblige en quelque sorte à rendre témoignage à la parfaite véracité du spirituel interlocuteur de M. de Custine, surtout en ce qui concerne le principe d'intolérance si vivace et si actif dans les combinaisons politiques du cabinet russe, particulièrement sous le règne actuel. L'idée d'une autocratie absolue, établie comme principe moral et gouvernemental par Pierre Ier, et qui ne souffre aucune restriction quelconque, pas plus dans l'ordre spirituel que dans l'ordre matériel, est en quelque sorte innée dans les monarques russes; elle tend, comme un ressort violemment comprimé, à s'étendre en tout sens; elle est de sa nature ennemie de toutes les institutions qui, même hors de chez elle, assurent une sage liberté à l'homme, en soumettant toutefois son intelligence et sa raison au salutaire joug d'une autorité spirituelle, chargée de régler ses actions et jusqu'à ses désirs et ses pensées. Rien, en Europe, n'est compatible avec ce despotisme

(1) Le comte de Maistre, qui connaissait bien l'état religieux de la Russie, exprime quelque part la même pensée.

absolu qui, s'il le pouvait, enlèverait à l'homme la faculté de penser, comme elle met des conditions oppressives à l'usage de la parole. La ruse et les ignobles artifices de langage et d'action se coordonnent merveilleusement avec l'exercice des forces de la tyrannie, et celui qui voudra s'en convaincre en trouvera des preuves irréfragables dans le détail des moyens employés pour préparer et consommer le retour au schisme des Grecs unis de Russie, et de ceux qui, depuis deux règnes surtout, sont mis en œuvre pour détacher également de Rome les catholiques romains, moyens qu'a si nettement dévoilés un ouvrage récemment publié à Paris, et dont l'apparition a été suivie de très-près par l'allocution pontificale du 22 juillet 1842, ainsi que de la publication de documents dont l'authenticité n'a pu être contestée (1).

Que si l'on veut laisser aller son regard jusqu'aux éventualités qui peuvent naître, pour la civilisation religieuse et polique de l'Occident, de cette situation de la Russie, écoutons, à cet égard, les jugements propres de notre auteur.

« Ce n'est pas pour rien que la Providence amoncèle tant de « forces (le despotisme, à lui seul, en est une terrible) à l'o- « rient de l'Europe. Un jour le géant endormi se lèvera, et la « force mettra fin au règne de la parole. En vain, alors, l'éga- « lité éperdue rappellera la vieille aristocratie au secours de la « liberté; l'arme ressaisie trop tard, portée par des mains res- « tées trop longtemps inactives, sera devenue impuissante. Un « retour à l'unité religieuse sauverait l'Europe; mais cette « unité, qui la fera reconnaître, qui la fera respecter? Par quels « nouveaux miracles s'imposera-t-elle au monde insouciant qui « la méconnaît? C'est le secret de Dieu. L'esprit de l'homme « pose les problèmes; l'action divine, c'est-à-dire le temps, les « résout. . . . .
« Qui nous dit que la France, délaissée dans son impiété, ne de- « viendra pas alors ce que fut la Grèce pour les premiers chré- « tiens : le foyer éteint de l'orgueil et de l'éloquence? De quel « droit espérerait-elle une exception? Les nations meurent « comme les hommes, et *les nations volcans meurent vite*.

« La domination russe, continue, avec un sens exquis, notre

(1) Persécution et souffrances de l'Église catholique en Russie, par un ancien conseiller d'État. Chez Gaume frères, rue du Pot-de-Fer, 5.

« voyageur, se bornât-elle aux exigences diplomatiques sans « aller jusqu'à la conquête, me paraîtrait ce qu'il y a de plus « redoutable au monde. On se trompe sur le rôle que cet État « jouerait en Europe. D'après son principe constitutif, il repré- « senterait l'ordre ; mais, d'après le caractère des hommes, il « propagerait la tyrannie sous prétexte de remédier à l'anar- « chie : comme si l'arbitraire remédiait à aucun mal ! L'élément « moral manque à cette nation ; avec ses mœurs militaires et ses « souvenirs d'invasion, elle en est encore aux guerres de con- « quête, les plus brutales de toutes ; tandis que les luttes de « la France et des autres nations de l'Occident seront doréna- « vant des guerres *de propagande*. »

A notre jugement, les guerres que pourront entreprendre les Russes n'auraient elles-mêmes pas d'autre caractère ; seulement, au lieu d'employer la parole ou la presse, elle y ferait usage du canon, et au lieu de faire usage de ce moyen extrême en faveur de la légitime union des esprits dans la foi, elle le ferait tourner à l'avantage du schisme et de l'illégitime suprématie de l'épée sur le légitime sacerdoce de la véritable Église,

Les excès du despotisme sont ailleurs encore une fois signalés par le prince K..., expert, à ce que l'on peut croire, en pareille matière. « Le despotisme russe non-seulement compte « les idées et les sentiments pour rien, mais il refait les faits ; il « lutte contre l'évidence et triomphe dans la lutte !!! *car l'évi- « dence n'a pas d'avocats chez nous, non plus que la justice, lors- « qu'elles gênent le pouvoir.* »

Ces observations se rapportent dans l'ouvrage à l'anecdote du mariage de Pierre Ier avec cette aventureuse Catherine que le prince appelle tout simplement *la vivandière*, et à laquelle le czar avait forgé une famille dans un obscur gentilhomme polonais qu'il avait créé comte *Skavronsky*, et au refus de céder le pas, dans la cérémonie même des noces, à ce beau-père postiche, que s'était permis le prince Komadanopsky, le plus illustre personnage de l'empire, puisque, créé par l'empereur *prince César*, il avait exercé la régence par ordre et du vivant même de son maître. Le czar, après avoir menacé le boyard rebelle à sa volonté de le faire pendre, lui pardonna sa résistance ; mais, l'attribuant à l'esprit moscovite, il quitta cette capitale, et s'en fit une nouvelle de cette espèce de bourgade qu'il n'avait destinée qu'à être un port de commerce sur la Baltique. Cette despotique

boutade, qui fit naître une vaste et magnifique cité impériale dans les marais de l'Ingrie, caractérise à merveille l'autocratie russe; mais, par les très-graves inconvénients politiques qui résultent, pour l'empire, de cette capricieuse translation de sa capitale, l'on peut juger des aveugles folies que favorise si éminemment l'exercice du pouvoir souverain lorsqu'il n'a pour régulateur que les passions du maître.

C'est à ce sujet que notre écrivain dit avec la même justesse d'observation : *que les vengeances d'amour-propre du czar, irrité de l'esprit d'indépendance des vieux Moscovites, ont fait les destinées de la Russie.* C'est-à-dire que l'éloignement de la capitale du centre de l'empire finira par rendre ses provinces ingouvernables.

A l'aspect du port de Kronstadt et de la flotte qui s'y trouve habituellement enfermée (nous y avons compté, il y a peu d'années, plus de cinquante voiles de guerre, la plupart vaisseaux de haut bord), nous entendons M. de Custine se récrier sur un luxe maritime aussi opposé à la nature des lieux que contraire à la raison. Car, d'une part, aucune escadre ne peut manœuvrer avec quelque sûreté dans la Baltique avant le mois de mai ni après le mois de septembre, et le port de Kronstadt, avec les palissades sous-marines qui en obstruent le passage et ne laissent qu'un étroit goulet pour les vaisseaux qui doivent y entrer ou en sortir, n'est, en réalité, qu'une étroite prison très-facile à bloquer pendant la courte saison de la navigation; et, d'autre part, la configuration allongée et étroite de ce golfe inhospitalier, que l'on appelle une mer, offre tant de bas-fonds que les évolutions d'une flotte, à la tête de laquelle marcheraient cinq ou six bâtiments *à trois ponts*, auraient de quoi déconcerter l'expérience et le sang-froid des plus célèbres amiraux. Aussi notre auteur s'élève-t-il avec beaucoup de raison contre cette création due au règne actuel. « La puérilité en grand, dit-il, me « paraît une chose épouvantable; c'est une monstruosité qui « n'est possible que sous la tyrannie, dont elle est la révélation « la plus terrible peut-être! Partout ailleurs que sous le despo- « tisme le plus absolu, quand les hommes font de grands efforts, « c'est pour arriver à un grand but; il n'y a que chez les peuples « aveuglément soumis que le maître peut ordonner d'immenses « sacrifices pour produire peu de choses. » Assurément, et le simple bon sens semble l'indiquer, une flotte de la force de

celle de Kronstadt serait bien plus convenablement placée dans le port de Sevastopol, l'un des plus magnifiques et des plus sûrs du globe ; un vaste bassin, qui n'est plus aujourd'hui qu'un lac russe, dont la clef est aux mains de l'empereur, serait bien préférable pour un pareil déploiement de forces maritimes, et ce déplacement serait d'une bien autre importance ; mais la mer Noire est bien trop éloignée de la résidence du souverain, dont l'orgueil mal placé se délecte à passer, chaque été, une bruyante revue de sa flotte, et à entendre la détonation continue de quelques mille bouches à feu qui, dans sa pensée, proclament à la fois sa grandeur et sa puissance ; et des centaines de millions ont été sacrifiés pour lui donner, chaque année, ce puéril divertissement. Telle est la rigueur de l'absolue soumission qu'exige l'empereur, qu'aucun ministre n'aurait osé lui exposer avec quelque insistance l'abus et l'inutilité de dépenses si hors de propos; un froncement du sourcil impérial l'eût fait rentrer en terre.

Ici nous sommes contraints d'abandonner notre voyageur, en le lassant aux prises avec les agents des douanes et de la police impériales, et le plaignant des contrariétés de tout genre qu'il éprouve à son débarquement dans une vaste capitale où il trouve, à grand' peine, un pied à terre, malpropre, quoique bien situé. Nous prêterons l'oreille aux premières impressions que fait naître en lui l'aspect du *Palais d'Hiver*, résidence du souverain, et celui de l'ancien *Palais-Michel*, théâtre d'une des plus affreuses et des plus surprenantes catastrophes qui ait souillé l'histoire des différents avénements au trône des successeurs de Pierre Ier.

Le Palais d'Hiver avait été, comme l'on sait, brûlé au commencement de 1838, et immédiatement rétabli ; ce qui est moins connu en Europe, c'est que l'empereur voulut que cette immense restauration fût terminée *en une année*, malgré l'extrême brièveté de la saison favorable aux travaux de l'architecte, en Russie. Cet incroyable problème fut résolu à la satisfaction d'un maître qui se plaît à croire que rien n'est impossible lorsqu'il a prononcé sa volonté. En effet, une commission fut aussitôt organisée pour présider aux travaux de tout genre qui devaient être exécutés. Par son ordre, galeries, corridors, escaliers et appartements furent garnis de poêles portatifs en fer, qui, chauffés au rouge, les maintenaient jour et nuit à une tem-

pérature de plus de 30 degrés Réaumur. L'on peut se figurer à quel point une atmosphère ainsi échauffée et saturée des émanations humides et calcaires qui s'échappaient des murs et des voûtes devenait mortelle aux ouvriers. Chaque jour il en mourait; chaque jour d'autres venaient les remplacer pour mourir de même; mais l'œuvre avançait, et le prodige qu'exigeait la volonté impériale fut accompli. Vingt mille malheureux le payèrent de leur vie ou de leur santé; mais des médailles d'honneur en or, et quelques-unes enrichies de diamants, devinrent le prix des homicides empressements des chefs et des membres de la commission. De pareils abus du pouvoir suprême ne sont pas nouveaux en Russie; ils sont même inhérents à la nature des gouvernements rigoureusement despotiques, et M. de Custine cite, en preuve de ce que nous avançons, un passage d'une lettre écrite, il y a plus de trois siècles, par le baron de Herberstein, auteur du célèbre ouvrage connu sous le nom de *Rerum Moscoviticarum commentarii*, et qui s'exprime ainsi sur l'étendue du pouvoir des czars de Russie : « *Le czar dit, et tout* « *est fait;* la vie, la fortune des laïcs et du clergé, des seigneurs « et des citoyens, tout dépend de sa volonté suprême. Il ignore « la contradiction, et tout en lui semble juste, comme dans la Di- « vinité. » Et ailleurs cet auteur se demande à lui-même si c'est la servilité innée des Russes qui a rendu les czars despotes, ou si c'est le despotisme traditionnel de leurs maîtres qui a réduit les Russes à un si dur esclavage. Cette question avait déjà été posée et résolue par deux ambassadeurs que leur séjour à la cour de Moscou avait mis à même de l'étudier. « *Gens*, dit le Père Antoine Possevin, *ad servitutem nata potius quam facta;* cette nation est plutôt née que façonnée pour la servitude; » et le baron d'Herberstein lui-même la résout ainsi : « *Gens illa magis servitute quam libertate gaudet;* cette nation se plaît plus à la servitude qu'à la liberté. »

Les circonstances qui ont accompagné la mort de Paul Ier ne pouvaient manquer de se reproduire vivement à l'imagination de M. de Custine, au moment où l'ancien Palais Michel, aujourd'hui dépôt du génie, frappait ses regards. Il se trouve, dans la partie de ces circonstances qu'il nous rappelle, quelques inexactitudes qui ne proviennent pas du fait du narrateur, mais de ceux qui doivent les lui avoir racontées. Parmi ces inexactitudes il en est une que l'horreur que nous inspire le fait nous

permet à peine de signaler. L'escalier dérobé qui conduisait de la chambre à coucher de l'empereur au jardin n'a pas servi au passage des conjurés, dont le groupe régicide monta par le grand escalier. Mais l'homme qui les poussait irrésistiblement vers le plus grand des crimes avait posté, sur le petit escalier dont les lampes avaient été soigneusement éteintes, quelques grenadiers de la garde du château, avec l'atroce consigne de plonger leurs baïonnettes dans le cœur de toute personne qui viendrait à s'y présenter; et la discipline russe est un sûr garant que la consigne eût été exécutée sur la personne du malheureux empereur, s'il eût pu parvenir à se jeter dans cette issue.

Nous sommes nécessairement obligés de renvoyer nos lecteurs à l'ouvrage même dont l'analyse nous occupe, pour le détail des conséquences du despotisme qui se dévoile dans la société russe, ainsi que dans les mœurs de cette nation de serfs. Nous l'y renvoyons encore pour le cérémonial des noces de la grande-duchesse Marie et du duc de Leuchtenberg, suivant le rit gréco-russe, nous bornant à indiquer sommairement ce qui eut lieu pour la célébration du mariage suivant le rit romain, cérémonie dont aucun étranger n'a été témoin.

Le simulacre d'un autel catholique, chargé de six chandeliers et d'un crucifix, avait été érigé dans l'une des salles du palais. L'archevêque nommé de Mohilef, métropolite catholique de Russie, mais alors encore, à défaut d'expédition de ses bulles, simple évêque *in partibus*, avait reçu l'intimation de célébrer le mariage, en même temps que l'ordre était parvenu aux Pères Dominicains, chargés de l'administration de la grande paroisse catholique de Sainte-Catherine, d'envoyer à la cérémonie deux assistants, *sans plus ;* car l'on se gardait bien de permettre, même en pareille occasion, le développement des pompes du rit romain. La famille impériale, suivie de quelques personnes de la cour, assista seule à la cérémonie. Tant était grand le soin pris, d'après les ordres de l'empereur, pour annuler en quelque sorte la condescendance obligée du chef de l'orthodoxie russe à laisser célébrer, sous le toit impérial, l'union de sa fille avec un époux catholique et par le ministère d'un prélat catholique.

Nous laissons à M. de Custine la responsabilité de ses communications verbales avec les majestés impériales, et nous lui épargnerons les diverses critiques qu'en ont faites des journaux

étrangers, dont les uns refusent d'en admettre l'authenticité, et les autres leur reprochent une publicité qui leur semble incompatible avec la délicatesse et les convenances. Nous tirerons également le voile sur les affreux mais véridiques détails qu'il donne de la mort de Pierre III, et les galanteries de son épouse, et que lui retracent sa visite au palais d'Oranienbaum, et aux restes du petit château d'où l'empereur déchu fut entraîné dans les murs du solitaire château de Ropcha. Nous nous bornerons, sur ce triste sujet, à suppléer à la réticence ou peut-être à l'ignorance de l'auteur de ce lamentable récit, en faisant connaître que la marque que toute sa vie le meurtrier de son souverain conserva sur la joue n'était point, comme chez le duc de Guise, une de ces *balafres* qui font la gloire des guerriers et qui, à ce titre, doivent leur rester historiquement attachées en guise de surnom ; celle d'Orloff était une affreuse cicatrice, provenant d'une morsure que lui avait faite sa royale victime, lorsque, renversée par lui et se débattant encore contre la mort, la face de l'assassin s'était trouvée à portée de sa bouche.

De toutes les institutions russes que M. de Custine s'est trouvé à même de connaître, celle qu'il a le mieux appréciée, c'est celle des *tchini* ou rangs, bien que quelques erreurs se trouvent mêlées à ce qu'il nous en apprend. Ainsi le dernier de ces rangs (le quatorzième) ne répond pas à celui de sous-officier, mais à celui de praportchik (enseigne), qui est le dernier grade des officiers subalternes, et qui confère à celui qui en est revêtu les priviléges de la noblesse personnelle. Il n'est pas non plus très-exact de dire que tel homme qui n'a pas vu défiler une seule parade peut acquérir *le grade de colonel*. Les rangs ou classes civiles ne confèrent aucun grade militaire ; ils sont simplement assimilés à ceux-ci pour le rang, pour les droits honorifiques que confèrent les uns et les autres. Mais ce qui fait l'importance majeure de ces classes civiles, ce n'est pas seulement le rang qu'elles assignent à leurs porteurs, dans la société, c'est surtout la capacité qu'elles leur confèrent d'occuper des emplois plus ou moins considérables ; car de même qu'il faut être colonel pour commander un régiment, de même il faut posséder le rang correspondant, au civil, pour pouvoir exercer telle ou telle fonction administrative ou judiciaire. A ces légères erreurs près, rien n'est plus vrai que ce qu'il nous dit de la puissance broyante de cette machine politique qui a brisé l'aris-

tocratie de naissance et d'illustration ancienne, et a porté l'amalgame social à un point tel qu'il n'est pas rare, en Russie, de voir un général, issu de parents serfs, s'allier à une famille princière d'ancienne race, c'est-à-dire dont la généalogie remonte à la descendance des premiers princes du sang de Rourik ou des Jagellons. L'on comprend donc l'ardeur avec laquelle chacun se porte à la recherche des rangs, et à quelles serviles complaisances chacun se résigne pour obtenir la faveur du prince, ou les recommandations de ceux dont la protection est jugée nécessaire pour parvenir à l'objet de ses vœux.

Il nous est d'ailleurs impossible de dissimuler l'espèce de surprise que nous cause la hardiesse de notre auteur qui, dans un style parfait, il est vrai, se prend à tracer la caractéristique du peuple russe. Pour bien remplir une tâche aussi difficile, il faudrait, ce nous semble, avoir pu employer le don d'observation, incontestable chez M. de Custine, dans un cercle beaucoup plus étendu que celui qu'il s'est ouvert dans les deux capitales d'un vaste empire et dans une ville de province très-remarquable, il est vrai, à l'époque de sa foire. Un peuple ne se juge bien et d'une manière compétente que lorsqu'on a pu *comprendre* ses mœurs et ses usages, dont se déduit la connaissance de son caractère ; mais, pour en acquérir l'intelligence, trois ou quatre mois ne peuvent suffire, lors surtout qu'à défaut de communauté de langage il est impossible de parvenir à se rendre compte à soi-même de ce qui peut être regardé comme élément constitutif du caractère national, ou comme simples produits de traditions locales. A vrai dire, ce que l'on appelle très-improprement le peuple russe n'a point et n'a jamais eu un véritable caractère national ; trop de peuplades, différentes de mœurs, de langage et même de religion, composent cette vaste agrégation d'hommes, à laquelle un même maître commande, pour que, à l'exception de la servilité universelle qu'engendre le despotisme, tout ne doive pas être et ne soit pas, en effet, dissemblable dans le caractère des différentes sections ou provinces qui composent ce prodigieux ensemble.

L'esprit du voyageur français nous paraît encore préoccupé d'une idée fixe à laquelle nous ne pouvons accorder notre entier assentiment. Il reproche à la résidence impériale le luxe extérieur de ses édifices, qu'il trouve choquant, comparé au sol marécageux sur lequel ils ont été élevés et aux rigueurs

du climat auxquelles ils sont exposés. Parce que les Russes (ceux du nord s'entend) ne jouissent pas du beau soleil de la Grèce ou de l'Italie, il veut qu'ils se construisent *des tunnels,* ce qui les obligerait à passer leur vie à la lumière des flambeaux. Il nous semble, au contraire, que plus la nature se montre sombre et triste à l'extérieur, plus le génie de l'homme se porte naturellement à embellir, autant qu'il le peut, la demeure qu'il se construit; et, quant au reproche d'employer, à cette fin, l'architecture que nous ont léguée les deux peuples les plus civilisés de l'antiquité, il nous semble d'autant plus injuste que le génie de ces peuples embrassait à un point si éminent tout ce qui a été jugé beau et correct, en fait de formes et de style, que l'architecture moderne ne s'est jamais séparée et ne se séparera jamais des parfaits modèles que nous a laissés l'antiquité.

Notre écrivain se propose ailleurs à lui-même et il soumet à son correspondant une question bien grave sur l'avenir de la Russie, relativement à l'Europe. Il est disposé à croire *que la Providence l'a destinée à châtier la mauvaise civilisation de l'Europe par une invasion nouvelle. L'éternelle tyrannie orientale*, dit-il à ce sujet, *nous menace incessamment, et nous la subirons si nos extravagances et nos iniquités nous rendent dignes d'un tel châtiment.*

L'histoire de la grande migration de peuples qui n'ont laissé subsister de l'empire romain que son impérissable capitale et l'indestructible pontificat qui l'a gardée sous son égide, nous fait voir, en effet, la tendance perpétuelle des peuples du nord-est de notre continent à se déborder sur le midi et sur l'occident de l'Europe, et, à cet égard, la Russie ne reçoit pas une impulsion autre que celle qui nous a envoyé le redoutable essaim de conquérants destructeurs dont la ruche s'était, pendant des siècles, remplie en Asie. Toutefois l'union de l'Occident contre un débordement nouveau de l'Orient sur elle offrirait une digue insurmontable à ses efforts. Ce n'est pas à dire qu'il faille mépriser des éventualités qui peuvent ne pas se réaliser. La crainte est l'élément politique de la conservation des États, en tant qu'elle inspire l'emploi des moyens préventifs; la peur, au contraire, énerve les conseils et amollit le courage. Que l'Europe donc ne repousse pas une crainte salutaire des projets d'agrandissement et de prépondérance militaire et politique de la Russie; mais que, tout en surveillant son action politico-re-

ligieuse, elle se sente assez forte pour n'avoir rien à redouter que de ses propres dissentiments.

Si nous nous refusons le plaisir de suivre M. de Custine dans son voyage de Saint-Pétersbourg à Moscou et de Moscou à Nijni-Novgorod, ce n'est pas assurément que ces voyages n'offrent des pages pleines d'intérêt, mais c'est parce que l'analyse, déjà trop longue peut-être, de son ouvrage nous prescrit de nous borner à en extraire ce qui a un rapport plus direct avec l'état politique et social de la Russie, en laissant au lecteur le plaisir de suivre son auteur dans ce que ce voyage lui offre de curieux et de digne de ses remarques. La vérité nous oblige cependant à exprimer toute la surprise qu'a fait naître en nous la fantastique description du *Kreml;* de cette construction qui n'est ni citadelle, ni forteresse, ni château, et à laquelle l'imagination surexcitée du voyageur a su prêter des formes et des proportions plus analogues à un récit des *Mille et une Nuits* qu'à la réalité. Au demeurant, et bien que la brièveté du temps que M. de Custine a pu donner à son voyage en Russie n'ait pu lui permettre de prendre connaissance des institutions gouvernementales de ce vaste empire, ni par conséquent de les apprécier à leur juste valeur, les ingénieuses observations qu'il a faites sur le peu qu'il lui a été donné d'en connaître, l'énergie de la réprobation dont il flétrit le principe et les conséquences du despotisme, et la piquante originalité d'un style toujours pur et correct, vif et brillant, ne laisseront regretter à ses lecteurs ni le temps ni l'attention qu'ils auront donnés à la lecture, disons mieux, à l'étude de son ouvrage.

Le Comte d'Horrer.

PRIÈRE A NOTRE-DAME (1).

O escarboucle reluisant
Nuyt et jour sans obscurité,
Esmeraude très-cler luysant
Et saphis de sécurité ;
Diamant de mundicité,
Ruby rayant cler comme flamme ;
Je te requiers en charité :
Ayes pitié de ma povre âme.

O ciprès aromatizant,
Baulme de grant suavité,
Hault cèdre sur tout verdissant,
Olive de fertilité ;
En ma très-grant nécessité,
Je te requiers, très-sainte Dame :
Quant à morir seray cité,
Ayes pitié de ma povre âme.

O rose odoriférant
O vray lys de virginité ;
O violette florissant,
Marguerite de humilité,
Marjolaine de purité,
Romarin fleyrant comme baulme ;
Par ta grant clémence et pitié,
Ayes pitié de ma povre âme.

Prince éternel, en trinité
Trois personnes, je te réclame,
Et te requiers en vérité :
Ayes pitié de ma povre âme.
Amen.

(1) Pièce inédite du XV[e] siècle. Voir le ms. n° 12 de la bibliothèque de Nancy et le catalogue de cette bibliothèque, dressé en 1841 par M. R. Thomassy, dans une mission que lui avait confiée M. le ministre de l'instruction publique.

REVUE POLITIQUE.

La question irlandaise s'est éclaircie, en ce sens que les discussions du parlement en ont mis au jour les inextricables difficultés. Le gouvernement anglais a pris le parti d'attendre, d'espérer que l'agitation s'usera d'elle-même; et il est évident qu'il ne pouvait faire autre chose. C'est le résultat net qu'ont amené les trois motions O'Brien, Clanricarde et Ward.

Sur la motion O'Brien, nous avons rapporté la réponse de sir J. Graham, qui avait énoncé formellement la résolution de ne faire aucune concession importante aux agitateurs. On attendait de Robert Peel le détail des mesures qu'il allait prendre en vue de cette résistance à tout un peuple; mais l'attente a été déçue. Le discours du premier ministre a été long, vague, louvoyant pour ne pas arriver, stationnant sur des points inutiles et en dehors de sa route, et revenant complétement vide au lieu de départ. Sa conclusion, c'est qu'il n'y a rien à faire, et, en dépit des sarcasmes de journaux que cette déclaration lui a valus, il paraît bien qu'il avait complétement raison. Son système sera donc de laisser l'agitation s'user elle-même. Ce mouvement, ce trouble, ce danger même finiront, selon lui, par ramener au gouvernement les catholiques sages, les propriétaires, les hommes qui ont intérêt à la paix et à la prospérité publique. Voilà tout ce que R. Peel a su trouver de mieux : la politique expectante, dans un danger qu'il reconnaît si menaçant pour la puissance anglaise. Et il adjure les catholiques de s'y rallier, en considération des grandes concessions qui leur ont déjà été faites depuis quinze ans : comme si ce mot même de concessions n'accusait pas l'inégalité; comme s'il ne témoignait pas à lui seul qu'on n'a concédé à l'Irlande que ce qu'il était devenu impossible de lui refuser plus longtemps!

La même politique expectante a été proclamée à la Chambre des Lords, avec des formes plus menaçantes, par lord Wellington. Lord Clanricarde y avait soulevé la discussion par une motion tendant à déclarer inconstitutionnelles les destitutions de magistrats pour cause d'adhésion au Rappel. On lui a répondu que ces destitutions, loin d'être blâmables, n'étaient qu'un acte insignifiant qui ne saurait suffire à la gravité des circonstances. Wellington a reconnu toute l'étendue du danger : O'Connell a raison, a-t-il dit, lorsqu'il se vante d'avoir plus de soldats qu'il n'en avait, lui Wellington, à Waterloo, et Napoléon en Russie ; et c'est une chose réellement intolérable que toute l'Irlande soit entre les mains d'un seul homme ; il faut donc se tenir prêt. A quoi les journaux anglais répondent que se tenir prêt, c'est attendre ; et attendre, c'est permettre au mal de s'accroître.

Enfin la dernière motion, faite par M. Ward, attaquait le mal à sa source : il proposait l'appropriation des biens de l'Eglise établie en Irlande. De l'avis de tout le monde, cette question est la plus importante, la plus nécessaire à résoudre ; mais c'est aussi, comme R. Peel l'avait déjà dit, la plus compliquée d'intérêts politiques, et la Chambre des Communes est si peu disposée à l'aborder que les whigs mêmes ont en grand nombre évité de se rendre à leur poste afin de ne pas voter contre un des leurs.

Pendant ces discussions parlementaires, O'Connell continuait ses voyages, ses assemblées, ses discours, sa propagande, constatée par le chiffre des souscriptions. En apprenant que le plan du ministère consistait à ne rien faire, il s'en est moqué avec sa verve accoutumée. « Ils attendent que l'agitation cesse d'elle-même ; mais ils peuvent bien aussi, comme le voyageur arrêté devant le Shannon, attendre que ce fleuve ait cessé de couler ! Leur système est de ne rien faire ; donc le nôtre sera de marcher d'autant plus librement. Que la France nous écoute ! Que les échos de l'Amérique répètent la voix de l'Irlande ! Toute l'Europe, le monde entier a les yeux sur nous. Que nos assemblées continuent donc, gigantesques et pacifiques. Loin de nous le chartisme, le ribbonisme, les sociétés secrètes ! » Puis, s'adressant aux propriétaires et aux Orangistes eux-mêmes, il leur dit : « Voyez-vous comme le gouvernement anglais vous abandonne ? Il ne peut rien pour vous. Venez donc à nous, pro-

priétaires, pour réformer les tenures; venez à nous, protestants, pour déterminer une juste appropriation des revenus de l'Église; plus tard, nous ne pourrons peut-être plus vous accorder les mêmes conditions qu'aujourd'hui. »

En même temps qu'il parle, il organise ; car l'agitation semble arrivée à une phase moins bruyante, mais bien autrement active : l'Angleterre refuse le Rappel, l'Irlande va le pratiquer de fait. Qu'on médite en effet la portée des deux mesures dont le libérateur s'occupe depuis quelque temps.

D'abord il veut que chaque paroisse se choisisse un arbitre auquel les habitants s'adresseront dans leurs différends, au lieu de s'adresser aux magistratures légales; on choisira pour cette fonction d'arbitre les magistrats mêmes qui ont été récemment destitués pour avoir adhéré au Rappel. Par ce moyen, que l'unanimité des esprits en Irlande et l'influence du clergé rendent praticable, O'Connell destituerait en quelque sorte la magistrature saxonne ou fidèle aux Saxons, et il priverait les juges et clercs protestants d'une bonne part de leur casuel judiciaire. Ensuite il travaille à l'établissement de son comité des Trois-Cents. Trois cents Irlandais nobles, choisis par leur localité, se réuniront à Dublin, discuteront les lois et les améliorations diverses dont l'Irlande a besoin, et adresseront leurs suppliques à leur *gracieuse souveraine*. Il est clair que ce serait là un vrai parlement irlandais, et la gracieuse souveraine pourrait, en certains cas, se trouver fort embarrassée par ces suppliques, n'osant ni les refuser, de peur de perdre la popularité que les chefs irlandais lui font encore, ni les prendre en considération, parce qu'elle reconnaîtrait par là ce parlement nouveau, ce qui suffirait, selon la doctrine d'O'Connell, pour le légaliser. Aussi les journaux ministériels ont-ils jeté les hauts cris et menacé O'Connell d'une accusation de haute trahison, s'il osait convoquer une assemblée législative en dehors du pouvoir régulièrement établi. C'est à ces menaces que le libérateur a fait allusion dans le *meeting* du 1er août. « Qui peut m'empêcher, dit-il, de réunir ici dans un banquet trois cents notables, qui auront versé chacun, pour leur localité, 100 livres sterling dans la caisse du Rappel? Qui peut m'empêcher de traiter à table avec eux la question du Rappel! Ce ne sont pas des représentants, mais des membres d'une société, des trésoriers versant des fonds qu'ils ont recueillis. Ah! vous croyez pouvoir prendre en défaut un vieux juris-

consulte comme moi! » Ainsi l'élection des trois cents ne sera pas faite dans les formes usitées : elle se vérifiera par la somme des souscriptions locales; et le titre de trésorier d'une certaine circonscription équivaudra à celui de membre élu. Les séances ne seront point non plus des séances parlementaires; seulement on y proposera des lois, on les discutera, on les votera, on les présentera à la sanction de la *gracieuse souveraine*. Par conséquent l'assemblée ne sera pas un parlement : le vieux jurisconsulte l'a nommée *Société de Préservation*. Il n'y a guère que la différence des noms; mais dans un pays où ces grandes démonstrations sont légales, cette différence nominale doit suffire pour arrêter la répression!

Ainsi l'agitation prend d'elle-même les formes d'un gouvernement. Elle avait déjà sa police : on l'a vu par les mesures qu'elle prend pour écarter le chartisme, les sociétés secrètes, les moyens violents; on l'a vu surtout dernièrement, lorsque, à cause de quelques désordres commis par les habitants d'Ascragh, O'Connell a en quelque sorte excommunié cette petite ville en masse et l'a mise en dehors de l'association du Rappel pour un certain temps : mesure énergique qui rend tous les citoyens solidaires les uns des autres, et les transforme tous en agents du bon ordre et de la discipline. Il est probable aussi que les questions militaires sont discrètement résolues, et qu'il a sous sa main, comme le disait Wellington, une véritable armée. Maintenant il crée sa magistrature populaire et son parlement. L'attention ne doit donc plus se porter sur les assemblées seulement, mais surtout sur les développements de cette étrange organisation, qui fait passer tout un peuple sous une loi nouvelle sans briser celle qu'il quitte, comme ces insectes qui se déshabillent de leur enveloppe et la laissent tout simplement par terre. Si un pareil dessein arrive à l'exécution, ce sera assurément le plus curieux passage de cette curieuse histoire.

A côté de l'Irlande on peut placer maintenant le pays de Galles, avec ses Rebeccaïtes. Cette autre Jacquerie, qui parut d'abord tout à fait ridicule, devient très-sérieuse aussi, moins par ce qu'elle fait que par ce qu'elle annonce; car d'abord elle ne semblait en vouloir qu'aux péages, et aujourd'hui elle s'attaque à la propriété : elle s'applique à ameuter les pauvres contre les riches.

Il est dit dans la Bible que les enfants de Rebecca renverse-

ront les portes des puissants, et que leur multitude deviendra innombrable. Ces expressions orientales, prises à la lettre, comme faisaient les fanatiques presbytériens de la révolution protestante, ont fourni en quelque sorte leur plan de révolte aux agitateurs gallois. Habillés en femmes, et le visage noirci, ils appelèrent leur chef Rebecca, et ils furent ses filles. Rebecca et ses filles se montrèrent d'abord par groupes assez rares; leurs premières opérations eurent pour objet d'abolir les péages établis sur les routes et les ponts; ils détruisaient donc les portes construites pour la perception de ces droits, en vertu des paroles de la Bible. On s'est bientôt aperçu qu'ils étaient guidés par des chefs habiles et instruits; et, dernièrement, le *Times* disait qu'il y avait parmi eux non-seulement des hommes d'*éducation*, mais des hommes de *rang*, qui, connaissant la faiblesse du gouvernement anglais, cherchaient à le précipiter. Après maintes expéditions contre les portes et les barrières, ils s'attaquèrent aux maisons de travail, *work-houses*, ces horribles prisons où l'administration anglaise enferme les pauvres, dont tout le crime est de n'avoir pas de quoi vivre. Pour que cette race infortunée, heureuse de trouver du pain au prix de sa liberté, ne se précipite pas en foule dans ces prisons, dont l'entretien deviendrait alors trop coûteux, on s'est ingénié à en rendre le séjour plus intolérable que celui des véritables prisons. On sépare les enfants de leurs parents, on impose un travail rigoureux, on fait tout ce qui peut changer ces maisons prétendues de charité publique en maisons de terreur; si bien que les pauvres aiment mieux mourir de faim le long des chemins que de s'y laisser enfermer. Les Rebeccaïtes ont donc attaqué et voulu démolir les work-houses. En dernier lieu, ils ont averti par circulaires les propriétaires du territoire qu'ils eussent à diminuer de 20 pour 100 le prix des fermages de leurs terres. Par ces moyens, non-seulement les pauvres, mais des fermiers aisés s'enrôlent dans les bandes. La démolition des maisons et autres dégâts commis la nuit sont la peine infligée à ceux qui désobéissent. Le gouvernement envoie contre eux des dragons et même des pièces d'artillerie; mais les bandes se réunissent et se dispersent avec une facilité merveilleuse. Les signaux sont donnés par des fusées et des feux allumés sur des hauteurs. Un escadron traverse une paroisse: les Rebeccaïtes s'éloignent ou disparaissent; l'escadron est passé: ils re-

viennent et continuent leur œuvre commencée. Il est arrivé, près de Carmarthen, qu'on avait reconstruit une porte démolie ; le lendemain matin on fut bien surpris de ne plus la trouver : les Rebeccaïtes l'avaient visitée. Toutes ces aventures ont des côtés comiques, pittoresques, romanesques, qui pourraient en déguiser la gravité, si un plan systématique ne s'y révélait pas. On a arrêté quelques-uns de ces démolisseurs ; mais il ne paraît pas que les jurys gallois soient disposés à les condamner. Et ce qui vient augmenter le péril, c'est la crise que subit l'industrie du fer, et qui, suspendant les travaux dans plusieurs forges, a déjà, dit-on, jeté plus de vingt mille ouvriers dans la dernière détresse. Il en est de même dans le nord de l'Angleterre. Dans les villes industrielles, le chartisme se remue de nouveau et paraît vouloir s'allier aux Rebeccaïtes. Aussi les journaux anglais les plus sérieux poussent des cris d'alarme de temps en temps. « En ce moment, disent-ils, des hommes hardis et sans conscience pourraient bien supposer que leur temps approche, que les nuages qui s'amassent du côté de l'Irlande, de Galles, de l'Ecosse, et même de nos districts du Nord, annoncent un grand naufrage, et que ceux dont la main sera la plus prompte recueilleront le plus de dépouilles. » La diminution du revenu public et du commerce d'exportation, et les craintes du côté de la Chine, préoccupent également les esprits ; et cette situation explique suffisamment l'attitude actuelle de l'Angleterre en présence de la révolution espagnole.

La période d'insurrection contre Espartero est terminée en Espagne ; celle de reconstitution commence. C'est ici que vont se présenter les difficultés les plus sérieuses.

Espartero est tombé de la manière la plus ridicule et la plus imprévue. Il avait adopté à l'égard des insurgés le même système que Robert Peel pratique envers l'Irlande : ne rien faire, et attendre que l'agitation se détruise d'elle-même. En politique comme en littérature, les esprits médiocres n'imitent les grandes choses qu'à la condition de les gâter. Quand on a au-dessous de soi une masse aussi résistante que celle des institutions anglaises, on peut avec quelque raison braver les plus fortes lames qui viennent en battre les flancs ; mais Espartero n'avait rien de pareil pour se soutenir ; l'action prompte et hardie était sa seule ressource. Il ne devait pas s'attendre à voir la coalition se dissoudre avant la victoire ; les trois partis qui la

composent s'étaient trop compromis envers lui, et ils le connaissaient trop pour que personne osât s'exposer au sort de Diégo Léon. Aussi ç'a été une surprise universelle de voir Espartero quitter Madrid, marcher vers Valence, retourner sur Albacete, y séjourner dans l'inaction, rejoindre ensuite Van-Halen vers Séville, quand sa cause est plus qu'à demi perdue ; enfin bombarder cette ville pendant dix jours, fuir en laissant continuer le feu pour assurer sa retraite personnelle; puis, aux environs de Cadix, engager ses troupes contre les cavaliers de Concha et les quitter pendant la bataille, encore pour assurer sa retraite personnelle ; enfin se jeter dans un bateau et se réfugier sur un navire anglais ! Cet homme n'était donc en effet que le Napoléon de comédie défini par M. Thiers, le mannequin destiné à cacher les ressorts de la politique anglaise ! Et pourtant M. Thiers et son parti ont secondé l'élévation de cette statue creuse, dont la voix d'emprunt menaça un jour de nous reprendre le Roussillon ! Au reste, maintenant qu'il est tombé, ses meilleurs amis de France le foulent aux pieds, et autant ils embellissaient son image autrefois, autant aujourd'hui ils exagèrent sa cruauté, sa lâcheté, son incapacité. Il vaut mieux dire qu'Espartero était un bon militaire, de nature expectante, une espèce de Fabius *Cunctator* qu'on a ébloui d'un titre emphatique, dont on s'est fait un instrument pour chasser Christine à cause de la France, et qu'on chasse à son tour à cause de l'Angleterre.

Quelque spontanés que puissent paraître ces mouvements espagnols, on ne peut pourtant pas se dissimuler que leurs fluctuations ne soient considérablement accélérées par l'influence de ces deux nations rivales. Elles se disputent l'Espagne depuis Charles-Quint, et tout ce qui se passe n'est que la protestation continue de l'Angleterre contre la solution donnée par Louis XIV. Les motifs de l'Angleterre augmentent sans cesse d'importance par les nouveaux intérêts qui se produisent. Il ne s'agit plus seulement d'avoir une ouverture de plus pour attaquer la France ; il faut à l'Angleterre, accablée de sa production industrielle et de son paupérisme, le vaste marché de l'Espagne, où l'industrie n'existe pas, et où un bon traité de commerce l'empêcherait de naître ; il lui faut le passage libre du détroit; car si l'Espagne devenait riche dans une autre alliance, elle verrait bientôt avec peine Gibraltar en des mains étrangères ;

il lui faut des alliés dans le voisinage de l'Afrique, parce que l'Afrique française l'importune ; il lui faut enfin de la puissance dans la Méditerranée, parce qu'elle devient la route des Indes, et parce que la question d'Orient reste à résoudre. Tous ces mêmes motifs importent en sens contraire à la France ; et l'Espagne sera longtemps encore une arène où la France et l'Angleterre lutteront par influence, et livreront, pour ainsi dire, bataille dans les airs, au-dessus des partis espagnols.

Le siége de Madrid vient de donner un échantillon très-curieux de cette guerre diplomatique.

Le 14 juillet, un conseil de guerre, composé des ministres, de la municipalité et de l'état-major de la garde nationale, fut tenu à Madrid sous la présidence du capitaine-général Evariste San-Miguel, pour aviser aux moyens de défendre la ville contre Narvaez. Mendizabal, toujours fougueux et actif, veut qu'on défende toutes les rues, même le palais ; et au besoin il propose de placer la jeune reine au milieu des troupes, et de se faire jour, protégé par sa présence, à travers les assiégeants. Sur l'observation que les représentants des puissances s'y opposeraient : « Nous leur donnerons des passeports, disait-il, et s'ils ne sont partis dans les vingt-quatre heures, on les fusillera. » Les ambassadeurs se réunissent au duc de Glucksberg, notre chargé d'affaires, et tous ensemble vont représenter à M. Aston qu'il est urgent de prendre quelque mesure pour protéger la jeune reine. La réponse de l'ambassadeur anglais rappelle bien la politique de lord Palmerston son protecteur : il déclarait qu'il était nécessaire de proclamer la neutralité de Madrid et de protester contre l'attaque de Narvaez. C'était, comme on voit, chercher à gagner du temps pour empêcher une solution, et à faire durer le conflit pour en profiter. La *neutralité de Madrid* mérite de figurer dans l'histoire à côté de l'*intégrité de l'empire ottoman,* cet autre principe de fausse conservation proclamé dans une situation analogue, par la même tactique et dans le même but. Cette fois le représentant de la France, mieux préparé sans doute, ne s'y est pas laissé prendre, et, toujours de concert avec les autres ambassadeurs, moins celui de Portugal, il répondit que ce serait intervenir dans la lutte actuelle, et qu'on ne le pouvait pas. Note proposée par M. de Glucksberg et repoussée par M. Aston. Note proposée par M. Aston et repoussée par M. de Glucksberg. Alors celui-ci propose de protester, sans ce-

pendant intervenir entre les partis, contre tout danger qui pourrait menacer la reine. Ce n'était pas le compte de M. Aston, qui, sous couleur de protéger la reine, ne voulait qu'intervenir en faveur d'Espartero. Il s'y refusa donc, déclarant que ce serait supposer le danger au dedans, tandis qu'il était au dehors. C'était bien prendre parti contre les insurgés. Cependant ce rôle ne pouvait durer en présence de l'insurrection toujours plus générale; M. Aston finit donc, pour rentrer dans l'ombre de la non-intervention dont il venait de sortir, par préparer lui-même, le 16, avec l'ambassadeur des États-Unis, Washington Irving, une note adressée au ministère, demandant que les représentants des puissances pussent, en cas d'attaque, se joindre à la jeune reine dans son palais pour veiller à sa sûreté. Cette demande n'était probablement qu'une fiction convenue avec Mendizabal, et celui-ci, qui n'avait sans doute pas renoncé à son projet d'enlever Isabelle, répondit qu'il ne pouvait accéder à cette demande du corps diplomatique. Il faut remarquer que M. Aston a été nommé à l'ambassade de Madrid par lord Palmerston, dont on peut dire qu'il est le disciple en diplomatie. Comme le maître, en intervenant contre Méhémet-Ali appuyé par la France, avait perpétué la dissolution de l'empire ottoman sous le nom d'intégrité, ainsi le disciple, en intervenant contre Narvaez et le parti favorable à la France, cherchait à perpétuer la crise à Madrid sous couleur de neutralité.

Le gouvernement provisoire s'est intitulé *gouvernement de la nation :* il faut de ces grands mots vides aux révolutions populaires. Les fonctions militaires ont été assez généralement prises par les modérés, et les fonctions civiles par les libéraux. Ce partage était d'ailleurs indiqué par la nature des talents et des professions, et c'est fort heureux pour les modérés ; car si, en Espagne, il y a des révolutions partout, il n'y a guère de gouvernement que dans l'armée. La junte insurrectionnelle de Valence vient de se dissoudre pour laisser l'exercice du pouvoir à son cours ordinaire, et c'est encore un bon exemple ; mais la junte de Barcelone n'est pas de cet avis; son esprit républicain, comprimé pendant la lutte par le danger commun, se réveille, et demande qu'il soit élu une junte centrale de gouvernement, afin que le peuple souverain décide de la marche des affaires. La révolution espagnole finira lorsqu'on aura mis à sa place, comme on a fait en France, cette minorité turbulente qui, de-

puis qu'elle a épelé le *Contrat social* de Jean-Jacques, a la manie de se croire partout le peuple souverain. Toutefois les difficultés sont grandes et nombreuses, et, comme nous disions tout à l'heure, ce n'est qu'à présent qu'on va les rencontrer. Les idées pourraient se réconcilier aisément peut-être, après tant de rudes expériences; mais malheureusement bien du sang a été versé depuis quelques années; bien des vengeances sont prêtes à se réveiller pour un mot; bien des parents et des amis assassinés, ou exécutés arbitrairement, ou livrés à une justice partiale, assombrissent les souvenirs de beaucoup d'Espagnols. Déjà les journaux anglais remuent avec complaisance ce passé funèbre des guerres civiles; et on peut être sûr que les excitations haineuses et même sanguinaires seront essayées en détail sur ce peuple qui n'a que trop de sang arabe dans les veines. On le sent, et déjà on éprouve la fatigue du provisoire. Les modérés parlent de proclamer d'urgence, et sans attendre la réunion des cortès, la majorité de la jeune reine. Il n'y aurait plus alors de motif pour demander l'adhésion du prétendu peuple souverain. D'ailleurs, tout ce qu'on fait n'est-il pas en dehors de la légalité? Le renouvellement intégral du sénat, la dissolution de la municipalité et de la députation provinciale de Madrid, ont assez engagé la responsabilité du gouvernement de la nation, pour qu'il ne risque plus rien de couper court, par un acte décisif, aux intrigues qu'amènerait la reconstitution d'une régence.

REVUE SCIENTIFIQUE.

SCIENCES PHYSIQUES. — SCIENCES PHYSIOLOGIQUES.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

STATISTIQUE. — *Notice sur le nombre d'aliénés existant en France, communiquée à l'Académie des Sciences par M. Moreau de Jonnès.*

C'est un principe d'étiologie médicale qu'il existe certains états de l'air et des conditions spéciales de température qui favorisent plus particulièrement le développement de telle ou telle maladie déterminée ; ainsi l'on sait que les vents du nord, nord-est et le froid sec disposent aux affections inflammatoires ; le froid humide, aux douleurs dites rhumatismales ; le dégel, la neige fondante, aux dérangements intestinaux, etc. Cet état particulier du milieu où nous vivons et respirons, est ce qu'on appelle la *constitution atmosphérique ou médicale régnante.* Eh bien, des rapports analogues paraissent aussi exister, dans une sphère plus élevée, entre la constitution intellectuelle et morale d'une époque, entre la nature des éléments sociaux au milieu desquels les hommes naissent, subsistent, se développent, et certains états pathologiques du cœur et de l'esprit humain. Quel observateur attentif, en effet, n'a été frappé de la remarquable coïncidence, que notre siècle surtout a permis de constater, entre les croyances religieuses et philosophiques et la fréquence plus ou moins grande des affections mentales, par exemple, et de cette autre espèce de maladie qui, pervertissant dans l'homme l'instinct de conservation si vivace chez tous les êtres organisés, le porte à se détruire lui-même ?

Il n'est plus permis de douter que les conditions prédisposantes de ces déplorables aberrations de l'intelligence et de la volonté, tous les médecins moralistes d'une certaine portée philosophique s'accordent à le reconnaître, ne soient celles en général où se trouvent les sociétés chez lesquelles les passions vives, les ambitions dévorantes, la soif non satisfaite de posséder ou de savoir, chez lesquels l'agitation fébrile et le dévergondage d'une civilisation avancée n'ont point leur calmant, leur remède, leur régulateur dans des principes de foi religieuse solidement établis. Or, la vérité de ce rapport étant admise et confirmée, les maladies de l'intellect devraient reconnaître pour causes des influences morales, dans la majorité des cas, et le nombre des aliénés au moins être proportionnellement plus considérable dans les pays où, comme en France et en Angleterre, les excitations cérébrales sont plus fortes et plus multipliées. C'était à

la statistique, aujourd'hui chargée de résoudre toutes les questions de haut intérêt de ce genre, à donner le mot de celle-ci. Malheureusement, elle réussit peu à se mettre d'accord avec ses propres données, malgré ses prétentions bien connues à la rigueur mathématique.

M. Esquirol, qui était une grave autorité en matière d'aliénation mentale, soutenait la réalité de la liaison indiquée ci-dessus et de la prédominance des causes morales. M. Moreau de Jonnès, au contraire, dans un mémoire présenté récemment à l'Académie des Sciences *sur le nombre des aliénés en France*, annonce qu'il est arrivé, dans les recherches qu'il a faites, à des conclusions diamétralement opposées. Des exagérations énormes, en plus ou en moins, se sont, dit-il, glissées dans les relevés des statistiques, même émanés des plus hautes autorités. Le nombre des aliénés ne serait chez nous que de 18,350, ou dans un rapport de 1 sur 1900 ou 2000 habitants, selon les époques; et l'opinion qui attribue aux causes morales sur les influences physiques une grande prépondérance dans la production de la folie, ou qui veut que les progrès de la civilisation soient la cause déterminante des progrès de cette triste maladie, ne seraient, suivant lui, qu'un paradoxe piquant.

Mais voici venir M. Brierre de Boismont, qui, dans la séance suivante de la même Académie, opposant calculs à calculs, combat à son tour l'assertion de M. Moreau de Jonnès.

Déjà l'illustre Pinel, dit M. Brierre de Boismont, avait constaté que sur un certain nombre d'aliénés, 464 l'étaient devenus par des causes morales, et 219 seulement pour causes physiques. M. Esquirol, dans son dernier ouvrage, assure avoir reçu chez lui, dans un temps donné, 167 individus dont la maladie avait le trouble moral pour point de départ, et 107 dont le dérangement de l'esprit se rattachait à des causes physiques. D'après M. Parchappe, qui a publié sur les causes de l'aliénation mentale les documents les plus exacts et les plus complets, le rapport est le suivant:

Nombre d'aliénés pour causes morales: 243 sur 385, ou 63 sur 100;
Nombre d'aliénés pour causes physiques: 742 sur 385, ou 37 sur 100.

L'expérience personnelle de M. Brierre de Boismont est parfaitement d'accord avec celles de ces grandes autorités: 310 malades sont entrés dans son établissement depuis 1838; sur ce nombre, 132 avaient perdu l'esprit par des causes morales, et 94 seulement par des causes physiques. L'évaluation de 18,350 aliénés pour la France entière ne repose, ajoute M. Brierre, que sur des documents incomplets, et n'approche même point du chiffre réel, *soit parce que quelques-uns des établissements décrétés par la loi de* 1838 *ne font que de naître, que plusieurs départements placent encore leurs aliénés agités dans des asiles étrangers à la localité; soit parce que dans les départements mêmes où il existe des asiles, il y a aussi de ces malades dans les pensions bourgeoises, dans les couvents, à l'étranger, et même un grand nombre de libres, qui tous ne figurent point dans les statistiques officielles.* M. Brierre de Boismont croit, avec MM. Guislain et Esquirol, que, lorsque tous les médecins d'asiles, actuels et futurs, auront dressé des statistiques semblables à celles qui ont été faites par MM. Parchappe, Bouchet, Aubanel, Etoc, le chiffre des aliénés en France ne sera point inférieur à 30,000.

PHYSIOLOGIE COMPARÉE. — M. Duvernoy a lu un deuxième supplément à son

mémoire *sur les dents des musaraignes*, supplément où il professe une doctrine à plusieurs égards nouvelle sur l'évolution dentaire chez les mammifères.

Le bulbe ou noyau bulbeux est, selon M. Duvernoy, l'organe producteur de chaque dent simple, du moins de son ivoire. C'est le bulbe qui en détermine la forme et les dimensions. Il se compose de deux parties distinctes : l'une, recevant les nerfs et les vaisseaux nourriciers, est une sorte de follicule dont les parois sécrètent et versent dans la cavité du noyau bulbeux les matériaux de la substance tubulaire : c'est à la fois l'organe préparateur et le réservoir de ces matériaux ; l'autre partie, servant d'enveloppe à la première, est comme le canevas de la substance tubuleuse de la dent, lequel se durcit à mesure que les tubes capillaires dont elle se compose reçoivent les matériaux préparés par l'organe sécréteur du bulbe.

Les dents des musaraignes, à raison de la transparence de leur émail et de leur ivoire, sont très-propres à l'examen de ces rapports.

OVOLOGIE. — M. Breschet a communiqué à l'Académie des Sciences l'extrait d'une lettre où M. Bischoff d'Heidelberg annonce sur les phénomènes de la fécondation et du détachement des ovules quelques découvertes propres à faciliter l'étude ultérieure des rapports physiologiques et pathologiques de la fécondation, et à éclairer quelques parties encore obscures de la médecine légale.

M. Duvernoy fait observer, au sujet de cette lettre intéressante, que plusieurs des points élucidés par les recherches de M. Bischoff l'avaient déjà été par Frédéric Cuvier, MM. Gendrin et Négrier, et par lui-même.

CHIMIE. *Eclairage par les huiles essentielles de houille, de schiste, etc.* — Les fortes proportions de carbone qui entrent dans la composition de ces essences avaient empêché jusqu'à présent d'en brûler la fumée. Grâce à un procédé aussi simple que nouveau de MM. Busson-Dumaurier et Rouen, elles pourront désormais être employées sans mélange alcoolique, et fournir une flamme d'une qualité très-remarquable, et d'une intensité égale au moins à celle du gaz oléfiant.

La matière première étant abondante et peu chère, le prix du nouvel éclairage ne serait à celui de l'éclairage au gaz que comme 1 est à 6, et à celui de l'éclairage à l'huile que comme 1 est à 8.

L'invention de MM. Busson-Dumaurier et Rouen présente donc de l'importance comme économie, aussi bien que de l'intérêt au point de vue scientifique.

Ether nitrique. — M. Pelouze a communiqué à l'Académie le résultat des recherches faites par M. Millon, relativement à l'action de l'acide nitrique sur l'alcool.

On sait qu'il existait, dans la série des éthers composés, une lacune, par suite du non-succès de toutes les tentatives faites pour combiner l'acide nitrique avec l'alcool. M. Millon vient de combler cette lacune en prévenant, par le mélange de quelques cristaux de nitrate d'urée, la production de l'acide nitreux dans cette combinaison.

Recherches sur la salycine. — L'Académie a reçu une lettre de M. Piria. Ce chimiste annonce qu'ayant entrepris sur la salycine de nouvelles recherches dans le but d'éclairer la véritable constitution chimique de ce corps et la nature des réactions à l'aide desquelles il donne naissance à des produits si variés, il vient d'obtenir une solution complète à ces questions.

De l'empoisonnement par le cuivre, mémoire lu par MM. Danger et Flandin. — MM. Danger et Flandin, continuant leurs travaux sur les recherches, à des quantités infinitésimales, des métaux mêlés à des matières organiques, viennent d'appliquer à la découverte du cuivre le procédé de carbonisation qu'ils ont employé pour celle de l'arsenic et de l'antimoine. Ils sont ainsi parvenus à déceler jusqu'à des cent-millièmes du métal mélangé. Parmi les phénomènes pathologiques qu'ils ont vus se manifester sous l'influence de l'ingestion des composés cuivreux dans l'économie animale, deux surtout leur paraissent mériter l'attention : le premier est la réduction partielle qu'éprouvent les sels solubles de cuivre en contact avec les matières organiques ; le second, le plus important, en ce qu'il indique que ce n'est point par la sécrétion rénale, comme cela a lieu pour l'arsenic et l'antimoine, mais par la transpiration pulmonaire, que la nature tend à se débarrasser du cuivre ; c'est l'absence de ce métal dans l'urine et un phénomène de salivation ou de flux bronchique qui se déclare d'ordinaire quelques heures après l'empoisonnement aigu, et dans lequel on retrouve le poison absorbé. Cette différence dans les voies que s'ouvre la nature pour l'élimination des poisons peut fournir d'importantes indications quant au traitement à suivre dans les cas d'intoxication. Le traitement proposé par les auteurs de ces recherches consiste : 1° à neutraliser le poison par l'administration de la limaille de fer, de la limonade sulfurique et des éméto-cathartiques ; 2° à agir sur la peau par les sudorifiques ; enfin, si le cas l'exige, à combattre l'irritation par les différents moyens antiphlogistiques.

Chimie organique. *Du lait.*—L'Académie a entendu la lecture d'un mémoire de M. Donné. Ce mémoire contient :

« 1° L'indication d'un instrument devant servir à l'appréciation très-approximative de la proportion de crême contenue dans le lait ;

« 2° Un procédé pour reconnaître le mélange de l'eau dans ce liquide ;

« 3° Des expériences sur l'action du froid et de la glace sur le lait ;

« 4° La description d'un appareil qui, combiné avec l'emploi de la glace, permet de conserver le lait pendant plus de quinze jours, et de le transporter, sans altération, à de grandes distances. »

Ergotine. De sa préparation et de ses propriétés, par M. Bonjean. — On se rappelle que l'Académie des Sciences reçut, l'an passé, de ce chimiste, un mémoire sur un nouveau produit tiré du seigle ergoté, plus propre, assurait-on, que l'ergot de seigle à servir d'anti-hémorragique. M. Dumas vient de faire part, à la même société, d'une lettre où M. Bonjean indique quelques modifications essentielles apportées par lui, depuis sa première communication, dans la préparation de ce produit, qu'il appelait alors *hémostatique* et qu'il nomme aujourd'hui *ergotine*. Cette substance, au dire de M. Bonjean, agit principalement sur les tuniques artérielles, tandis que l'huile qui s'y trouve combinée dans l'ergot exerce son action sur les centres nerveux ; différence qui explique les contradictions émises sur le seigle ergoté par les divers médecins. L'ergotine est, suivant l'auteur, un vrai spécifique contre les hémorrhagies en général, produisant un effet sûr et prompt dans les accidents de cette nature les plus foudroyants et les plus rebelles, sans présenter les dangers auxquels expose l'emploi de l'ergot de seigle lui-même.

ELECTRO-CHIMIE. *Communication de M. Mourey relativement au moyen de conserver l'éclat de l'argenture électro-chimique.*

Pour empêcher que les pièces, en sortant de l'appareil, ne perdent leur blancheur, ne passent au jaune sale, et qu'étant mises en couleur, à la manière des pièces d'or, l'argenture ne s'altère, M. Mourey les couvre à plusieurs reprises d'une dissolution de borax; il les soumet ensuite à une température assez élevée pour que ce sel commence à fondre; puis il les plonge et les laisse quelques jours dans l'eau acidulée par l'acide sulfurique. Elles acquièrent ainsi le plus bel éclat que l'argent vierge puisse prendre, et cet éclat se conserve.

MM. Héricart de Thury, Dumas et Becquerel ont fait un rapport favorable sur cette communication.

PHYSIQUE. *Photographie. De l'action des substances accélératrices dans les opérations du Daguerréotype, par MM. Choiselat et St. Ratel.*

Laissant de côté les considérations scientifiques qui ont dirigé les recherches de ces chimistes et les ont conduits à la découverte du procédé qu'ils emploient et préconisent pour hâter la manifestation de l'image photographique, nous nous bornerons à dire que ce procédé consiste à faire arriver sur la plaque de l'hydrogène, du carbone, du phosphore ou quelqu'un des corps qui, comme les carbures d'hydrogène, peuvent les remplacer, et de se servir du brôme et du chlore comme de véhicules qui ont la propriété d'élever ces substances au maximum de leur puissance. On se sert pour cela d'une petite pompe graduée, de la capacité de 0l,01, terminée par un tube capillaire, et d'un flacon de 0l,2, dans lequel on a introduit, une fois pour toutes, 20 à 25 grammes de la substance dont on fait choix. Pour prendre une vue, il suffit d'introduire dans le flacon le tube capillaire de la pipette et de pomper environ un demi-centilitre de la vapeur qui y est répandue, puis d'injecter cette vapeur dans la boîte à brôme, au moyen d'une petite ouverture qu'on ferme ensuite. Le temps d'ioder la plaque est ensuite suffisant pour opérer complétement le mélange de gaz avec l'atmosphère de la boîte, et l'on compte ensuite à la manière ordinaire. *L'on évite ainsi un attirail embarrassant; la liqueur contenue dans le flacon peut servir indéfiniment, et l'on arrive à prendre une vue en moins de deux secondes.*

CLOCHE A PLONGEUR. — On cherche, depuis longtemps, à apporter à l'utile invention de la cloche à plongeur des modifications qui la rendent d'un usage plus facile. La nécessité d'entretenir dans la cloche une communication avec l'air extérieur, pour le renouvellement de l'air vicié par la respiration, et la complication de l'appareil, qui est une conséquence de cette nécessité, formaient des difficultés contre lesquelles ont échoué toutes les tentatives de perfectionnement. Que fallait-il pour y obtenir une solution? trouver un moyen de réparer la perte d'oxygène éprouvée par l'air enfermé dans la cloche par le fait de la respiration, et de neutraliser au contraire l'acide carbonique exhalé par les poumons. C'est encore la chimie, toujours si féconde en applications utiles, qui devait ici venir en aide à la physique. M. Payen, chimiste anglais, s'est demandé si elle ne fournirait point un corps qui eût la double propriété d'absorber le gaz non respirable et de dégager du gaz vivifiant, de former avec l'air ambiant un va et vient capable de conserver à ce dernier les qualités qui le rendent propre à être res-

piré ; et le chlorate de potasse, avec la potasse elle-même, lui semblèrent devoir être de nature à remplir ces deux objets, ce que l'observation confirma.

On annonce en effet que M. Payen a fait, en présence de plusieurs hommes éminents dans la science, une série d'expériences qui ne laissent plus de doute sur la solution de ce problème important. Il est, dit-on, descendu sous l'eau dans une cloche où l'on avait introduit de ces substances, et y est resté pendant trois heures privé de toute communication apparente avec l'atmosphère, sans en avoir été incommodé. On prétend même qu'il aurait tout aussi bien pu y passer impunément un temps beaucoup plus long.

La découverte de M. Payen serait, si elle se confirme, d'autant plus précieuse qu'elle paraît être d'une application simple et facile. On comprend toute l'utilité que pourraient en retirer les arts, le commerce et la guerre. Rien n'empêcherait, par exemple, que désormais on ne construisît des navires sous-marins capables de pénétrer dans l'intérieur d'un port étranger ou de s'avancer, sans être aperçus, jusqu'au centre d'une flotte ennemie. Cette dernière application de la découverte du savant Anglais serait même en voie de se réaliser prochainement chez nos voisins d'outre-mer, s'il faut en croire les on dit.

HYGIÈNE PUBLIQUE. — MM. de Gasparin, Payen et Boussingault ont été chargés de rendre compte d'un procédé au moyen duquel M. Sirey préserve de la putréfaction les matières organiques et désinfecte celles qui sont déjà en état de décomposition putride. La substance que M. Sirey emploie est une poudre composée de charbon et de sulfates métalliques où domine le sulfate de fer. La commission a constaté les résultats avantageux obtenus, en leur présence, à l'aide de ce moyen ; mais elle dit n'avoir point à se prononcer sur la composition de la poudre, attendu qu'elle n'est pas suffisamment décrite dans le mémoire de M. Sirey.

Dr Emm. PERROT.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

Notice bibliographique sur Louis-Alexandre Piel, architecte, né à Lisieux le 20 août 1808, et mort à Bosco (Piémont), religieux de l'ordre de Saint-Dominique, le 19 décembre 1841 ; par A. M. Teyssier. — Chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 64.

« Il était fou de la patrie ; il est enterré sur une terre étrangère. »
(*Lettre de Piel sur la mort du frère Pierre.*)

Le 18 décembre 1841, dans une des cellules du vieux monastère de Bosco, bâti par saint Pie V, près de la plaine de Marengo et à deux lieues d'Alexandrie, en Piémont, je veillais près du lit d'un moine dominicain qui allait expirer cette nuit même. Tantôt à la lueur du brasier, tantôt à la lueur plus pâle encore d'une petite lampe, je relisais les derniers chapitres du livre Ier de l'*Imitation*, interrompant à chaque instant ma lecture pour donner mes soins à l'agonisant ou le contempler dans son sommeil. Cet homme qui, comme artiste, avait eu un renom dans le monde, avait tout quitté pour venir, à la suite du P. Lacordaire, revêtir l'habit de Dominicain. Quatorze mois auparavant il avait fermé les yeux de son ami le plus cher, qui le précéda dans l'ordre des Frères Prêcheurs, comme il le précéda dans la mort. Attaqué de la même maladie, il venait de faire profession, il y avait dix-huit jours à peine, et le lendemain il allait descendre dans le caveau sépulcral du couvent, avec la livrée des saints.

Piel était une des âmes de la plus forte trempe que j'eusse jamais rencontrée ; dans le monde, il dominait presque sans le vouloir tout ce qui l'entourait ; au monastère, il s'était fait si petit et si humble que chacun le prenait pour modèle. Lorsqu'il reposait je ne pouvais m'empêcher de contempler sa noble tête d'artiste, ses mains dont les doigts étaient encore enlacés dans le rosaire, la croix suspendue à son cou, et les images de la sainte Vierge et de saint Dominique appendues à la muraille au-dessus de son chevet. C'était ici, loin de son père âgé, loin de la France, dans cette pauvre retraite placée entre les Alpes et les Apennins, que Piel devait mourir. Et il était heureux, car il allait revoir un autre Père, une autre patrie.

Le lendemain, une longue file de moines, vêtus de blanc et portant chacun à la main un cierge allumé, montaient lentement les larges escaliers du couvent en chantant les prières des morts. Ils entrèrent dans la chambre de Piel, qui reposait dans une bière, revêtu de tous ses habits de Dominicain, la tête découverte, et tenant dans ses mains jointes un rosaire. Placé sur les épaules de

quatre novices, le corps descendit dans l'église, dont il fit plusieurs fois le tour. L'office eut lieu tout le jour; et quatre frères se tinrent constamment aux deux bouts du cercueil, en récitant à haute voix les psaumes. Le soir on fit la cérémonie des obsèques selon le rit dominicain. Replacé sur les épaules des frères, le cadavre fit de nouveau processionnellement et à plusieurs reprises le tour de l'église. Je crois que rien de plus attendrissant ne peut frapper le cœur de l'homme. Le prieur officiait avec une majesté et une émotion infinies. Tous les frères pleuraient, et la foule accourue à ce spectacle ne pouvait retenir ses larmes. Puis le cercueil fut déposé sur le bord de la fosse entr'ouverte; un frère convers s'avança, et, tirant avec rapidité le capuchon, en cacha le visage du mort. Le prieur jeta alors sur le cadavre une corbeille de terre mêlée d'immortelles, et la bière disparut en roulant dans le caveau sépulcral. Alors les sanglots éclatèrent, et nous, Français, nous n'emportâmes en nous retirant que l'espoir de rendre un jour à sa terre natale cette précieuse relique d'un des premiers Dominicains français.

Qu'on nous pardonne ce récit où quelques souvenirs personnels se mêlent sans doute, mais que justifiera peut-être la grandeur de l'œuvre à laquelle Piel a concouru. Il nous a semblé d'autant plus à propos qu'il manque presque entièrement dans la *Notice bibliographique,* à laquelle nous reprochons aussi l'oubli de plusieurs faits et de plusieurs lettres importantes. Cette notice, au reste, est écrite avec soin, avec onction, souvent avec élégance. Au nom de tous ceux qui ont connu Piel, au nom de l'œuvre de Saint-Dominique, nous remercions M. Am. Teyssier; il a fait une bonne action en même temps qu'un bon livre. Nous l'engageons vivement à compléter son ouvrage aussitôt qu'il le pourra, et surtout à y joindre l'histoire si édifiante de H. Requedat, « ce premier maître de Piel dans la vie spirituelle. » C.-F. CH.

GALERIE DES CONTEMPORAINS ILLUSTRES, par un Homme de Rien (1).

Sous ce titre, un jeune écrivain, nouveau venu dans la carrière, et qui voile son nom avec une discrétion bien rare de nos jours, publie une série de notices biographiques accueillies avec un succès mérité. Pour passer en revue les célébrités contemporaines dans tous les genres les plus divers, pour apprécier tour à tour MM. de Metternich, Victor Hugo, Dupin, Cousin, Ingres, Rossini, Arago, etc., etc., peut-être était-il nécessaire que l'auteur ne fût ni un homme d'État, ni un poëte, ni un philosophe, ni un peintre, ni un musicien, ni un astronome; qu'il n'appartînt à aucun parti, à aucune école; qu'il fût tout simplement un *homme de rien,* comme il s'intitule lui-même avec une spirituelle modestie. Se figure-t-on en effet M. Dupin jugé par un poëte, ou M. de Lamartine par un jurisconsulte? Mais de l'esprit et du goût, cela ne nuit jamais, et sous ce rapport l'auteur de la *Galerie* n'est pas, Dieu merci, un homme de rien.

Cette suite de notices est remarquable, sinon par la profondeur de l'érudition ou de la pensée, du moins par une grande variété d'études, une compréhension vive et facile de tous les objets sur lesquels peut s'exercer l'intelli-

(1) In-18. 35 centimes la livraison; chez A. René et Ce, rue de Seine-Saint-Germain, 32.

gence humaine; sinon par l'éclat, du moins par l'allure franche et alerte d'un style qui n'est pas sans élégance. Nous regrettons quelques incorrections qui accusent l'inexpérience ou la précipitation de l'écrivain; nous regrettons surtout quelques propositions peu orthodoxes, quelques jugements d'une tolérance suspecte en morale, qui nous ont affligé dans un ouvrage où l'auteur témoigne généralement un respect senti pour les grands intérêts sociaux. Que, dans la lassitude qui a succédé à nos tristes querelles, il ait été conduit à donner pour base fondamentale à son travail *une pensée d'éclectisme politique et littéraire*, rien de mieux; mais la vérité religieuse n'admet pas ces ménagements et ces capitulations; et, d'une autre part, l'indulgence pour les personnes ne devrait jamais s'étendre au delà. Nous reviendrons sur cette publication, qui renferme des enseignements de plus d'un genre. Dès à présent nous pouvons la recommander comme une lecture souvent instructive et toujours intéressante. Nous devons cependant avertir les amateurs de scandale qu'ils n'y trouveront aucune de ces anecdotes dont une certaine classe de lecteurs est avide. L'auteur, sobre de détails personnels, s'est généralement renfermé dans l'appréciation des actes de la vie publique; il n'a jamais abusé de son masque anonyme; il a conservé un sentiment élevé des convenances, et de cela nous le louerons sans réserve.

Poésies chrétiennes, par M. Montgarnier; chez Debécourt, 64, rue des Saints-Pères. — *Jeanne d'Arc*, poëme national en dix-huit chants, par L.-J. Jacquet, curé d'Arcis, chez Waille, 8, rue Cassette. — *Études sur les Réformateurs ou Socialistes modernes*, par Louis Reybaud, tome II; chez Guillaumin, passage des Panoramas, galerie de la Bourse, 5. — *Lettre à Monseigneur l'Archevêque de Reims sur le Droit de la liturgie*, par le R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, chez Debécourt, 64, rue des Saints-Pères. — *Théologie à l'usage des gens du monde*, par Charles Sainte-Foi; chez Waille, rue Cassette, 8, et chez Poussielgue, rue Hautefeuille, 9. — *Les Stigmatisées du Tyrol ou l'Extatique de Kaldern et la Patiente de Capriana*, relations traduites de l'italien, de l'allemand et de l'anglais, par M. Léon Boré; chez Debécourt, 64, rue des Saints-Pères. — *Histoire de France*, par M. Amédée Gabourd (2e édition).

La science vit de définitions et de formules précises; la poésie, au contraire, a sa source dans le sentiment de l'infini; l'une établit et circonscrit la réalité, l'autre l'idéalise. Être poëte, ce n'est donc point coudre ensemble des rimes, versifier des mots; c'est empreindre ce qu'on touche de la vie de l'âme, l'animer, faire circuler en lui tout ce qui palpite en nous, le pénétrer de l'infini, l'élever jusqu'à Dieu. Aussi, pour les anciens, la poésie était-elle cette religieuse inspiration qui divinisait le monde. Seulement le type de l'art antique, c'est l'homme qui se déifie; le type de l'art chrétien, c'est Dieu qui se fait homme. Quelle distance! quel abîme! Comme à cette hauteur l'art chrétien se revêt d'idéal et d'infini! Le Christ, l'Homme-Dieu, transfigurant le monde par ses miracles, se transfigurant soi-même sur le Thabor et sur la croix, et s'élevant au ciel avec notre humanité, voilà la poésie chrétienne transfigurant le monde au souffle de l'âme humaine et se transfigurant elle-même pour élever jusqu'à Dieu cette création de sa pensée.

Que les chrétiens sincères, comme M. Montgarnier, ne s'endorment donc point mollement sur l'oreiller de la foi et sacrifient un peu plus à l'inspiration poétique. Que leurs idées louables, sans doute, mais sans élévation, sans idéal et sans vie, s'enveloppent d'un vêtement moins étroit et moins vulgaire. Est-ce faire de la poésie que de ressusciter l'ancienne orthographe, d'écrire *soëve* pour suave ou de remplacer un *i* par un *y*? Comptez-vous sur le prestige littéraire de certains mots, tels que : *accoiser, ravoyer, chaille, gaber, sagir*, et combien d'autres, ou sur la hardiesse de certaines fautes de grammaire, comme *les fois* pour le pluriel de *la foi*? Ajoutez à cela un assez grand nombre de rimes d'une inexactitude choquante, des images comme celle-ci : « Dieu qui pompe le moi »; enfin l'abus des parenthèses poussé jusqu'à l'hyperbole, et vous concevrez sans peine quelle luxuriante moisson ce livre offre à la critique. Ne faites point non plus, M. Montgarnier, votre siècle si hideux ni l'impie si féroce; car outrer la réalité, c'est frapper dans le vide. Surtout ne maudissez point soixante-dix-sept fois et vos pères et votre patrie; c'est là une impiété. Enfin ne changez point la Providence en un fatalisme aveugle, et ne nous conseillez pas le sommeil en disant :

« Laissez donc travailler la terre.
« De quoi vous inquiétez-vous?
« Dieu sait là-haut ce qu'il faut faire;
« *Dormons*, son œil veille pour nous.

— Un ecclésiastique du diocèse de Troyes, M. L.-J. Jacquet, curé d'Arcis, vient de publier un long poëme sur la vierge de Domrémy. Il a dédié ce poëme à la France, et partout, en effet, son livre exhale le parfum d'un ardent amour pour elle. L'épopée s'ouvre par une conjuration de l'enfer contre Jeanne d'Arc; un esprit satanique du nom de Félon arme pour la combattre la Ruse et la Calomnie. Par une fiction trop hardie peut-être, l'auteur fait apparaître ensuite tous les grands hommes que la France et Orléans en particulier ont produits jusqu'à nos jours, et les suppose les aïeux des héros de ce nom. On s'habitue avec quelque peine à voir combattre côte à côte Xaintraille, Duguesclin, Turenne, Lannes, Soult et Lelièvre, contre Warvick, Arundel et Suffolck. Pour perdre Jeanne d'Arc, Félon, l'esprit infernal, se sert d'un page de Dunois, nommé Arouet, type d'un génie philosophique assez connu. Le dixième chant contient l'apparition au roi, pendant son sommeil, de la Liberté, le récit qu'elle lui fait de son règne chez tous les peuples de la terre, et la prophétie de son glorieux avenir. Jeanne de nouveau triomphe et des calomnies de Félon et d'une nouvelle conjuration de l'enfer, dont l'Amour est le messager. Charles entre à Reims, et il y est sacré roi.

Après plus de vingt poëmes sur Jeanne d'Arc et en découpant son épopée sur le patron de *la Henriade*, il était difficile d'arriver à une grande originalité; au moins était-il impossible de montrer plus d'amour pour celle que M. Jacquet nomme la Palestine nouvelle, et dont il dit :

« France, réjouis-toi! Relève jusqu'aux astres
« Ce front humilié par de trop longs désastres!
« Regarde tes enfants sourire de mépris
« Au seul nom de ce siècle et de ces beaux esprits,

« Profanes qui, cachés sous l'habit de prophètes,
« Ne calomnieront plus et ta gloire et tes fêtes. »

— M. Louis Reybaud, si indulgent pour les réformateurs dans son premier volume, s'arme contre eux dans celui-ci d'une inflexible sévérité. Il commence en combattant cette tendance qu'ils ont « d'alléger la responsabilité individuelle de tous les torts qu'ils imputent au régime social, » en un mot d'exiger tout de la société et rien de l'individu, comme si ces deux éléments n'étaient pas sans cesse en réaction l'un sur l'autre. Son premier aperçu sur le socialisme en général est presque partout empreint de modération et de justesse. Plus loin, sa critique des Utilitaires et de Jérémie Bentham, des Humanitaires et de Pierre Leroux, de Hobbes et d'Harrington, est d'autant plus incisive et plus concluante qu'il les juge tous au point de vue de la morale ; mais, en somme, l'historique des hommes et des sectes est incomplète et superficielle. Il est un point surtout où l'auteur nous paraît ignorer totalement son sujet ; c'est lorsqu'il traite *des idées et des sectes communistes en France*.

M. Louis Reybaud ne « trouve le communisme, à l'état d'organisation même informe, que depuis le 12 mai 1839. » Si nous sommes bien informés, c'est précisément tout le contraire. Au milieu du bruit que faisait la Société des Droits de l'Homme après la révolution de 1830, et dès cette époque, le communisme, retiré à part, avait déjà une organisation forte, compacte, je dirai presque savante. Cette association secrète, toujours habilement conduite, ne dut sa dissolution qu'à des discussions intérieures qui portèrent surtout sur des questions de croyance religieuse. Après quelques transformations diverses, les débris de ce premier noyau se reformèrent, avec un certain mélange d'autres nuances démocratiques, dans les sociétés qui vinrent aboutir à la défaite du 12 mai pour ne plus se reconstituer depuis. M. Louis Reybaud ne paraît pas mieux connaître la filiation historique de ce parti ; au moins son livre n'en offre-t-il aucune trace. Cependant il y avait plus d'une remarque importante à faire sur le rôle qu'y jouèrent plusieurs hommes, notamment le descendant de Michel-Ange, complice de Babœuf, et le frère d'un ministre actuel. Enfin M. Louis Reybaud divise les sectes communistes en *égalitaires*, *fraternitaires*, *humanitaires*, *communautaires* ou *icariens*, *communistes*, *communautistes*, *rationalistes*, c'est-à-dire qu'il a tout simplement pris des titres de publications et de journaux (1) pour des divisions de partis, des différences d'orthographe (2) pour des noms de sectes. L'erreur est lourde, et l'auteur lui-même paraît s'être quelque peu douté de sa méprise.

Au point de vue politique, les communistes peuvent se diviser en deux sectes : l'une qui croit à l'application lente et progressive de ses doctrines : c'est le plus grand nombre ; l'autre qui espère s'introniser tout d'un coup par une révolution : c'est la minorité. Au point de vue religieux, les divisions ont été plus nombreuses. Un petit groupe, aujourd'hui oublié et perdu, a professé hautement l'athéisme ; un assez grand nombre est resté dans ce déisme vague dont la profession de foi du Vicaire savoyard est le *Credo* ; beaucoup d'autres, entraînés plus loin, ont

(1) *L'Égalitaire*, *l'Humanitaire*, *la Fraternité* furent les titres de journaux communistes ; *Voyage en Icarie*, celui d'un roman de M. Cabet, ex-député de Dijon ; *les Rationalistes*, la signature anonyme de pamphlets communistes.

(2) *Communistes* et *communautistes*, double orthographe du même néologisme.

voulu prendre l'Évangile pour code, et ont prétendu refaire une sorte de Christianisme primitif : *l'Évangile du Peuple* est le manifeste le plus remarquable de cette dernière tendance. Quant à l'application sociale du régime de la communauté, pour peu qu'on descende dans les détails, il y a presque autant de systèmes que d'individus : ici les divisions deviennent impossibles à préciser, à raison de leur multiplicité infinie.

Si, moins ignorant de son sujet, M. L. Reybaud, suivant pas à pas les transformations successives du communisme, l'eût montré d'abord avec sa robuste organisation toute révolutionnaire et son athéisme effronté, aboutissant en dernier lieu à l'idée pacifique d'une réalisation lente et progressive, et à la proclamation de l'Évangile comme pierre angulaire de tout ordre social; alors, dis-je, M. L. Reybaud fût arrivé sans doute à quelques vues plus hautes que ses conclusions vulgaires contre le manifeste des *Égaux*, mort depuis un demi-siècle déjà.

Une seule remarque encore. M. Louis Reybaud passe en revue tous les réformateurs et s'occupe des ouvriers en particulier. Comment donc omet-il précisément les seuls réformateurs qui, de l'avis de beaucoup d'hommes sérieux, méritent d'être étudiés, le seul journal vraiment publié et rédigé par des ouvriers, publication qui existe depuis trois ans et qui a été citée dans presque tous les journaux, depuis *le National* jusqu'à *la Presse*, depuis *la Phalange* jusqu'au *Moniteur des Prud'hommes?* Serait-ce parce que ce journal se nomme *l'Atelier* et qu'il contient une critique contre M. Louis Reybaud? En vérité, ce serait une raison de plus pour en parler. La doctrine économique de ce journal offre d'ailleurs une donnée toute nouvelle et qui ne s'est produite nulle autre part; en fondant l'association à capital inaliénable et maintenant pour chaque travailleur la libre disposition de son salaire, elle s'est placée entre la communauté et le régime absolu de la propriété individuelle. Or, c'est là précisément la thèse qu'à plusieurs reprises M. L. Reybaud déclare impossible; c'est là la conclusion du livre de M. Proud'hon dont il n'a pu saisir le sens. Que M. Louis Reybaud attaque sérieusement ce problème, qui est en définitive le fond de tout le socialisme moderne, et alors nous serons les premiers à reconnaître la haute portée que peuvent avoir ses *Études sur les Réformateurs*.

— L'opuscule du R. P. abbé de Solesmes, où l'on retrouve la discussion serrée, la manière incisive et l'érudition qui le distinguent, offre un caractère particulier qui ajoute beaucoup à son importance. On ne peut le nier, quand Monseigneur l'archevêque de Rheims, dont la science théologique est de si grande autorité, pose à Dom Guéranger les questions les plus graves sur les droits des évêques en matière de liturgie, il lui donne la marque de confiance la plus haute et la plus solennelle; il témoigne de son approbation pour l'esprit général des publications précédentes du savant Bénédictin.

Cependant avec la publication de la *Lettre* coïncide celle d'un écrit de M. l'archevêque de Toulouse, qui attaque avec l'énergie qu'on lui connaît les *Institutions liturgiques*. Il n'exprime pas un simple blâme, il jette un cri d'alarme. Par ce seul fait la discussion s'élève à des proportions toutes différentes, et prend rang parmi celles qui, presque dans chaque siècle, ont successivement occupé les esprits au sein de l'Eglise. Une fois que des prélats si vénérés ont porté la main sur une question sainte, il nous paraît que le devoir des gens sans mission est d'écouter et d'attendre. Aussi nous, qu'une disposition de cœur incline

naturellement du côté de l'unité, qui avons vu avec plaisir inséré dans ce recueil un article de franche adhésion aux *Institutions liturgiques*, nous nous garderons d'imiter ces journaux qui, du haut de leur tribunal apparemment infaillible, prononcent en juges sur ces hauts intérêts, sans savoir même ce qui est en cause, et nous nous bornerons désormais à recueillir respectueusement les raisons diverses, afin de nous éclairer nous-mêmes.

Notre réserve ne s'étendra pas pour cela au côté extérieur par où ces questions frappent toute intelligence, comme faisant partie du mouvement général des esprits. Ce n'est là qu'un accessoire, mais il appartient à tous.

Par exemple, bien des âmes chrétiennes seront peut-être contristées de ce débat. Nous ne saurions partager leur affliction ; nous ne soupçonnons pas dans tout ceci un germe de dissension profonde, et nous aimons à voir l'Eglise de France donner des preuves éclatantes d'activité et de vie. Ensuite, à moins d'un miracle, il faut un peu de bruit pour rendre attentive l'oreille des hommes indifférents, et quel bien ne peut-il pas résulter de ce seul fait, qu'une curiosité d'abord toute humaine amènera les gens du monde à distinguer, sous les formes de la liturgie sainte, autre chose que de froides formules et qu'un cérémonial de convention.

De ce même point de vue tout extérieur, et sans entrer le moins du monde dans le fond du litige, nous nous permettrons de soumettre à Monseigneur d'Astros une respectueuse réflexion.

Est-il possible, est-il juste d'assimiler tout d'abord l'abbé de Solesmes avec cet homme naguère tombé qui a tant agité les esprits, et qui, dit Monseigneur, « soulevait le jeune clergé contre les évêques. » Y a-t-il analogie entre l'entreprise du philosophe qui, tout en prétendant écraser le rationalisme, en fait la complète apothéose, et le travail de l'érudit Bénédictin, qui discute les changements liturgiques introduits en France et essaie de fixer canoniquement l'étendue du droit des évêques sur la liturgie? Sa polémique est rude parfois, mais en définitive, dépasse-t-il les limites d'une discussion de droit? au récit des faits a-t-il substitué l'insulte aux personnes? A cet égard la fin de la *Lettre à Monseigneur de Rheims*, que M. l'archevêque de Toulouse n'a pu connaître avant d'écrire, nous semble concluante.

—Outre la lettre du R. P. Dom Prosper Guéranger, la presse catholique de ce mois nous offre plusieurs publications importantes. Nous mentionnerons en premier lieu la *Théologie à l'usage des gens du monde*, par M. Charles Sainte-Foi. Dans cette exposition claire et substantielle de la doctrine catholique, l'auteur du *Livre des Peuples et des Rois* popularise une science qui, jusqu'ici, semblait être le domaine exclusif du sacerdoce. Présenter ainsi le cadre entier des vérités religieuses sous une forme rationnelle et cependant accessible à tous, c'était « venir en aide aux esprits sérieux que le doute a fatigués, à ces âmes malades et languissantes que l'incrédulité a épuisées, et qui cherchent un point d'appui pour leurs pensées et pour leurs espérances. » (Préface.) Aussi nous réservons-nous de consacrer un article spécial à l'analyse de cet ouvrage.

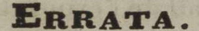
—Nous citerons encore *les Stygmatisées du Tyrol*, relations traduites de l'italien, de l'allemand et de l'anglais, par M. Léon Boré. Ces histoires merveilleuses de l'extatique de Kaldern et de la patiente de Capriana nous fourniront l'occasion de traiter au point de vue physiologique, et par la main d'un homme compé-

tent, ces questions si importantes et si controversées des rapports de l'ordre de la nature à l'ordre surnaturel.

— Nous n'oublierons point non plus la seconde édition de l'*Histoire de France*, par M. Amédée Gabourd. Tout entière empreinte de l'esprit chrétien, écrite sans aucune acception de parti, elle contient tous les éléments d'une véritable histoire nationale. En donnant plus tard à nos lecteurs une appréciation de quelque étendue de cet ouvrage, nous espérons les mettre en mesure de juger par eux-mêmes de son importance. Le succès remarquable de la première édition témoigne d'ailleurs assez du mérite de cette œuvre.

— Nous espérions rendre compte aujourd'hui du livre de MM. Michelet et Quinet, mais l'abondance des matières et l'étendue de ce travail nous obligent à le renvoyer au prochain numéro.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.



ERRATA.

L'inexpérience des correcteurs pour les vieux textes du moyen âge a occasionné d'assez graves erreurs typographiques dans l'impression de l'*article de M. R.* Thomassy, *Vision de Gerson contre le Roman de la Rose* (dernier numéro du *Correspondant*). Il suffira de publier, entre autres *errata*, les suivants :

Pag. 89, au lieu de : *impression*, lisez : *expression*.
91, *gouhardement*, lisez : *gouliardement*.
96, *court de crestienté? Nous avons*, lisez : *court de crestienté, nous savons*.
97, *isellement*, lisez : *isnellement*.
98, *veniance*, lisez : *venjance*.
101, *parlat*, lisez : *parlast*.
102, *c'est le remède meilleur n'y a*, lisez : *c'est le remède; meilleur n'y a*.
108, *vité*, lisez : *vilté*, etc.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
rue de Seine, 32.

DE LA PAIX

ENTRE L'ÉGLISE ET LES ÉTATS

PAR

CLÉMENT-AUGUSTE,

Baron Droste de Vischering, archevêque de Cologne.

L'héroïque résistance du vénérable archevêque de Cologne aux exigences anti-catholiques du gouvernement prussien, et les violences qui la suivirent, sont encore trop présentes au souvenir de chacun pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler la mémoire. L'*Athanase germanique* (ainsi l'a surnommé et qualifié la presse catholique d'Allemagne), arraché de son siége, confiné à Minden et soumis à la surveillance injurieuse de la police locale, loin de se plaindre ou de s'affliger de si basses rigueurs, ne crut pas pouvoir mieux employer les jours de son exil qu'à sonder la profonde plaie faite à l'Église par les perverses maximes de la politique, et entretenues dans toute l'Europe par les prétentions des gouvernements de toute religion et de toute forme.

Nous ferons connaître ce livre par des citations qui, si elles ne sont pas toujours textuelles, reproduiront au moins la pensée avec une entière fidélité.

Deux épigraphes placées en tête de l'ouvrage en montrent le but et le recommandent à tous les amis de la paix religieuse. La première, tirée d'*Ivo Cernotœus*, epist. 238, en résume tout le contenu :

« *Cùm regnum et sacerdotium inter se conveniunt, bene regitur mundus, floret et fructificat Ecclesia; cùm verò inter se discordant, non tantùm parvæ res non crescunt, sed etiam magnæ res miserabiliter dilabuntur.* »

La seconde épigraphe appartient aux œuvres du célèbre comte Frédéric de Stolberg, et signale aux gouvernements le danger qu'entraîne après elle toute usurpation de pouvoir à l'égard de l'Église :

« De même que le besoin de liberté, si profondément imprimé à notre noble nature, se sent offensé par tout pouvoir politique qui n'est pas fondé sur la loi, de même, et bien plus encore, ce besoin répugne à toute autorité qui s'établit dans les choses spirituelles, si elle n'est pas basée sur l'autorité divine. »

Examiner les rapports de l'Eglise et de l'Etat au point de vue *du droit* d'abord, et développer les *conséquences* funestes de toute usurpation contraire à ce droit, c'est là toute la pensée de l'archevêque.

Deux hommes également distingués par leur position personnelle, William Evard Gladstone, membre du ministère anglais, et Clément-Auguste de Cologne ont abordé cette question, dont la France sent chaque jour davantage l'importance et l'opportunité, et que nous sommes heureux de voir débattre par toute l'Europe; mais, membres de deux sociétés chrétiennes opposées de doctrines, les jugements de ces deux hommes ont dû nécessairement être très-divergents. Le premier ne veut pas que l'Eglise puisse être séparée de l'Etat; il veut, au contraire, que l'Etat se saisisse de l'Eglise et se la coordonne en une parfaite unité, si toutefois, dit-il, l'Etat présente un organisme *généralement parfait;* si la vie sociale, qu'il est chargé de développer et de régler, est en toutes choses essentiellement morale, condition qui, suivant l'auteur, ne peut être remplie que si l'Etat est véritablement religieux. Tout autre est l'idée que se fait le prélat catholique de la société politique.

L'Etat, dit-il, n'est qu'une institution militaire et de police; en d'autres termes, l'Etat n'est qu'une institution défensive dont le but est d'assurer, au moyen de ses armées, son indépendance extérieure, et d'exercer à l'intérieur une surveillance active, pour la répression de tout attentat à la vie et à la propriété des citoyens. Là se borne l'emploi des forces qu'il tire de la société, et dans cette sphère son activité n'a rien que de *matériellement* défensif. L'Eglise, au contraire, société toute spirituelle, quoique visible à tous les yeux, a pour mission d'extirper de l'esprit et du cœur le principe même des attentats, que l'Etat ne peut que réprimer. A elle donc est l'empire des consciences, et comme cet empire ne peut s'exercer que sur des choses que l'œil de Dieu seul connaît, et dont il tient compte, elle ne peut exercer cet empire qu'au nom de Dieu, qui l'a instituée pour cette fin (1).

(1) Ce n'est pas sans orgueil que nous retrouvons une conformité singulière entre les

« L'Eglise, comme société organisée, a besoin, à l'égal de toute autre société, d'un chef; ce chef, c'est le Pape, » et, à ce sujet, l'archevêque se plaît à citer l'illustre historien protestant Jean de Müller. Une Eglise sans Pape, dit ce savant écrivain, serait une armée sans général.

L'on nous dit, continue M. de Droste, que *l'Eglise est une société dans l'Etat*, semblable sans doute à des compagnies de chemins de fer ou de navigation à la vapeur, qui, pour arriver à l'existence légale, ont besoin de faire agréer et confirmer leurs statuts par le pouvoir politique! D'autres la qualifient de société dont la réunion a pour objet la célébration d'offices publics, et dont l'existence cesse d'être visible, du moment qu'elle cesse d'être réunie dans ses temples, ou hors des heures qu'elle consacre à sou culte. D'autres encore la mettent au rang des sectes qui se sont séparées de l'Église catholique, sectes qui, pour rendre possible leur soustraction d'obéissance à l'autorité spirituelle, se sont jetées à corps perdu dans les bras de l'État; extrémité qui, pour eux, devenait inévitable. D'autres enfin vont jusqu'à nous dire que l'Église est une excellente invention, très-propre à être employée par l'Etat comme institution de police.

L'Église dans l'État! elle qui, quant à l'étendue, n'en connaît d'autre que la surface du monde! elle qui, quant au temps, n'a de limites que la durée de l'univers! elle qui eut pour destin d'embrasser, comme une tendre mère, tous les hommes, les souverains à l'égal de leurs sujets, de sanctifier grands et petits, et de bénir également tous les rapports qui peuvent exister entre les individus comme entre les sociétés! L'Église catholique une société dans l'État! elle qui d'abord, à l'insu des maîtres de l'univers, et plus tard, en dépit de leur tyrannique opposition, et n'ayant pour appui que celui qui a dit : *Toute puissance m'a été donnée au ciel et en la terre*, s'est étendue et propagée en tous lieux! Cette Église catholique ne serait qu'une société dans l'État! dans ces États, sans doute, qui n'ont surgi que bien des siècles après que l'Église eut commencé à fleurir et à fructifier pour le ciel! ou dans ces Etats peut-être qui, circonscrits dans d'étroites limites, se sont séparés d'elle, quant à la religion des souverains et d'une partie de leurs sujets, qui ont ainsi fui la maison maternelle, prétendant qu'ils n'avaient jamais eu de mère! Et cette unique Église catholique serait une société dans l'Etat?

Le royaume des cieux sur terre, ce royaume qui n'est pas de ce monde, serait renfermé dans des royaumes qui ne sont que de ce monde et pour ce monde? L'impérissable dans le périssable, l'immuable dans ce qui, sous mille formes, en mille circonstances différentes, est sujet aux changements! L'Église, gardienne et conservatrice des vérités les plus sublimes et des intérêts éternels, confinée entre les étroites limites d'États qui n'ont à conserver que ce qui est de cette terre!

Elle, l'antique citadelle bâtie sur le roc, au pied duquel viennent se briser, avec leur impuissant et perpétuel rugissement, les vagues de l'océan que l'enfer soulève jusqu'en ses abîmes et que le vent disperse comme le sable du désert! Figurée par l'arche de Noé, elle est appelée par l'Apôtre la maison de Dieu, l'Église du Dieu vivant, la colonne et le firmament de la vérité, le corps du Christ; c'est là ce qu'est l'Église catholique, la seule qu'ait édifiée Jésus-Christ.

Celui à qui nous devons cette énergique protestation contre

pensées du docte prélat et celles qu'ont développées, il y a déjà quinze ans, plusieurs des rédacteurs qui concourent à ce recueil. (*Note du Directeur.*)

le servage politique de l'Eglise la fait suivre de l'énumération de ses plus furieux ennemis. Il met au premier rang les *rationalistes* et les *démagogues :*

Ceux-là adorant leur propre raison, et ceux-ci ne voulant reconnaître d'autre autorité, d'autre puissance que celle qui réside dans le peuple et qui en émane ; doctrine en vertu de laquelle ils aspirent à s'arroger à eux-mêmes le plus brutal empire. A cette théorie adhèrent encore, pour le malheur de la société, une foule d'hommes d'État, de bureaucrates, de fonctionnaires politiques; et, bien que le principe protestant soit éminemment générateur de ce système si accrédité de nos jours, il compte cependant, parmi ses adhérents, une multitude de catholiques, c'est-à-dire d'hommes auxquels on ose à peine faire le singulier honneur de les appeler de ce nom. Ceux-là partagent avec les rationalistes *l'orgueil de la raison*, et, vivant dans la désobéissance habituelle envers l'autorité spirituelle, ils se rangent ainsi parmi les *démagogues*.

A l'Eglise, c'est-à-dire à la communauté chrétienne, continue le prélat, non moins qu'à l'État, ou à la communauté politique (à chacun dans le cercle de son activité), appartient une autorité absolue et indépendante de toute autre en matière législative, exécutive et judiciaire; d'où il suit que la subordination de l'Église envers l'État, *du royaume des cieux envers les royaumes de la terre*, est bien plus absurde que ne le serait la théorie de la subordination de l'État envers l'Église; théorie qui, dans les États monarchiques, serait assimilée au crime de lèse-majesté! Il y aurait lieu de s'étonner de la différence que, sous ce rapport, l'on fait entre l'État et l'Église, si l'on était moins accoutumé à voir préférer ce qui est temporel à ce qui est éternel, à préférer soi-même le céleste au terrestre, à voir la force prédominer le droit, et à faire plus de cas de la puissance physique, c'est-à-dire militaire, que de la puissance morale.

Bien que l'Église dans sa forme visible, soit infiniment au-dessus de l'État, ce dernier cependant porte aussi en lui *l'élément divin*, avec cette différence, toutefois, que cet élément ne se manifeste que d'une manière générale dans l'institution primitive de l'autorité, qui serait tyrannique si elle n'était d'origine divine, laissant à l'intelligence humaine le choix des institutions secondaires; tandis que, dans sa doctrine et dans sa constitution, l'Église manifeste un acte continu de la volonté divine, qu'elle est la maison que Dieu lui-même s'est construite sur la terre, et dont Jésus-Christ est le maître et le seigneur. De cette identité d'origine, suivie du développement successif, mais entièrement différent, des autorités spirituelle et temporelle dans les deux sociétés (l'Église et l'État), il résulte tout naturellement qu'une collision entre elles ne devrait point être possible. De ces prémisses, faudrait-il conclure, comme un critique protestant le suppose, que, lorsque des discordes viennent à surgir entre l'Église et l'État, ce serait toujours à celui-ci qu'en serait la faute, ses institutions devant être nécessairement viciées des défauts inséparables de l'imperfection humaine. Nous ne posons pas cette conséquence, attendu que ceux, dit-il, qui sont appelés à gouverner les deux sociétés sont également des hommes capables de revendiquer les droits qu'ils croient leur appartenir, ou d'exercer leurs droits même réels de manière à blesser les droits d'autrui. Il s'agit donc, avant tout, de définir et de fixer les obligations des deux parties.

A cet égard nous avons vu que l'illustre auteur ne voit, et avec raison, dans l'Etat qu'un fait extérieur, une alliance sociale formée pour le maintien du droit, une sorte d'organe de

la justice établi pour forcer ou pour empêcher les actions extérieures qui lui sont conformes ou contraires.

Ce n'est que dans ce but que le glaive matériel est remis en ses mains, et il ne lui est permis de s'en servir, pour la répression d'actes religieux, que lorsque, émanés d'une religion fausse, ils blessent *en réalité*, et non pas seulement dans l'imagination, la justice sociale, ou lorsqu'ils mettent l'État en danger. Avec cet exercice légitime du pouvoir politique finit toute son autorité en matière religieuse. Au delà de ces limites commence le domaine de la puissance morale, qu'il ne tentera pas d'envahir s'il ne veut tyranniser les consciences et favoriser avec l'hypocrisie la dégradation des caractères. Cette invasion, d'ailleurs, fût-elle légitime, ne lui offrirait aucune chance de succes. Ainsi, dit le prélat, le pouvoir politique ne peut exiger la soumission des sujets à leur souverain, dans *le for de la conscience*, ni *pour l'amour de Dieu ;* car il n'a aucun moyen de forcer *la soumission morale*, celle-ci, ainsi que tout ce qui tient aux sentiments intérieurs et moraux, ne dépendant point de l'État, mais de l'Église, qui embrasse l'homme tout entier et tous les hommes à la fois, qui exerce sur eux *une action libre, et qui, de leur part, exige une obéissance réciproquement libre, c'est-à-dire volontaire*. La conclusion est : que l'Église, *non pas subordonnée, mais coordonnée à l'Etat*, par conséquent l'Église catholique, la seule qui ne reconnaisse et ne souffre aucune suprématie de l'ordre politique sur elle, est non-seulement utile, mais *indispensable à l'Etat ;* de sorte que tout le rapport de l'Église avec l'État ne peut être raisonnablement défini que par un système *d'indépendance souveraine* et de *mutuelle amitié*.

De ces principes fondamentaux découlent, au jugement du vénérable auteur de l'ouvrage qui nous occupe, plusieurs règles de la plus haute importance.

Premièrement, le *jus cavendi* est réciproque, puisque l'État peut aussi bien offenser l'Église que l'Église pourrait blesser les intérêts de l'État. Et, cependant, les rapports essentiels des deux sociétés devant être ceux d'une mutuelle amitié, ce droit ne doit pas, de la part de l'Etat, être transformé en un système de malveillante surveillance et de contrôle habituel de tous les actes de la juridiction épiscopale, attendu que la doctrine de l'Eglise, ses pratiques religieuses, au dehors comme au dedans de ses temples (pratiques depuis longtemps approuvées par elle), les constitutions et les lois de l'Eglise, son droit canonique, etc., etc., n'ont rien qui puisse nuire à l'Etat; d'où suit qu'ils ne peuvent devenir les objets de l'exercice du *jus cavendi*.

Deuxièmement, le *droit de patronage*, qui devrait être plus sensément appelé *devoir de protection*, est également réciproque; car, d'une part, l'Etat est obligé de protéger l'Eglise. Il lui doit protection contre toute atteinte portée à ses droits, et nommément à ceux de sa souveraine indépendance et de l'exercice de l'autorité épiscopale, contre ses adversaires extérieurs et même contre ses fils rebelles, mais dans le seul cas où l'Eglise invoquerait le secours du bras séculier, ce qui ne peut arriver qu'en des cas d'extrême nécessité, et jamais pour les forcer à des actes religieux. En revanche l'Eglise est tenue d'accorder aussi protection à l'Etat, en réprimant de pernicieuses doctrines qui menaceraient sa sûreté; et ce devoir, le chef suprême de l'Eglise l'a toujours rempli à la face du monde.

Troisièmement, l'appel de la juridiction ecclésiastique aux tribunaux séculiers (*appellatio ab abusu*) est tout à fait inadmissible, en tant qu'il est incompatible

avec le droit canon. C'est le produit de la désobéissance envers le suprême pontificat; une invention française, émanée de ce que l'on a appelé *les libertés gallicanes;* système qui, au dire des jurisconsultes, devait affranchir l'Eglise de France des influences romaines, mais qui, en réalité, est devenu la cause d'empiétements plus fréquents et bien plus dangereux de la part du pouvoir politique, et par conséquent un principe de servitude. Car ces sortes de libertés ne tardent pas à se transformer en chaînes pesantes, ce dont les protestants ont fait la première expérience. Rien n'est contradictoire en soi comme la sentence d'un juge laïque qui déclare que les juges ecclésiastiques ont empiété sur les droits de l'Etat, tandis que, d'autre part, ceux-ci déclarent erroné et abusif l'arrêt du juge séculier, et définissent l'appel lui-même un attentat contre l'autorité ecclésiastique. Alors l'Eglise et l'Etat se prennent à partie, et l'une et l'autre étant parties opposantes, ni l'une ni l'autre ne peut décider si l'appel est ou non légalement fondé; d'où il résulte, en définitive, que la force matérielle se fait obéir sans aucun égard au droit ni à justice.

Quatrièmement, le *placet regium*, soit qu'il agrée ou qu'il prononce son *veto*, est au moins superflu, et en tout cas il ne pourrait être accordé que dans un sens extrêmement restreint. Car si sous cette dénomination il était entendu que l'exercice de la juridiction épiscopale eût besoin de la sanction de l'Etat, et que sans elle elle prendrait le caractère d'un acte illicite, le gouvernement ecclésiastique ne serait plus aux mains de l'Eglise, mais en celles de l'État. Les savants jurisconsultes qui revendiquent avec une si grande ardeur le *placet souverain* accordent-ils à l'Eglise la même prérogative à l'encontre de l'Etat? Car si l'un est un droit, l'autre en serait un également, et tout ce que l'on pourrait alléguer pour justifier cette prétention, quant à l'État, militerait de même en faveur de l'Église. Ce peut être une question de quelque importance pour l'État de connaître les mandements d'un évêque, de savoir qui se destine à l'état ecclésiastique, qui sera promu à l'episcopat, aux dignités de chanoine ou de vicaire général. Mais est-il sans importance pour l'Église de connaître les ordonnances du souverain, et de savoir à qui il confiera ses ministères ou les autres emplois supérieurs de l'Etat? Ce que l'on allègue communément pour justifier à cet égard les prétentions du pouvoir politique, à savoir : que les ecclésiastiques de tout ordre sont, en cette qualité, fonctionnaires de l'État, nous le nions formellement et avec une juste indignation, et nous refusons avec la même énergie au souverain le droit de déposséder ou de transférer ailleurs un ministre de l'Église. Les droits patronaux même que revendique l'État, nous les lui contestons, comme une institution inconnue et étrangère aux anciens canons; ce sont des servitudes de l'Église, des atteintes implicitement portées à la juridiction épiscopale. Nous protestons de même contre les communications confidentielles ordinairement faites aux chapitres chargés de l'élection d'un nouvel évêque, relativement à la *persona grata* ou plutôt *ingrata*, attendu que la Bulle qui exige, à cet égard, une liberté absolue, ne contient aucune clause favorable à ces sortes d'exclusions ou de recommandations, desquelles résulte nécessairement le fait d'une élection viciée dans son principe, attendu que ces insinuations constituent plus qu'un *veto*, et que la confirmation souveraine implique, dans ce cas, une désignation abusive et une élection réelle.

Ces doctrines trouvent leur parfait développement dans les droits qui y sont revendiqués pour l'Église, sur les *instituts d'instruction et d'éducation publiques*. Avant tout et surtout, nous protestons contre tout ce qui, en ce genre, est *mixte*. Ecoles, pensionnats, universités, culte, professeurs et écoliers de religions différentes, toutes ces choses, nous les repoussons avec une égale sévérité, comme ne pouvant engendrer que des querelles ou une déplorable indifférence. La question qu'il s'agit ici de résoudre n'est pas

de savoir quel est le degré d'influence qui, de droit, peut appartenir à l'Eglise ou à l'État sur les instituts scolaires communs à plusieurs confessions; elle n'est pas même de savoir si l'État *peut* et *doit* entretenir des institutions de cette espèce, mais de savoir si l'Église *peut* et *doit* en établir qui *n'appartiennent qu'à elle*. La première de ces deux dernières questions est pour le moins douteuse; la dernière ne saurait l'être. Car pour que l'Eglise puisse parvenir aux fins de sa vocation divine, il y a nécessité que l'Eglise soit chargée de la direction suprême, non pas seulement des écoles populaires, mais aussi des pépinières de maîtres et de maîtresses futurs; qu'elle possède ses pensionnats et ses colléges propres, et qu'elle ait (quelque énorme que puisse paraître ce paradoxe) pleine liberté de confier la direction des instituts *à des corporations religieuses*. Il n'importe que ces corporations soient celle des Jésuites ou toute autre (1); il suffit, qu'à cet égard, il soit indubitable et reconnu de tous les hommes sages que les corporations religieuses ont une capacité toute spéciale pour l'éducation de la jeunesse. C'est dans les couvents seulement que se trouve cette active et salutaire coopération qui découle de l'esprit vivifiant et inaltérable de l'institut religieux; là seulement peut se former une pépinière homogène pour la continuation de l'œuvre. En outre, les corporations ecclésiastiques n'exigent que très-peu de frais d'entretien, et offrent cependant, elles seules, le grand avantage de cette incurie de soi-même qui laisse le temps et le moyen de se vouer sans réserve à la culture des sciences; elles seules aussi restent toujours dégagées de la vogue pernicieuse de certaines doctrines et d'innovations scientifiques, que la mode du jour enfante et prône bien avant que leur réalité ou leur utilité ait pu être reconnue.

Les instituts supérieurs d'instruction publique appartiennent au domaine exclusif de l'Église, ou, tout au moins, il lui appartient de connaître le choix des professeurs ainsi que la méthode suivie par eux pour l'enseignement de cet ordre des connaissances humaines qui exigent un degré de science et une moralité toute particulière de la part des maîtres. Telles sont, en première ligne, la philosophie et l'histoire, la théologie et le droit canon; et l'État peut bien, s'il le veut, prendre connaissance de cette partie de l'enseignement, mais il ne lui appartient ni de le surveiller ni de le prendre sous sa tutelle. Les écoles spéciales de théologie, *les séminaires*, doivent être, comme il résulte de leur nature elle-même, subordonnées à la seule autorité de l'ordinaire; car elles sont, pour l'Église, ce que les académies militaires sont pour l'État.

Mais pour qu'ils puissent produire tout ce que l'Église a droit d'en attendre, il serait nécessaire que l'évêque eût sous son inspection directe une première division ouverte, dès l'âge de douze ans, aux enfants chez lesquels l'on remarquerait des dispositions à l'état clérical, bien que leur vocation ne parût encore rien moins que certaine, et parmi lesquels la surveillance épiscopale reconnaîtrait facilement ceux qui seraient réellement appelés à l'honneur du sacerdoce. La méthode suivie pour leur éducation ne serait pas absolument cléricale, en sorte que ceux d'entre ces jeunes sujets qui, plus tard, passeraient aux carrières civile ou militaire formeraient une recrue aussi utile à l'État qu'à l'Église.

Cette dernière considération met dans tout son jour la pen-

(1) En parlant de la Compagnie de Jésus, le vénérable prélat se plaît à citer le célèbre historien protestant, Jean de Müller, qui, à propos de la suppression de cet ordre, déclare en termes formels « que tous hommes sages avaient prévu que la chute de « ce puissant boulevard entraînerait bientôt celle de toute autorité. »

sée de l'étroite union qui, suivant les théories de Monseigneur de Droste, lie l'un à l'autre l'intérêt bien entendu de l'Eglise et de l'Etat. Il ne se montre pas moins rigoureusement conséquent dans son système en ce qui regarde *l'administration ecclésiastique*, qu'il divise en deux parties : celle des *personnes* et celle des *choses*.

Par une déduction naturelle, nous réclamons, pour l'Église, le droit de se pourvoir de tout ce qui, sous ces deux rapports, peut lui être nécessaire, sans que le pouvoir séculier puisse s'en mêler aucunement. A elle seule il appartient de juger du nombre et de la qualité des ministres nécessaires à son action bienfaisante, et des mesures à prendre pour les maintenir dans l'esprit de leur état. L'épiscopat a donc le droit et le devoir d'éloigner des fonctions sacrées tous les ecclésiastiques qui s'en rendraient indignes par mollesse, par nonchalance ou par l'irrégularité de leurs mœurs. Dès les premiers siècles, les plus florissants de l'Église, les clercs étaient, avant d'être élevés aux ordres majeurs, prévenus de leur absolue dépendance de l'autorité épiscopale. Ils savaient qu'ils étaient *ad nutum amovibiles*, et cette condition n'avait par conséquent et ne peut encore actuellement avoir rien d'injuste ni d'oppressif ; en cas d'abus, d'ailleurs, du pouvoir épiscopal, ils savent à quelle autorité supérieure ils peuvent en appeler ; mais cette autorité n'est pas celle de l'Etat. Rien, au reste, n'est moins fondé que la crainte qu'affectent certains hommes que la trop grande extension de la vocation cléricale n'enlève trop de sujets au service de l'État ; la spoliation des biens de l'Église ne lui laisse pas seulement les ressources nécessaires pour pourvoir aux besoins spirituels des peuples au moyen d'un nombre suffisant de pasteurs.

L'État n'a rien à prescrire aux évêques relativement à l'obligation qui leur est imposée de veiller au salut de leurs ouailles et de le procurer par tous les moyens conformes à l'esprit et aux prescriptions de l'Église. Ainsi il ne doit dépendre que d'eux seuls de célébrer, une ou deux fois par an, des *synodes diocésains ou provinciaux*, que les évêques ont droit de convoquer et de diriger en toute liberté et avec une indépendance toute apostolique. Ils ont le même droit quant *aux retraites ecclésiastiques*, dont le but est de procurer à leur clergé les inappréciables avantages d'une sainte solitude, afin de méditer, devant Dieu, les grandes vérités de la religion, et de détourner leur pensée des choses de la terre pour l'élever jusqu'aux objets éternels. Et ces retraites peuvent être dirigées, au choix des évêques, par toute corporation religieuse à laquelle il voudra confier cette importante direction. On ne saurait concevoir de quels droits l'État qui, en pleine liberté, fonde et organise des sociétés séculières, prétendrait imposer au pouvoir spirituel la nécessité de se faire autoriser, quant à la fondation de sociétés régulières ou monastiques, par le pouvoir politique D'ailleurs, quel danger peut résulter pour l'État de la réunion, en une même maison, de vingt ou trente personnes vivant en commun, suivant une règle commune, sous la conduite d'un supérieur choisi par eux-mêmes, et auquel ils obéissent *pour l'amour de Dieu*, et se vouant, au moyen des exercices de piété propres à leur institution, au soin de leur propre salut, en même temps qu'ils travaillent de toutes leurs forces, quelquefois aux dépens de leur vie, au salut d'autrui?

Le noble défenseur de la liberté religieuse ne réclame pas avec une moindre énergie, pour l'Eglise, *la libre administration de ses biens*.

Le même droit qu'a l'Etat de requérir de ses sujets les prestations de toute espèce qu'exigent les besoins publics, l'Église en jouit envers ses fidèles, avec cette importante différence, toutefois, que l'État exige *des impôts*, et que l'Église ne reçoit que *des aumônes*, c'est-à-dire les volontaires offrandes de ses enfants. Nous ne prétendons point tirer de ce parallèle des avantages qui militeraient évidemment en faveur de l'Église, mais nous en inférons un droit, tout au moins égal pour les deux pouvoirs, d'administrer, indépendamment l'un de l'autre, ce que l'un tient de la contrainte et l'autre de la charité. Si l'on remonte aux premiers siècles de l'Église, on voit que, dès les temps apostoliques, elle recevait, sans contrôle extérieur, ce que lui départissait la charité des fidèles, soit par donations, soit par legs testamentaires, en biens territoriaux, en capitaux ou en rentes, et qu'elle pouvait même acquérir des propriétés, les administrer et disposer de leurs fruits. Comment donc faire cadrer avec cette indépendance naturelle de l'Église cette maxime si commune de nos jours: qu'il ne lui est permis d'accepter des dons que jusqu'à concurrence d'une valeur fixe, à moins d'autorisation spéciale de la part du pouvoir politique, dont toute la prérogative ne devrait consister qu'à reconnaître que l'Église possède des propriétés légitimes, et qu'il est tenu d'en protéger, d'en défendre la possession, à l'aide des lois et de la même manière qu'il protége et défend toute autre propriété légitime?

C'est à la réforme protestante qu'est due cette autre maxime, dont l'exécution est réclamée et maintenue par l'État : qu'à lui appartient la surveillance de l'administration des biens de l'Église, tandis qu'il a soin de s'abstenir de toute surveillance semblable à l'égard des particuliers, à moins, toutefois, que l'un d'eux ne se montre notoirement prodigue. Or ce reproche n'a jamais pu être adressé à l'Église.

L'illustre écrivain se demande ensuite si les richesses sont utiles ou pernicieuses à l'Église. Il y répond, de la manière la plus simple et la plus catégorique, par l'énumération des besoins de tout genre auxquels l'Église est obligée de pourvoir.

Tels sont la construction et l'entretien de ses temples, des presbytères, des hôpitaux, des écoles, des séminaires; l'entretien des prêtres et des clercs, des monastères et des missions en pays idolâtres ou hérétiques, et enfin les aumônes. L'avarice, pas plus que la prodigalité, n'a jamais été reprochée à l'Église. Et quelle est cette impudente manie de qualifier de *main morte* cette main si active qui sans cesse répand dans les cœurs la vivifiante semence de la parole divine? Ah! certes l'on ne peut que s'étonner qu'une si abusive locution puisse sortir d'une bouche chrétienne! L'Église, qui toujours a considéré ses biens comme un don de la charité, ne permet point à ses ministres de les consommer dans les jouissances d'un luxe repréhensible, et, pour qu'elle mette obstacle à de pareils abus, il ne faut que *lui en laisser le pouvoir, en ne lui fermant pas le recours définitif aux censures du Saint-Siége.*

Ici le prélat entre dans la discussion de cet important objet, particulièrement en ce qui regarde la Prusse. Bien que l'interdiction de tout recours direct de l'épiscopat au siége apostolique y ait été abrogée depuis peu, cette discussion, entreprise sous un point de vue général, ne lui paraît pas hors de propos.

En effet, la même interdiction subsiste encore en d'autres États catholiques; et d'ailleurs le gouvernement prussien a cru devoir joindre à sa concession, à cet égard, l'étrange réserve de *pouvoir la retirer suivant les circonstances*, et la condition non moins étrange, *que l'Épiscopat prussien n'en abuserait pas au détriment de l'État*. Une si injurieuse présupposition doit être énergiquement repoussée, comme également attentatoire à la dignité du pontificat romain et à celle de l'épiscopat prussien; elle témoigne d'ailleurs de la singulière manie des organes du gouvernement de mettre à toutes choses des clauses restrictives, et elle ne peut avoir d'autre fondement que l'absurde préjugé qui persiste à considérer le souverain Pontife comme UNE *puissance étrangère*, tandis qu'il est le chef perpétuel de l'Église catholique, et que sous cette dénomination se cache une absurdité non moins palpable que celle qui consisterait à admettre l'existence de membres vivants séparés de la tête. Cette réserve donc constitue un empiétement mortel sur l'élément vital de l'Église catholique, ainsi qu'une tyrannie cruelle; car l'on ne peut appeler d'un autre nom une mesure qui défend ce qu'exige un devoir impérieux envers Dieu et son Église. Elle est de plus complétement dérisoire; car quel moyen peut avoir l'État d'empêcher, sous une forme clandestine, ce qu'il ne voudrait souffrir sous une forme patente? En tout ceci l'Église catholique ne réclame que cette situation de droit en vertu de laquelle elle serait aussi libre, aussi solidement constituée, aussi indépendante de la faveur ou de la défaveur des Etats qu'elle l'était à cette heureuse époque où toute la vie chrétienne se manifestait dans son principe d'*unité*; alors qu'il n'existait encore ni confessions séparées d'elle, ni *États mixtes*; alors que toutes les constitutions politiques lui reconnaissaient la haute dignité et l'admiraient brillant de tout l'éclat de l'Église universelle.

Cependant l'Église, avec le droit d'exister ainsi, a celui de manifester son existence par la beauté de ses temples, par le son de ses cloches, par le costume particulier de ses ministres, par des processions publiques, par de pieux pèlerinages et par toutes les solennités et cérémonies qu'elle juge à propos d'approuver. Vouloir donc renfermer l'Eglise catholique, à l'égal des confessions protestantes, dans l'intérieur de ses temples, ce serait méconnaître l'esprit de cette Eglise, qui est de vivifier sans cesse la foi de ses fidèles; ce serait faire injure au seul véritable Christianisme; ce serait violer la justice, en portant atteinte à ses droits les plus anciennement respectés.

Cet extrait résume les principes de Monseigneur l'archevêque sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat; et nous pensons que, sauf les détails qui tiennent à la différence des institutions de chaque peuple, tous les catholiques seront d'accord avec lui. Que les protestants pensent autrement, rien n'est plus naturel, car c'est une conséquence de la dépendance où ils se sont placés vis-à-vis des pouvoirs politiques. Au reste la presse s'est partout exprimée à l'égard de l'archevêque avec la plus grande déférence. Une feuille allemande, dont la tendance est en tout favorable au système protestant, dit elle-même : « L'œuvre d'un homme tel que le vénérable auteur n'a pas seulement le mérite d'une savante controverse; elle est un fait, c'est-à-dire un événement des plus remarquables de notre époque, et dont il est essentiel de scruter les conséquences. » Quant au gouver-

nement prussien, il a cru devoir s'abstenir de toute tentative de réfutation officielle, et il s'est contenté d'un court article inséré dans la *Gazette littéraire de Berlin*, et dont nous allons donner l'exacte traduction à nos lecteurs :

« Faisant abstraction des passages de l'ouvrage en question qui pourraient soulever une polémique plus ou moins vive (les principes posés en tête de l'ouvrage), la rédaction se contentera de faire observer que, si ce qui est demandé était accordé, cette concession ne tendrait à rien de moins *qu'à l'annihilation de l'État ;* et qu'au lieu de préparer la paix entre lui et l'Église, cette paix serait radicalement détruite ou deviendrait impossible. Nous laissons sans crainte à tout catholique, *exempt de préjugés*, à juger de ce qui arriverait si des droits souverains aussi reconnus et aussi *bien acquis* que le *placet regium*, ou l'*appellatio ab abusu* étant abrogés, une si vaste carrière venait à être ouverte au pouvoir épiscopal. Il faudrait donc, si l'État veut vivre en paix avec l'Église, que, renonçant *à tous ses droits, il lui sacrifiât jusqu'à son indépendance*. Ce serait sans doute là un court et infaillible remède : resterait seulement la question, ou plutôt ce ne serait plus même une question de savoir si, dans ce cas, l'*Etat subsisterait encore*. Mais ce n'est pas seulement l'indépendance de l'État qui serait compromise dans cette hypothèse; *l'existence de l'Église catholique serait en quelque sorte dissoute*, ou au moins mise en danger. Partout où Monseigneur l'archevêque parle de l'Église, *il entend l'épiscopat*. Pour lui, l'Église n'a pas *en elle-même ni par elle-même* une véritable existence; *pas un vestige d'aucun principe qui la présenterait comme une institution spirituelle et morale. Ce n'est pas l'Église, c'est l'épiscopat qui aurait été institué par Jésus-Christ*, et ce n'est que par les évêques et dans les évêques qu'elle trouve et manifeste son existence. Une manière de voir si purement extérieure, et qui n'a de fondement que dans la cohésion naturelle des choses, pourrait bien être considérée comme exceptionnelle dans l'Église catholique. »

Est-ce là une réponse, nous le demandons? La *Gazette* de Berlin est-elle dupe elle-même de la sorte d'incompatibilité qui lui semble résulter du système de l'archevêque? Dans la supposition même de cette incompatibilité entre l'Eglise et l'Etat, ne resterait-il pas à décider laquelle de ces deux institutions est la plus indispensable aux besoins moraux qui sont le fond de la vie des nations? D'ailleurs peut-on croire sérieusement que l'Etat serait annihilé parce que l'Eglise serait souveraine chez elle, comme le pouvoir politique l'est en tout ce qui le concerne? C'est à peu près comme si un gouverneur de province déclarait ne pouvoir plus l'administrer parce que l'ordre judiciaire y est indépendant de son pouvoir.

Il y a plus; selon l'écrivain de la *Gazette de Berlin*, l'Eglise catholique, si elle sortait de son état de servitude, perdrait jusqu'à son existence. Il reproche encore au vénérable archevêque de ne pas même reconnaître l'existence de cette Eglise *en elle-*

même et par elle-même, et de ne la voir que dans un de ses caractères extérieurs, l'épiscopat.

Il ne faut point s'étonner qu'un écrivain protestant ne comprenne pas que l'Eglise catholique, la société la plus régulièrement et la plus puissamment organisée qui ait jamais existé, et qui, par là même, a acquis une durée qui n'a été donnée à aucune autre, a dû cette force à sa foi dans le caractère réellement sacré et tout divin dont sont revêtus ses chefs. Semblable, d'ailleurs, à toute autre société régulière, elle n'a la vie, c'est-à-dire *l'activité pour atteindre sa fin* (car la vie des sociétés n'est pas autre chose), que par son gouvernement, c'est-à-dire par l'épiscopat, et pour elle cet épiscopat est d'institution divine.

Tel est le problème posé par M. l'archevêque de Cologne, dont les principes peuvent se ramener à trois propositions fondamentales qui se rattachent l'une à l'autre :

1° L'Eglise catholique, *la seule véritable Eglise*, n'est point une société dans l'Etat. De beaucoup antérieure à toutes les sociétés politiques actuelles, sa constitution, qui est une œuvre divine, et sa législation ont un droit de *priorité*, et par conséquent *d'indépendance incontestable* à l'égard de celle-ci.

2° L'Eglise catholique a une constitution divine *en tous points;* c'est un édifice non-seulement fondé, mais construit, en tous ses détails, *par Celui à qui toute puissance a été donnée au ciel et en la terre*. Elle commande d'une manière absolue à la nature intellectuelle et morale de tous les hommes, d'où il suit *qu'elle est une institution infiniment supérieure* à toutes les institutions politiques qui, circonscrites dans les frontières d'une multitude d'Etats, n'ont de prise que sur la partie matérielle de notre être.

3° L'Eglise, exerçant cet empire absolu sur les consciences, et enseignant le devoir d'obéissance à toute autorité légitime, condamnant et réprimant toute doctrine contraire, *est nécessaire à tous les États*. Ils ne peuvent pas même lui rendre la protection qu'ils reçoivent d'elle, et cette protection, si elle l'accepte de l'Etat, ne doit jamais s'étendre au delà de ce qu'elle-même lui en demande.

Des écrivains protestants pourront, comme ils l'ont fait souvent, contester à l'Eglise catholique cette haute position, cette magnifique prééminence qu'elle tient de l'institution divine et

qui la rend si évidemment supérieure aux États, quelle que soit la forme qu'affecte leur gouvernement; mais cette question ainsi posée n'est pas seulement un débat d'école entre catholiques et protestants : c'est, sous des formes diverses, la plus grande question qui doive, d'ici à longtemps, préoccuper la politique des nations civilisées, et nous trouvons tous les jours occasion de la discuter en France.

Ce que nous avions à constater aujourd'hui, c'est que l'ouvrage de Monseigneur l'archevêque de Cologne a obtenu en Allemagne un étonnant succès.

Nous aussi, nous le considérons *comme un* FAIT *majeur* dans l'histoire contemporaine, et nous estimons qu'il couronne dignement les éclatants mérites d'un prélat que la presse catholique d'Allemagne a, comme nous l'avons dit en commençant, unanimement salué du glorieux surnom d'ATHANASE GERMANIQUE.

Le comte D'HORRER.

ÉTUDES POLITIQUES.

LA POLITIQUE D'ARISTOTE.

2e article.

Plusieurs hommes justement célèbres se sont occupés de la Politique d'Aristote : en Allemagne, Albert-le-Grand, Melanchton, Conring, Brucker, Tennemann, Hegel ; en Italie, saint Thomas, Léonard Bruni ; en Espagne, Sepulveda, etc., etc.; en Angleterre, John Gillies, qu'il faudrait traduire en français ; chez nous, Nicolas Oresme, Barthélemy, Bitaubé, Champagne, Millon, Thurot ; et de nos jours l'on retrouve avec plaisir dans cette savante milice des noms qui brillent presque partout où la littérature et la méditation ont laissé des traces profondes de leur passage. Mais parmi ces hommes (1) les uns se sont bornés à traduire ou à commenter la *Politique* d'Aristote suivant l'ancienne disposition des huit livres qui la composent ; d'autres n'ont fait que l'entrevoir, attirés qu'ils étaient par un goût spécial vers des études différentes ou des idées moins sévères ; ailleurs on s'est contenté de la défendre contre quelques attaques injustes et peu réfléchies ; personne n'a voulu la juger dans ses rapports avec l'intérêt ou la dignité sociale. Nous avons cru par conséquent qu'il y avait des efforts nouveaux à tenter autour de cette œuvre imposante, car il est certain que la critique est en défaut à son égard, et il n'y a rien ici qui doive étonner.

(1) Le premier nom qui se présente ici, c'est celui de M. Barthélemy Saint-Hilaire, et nous sommes heureux de payer ici à ce savant le tribut de reconnaissance, de respect et d'admiration que nous lui devons.

La critique en effet est la seule science qui soit restée stationnaire au milieu du mouvement où tous les esprits s'agitent depuis longtemps. Tout occupée de certaines traditions, elle a toujours porté et elle porte beaucoup plus encore sur les mots que sur les idées, sur les surfaces que sur les bases : ainsi, pourvu qu'elle trouve chez les écrivains un certain idéal de beauté dans les formes, dans les draperies, dans l'arrangement, elle est en général satisfaite. Là est pour nous la cause qui la condamne.

Le Christianisme, qui a transformé le monde, y a nécessairement apporté des conditions intellectuelles et morales différentes de celles de l'antiquité païenne. Il est évident que sous ses influences on a mieux compris la nature humaine, son origine et sa destination. Ce qui avait été regardé comme vérité par les anciens ne l'a pas toujours été pour les modernes. Or la critique n'a tenu aucun compte de cette transformation et de ces changements ; elle a toujours procédé comme elle procédait à Athènes et à Rome, restant toujours beaucoup plus dévouée à l'esthétique qu'à la science de l'homme, aux travaux de l'imagination qu'à ceux de l'intelligence et de la sociabilité. Il en est résulté que la critique est restée presque entièrement étrangère à la science politique, qu'elle n'a jamais songé à en soumettre les inspirations à son examen, et qu'elle n'a pas même eu le droit d'y songer.

Juger, critiquer, en effet, c'est appliquer à une chose, à une idée, à un système, une notion claire, nette, précise, immuable. Or, si la critique avait une certaine notion, en matière de littérature, d'après le goût antique, d'après l'idéal qui commençait à Homère et se terminait à Euripide, d'après l'idéal qui commençait à Térence et se terminait à Virgile, elle n'avait plus cette notion qui est indispensable quand il s'agissait de juger des idées et des systèmes qui ont rapport au gouvernement et à l'administration des hommes.

On peut dire par conséquent avec toute assurance que la critique a jusqu'à présent été tout à fait incompétente, ou qu'elle n'a été qu'un *cercle vicieux,* toutes les fois qu'elle a voulu s'appliquer à la Politique.

Mais, dira-t-on peut-être, si l'on tient à ce que la critique quitte les régions où elle s'est exercée jusqu'ici, pour s'appliquer à l'appréciation des idées qui servent de fondement à une œuvre

théorique, n'a-t-elle pas la philosophie pour éclairer ses arrêts?

On croit l'objection redoutable; elle est nulle.

Depuis trois siècles l'on crie à qui veut l'entendre *l'émancipation de la pensée, de la raison;* l'on a lié à ce principe toutes les innovations qui ont été faites dans tous les genres. La pensée, la raison, la philosophie n'ont par conséquent qu'une seule mission à remplir : c'est de toujours réfléchir, de toujours chercher. Mais un individu qui réfléchit, qui cherche toujours, avance toujours aussi dans le monde des hypothèses et des découvertes ; il est dans ce monde comme le juif errant est sur ce globe ; il ne s'arrête jamais, il ne doit jamais s'arrêter ; le jour et l'instant où il s'arrêterait, il manquerait essentiellement à sa mission. Un philosophe a donc le droit, et c'est là même son premier devoir par cela seul qu'il est philosophe, de tenir sans cesse l'esprit public en suspens, de le tenir dans une agitation fiévreuse, dans une agitation éternelle par l'espérance de quelque doctrine de mieux en mieux assortie à la vérité ou à ce qu'on appelle la nature des choses. Et peu importe que la société ait besoin d'ordre, de tranquillité; la philosophie n'a rien à voir dans tout cela : que les trônes tombent, que les dynasties s'effacent, que les empires disparaissent : « Marche, marche! » tel est le mot d'ordre pour la philosophie; et la philosophie marche toujours, fidèle à la pensée d'indépendance qui l'a mise en mouvement, dispersant de toutes parts des opinions de toute sorte, démentant le lendemain ce qu'elle a affirmé la veille, passant par-dessus les rois, dédaigneuse de tous les bruits qu'excitent ses contradictions et ses effronteries, n'ayant jamais qu'un but, un seul but, celui de se glorifier elle seule dans la glorification d'un absolu qu'elle fait espérer sans cesse et auquel elle ne parvient jamais.

Ainsi, par la position même qu'on a faite à la philosophie, celle-ci ne peut avoir ni point d'arrêt, ni notion fixe ; ou, si elle sort de sa nature, elle n'est pas une lumière, elle n'est qu'un poids, un poids énorme ; elle n'est plus un auxiliaire de la science, elle est un obstacle à la science, à la véritable science ; elle est infiniment plus un fait de méthode et de mémoire qu'un fait de virilité intellectuelle. Par conséquent, sous quelque aspect que l'on considère la philosophie telle qu'on l'entend aujourd'hui, la philosophie est absolument incapable de faire *œuvre de critique.*

En veut-on une nouvelle preuve ? Qu'on écoute un des philosophes les plus éclairés de notre temps, qu'on écoute M. Jouffroy.

« Quel est, dit-il, l'objet de la philosophie? L'esprit humain l'entrevoit, mais ne peut le démêler d'une manière claire; et c'est pourquoi l'idée de la science elle-même demeure pour lui flottante et indécise. Cette idée a été le point de départ des philosophes : ils se sont efforcés de la rendre précise en déterminant le véritable objet de la philosophie; jusqu'ici ils ne paraissent pas y avoir réussi, car aucune de leurs définitions n'a pu subsister. Il en résulte que la philosophie est une science qui cherche encore quel est son objet. Or quand une science en est là, elle ne peut ni s'organiser ni marcher; car une science ne s'organise et ne marche qu'à une condition : c'est qu'elle ait une idée précise de son objet. »

Ces paroles sont claires, ce nous semble, et démontrent encore invinciblement l'impuissance absolue de la philosophie comme autorité critique; car comment avoir une notion précise sur quoi que ce soit, lorsqu'on ne sait ni d'où l'on part, ni ce qu'on veut, ni où l'on va? Mais si la philosophie est nulle en tant que critique, il est évident qu'elle est radicalement incapable d'apprécier les idées et les théories qui regardent la politique et la société; car, encore une fois, juger, critiquer, c'est appliquer une notion fixe, immuable; et cette notion manque à la philosophie.

Mais, dira-t-on, la philosophie peut avoir pour mission de ne jamais s'arrêter, et se faire cependant une certaine provision d'idées d'où résulte une notion suffisante à l'œuvre de la critique. Accordons ce point, quoiqu'il soit facile de ne pas l'accorder; mais alors de deux choses l'une : ou la philosophie obéit à un mot d'ordre, et dans ce cas elle s'abdique, elle trahit elle-même sa cause ; ou elle n'obéit qu'à sa conscience, et dans ce cas il faut qu'elle parle et qu'elle expose sa notion fondamentale parce qu'en matière d'idées, de doctrines, de philosophie, *qui ne fait pas le bien fait nécessairement le mal :* or la philosophie n'a rien formulé de définitif; elle n'a jamais formulé une notion claire, précise, positive, d'après laquelle il lui soit permis de juger, de *critiquer;* l'affaire en est là que la philosophie n'est plus aujourd'hui qu'un *répertoire* d'idées exotiques ou d'idées anciennes, qu'elle n'est plus qu'un enseigne-

ment historique, qu'elle a toutes les apparences d'une puissance qui aime mieux vivre, en repos, de la fortune des autres, que de courir les aventures et de poursuivre sa véritable destinée. Il s'ensuit de plus en plus que la philosophie, soit qu'elle trahisse sa cause, soit qu'elle ne puisse pas remplir sa mission, n'est aujourd'hui qu'un *caput mortuum* sous le rapport de la critique et surtout de la critique appliquée à l'ordre social.

Ainsi, aujourd'hui, que la critique agisse d'après les habitudes consacrées par ce qu'on appelle les grammairiens et les hommes de goût, ou qu'elle veuille se rehausser au-dessus de sa vieille condition en empruntant la voix de la philosophie, il est incontestable qu'elle ne peut rien en matière de science politique ou sociale.

Par conséquent, si la critique veut sortir de sa nullité, il faut deux choses : qu'elle consente d'abord à s'occuper plus des idées que de la forme, et qu'elle prenne une notion fixe, non plus dans cet idéal si vague qui nous est venu de la Grèce et de Rome, non plus dans toutes ces règles que l'on doit à ce medium vulgaire où tous les esprits sont comme des troupeaux marqués à la même effigie, à la même médiocrité ; mais dans une doctrine supérieure, une doctrine capable de juger absolument ce qui convient ou non à la dignité, à la grandeur, à la félicité des individus et des peuples.

Mais où peut être cette notion, cette règle, cette mesure fixe, invariable ? Pour nous elle est dans l'esprit catholique, elle est l'esprit catholique lui-même.

Nous ne voulons donc pas rester dans notre *moi* pour juger la *Politique* d'Aristote ; car ce que dit notre *moi* livré à lui seul, un autre moi peut le contredire et le refuser : nous ne voulons la juger que d'après une notion meilleure que toutes les notions connues jusqu'ici. Et à ceux qui nous regarderont comme n'étant pas assez philosophe, nous répondrons que nous préférons le Catholicisme à tout autre *criterium*, parce que d'abord le Catholicisme *est ;* parce qu'il a été mis à l'épreuve et qu'il a civilisé l'Occident; parce qu'il est aujourd'hui la doctrine la plus vivante et celle qui réunit le plus de fidèles; parce qu'enfin la philosophie, celle du moins qui se distribue dans les villes les plus savantes du globe, n'a rien trouvé, ou du moins n'a encore rien formulé de mieux. Nous n'empêchons pas les grands philosophes de nos jours de chercher mieux que le Catholicisme,

ou de se réserver le plaisir de nous léguer, à leur mort, quelque chose de plus substantiel et de plus viable. Jusque là nous prenons le Catholicisme pour notre point fixe, pour notre *criterium* absolu, définitif, parce que nous avons encore l'innocence de croire qu'il est peu raisonnable, peu philosophique, de prétendre juger quoi que ce soit sans avoir avec soi une autorité différente de celle que donnent une routine sans but ou les calculs de l'égoïsme, de la peur et de l'orgueil.

Or, quand on plane sur la Politique d'Aristote, on est frappé d'un fait qui, considéré superficiellement, ne paraît rien, mais qui renferme cependant tout l'avenir de la civilisation. Ce fait le voici :

Les idées dominantes de la Politique d'Aristote sont tellement ressemblantes, identiques à celles de la politique actuelle, qu'on dirait celles-ci calquées sur les autres.

Il s'agit donc de savoir si le monde doit rester derrière Aristote et ses copistes, ou s'il doit aller ailleurs.

Notre tâche est donc double ici : nous devons d'abord constater et discuter l'analogie que nous venons de signaler entre nos idées politiques et celles du Stagyrite; nous devons, en second lieu, montrer les conséquences naturelles de ces analogies pour nous convaincre de plus en plus que, *jusqu'à présent du moins*, le salut de la France et du monde n'est pas dans la philosophie, qu'elle n'est et ne peut être que dans le Catholicisme.

Entrons en matière, et occupons-nous tout d'abord des identités que nous avons indiquées.

Aristote parle de la *Morale* comme d'une science à *laquelle la raison suffit* ; or c'est là cette même idée qui est aujourd'hui partout ; c'est elle qui a fait une révolution dans l'esprit public de la France ; c'est elle qui a créé l'Académie *des sciences morales et politiques ;* c'est elle qui gouverne et administre ; c'est elle qui fournit à la presse, au journalisme de nos jours, la pâture éternelle dont il vit.

Aristote semble vouloir rattacher la politique à la morale, et en réalité il les *détache* l'une de l'autre, de telle façon que chacune d'elles agit avec une parfaite indépendance. Or cette même idée est la seule aujourd'hui qui ait cours parmi tous les hommes qui font de la politique en dehors du Catholicisme ; c'est elle qui préside à la formation des ministères, c'est elle

qui les maintient, c'est elle qui dirige toutes les affaires de notre pays.

Aristote regarde tous les gouvernements comme étant bons, par cela seul qu'ils existent. Or cette idée est celle-là même qui se retrouve dans la conduite de tous les hommes qui ont traversé l'espace entre la Constituante et notre temps ; c'est elle qui, aujourd'hui, est au fond de presque toutes les consciences et de toutes les âmes.

Aristote repousse la royauté de bon plaisir et préfère à tout autre instrument gouvernemental la classe moyenne. Or cette idée est celle-là même d'où dépend aujourd'hui notre destinée.

Aristote considère les assemblées délibérantes, les élections, comme le grand moyen de salut pour la politique. Or cette idée est celle-là même que l'on fête et que l'on caresse le plus aujourd'hui.

Aristote parle d'égalité, de liberté et même de fraternité, comme des trois éléments de prédilection qu'il donne à la cité. Or ces idées sont celles-là même qui contribuent le plus à populariser les hommes du pouvoir ou ceux qui veulent y parvenir.

Aristote excite l'esprit humain à l'innovation. Or cette idée est encore une de celles qui ont, parmi nous, le plus de prestige.

Aristote attache la plus grande importance à l'enseignement. Or c'est aujourd'hui la grave question où les esprits les plus élevés se donnent tous rendez-vous.

Aristote témoigne les plus vives sympathies pour l'économie politique ; il parle avec la plus large sollicitude de l'agriculture, du commerce, du travail des salaires, de l'élève des bestiaux, de l'exploitation des mines, des bois. Or ne sont-ce pas là toutes les idées qui sont le plus en faveur parmi nous ?

Le philosophe de Stagyre, comme on voit, est donc, pour la majorité des *principes* sociaux, exactement au point de vue où sont les hommes les plus *avancés* de notre époque, ceux-là qui ont le plus d'influence, le plus d'autorité, le plus de crédit.

Etudions froidement ce qui va résulter de cette identité pour notre pays et pour la civilisation.

La première idée que nous avons signalée, en commençant ce parallèle, c'est celle qui se rapporte à la morale. Or comment Aristote entendait-il la morale ? Ecoutons M. Lerminier :

« Plus réel et plus profond que Platon, dit ce professeur en parlant d'Aristote, il ne confond déjà plus la spéculation avec un mysticisme spéculatif et moral. Il veut bien fonder sa politique sur la morale pratique, mais *il l'en distingue;* il réunit les deux sciences au même centre, mais il les suit *à part* dans leurs développements et trace leurs limites avec une rare précision.

« Commençons par la morale. Quel est le bien que nous nous proposons en toute chose? C'est la fin. La dernière fin de toute action n'est-elle pas le bonheur? Qu'est-ce donc que le bonheur? Pour le savoir, il faut chercher quelle doit être ici-bas l'œuvre de l'homme et pourquoi il est mis en ce monde. Il doit développer son activité, *conformément à la raison* dans la doctrine de la vertu, et, quand il a *rempli ce devoir*, il est à la fois vertueux et heureux. Il s'est développé, il est un homme complet et carré, selon l'énergie de l'expression grecque (τετράγωνος ἀνὴρ).

« Il est cependant une condition étrangère à cette heureuse destinée; ce sont les biens extérieurs : le bon sens pratique d'Aristote fait consister le bonheur dans l'harmonie convenable de la vertu et des biens extérieurs. La vertu se proposera donc comme la nature d'atteindre un milieu harmonique. La vertu ainsi définie engendre des vertus, les unes intellectuelles, les autres morales; car Aristote distingue dans l'homme les affections, les facultés et les habitudes.

« Quant à la justice, elle est la vertu appliquée dans nos rapports avec les autres. Mais qu'est-elle spécialement? Elle consiste dans l'égalité : le juste est un milieu par rapport à des personnes et à des choses. La justice consiste donc dans une sorte de proportionnalité, et le caractère de l'injustice c'est le défaut de proportion. La justice est un partage égal : δίκαιον, qui justifie juste, exprime ce qui est partagé en deux : δικαστής, celui qui fait le partage. »

M. Lerminier nous paraît avoir parfaitement saisi la substance de toutes les idées principales dont Aristote compose sa morale; nous croyons néanmoins qu'il y a lieu d'ajouter à ce qu'il dit quelques nouveaux détails pour mieux faire comprendre la pensée du Stagyrite.

Pour Aristote, le commencement de la politique est l'*affaire*

des mœurs (1) : nous traduisons mal tout exprès pour faire ressortir la tendance empirique de l'esprit d'Aristote à l'égard de la morale. Or qu'est-ce que l'affaire des mœurs ? qu'est-ce que l'éthique ? d'où vient-elle ? Elle vient de l'habitude (ἦθος) : l'éthique est donc un ensemble de choses qui viennent de l'habitude (ἀπὸ τοῦ ἐθιζέσθαι). L'essentiel, par conséquent, c'est de se faire des habitudes en rapport avec la vertu, la prudence et la volupté (ἀρετῆς, καὶ φρονησέως, καὶ ἡδονῆς), c'est-à-dire avec le genre de vie tel que peut l'entendre le philosophe, l'homme politique et l'homme de plaisir que le traducteur latin appelle *voluptuarius*.

On peut le remarquer déjà, Aristote cherche bien tous les moyens possibles d'arriver, par le raisonnement, à définir, à constituer la morale ; mais il est évident qu'il ne fait que s'embarrasser de plus en plus dans des mots dont chacun demande et provoque sans cesse autant de nouvelles définitions que de nouvelles explications.

La morale, telle qu'elle est conçue par Aristote, n'a donc *aucun sommet, aucun faîte, aucun principe qui soit assuré.*

Mais peut-être sera-t-il plus heureux pour bien éclairer, pour bien fixer la vertu, la vertu qui est comme le pivôt sur lequel tourne toute la politique. Tâchons donc de connaître la vertu d'après le Stagyrite.

La vertu, dit-il, est une manière d'être choisie dans un milieu (2) : elle est le milieu entre deux excès ; et, dans un opuscule qu'il a écrit *sur les vertus et les vices*, il compte comme vertus la prudenee, la mansuétude, le courage, la tempérance, la sobriété, la continence, la justice, la libéralité, etc. ;

(1) Δεῖ ἄρα, εἴ τις μέλλει ἐν τοῖς πολιτικοῖς πρακτικὸς εἶναι, τὸ ἦθος εἶναι σπουδαῖος. Μέρος ἐστὶν ἄρα, ὡς ἔοικε, καὶ ἀρχὴ, ἡ περὶ τὰ ἤθη πραγματεία, τῆς πολιτικῆς.

(2) Εστιν ἄρα ἡ ἀρετὴ ἕξις προαιρετικὴ ἐν μεσότητι οὖσα τῇ πρὸς ἡμᾶς, ὡρισμένη λόγω, καὶ ὡς ἂν ὁ φρόνιμος ὁρίσειε. Μεσότης δὲ δύο κακῶν· τῆς μὲν καθ' ὑπερβολὴν· τῆς δὲ κατ' ἔλλειψιν. Καὶ ἔτι τῷ τὰς μὲν ἐλλείπειν· τὰς δ' ὑπερβάλλειν τοῦ δέοντος, ἔν τε τοῖς πάθεσι καὶ ἐν ταῖς πράξεσι· τὴν δε ἀρετὴν τὸ μέσον καὶ εὑρίσκειν καὶ αἱρεῖσθαι.

Aristotelis *de Moribus* lib. II. Voy. aussi Aristotelis *Ethicorum Eudemioruma* lib. II, et Magn., *Moralium* lib. I.

comme parmi les vices il met la sottise, la colère, la témérité, l'intempérance, l'incontinence, etc., etc. Ainsi, pour Aristote, le courage, par exemple, c'est le milieu entre la confiance et la crainte ; la tempérance est le milieu entre l'intempérance et son contraire ; la mansuétude, entre la colère et la cessation de la colère ; l'urbanité, entre la bouffonnerie et la grossièreté, et de même pour toutes les autres vertus, de même pour tous les vices qu'il signale. Mais si la vertu n'est qu'un milieu entre deux contraires, qui fixera les limites où la vertu commence et où elle finit? Et s'il est impossible de préciser définitivement les conditions de la vertu, comment deviendra-t-elle une réalité capable de régler la conduite de chacun? Et, d'un autre côté, si la vertu est une règle arbitraire, laissée à l'imagination ou à la passion du premier venu ; si elle n'est pas *une* pour l'individu et pour la société, où sera le *criterium* du bien et du mal, du juste et de l'injuste? dans la proportionnalité, dans l'égalité? Mais qui les fixera à leur tour? On voit que l'on est forcé de remonter indéfiniment la pente que la vertu elle-même nous forçait d'escalader, pour bien discerner les limites qui la séparent des deux excès qui la bordent. Du reste, ce n'est pas nous qui trouvons ces incertitudes dans Aristote ; c'est Aristote qui les fait naître lui-même dans l'esprit de ses lecteurs, quand il parle du beau et du juste en matière politique. Pour lui, en effet, ils sont tels qu'ils semblent dépendre « de *la loi* beaucoup plus que de *la nature* (1). »

La vertu, il est vrai, est bien aussi un milieu pour quelques grands hommes de l'Église. Saint Thomas, par exemple, dans la première partie de la seconde partie de la *Somme*, l'ouvrage le plus monumental qui existe, s'exprime à cet égard d'une manière très-catégorique, et il y a en marge du vénérable volume une foule de notes prises dans les auteurs anciens, qui prouvent que les idées du docteur angélique se rapprochaient beaucoup de celles d'Aristote, d'Horace, de Plutarque, etc. Il y a toutefois, dans saint Thomas, une pensée qui met entre lui et Aristote un intervalle immense. Pour le philosophe

(1) Τὰ δὲ καλὰ καὶ τὰ δίκαια περὶ ὧν ἡ πολιτικὴ σκοπεῖται, τοσαύτην ἔχει διαφορὰν καὶ πλάνην ὥστε δοκεῖν νόμῳ μόνον εἶναι, φύσει δε μή.

(*Etichorum Nicomacheorum* lib. I.)

grec, la vertu était un milieu que la raison seule était appelée à déterminer entre les *affections*, les *facultés*, les *habitudes;* pour le philosophe chrétien, la vertu est aussi un milieu; mais chaque vertu tient à chaque vertu; il faut de plus que toutes les vertus se lient à la charité, à la foi, à l'espérance. D'un côté donc la vertu reste une idée toute arbitraire; de l'autre elle tient, elle est adhérente à un système, à une doctrine dont toutes les parties s'expliquent admirablement les unes par les autres, répondent avec une précision merveilleuse à tous les besoins de notre nature, et tendent toutes à l'unité, à l'absolu.

La vertu de saint Thomas est donc infiniment mieux appuyée que celle du Stagyrite. D'ailleurs, la vertu étant *un précepte*, ce n'est pas assez de dire, *une série de préceptes* dans l'Église, elle ne court jamais aucun danger, tandis qu'étant une affaire toute rationnelle pour le Stagyrite, elle périclite à chaque instant.

Sous le double aspect de la morale et de la vertu, la politique d'Aristote offrait donc au-dessus d'elle-même une lacune telle que l'édifice social ne pouvait avoir qu'un sommet, un principe de fantaisie, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus contraire à la sécurité, au bien-être des nations. Il en est de la morale et d'une vertu qui ne tient à aucune pensée, à aucun dogme fixe, comme il en est de ce qu'on appelle la loi naturelle que chacun interprète comme il l'entend, et que chacun par conséquent contribue à annuler. Non, il ne suffit pas d'invoquer vaguement la morale, la vertu, la contemplation, la vérité, le juste, l'honnête ou leurs synonymes. Rien n'est plus faux qu'un pareil point de vue. Il faut de toute nécessité que la morale et la vertu se rapportent et soient rapportées à une fin dernière par une dogmatique certaine; il faut qu'elles se rapportent à Dieu, non-seulement par l'esprit, mais par le cœur : sans cela la morale, la vertu se dégradent, se flétrissent de plus en plus dans le milieu social, au contact de toutes les passions et de toutes les impuretés. Kant, qui n'était pas seulement la plus forte tête de l'Europe moderne, mais qui en était peut-être aussi l'homme le plus droit, le plus honnête dans l'acception la plus distinguée de ce dernier mot, a cherché à régler la liberté, la spontanéité; il a évoqué pour tous et dans tous cette voix secrète qui dit à chacun : « Sois vertueux; » il a établi même une règle qui a séduit une foule d'intelligences. « Agis de telle sorte, disait le philosophe de Kœnigsberg, que

ta volonté puisse devenir une règle universelle dans la législation de tous les êtres *raisonnables.* » Mais qu'est-ce qu'une pareille règle laissée aussi à la discrétion des *êtres raisonnables ;* et comment d'ailleurs sera-t-on moral quand il faudra que chacun remonte par sa propre pensée à la conviction d'une vie future et à la nécessité d'existence d'un être moral, tout-puissant, qui « subordonne les lois mécaniques de la vertu à la loi morale (1)? » D'ailleurs interrogeons les faits, étudions sans prévention la morale de la raison, la morale des philosophes, telle qu'elle est composée et telle qu'est appliquée, même parmi ceux qui ont mission de comprendre le mieux possible les combinaisons du Socrate allemand : n'est-il pas vrai que cette morale n'a empêché aucune immoralité publique ou privée?

Mais si cette morale n'atteint pas et n'a jamais pu atteindre la conscience de ceux dont l'intelligence peut se mettre en rapport avec elle, qu'espérer d'une pareille morale quand il est question des peuples et des masses?

Il faut le répéter : ni les grands ni les petits ne seront jamais assez contenus par une morale exclusivement dérivée de la raison humaine. Avec cette espèce de morale, en effet, rien n'empêche de parler sans cesse de *droits* au peuple quand on est loin du pouvoir, et de ne lui parler que de *devoirs* quand on y est arrivé. Avec cette espèce de morale, rien n'empêche d'écraser l'homme honnête qui se respecte, et de combler de faveurs le misérable que l'on craint et que l'on méprise. Avec une morale sans dogme, rien n'empêche de disposer de la puissance au gré des plus basses passions, des instincts les plus grossiers, des convoitises les plus criminelles, et de se draper dans sa grandeur, dans sa vertu, comme si l'on n'avait que des actions de grâces à recevoir de la patrie et de son roi. Avec cette espèce de morale enfin, rien n'empêche de souiller toutes les relations sociales, de tromper, de pervertir l'esprit public, de corrompre tout ce que l'on touche, et de s'endormir comme si l'on était l'homme le plus pur et le plus vertueux de l'univers. Dites encore que la morale et la vertu d'Aristote ont une autorité suffisante (2).

(1) Tissot, *Histoire abrégée de la Philosophie*, pag. 292-3.

(2) « Etsi verò satis copiosus est in exponendis philosophiæ moralis atque civilis placitis, exilis tamen et jejunus ob dictas suprà causas plerumque est neque argumentum exhaurit ; cujus potissimùm indè ratio deducenda est quod vera moralis philosophiæ principia et honestatis fontes ignoravit, et absurdis falsisque metaphysicæ et physicæ

D'un autre côté Aristote a fait ce que l'on croit pouvoir faire aujourd'hui en toute liberté d'action. De même qu'il avait sécularisé la morale, il sécularisa la politique, en dépit de certaines apparences; et M. Lerminier l'a parfaitement compris : il voulut en faire une science *indépendante*, une science qui avait son point de départ, ses moyens et son but spéciaux; c'est lui qui, le premier, mit en pratique cette idée qu'il ne s'agissait pas de principes quand il fallait gouverner, sous-entendant, par une nouvelle analogie avec tous nos grands hommes, que tout cela devait être laissé en partage aux utopistes et aux rêveurs. Il nous semble que c'est encore là une idée extrêmement dangereuse. Livrer les peuples en effet à une politique sans un principe supérieur capable de la diriger, de la commander, c'est les livrer à toute espèce d'intrigues, d'ambitions souveraines et subalternes; c'est n'en faire qu'un instrument au gré de toutes les vicissitudes.

Les rationalistes de notre temps, qui sont au pouvoir ou qui sont passés par là, prennent ces idées-là en grande pitié, nous le savons; et ceci confirme tout ce que nous avons déjà dit de la morale purement philosophique. Mais il résulte de ces dédains et de cette pitié un fait que voici et qui a aussi son importance : Quand les hommes politiques marchent sans principe, ils frappent par cela seul de nullité tous leurs actes; ils les entachent tous, depuis le premier jusqu'au dernier, d'illégitimité; ils concèdent implicitement au peuple le droit de se révolter contre eux. Tous les hommes en effet ne sont-ils pas égaux? De quel droit donc quelques-uns seulement auraient-ils le privilége de gouverner, et de quel droit tous les autres seraient-ils dans la servitude?

En faisant de la politique une science à part, Aristote ne commettait donc pas seulement une faute envers la science sociale, il mettait tout naturellement les gouvernants et les gouvernés en guerre ouverte et permanente, il tenait la société tout entière dans un état de tension et d'irritabilité qui excluait toute possibilité d'ordre pour le présent, toute espérance de stabilité pour l'avenir.

notionibus corruptus, nec facultatum animi humani indolem intellexit, nec naturam moralitatis perspexit, falsâque insuper persuasione ductus in morali argumento non dari certum æternumque demonstrationis subjectum, adeòque nullam quoque dari posse demonstrationem, perniciosum scepticismum moralem invenit. » Brucker, t. I, p. 835.

Mais ce ne sont pas les seules conséquences qui dérivent du principe d'Aristote; ce n'était pas seulement le pouvoir, ce n'était pas seulement l'existence des peuples qui était en cause : il y allait de la dignité humaine elle-même, il y allait de tous les titres qui font toute notre grandeur. En effet, sous l'empire d'une politique sans principe, à quoi bon la justice, la vertu, l'amour du bien, la prudence et toutes ces autres fortitudes qui seules suffisent à nous élever si haut ? Il est évident que tout cela n'était qu'inutile, sinon ridicule. De quoi s'agit-il en effet sous une pareille politique? de quoi la logique nous ordonne-t-elle de nous occuper avant tout? Evidemment de pouvoir, de fortune, de succès, de jouissances, de tout ce qui nous préoccupe aujourd'hui. Mais est-ce bien là remplir sa destinée?

Les erreurs d'Aristote cependant devaient avoir une cause supérieure. Or cette cause était celle-là même qui condamne au néant toutes les tentatives d'organisation et de sociabilité que l'on fait depuis un demi-siècle ; elle était dans l'ignorance où l'on est de notre nature.

Les hommes d'Etat et les publicistes en général ont agi et parlé, comme si la politique n'engageait à aucune idée, à aucune étude sérieuse : ils la traitent un peu, qu'on nous pardonne cette comparaison, comme l'illustre Carême traitait son art. Tout s'est borné et tout se borne jusqu'ici à négocier entre diplomates, ministres, ambassadeurs, députés et journalistes. Nous croyons, nous, et nous pourrions citer de très-grands noms à l'appui de notre sentiment, que la politique est plus et mieux que toutes ces négociations; nous croyons, par exemple, qu'avant de gouverner les hommes et d'en avoir le droit, il faut connaître l'homme, ou au moins avoir un système quelconque d'anthropogonie. Or, semblable à tous les esprits de notre époque, Aristote n'entendait l'homme qu'en tant que citoyen, membre de la cité, de l'Etat; il ne l'avait étudié ni dans son origine ni dans ses rapports avec le Créateur, tel enfin que tout l'Orient l'avait vu au commencement des temps. C'est dans cette ignorance qu'est la source de ses principales erreurs et de toutes ses impuissances. Pour organiser, pour ordonner la société, il ne suffit pas en effet de savoir que l'homme a besoin d'une femme, qu'il a le désir de se reproduire dans d'autres êtres, qu'il est né sociable; ce qu'il faut, c'est de se rappeler que l'homme a une origine et une destination au-dessus de celle de la bête,

une origine et une destination toute privilégiée, une origine et une destination toute divine ; ce qu'il faut ensuite, c'est de savoir et de se pénétrer de mieux en mieux de l'idée que l'homme est dégénéré, que toutes les histoires de l'univers attestent cette chute, que là doit être le point de départ de toute combinaison sérieuse en matière de politique et de science sociale. Et sans nul doute c'est pour avoir méconnu cette vérité qu'Aristote s'est déjà trompé dans sa morale, dans sa vertu et dans le principe même qu'il donnait au gouvernement des hommes.

Aristote restait donc parfaitement d'accord avec lui-même quand il exposait ses idées. Parti d'une erreur, il n'enseignait que des erreurs ; cela devait être : il ne pouvait donc recourir qu'à une politique toute mécanique, à une politique qui puisait sa force beaucoup plus au dehors qu'au dedans de l'homme, à une politique toute de combinaisons et d'expédients, au gré des circonstances, quand il aurait à descendre dans la pratique ; aussi n'y a-t-il pas manqué.

Quel est en effet l'élément dont il se sert pour constituer le gouvernement pratique qu'il préfère? C'est la classe moyenne, la propriété moyenne ; et lorsque plus tard il s'occupe de sauver les gouvernements, on voit qu'il a une prédilection non équivoque pour la royauté moyenne, la royauté contenue par des lois. « La royauté, dit-il dans un passage remarquable, se maintient par la modération ; moins ses attributions souveraines sont étendues, plus elle a de chances de durée dans toute son intégrité. Le roi songe moins alors à se faire despote ; il respecte plus dans tous ses actes l'égalité commune, et les sujets sont de leur côté moins enclins à lui porter envie. En affaiblissant la royauté, Théopompe lui assura plus de durée : il l'agrandit donc en quelque sorte, loin de la réduire ; et il avait bien raison de répondre à sa femme, qui lui demandait s'il n'avait pas honte de transmettre à ses fils la royauté moins puissante qu'il ne l'avait reçue de ses ancêtres : « Non, sans doute, car je la leur laisse beaucoup plus durable. »

Mais la royauté *moyenne*, la classe moyenne sont-ils des gouvernements durables et en harmonie avec tous les besoins de l'homme? L'analyse philosophique de l'esprit humain et l'étude des faits actuels nous conduit à répondre résolument par la négative ; et ici nous nous efforçons de nous placer en dehors de

toute préoccupation du moment, de ne parler qu'en philosophes et nullement en publicistes.

Si l'homme antique en effet voulait avant tout *jouir* et vivre sans excès parce qu'en effet le véritable bonheur *matériel* est dans un milieu beaucoup plus que dans une exagération quelconque; si, à ce titre, il pouvait s'accommoder pour quelque temps d'un certain milieu où il trouvait le bonheur qu'il cherchait, l'homme chrétien ne saurait jamais se contenter de ce milieu, car avant tout *il a besoin d'infini ;* c'est là même le caractère éminent qui distingue les peuples modernes des peuples antiques. Le médium d'Aristote n'est donc pour nous qu'une sorte d'arène où notre âme se débat comme un aigle toujours prêt à s'envoler vers l'espace et toujours enchaîné par une force invincible. Il est donc certain que le principe le plus chéri d'Aristote, s'il est en rapport avec l'homme sensuel de l'antiquité, n'est pas en rapport avec notre nature considérée dans sa véritable intégralité, dans sa véritable grandeur. Du reste, qu'on examine ce qui se passe aujourd'hui là où les classes moyennes ont la première place; est-il bien sûr que l'homme, ce qu'on appelle l'homme, y soit satisfait? Est-il bien sûr que là on puisse répondre à tous les désirs de notre existence? N'est-il pas vrai plutôt que, sous un gouvernement de ce genre, les sociétés tendent toutes à se découronner pour rentrer dans toutes les médiocrités de la vie matérielle? N'est-il pas vrai que, sous un gouvernement de ce genre, c'est à peine si l'on juge nécessaire la religion, le sacerdoce et l'aspiration à vers l'infini? N'est-il pas vrai que tout ceci y est plutôt une espèce de hors-d'œuvre ou une affaire à l'usage exclusif des esprits simples? Si les gouvernements *classe moyenne* pouvaient être *un en attendant* pour les peuples de l'antiquité, ne sont-ils pas pour les peuples nés chrétiens une violence au principe même qui constitue leur supériorité morale?

Aristote avait voulu tout analyser, tout scinder, et c'est encore là une autre ressemblance qu'il présente avec l'esprit de nos jours; il avait pensé qu'on pouvait couper la nature humaine comme on couperait une substance matérielle en plusieurs fragments dont chacun aurait sa vie individuelle et indépendante; il avait supposé que l'homme pouvait être religieux à part, moral à part, publiciste à part, littérateur à part; c'est là le grief qui le condamne comme publiciste.

Mais si Aristote s'est fourvoyé dans les hauteurs de sa Poli-

tique, pour la morale, pour la vertu, pour les droits en matière de gouvernement, pour la constitution de son choix, n'aurait-il pas été plus heureux dans les applications inférieures qui intéressent plus directement les sociétés ? Qu'a-t-il pensé, par exemple, de la loi ?

« La loi, a-t-il dit, n'a d'autre puissance que celle de l'habitude, et l'habitude ne se forme qu'avec le temps et les années. »

Pour Aristote, par conséquent, la loi n'était pas ce qu'elle était chez les Juifs, dans l'Inde, en Egypte, en Crète, à Sparte, c'est-à-dire dérivée d'une puissance supérieure : elle était un fait éminemment rationnel. Elle n'était donc en définitive, elle aussi, qu'un accident ou plutôt un expédient tout relatif, tout arbitraire. Mais s'il en était ainsi, comment Aristote obtenait-il l'obéissance parmi les sujets de sa cité ? Encore par un expédient : il prétendait qu'il en est de l'obéissance comme du commandement, que c'est la nature qui l'impose à tous les êtres animés (1). Et quand il abordait ailleurs la question d'une manière plus décisive, il disait que l'on obéit « parce qu'on a la certitude de commander à son tour. » Mais sont-ce là des motifs suffisants pour obtenir l'obéissance dans un Etat ? Nous ne le croyons pas. La nature humaine est trop intraitable et trop fière pour obéir jamais patiemment à des éventualités lointaines.

On se récrie cependant en faveur d'Aristote au nom de l'égalité, de la liberté et même de certains sentiments de fraternité qu'il invoquait. D'après nous cette égalité, cette liberté, cette fraternité ne sont encore que des fictions.

L'égalité d'Aristote en effet ne reposait que sur des idées toutes relatives ; c'était la fortune, c'étaient quelques priviléges du hasard qui en décidaient ; on sait qu'il n'était question d'égalité que pour les citoyens, et que les citoyens formaient le trentième ou le quarantième de la population. L'idée qui la consacrait n'était donc ni assez généreuse ni assez profonde. D'ailleurs l'homme en général, et particulièrement l'homme des races ioniques, fut toujours si enclin à s'exalter, à se glorifier au-dessus de ses semblables, que, livré à lui seul, à sa propre raison, il tendit toujours à sortir du niveau commun. Il fallait donc plus qu'une solidarité d'intérêts pour l'égalité ; il fallait un principe

(1) Ἐν ἅπασιν ἐμφαινεται τὸ ἄρχον καὶ τὸ ἀρχόμενον· καὶ τοῦτο ἐκ τῆς ἁπάσης φύσεως ἐνυπάρχει τοῖς ἐμψύχοις.

plus profond, et Aristote ne l'avait pas. L'égalité du Stagyrite pouvait donc être une hypothèse dont quelques esprits médiocres ou peu clairvoyants s'arrangeaient, mais en définitive elle n'était qu'une chimère. Et ce que nous disons de l'égalité, nous le disons de la liberté et de la fraternité telles que pouvait l'entendre Aristote.

Non, il n'y aura jamais d'égalité, de liberté, de fraternité réelles là où l'on méconnaîtra ces quatre vérités, savoir :

1° Que tous les hommes sont les enfants d'un seul et même Dieu ;

2° Que le premier homme est né libre ;

3° Que le premier homme a failli ;

4° Que tous les individus et toutes les nations doivent expier cette faute par un sacrifice quotidien.

On s'étonne peut-être que l'idée de sacrifice puisse intervenir dans un débat qui intéresse l'égalité, la liberté, la fraternité politiques. Mais, nous le demandons à chacun de ceux qui repoussent ces paroles même avec le plus de dédain, nous est-il naturel, nous est-il ordinaire de traiter ceux qui nous entourent ou ceux qui vivent dans la même cité que nous comme des égaux, comme des êtres libres, comme des frères ? N'est-il pas vrai plutôt que, par un entraînement presque irrésistible, nous aimons tous plus ou moins à dominer, à traiter les autres, surtout les hommes faibles ou pauvres, comme des inférieurs, comme des esclaves, comme des êtres qui n'ont presque aucun rapport avec nous ? Il est donc certain, il est de toute évidence que pour agir en égaux et en frères envers les autres, il faut nous faire violence : mais nous faire volontairement violence, c'est accepter le sacrifice comme une nécessité ; et accepter le sacrifice comme une nécessité, c'est reconnaître une chute primitive qu'il faut expier. Or il n'y a pas de doctrine qui exprime aussi bien l'idée de sacrifice et la chute que la doctrine catholique. Par conséquent plus les hommes chargés du gouvernement des peuples accepteront, aimeront l'esprit de sacrifice et le dogme catholique, plus les peuples auront chance de voir appliquer les principes d'égalité, de liberté, de fraternité ; et, au contraire, plus les gouvernants ignoreront et repousseront ce même esprit et ce même dogme, moins il y aura d'égalité, de liberté, de fraternité. Or la Grèce et Aristote étaient à cet égard où en sont les représentants du pouvoir actuel en France et tous leurs

adhérents ; donc il n'y avait pas plus de place dans Aristote que chez nous à l'égalité, à la liberté, à la fraternité ; tous ces mots n'étaient que ce qu'ils sont sans le Catholicisme, c'est-à-dire des mensonges, des chimères et des fictions.

Il y eut un instant néanmoins où Aristote faillit avoir une grande idée, une idée féconde : c'est quand il parla d'innovation et d'instruction publique. Mais où aller et où conduire le genre humain, lorsqu'on ne sait ni d'où il vient, ni où il va ; et comment avoir un bon système d'éducation et d'instruction quand on en est là ? C'est donc bien vainement qu'Aristote recommandait le changement, la transformation de certains principes comme un moyen de bonheur dont la société devait s'applaudir ; c'est donc en vain qu'il recommandait de mettre d'accord l'*appétit* et l'entendement; c'est donc en vain qu'il exigeait pour l'éducation une musique toute différente de celle qui règne parmi nous, c'est-à-dire une musique dorienne, une musique toute morale, pour ne pas amollir les âmes. Aristote ne faisait ici qu'écrire des non-sens, tout ce qu'on écrit aujourd'hui dès qu'on prétend à l'innovation ou à la dictature sur l'intelligence nationale, en dehors du Catholicisme.

Cependant il y a une science particulière qui est due presque tout entière à Aristote, malgré tous les développements qu'elle a reçus dans le XVIII[e] siècle et même dans le nôtre, grâce à l'impulsion de certaines écoles, nous parlons de l'économie politique. Malheureusement, telle qu'elle se présente dans Aristote, elle ne nous inspire pas plus de confiance que toutes les vanités que nous venons de parcourir. De deux choses l'une, en effet : ou l'économie politique est une science arbitraire à la merci de quelques esprits qui s'en occupent, ou elle est une science d'utilité matérielle, d'utilité quotidienne. Or, dans le premier cas, elle retombe dans les torts de la philosophie spéculative ; ce qu'un homme dit en effet, un autre homme peut le contredire et le renverser; et dans le second, elle n'est qu'une savante superfluité ; l'homme économe reste économe, comme le prodigue reste prodigue, même lorsqu'ils sont l'un et l'autre livrés à eux seuls ; l'intérêt est un maître plus vigilant et plus habile que quelque précepte terrestre que ce soit. Ce qu'il faut donc pour faire avantageusement de l'économie privée ou politique, pour lui donner surtout la finalité la plus naturelle, c'est-à-dire l'amélioration du sort des individus et des

masses, ce n'est pas ce que demandait Aristote; ce qu'il faut, c'est de changer, c'est de transformer d'abord l'esprit et le cœur par une grande doctrine; c'est de frapper là comme Moïse frappait sur le rocher d'Horeb pour en faire couler des eaux vivifiantes; c'est d'élever les intelligences des grands et des petits vers la fraternité humaine, en les élevant en même temps à la paternité divine: ce qu'il faut ensuite, c'est de travailler sur la matière et les capitaux comme il convient à des cœurs pénétrés de certains vérités. Mais tant qu'on ne fera de l'économie politique qu'avec des raisonnements, des systèmes et des néologismes, l'économie politique restera la science chérie de quelques cerveaux étroits, de quelques âmes desséchées, de quelques professeurs superficiels, mais elle ne sera jamais que ce qu'elle est, c'est-à-dire un vain luxe, de vaines combinaisons. Pour s'en convaincre, qu'on mette en parallèle, au point de vue de la *Ctétique* et de la *Chrématistique* d'Aristote, les anciennes maiseus religieuses et même les maisons religieuses d'aujourd'hui, surtout celles qui sont animées de l'esprit catholique, avec les écoles les plus florissantes d'économie politique; nous ne craignons pas de le dire: à ressources égales, toujours et partout les maisons religieuses l'emporteront sur les écoles. Appliquez ensuite l'esprit des unes et des autres à un ordre plus élevé, plus étendu, à l'Etat, par exemple; toujours et partout vous verrez se confirmer les mêmes différences et les mêmes avantages au profit des individus ou des communautés qui vivront sous l'empire d'un grand principe moral et religieux.

La Politique d'Aristote suppose donc, et ceci est indubitable, des facultés extraordinaires: elle est un prodige de sagacité, de pénétration, puisqu'elle renferme toutes les idées dominantes dont vivent les *novateurs modernes*, les représentants les plus élevés du progrès. Mais l'on voit aisément où elle en est quand on lui applique la règle du Catholicisme: elle s'amoindrit, elle s'annihile d'autant que s'amoindrissent et s'annihilent tous les hommes qui ne relèvent et ne veulent relever que de leurs inspirations, c'est-à-dire de la raison et de la philosophie.

Toutefois la Politique d'Aristote ne renferme pas seulement des idées identiques à celles qui ont exclusivement aujourd'hui le monopole de la faveur, de la puissance, de la popularité même; elle en contient d'autres qui sont particulières à l'esprit antique, celles, par exemple, qui ont rapport à l'esclavage, à

l'exercice du pouvoir, aux artisans, au commerce, aux enfants difformes, à l'avortement des femmes, à l'ostracisme ; on sait en effet que le Stagyrite acceptait l'esclavage, lui avait décerné les honneurs d'une théorie ; on sait de plus qu'il n'accordait le pouvoir qu'aux hommes assez riches pour vivre sans travailler, qu'il déclarait les artisans incapables de vertu, qu'il condamnait et réprouvait le commerce, qu'il condamnait à mort les enfants difformes, qu'il ordonnait quelquefois l'avortement des femmes, qu'il approuvait l'ostracisme. Or, que penser de ces idées ?

Au premier aperçu, ces idées révoltent l'imagination et le cœur ; il n'est pas même de philosophe, il n'est pas d'homme aujourd'hui qui ne voue à l'indignation et à toute espèce de colères les arrêts du Stagyrite. Mais descendez au fond des nécessités qui se pressaient autour du philosophe, et vous verrez qu'il lui était impossible d'agir autrement qu'il n'a agi , d'écrire autrement qu'il n'a écrit. L'esclavage, l'ostracisme, la réprobation des artisans et du commerce, l'exaltation exclusive des riches n'étaient pas en effet des principes qu'on fût libre de remplacer par d'autres ; ils étaient une conséquence forcée des idées qui dominaient au faîte de la société païenne. Aristote n'avait pu comprendre ni la morale, ni la vertu, ni l'essence de la Politique, ni la nature humaine, ni l'agent gouvernemental, ni la loi, ni l'égalité, ni la fraternité. Il ne pouvait donc organiser sa société qu'avec des expédients, des manœuvres et des erreurs plus ou moins savantes ; et il est étrange que les professeurs modernes se soient presque tous accordés à blâmer Aristote, lorsque, bien autrement clairvoyants qu'eux tous, Aristote ne faisait qu'une œuvre de logique, une œuvre de logique invincible.

Du reste, pour être mieux convaincu encore qu'Aristote était parfaitement conséquent avec lui-même et infiniment plus élevé que tous les philosophes qui l'accusent, que l'on compare sérieusement la société païenne d'Aristote à la société païenne de notre époque ; on ne verra ni plus ni moins aujourd'hui que ce que voulait Aristote ; et en cela les hommes qui sont au pouvoir ont aussi la logique pour eux , en dépit d'eux-mêmes.

On se plaint, par exemple, qu'Aristote ait considéré l'esclave comme un instrument, comme une bête de somme; mais qu'on examine le point de vue de tous les hommes de notre époque ; à part la déclamation et la rhétorique dont ils se pa-

rent, croit-on qu'il y ait une différence bien réelle, bien profonde, entre l'esclave d'Aristote et l'ouvrier de nos usines, de nos fabriques, de nos manufactures ? Croit-on que ceux-ci soient réellement plus qu'un instrument, une bête de somme entre les mains des capitalistes et des grands industriels, même de ceux-là que le gouvernement décore ?

On se plaint encore qu'Aristote ait concentré le pouvoir et la magistrature, la qualité de citoyen en un mot, dans la classe des hommes qui ont de quoi vivre, sans travailler pour les autres ; mais y a-t-il une différence bien réelle et bien profonde entre ce point de vue et celui qui triomphe parmi nous ? Ecoutons M. Macarel (1), un des publicistes les plus savants de notre époque : « Entre le peuple en masse et la populace qui s'en distingue, dit-il, se trouvent *les citoyens ;* ce sont *ceux des membres de l'Etat qui jouissent des droits politiques*, c'est-à-dire qui prennent part de quelque manière que ce soit au gouvernement de l'Etat. Sous ce rapport, le reste du peuple se compose de particuliers, d'individus qui ont en eux-mêmes le germe de la qualité de citoyen, mais qui ne sont point admis à en discuter les droits. Les lois constitutionnelles créent seules les citoyens : elles les forment en leur accordant le droit de voter sur les affaires publiques. *Intérêt* et *capacité*, telles sont ici les conditions qu'exigent la nature des choses et l'expérience des siècles. *Qui n'a point intérêt à la chose publique* ne doit pas être admis à en délibérer : on doit en écarter aussi ceux que le vice ou la faiblesse de leur nature ou leur *défaut de lumières* rendent incapables d'apprécier les besoins de l'Etat. (*Éléments de Droit politique*, page 48-9.) »

On se plaint encore qu'Aristote ait considéré les artisans comme incapables de toute vertu ; mais qu'on examine les artisans tels qu'ils pouvaient être dans l'antiquité, ne serait-ce qu'en les comparant à ceux qui vivent aujourd'hui en dehors du Catholicisme, qui se nourrissent exclusivement des idées et des exemples de nos philosophes ; croit-on et peut-on croire bien sérieusement qu'Aristote a eu tort?

On blâme le Stagyrite de ce qu'il a mal mené le commerce ;

(1) M. Macarel est un des écrivains qui ont demandé le plus vivement avec l'illustre Cuvier la création d'une *Faculté de Sciences politiques.* Nous pensons que M. Macarel et M. Cuvier avaient raison ; mais n'oublions pas que sous l'administration de certains hommes on a toujours tort d'avoir trop raison.

mais qu'on écoute ce qui se dit aujourd'hui, et même depuis longtemps, de certaines professions : les idées, les paroles qu'on rapporte aujourd'hui aux Dimanches, aux Purgons et à certaines professions mercantiles (*comme aux épiciers, par exemple*,) ne répondent-elles pas juste aux idées du péripatéticisme à l'égard du commerce? D'ailleurs est-il bien sûr que le commerce, surtout celui de détail, favorise l'élan de l'âme vers la vertu, vers les travaux de l'esprit, vers les initiations qui mènent à la contemplation de la vérité? Nous laissons la réponse aux hommes de nos jours. « Consultez l'expérience des siècles, dit un des écrivains les plus honnêtes du monde philosophique de notre époque, consultez l'histoire générale des peuples et des nations; elle vous répondra que les empires du monde antique ont péri presque tous par la domination des industriels et des marchands. Le commerce en général ne développe que des instincts cupides; il ne forme que des âmes sèches, des cœurs arides, des esprits étroits (1). »

Mais, dira-t-on, que penser de ce qu'Aristote a formulé sur les enfants difformes, sur l'avortement des femmes? Nous pensons qu'Aristote a fait la seule chose qu'il pût faire. Retranchez en effet le Catholicisme de la terre, supprimez les influences qu'il a répandues, l'amour qu'il commande à l'homme pour l'homme; supprimez les établissements, les institutions de bienfaisance que la parole du Christ a élevés; livrez le monde à la raison; forcez nos plus grands philosophes à se suffire à eux-mêmes et à suffire à la société, puisqu'ils aiment tant à la gouverner et puisqu'ils s'obstinent à la gouverner à côté du dogme et de l'esprit catholique; il est évident, il est certain qu'ils arriveront tous aux conclusions d'Aristote. Y a-t-il loin de ces conclusions aux doctrines de Malthus et de son école? Du reste, s'ils ne veulent pas accepter ces conséquences, qu'ils résolvent ce problème : « Etant donné un enfant épileptique et *pauvre*, en faire un homme honnête et moral. » Je les défie de le résoudre s'ils ne sortent pas de leurs idées pour demander quelque secours au sacrifice catholique.

Les philosophes blâment enfin Aristote d'avoir accepté l'ostracisme. Nous croyons encore qu'ils ont tort. Dans les Etats, en effet, où il n'y a aucun principe supérieur, il est malheu-

(1) Jh. Morand, *Des Sociétés humaines et de l'organisation du travail.*

reusement trop vrai que tout tend à susciter des citoyens qui ne sont qu'un embarras, un obstacle presque invincible pour l'autorité. Or dans l'antiquité il existait de ces citoyens comme il en existe aujourd'hui, et leur manége était le même que celui de notre époque. Eux aussi se servaient tour à tour des peuples contre le pouvoir et du pouvoir contre les peuples; eux aussi faisaient des coalitions; eux aussi haranguaient les multitudes, excitaient les imaginations, parlaient de droits et de liberté, sauf à s'en moquer plus tard; eux aussi préféraient leur orgueil à la cité, leur fortune particulière à la patrie, toujours prêts à écraser qui les comprenait, à éloigner qui les gênait par des règlements et des lois toutes despotiques. L'ostracisme bien appliqué, et Aristote ne l'entendait qu'ainsi, était donc sans contredit un des meilleurs instruments d'ordre, de paix, de force gouvernementale que l'antiquité philosophique pût employer. Pour la nation il vaudra toujours mieux chasser un homme de l'État, que de l'y maintenir pour le désoler et pour le perdre.

Mais Aristote devait-il élever presque à la hauteur d'une théorie les moyens de conserver les gouvernements tyranniques? Nous répondons que, sous ce dernier rapport, Aristote n'est pas plus coupable que dans les cas précédents. Quand on n'a pas une idée supérieure qui soit normale à la nature de l'homme, et qu'on est forcé d'avoir exclusivement recours à une politique d'expédients, il est certain que l'ordre, même par astuce ou par compression, vaut mieux qu'un désordre, une anarchie sans fin. Hobbes s'éloigne beaucoup en ce sens d'Aristote.

L'esclavage et tous les autres griefs qu'on reproche au philosophe grec sont, par conséquent, des faits tout naturels, tout simples, qui résultent invinciblement des fausses prémisses qu'il a posées en tête de son monde social. Les philosophes de notre époque n'ont donc aucune espèce de droit de blâmer, de condamner Aristote; car, et l'expérience le prouve manifestement, Aristote a fait tout ce qu'il a pu, et il lui était absolument impossible de faire mieux.

Sans doute, aujourd'hui que les philosophes ont à côté d'eux le Christianisme, c'est-à-dire la seule doctrine qui puisse combattre victorieusement l'esclavage et le reste, ils mettent au rang de leurs premiers devoirs de protester contre toutes les dispositions pratiques qui se trouvent dans Aristote; ils savent

que la conscience publique, éclairée par la lumière de l'Evangile, ne les absoudrait pas s'ils parlaient différemment, et ils tiennent à ne pas trop se dépopulariser. Mais il faut que les philosophes le sachent bien : par cela seul qu'ils n'acceptent pas la partie dogmatique du Christianisme, ils n'ont pas le droit de profiter de la force et de la dignité qu'elle confère au monde social par ses conséquences ; ils n'ont pas le droit de rester sur le terrain philosophique avec leur esprit, leurs passions, et d'usurper au service de leurs ambitions politiques les applications positives d'un principe auquel ils s'honorent de rester étrangers. Ils disent que les catholiques sont des gens rétrogrades, en acceptant le dogme et la pratique de leur religion dans toute leur étendue ; nous, catholiques, nous les accusons d'être inconséquents, inconséquents jusqu'à l'absurde, en voulant être tout autres que leur principe ne le comporte. Ils sont philosophes, ils s'en font gloire, ils rougiraient de ne pas l'être ; ils ne veulent être que cela ; *ils agissent comme si le Christianisme n'existait pas :* il faut donc, bon gré mal gré, c'est la logique qui l'ordonne, il faut qu'ils restent dans la philosophie. Or, le prince de la philosophie, Aristote, n'avait pu avoir qu'une morale arbitraire, une politique arbitraire, des lois arbitraires, une égalité, une liberté, une fraternité arbitraires, tout ce qui est aujourd'hui le plus en faveur parmi nos grands hommes ; et par cela même, il n'avait pu constituer sa cité qu'avec des expédients, avec l'esclavage, avec l'ostracisme, avec l'autocratie de la classe moyenne, la proscription du pauvre, du commerce, etc., etc., etc. Les hommes qui prétendent ne relever que de la philosophie ne peuvent donc avoir d'autre élément, d'autre moyen social que les conséquences mêmes que formulait Aristote ; ils doivent donc, eux aussi, accepter l'esclavage, la proscription du pauvre, l'ostracisme et tous les autres résultats qui découlent de la pensée du Stagyrite : c'est plus, ils ne peuvent vivre et rester conséquents avec eux-mêmes que par ces résultats. Du reste, voyez ce qui se passe.

Les hommes d'Etat de notre époque peuvent donc, si cela leur convient, dire à tous les cœurs simples qu'ils ne sont au pouvoir que pour mettre en pratique les grandes idées civilisatrices : il est évident que toutes les idées civilisatrices sont tout à fait en dehors du cercle où ils s'agitent ; il est évident de plus, par toutes leurs affirmations, qu'il n'en coûte rien à nos hommes

d'Etat et à nos grands philosophes de trahir tout à la fois le Christianisme et la philosophie.

Aristote peut donc être admiré une seconde fois pour sa force de tête, car Aristote a dit, il y a plus de vingt siècles, presque tout ce que répètent les écrivains d'aujourd'hui ; il peut être admiré pour la sagacité, pour la profondeur de ses aperçus ; il peut être admiré pour avoir dit et fait tout ce qu'il est possible de dire et de faire avec la raison, avec la réflexion humaine ; mais on peut affirmer sans crainte qu'avec Aristote et ses copistes il n'y a d'autre politique à espérer pour le monde qu'une politique toute matérielle, une politique de ruse, d'astuce et de force brutale.

Mais, sera-t-il objecté, sommes-nous faits et ne sommes-nous faits que pour l'absolu ? N'y a-t-il pas aussi un certain relatif dont il faut tenir compte?

Suivant nous, oui, il y a dans le monde un certain relatif auquel il faut faire sa part ; mais c'est à une condition : c'est qu'on aura un absolu qui pourra et qui devra toujours servir de phare pour le gouvernement de ce relatif. D'ailleurs, nous nous en remettons à nos adversaires eux-mêmes, est-ce le relatif ou l'absolu qui doit avoir la première place ici-bas?

De quelque côté qu'on se tourne il faut un principe supérieur à la société. Ce principe supérieur, absolu, l'antiquité ne l'avait pas, tandis qu'il est chez les peuples modernes, grâce au Catholicisme. Autant donc les grands hommes de l'antiquité sont excusables pour leurs erreurs, autant les grands hommes de nos jours sont coupables et en dehors des grandes nécessités européennes.

Il faut donc sortir à tout prix de la politique d'Aristote, qui n'est autre que celle de nos Titans modernes ; car la politique d'Aristote et de ses copistes ne tend, en définitive, qu'à broyer l'homme comme une pierre ou à le traiter comme une brute ; il faut aller, avec la génération vierge de notre âge, à une politique toute différente, à la politique d'égalité, de liberté, de fraternité réelles que commande l'esprit catholique, que *seul* il peut expliquer et *légitimer ;* car celle-ci est la seule qui assure à l'homme toute sa dignité, toute sa grandeur, et qui garantisse à la civilisation le développement paisible de toutes ses fortunes.

Auguste SIGUIER.

LITTÉRATURE ITALIENNE.

XIXᴱ SIÈCLE.

L'ÉCOLE DU CONCILIATEUR.

Fin (1).

En abordant l'examen d'une œuvre qui est essentiellement variété et mélange, je sens le besoin de classer la matière sous quelques chefs principaux d'où jaillissent le suc et l'esprit de la publication. Pour des chrétiens, la question la plus importante est de rechercher quels étaient les croyances du *Conciliateur* et ses principes de morale; puis, ce point fondamental établi, il peut y avoir de l'intérêt à connaître ses doctrines littéraires et la physionomie du journal. Telle sera la division de ce second article.

L'école du *Conciliateur* n'était point irreligieuse ni anti-chrétienne; seulement elle avait une certaine teinte de l'esprit philosophique alors en vogue et compagnon presque inséparable du libéralisme politique. Sans jamais attaquer le dogme, elle cédait parfois aux préjugés du temps sur des choses extérieures et accessoires, le clergé, les institutions catholiques, le passé de l'Eglise, beaucoup plus par un sentiment d'opposition que par hostilité réelle contre la foi. On pensait à cette époque trouver en chaque prêtre un ennemi du siècle, et l'on se croyait son adversaire obligé pour peu que l'on fût partisan des idées nouvelles. Trop enivré des triomphes de la raison pour comprendre la sage réserve de l'Eglise, on l'accusait d'obscuran-

(1) Voyez la livraison du 15 juin dernier.

tisme, et, par un malentendu fatal, on était arrivé à prétendre impossible l'alliance de la piété et des lumières, de la religion et du progrès. Il ne faut donc pas s'étonner que les écrivains de cette école aient partagé un engouement ou des répugnances si impardonnables aujourd'hui. Leurs opinions s'expliquent, se justifient même jusqu'à un certain point, si l'on veut faire la part des circonstances, condition élémentaire de la vérité en critique comme en histoire ; si l'on se rappelle surtout l'influence encore puissante du XVIIIe siècle, l'éducation de la Révolution ou de l'Empire, et enfin le funeste exemple de la France. Comme je l'ai dit, du reste, les hommes du *Conciliateur* ne vont jamais jusqu'à nier au fond, ou même jusqu'à mettre en doute la foi catholique. Que l'on fasse honneur à la censure de cette réserve prudente ou qu'on leur en attribue le mérite, toujours est-il que nous devons les juger seulement d'après leurs œuvres. Le rôle du critique n'est point de scruter le sanctuaire de la conscience; il accepte les paroles et les apprécie, sans en discuter la sincérité. Je crois bien qu'entre les rédacteurs du journal, pris individuellement, on aurait difficilement trouvé un vrai fidèle. Ils ont eux-mêmes avoué les préjugés et les erreurs qui les aveuglaient, lorsqu'un retour sérieux à la foi complète leur a fait voir sous son vrai jour cette période de leur vie. Pellico, en rappelant le moment où pour la première fois dans sa prison le Christianisme triompha de lui, fait de son état antérieur une peinture qui peut sans doute s'appliquer à presque tous ses collaborateurs. « Avant ce jour, dit-il, sans être hostile à la religion, je la suivais peu et mal. Les objections vulgaires avec lesquelles on a coutume de la combattre ne me paraissaient pas avoir grand poids, et cependant mille doutes sophistiques affaiblissaient en moi la foi religieuse. Déjà, depuis longtemps, ces doutes ne tombaient plus sur l'existence de Dieu, et je me répétais sans cesse que, si Dieu existe, c'est une conséquence nécessaire de sa justice qu'il existe une autre vie pour l'homme qui a souffert dans un monde si injuste. De là l'invincible nécessité d'aspirer aux biens d'une seconde vie ; de là un culte qui repose sur l'amour de Dieu et du prochain, un éternel besoin pour l'âme de s'ennoblir en s'élevant aux sacrifices les plus généreux. Déjà, depuis longtemps, je me disais tout cela et j'ajoutais : Eh ! qu'est-ce donc que le Christianisme, sinon cet éternel élan vers l'ennoblissement de l'âme? Et je me de-

mandais avec étonnement comment le Christianisme se manifestant dans son essence si pur, si philosophique, il avait pu venir un temps où la philosophie osât dire : « Je jouerai désormais le rôle du Christianisme. — Eh! comment le joueras-tu, ce rôle? en enseignant le vice? — Non, certes. — La vertu? eh bien, ce sera précisément ce qu'enseigne le Christianisme. » Tout en raisonnant de la sorte depuis plusieurs années, j'évitais néanmoins de conclure : Sois donc conséquent, sois chrétien! Ne te scandalise plus de quelques abus; ne subtilise plus sur quelque point ardu de la doctrine de l'Eglise, puisque le point capital est celui-ci, et de tous le plus lucide : Aime Dieu, aime ton prochain. » Dans ma prison, je me décidai enfin à tirer cette conclusion.... »

Ainsi pensaient pour la plupart les écrivains du *Conciliateur*. Ils croyaient à l'Evangile comme au code le plus généreux de l'humanité, sans l'admettre pleinement comme religion révélée et divine, sans pratiquer non plus les devoirs qui en sont la conséquence logique. Ils admiraient la morale de Jésus comme la plus pure et la plus belle, assez disposés à réduire tous ses préceptes au culte des nobles sentiments du cœur, de la famille et de la patrie. A leurs yeux le Christianisme était, par ses principes sur le pouvoir, la vérité politique; par les vertus que seul il sait donner à un peuple, le fondement de la liberté et dès lors l'allié naturel de leurs opinions. Il y avait certainement loin de là aux tristes idées de l'époque, et cette conviction, que partageaient les plus sincères d'entre les Italiens attachés à l'indépendance de leur pays (1), met un abîme entre les libéraux d'Italie et ceux de France. Aussi l'école du *Conciliateur* n'y était arrivée que par degrés. L'un des prisonniers du Spielberg a parfaitement caractérisé la marche et les effets du travail qui s'était opéré dans l'intelligence de ses amis. « Peu à peu, dit Maroncelli, des méditations sérieuses sur la nécessité d'une recomposition sociale; des études spéciales dépourvues de restrictions timides ou de jugements préétablis; de bonnes conclusions, c'est-à-dire des conséquences sincères, tirées de principes nécessaires, incontestables, triomphèrent, l'une après

(1) Santa-Rosa, le chef malheureux de l'insurrection piémontaise, était fort pieux; il déplorait la décadence de la foi catholique, et répétait sans cesse qu'en elle seule se trouvait le salut de l'Italie. — Voyez une lettre de M. Cousin dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1840.

l'autre, de toutes les défenses de cette forteresse d'anti-christianisme. Ils furent conduits forcément à confesser que le principe chrétien est le seul par qui les sociétés (même non chrétiennes) se conservent, par qui les individus (même non chrétiens) se tolèrent, se respectent, s'aiment ; que le Christianisme existe depuis qu'il y a des hommes, parce qu'il n'est pas une *découverte humaine*, mais la *nature humaine*, et qu'ainsi il pénètre plus ou moins toutes les écoles, toutes les philosophies, toutes les religions, selon qu'elles tendent plus ou moins à unir ou à désunir les fils d'Adam. Un problème résolu (et pour eux démontré philosophiquement jusqu'à l'évidence d'un axiome) fut celui-ci : *Toute humanité est Christianisme, tout non-christianisme est anthropophagie* (1). »

Quelques citations compléteront cet aperçu des doctrines religieuses du *Conciliateur*.

Dans un des premiers numéros, Ludovic de Brême rend compte d'un *Carême* sur *le caractère et les maximes du XVIII*e *siècle*. Le prédicateur, don Gaëtano Belcredi, avait donné pour épigraphe à la collection de ses discours les paroles de Jérémie : *Dices ad eos... vos pejus operati estis quam patres vestri.* « Tout le monde sait, dit le critique, que les livres de l'Ecriture sainte sont inspirés de Dieu. Si quelques-unes des citations que l'on y puise peuvent être seulement allusives, beaucoup d'autres, dans les intentions de celui à qui elles appartiennent, sont décidément prophétiques. Donc les prédicateurs qui appliquent ce reproche de Jérémie et d'autres passages semblables à toute génération nouvelle, et plus spécialement à leurs contemporains, enseignent que l'espèce humaine est soumise dans sa marche à une progression indéfinie de méchanceté, d'ignorance et d'empirement de toutes sortes. Il ne reste aux âmes honnêtes que

(1) Dans ses *Élégies*, retour mélancolique vers la jeunesse, Silvio a retracé les combats que le doute livrait à sa foi sans parvenir à l'étouffer. « Ce n'était pas de la haine, oh ! non, que je ressentais pour les saints autels de mes pères ; mais parfois je les regardais, incertain si je devais les honorer comme aux jours de mon innocence, ou s'il n'était pas plus sensé de les oublier ou d'en rire et de n'avoir d'autres idoles que mes désirs et mon audace.... Si je vécus ainsi dans une longue irrésolution dont j'ai honte aujourd'hui, tu sais, ô mon Dieu ! quel ennemi formidable assiégeait ma faiblesse. Ce siècle étincelant de génie, mais livré à la fougue de ses colères impies, élevait la voix avec audace, et moi je l'écoutais ; mais souvent, à travers ces nuages, les rayons de l'Évangile venaient me consoler ; toujours, dans le secret de mon cœur, la croix me restait chère... »

d'appeler de leurs vœux la fin du monde et l'extinction d'une race si perverse. Notre auteur a bien raison de déclarer une guerre implacable à la philosophie, car jamais on n'a vu une plus complète opposition entre des doctrines et des vues que celle qui existe entre elle et lui. La philosophie professe que, comme l'homme a pour règle de sa *croyance* la foi, il a pour règle de son *savoir* la raison; que la raison est organisée et prédisposée pour se nourrir d'expérience; que l'expérience se dilate, s'accumule, se consolide de jour en jour, fille et effet du temps : d'où la conséquence que, considérée en masse, l'humanité devient de siècle en siècle plus raisonnable, plus savante, et par conséquent meilleure. Cela ne suffit pas; la philosophie tient pour certain que Dieu se sert d'elle quelquefois, afin de purifier les doctrines et les sentiments religieux de ce que les passions et l'ignorance y mêlent du leur, et de les rappeler de temps à autre à une plus exacte cohérence avec leurs principes.» Le même don Gaëtano Belcredi expliquait le *Tibi soli peccavi* de David en ce sens que le roi-prophète avait péché contre Dieu seulement, et n'avait à rendre compte à personne de ses égarements. « Eh quoi! reprend Ludovic de Brême, l'humanité ne se sent-elle pas offensée tout entière dans la personne d'Uri? Le crime de David est une iniquité, une scélératesse à jamais exécrable. Quelle excuse les devoirs de celui qui gouverne une nation fournissent-ils à une violation aussi basse et aussi atroce des droits les plus sacrés de l'humanité et de la famille? Dans son repentir tardif, le monarque avait de justes motifs de s'écrier que l'excès de sa faute se transformait en un outrage immense et immédiat à la Divinité; car la cause de Dieu et celle des hommes sont une seule et même cause.» Ici plusieurs lignes de points trahissent peut-être les ciseaux de la censure. Ce serait, du reste, le seul exemple d'une lacune de ce genre dans le texte du *Conciliateur* (1); mais on comprend ce que ces lignes pouvaient contenir; les rois ont assez de courtisans, et ce n'est point dans une chaire chrétienne que l'on en doit rencontrer.

Dans un article de J.-D. Romagnosi sur l'histoire romaine, travail où l'on remarque des vues dignes de Niebuhr, je trouve ce passage : « A qui connaît la philosophie de l'histoire, il est manifeste que la religion a été et est toujours un moyen indis-

(1) Voyez plus loin, page 348, note 1.

pensable pour introduire et sanctionner la moralité, ainsi que pour amener les hommes à l'obéissance des lois civiles. Sa nécessité est démontrée par l'analyse des éléments constitutifs de la civilisation d'un peuple, et prouvée *à posteriori* par l'histoire de toutes les nations du globe. » Ermes Visconti, dans le cours d'un important travail sur les sources de la poésie romantique, indique en peu de mots bien sentis le côté poétique du Christianisme. « La foi chrétienne révèle une idée sublime, magnifique et sainte de la Divinité. La théocratie des Hébreux montre l'Être créateur en relation intime avec les lois extérieures d'un État; la Rédemption dévoile un type de perfection céleste et de mystérieuse justice. Le dogme d'un avenir éternel et inévitable, ou immensément heureux ou immensément tourmenté, s'empare des deux grands mobiles du cœur, l'espérance et la crainte; la révélation du purgatoire perpétue au delà du tombeau les souvenirs du sang, de l'amitié et de la charité universelle; non-seulement il renforce l'affection, mais il la porte à l'activité des prières et de la pieuse compassion.... » Pecchio a rendu hommage à la vérité sur deux points fort obscurcis encore de déclamations à l'époque où il écrivait, sur le nombre et les richesses du clergé d'autrefois. Borsieri, parlant d'un ouvrage intitulé *Mœurs de l'Italie,* relève un calcul de l'auteur. Celui-ci avait établi que le nombre des religieux en Italie ne va pas au delà de quatre-vingt mille, et il ajoutait : « La Prusse, beaucoup plus pauvre que l'Italie, n'est pas accablée par l'entretien d'une armée plus forte; or, c'est pour moi un problème de savoir si les soldats contribuent mieux que nos moines au bien-être particulier d'un pays ou à la félicité de l'espèce humaine. » « Il ne nous paraît pas problématique, reprend Borsieri, qu'avec de bons soldats on puisse défendre sa patrie contre des invasions. En distinguant bien la véritable essence de la religion, qui a son siége dans le cœur et se traduit en une pitié active pour les besoins, les misères et les faiblesses des hommes, on ne comprend pas comment Baretti prétend soutenir l'utilité positive d'une multitude de pratiques purement extérieures qui dans les âmes froides et communes usurpent souvent la place de la vraie piété. Comment a-t-il pu poser le principe que la superstition est moins funeste aux hommes que l'incrédulité? Les abus de la philosophie ont certainement fait verser bien des pleurs; mais la superstition a coûté beau-

coup de sang, et trop souvent elle a transformé en crime le noble enthousiasme même de la religion et de la vertu.... » Enfin il est curieux de rencontrer l'opinion de Silvio Pellico sur le fameux ouvrage de M. de La Mennais. « On a récemment traduit, disait-il dans le numéro du 24 juin 1819, un *Essai sur l'indifférence en matière de religion,* livre qui a excité en France de grands applaudissements parmi les catholiques, et dans lequel les partisans de doctrines opposées s'accordent à reconnaître un immense génie. Chacun voudrait, et en particulier les plus éclairés d'entre les catholiques eux-mêmes désireraient que l'auteur, entreprenant de montrer combien *l'indifférence en matière de religion* est funeste au salut des âmes, n'eût pas profané un sujet aussi sacré en le mêlant aux intérêts de ce monde. Plusieurs chapitres de cet ouvrage respirent une intolérance bien contraire à l'esprit pacifique de l'Evangile... Un appel aux souverains pour qu'ils contraignent les consciences est une chose en vérité que nous n'aurions jamais attendue d'un savant prêtre français du siècle actuel. L'ignorance des temps a pu seule excuser en quelques circonstances l'intervention du glaive dans les controverses religieuses; le vrai sens des saintes Ecritures, non moins que celui de la raison elle-même, était alors presque généralement travesti. A mesure que la barbarie du moyen âge s'en alla décroissant, les cruautés du fanatisme disparurent, et aujourd'hui il n'y a plus un peuple civilisé chez lequel on ne répute injurieux à la religion de vouloir propager avec une violence tyrannique — une religion telle que le Christianisme, toute de mansuétude, de charité, de persuasion... Les gouvernements éclairés qui ont cessé de vouloir prêter leur bras au fanatisme ont le mieux favorisé le Christianisme en le laissant à l'humble exercice de toutes les vertus qui en attestent le caractère divin, et en refusant également d'en faire l'instrument de leur politique ou de rendre celle-ci un instrument indigne de lui. » Au travers de quelque exagération, il y a dans ces pensées beaucoup de bon sens et une intelligence toute moderne; on y trouve déjà la douceur de caractère et la rectitude d'esprit de l'auteur des *Prisons.* Plus loin, Silvio flétrit la conduite des Anglais, ces grands prédicateurs de tolérance et d'humanité qui asservissent l'Irlande. Il réfute la parole de Montesquieu qui, dans son admiration pour l'Angleterre, la proclamait le pays du monde où l'on a le mieux compris la va-

leur de ces trois grandes choses, la religion, la liberté, le commerce.

Ces exemples suffisent pour montrer que *le Conciliateur* abordait avec réserve et traitait généralement avec raison les questions religieuses; mais par malheur les vieilles rancunes du philosophisme reprennent quelquefois le dessus, et les préjugés de l'école libérale s'interposent surtout dans l'appréciation des faits de l'histoire. Il faut le reconnaître à sa décharge, la réaction dont nous sommes témoins n'était pas encore déterminée, et le moyen âge, c'est-à-dire l'Eglise, n'avait pas encore été remis sous son vrai jour. Sans doute il eût été glorieux pour *le Conciliateur* d'accomplir cette révolution de justice et d'impartialité; il laissa le mérite de l'initiative à l'Allemagne et à la France, se contentant de reproduire les idées reçues et de suivre l'ornière battue. On ne s'étonnera donc point de ses déclamations contre l'ambition de la cour de Rome, contre Grégoire VII, le rôle du clergé au moyen âge, etc. J'y vois une preuve nouvelle de l'étrange aveuglement où l'absence de la foi plonge les esprits les plus distingués. Les croisades, par exemple, ont été pour M. Ermes Visconti l'objet d'articles dépourvus de toute intelligence historique. L'enthousiasme des guerres saintes et la folie de la croix y sont jugés avec le sang-froid et l'indifférence égoïste du XIX[e] siècle. Pierre l'Ermite est un ambitieux, Godefroy un *condottiere*. L'auteur va jusqu'à nier le droit et la légitimité de l'entreprise. « Un déplorable abus d'idées faisait, dit-il, regarder comme un devoir évangélique de s'ériger en arbitre et en vengeur vis-à-vis d'un gouvernement étranger, celui des musulmans, pour les injustices commises par lui contre ses sujets, les fidèles d'Orient. Il faisait considérer comme un triomphe religieux la prise d'une province sur les mahométans et croire que les chrétiens avaient le droit de commander en Palestine, parce que là naquit et mourut Jésus-Christ.... » Toute la période des croisades est traitée de ce point de vue étroit; on ne peut user d'une plus pauvre politique et d'une plus mesquine philosophie. A part le vice d'origine, il y a dans ce travail une excellente critique du Tasse et de grandes idées sur un plan d'épopée, en majeure partie réalisé par Grossi. Une autre tache historique qui déshonore *le Conciliateur* est une série d'articles de Ludovic de Brême sur l'*Inquisition*, à propos de l'histoire de ce tribunal, publiée en 1818 par

Llorente. On sait ce que valait ce dernier, de quel poids est son témoignage, et quelles garanties offrent ses autorités. Le critique italien, d'accord avec la coterie des journaux *vertueux* qui sous la Restauration exploitèrent si effrontément le publiciste espagnol, admet ses contes effroyables, donne tout au long le récit des tortures et suppute les milliers de victimes. Certes, on ne sait aujourd'hui qu'admirer davantage, en lisant de telles énormités, de l'audace de l'historien ou de la naïveté du public. Du reste, Ludovic de Brême était égaré le premier, car c'est dans son amour de l'Evangile qu'il stygmatise la violence employée pour le maintenir. Voici le commencement de son article : « Une doctrine nouvelle et merveilleuse apparut au monde; elle enseignait que toute loi et toute sagesse sont renfermées dans la condition d'aimer Dieu de tout amour et de nous aimer entre nous, frères, de telle sorte que l'éloignement des lieux, la dissidence des opinions et des mœurs, n'empêchent jamais la consolante proximité des cœurs; et elle révéla aux hommes de se nommer *prochains*. En même temps, le plus chaleureux prédicateur de cette doctrine allait répétant à la barre de l'Aréopage, aux députés des nations et à ses néophytes, de ne point lui prêter un assentiment de leur intelligence qui ne fût raisonnable; d'un autre côté, les miracles ne suffisant pas, suivant la maxime chrétienne elle-même, pour faire foi de la divinité d'une religion, les premiers apologistes en tiraient le principal argument de sa nature et de ce caractère d'universelle, d'infinie bienveillance dont elle est souverainement empreinte. La philosophie se réjouit : jamais elle ne s'était trouvée en si complète harmonie avec aucune croyance théologique, et disposée comme elle l'est à raisonner ainsi : Dieu est juste, l'homme est faible, donc Dieu est clément, elle assigna de ce jour l'amour et la miséricorde pour types divins et essentiels du Christianisme. La fierté dans la prospérité et la puissance, la persécution en place de la conviction, lui parurent au contraire les attributs de l'ignorance, les satisfactions de l'orgueil et de la méchanceté. Quoi de surprenant, dès lors, si la prétention de fonder cette fierté et cette persécution sur le Christianisme même parut ensuite, aux yeux de cette sincère et toujours égale philosophie, un fanatisme sacrilége et une brutale superstition?... Une pensée nous console, continue le critique: c'est qu'à peu de distance du temps où régnait cette inquisition

barbare il est déjà permis d'en révéler les cruautés, de déplorer l'esprit du siècle où on la réputait indispensable et sainte, et cela sous les descendants des princes qui en étaient les plus fermes et zélés soutiens. Dans plusieurs des mêmes provinces, et sous ces descendants, règne, oui, mais pacifique et le front ceint de l'olivier mystique, la foi catholique ; non plus cette foi qui sous d'autres livrées, environnée d'orages, de foudre, de chevalets, d'instruments de supplice, envahissait tout dans le monde au nom de la charité et de l'humilité du Christ, depuis la conduite extérieure des rois et des nations jusqu'aux plus intimes secrets des consciences ; foi non plus redoutée, mais adorée des uns, respectée au moins des autres, parce qu'elle se renferme dans les limites des choses spirituelles. » Ludovic de Brême loue ensuite le gouvernement autrichien, qui a su maintenir l'intégrité de la foi sans le secours du glaive. Hélas ! il ne prévoyait pas que cette même Autriche réservait à ses compagnons un tribunal plus impitoyable que le Saint-Office, un bourreau, Salvotti, plus atroce que tous les Torquemada de l'histoire de Llorente. Le but n'était plus la gloire de Dieu et le bien de la religion, mais le triomphe de la politique et du despotisme d'un homme.

On a comparé *le Conciliateur* à l'ancien *Globe :* l'assimilation n'est point exacte. Il y avait une différence radicale entre les opinions religieuses de ces deux publications, également importantes, du reste, par le rôle qu'elles ont soutenu. Le journal italien construisait sur la base éternelle du Christianisme ; le recueil doctrinaire, en déifiant la philosophie, a fini par en faire une religion supérieure à la foi chrétienne. Il a le premier bien nettement déclaré que celle-ci, ayant vécu son temps, devait céder la place à un autre principe, fruit du progrès et d'une évolution nouvelle de l'humanité. Il est arrivé forcément au fameux manifeste de M. Jouffroy, *Comment les dogmes finissent*, et cette déclaration était tellement le symbole de l'école, peut-être trop tôt et imprudemment révélé, qu'à douze ans de distance M. Pierre Leroux n'a cru pouvoir mieux faire que de la prendre pour introduction à la *Revue indépendante.*

J'ai montré dans un premier article comment *le Conciliateur*, créé pour régénérer l'Italie (1), se trouvait naturellement à l'a-

(1) Il n'est pas nécessaire, je pense, d'avertir que dans le cours de mon travail cette expression s'applique uniquement à l'Italie autrichienne, à la Lombardie.

vant-garde des nouvelles doctrines littéraires. Mais le romantisme dont il faisait profession ne doit pas être confondu avec les opinions que l'on a généralement désignées sous ce titre. Il n'avait de commun que le nom avec ce système d'extravagances qui, un moment accueilli chez nous avec espoir, s'est perdu par ses excès, et motive aujourd'hui une juste réaction. Pour *le Conciliateur*, la thèse était avant tout une question de nationalité. Jamais il n'a vu dans la révolution esthétique qu'il prêchait le renversement de toutes les barrières de l'art et du goût, ni même le mépris de certaines règles, non pas fondées sur le sens arbitraire des rhéteurs, mais formulées dans les écoles, parce qu'elles résultent des conditions essentielles de l'esprit de l'homme. Bien loin de déclarer la guerre aux incomparables modèles de l'antiquité, il les admirait *chez eux* et n'en réprouvait que la maladroite et servile imitation (1). Les pédants routiniers, parqués dans leurs académies, n'admettaient rien de beau plus loin que l'ombre de leur clocher; satisfaits d'une gloire acquise pour quelques vers, ils se délectaient à ressasser les fables, à rimer les Grâces, et croyaient faire preuve de patriotisme en s'isolant. La phalange du *Conciliateur*, nourrie des productions européennes, éveillée au contact des grands poëtes du Nord, voulait au contraire rouvrir l'Italie au flot des autres peuples, l'instruire des littératures étrangères et la ramener en même temps à son propre génie. « Les romantiques italiens, disait Pellico, pensent comme l'Alighieri, comme Pétrarque, le Tasse, l'Arioste, que des Grecs et des Latins l'on doit, non copier éternellement les tableaux, mais apprendre à peindre de nouvelles scènes avec la même hardiesse de dessin et une égale harmonie de couleurs. Ils disent que la littérature est le plus inutile des arts si elle n'a pour but d'échauffer le cœur de la nation qui la cultive, en lui inspirant un vif enthousiasme non pour la seule musique d'une belle versification ou

(1) « Que l'on cesse de calomnier les novateurs comme dédaigneux et envieux des classiques grecs et romains ; ils les admirent avec un sentiment plus profond et plus vrai que ne le font les rhéteurs eux-mêmes, parce qu'ils y découvrent des beautés sublimes où n'arrive pas le regard des rhéteurs. Le classicisme, dans Homère et dans Sophocle, correspond au romantisme de Schiller et de Milton ; l'un et l'autre sont les effets d'une cause identique, de l'enthousiasme spontané, voulu et alimenté par l'ensemble des civilisations respectives. Le classicisme des modernes mérite seul le blâme, parce que c'est une imitation inopportune, non de la nature, mais d'œuvres d'art précédentes... » Erm. Visconti, numéro du 3 novembre 1818.

d'une agréable période, mais plutôt pour les idées généreuses, les sentiments élevés, pour toutes les vertus qui peuvent ennoblir un peuple aux yeux du monde et à ses propres yeux.... Le temps, qui dissipe toutes les erreurs, démontrera que les romantiques italiens n'ont pas été si ridicules lorsqu'ils ont manifesté le désir que la littérature de leur patrie influât efficacement sur l'amélioration morale de la nation.... »

Bien que de tels sujets soient usés, j'ai lu, je l'avoue, avec un véritable intérêt les discussions auxquelles ils donnèrent lieu dans le journal. Je les ai suivies avec plaisir parce qu'elles forment une exposition éloquente, parfaitement sensée, de principes appuyés sur de profondes études et de nobles intentions. Ermes Visconti, dans un travail que j'ai déjà cité, a présenté *la raison poétique* du *Conciliateur*, profession de foi littéraire qui peut être considérée comme le symbole de toute l'école, et qui prouve à quel point celle-ci devançait son époque; car les conclusions du programme ne sont autres que la manière de voir actuelle, antidatée de vingt-cinq ans. Le poëte n'est pas un docteur ni un rhéteur, mais un homme et un citoyen; l'inspiration poétique naît des sensations de la vie et non des habitudes de l'école; elle est une production spontanée de l'époque, un fruit naturel des âges successifs. Sans aller, sur les ailes de la métaphysique, rechercher dans le chaos de l'idéalisme l'archétype de la poésie, il faut laisser l'esprit humain s'impressionner des événements et des objets qui l'entourent; l'esprit toujours créateur traduira ses émotions, ses instincts, et ainsi la poésie aura sa vie à elle, son sang et sa physionomie. Alors cesse l'arbitraire dans le caractère de la littérature; on pourra discuter si le beau idéal coïncide ou non avec le beau vulgaire, si le goût courant ne saurait être plus élevé, plus pur; mais on ne demandera plus si les sources de ce beau doivent être recherchées dans la mythologie païenne plutôt que dans le merveilleux du Christianisme.... Le caractère de la poésie se trouvera déterminé par les circonstances des temps et des lieux. Et quant au classicisme on lui fait encore une large part. La mythologie, ne correspondant à aucun de nos sentiments, ne peut plus, comme religion, inspirer un écrivain ni émouvoir un public; mais on l'admet à titre d'histoire, comme récit de faits héroïques, après en avoir dégagé l'élément mystérieux et les prodiges. Les événements du monde antique forment le patri-

moine de l'humanité ; on doit les respecter, et ils fournissent de beaux sujets à la poésie moderne. Mais si l'on en croit Maroncelli, le travail de Visconti n'était qu'une poétique de transition ; le temps n'était pas venu de révéler de plus hautes théories à ce public que l'on voulait tirer de la servitude politique et littéraire, et qu'il fallait conduire graduellement au spiritualisme. On commençait donc par élargir le champ des inspirations en changeant une plastique usée pour une autre plus jeune, plus fraîche et plus vierge, afin d'arriver à un changement non plus de matière, mais d'essence.

La méthode du *Conciliateur* était moins doctrinale que critique. Lorsqu'elle sort d'une source commune et d'une idée mère, la critique, arme puissante pour démolir, est encore un excellent instrument de reconstruction. En renversant un système, elle y substitue une pensée nouvelle. Avec ses formes incisives elle pénètre davantage, et se permet, sous le bénéfice de l'examen, des hardiesses que l'on ne tolérerait peut-être pas en thèse générale. Les livres les plus importants de l'époque sont longuement analysés dans *le Conciliateur*. Des œuvres plus anciennes et les célébrités de la littérature sont aussi l'objet de notices et de travaux étendus. M. Berchet, sous le pseudonyme de Grisostomo, Pellico, Brème et Visconti, s'occupaient particulièrement de critique. La virilité de leurs jugements toujours appuyés sur la philosophie, la jeunesse de leurs études basées sur la logique du beau, contrastent singulièrement avec les puérilités et les vieilleries des aristarques alors en possession de donner droit de cité dans l'art. Ce sont des hommes vis-à-vis de vieux enfants. Un sentiment de bienveillance et de justice, bien opposé à l'esprit méchant des partis qui déchiraient l'Italie, règne aussi dans ces travaux. Il serait difficile de trouver en aucun journal un ton habituel de politesse mieux comprise, des conseils plus sincères et l'expression du blâme plus dépourvue de malices et d'épigrammes. Une critique modérée, généreuse, prouve la placidité d'une ferme conviction jointe à des intentions droites. Celle du *Conciliateur*, pénétrée de la grandeur de son rôle, croyait exercer une sorte de sacerdoce, et Silvio en a tracé, avec la grâce ordinaire de son âme, un admirable portrait. Nous avons perdu les traditions de cette critique digne et sérieuse ; on éprouve plus que du regret à en rappeler les souvenirs.

A côté des discussions littéraires toujours liées au bien de la patrie se rangeaient les questions sociales ou matérielles dirigées vers la même fin. L'économie politique y tient une large place. Cette science était encore nouvelle, mais l'Italie en a été, sinon le berceau, du moins le foyer le plus brillant. Le terrain de la controverse était pour *le Conciliateur* la réhabilitation du commerce et l'avantage de la petite culture. Il avait à lutter contre des préjugés vivaces au sein de l'aristocratie italienne. La noblesse et le pouvoir inhérents à la fortune territoriale ne laissaient que dédain pour l'industrie; le commerce était frappé d'un cachet déshonorant. De même en agriculture, le principe de la grande propriété, fortement enraciné dans les mœurs, nuisait au développement de la richesse foncière. Il fallait combattre ces préventions, restes d'un autre temps, relever les occupations commerciales, en montrer l'importance, l'utilité, fort peu méprisable pour les individus et les nations, propager les machines, les découvertes, et, tout en maintenant l'agriculture à sa juste prééminence, accroître la puissance de l'industrie. Je croirais superflu d'observer que notre journal se trouvait forcément partisan de la division territoriale; car une étroite connexité existe entre les idées démocratiques et le partage égal des successions, le nombre et le bien-être des petits propriétaires, la suppression des grandes influences attachées à la possession de vastes domaines. Il mettait encore avant les intérêts matériels ces institutions qui tiennent à la morale plutôt qu'à l'économie sociale proprement dite; on lui doit d'excellentes idées sur le paupérisme, le régime et la statistique des hôpitaux, sur le système pénitentiaire et la question alors neuve, toujours importante, de la réforme correctionnelle.

L'inertie de l'opinion était le plus sérieux obstacle qui paralysât les efforts du *Conciliateur*. Il se fatiguait vainement à inspirer aux masses intelligentes quelque souci du bien général, à les appeler à la création d'entreprises ou d'associations d'utilité publique. On avait pris l'habitude de se reposer de tout sur le gouvernement, et l'Italie, dans sa complète abnégation d'elle-même, ne se croyait permis aucun acte d'initiative en ces matières. La croisade des novateurs échouait donc contre cette nonchalance aussi égoïste que résignée, trop heureux lorsqu'ils voyaient quelquefois une bonne pensée saisie par un homme

qui pouvait mettre à son service influence et fortune. « L'Italie, disait Silvio, se réjouit chaque fois qu'un de ses enfants vient accroître le nombre de ceux qui appliquent leur génie, non à de vaines spéculations, mais à des œuvres capables de concourir à la prospérité du pays. Elle s'en félicite bien plus encore lorsque ce sont des personnages qui, par l'éclat dont rayonne leur nom, peuvent efficacement donner aux autres l'ambition de les imiter. Le temps s'éloigne où la majeure partie de la classe la plus élevée de la société ne rougissait point de languir dans l'indifférence pour le bien public. Une certaine honte travaille aujourd'hui les hommes en possession de tous les avantages sociaux, du pouvoir, des richesses, de l'intelligence. Ils comprennent que la supériorité d'une condition est justement odieuse tant qu'elle ne se joint pas à la supériorité du mérite et au zèle agissant du patriotisme.... »

Il ne faudrait pas conclure de ces paroles que *le Conciliateur* prêchait le nivellement et semait des principes subversifs. Loin d'abaisser les classes nobles, il les élevait à la dignité de leur fonction sociale. J'ignore si ses rédacteurs étaient *carbonari,* et je ne veux pas rechercher jusqu'à quel point le carbonarisme lui-même était une école d'athéisme et d'immoralité. Je ne prétends point justifier contre les censures politiques ou religieuses du Saint-Siége le caractère de cette société secrète, et, sans avoir à porter ici un jugement sur les tendances ou les actes de cette sorte de franc-maçonnerie, je réserve, bien entendu, tout ce qui a pu être condamné par Rome. Mais à coup sûr l'œuvre du journal ne fut jamais une œuvre de démoralisation et de désordre; elle doit être distinguée des intrigues et des violences de la secte politique. On a pu se former sur ce point des idées fausses en confondant les diverses acceptions des mots de liberté, de révolution, etc. (1). *Le Conciliateur* ne conduisait pas

(1) Dans *le Correspondant* du 15 mai, M. Alfred de Courcy, mettant en opposition la carrière de Pellico et celle de M. de La Mennais, dont les suites ont été si différentes de ce que pouvait faire prévoir le début, ajoute avec étonnement : « Et c'est le *carbonaro* italien qui prêche la plus pure morale de l'Évangile et enseigne aux hommes tous leurs devoirs ; c'est le prêtre qui maudit et qui blasphème ! » Si M. de Courcy avait été à même d'étudier *le Conciliateur*, il aurait vu que la transformation du *carbonaro* n'a pas été si difficile ni surprenante. Silvio a dit lui-même : « ... Jamais je n'avais poussé mes principes politiques jusqu'à la démagogie et au mépris de toutes les lois antiques. Les adeptes du jacobinisme m'étaient odieux. L'amour dont je brûlais pour ma patrie n'allait qu'à désirer pour elle un gouvernement national et l'expulsion des étrangers

à un bouleversement social ni au règne de la démagogie et de l'impiété. La liberté, c'était pour lui la délivrance du joug autrichien; l'indépendance, c'était la possession d'un gouvernement national et régulier, entouré de garanties constitutionnelles. Il ne rêvait point une république italienne assise sur les ruines de tous les Etats existants, et, chose essentielle à observer, il n'avait d'ennemi que l'Autriche, ne voulait remuer que la Lombardie, seule province soumise aux Allemands. Vœux bien naturels que des chrétiens ou des légitimistes ont condamnés à tort, les croyant révolutionnaires dans le sens que ce mot peut avoir en France; vœux que nous partagerions tous assurément, si notre pays était courbé sous la domination étrangère.

La physionomie sérieuse du journal s'éclaircissait parfois de productions légères. Confalonieri faisait trève à ses graves préoccupations pour donner cours à sa gaîté. Il écrivait de petites nouvelles qui ressemblent assez à un genre nouvellement exploité par notre littérature frivole; *la Vie d'un Ours écrite par lui-même*, boutade spirituelle où l'allusion est diaphane; *les Hameçons*, le *Voyage d'un habitant de la lune sur le globe terrestre*, excellentes plaisanteries qui lui fournissent l'occasion de donner un coup de griffe à tous les ridicules de son temps. Pellico, qui, universel comme on l'est à vingt-six ou vingt-huit ans, parlait tour à tour sciences, littérature, économie sociale, se permettait souvent aussi la plaisanterie. Il démontre quelque part que, en se levant à six heures au lieu de huit, pendant quarante ans, on gagne vingt mille deux cents heures, ce qui donne, pour dix années, des jours plus longs de huit heures. Il engage donc les honnêtes gens à se procurer ce bénéfice, et prie les méchants de dormir le plus longtemps possible. « Combien, ajoute le plaisant statisticien, Néron eût commis moins de crimes s'il fût resté deux heures de plus dans son lit chaque jour! Que Sénèque eût bien mérité de l'empire s'il se fût attaché à donner à son élève le goût de la paresse! » Ailleurs, faisant la balance des mariages heureux ou troublés, il arrive à des conclusions fort peu rassurantes pour la félicité conjugale. Je cite ces petits *anas* comme des contrastes dans l'esprit mélancolique du prisonnier. La collaboration de Silvio au *Conciliateur* était

maîtres chez elle. L'âge, en mûrissant mes opinions, les a redressées sans les changer au fond. » Chap. inédits, à la suite de l'édition Charpentier de 1842. Plus loin, chap. IV, Pellico repousse comme une flétrissure le titre de *carbonaro*.

très-active. Toute une grande portion de sa vie littéraire est là, dans des travaux inconnus, dont on n'a jamais tenu compte en esquissant sa biographie intellectuelle, et d'autant plus utiles à consulter cependant qu'ils sont le fruit d'une jeunesse heureuse, pleine d'espérances, ignorante des douleurs qui rembrunissent les idées et changent le caractère. Quelques romans, *les Mariages*, l'*Histoire de Baptistin Baromètre*, sont remarquables surtout par le charme du sentiment et la beauté du style. On y retrouve toute l'aménité des *Prisons*, avec une exubérance de forces, d'amour, de gaîté, qui tenait à l'âge et aux illusions du bonheur. Silvio avait le cœur tendre et se plaisait à chanter cette poésie pure et chevaleresque qu'il a répandue dans l'*Adello* et les autres *cantiche* du Spielberg ; mais l'amour est toujours, dans ses vers, généreux, élevé, l'instrument et l'aiguillon des grandes choses. Je voudrais en pouvoir citer ici une peinture qui est un petit bijou enchâssé d'or. Ces souvenirs seraient-ils aujourd'hui doux ou tristes pour Pellico? S'il revoyait ces fleurs printanières oubliées peut-être de lui-même; si les pages que j'écris lui tombaient sous les yeux, que lui semblerait-il de ce temps plus éloigné encore par la distance des idées que par le nombre des années? Le côté le plus intéressant de la vie d'un homme est souvent l'histoire de ses variations. En rapprochant de certains chapitres *des Devoirs* quelques passages du *Conciliateur*, on saisirait, au milieu de contradictions apparentes, les nuances les plus délicates de cette âme impressionnable; mais une telle étude m'entraînerait trop loin. Je ne puis me défendre, en quittant ces œuvres de jeunesse, sous l'influence des événements qui suivirent, d'y trouver d'étranges rapprochements et comme des pressentiments. Peu avant son arrestation Pellico décrivait les Plombs de Venise, sous lesquels lui-même devait bientôt souffrir! Et parlant d'un livre sur *la solitude*, il disait, après avoir raconté une anecdote : « Pauvre femme, elle ne savait pas que pour certaines âmes le vrai bonheur consiste non point à se livrer au tourbillon du monde, mais bien à le fuir, et, retiré en soi-même, à réfléchir sur ses propres douleurs, sur celles des personnes qui nous ont été chères, à se rappeler des exemples de vertu par ambition de les imiter, à méditer longuement une forte action... et même le sacrifice de sa vie... » Plus tard cet exercice devint l'occupation du cachot et y fit parfois descendre la consolation.

L'œuvre du *Conciliateur* ne se bornait pas à la publication du journal; elle embrassait, comme je l'ai montré dans la première partie de ce travail, tous les moyens par lesquels un homme peut agir sur ses semblables. On doit donc en chercher l'esprit dans la tradition plutôt que dans le texte. Il y avait l'œuvre écrite et l'œuvre parlée : celle-ci se faisait dans le cercle du comte Porro, par les conversations, la correspondance particulière; elle était sans doute la plus efficace, parce qu'elle avait moins de réserve à s'imposer et d'entraves à subir. L'autre se partageait le journal et les divers modes de publicité. C'est à cette époque que l'école romantique produisit, dans le grand mouvement dont j'ai parlé, les tragédies de Silvio, les drames de Manzoni, les sublimes poésies de Berchet, etc. Ermes Visconti y ajoutait deux livres de doctrine, l'un sur le romantisme, l'autre sur le style, et Manzoni écrivait sa poétique du drame, chef-d'œuvre de critique. Mais Ludovic de Brême voyait bien que l'on ne refait pas toute une littérature sans un grand et fécond principe, et que celui de la régénération politique elle-même ne peut que procéder d'un autre sur lequel il se greffe. Il faut avoir foi en quelque chose, et la philosophie expérimentale et sèche alors admise était capable de détruire la foi bien loin de la donner. Le marquis de Brême, profondément pénétré du sentiment religieux, posa les bases d'une philosophie chrétienne qu'il développait avec une douce éloquence, une logique irrésistible, un charme enivrant pour les auditeurs (1). Il avait formé dans sa belle intelligence le plan d'un livre sur *les harmonies de la nature;* c'était la philosophie de l'amour, un hymne à Dieu, l'Evangile *scientifique* (il Vangelo scientificato). Malheureusement Ludovic mourut sans avoir écrit son livre, et ne laissa pas même de matériaux à l'aide desquels un autre pût l'écrire. Cette œuvre gigantesque eût été le complément de l'ouvrage de Visconti, et eût résumé dans sa plus haute expression la pensée de l'école.

Nous avons vu ce que voulait *le Conciliateur;* qu'a-t-il obtenu et quel a été le résultat de ses travaux si tôt interrompus? Il a marqué une époque solennelle dans l'histoire de l'Italie; l'avenir le comptera avec reconnaissance au nombre des grands bienfaits accordés à ce pays. Bien qu'arrêté dès le début de sa

(1) Voyez Maroncelli, *Addizioni.*

course, il a créé toute une génération d'écrivains et donné aux lettres italiennes une impulsion qui sera longtemps sensible. Le système désigné sous le nom de classicisme a disparu; régnant sans partage, défendu d'abord avec la fidélité des preux par une armée de savants, il se vit bientôt trahi, déserté, et s'écroula, sous les attaques du *Conciliateur*, comme une machine usée. La manière moderne triompha complétement. Si elle n'a pas jusqu'ici rendu à l'Italie autrichienne la sève créatrice et l'abondance de la vie littéraire, c'est qu'une moitié seulement de la partie est gagnée; il reste à conquérir la liberté civile. Sans elle le talent sommeille, l'intelligence languit dans la muette immobilité de la mort. Les belles exceptions qui gardent à Milan le feu sacré sont filles du *Conciliateur*. Son action avait aussi modifié les mœurs. L'opinion publique avait subi une prompte conversion, et le ridicule prodigué dans l'origine aux novateurs s'était changé en une vive sympathie.

Mais le succès a été payé cher.

Le gouvernement avait accordé libéralement les autorisations nécessaires, et cette faveur pour une publication dont l'esprit ne pouvait être douteux avait donné des espérances. Illusion de courte durée! L'œuvre à peine commencée fut en butte à une guerre sourde et aux coups d'une malveillance indirecte. La police mit sur pied ou rétribua une multitude de petits journaux pour aboyer contre *le Conciliateur* et lui mordre les jambes. Sans se donner la peine de réfuter ses opinions, ils le poursuivaient d'injures grossières, de personnalités irritantes, afin de l'attirer, sous forme de justification, dans une polémique où l'avantage eût été pour eux. Ils auraient eu le droit de tout dire, tandis que leur adversaire n'aurait pu répondre sans prêter le flanc à des accusations concertées, et fournir par un mot, une hardiesse, dans l'entraînement de la défense, l'occasion de le saisir. Le piége était évident, et *le Conciliateur*, trop habile pour y tomber, ne prenait pas garde à ces éclaboussures, par dédain sans doute autant que par prudence. Il n'ouvrit même jamais de discussion avec *la Bibliothèque italienne*, revue austro-milanaise dévouée au classicisme, mais qui du moins en représentait honnêtement les doctrines. Monti était un des rédacteurs de la Revue. Il avait eu le triste esprit de croire que l'on en voulait à sa réputation, et il réduisait la grande entreprise du *Conciliateur* aux misérables proportions d'une querelle person-

nelle. Foscolo demeurait étranger aux débats, parce que depuis longtemps il habitait Londres. Le gouvernement, trompé dans son attente, eut recours à un autre moyen. La censure redoubla de rigueur. Les articles les plus inoffensifs étaient biffés en entier ou mutilés à l'encre rouge de manière à n'y laisser que des fragments de phrases inintelligibles; d'un autre côté, de peur de trahir la main du maître, il était interdit de laisser aucun blanc dans le journal, en sorte que, pour satisfaire les presses avides et remplir les colonnes, il fallait trouver d'autres matériaux. On envoyait, pour chaque numéro, au bureau de la censure, ce qui eût suffi à la composition de dix livraisons, et souvent il en revenait à peine le texte nécessaire à la publication d'une seule (1). En mettant la main à l'œuvre on pensait avoir des matériaux pour six mois environ; mais au bout d'un mois il ne restait plus rien des provisions amassées; tout était tombé sous les barbares ciseaux. Les rédacteurs comprenaient bien que le gouvernement, sous prétexte de purifier leurs travaux, voulait tout simplement les décourager et les prendre par la fatigue et la famine. Ils écrivaient donc nuit et jour, subvenant, sans désemparer, aux besoins incessants de la publicité périodique, et ils parvinrent encore, à force de labeurs, à déconcerter la haute politique du très-puissant cabinet de Vienne. Mais plus elle se voyait déjouée, plus la censure devenait impitoyable. Il ne restait quelquefois d'un article que le titre et la signature. Aussi, malgré tant d'efforts, les derniers numéros du journal trahissent une lassitude extrême et ont une pâleur inaccoutumée. La pensée est brisée, incomplète; l'intérêt des matières a presque disparu, et la suite d'un travail offre des lacunes sensibles. A cette époque le gouvernement ne dissimulait plus son mauvais vouloir, et les menaces n'étaient point épargnées. Un employé du tribunal d'appel fut sommé par le président de cesser d'écrire dans *le Conciliateur* sous peine de destitution. Un autre rédacteur fut mandé plusieurs fois à la police, où on lui dit que, s'il ne changeait la teneur des articles qu'il présentait à la censure (et qui étaient toujours refusés ou tronqués), on aurait à le faire sortir de la Lombardie. « Quelle est donc ma faute? répondait l'auteur incriminé. La police, initiée à la science du gouvernement, connaît seule les limites

(1) Je tiens ces détails de l'un des principaux rédacteurs du *Conciliateur*.

infranchissables; nous autres profanes vous présentons, comme à nos tuteurs, ce qui tombe de notre plume. Vous êtes le purgatoire de nos articles, et, quand ils sortent de vos mains, ils ressemblent aux anges du paradis. Cette pensée me rassure lorsque j'écris, et je laisse couler mes idées, bien sûr que la bonne volonté ne vous manquera pas pour les corriger si elles sont mauvaises... » En dépit de cet excellent raisonnement les vexations devenaient intolérables contre la personne, les intérêts, les amis des rédacteurs. L'Autriche se décida enfin à cesser la comédie. Des gendarmes vinrent fermer les bureaux du journal et apposer les scellés sur l'imprimerie. Le dernier numéro porte la date du 16 octobre 1819; il est signé *Silvio Pellico*, *compilatore* (rédacteur en chef) et se termine par un simple bulletin de bibliographie (1).

Le Conciliateur avait donc vécu un peu plus d'une année. « Ce fut un jour bien cruel pour cette brillante école de Milan que celui où, condamnée à se dissoudre, elle vit chacun de ses membres retourner tristement à ses solitaires études. Au milieu de ce monde tout littéraire qu'elle s'était créé, elle avait pu se regarder un moment comme une jeune et libre Italie, à côté de l'autre vieillissante et conquise (2). » Les citoyens de cette patrie imaginaire n'eurent pas longtemps à s'entretenir de tant d'espérances évanouies, et les craintes qu'avait fait concevoir l'acte de violence du cabinet autrichien ne tardèrent pas à se réaliser. L'insurrection de Naples, sanctionnée par le monarque, avait établi un gouvernement constitutionnel; mais un ar-

(1) On a quelquefois de singulières distractions lorsque l'on parle d'une chose sans la bien connaître. Je lis dans la notice mise par M. A. de Latour en tête de son excellente traduction de Silvio Pellico (édition de 1833) : « Dans chaque numéro du *Conciliateur*, de *tristes lacunes venaient affliger les regards....* Aussi nul ne fut étonné lorsque *le Conciliateur annonça qu'il allait cesser de paraître.* » Et dans une autre notice d'une traduction anonyme : « Bientôt *le Conciliateur* ne parut plus qu'avec *d'énormes lacunes...* Ce fut un moment douloureux pour ce monde d'art, quand une *dernière et brillante allocution vint porter à tous ses adieux.* » Les auteurs de ces notices auraient pu s'assurer dans *le Conciliateur* même que jamais il n'annonça sa fin, ne porta ses adieux à tous par une *brillante allocution* et n'offrit de lacunes aux regards attristés. M. Charles Didier a fait mieux dans la *Revue des Deux-Mondes* : « Les *lignes supprimées*, dit-il, *faisaient plus d'effet que les autres;* l'imagination du lecteur allait bien plus loin que jamais la plume de l'auteur n'eût osé le faire. » M. Didier n'est pas fort diplomate, et connaît mal le génie de la politique autrichienne. Il eût fallu de la part du gouvernement plus que de la naïveté pour s'exposer à de pareils effets d'imagination.

(2) De Latour, Notice sur Silvio.

ticle secret du traité conclu en 1815 entre l'empereur d'Autriche et le roi des Deux-Siciles portait « que ce souverain, reprenant son royaume, n'y introduirait pas de changements qui ne pussent se concilier soit avec les anciennes institutions monarchiques, soit avec les principes adoptés par Sa Majesté l'empereur d'Autriche dans le régime intérieur de ses provinces d'Italie. » La cour de Vienne n'était pas d'humeur à mettre cette clause en oubli. A la nouvelle de la révolution napolitaine, une armée d'observation de soixante mille hommes entra en Lombardie. Les passions libérales y bouillonnaient; les *carbonari*, enivrés du triomphe de leurs frères du midi, se remuaient déjà. L'Autriche voulut frapper de grands coups et prévenir par la terreur un mouvement qu'elle eût infailliblement comprimé par les armes. Des arrestations eurent lieu. Les écrivains du *Conciliateur* étaient à bon droit suspects et détestés; ils furent les premiers saisis.

Au mois de septembre, le comte Porro, le comte Confalonieri, Pellico, Monti, Maroncelli et quelques autres étaient allés sur le bateau à vapeur de Pavie à Venise. Au moment de partir, Maroncelli dit à Monti : « Ces Messieurs vont à la conquête de la Toison-d'Or. Ils sont les Argonautes, vous Orphée. — Qui sait, ajouta quelqu'un, si vous ne chanterez pas un jour cet événement ? »

Au retour de Venise, le 13 octobre 1820, Pellico fut arrêté; Maroncelli, Arrivabene, Romagnosi, Melchiorre Gioja l'avaient précédé ou le suivirent bientôt aux prisons de Sainte-Marguerite. Ludovic de Brême venait de mourir, assez heureux pour ne pas voir le deuil de ses amis. Le comte Porro se trouvait à sa villa de Balbianino, sur le lac de Côme, lorsque Bolza, chef de la police, s'y présenta avec ses sbirres. Ils entrèrent par une porte; mais Porro s'était échappé par une autre. Dieu protégea sa fuite. Berchet et Pecchio achetèrent également le salut au prix de l'exil. On avait juré de ne fuir qu'à la dernière extrémité. Confalonieri, sourd à tous les avertissements, demeura jusqu'à l'excès fidèle à sa parole. Les gendarmes arrivent dans son cabinet et mettent la main sur ses papiers. La comtesse court à son mari : « Qu'allez-vous faire ? — Ce que j'ai résolu depuis longtemps. — Eh bien, hâtez-vous, car les voici. » Confalonieri s'élance par un petit escalier vers une lucarne dont il avait seul la clef. Il essaye de l'ouvrir; impossible, impossible! Peu de

jours auparavant son intendant avait fait réparer le toit et changé la serrure de cette lucarne. Confalonieri fut arrêté!

Nul, après Andryane et Pellico, n'a droit de redire l'Iliade des maux qui suivirent. J'affaiblirais l'impression de leurs récits en essayant de les rappeler. On peut apprécier maintenant l'esprit du *Conciliateur* et la pureté de ses vues; on sait de quel côté se trouvèrent la modération, la justice; mon but est donc rempli. Les souffrances du cachot, généreusement pardonnées, ont donné à cette noble cause la sanction du sacrifice. La dignité du prisonnier a prouvé la vertu de l'homme libre, et Dieu l'a vengé en se révélant à lui. De tels exemples ne seront point perdus. Nous y pouvons puiser un redoublement de courage et de foi; l'Italie, de son côté, n'oubliera pas ce que lui impose la gloire d'un immense et douloureux héritage.

Edouard DE BAZELAIRE.

SURINTENDANTS,

CONTROLEURS GÉNÉRAUX,

ET

MINISTRES DES FINANCES

CÉLÈBRES.

I.

SULLY.

Quelque difficile que soit aujourd'hui encore l'administration des finances, les difficultés qu'elle présente sont sans importance si on les rapproche de celles qui, pendant une série de quatorze siècles, ont dû fréquemment troubler le sommeil des ministres chargés de subvenir aux dépenses de la guerre et des rois gardiens de l'indépendance du royaume. Parmi les prédécesseurs de Sully, deux surintendants, l'abbé Suger et le cardinal Georges d'Amboise, ont rendu d'éclatants services et laissé des noms illustres; trois autres, Enguerrand de Marigny, Jacques Cœur et Beaulne de Semblançay, ont péri misérablement sur l'échafaud ou en exil. Tristes exemples de la responsabilité attachée, dans les monarchies absolues, aux plus hautes fonctions de l'Etat! Voyez, maintenant, le sort de leurs successeurs. Foucquet meurt dans une prison d'État. Colbert, le plus illustre d'entre eux, est insulté à ses dernières heures par les cris d'une populace furieuse, et Law n'échappe à la mort qu'en se sauvant à l'étranger. L'abbé Terray ne pouvait rester au pouvoir sous Louis XVI, le plus honnête, le plus vertueux des rois; et

comme l'intelligence seule ne suffit à personne en ce monde, surtout aux ministres, il se retire devant la réprobation générale. Quel n'a pas dû être le découragement de Turgot manquant de l'habileté, de l'appui nécessaires pour faire accepter ses nobles réformes? A leur tour, de Calonne et Necker ont eu leurs jours d'angoisses. Les embarras des ministres actuels, s'appuyant, dans toutes les mesures importantes, sur le concours des deux Chambres, ont-ils rien de comparable? Forcés, dans les circonstances critiques où le royaume se trouvait presque toujours, d'alimenter à tout prix le Trésor royal, la plupart des surintendants et des contrôleurs généraux doublaient les tailles, frappaient le clergé de décimes extraordinaires, aliénaient une partie du domaine de la couronne. Puis, quand ces ressources étaient insuffisantes, ce qui arrivait fréquemment, ils recouraient à la plus commode et à la plus ruineuse en même temps : ils altéraient les monnaies. C'était une administration d'expédients. Sous Louis XII et François Ier, les difficultés augmentèrent encore. La défaite de nos armées en Italie donna lieu aux premières ventes d'offices et aux premiers emprunts; opérations fatales à tout jamais par suite de l'habitude que l'Etat a contractée et conservée depuis lors d'accroître sans cesse, et bien des fois sans motifs urgents, le chiffre de ses emprunts et de la dette publique!

Dans des temps ordinaires, les événements qui remplirent la vie de Sully depuis sa jeunesse jusqu'à l'époque où le roi lui confia la direction des finances du royaume, auraient suffi à l'illustration d'un homme. De 1576 à 1594, Sully combattit auprès de Henri IV dans les siéges, les escarmouches, les batailles que chaque jour amenait, à la prise de Cahors et de Rouen, à Arques, à Rosny, à Ivry. Maximilien de Béthune, duc de Sully, était né en 1560. Lorsqu'il eut douze ans, son père, zélé protestant, le présenta au roi de Navarre, alors âgé de dix-huit ans. C'était peu de temps avant la journée du 24 août 1572, où le jeune Maximilien ne dut son salut qu'à un gros livre d'Heures dont il avait eu soin de se munir pour traverser Paris. Bientôt, la guerre recommença. Sully y prit une part très-active, et le récit qu'il en a fait est le tableau le plus vrai, le plus animé de la misérable situation du royaume à cette époque et de la barbarie du temps.

Heureusement Sully avait mieux à faire que de prendre des

villes d'assaut ou par surprise. Déjà, en 1593, avant d'avoir pu étudier la situation des revenus publics, et en quelque sorte d'instinct, il constatait dans une lettre au roi que la marche la plus sûre de rétablir l'ordre dans les finances était « de faire « une perquisition exacte de toutes les facultés et revenus du « royaume, en remontant à leur source et origine, pour les ré- « gler, diminuer et acquitter peu à peu; de tenir un registre de « tous les officiers royaux, tant commensaux et militaires que de « judicature, police, écritoire et finance, avec une spécification « de ceux qui sont absolument nécessaires et de ceux dont on « se pourrait passer. » Fidèle à sa politique de conciliation, Henri IV avait laissé la surintendance des finances à François d'O, un des favoris de Henri III. N'en déplaise à Tallemant des Réaux, ce François d'O était un homme débauché, corrompu, vivant dans un luxe extrême, pendant que le roi se plaignait de porter des chemises déchirées et des pourpoints troués. Pour ne plus tomber dans la dépendance d'un seul homme, Henri IV organisa, à la mort de François d'O, un conseil des finances composé de huit personnes et présidé par le duc de Nevers. C'était en 1594. Sully fut nommé membre de ce conseil. C'est à cette époque qu'il fit dresser *pour mémoire*, dans le but d'arriver à une appréciation aussi exacte que possible de la richesse du royaume, un *état approximatif des deniers qui sortent de la bourse des sujets du roi pour toutes sortes de dépenses*. Voici cet état, que l'arrangeur des Mémoires de Sully a mal à propos supprimé, ainsi qu'un grand nombre d'autres documents fort curieux.

1° A gens d'église pour baptêmes, confessions, confirmations, sacrements, prédications, visitations de malades, cierges, bougies, huiles et autres frais de marguillerie, à raison de 200 écus par paroisse et de 40,000 paroisses (8 millions d'écus)	24,000,000 liv.
2° Pour aumônes, constructions d'églises, monastères, legs pour œuvres pies, obits, fondations de services, consécrations d'églises, sépultures, processions, images et croix, confréries à patrons et bâtons, pèlerinages (300 écus par paroisse.)	36,000,000
A reporter	60,000,000

Report.	60,000,000 l.
3° Pour les dîmes payées aux prêtres et curés (100 écus par paroisse).	12,000,000
4° Pour les décimes payés au roi par les gens d'église, et autres dépenses du clergé. . . .	4,500,000
5° Pour argent porté à Rome pour expéditions, indulgences, dispenses, etc.	4,000,000
6° Pour achat d'offices, obtentions d'honneurs, dignités, noblesses, exemptions, droits, prérogatives, priviléges que le roi confère. .	12,000,000
7° Pour frais de procès, présents aux juges, voyages et chômages, salaires d'avocats, procureurs, sergents (sommes inestimables, dit Sully), néanmoins ci.	40,000,000
8° Tailles levées pour le roi.	20,000,000
9° Deniers levés par forme de taille pour le grand-sceau, le petit-sceau, pour les affaires particulières des paroisses.	4,000,000
10° Pour chômages, pertes de journées de marchands, artisans, laboureurs et manœuvres, dépenses aux tavernes, jeux et brelans (100 écus par paroisse).	12,000,000
11° Pour tous deniers levés sur le sel . . .	14,000,000
12° Pour deniers levés par forme d'aides nommées quatrième, huitième et vingtième, à prendre sur le vin, pommée, poirée et cervoise.	5,000,000
13° Pour droits de douane, d'ancrage, de péage.	8,000,000
14° Octroi des villes et bourgs	4,000,000
15° Pour étrennes, gâteaux de rois, chandeleurs, festins, banquets, ivrogneries et crapules, amourettes, chasses, habits, meubles, équipages, bâtiments, jardinages, diaprures, bagues, joyaux, comédies, mascarades, ballets, danses, jeux, brelans et autres bombances, somptualités, luxes et dissolutions superflues, au moins	40,000,000
Total.	254,000,000 l.

Telle était en 1594, d'après l'estimation de Sully, la richesse du royaume. Aujourd'hui notre budget des recettes dépasse à lui seul 1,300 millions. La France, il est vrai, s'est agrandie de plusieurs provinces, et sa population s'est accrue de quinze à dix-huit millions d'individus. En outre, l'agriculture, le commerce, l'industrie, ont acquis un développement prodigieux, comparés à ce qu'ils étaient vers la fin du XVIe siècle, à l'issue d'une guerre civile de vingt ans. Enfin, la valeur du marc d'argent a triplé, et cette augmentation n'est pas même en rapport exact avec celle qui a eu lieu parallèlement et par gradation dans le prix des choses.

Sully avait blâmé l'établissement du conseil des finances par des raisons d'une grande force. Suivant lui, si les finances devaient inévitablement passer par quelques mains, moins on en emploierait, plus elles demeureraient entières. En effet, lorsque la responsabilité ne pèse sur personne spécialement, chacun est porté à rejeter les fautes sur ses collègues. « Ce n'est pas le « gouvernement d'un seul, ajoutait-il, qui fait que les finances « vont mal. L'abus est dans le choix de cet homme et aussi dans « la constitution des finances. S'il est difficile de trouver dans « tout le royaume un seul homme tel qu'il faut pour cet emploi, « comment pourra-t-on se flatter d'en trouver huit? L'erreur « n'est pas moins visible de s'imaginer que toutes ces personnes « y apportant, chacune de leur côté, une bonne qualité diffé- « rente, il en résultera le même effet d'un homme qui les aurait « toutes, puisque c'est supposer que cette qualité ne sera pas « rendue inutile, et par ses propres défauts, et par ceux de ses « associés... »

Ce que Sully avait prévu ne manqua pas d'arriver. La responsabilité de l'administration ne reposant sur aucun des membres du conseil des finances en particulier, chacun d'eux renvoyait les fautes, les récriminations à ses collègues. Un seul point sur lequel la plupart d'entre eux paraissaient s'entendre, c'était l'exploitation des fermiers et traitants, ou plutôt du peuple qui, en définitive, payait de ses deniers les épingles des uns et les gros bénéfices des autres. Après un an de tiraillement et d'intrigues, Sully, que les membres du conseil, réunis dans une haine commune, avaient voulu en évincer, tantôt en ne s'entretenant en sa présence que d'objets étrangers aux affaires, tantôt en voulant le faire envoyer en Angleterre à la suite de

l'ambassadeur, se trouva, au contraire, le plus solidement affermi dans l'esprit du roi, qui lui donna la direction du conseil des finances. C'était en 1595. Peu de temps après, il proposa au roi d'ordonner une tournée d'inspection dans les généralités les plus considérables, lui promettant d'en rapporter 3 ou 400,000 écus. La tournée fut résolue malgré la sourde opposition du conseil, et il partit avec l'autorisation de suspendre et même de révoquer les employés infidèles. Ce fut la première campagne du courageux ministre contre ce qu'il appelle les griveleries des financiers. Prévenus de son arrivée par quelques membres du conseil des finances qui avaient une part dans leurs détournements, les trésoriers de France, les receveurs généraux et particuliers, les contrôleurs, les greffiers avaient eu le temps de préparer des états falsifiés. D'autres, les plus élevés en grade et les mieux soutenus, avaient jugé à propos de fermer leurs bureaux et de s'absenter. Sully suspendit la plus grande partie de ces employés, s'empara des registres, porta la lumière dans le chaos calculé où on les laissait, fit ressortir des falsifications, de doubles emplois, des atténuations de recettes sans nombre ; et, bien que le temps et les moyens lui eussent manqué pour rendre son inspection aussi fructueuse qu'elle aurait pu l'être, il prit le chemin de Rouen, où le roi se trouvait alors, escortant lui-même soixante-dix charrettes chargées de 500,000 écus.

L'assemblée des notables s'ouvrit peu de temps après dans cette ville et justifia complétement, il faut en convenir, les reproches que lui adresse Sully. Cette assemblée proposa de partager l'administration des finances entre le roi et un conseil de raison autorisé à retenir la moitié des revenus publics, estimés à 30 millions, pour servir avec ce fonds les pensions, gages d'officiers, arrérages, dettes et engagements de l'Etat. En outre, le conseil de raison ferait réparer les villes, bâtiments, chemins et autres ouvrages publics. Les 15 millions affectés au roi devaient être consacrés, avec une égale exemption de tout contrôle, au payement des dépenses militaires, des ambassades, à l'entretien de la maison du roi, aux bâtiments, aux gratifications et aux menus plaisirs. Aujourd'hui, les inconvénients d'un plan semblable n'ont pas besoin d'être démontrés; mais, à l'époque où il fut proposé, le pouvoir était tellement éparpillé, les parlements, les princes, les maréchaux, les gouverneurs en avaient ac-

croché tant de lambeaux durant les désastreuses guerres civiles d'où l'on sortait à peine, que ce plan parut une invention sublime, excepté pourtant à ceux dont il devait restreindre les attributions, c'est-à-dire aux ministres. Sully seul proposa au roi de l'adopter, et il lui donna pour raison que l'assemblée des notables ne reconnaissait pas de pouvoir supérieur dans le royaume, qu'il s'était mis en tutèle entre ses mains, que le projet présenté par elle était à la vérité ruineux et d'une exécution impossible, mais que, s'il était rejeté, l'assemblée crierait bien haut qu'on l'avait empêchée de relever les affaires de l'Etat, tandis que si le roi la prenait au mot, les faux calculs du conseil de raison et l'ignorance de ses membres en administration les forceraient à reconnaître avant peu de temps leur inaptitude et à se démettre des attributions qu'ils auraient usurpées. Cette prévision se vérifia de point en point, et, quelques mois après, le roi, après s'être bien fait prier, rentrait dans toute son autorité, par les mêmes raisons qui avaient motivé l'avis de Sully.

Pour remédier à l'insuffisance des ressources générales, l'assemblée des notables avait établi sur toutes les denrées et marchandises qui se vendaient dans le royaume, à l'exception du blé, une taxe qui fut appelée l'impôt du sou pour livre ou la *pancarte*. Cet impôt, au moyen duquel on croyait équilibrer le budget de l'Etat en portant la recette à 30 millions, avait été évalué à 5 millions ; mais il ne rapporta pas cette somme, et pourtant il excita, principalement à cause des entraves qu'il mettait au commerce, les plus vives, les plus justes clameurs. Sully ne l'approuva pas, par la raison que l'impôt de la taille était déjà très-lourd relativement aux ressources des contribuables, et que celui du sou pour livre allait peser également sur le pauvre et sur le riche, sur ceux qui ne supportent point de charges et sur ceux qui en étaient écrasés. Dans son testament politique, le cardinal de Richelieu est d'avis qu'il n'y a pas d'impôt moins onéreux au peuple ; cependant Richelieu détourna lui-même Louis XIII de le rétablir, sacrifiant ainsi le principe à l'opportunité, cette première règle de l'homme d'Etat. Il faut ajouter aux motifs déjà donnés par Sully que l'impôt du sou pour livre avait le tort immense de frapper du même droit les marchandises de luxe et les denrées de première nécessité. Ce fut donc une erreur des plus funestes, quoique, en

réalité, chaque année de l'administration de Sully rendît le nouvel impôt plus supportable. Mais cet impôt, établi à une fâcheuse époque, était toujours resté très-impopulaire; et, bien que le long exercice du pouvoir eût fini par endurcir le caractère de Sully et l'eût rendu fort accessible à des sentiments de fiscalité qu'il n'avait pas toujours eus, les réclamations et les troubles à l'occasion de la pancarte ne discontinuant pas, il la supprima tout à fait en 1608.

Quelques historiens ont beaucoup loué Sully d'avoir fait remise au peuple d'un arrérage de 20 millions dus sur les tailles de 1594, 1595 et 1596 ; mais pouvait-il s'en dispenser? Qu'on se reporte à son époque. Les guerres civiles avaient laissé s'introduire une si grande confusion dans le service des tailles et des autres impôts que, pour 30 millions qui revenaient à l'Etat, le peuple déboursait 150 millions. Il faut remarquer en outre que, déjà en 1594, les paysans de la Guyenne, de l'Angoumois et du Périgord, poussés à bout, dit Mézerai, par les pillages de la noblesse et les vexations des receveurs, s'étaient soulevés au nombre de quarante mille. Le dégrevement accordé par Sully eut donc pour résnltat de donner un air de faveur à la remise de taxes, pour la plupart irrecouvrables, et d'ôter dorénavant tout prétexte à la mauvaise volonté. Grâce à cette mesure, l'arriéré de 1597 fut encaissé sans difficulté.

Quelque temps auparavant, au mois de mai 1596, la Cour des aides de Paris avait rendu un édit qui introduisit plusieurs changements utiles dans l'assiette et la levée des tailles, édit auquel Sully paraît n'avoir pas été étranger. L'arbitraire de cette contribution variait, comme on sait, suivant les provinces. Dans quelques-unes, elle était établie approximativement d'après l'étendue et le revenu présumé des terres ; elle s'appelait alors *taille réelle*, et c'était la moins arbitraire. Dans d'autres provinces elle était *personnelle*, la qualité, la fortune et l'état apparent des personnes y servant seuls de base aux assesseurs ou répartiteurs. En 1256, saint Louis avait fait un règlement portant qu'il serait élu trente ou quarante *hommes*, par le conseil des prêtres, bourgeois et prud'hommes, et que ces élus choisiraient, ou parmi eux, ou dans la communauté, les douze plus capables d'asseoir la taille. Sous Charles VII seulement, la permanence de l'armée entraîna la permanence de l'impôt, et cette innovation fut accueillie avec plaisir à cause de la sécurité qui en ré-

sulta pour le peuple. Le règlement de 1596 eut pour but de réprimer les nombreux et criants abus auxquels la répartition des assesseurs et les poursuites des huissiers et sergents des tailles donnaient lieu. Parmi ces abus il en est un que les formes si exactes de la comptabilité actuelle feront surtout trouver étrange. A cette époque, les receveurs des tailles remplissaient aussi l'office des payeurs; pour simplifier leurs opérations, ils avaient pris l'habitude de payer les créanciers de l'Etat avec des quittances de rôles qui, par le fait, devenaient de véritables mandats pouvant circuler de main en main. Lorsque ces quittances étaient payées sans difficulté, ce mode de recouvrement pouvait n'avoir que des inconvénients de peu d'importance; mais il en était rarement ainsi, et alors des frais écrasants venaient aggraver la position des pauvres diables qui n'avaient pu acquitter le principal.

Et tout n'était pas là. Au mois de janvier 1598, Sully, devenu alors tout-puissant, fit rendre un édit sur les exemptions et affranchissements de la taille, où on lit ce qui suit: « D'autant plus « les charges et impositions ont été augmentées, d'autant plus « les riches et personnes aisées contribuables à nos tailles se sont « efforcés de s'en exempter; les uns, moyennant quelque légère « somme de deniers, ont acheté le privilége de noblesse; au- « tres, pour avoir porté l'épée durant les troubles, l'ont indu- « ment usurpé et s'y conservent par force et violence, etc., etc. » Ainsi, le privilége engendrant le privilége, quiconque était riche ou avait une charge lucrative n'était pas soumis à l'impôt direct. De là, suivant l'édit, « foule, oppression et totale ruine des su- « jets qui payaient la taille. » La conclusion de cet édit fut qu'à l'avenir tous ceux de condition roturière seraient sujets à la taille et taxés proportionnellement à leurs moyens. Mais le mal était trop grand pour disparaître au premier effort. Au mois de mars 1600 parut un règlement général sur les tailles. Le préambule de ce règlement contient les paroles suivantes, qu'on me saura gré de citer: « Aussitôt qu'il a plu à Dieu de mettre ce « royaume en repos, nous avons jeté les yeux avec larmes de « pitié sur notre pauvre peuple appauvri et presque réduit à la « dernière ruine par les plaies de plusieurs années que la cala- « mité et longueur de la guerre lui a faites, et mis tout notre soin « à chercher les moyens de diminuer les tailles et autres impo- « sitions qui se lèvent sur lui, plus désireux d'acquérir le nom

« de père du peuple, lui faisant du bien, que de laisser quelque « souvenance à la postérité d'autres titres plus spécieux et plus « élevés, que nos périls et labeurs nous auraient pu faire mé- « riter. » Ce noble langage, cette franchise, unique peut-être dans les documents officiels, attestent en même temps la détresse du royaume et la paternelle sollicitude de Henri IV et de Sully. Depuis, toutes les fois que de nouvelles ordonnances sur les tailles ont été rendues, elles n'ont eu pour but, on peut le dire, que de remettre en vigueur, à peu de modifications près, les dispositions négligées du règlement de 1600.

Mais ce n'était rien d'avoir mis des bornes à la rapacité des receveurs, huissiers et sergents des tailles. Il y avait d'autres exacteurs à atteindre, et parmi ceux-là étaient précisément la sœur même du roi, les princes du sang, les gouverneurs des provinces. A la tête de ces derniers se trouvait le duc d'Epernon, qui, en sa qualité de gouverneur du Poitou, surchargeait cette province d'une foule de petits droits évalués à 60,000 écus. Une fois bien convaincu de ces exactions, Sully fit préparer un arrêt portant défense, sous les peines les plus sévères, de rien exiger du peuple sans une ordonnance en forme émanée du roi. Prévenu du jour où l'arrêt devait être discuté, le duc d'Epernon jura qu'il l'empêcherait de passer. Une scène des plus étranges eut lieu à cette occasion en plein conseil. A la suite d'une explication fort vive, le duc d'Epernon et Sully portèrent la main à leurs épées ; on les sépara, et les autres membres du conseil les firent sortir de la salle des séances, chacun par une porte opposée. Le roi était alors à Fontainebleau. En apprenant cette scène, il se hâta d'écrire à Sully pour lui offrir d'être son second ; mais l'affaire ne fut pas poussée si loin, et l'arrêt qui avait causé ce démêlé reçut son exécution.

Une amélioration d'une autre nature souleva bientôt de nouvelles clameurs. Henri IV remboursait tous les ans des sommes considérables à la reine d'Angleterre, au comte palatin, au duc de Wurtemberg, au duc de Florence, aux Suisses, à la république de Venise, à la ville de Strasbourg, qui l'avaient aidé de leurs troupes et de leur or pour conquérir son royaume. Enfin, les principaux chefs de la Ligue, les ducs de Mayenne, de Lorraine, de Nemours, de Joyeuse, de Montpensier, de Mercœur, d'Epernon, les Villars, les Biron, les Villeroi et tant d'autres, outre les gouvernements et commandements qu'on leur

laissa, avaient exigé du roi, pour faire reconnaître son autorité dans les villes où ils tenaient encore, des indemnités qui s'élevèrent à 32 millions. Ainsi, l'on peut dire que Henri IV fut obligé d'acheter d'eux, aux dépens du peuple, une grande partie de la France. Or, le Trésor royal étant toujours à sec, grâce à la multitude des receveurs et trésoriers interposés entre lui et les contribuables, les principaux créanciers de l'Etat avaient obtenu de se faire payer sur le lieu même où s'effectuait la recette, au moyen de délégations sur les tailles ou autres impôts. « A-t-« on jamais vu, dit à ce sujet Sully, un abus plus pernicieux et « en même temps plus honteux, que de laisser ainsi tout le « monde, et particulièrement les étrangers, mettre la main dans « les finances de l'Etat, et des monopoliseurs de toutes nations « multiplier les usures et les persécutions de la manière la plus « criante, en s'arrogeant impunément une partie de l'autorité « royale ! » La répression de ce désordre ne se fit pas attendre longtemps. En 1598, un édit, le plus utile et le plus courageux peut-être de tous ceux que Sully ait fait rendre, défendit à tous étrangers et naturels, princes du sang et autres officiers, de lever aucun droit, à quelque titre que ce pût être, sur les fermes et autres revenus de l'Etat, leur enjoignant de s'adresser dorénavant au Trésor royal pour le payement de leurs pensions et arrérages. Et, malgré les récriminations qu'il provoqua de toutes parts, l'édit fut aussi exécuté.

En même temps Sully apportait une attention minutieuse aux détails de la comptabilité. Cette partie de l'administration était alors dans un incroyable chaos. Non-seulement on ne dressait pas un compte annuel des recettes et des dépenses publiques, mais il n'existait pas même de formules de registres ou d'états pour les divers officiers du Trésor, plus nombreux alors qu'aujourd'hui. Chacun d'eux présentait ses comptes dans une forme spéciale, comme il l'entendait, c'est-à-dire le plus obscurément possible. A très-peu d'exceptions près, tous les prédécesseurs de Sully s'étaient appliqués à cacher aux princes les véritables ressources du royaume et le mécanisme à l'aide duquel l'impôt arrivait dans les coffres du Trésor. C'était un moyen de se rendre nécessaire, indispensable ; mais cela était cause que l'administration des finances était toujours entourée de mystères, et le peuple y croyait voir encore plus de dilapidations qu'il n'y en avait peut-être en réalité. Sully, il faut le

dire à sa gloire, fit tout le contraire de ses prédécesseurs et d'un grand nombre de ses successeurs. A force de soins et de travail, il parvint à dresser des états que ses collègues du conseil furent eux-mêmes obligés d'approuver et au moyen desquels le roi étudia les finances sérieusement et sans ennui.

C'est sans contredit un noble mérite de rendre d'excellents édits, mais il en est un plus grand encore et qui demande un rare courage : c'est celui de les faire exécuter. Ce courage, Sully le possédait à un haut degré. Un receveur général du Languedoc, nommé Palot, avait été convaincu de concussion ; il le destitua. Un autre, du nom de Jousseaume, s'était enfui à Milan avec les fonds de l'Etat; Sully obtint son extradition et le fit pendre : « Attendu, ce sont ses paroles, que toute action capable « d'entraîner avec soi la ruine d'une infinité de familles ne peut « être punie trop sévèrement. » En même temps, on faisait le procès à un grand nombre de trésoriers, receveurs, traitants et partisans. Celui du traitant Largentier fit alors beaucoup de bruit. Ce Largentier disait un jour à Henri IV qu'un voyage à Fontainebleau lui avait coûté 10,000 écus. « Ventre-saint-« gris! s'écria le roi. — Oui, Sire, mais c'est que j'ai fait pren-« dre le modèle des frontispices de votre maison, pour en faire « de pareils à une des miennes que j'ai en Champagne. » Peu de temps après Largentier fut arrêté et mis au Châtelet. « Comment, dit le roi à cette nouvelle, veut-il prendre aussi le « modèle des frontispices du Châtelet ! » En 1601, Sully fit établir une Chambre de justice chargée d'examiner la gestion de tous les gens *de plume et de finances* qu'il soupçonnait de malversation. Il voulait même qu'on ne se contentât pas de leur *faire rendre gorge à tous*, et que l'on infligeât des peines afflictives aux plus coupables. Mais ici ses bonnes intentions échouèrent devant un obstacle qu'il ne lui était pas donné de vaincre. En effet, les plus compromis achetèrent, en sacrifiant une minime partie de l'argent qu'ils avaient volé, la voix de leurs juges, et ceux-là seuls qui ne purent en faire autant, c'est-à-dire les moins riches et les moins répréhensibles peut-être, furent condamnés à des restitutions. Quelques années plus tard, et à deux reprises, le roi voulut de nouveau, contrairement à l'avis de Sully, se procurer quelques ressources par le même expédient; mais les mêmes intrigues, les mêmes moyens de corruption furent mis en œuvre et amenèrent les mêmes résultats. «Les pauvres grimme-

« lins et larronaux, dit Sully, payèrent pour les grands voleurs « et brigands auxquels il fallait qu'on s'adressât. »

Qui ne connaît la discussion qu'il eut à soutenir avec le comte de Soissons et la duchesse de Verneuil au sujet d'un droit de 15 sols par ballot que le roi leur avait permis d'établir sur toutes les marchandises sortant du royaume, à condition que ce droit n'excéderait pas 50,000 écus? Après avoir prouvé au roi que le droit s'éleverait à 100,000 écus et qu'il ruinerait en outre l'industrie des lins et des chanvres dans plusieurs provinces, Sully lui fit observer que, s'il ne s'arrêtait pas dans la voie où l'on cherchait à l'entraîner, le commerce, auquel on n'apporte pas impunément les plus légers obstacles, serait bientôt entravé par toutes sortes de monopoles. En dépit des insolences de la duchesse de Verneuil et des menaces du comte de Soissons, le droit de 15 sols par ballot ne fut pas accordé. Toutefois, malgré la constante opposition de Sully, une multitude de petits impôts furent établis, au bénéfice des personnages les plus puissants de la cour, pendant le règne de Henri IV, et l'un des premiers actes de la régente fut d'en supprimer quarante-cinq d'une seule fois pour se populariser. Il est vrai qu'ils furent bientôt rétablis et même aggravés.

Deux arrêts d'une grande importance sur le taux de l'intérêt et sur l'exportation des monnaies avaient paru en 1601. Le premier n'a obtenu que des éloges. Déjà, en 1572, un édit avait fixé le maximum de l'intérêt à 6 pour 100; mais le grand nombre des emprunts faits par l'Etat depuis cette époque et l'abus de l'aliénation du domaine, moyennant des rentes constituées, avaient porté l'intérêt au denier 10 ou 12, c'est-à-dire à 10 pour 100 environ. De là, impossibilité pour la noblesse et pour la propriété de trouver de l'argent, celle-là pour racheter ses terres, celle-ci pour les exploiter. Sully avait cru reconnaître en outre que l'élévation de l'intérêt « empêchait le trafic et « commerce auparavant plus en vogue en France qu'en aucun « autre Etat de l'Europe, et faisait négliger l'agriculture et ma« nufacture, aimant mieux plusieurs sujets du roi, sous la faci« lité d'un gain à la fin trompeur, vivre de leurs rentes en oisi« veté parmi les villes, qu'employer leur industrie avec quelque « peine aux arts libéraux ou à cultiver leurs héritages. » Le nouvel arrêt fixa le taux de l'argent au denier seize (un peu plus de 6 pour 100) et enjoignit aux notaires de ne plus dresser

de contrats à un taux plus élevé, sous peine d'être suspendus ou même dépossédés de leurs charges.

Il s'en faut de beaucoup que les opérations de Sully sur les monnaies aient obtenu la même approbation des économistes et des historiens. Les monnaies, dont l'administration est si facile aujourd'hui qu'elle se fait à ciel ouvert et sans arrière-pensée de fraude, ont été pendant longtemps, en France et partout, un sujet de ruine pour les peuples, d'exactions et de fausses mesures de la part des gouvernements. Le Dante a énergiquement surnommé Philippe le-Bel le faux-monnayeur. Malgré les fâcheuses conséquences des altérations précédentes, Philippe de Valois, le roi Jean, Charles VI et Charles VII affaiblirent de nouveau les monnaies, en se retranchant toujours, il est vrai, derrière la raison d'Etat. Sous les règnes suivants, on eut recours à un autre expédient : on modifia la proportion de l'or à l'argent, non plus en secret et frauduleusement, comme autrefois, mais en vertu d'un édit royal. Il en résultait des refontes forcées, sur lesquelles le roi prélevait un droit de seigneuriage assez considérable, sans compter les droits de fabrication. D'après le *Traité des Monnaies* de Henri Poulain, au commencement du XVIIe siècle, la proportion de l'or à l'argent était en Espagne de 1 à 13 $\frac{1}{3}$, en Angleterre de 1 à 13 $\frac{19}{40}$, en Flandre de 1 à 13 $\frac{85}{395}$, en Allemagne de 1 à 12 $\frac{1}{6}$; en France, la proportion était de 1 à 11 $\frac{1}{6}$. Il semblait donc, au premier abord, que la France fût, en ce qui concernait les monnaies d'or, la dupe des autres puissances. Cependant, comme cette plus-value de l'or français était connue de tous, et particulièrement du commerce, celui-ci, comme on pense bien, rétablissait l'équilibre au moyen des échanges. Sully partagea sur cette question toutes les erreurs économiques de son temps, et ne comprit pas que l'or, lui aussi, est une marchandise. Il est triste de le voir se glorifier d'avoir un jour fait saisir la valeur de 48,000 écus en pièces d'or que l'on envoyait en Espagne. Cette saisie, opérée en vertu d'une ordonnance de 1536 qui venait d'être remise en vigueur, fut aussi contraire aux règles de la saine économie politique qu'injustement et arbitrairement partagée, car, après avoir prélevé 72,000 liv. pour lui, le roi fit donner 25,000 liv. aux dénonciateurs de la fraude, et abandonna à Sully les 47,000 liv. qui restaient, en lui promettant de lui laisser à l'avenir la totalité des captures. Ceci se passait en 1601. L'année suivante, on prit le parti, pour remédier à

la différence de proportion entre les monnaies étrangères et françaises, d'élever d'un douzième la valeur courante des dernières. Ce moyen lui-même fut insuffisant, puisque, peu d'années après, l'écu d'or au soleil, taxé 65 sols, avait cours pour 75 sols. Mais c'est surtout en 1609 que les esprits se préoccupèrent le plus vivement des opérations relatives aux monnaies. Voici à quel sujet. Depuis quelques années un sieur de Bagarris sollicitait l'autorisation d'établir deux nouveaux hôtels des monnaies et d'y faire frapper 820,000 livres en espèces de cuivre ou billon sur lesquelles il proposait de graver, au moyen d'un proéédé nouveau, les exploits du roi. Outre les droits de seigneuriage qu'il y aurait eu à percevoir, cette dernière partie du projet séduisit le roi, et il l'aurait sans doute mis à exécution si la Cour des monnaies n'eût pas protesté avec la plus louable persévérance, se fondant sur ce que la monnaie de cuivre et de billon était déjà trop abondante dans le royaume, qu'elle ne valait pas le tiers de sa valeur courante et qu'on la ferait tomber à vil prix si l'on en mettait en circulation une quantité plus considérable. Vers cette époque, dit L'Estoile, le roi demanda à l'un de ceux qui le sollicitaient avec le plus d'instance pour l'affaire des monnaies (sans doute le sieur de Bagarris) de quel pays il était. « Je suis de Périgord, répondit ce vilain. — « Ventre-saint-gris ! repartit le roi, je m'en suis toujours douté ; « car en ce pays-là ce sont tous faux-monnayeurs. »

Un autre motif d'inquiétudes et d'agitations fut un édit du mois d'août 1609 qui dépréciait fortement les monnaies étrangères, et défendait itérativement, sous peine de confiscation, d'amende et de prison, de transporter hors du royaume de l'argent monnayé ou non monnayé. Cet édit, passablement draconien, eut contre lui non-seulement le peuple, mais le commerce entier, la Cour des monnaies et le Parlement. Ce dernier le rejeta en disant : *Nec debemus, nec possumus.* Avant de se prononcer, il avait mandé les conseillers des monnaies. Un d'entre eux ayant opiné vertement contre l'édit : « *Non in parabolis iste locutus est nobis*, » dit alors le premier président de la cour, dans ce beau latin de Faculté que Molière a si justement ridiculisé depuis. Vainement Sully essaya d'influencer le premier président en lui disant que « le roi ne pouvait estimer injuste ce qui accommodait ses affaires. » Le peuple, le commerce, la Cour des monnaies finirent par triompher, et l'édit ne fut pas enregistré.

Nous voici arrivés à la plus importante des réformes exécutées par Sully, à la révision de la dette publique, qu'il fit en 1604. On sait que l'origine des rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris remonte à François Ier.

Ce prince en créa,	en cinq fois,	au denier 12,		75,416 l.
Henri II,	—	en trente fois,	—	543,816
François II,	—	en quatre fois,	—	83,000
Charles IX,	—	en vingt-sept fois,	—	1,794,000
Henri III,	—	en sept fois,	—	932,000
			Total.	3,428,232 l.

Cependant, des remboursements avaient eu lieu, et au commencement du règne de Henri IV les rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris ne s'élevaient qu'à 2,038,955 liv.

Mais il s'en fallait de beaucoup que ces rentes fussent les seules à servir ; il y en avait encore sur les tailles et sur la plupart des revenus locaux. La France devait en outre, pour frais de la guerre, arrérages de rentes, dépenses du roi Henri III, etc., la somme énorme de 296,620,252 liv. Les revenus ordinaires atteignant à peine 30 millions, l'intérêt seul de la dette en eût donc absorbé la majeure partie. Convaincu de l'insuffisance des ressources existantes et de l'exagération de la plupart des rentes constituées, Sully recourut à une mesure violente, énergique : il donna, sous un gouvernement absolu, le premier exemple d'une réduction en quelque sorte révolutionnaire des rentes de l'Etat. Le règlement qu'il fit à ce sujet est une des pièces les plus essentielles de ses Mémoires. Jamais, on peut le dire, même au plus fort des crises financières qui se sont renouvelées si souvent en France depuis cette époque, aucune administration, aucune assemblée n'a taillé dans le vif d'une main plus ferme, plus hardie. Ce règlement constate qu'il existait alors vingt natures de rentes, et porte qu'à l'avenir toutes les rentes sur les domaines, aides, gabelles, tailles, etc., etc., ne pourront être payées qu'avec les fonds provenant des impôts sur lesquels elles auront été établies, ce qui était alors un excellent moyen pour empêcher qu'on chargeât ces impôts de nouvelles constitutions. Les seules rentes, et elles étaient en très-petit nombre, qui avaient donné lieu à un versement intégral de fonds, furent servies au denier 18; d'autres n'eurent que le denier 20 ou 25.

Plusieurs furent remboursées, après déduction des intérêts payés jusqu'alors. Enfin, quelques-unes donnèrent même lieu à des restitutions: c'étaient celles dont des particuliers, des villes ou communautés s'étaient emparés sans titre. Cette révision procura une économie de 6 millions de rentes. Dans ses *Considérations sur les finances de la France*, Forbonnais fait à ce sujet quelques observations de la plus grande importance, et qu'on ne saurait trop recommander aux méditations des grands pouvoirs de l'État. « Par les aliénations perpétuelles, dit-il, on « était parvenu à faire payer au peuple le double de ce que « le maintien de la société exigait.... Pour sortir d'une pareille « position, il est peu d'expédients à choisir. Lorsqu'une fois « le peuple est parvenu à payer tout ce qu'il peut porter d'im- « pôts, et qu'en même temps l'Etat en emploie la moitié ou seu- « lement un tiers à répondre à d'anciens engagements, il est « impossible d'accorder aucun soulagement, ni de ramener « l'ordre dans les affaires sans recourir à l'économie, qui est « une augmentation réelle et solide de revenus, ou sans revenir « contre les engagements contractés. Mais il est presque « toujours dangereux d'employer ce dernier moyen, et il est « souverainement injuste si les engagements sont légitimes. « Aussi la réforme est-elle beaucoup plus facile lorsque le dé- « rangement des affaires a été occasionné par une adminis- « tration infidèle ou relâchée que lorsque le désordre vient « seulement du défaut de principes, de lumière et de bonne « conduite chez les administrateurs. »

On croira sans peine que l'opération sur les rentes provoqua les plus vifs mécontentements. En effet, les moins maltraités voyaient réduire d'un seul coup à 5 et demi pour 100 un intérêt qui leur avait été payé jusqu'alors sur le taux de 9 et demi pour 100. Cependant l'opération était juste en ce sens que l'Etat avait été chargé d'une infinité de dettes abusives, exagérées; elle était indispensable, attendu que le Trésor ne pouvait suffire à payer toutes ces créances, et elle s'effectua rigoureusement en ce qui concernait les rentes locales constituées sur les tailles, aides, etc., etc. Mais il n'en fut pas de même pour les rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Ces rentes se trouvaient entre les mains d'un grand nombre de familles de bourgeoisie qui, pour les avoir achetées à vil prix, n'y tenaient pas moins, surtout depuis que le rétablissement de l'ordre dans les finances

avait permis d'en payer régulièrement les intérêts. A la nouvelle de la réduction qui les menaçait, les rentiers de l'Hôtel-de-Ville se rendirent en masse chez François Miron, prévôt des marchands. Ce François Miron était un homme de cœur et de probité, d'autant plus aimé des Parisiens qu'il consacrait les émoluments de diverses charges dont il était revêtu à faire terminer la façade de l'Hôtel-de-Ville. Il épousa les intérêts des rentiers avec chaleur, écrivit en leur faveur au roi, qui se trouvait à Fontainebleau, et qualifia l'opération en termes fort vifs. Ceux qui n'aimaient pas sa fermeté répétèrent au roi que, dans une allocution séditieuse, le prévôt des marchands l'avait comparé à Néron et lui conseillèrent de le faire enlever de vive force, afin de pouvoir continuer la vérification des rentes. C'était un parti désespéré. En effet, déjà les esprits s'irritaient; les bourgeois de Paris parlaient de s'armer pour protéger leur magistrat menacé, et les souvenirs de la Ligue encore vivants faisaient craindre, à bon droit, les extrémités les plus fâcheuses. Désireux avant tout de maintenir la tranquillité dont jouissait le royaume, Henri IV subordonna l'intérêt lointain, secondaire peut-être, à celui du moment, et donna ordre d'abandonner la révision des rentes de l'Hôtel-de-Ville. Sully ne parle pas des difficultés qu'éprouva de ce côté l'opération des rentes; mais le fait suivant, cité par L'Estoile, indique suffisamment la nature des conseils qu'il dut donner au roi dans cette affaire. François Miron étant mort en 1608, la charge de lieutenant civil qu'il occupait fut sollicitée par son frère, et Sully appuya cette démarche. « Je m'étonne, lui dit le roi, que vous me sollicitiez « pour des gens que vous avez autrefois tant haïs. — Et moi, « Sire, répliqua Sully, je suis encore plus étonné de vous voir « haïr des gens que vous avez autrefois tant aimés, qui vous aiment et qui vous ont rendu de si bons services. » Mais la place fut donnée à un favori de Concini, déjà tout-puissant à la cour.

L'administration de Sully était parvenue à son apogée. Les abus les plus considérables avaient été supprimés, les tailles étaient diminuées d'environ 2 millions, les petits droits avaient également subi une réduction notable, et, grâce à l'ordre qui régnait sur tous les points du royaume, les rentrées, autrefois si difficiles et si lentes, s'opéraient régulièrement. Enfin, une réserve considérable était déjà déposée dans les souterrains de la Bastille, et s'accroissait de plusieurs millions chaque année.

Il eût mieux valu sans doute, avant de faire des provisions pour l'avenir, supprimer ou tout au moins diminuer l'impôt sur le sel, si lourd, si justement odieux alors par suite de l'obligation imposée à chaque famille, à chaque individu, d'en consommer une quantité fixée par les règlements. Sully prétend, il est vrai, qu'un mémoire qu'il remit au roi à cet effet n'eut aucun résultat. « Tant il est difficile, ajoute-t-il, de détruire ce que « la précipitation, l'ignorance et le défaut de vues *dans ces an-* « *ciens, qu'on veut nous donner comme infaillibles*, ont mis de mal « dans les premiers établissements. » Quoi qu'il en soit, c'est au milieu d'une situation financière devenue brillante, en pleine paix, et sans y être contraint par l'impérieuse loi de la nécessité, que Sully a commis ou laissé commettre, ses mémoires se taisent à ce sujet, une faute dont les conséquences ont été incalculables et pèsent encore sur nous. De son avis même, la multitude des offices était la partie la plus vicieuse de l'administration, et pourtant, dans le but d'empêcher les courtisans en faveur de trafiquer à leur profit des charges vacantes, il fut rendu, le 7 décembre 1604, un édit portant que les personnes pourvues d'offices pourraient à l'avenir, moyennant *un droit annuel du soixantième denier de la finance à laquelle ces offices avaient été évalués, les assurer à leurs veuves ou à leurs héritiers, faute de quoi les offices retourneraient au roi après leur mort.* Ainsi, ajoutant l'hérédité à la vénalité des charges, le droit annuel rendait toute suppression d'emplois désormais impossible. Examinons rapidement les règlements relatifs à la rémunération et à la transmission des offices publics, antérieurement à l'édit de 1604.

Jusqu'à Louis XII, tous les emplois furent accordés gratuitement et à vie. Au lieu d'obéir au vœu de son père, dont le projet était, s'il eût vécu, de rembourser le prix des offices vendus dans un moment de détresse, François I[er] trafiqua de tous les emplois indistinctement, et perfectionna cette branche de revenus. Sous les règnes suivants, les abus ne font qu'augmenter. Bientôt, un seul titulaire ne suffit plus pour la même charge, et presque tous les emplois de finances furent confiés à deux et même jusqu'à trois agents que l'on désignait par ces mots : *l'ordinaire, l'alternatif et le triennal.* Une ordonnance de Henri II affecte 20,000 liv. par an au trésorier de l'épargne qui sera en charge, et 10,000 liv. à l'alternatif. Excellent système, on le

voit, pour soulager le peuple ! La même ordonnance enjoint de dresser le rôle de tous les emplois publics et de les faire mettre aux enchères, à l'exception de ceux qui ne rapportent pas plus de 60 écus. En 1574, nouveaux édits, nouvelles invitations aux officiers publics de payer le tiers de la valeur de leurs charges, au moins quarante jours avant la mort, afin d'avoir le droit de désigner leur successeur. Henri III n'était pas un prince à renoncer aux mauvaises traditions; cependant on doit lui savoir gré d'avoir stipulé, dans un édit du mois de juillet 1586, que les offices de judicature n'étaient pas réputés vénaux ni sujets à survivance, et qu'il se réservait la faculté d'en disposer.

Telles étaient les ordonnances en vigueur sur les offices lorsque Henri IV monta sur le trône. Plus tard, en 1596, l'assemblée des notables insista particulièrement sur l'urgence de remédier au désordre causé par l'hérédité des charges, et le roi déféra à ce vœu en décrétant, le 30 juin 1598, « que toutes les survi« vances pour lesquelles il n'avait pas été payé finance seraient « révoquées; quant aux autres, elles le seraient pareillement, et, « pour la finance payée, serait fait augmentation de gages à rai« son du denier 10 à ceux qui en étaient pourvus, laquelle « augmentation cesserait lorsque l'office viendrait à vaquer par « mort. » Puis, six ans après, le roi, changeant complétement de système, établit le droit annuel, pour neuf ans seulement, il est vrai; mais il était évident qu'une fois dans cette voie, il n'y aurait plus moyen de reculer ni de s'arrêter, à moins d'un remboursement, ce qui est toujours la plus difficile des opérations (1). La ferme du droit annuel, qui figure pour une somme de 2,263,751 liv. dans les comptes de recette de 1609, fut donnée à un riche traitant appelé Paulet qui en avait suggéré l'idée, d'où vint au nouvel impôt le nom de *la Paulette*. Ce Paulet, il faut bien le dire, avait une fille fort belle que le roi rencontrait quelquefois chez Zamet, dont le nom se trouve mêlé assez peu honorablement à toutes les intrigues galantes de Henri IV, et qui, de cordonnier à Florence, était devenu successivement domestique de Catherine de Médicis, ami de

(1) Pendant la minorité de Louis XIV, le surintendant d'Emery ayant manifesté l'intention d'abolir le droit annuel, les réclamations du parlement et des officiers publics furent si violentes que la régente se vit forcée de lui ôter la surintendance. Elle lui fut rendue quelques années après. (Amelot de La Houssaye.)

Henri III, surintendant des bâtiments de Henri IV, et le plus riche financier de son temps.

A partir de 1604, une transformation fâcheuse s'était opérée dans le caractère de Sully, dont la grande, l'unique préoccupation parut être depuis cette époque de faire affluer l'argent des provinces à Paris et de remplir les coffres de la Bastille. L'extrait suivant d'une lettre adressée par lui aux trésoriers des finances de Rouen contient de curieux renseignements. « Je « trouve non-seulement les commissaires bien fondés à demander la diminution des impositions, car à la vérité elles sont ex- « cessives, au grand regret du roi et de moi aussi, mais encore « j'eusse été bien d'avis que l'on eût déchargé la province *des « autres sommes qui ne concernent point le service du roi*, les- « quelles, compris les 11,000 écus dont les susdits commissaires « ont déchargé le peuple, montent à 246,380 liv., à savoir pour « les ponts et chaussées, les ponts de Rouen, de Mantes, de « Saint-Cloud, le canal de Seine-et-Loire, etc., etc., toutes les- « quelles sommes ont été augmentées depuis quelques années, « *sans que le roi s'en prévale d'un sol*, mais seulement les pro- « vinces et particuliers, et *peut être que les peuples se passeront « mieux de toutes ces réparations publiques* que d'une décharge si « notable ; car de ne les décharger que de 11,000 écus, les pau- « vres paysans n'en tireront pas grand soulagement (1). »

Quelle fiscalité! N'est-il pas étrange de voir un ministre du royaume, Sully, séparer à ce point les intérêts des provinces de ceux du roi? Une autre pièce non moins importante nous le fait voir sous le même jour; c'est un *Etat de plusieurs et diverses sortes d'avis au moyen desquels il se pourrait recouvrer de grandes sommes de deniers pour le service de Sa Majesté*. Veut-on savoir quels sont ces avis? d'établir de nouveaux impôts sur les denrées, les péages, les hôteliers, messagers à pied ou à cheval, etc., etc., et de créer de nouveaux officiers pour le sel, la taille, les finances (2). La publication de cet état a été, sans contredit, un véritable malheur public, car les successeurs de Sully y ont puisé tour à tour, comme dans un arsenal, l'idée

(1) *Mémoires originaux de Sully*, troisième volume, édition in-4°.

(2) En 1604, au contraire, dans un *Mémoire sur les choses qui peuvent produire de grands désordres et abus*, Sully signalait comme très-nuisibles toutes sortes d'augmentations d'officiers en toutes sortes de charges, toutes créations de Cours souveraines, etc., etc.

d'une multitude d'impôts qu'ils n'eussent peut-être pas osé créer sans cela, et dont ils lui ont laissé la responsabilité. En effet, sur les vingt-quatre articles dont cet état se compose, il n'en est peut-être qu'un seul qui ait été négligé : c'est celui qui propose l'adoption d'un *règlement sur l'abus qui se fait aux carrosses, en réglant ceux qui n'en doivent point avoir*. Une des grandes erreurs de Sully a été de vouloir tout réglementer, même l'agriculture ; entraîné par son système, il voulait que le roi fixât le maximum des prix que les hôteliers et vivandiers du royaume pouvaient exiger des voyageurs. Cette dernière idée lui fut suggérée, du reste, par une assemblée de commerce qui eut lieu à Paris en 1607 (1). Dans un autre état, Sully propose, entre autres expédients, pour le cas où la France aurait à traverser une nouvelle crise, de faire un emprunt forcé de 1,200,000 liv., d'augmenter le prix du sel et de retarder de six mois le payement des rentes. « Que l'on écarte la prévention « respectueuse qu'inspire le nom de Sully, a dit M. de Montyon « à ce sujet, quelle opinion concevra-t-on d'un tel plan ? »

Quant à la plantation des mûriers, l'opposition de Sully tenait à des idées générales qu'il eut toute sa vie sur les fâcheuses conséquences du luxe, auquel il n'épargna ni les épigrammes ni les édits. « Voilà des gens qui portent leurs moulins et « leurs fermes sur le dos, » disait-il en voyant des courtisans couverts de soie et de broderies. Un jour, à la suite d'un édit qui réglait de nouveau, après Charles VII, Louis XI et Louis XII, la qualité des habits et des ameublements, les marchands de soie de Paris allèrent présenter leurs réclamations au roi, qui les adressa à Sully. Le sire Henriot, qui portait la

(1) Elle tint ses séances au Louvre, et recommanda d'abord au roi de favoriser particulièrement la plantation des mûriers, ainsi qu'une manufacture de toiles et cordages d'une grande finesse, fabriqués avec l'écorce des mûriers blancs. Les autres manufactures recommandées au roi furent celles-ci : « Tapisseries de cuir doré ; moulins pour trancher le fer si mince que l'on veult ; « conversion du fer fin en acier ; verreries ; tuyaux et canaux de plomb ; invention nouvelle de blusteaux pour faire bluster plus de farine en une heure « qu'on n'en peut faire en un jour par la façon ordinaire ; tapis de Turquie ; satins de Bruges fabriqués en la ville de Troyes, etc., etc. » Le conseil appela aussi l'attention du roi sur le canal à creuser pour joindre les deux mers « Océane et Méditerranéene, entreprise très-importante et bien plus hardie, » dont l'idée appartient au cardinal de Joyeuse et remonte à 1592. Le conseil signalait en outre *le mauvais état de nos forges et l'infériorité de notre fabrication comparée à celle des pays étrangers*. (*Archives curieuses de l'histoire de France*, par Cimbert et Danjou, règne de Henri IV.)

parole, était, dit L'Estoile, un honnête marchand du temps passé. « Eh! comment, mon bon homme, venez-vous ici vous « plaindre en votre compagnie, lui dit Sully, vu que vous êtes « plus braves que moi ? » Et le retournant de tous les côtés : « Voici du damas, voici du taffetas[1], voici du velours. — Le « valet est plus rude et plus glorieux que le maître, » dirent en sortant les marchands de soie de Paris.

Dans la guerre qu'il faisait au luxe, Sully s'appuyait, on est obligé d'en convenir, sur des raisons d'une grande force, bien qu'elles soient tombées plus tard dans un complet discrédit. Au commencement du XVIIe siècle, la France tirait d'Italie une grande partie des étoffes de soie dont elle faisait usage, et c'est pour se soustraire à ce tribut que Henri IV protégea la culture du mûrier. « Quelle fantaisie vous a pris, disait-il un jour à « Sully, de vous opposer à un dessein si propre à embellir le « royaume et à détruire l'oisiveté parmi le peuple? » Sully répondit à cela que la France avait été si bien favorisée par la nature que, l'Égypte exceptée, c'était le pays le mieux pourvu de toutes les productions nécessaires pour faire le bonheur véritable des populations. En effet, elle produit du blé, du vin, du sel, du lin, du chanvre et des laines, c'est-à-dire de quoi nourrir et habiller tous ses enfants. Il ne s'agissait donc, pour les rendre heureux, que de tirer de son sein les trésors qu'il renferme et de leur ménager une facile circulation. Partant de ce principe, Sully regrettait que l'on encourageât le commerce extérieur, principalement celui des marchandises de luxe, qu'il eût voulu voir frappées de droits d'entrée considérables. Il voulait en outre que tous les Français tournassent leurs efforts du côté de l'agriculture, qui, dans beaucoup de provinces, languissait faute de bras. Suivant lui, la culture du mûrier énerverait les paysans, les rendrait bien moins propres qu'autrefois aux durs travaux de la guerre, et introduirait peu à peu dans les villes un luxe ruineux pour les familles. Au lieu de cela, il proposait d'interdire l'usage des diamants, des pierreries, des statues, des tableaux, à certaines classes, et de modifier le faste écrasant des gens de robe et de finance. « Sont-« ce là, dit le roi, les bonnes raisons que vous avez à m'ap-« porter? J'aimerais mieux combattre le roi d'Espagne en trois « batailles rangées que tous ces gens de justice, d'écritoire et « de ville, et surtout leurs femmes et filles, que vous me jet-

« teriez sur les bras avec vos bizarres règlements. — Vous le « voulez, Sire, répliqua Sully, je ne vous en parlerai plus; mais « le temps et la pratique vous apprendront que la France n'est « pas faite pour ces colifichets. » L'expérience a prouvé depuis que la France est au contraire le royaume des colifichets.

Pour prix des services qu'il en reçut, Henri IV témoigna toute sa vie à Sully une amitié vive, à peine troublée, à de rares intervalles, par un nuage que dissipaient bien vite quelques mots d'explication. Successivement, il le nomma surintendant des finances, gouverneur du Poitou, grand-maître de l'artillerie, gouverneur de la Bastille, surintendant des bâtiments, grand-voyer de France. Sully conserva toutes ces charges jusqu'en 1610, et il en a lui-même évalué le revenu annuel à 100,000 livres, auxquelles il fallait ajouter une somme à peu près égale de cadeaux et de gratifications que lui donnait le roi. Or, comme il appliquait à la conduite de sa maison les mêmes principes d'ordre et d'économie qui faisaient la base de son système administratif, Sully put acheter, au bout de quelques années de faveur, des terres considérables, dont le produit paraît avoir porté son revenu annuel à 400,000 livres. Certes, ce n'était pas là du désintéressement; aussi, cette immense fortune servait souvent, non sans raison, de texte aux attaques de ses ennemis.

Le même coup qui trancha la vie de Henri IV mit fin à la faveur du surintendant. Toutefois, Sully ne se retira définitivement qu'au mois de janvier 1611. Déjà, depuis quelque temps, chaque séance du conseil voyait se renouveler des luttes violentes où il avait pour adversaires Villeroy, Sillery, le président Jeanin, les ducs de Nevers, de Bouillon, d'Epernon, Concini, la régente et toutes ses créatures. Celui qui avait déchiré une promesse imprudente faite par Henri IV à une de ses maîtresses n'était pas homme à se laisser intimider; mais le torrent fut plus fort que lui, et il lui fallut céder à d'autres, avec un regret bien excusable sans doute, la garde de ces 41 millions laborieusement entassés au prix de sa popularité. La principale cause de sa disgrâce fut le refus fait à la régente de signer une *ordonnance de comptant* (1) de plus de 900,000 livres

(1) C'étaient des ordonnances que la Chambre des Comptes n'était pas appelée à vérifier. Elles ont donné lieu à de graves abus qui, suivant l'usage, ont

que l'on prétendait avoir été touchées par le roi de son vivant. Sully tint ferme, assurant que jamais le roi n'avait touché une somme aussi considérable en une seule fois, et l'ordonnance ne fut pas signée ; mais ni la régente ni Concini n'oublièrent cet échec, et à partir de ce jour ils travaillèrent à remettre les clefs des coffres de la Bastille à des mains plus complaisantes. Ils furent bientôt satisfaits. Au commencement de 1611, Sully, découragé et poussé à bout, se défit d'une partie de ses charges et quitta Paris.

La caricature n'est pas une invention nouvelle en France. L'Estoile rapporte dans son journal qu'à cette époque on fit « un plaisant tableau où M. de Sully était représenté nageant « dans l'eau jusqu'au cou, et ayant sous les aisselles deux ves- « sies que deux jésuites s'efforçaient de crever pour le faire « aller au fond. » Mais une caricature ne prouve rien. Le même chroniqueur ajoute que « la disgrâce de M. de Sully était « plainte de peu de personnes à cause de sa *gloire*. » Lisez, de sa rudesse, de son orgueil. En effet, Sully, protestant austère, manquait essentiellement de cette bonté d'âme, de cette bienveillance toute catholique si nécessaires aux hommes armés d'un grand pouvoir. C'est ce qui explique en partie le grand nombre de ses ennemis ; car le même ministre, dont le nom est aujourd'hui le plus populaire en France, était, vers les derniers temps de son administration, devenu odieux, non-seulement à la cour, mais au peuple des campagnes, qui arrachait avec colère, en haine de lui, les ormeaux qu'il avait fait planter au bord des routes. Nous verrons plus tard la même impopularité poursuivre jusqu'aux restes mortels du grand Colbert.

Sully survécut trente ans à sa sortie des affaires. En 1634, Louis XIII le nomma maréchal de France. Il avait alors soixante-quinze ans. Retiré tour à tour dans ses terres de Sully, de la Chapelle-d'Angillon, de Rosny, et principalement de Villebon, il

encore été grossis. Henri IV jouait beaucoup. Toutes les sommes qu'il perdait, ainsi que celles données par lui en cadeau, figuraient sur des comptants. Le cardinal de Richelieu voulut supprimer ces ordonnances; mais il n'y réussit pas, et sous le règne suivant elles s'élevèrent à des sommes considérables. Il est vrai que, pour éviter les lenteurs de la vérification, on y comprenait les dépenses faites pour les hôpitaux, pour l'intérêt de certains emprunts, pour la maréchaussée, les haras, etc., etc. En 1779, il y eut plus de 116 millions d'ordonnances de comptant; mais Necker les réduisit à l'indispensable, et elles ne dépassèrent pas 12 millions en 1788.

donnait du travail à tous ceux qui voulaient travailler, fondait des hôpitaux, relevait des églises. Son état de maison était majestueux, imposant, presque royal. C'étaient des écuyers, des gentilshommes, des pages, des compagnies de gardes française et suisse avec leurs officiers. De son côté, la duchesse de Sully avait ses dames et ses demoiselles d'honneur. Au moment où il sortait pour la promenade, une grosse cloche se faisait entendre, et toute sa maison se plaçait en haie, depuis le bas de l'escalier jusqu'à son appartement. De temps en temps, on le voyait prendre une médaille qu'il portait toujours à son cou, la contempler et l'approcher de ses lèvres : c'était un portrait de Henri IV. Quelle magnificence! quelle grandeur! Ainsi, avant de s'éteindre en France, la puissance féodale jetait un dernier éclat dans la personne du duc de Sully et sous les yeux mêmes du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire des deux hommes qui lui avaient porté, chacun avec les moyens d'action que lui fournirent son caractère et son époque, les plus terribles coups.

Sully n'avait pas signalé toute sa vie, avec l'énergie qu'on a vue, les funestes effets du luxe des habillements et de la mode pour en accepter lui-même le joug. Louis XIII l'ayant mandé à la cour, il y vint habillé comme il s'habillait du temps de sa puissance, sans faste, simplement, à l'ancienne mode. Au bout de quelques instants, il remarqua autour de lui de jeunes courtisans qui paraissaient rire de son habillement. « Sire, dit-il « alors à voix haute, je suis trop vieux pour changer d'habitude « sur rien. Quand le roi votre père, de glorieuse mémoire, me « faisait l'honneur de m'appeler auprès de sa personne pour « s'entretenir avec moi de ses grandes et importantes affaires, « au préalable, il faisait sortir les bouffons. » Et le roi fit en effet sortir les bouffons.

Mais, depuis la mort de Henri IV, les conseils de Sully furent toujours sans influence, notamment pour ce qui concernait l'administration des finances. On a vu qu'à cette époque 41 millions étaient déposés à la Bastille. Six ans après, le trésor royal était épuisé et la régente se voyait obligée, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses qui augmentaient chaque jour, de convoquer les états généraux, dont l'approbation lui était indispensable pour établir de nouveaux impôts.

PIERRE CLÉMENT.

DES JÉSUITES

PAR MM. MICHELET ET QUINET.

On a profité, on le sait, jusqu'à l'abus, des fautes commises par plusieurs écrivains catholiques dans les discussions récentes. Ces fautes ne nous affligent pas seulement comme de simples erreurs de tactique, et aujourd'hui moins que jamais nous ne craindrons de le dire, les déplorables scandales dont elles ont été suivies font peser une grave responsabilité sur ceux qui ont à se les reprocher. Cependant si, nous abaissant au point de vue de nos adversaires, nous ne voulions y voir que des erreurs de tactique, il faudrait l'avouer, le livre que nous avons devant nous les aurait complétement effacées. Quand MM. Michelet et Quinet se seraient fait un point d'honneur de nous fournir une éclatante revanche et de nous rendre l'avantage de l'offensive, ils n'auraient pu mieux réussir ; et, s'il nous était permis de ne pas gémir des coups aveugles qu'ils ont portés aux choses pour nous les plus saintes, nous les remercierions cordialement du service qu'ils nous ont rendu.

Il faut donc parler de leur livre ; mais, au moment de remplir cette tâche, un scrupule nous arrête. On peut, il est vrai, se réjouir de voir, à une cause que l'on croit mauvaise, d'aussi imprudents amis que ces messieurs ; mais jusqu'à quel point nous est-il permis d'accepter ces professeurs comme nos vrais adversaires ? Nous nous étions accoutumés à regarder MM. Michelet et Quinet comme des natures au fond généreuses, portant même dans leurs erreurs les plus regrettables une sorte de bonne foi désintéressée et naïve qui désarme la sévérité. Lors-

que nous considérons la tournure particulière et les habitudes de leur esprit, il nous est plus difficile encore de les regarder comme des antagonistes sérieux. Nous ne voulons pas être injustes envers eux, et nous aurions assurément mauvaise grâce à contester les preuves diverses de talent qu'ils ont données; mais, parmi les contemporains, on chercherait vainement des écrivains ou des professeurs plus impropres qu'eux à la lutte dans laquelle ils se sont si témérairement précipités. Dans le mouvement philosophique, littéraire ou politique de ce temps, qui nous dira où et comment, dans quelle école ou dans quel *cycle*, pour parler la langue de M. Michelet, on peut les classer? Avec qui marchent-ils ou qui les suit? Que veulent-ils ou qui les comprend? un mot est toute leur philosophie : la liberté de penser; et Dieu seul sait ce qu'ils mettent de pensée sous ce mot. En politique, ce qu'on connaît de leurs idées, c'est encore un mot : la révolution; mot aussi sonore et non moins vague, mais qui couvre ici, au lieu du vide de la pensée, la confusion des tendances les plus contraires. Des esprits éminents, parmi lesquels, dans des camps divers, on nomme tout de suite Mme de Staël, Benjamin Constant, M. de Broglie, M. de Barante, M. Cousin, M. Bautain, M. de Cazalès, ont traversé la littérature et la philosophie allemande sans rien perdre, ce semble, du bon sens ni du bon goût français. Est-ce la faute de l'Allemagne? je n'ose prononcer; mais il est de fait que le génie germanique n'a reflété, au contraire, sur MM. Michelet et Quinet que sur ses aspects les plus nébuleux et ses formes les plus étranges. Nous voudrions attribuer à ces influences exotiques les hallucinations de symboles qui, dans les écrits de M. Michelet, font souvent descendre la grave et sévère histoire aux bizarres enfantillages du conte fantastique. (On dit, c'est un spirituel correspondant de *la Gazette d'Augsbourg* qui nous l'apprend, qu'au quartier Latin le surnom de M. Symbole en est resté à l'excentrique professeur.) Si M. Michelet tient le symbole du mauvais germanisme, M. Quinet lui doit le mythe. M. Quinet a commencé le culte du mythe dans *Ahasvérus;* il s'est mis ensuite à versifier pour idéaliser *Napoléon* en mythe; puis il est remonté jusqu'au mythe de *Prométhée* pour se perdre enfin à l'origine de tous les mythes dans le *Génie des religions*. Je le répète, peut-on après cela prendre au sérieux MM. Michelet et Quinet se jetant à l'improviste dans

l'une des questions politiques et religieuses les plus pratiques? *Grande locuturi nebulas Helicone legunto*, serait-on plutôt tenté de leur dire en les renvoyant, avec un sourire, au mythe et au symbole. Ils se sont évidemment égarés, ou, pour parler plus exactement, on les a égarés. Est-ce bien à eux en effet que remonte la responsabilité de leurs leçons et de leur livre? La diversion que d'un élan ils ont poussée aux derniers excès, d'autres ne l'avaient-ils pas conçue? De cette belle invention des Jésuites, est-ce à MM. Michelet et Quinet qu'appartient l'honneur, à MM. Michelet et Quinet que reviendra le profit? Disons-le franchement : ceux qui ont encouragé les leçons, ceux qui ont prôné le livre dans leurs journaux, ceux-là, c'est-à-dire les habiles et les tacticiens de l'Université, sont les vrais coupables. Le livre de MM. Michelet et Quinet n'a de valeur à nos yeux que celle que lui donnent les encouragements, on en conviendra, très-peu dissimulés, qui l'ont, pour ainsi dire, endossé.

Examinons donc de près, et à ce point de vue, nous le reconnaissons, mais à ce point de vue seulement, ce livre en vaut la peine, examinons de près ce qu'applaudissent, recommandent et propagent les hommes et les journaux de l'Université. Lorsque l'Université s'appuie sur l'émission de pareilles doctrines, comment n'y aurait-il pas chez ses professeurs émulation à les propager; et, qu'on nous passe l'expression, comment chaque collége n'aurait-il pas son Michelet ou son Quinet au petit pied? C'est en effet ce qui arrive, et M. le chanoine Desgarets, dans son livre contre lequel on a tant crié, et dont nous ne nous faisons pas solidaires, n'a pas entendu établir autre chose.

Si quelque chose ressort clairement du livre *des Jésuites*, c'est que, sous prétexte de jésuitisme, le Catholicisme seul y est sérieusement attaqué dans ses principes fondamentaux et dans ses représentants de tout ordre. Nous demandons au lecteur la permision de l'établir par des citations complètes, de manière à rendre impossible à la mauvaise foi la plus effrontée de le nier. Un journal protestant a dit que « *le jésuitisme n'est que le Catholicisme concentré, de même que le Catholicisme n'est que le jésuitisme étendu.* » On ne pourrait mieux exprimer, en une phrase, le sens du livre de MM. Michelet et Quinet. Dans les réclames, et souvent aussi, je le sais, dans le volume, on s'efforce de maintenir une distinction que l'on rend bientôt illusoire, tant elle est élastique et flottante, entre le jésuitisme et le Catholi-

cisme, entre les Jésuites et le clergé. Ces efforts prouvent peut-être une chose bonne à remarquer : c'est que ces vaillants ennemis des Jésuites regarderaient eux-mêmes comme périlleux, de notre temps, en France, une hostilité avouée contre le Catholicisme et le clergé. Nous acceptons volontiers cet hommage, quoique indirect et forcé ; mais nous ne consentons nullement à accorder en retour à MM. Michelet et Quinet l'immunité qu'ils en attendent.

Ecoutez d'abord M. Michelet (c'est lui qui ouvre le volume); il vous accusera de calomnie si vous osez dire que ses coups atteignent le clergé. « Ils ont imprimé avant-hier, disait-il le « 4 mai avec un aplomb parfait (IIe leçon, page 39), que j'at- « taquais le clergé ; c'est tout le contraire : faire connaître les « tyrans du clergé, qui sont les Jésuites, c'est rendre au clergé « le plus grand service. » Mais quoi! Monsieur, répliquez-vous dans la simplicité de votre cœur, vous faites le clergé complice de ces Jésuites sur lesquels vous appelez de toutes vos forces la haine et le mépris des honnêtes gens. « Les Jésuites et Saint- « Sulpice, dites-vous, vivent maintenant bien ensemble ; le « pacte s'est fait tacitement entre la mort et le vide. » Tantôt vous le montrez dominé par les Jésuites, grâce à une terreur dont notre vénérable épiscopat serait l'instrument docile. « Quel serait aujourd'hui l'évêque assez audacieux » (ce sont les termes assez audacieux dont vous vous servez) « pour douter « que le Jésuite ne soit lui-même la règle et la foi ?... L'évêque « ne nuit pas et il sert beaucoup. C'est par lui qu'on tient les « prêtres ; il a le bâton sur eux, lequel, manié par un jeune vi- « caire général qui veut devenir évêque, sera la verge de fer « (page 8). » Vous vous écriez enfin : « On dit qu'il n'y a plus de « serfs en France.... Il y en a quarante mille.... Je leur con- « seille de se taire, de ravaler leurs larmes et de tâcher de « sourire. » Mais, Monsieur, dire que les prêtres abdiquent leur dignité morale par crainte, que les évêques l'ont abdiquée par ambition pour obtenir, lorsqu'ils n'étaient encore que vicaires généraux, les bonnes grâces de ces odieux Jésuites, qui ont, comme on sait, la feuille des bénéfices, n'est-ce pas blesser gravement la considération du corps ecclésiastique? —Tout au contraire, c'est lui rendre le plus grand service, dit M. Michelet.—Mais, Monsieur, en représentant le clergé comme un corps où des tyrans mènent des serfs par le bâton, ne crai-

gnez-vous pas de paralyser une influence que les bons esprits regardent comme si salutaire, au point de vue même des intérêts temporels de l'humanité? — Dites plutôt que je prépare sa délivrance, répond M. Michelet : demandez à ceux qui m'applaudissent.

Au surplus, pour M. Michelet ce n'est pas seulement le clergé, c'est tout ce qui est catholique dans ce pays qui est jésuite. Qu'on lise les paroles par lesquelles il termine sa dernière leçon :

« Vous avez quarante milles chaires, dit-il aux Jésuites, que vous faites parler de gré ou de force; vous avez cent mille confessionnaux d'où vous remuez la famille; vous tenez dans la main ce qui est la base de la famille et du monde, la mère... vingt mille enfants dans vos petits séminaires! deux cent mille tout à l'heure dans les écoles que vous gouvernez (1)! des millions de femmes qui n'agissent que par vous! » (Page 98.)

Mais M. Michelet ne se contente pas d'envelopper collectivement les catholiques dans la solidarité du jésuitisme; il fait à chacun sa part dans la flétrissure qu'il tâche d'imprimer à la Société de Jésus.

Ce sont d'abord ces œuvres, si admirables même au point de vue purement humain, qui répandent sur les misères morales et matérielles de la société les trésors de la charité et de la pureté évangéliques. « Qu'on nous trouve, dit-il, une œuvre riche où ils « n'aient aujourd'hui la véritable influence, où ils ne fassent don- « ner comme ils veulent, à qui ils veulent!... Et maintenant tout « cela est comme une grande armée que les Jésuites mènent « bravement à la conquête du siècle. » La rage anti-jésuitique pousse M. Michelet plus loin encore. Il nous semble que, si quelque chose a toujours été respecté dans ce pays (et ce respect est une des vieilles gloires de la France), ce sont les femmes; il nous semble que, s'il y a quelque chose de saint dans les femmes, quelque chose dans nos mères, dans nos sœurs, dans nos épouses, qui, même lorsque la vérité religieuse nous trouve froids encore et insensibles, nous touche néanmoins d'un pieux respect, c'est l'inclination merveilleuse de ces âmes, formées, pour ainsi dire, de pudeur et de tendresse, vers la religion de l'amour et de la pureté. Eh bien, la piété des femmes n'a pas trouvé grâce devant le professeur de morale du collége de

(1) Les écoles des Frères.

France. Pour expliquer les progrès des Jésuites, ce mauvais rêve de son imagination fiévreuse, voici les honteuses insinuations qui coulent de sa plume: nous citons le passage tout entier; c'est d'ailleurs un échantillon où, à travers ce style à propos interrompus qui le distingue et ce clair-obscur d'expression dans lequel il se cache si bravement, on pourra admirer la délicatesse et le bon goût habituels du docte professeur:

« Il y a là une main mystérieuse..... celle qui, bien dirigée, dès le premier jour du monde, a docilement opéré les miracles de la ruse. Faible main, à laquelle rien ne résiste, la main de la femme. Les Jésuites ont employé l'instrument dont parle saint Jérôme : « De pauvres petites femmes toutes couvertes de péchés ! »

« On montre une pomme à un enfant pour le faire venir à soi. Eh bien, on a montré aux femmes de gentilles petites dévotions féminines, de saints joujoux, inventés hier; on leur a arrangé un petit monde idolâtre. . . . . (1). Quels signes de croix ferait saint Louis s'il revenait et voyait?... Il ne resterait pas deux jours; il aimerait mieux retourner en captivité chez les Sarrasins.

« Ces nouvelles modes étaient nécessaires pour gagner les femmes. Qui veut les prendre, il faut qu'il compatisse aux petites faiblesses, au petit manége, souvent aussi au goût du faux. Ce qui a fait près de quelques-unes la fortune de ceux-ci, dans le commencement surtout, c'est justement ce mensonge obligé et ce mystère : faux nom, demeure peu connue, visites en cachette, la nécessité piquante de mentir en revenant....

« Telle qui a beaucoup senti, et qui, à la longue, trouve le monde uniforme et fade, cherche volontiers, dans le mélange des idées contraires, je ne sais quelle âcre saveur..... J'ai vu à Venise un tableau, où, sur un riche tapis sombre, une belle rose se fanait près d'un crâne, et dans le crâne errait à plaisir une gracieuse vipère.

« Ceci, c'est l'exception. Le moyen simple et naturel qui a généralement réussi, c'est de prendre les oiseaux sauvages au moyen des oiseaux privés. Je parle des Jésuitesses (2), fines et douces, adroites et charmantes, qui, marchant toujours devant les Jésuites, ont mis partout l'huile et le miel, adouci la voie... Elles ont ravi les femmes en se faisant sœurs, amies, ce qu'on voulait, mères surtout, touchant le point sensible, le pauvre cœur maternel.....

« De bonne amitié elles consentaient à prendre la jeune fille; et la mère, qui autrement ne s'en fût jamais séparée, la remettait de grand cœur dans ces douces mains... Elle s'en trouvait bien plus libre; car l'aimable jeune témoin ne laissait pas d'embarrasser, surtout si, devenant moins jeune, on voyait fleurir près de soi la chère, l'adorée, mais trop éblouissante fleur. »

M. Michelet a traité les femmes chrétiennes avec trop peu de courtoisie pour que les jeunes gens qui croient et pratiquent le Catholicisme puissent attendre et même voulussent accepter pour eux plus de générosité. Mais peut-être auraient-ils quel-

(1) Ces points sont dans l'original; nous n'avons rien supprimé dans ce curieux morceau de M. Michelet.

(2) Les Dames du Sacré-Cœur.

que droit de s'étonner de l'aversion que semble leur avoir vouée un professeur qui se vante de tant aimer la jeunesse; M. Michelet leur en laisse entrevoir la cause. Le 7 avril 1842 (M. Michelet n'oublie pas cette date, *voyez* page 25), le professeur d'histoire éprouva quelques désagréments durant sa leçon. Si nous nous en souvenons bien, à peu près à la même époque, des troubles eurent lieu aussi dans les cours de Sorbonne, où on pouvait le moins accuser des catholiques d'en être les auteurs. Mais quant à M. Michelet, comment imaginer que personne au monde puisse être choqué de la singularité de ses leçons, si ce n'est les Jésuites? Depuis lors il y a eu pour M. Michelet jeunesse et jeunesse, la jeunesse qui l'applaudit, et la jeunesse qui ne l'applaudit pas, celle-ci honteusement affiliée aux Jésuites? Depuis lors il s'est cru autorisé à répandre les imputations qu'on va voir contre cette partie de la jeunesse, qui, mûrie de bonne heure par la triste expérience du mal et récompensée peut-être par la grâce divine de la générosité de ses intentions, revient avec ardeur vers le Catholicisme. Quel que soit l'artifice avec lequel ces louches calomnies ont été dissimulées en des phrases ambiguës, jamais un homme de cœur ne reconnaîtra, même à l'amour-propre le plus injustement offensé, le droit de se venger ainsi :

« Dès les premiers mois de l'année 1842, dit M. Michelet, les Jésuites envoyaient leurs jeunes saints au collége de France pour troubler les cours.

« Nous endurâmes patiemment ces attaques. Mais ce que nous supportions avec plus de peine, c'étaient les tentatives hardies qu'on faisait sous nos yeux pour corrompre les écoles.

« De ce côté, il n'y avait plus ni précaution, ni mystère; on travaillait en plein soleil, *on embauchait sur la place. La concurrence excessive et l'inquiétude qu'elle entraîne y donnaient beau jeu... Telle et telle fortune subite parlait assez haut, miracles de la nouvelle Église bien puissants pour toucher les cœurs... Certains, jusque-là des plus fermes, commençaient à réfléchir, à comprendre le ridicule de la pauvreté, et ils marchaient tête basse....*

« Une fois ébranlé, il n'y avait pas à respirer; l'affaire était menée vivement, chaque jour avec plus d'audace. Les degrés successifs qu'on observait naguère étaient peu à peu négligés. Le stage néo-catholique allait s'abrégeant. Les Jésuites ne voulaient plus qu'un jour pour une conversion complète. On ne traînait plus les adeptes sur les anciens préliminaires. On montrait hardiment le but... Cette précipitation, qu'on peut trouver imprudente, s'explique assez bien pourtant. Ces jeunes gens ne sont pas si jeunes qu'on puisse risquer d'attendre; ils ont un pied dans la vie; ils vont agir ou agissent; point de temps à perdre, le résultat est prochain. *Gagnés aujourd'hui, ils livreraient demain la société tout entière : comme médecins, le secret des familles; comme notaires, celui des fortunes; comme parquet, l'impunité.* »

Et il ne suffisait pas à M. Michelet d'outrager la jeunesse catholique; il fallait encore la sacrifier à la jeunesse qui l'applaudit:

« Peu ont succombé... continue-t-il; les écoles ont résisté; le bon sens et la loyauté nationale les ont préservées : nous les en félicitons..... Jeunes gens, puissiez-vous rester semblables à vous-mêmes, et repousser toujours la corruption, comme vous l'avez fait ici, quand l'intrigue religieuse l'appelait pour auxiliaire, et venait vous trouver sur les bancs avec le séduisant cortége des tentations mondaines. »

Nous serions curieux de savoir si, après ces paroles, M. Michelet et les étudiants, plus habiles que les augures, pourront désormais se regarder sans rire..... Cependant il y a ici quelque chose d'amèrement triste. Que devient la dignité de la chaire lorsque les applaudissements sont achetés, ou, si l'on veut, payés par une adulation qui n'est pas seulement ridicule, puisqu'elle s'appuie sur une calomnie odieuse?

Après ces citations, que nous avons étendues, au risque de lasser la patience du lecteur, nous le demandons, est-il permis à nos adversaires de persister dans le mensonge à l'abri duquel ils prétendent attaquer impunément les catholiques, non pas seulement dans leur foi, mais même dans leur considération personnelle, dans leur honneur? Cette déloyale tactique ne pouvait être plus clairement dévoilée que dans ces pages de M. Michelet. On compose des traits les plus hideux et les plus noirs ce monstre qu'on appelle le jésuitisme. Mais il ne suffit pas de parader contre un fantôme, il faut montrer l'horrible chimère dans la réalité; alors il n'est plus question de jésuite; la chimère a le sort des symboles de M. Michelet : c'est quelque chose d'insaisissable; elle n'est nulle part ou elle est partout. Ou elle s'évanouit, ou elle devient l'Eglise catholique de France tout entière, épiscopat et clergé par la tête et le cœur, œuvres chrétiennes et fidèles par les membres. Dans les moments de franchise, c'est-à-dire d'oubli, on en fait enfin la religion elle-même; et comme on sait que l'on a forgé une chose sans vie, en effet, on reproche précisément à la religion d'être morte. « Que reste t-il? s'écrie-t-on, la religion? Hélas! c'est elle qui est morte la première (M. Michelet, p. 90)! » Ou bien encore : « Lorsqu'on croyait tenir on ne tenait pas; on se trouve n'avoir serré que la mort, et la mort gagna. Un esprit de défiance et d'inaction se répandit dans l'Eglise (p. 80 et 81) ». Et on se

permet tout envers cette chose morte : on raille les néo-catholiques, et l'on dit au Catholicisme que s'il est mort, après tout, c'est sa faute, qu'il n'avait qu'à se badigeonner à neuf. « Mais quoi ! dira-t-on peut-être, ne suffit-il pas de redire et « répéter un dogme éternel ? Et justement, parce qu'il est « éternel, parce qu'il est divin, le Christ, dans ses puissants « réveils, n'a jamais manqué d'une robe neuve, d'un vêtement « de jeunesse..... (p. 81). » Pourtant, jusqu'où ne pousserait-on pas la générosité envers cette chose morte ! comme on est prêt à lui rendre l'*esprit de vie*, pour peu qu'elle y consente ! « L'Eglise s'occupe du monde, elle s'occupe de nos affaires ; à « la bonne heure ! nous lui enseignerons Dieu (p. 28). » Pour enseigner Dieu, à la vérité, il y a un tout petit embarras : il faut le tenir. Rien de plus facile ! on couronne toutes ces impertinences par cet élan, poussé d'un ton grotesque vers la Divinité : « Que Dieu rentre dans la science. Comment a-t-elle « pu s'en passer si longtemps ?..... Revenez chez nous, Seigneur, « tout indignes que nous sommes... Ah ! que vous serez bien « reçu (p. 27) ! »

Voilà dans les leçons de M. Michelet ce qui nous touche principalement. Nous ne sommes nullement disposés à en donner une appréciation au point de vue littéraire. Les leçons de M. Michelet ne relèvent pas de la critique sérieuse : le ridicule y abonde, et on pourrait s'amuser à l'y poursuivre s'il n'y avait des limites au delà desquelles le ridicule n'égaie plus l'esprit et attriste le cœur. Cependant une chose est évidente à nos yeux : c'est que M. Michelet a été poussé aux énormités délirantes qu'il a osé imprimer par le bruit qui s'est fait autour de sa chaire. Peut-être convient-il d'en signaler quelques-unes pour montrer à ceux qui ont porté la perturbation à ce point dans le jugement de M. Michelet les reproches qu'ils ont à se faire.

Il est certain qu'une immense illusion a absorbé toutes les facultés de M. Michelet, lorsqu'il s'est vu soulevé et emporté par le flot anti-jésuitique ; M. Michelet a cru tenir un instant entre ses mains les destinées de la France et du monde. Dans l'éloquente péroraison du *Pamphlet des pamphlets*, Paul-Louis se comparait à la mouche du coche : si la comparaison est applicable à M. Michelet, ce n'est certes pas sa modestie qui en a eu la pensée ; jamais mouche de coche ne s'est donné plus

de mal que ce professeur : il n'a pas repris encore haleine ; écoutez-le vous conter naïvement l'étrange manière dont il préparait son cours. « Je donne ici les notes qui me restent de mon cours, dit-il tout essoufflé ; je les donne à peu près telles qu'elles furent écrites le jour même de chaque leçon. Je ne pouvais écrire plus tôt ; d'une leçon à l'autre la situation changeait, la question avançait, par la presse ou autrement, jusqu'au dernier jour (p. 28). » Or, si vous voulez avoir une idée de ce qui est sorti de cette élaboration consciencieuse, si vous êtes curieux de savoir comment la question a marché par la presse ou autrement jusqu'au dernier jour, lisez la table des leçons de M. Michelet.

Ire leçon, MACHINISME MODERNE. *Du Machinisme moral.* — IIe, RÉACTIONS DU PASSÉ. *Des Revenants. Perindè ac cadaver.* — IIIe, EDUCATION DIVINE HUMAINE. *Education contre nature.* — IVe, LIBERTÉ, FÉCONDITÉ. *Stérilité des Jésuites.* — V^e^, LIBRE ASSOCIATION, FÉCONDITÉ. *Stérilité de l'Eglise asservie.* — VIe, L'ESPRIT DE VIE, L'ESPRIT DE MORT. *Avions-nous le droit de signaler l'esprit de mort* (1)?

On voit que Dieu ne paraît pas avoir exaucé la prière de M. Michelet, et n'a point encore prononcé le *fiat lux* dans la science de ce professeur. M. Michelet peut expliquer ainsi quelques-uns des plus étranges aveuglements de sa vanité.

(1) Sans doute, dans les écrits de M. Michelet, les contradictions ne tirent pas à conséquence, et ce serait mal employer son temps que de les relever. Néanmoins, à l'occasion de ce livre où il est tant question de l'*esprit de vie*, où M. Michelet a trouvé de si beaux mouvements d'éloquence contre l'*esprit de mort*, il peut être à propos de rappeler quelques phrases qui ouvrent le cinquième volume de son *Histoire de France.* On verra que l'esprit de mort n'a pas toujours inspiré la même horreur à M. Michelet ; que M. Michelet, qui n'a pas aujourd'hui assez de mépris et de sarcasmes pour ces bons Pères jésuites qu'il accuse de tuer l'âme, d'emmailloter la volonté, etc., admirait à une autre époque cet esprit de mortification chrétienne qui fait mourir l'âme, en effet, à l'orgueil, aux désirs égoïstes et aux décevantes espérances qui poursuivent le bonheur sur cette terre. Voici le début, d'une excentricité d'ailleurs très-plaisante, du cinquième volume de l'histoire de France.

« Les plus mortes morts sont les meilleures, disait un sage, les plus près de la résurrection. »

« C'est une grande force de n'espérer plus, d'échapper aux alternatives de joie et de crainte, de mourir à l'orgueil et aux désirs... *Mourir ainsi c'est plutôt vivre.*

« Cette mort vivante de l'âme (*perindè ac cadaver*, M. Michelet !) la rend calme et intrépide. Que craindrait d'ici celui qui n'est plus d'ici ? Que peuvent contre un esprit toutes les menaces du monde ?

« L'*Imitation de Jésus-Christ*, le plus beau livre après l'Évangile, est sorti comme lui du sein de la mort. »

S'imaginerait-on, par exemple, que M. Michelet se vantât d'avoir réhabilité à peu près à lui tout seul le moyen âge, ou du moins de l'avoir seul compris? « Un seul exemple, comme dit cavalièrement M. Michelet, l'art gothique. » Peut-être avez-vous la simplicité de croire que l'illustre auteur du *Génie du Christianisme;* que Victor Hugo, qui a fait une si profonde étude de l'architecture du moyen âge; que M. de Montalembert, dont vous vous rappelez les éloquentes lettres contre le vandalisme; que M. Buchez, qui, dans son *Introduction à la science de l'histoire*, a écrit sur la cathédrale gothique une des pages les mieux inspirées et les plus heureuses qui soient sorties d'une plume chrétienne; vous croyez peut-être que ces poëtes, et les écrivains qui ont précédé M. Michelet dans l'étude sympathique du moyen âge, ont eu quelque intelligence des sublimes chefs-d'œuvre de l'art catholique : comme M. Michelet va vous détromper! D'abord, personne avant lui, à son dire, personne ne s'en était occupé, sinon Goethe et Victor Hugo. Mais « l'un et l'autre regardèrent le dehors plus que le dedans, tel résultat plus que la cause. » — « Moi, dit M. Michelet, je partis de la cause, je m'en emparai, et, la fécondant, j'en suivis l'effet. Je ne fis pas de l'Eglise ma contemplation, mais mon œuvre; je ne la pris pas comme faite, mais je la refis. » Voilà qui s'appelle parler : *je la refis* est charmant. (M. Michelet se plaît beaucoup à refaire; il dit aussi, p. 19, et, en cet endroit, ceux qui ont lu ses histoires ne contesteront pas la justesse de l'expression : *Le passé que je refaisais.*) Êtes-vous désireux de savoir *de quoi* M. Michelet a refait l'Eglise! « De « quoi? reprend le professeur, surpris d'une curiosité si peu « perspicace : de l'élément même qui fit la première fois, du « cœur et du sang de l'homme, des libres mouvements de l'âme « qui ont remué ces pierres, et sous ces masses où l'autorité pèse « impérieusement sur nous, je montrai quelque chose de plus « ancien, de plus vivant, qui créa l'autorité même; je veux dire, « la liberté (p. 22). » Vous comprenez. D'ailleurs, si vous ne savez pas, à propos de cette liberté, comment l'entend notre professeur, j'en trouve à la page 21 une explication lumineuse : « La liberté, c'est moi. » Que n'est pas en effet le moi de M. Michelet? Le *moi* de Médée, qui n'est pas modeste, n'est rien auprès de ce *moi*. Les Jésuites, par exemple, l'auriez-vous deviné? *en vivent dans leur grande pauvreté.* « Il y a déjà

« longtemps (simples que nous sommes et laborieux) que nous « les nourrissons de notre substance. Nous pouvons leur dire, « comme dans le chant grec le blessé dit au vautour : Mange, « oiseau ; c'est la chair d'un brave ; ton bec croîtra d'une coudée « (p. 47). » Soyez étonnés qu'avec cette bonne chère les Jésuites fassent de si rapides progrès !

Mais les prétentions de M. Michelet vont plus loin encore. Il ne lui suffit pas d'avoir refait la cathédrale ; qu'on en juge : « Le spiritualisme chrétien, qui l'a relevé, il y a vingt ans? nous demande-t-il ; est-ce vous? oseriez-vous le dire? » M. Michelet a raison : il ne trouvera jamais de catholique assez orgueilleux pour se vanter d'avoir relevé le spiritualisme chrétien. Mais M. Michelet est au-dessus de ces scrupules ; il peut se ranger lui-même parmi les promoteurs de cette résurrection. Cette plaisanterie du spiritualisme chrétien, ressuscité il y a vingt ans, veut néanmoins être relevée sérieusement. Il y a en effet une école philosophique, laquelle n'est pas étrangère à la haute direction de l'Université, qui s'attribue volontiers ce mérite ; c'est au profit de cette école que M. Quinet pose aussi aux catholiques une question semblable. « Quels ont été, demande-t-il, « les premiers missionnaires de l'Evangile renouvelé? Je ré« ponds : les penseurs, les écrivains, les poëtes, les philosophes. « Voilà, on ne le contestera pas, les missionnaires qui partout, « en France et en Allemagne, ont commencé les premiers à « rappeler ce grand fonds de spiritualité qui est comme la sub« stance de toute foi réelle. Chose étrange ! à peine ont-ils con« sommé cette œuvre de précurseurs, ils reçoivent l'anathème. » — S'ils se contentaient, en effet, du rôle honorable de précurseurs, s'ils n'élevaient des obstacles au triomphe complet des doctrines religieuses, assurément ils ne recevraient pas l'anathème, pour parler comme M. Quinet ; mais s'ils ne veulent être spiritualistes que pour leur compte et à leur guise, de manière à rendre le Catholicisme et le Christianisme superflus, de quel droit viennent-ils nous demander de la reconnaissance? De la reconnaissance, pour quoi? parce qu'ils se sont dégagés de quelques erreurs? Mais apparemment c'est un bien qu'ils se sont fait à eux-mêmes et qui les regarde. Est-ce donc à la vérité qui vous éclaire à vous être reconnaissante de ce que vous daignez ouvrir les yeux pour la voir ! Le paradoxe serait étrange. On marque d'ailleurs ici une ignorance non moins inconceva-

ble de l'origine même du développement des tendances spiritualistes dans l'école à laquelle nous faisons allusion. Si l'école Universitaire a quelque spiritualisme, elle l'a emprunté précisément à des sources chrétiennes. On peut dire que l'intéressante conversion de cette philosophie, devenue *philosophie d'État*, s'est opérée dans la personne d'un homme que M. Cousin a souvent appelé son maître; je parle de M. Maine de Biran. On sait que cet éminent penseur, introduit dans la philosophie par la société d'Auteuil, partit de l'idéologie matérialiste de Condillac, systématisée par Destutt de Tracy, ne tarda pas à en sentir l'insuffisance, et alla redemander alors des doctrines plus scientifiques et plus nobles aux grands spiritualistes chrétiens, à Descartes, et surtout à Leibniz. Ce métaphysicien si modeste et en même temps si profond, qui quelquefois a deviné Kant et pressenti Fichte et Schelling, fut conduit par cette pente aux idées religieuses, qu'il poussa même jusqu'à une sorte de mysticisme. M. Royer-Collard, qui, par son enseignement de deux années, a, lui aussi, contribué si puissamment à mettre dans les voies du spiritualisme l'école qui s'est plus tard appelée éclectique, n'a jamais cessé, que nous sachions, quoique philosophe, de s'avouer catholique, et certes ce n'est pas dans une intelligence si grave et si haute que serait jamais entrée la présomption insolente d'avoir relevé le spiritualisme chrétien. Voilà les faits. Mais remarquez encore de quel ton on nous rappelle à la reconnaissanee : ne dirait-on pas une boutade d'enfants maussades, menaçant de se laisser mourir lorsqu'on résiste à leurs caprices? Ces messieurs, pour nous punir de notre ingratitude, retourneraient-ils à Helvétius et à Lamettrie? Le châtiment serait bien trouvé, et nous l'aurions surtout bien mérité.

Ceci nous conduit à M. Quinet. Avec M. Quinet la discussion devient sérieuse. La parole, chez lui, va plus droit et sait mieux où elle va que chez M. Michelet. Ce n'est pas à dire, il s'en faut! qu'elle soit toujours suffisamment nette et précise. Mais si on ne sait pas de M. Quinet ce qu'il veut positivement, on sait positivement du moins ce qu'il ne veut pas; si l'on n'aperçoit ou si l'on ne comprend pas les doctrines auxquelles il adhère, on sait du moins celles qu'il repousse. Chez M. Quinet encore, et ce n'est pas une qualité que l'on soit disposé à priser médiocrement lorsqu'on quitte M. Michelet, l'expression est

élégante et correcte, le style savant et soutenu, la forme littéraire, en un mot, très-distinguée.

M. Michelet s'était chargé des personnes. Nous avons appris par ses propres paroles que les Jésuites n'étaient ni plus ni moins que tous les catholiques de France. M. Quinet semble s'être donné la tâche plus relevée de combattre les doctrines. Il nous apprend, lui aussi, dès le début, et plus formellement encore, que la doctrine qu'il attaque sous le nom de jésuitisme est le Catholicisme apostolique et romain.

« On nous dit (c'est M. Quinet qui parle) : Vous attaquez le « jésuitisme par mesure de prudence? Pourquoi le séparez-« vous du reste du clergé? —Je ne sépare que ce qui veut être « séparé. J'expose les maximes de l'ordre qui résument les « combinaisons de la religion politique. Ceux qui, sans porter « le nom de l'ordre, trempent dans les mêmes maximes, s'attri-« bueront aisément dans mes paroles la part qui leur revient. » Ceci est comme une vague menace; ces maximes de l'ordre, qu'est-ce qui les caractérise? Nous ne le savons pas encore. La menace commence à se préciser dans le passage suivant : « Il « est temps de savoir, à la fin, si l'esprit de la Révolution fran-« çaise n'est plus qu'un mot banal dont il faut publiquement « et officiellement se jouer. Le Catholicisme, en se plaçant « sous la bannière du jésuitisme, veut-il recommencer une « guerre qui déjà lui a été funeste? Veut-il être l'ami ou l'en-« nemi de la France?» Ici la question est posée: elle est grave. Qu'est-ce qui identifie le Catholicisme au jésuitisme? Suivant M. Quinet, c'est d'être l'ennemi de la France et de se jouer de l'esprit de la Révolution française. Maintenant, pour savoir si le Catholicisme se joue en effet de l'esprit de la Révolution française, il ne nous reste plus qu'à connaître cet esprit. M. Quinet ne nous laisse pas dans l'embarras, il continue : « Ce qu'il y au-« rait de pis pour lui (le Catholicisme) serait de s'obstiner à « montrer que sa profession de foi est non-seulement différente, « mais ennemie de la profession de foi de l'État. Dans ses insti-« tutions fondées sur l'égalité des cultes existants, la France « professe, enseigne l'unité du Christianisme sous la diversité « des Eglises particulières. Voilà sa confession telle qu'elle est « écrite dans la loi souveraine : tous les Français appartiennent « à une même Église, sous des noms différents ; il n'y a ici dé-« sormais de schismatiques et d'hérétiques que ceux qui, niant

« toute autre Église que la leur, toute autre autorité que la « leur, veulent l'imposer à toutes les autres, rejeter toutes les « autres sans discussion et osent dire : Hors de mon Église, « point de salut, lorsque l'État dit précisément le contraire « (page 114). »

Nous arrêtons ici M. Quinet. Ce morceau est précieux, il restera. Mais puisque nous savons maintenant à quoi nous en tenir; puisque nous savons que, ne pas souscrire à cette confession de foi que M. Quinet attribue à l'État, c'est être Jésuite; puisque nous savons que ceux qui, sans porter le nom de l'ordre, trempent dans les mêmes maximes, doivent s'attribuer la part qui leur revient des attaques de M. Quinet, nous l'avertissons premièrement qu'à la manière dont il l'entend, tous les catholiques sont Jésuites ; car les catholiques, de même d'ailleurs que toutes les Églises, et en France il n'y a que de celles-là, qui, en matière de foi, vont demander la vérité à une autre autorité que celle de l'État, repoussent la profession de foi de M. Quinet comme une monstruosité sans nom. Nous l'avertissons, en second lieu, que, s'il y a ici quelqu'un qui se joue *publiquement et officiellement de l'esprit de la Révolution française*, ou du moins de la révolution qui nous a donné la Charte de 1830, c'est, nous sommes fâchés de lui renvoyer les termes injurieux qu'il nous applique, c'est M. Quinet lui-même ; il ne sera pas difficile de le lui prouver.

Les deux seuls articles de la loi fondamentale où il soit question de religion sont le cinquième et le sixième.

Art. 5. *Chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection.*

Art. 6. Les ministres de la RELIGION CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAINE, *professée par la majorité des Français*, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent des traitements du Trésor public.

On ne peut proclamer plus expressément que l'on s'abstient de faire aucune profession de foi religieuse qu'en permettant à chaque citoyen d'adhérer à la profession de foi qui lui paraît la vérité. L'article 5 de la Charte est celui où le principe de la liberté des cultes est établi. Le Christianisme n'y est pas même nommé; où donc M. Quinet a-t-il vu qu'il *enseignât l'unité du Christianisme sous la diversité des sectes particulières?* M. Quinet fait-il entrer le mosaïsme et le mahométisme (nous avons des musulmans en Algérie) dans son unité du Christianisme?

ou prétend-il que la Charte les exclut de la liberté des cultes? Il ne faut encore que l'intelligence la plus vulgaire pour comprendre le sens de l'article 6. Remarquez d'abord qu'il n'y est fait mention que d'une seule Eglise, solennellement reconnue comme celle de la majorité des Français, savoir, l'Eglise *catholique*, *apostolique et* (entendez-le bien) *romaine*. Il ne s'agit d'ailleurs dans cet article que de pourvoir à l'existence matérielle des ministres de certains cultes existants. L'Etat n'y exerce et n'y revendique en aucune manière le droit d'intervenir dans les symboles divers de ces diverses Eglises, il ne prononce sur aucune question relative au salut, ce qu'il ne pourrait faire qu'en démentant, à deux lignes de distance, le principe de l'article précédent.

D'ailleurs, cette confusion du pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel est, chez M. Quinet, plus qu'une méprise passagère : c'est une erreur consacrée. Le croirait-on! cette confusion conduit M. Quinet à la justification du principe de la théocratie. «L'esprit ne doit-il pas commander au corps? se demande-t-il (page 24). Oui, sans doute. La doctrine de l'ultramontanisme est donc en soi philosophiquement, théoriquement vraie? Je la tiens en effet pour légitime.»

Dans sa réponse aux observations de Monseigneur l'archevêque de Paris, dont nous allons dire quelques mots, M. Quinet donne à cette erreur de nouveaux développements; il va jusqu'à reprocher à l'illustre prélat de faire la loi athée. Nous ne saurions avoir la pensée, à propos d'une opinion présentée par M. Quinet avec une si évidente inexpérience, de poser les véritables termes de la question de l'Eglise et de l'Etat. Tous les bons esprits, non-seulement parmi les catholiques, mais parmi les sectes diverses issues de la réforme, mais parmi les philosophes même, ont reconnu la distinction naturelle et nécessaire des deux *pouvoirs*. Tous les bons esprits ont reconnu aussi les avantages que peuvent trouver les sociétés à l'alliance, des deux parts librement consentie, entre la Religion et l'Etat. « Nous attaquons la confusion des deux puissances, pourrions-nous dire contre M. Quinet avec l'illustre M. Royer-Collard (1), et non l'alliance.» Mais cette alliance, ajouterions-nous avec le grand orateur; et, puisqu'il s'agit de s'assurer du sens vérita-

(1) Discours sur la loi du Sacrilége.

ble de nos institutions, à quelle autorité plus élevée et plus sûre pourrions-nous avoir recours? « cette alliance ne saurait « comprendre de la religion que ce qu'elle a d'extérieur et de « visible, son culte et la condition de ses ministres dans l'Etat. « La vérité n'y entre pas ; elle ne tombe ni au pouvoir ni sous « la protection des hommes. De quelque manière donc que l'al- « liance soit conçue, elle est temporelle ; rien de plus. » M. Royer-Collard en donnait d'invincibles raisons. « Il s'agit de « savoir, » disait-il dans cet admirable langage qui correspond si bien à la noblesse sereine de ses pensées, « si, en matière de « religion, les intelligences et les consciences relèvent de Dieu « ou des hommes ; en d'autres termes, si la loi divine fait par- « tie de la loi humaine.... Les sociétés humaines naissent, vi- « vent et meurent sur la terre : là s'accomplissent leurs desti- « nées, là se termine leur justice imparfaite et fautive, qui n'est « fondée que sur le besoin et le droit qu'elles ont de se conser- « ver. Mais elles ne contiennent pas l'homme tout entier ; après « qu'il s'est engagé à la société, il lui reste la plus noble partie « de lui-même, ces hautes facultés par lesquelles il s'élève à « Dieu, à une vie future, à des biens inconnus dans un monde « invisible.... Reléguée à jamais aux choses de la terre, la loi « humaine ne participe point aux croyances religieuses. Dans « sa capacité temporelle, elle ne les connaît ni ne les com- « prend : au delà des intérêts de cette vie elle est frappée d'i- « gnorance et d'impuissance. Comme la religion n'est pas de ce « monde, la loi humaine n'est pas du monde invisible. »

Est-ce à dire, comme le veut M. Quinet, que la liberté et l'égale protection des cultes assurée par la Charte soit dans la loi une profession d'athéisme? Ce n'est pas notre pensée. « Non, « dirons-nous encore avec M. Royer-Collard, la Charte n'est « pas indifférente ; non, elle n'est pas neutre : *elle n'est qu'in- « compétente ;* loi d'ici-bas, elle ne sait que les choses humai- « nes. L'homme est un être religieux ; c'est un fait qui tombe « sous les facultés, et, si je l'ose dire, sous les sens de la loi. « Elle recueille donc ce fait, elle le considère dans ses diverses « circonstances, et s'en sert judicieusement pour le bien-être « temporel de la société. Ainsi la Charte reconnaît qu'il se pro- « fesse plusieurs religions en France, elle les protége toutes. « Entre ces religions elle honore particulièrement la religion « chrétienne, mère de la civilisation ; entre les communions

« chrétiennes elle assigne une haute prééminence à la religion « catholique, qui est la religion de la presque universalité des « Français, qui a précédé et la maison royale et la monarchie, « et la France elle-même, et dont nos mœurs publiques et pri- « vées ont reçu l'ineffaçable empreinte. »

Voilà l'esprit véritable de nos institutions. Le respect de la liberté de l'individu y est concilié avec le respect dû au Christianisme et à la religion de la presque universalité des Français, le Catholicisme apostolique et romain. Voilà l'esprit dont M. Quinet se joue publiquement et officiellement dans une pensée expressément hostile au Catholicisme.

« La France, continne-t-il, ne pouvait adopter pour la représenter l'ultramontanisme, qui, par son principe d'exclusion, est diamétralement l'opposé du dogme social et de la communauté religieuse, inscrits dans la constitution comme le résultat, non-seulement de la révolution, mais de l'histoire moderne. D'où il suit que, pour que les choses soient autrement, il faut de deux choses l'une : ou que la France renie la communion politique et sociale, ou que le Catholicisme devienne véritablement universel, en comprenant enfin ce qu'il se contente de maudire.»

Pour mieux comprendre combien M. Quinet en veut au Catholicisme apostolique et romain, qu'il appelle l'ultramontanisme, il faut voir le singulier parallèle qu'il établit entre l'ultramontanisme et la religiosité fantastique qu'il prête à la Révolution française.

«Dans cette lutte que l'on prétend réveiller à tout prix entre l'ultramontanisme et la Révolution française, pourquoi le premier est-il toujours et nécessairement vaincu ? Parce que la Révolution française, dans son principe, est plus véritablement chrétienne que l'ultramontanisme, parce que le sentiment de la religion universelle est désormais plutôt en France qu'à Rome. La loi sortie de la Révolution française a été assez large pour faire vivre d'une même vie ceux que les partis religieux tenaient séparés à l'extérieur. Elle a concilié en esprit et en vérité ceux que l'ultramontanisme voulait diviser éternellement ; elle a fait des frères de ceux dont il faisait des sectaires (1) ; *elle a révélé ce qu'il condamne ; elle a*

(1) Si d'inexplicables préoccupations ne dérobaient à M. Quinet le sens de la réalité, il nous obligerait beaucoup de nous dire quelles sont les doctrines que la loi imaginaire dont il parle a effectivement conciliées. Il nous semble que les sectes dissidentes ne consentiraient pas plus aujourd'hui qu'auparavant à nous regarder comme frères en matière de foi, bien entendu, que si nous abandonnions les doctrines que leurs symboles excluent. Aussi désirerions-nous encore savoir de M. Quinet, à l'imagination duquel les prodiges ne coûtent rien, par quel miraculeux tour de force cette loi pourrait concilier *en esprit et en vérité* (ce sont des mots auxquels le professeur a dû attacher un sens lorsqu'il les a écrits) deux doctrines, par exemple, aussi contradictoires, qui s'excluent aussi formellement l'une l'autre que celle qui s'appuie sur la révélation interprétée par l'autorité et celle qui livre la révélation aux caprices de la raison individuelle.

consacré ce qu'il proscrit ; où il ne veut que l'anathème de l'ancienne loi, elle a mis l'alliance de l'Evangile ; elle a effacé les noms de huguenots et de papistes pour ne laisser subsister que celui de chrétiens (1) ; elle a parlé pour les peuples et pour les faibles, quand il ne parlait que pour les princes et les puissants, c'est-à-dire que la loi politique, toute imparfaite qu'elle puisse être, s'est trouvée à la fin plus conforme à l'Evangile que les docteurs qui prétendent parler seuls au nom de l'Evangile. En rapprochant, confondant, unissant dans l'État les membres opposés de la famille du Christ, elle a montré plus d'intelligence, plus d'amour, plus de sentiments chrétiens que ceux qui, depuis trois siècles, ne savent dire que Racca à la moitié de la chrétienté.

« Tant que la France politique conservera cette position dans le monde, elle sera inexpugnable à tous les efforts de l'ultramontanisme, puisque, religieusement parlant, elle lui est supérieure ; elle est plus chrétienne que lui, puisqu'elle est plus près que lui de l'unité promise ; elle est plus catholique que lui, puisqu'encore une fois son principe, plus étendu, rassemble le grec et le latin, le luthérien et le calviniste, le protestant et le romain, dans un même droit, un même nom, une même vie, une même cité d'alliance. La France a placé la première son drapeau, hors des sectes, dans l'idée vivante du Christianisme. C'est la grandeur de la Révolution ; elle ne sera précipitée que si, infidèle à ce dogme universel, elle rentre, comme quelques personnes l'y invitent, dans la politique sectaire de l'ultramontanisme. »

Voilà comment M. Quinet définit l'ultramontanisme : pour l'écrivain qui, après avoir faussement attribué une formule religieuse à la Charte, imprime *que le sentiment de la religion universelle est désormais plutôt en France qu'à Rome*, l'ultramontanisme, c'est évidemment le Catholicisme *apostolique et romain*. Eh bien, conçoit-on que, dans la réponse de M. Quinet aux observations si sages et si justes de Monseigneur l'Archevêque de Paris, on lise des phrases comme celles-ci : « *Ainsi on ne nous permet pas de séparer la cause du clergé français et celle du jésuitisme?* » Comme si M. Quinet n'avait pas uniquement séparé le Christianisme français de sa création du Catholicisme romain! — « *On veut à tout prix assumer sur soi la responsabilité de cette société tant de fois maudite.* » Comme si, pour infliger au clergé et aux catholiques romains de ce pays cette odieuse responsabilité, celui-là même qui écrit ces paroles n'était pas allé jusqu'à falsifier la lettre et l'esprit de la Charte! — « *Si nous nous obstinons à mettre une différence entre les choses que toute la terre avait jusqu'ici séparées, cette distinction nous est tenue à impiété.* » — M. Quinet dresse une profession de foi fausse au point de vue politique, puisqu'elle implique sous le régime de la Charte

(1) La loi de la révolution française ne nous a pas rendu là un grand service, puisque ceux à qui elle a été révélée, et qui s'en font les prophètes, remplacent le mot de papiste par deux mots auxquels ils ne donnent pas un sens moins injurieux : ceux de jésuite et d'ultramontain.

de 1830 une religion *légale*, absurde au point de vue philosophique, puisqu'elle veut concilier *en esprit et en vérité* des doctrines formellement contradictoires, « impie au plus haut degré, pourrait-on dire avec M. Royer-Collard, en ce qu'elle rend toutes les religions tour à tour également vraies, et que, faisant l'homme auteur de la vérité religieuse, elle le fait Dieu. » Or M. Quinet a soin de nous avertir que quiconque n'adhère pas à cette profession de foi est solidaire du jésuitisme et doit s'attribuer dans ses attaques la part qui lui revient. M. Quinet, qui semble donc n'inventer des confessions de foi de l'État que pour le plaisir de se susciter des adversaires qu'il puisse nommer jésuites à son aise, appelle cela *s'obstiner à mettre des différences* entre le jésuitisme et le Catholicisme! En vérité, on croit rêver! M. Quinet a-t-il donc perdu le souvenir de ce qu'il écrivait il y a deux mois? ou quelle opinion a-t-il de la raison de ses lecteurs?

Nous avons patiemment et minutieusement signalé ce qui nous touche surtout dans le livre *des Jésuites*. Nous avons montré le Catholicisme manifestement attaqué sous le voile illusoire du jésuitisme. Avant d'indiquer les avantages que ces maladroites attaques fournissent à notre cause, nous devons dire un mot de la question spéciale qui aurait dû être au moins l'objet précis des leçons de M. Quinet.

Nous n'avons pas la prétention de vider en quelques lignes la question des Jésuites, que M. Quinet s'imagine avoir tranchée en quelques pages. Pour les philosophes sérieux qui s'approchent d'une question entourée comme celle-là de tant de passions et de préjugés, c'est un devoir de préparer leur esprit à l'impartialité par une lente et complète étude des faits, par une méditation calme et mûrie des principes qu'il s'agit de juger. Suivant nous, trois choses dans la question des Jésuites devraient avoir été approfondies avant qu'un arrêt complet et vraiment juste pût être prononcé. Il faudrait d'abord, au point de vue purement spéculatif, examiner la pensée-mère de l'ordre dans les ouvrages du fondateur et dans les constitutions; il faudrait ensuite étudier l'histoire de l'ordre; et, après avoir tenu compte de l'état religieux et politique de l'Europe depuis sa naissance jusqu'à sa suppression en 1774, après avoir recherché consciencieusement, en faisant la part des temps et des mœurs, des passions et des faiblesses inhérentes à l'humanité, les causes

des fautes qui ont pu lui être justement reprochées, les motifs qui l'ont fait abolir par le Saint-Siége, il faudrait voir enfin si, sous le régime politique de notre société actuelle, des fautes semblables peuvent se reproduire ; examiner sérieusement celles qui seraient à craindre, et indiquer, dans un esprit d'impartialité sincère, les garanties, conciliables avec la liberté qui inspire nos institutions et les intérêts de la religion, qu'il y aurait à prendre pour prévenir ces périls éventuels.

Une œuvre où la question des Jésuites serait ainsi traitée, dans un esprit vraiment philosophique, vraiment politique, vraiment libéral, aurait à nos yeux une très-grande valeur, fût-elle écrite même par un homme placé en dehors de notre foi religieuse. Ce n'est malheureusement pas une œuvre semblable que M. Quinet nous a donnée ; le parti pris de la passion ou du système se manifeste partout dans ses rapides et superficielles leçons. *Partout*, avons-nous dit ; la vérité réclame un léger amendement à cette expression absolue. Nous reconnaissons que M. Quinet a écrit de belles pages sur la vie de saint Ignace de Loyola. La foi, l'enthousiasme, l'héroïsme du saint ont touché et ont fait noblement vibrer dans le cœur de M. Quinet des cordes généreuses. Après avoir retracé à grands traits et d'un ton presque involontairement sympathique la conversion du chevalier navarrais, et cette série d'extraordinaires épreuves à travers lesquelles il parvient à fonder, avec quelques étudiants de l'Université de Paris, sur ces hauteurs de Montmartre qui nous dominent encore, la milice dévouée qui devait combattre la rude bataille du Catholicisme, de toutes parts entamé : « Ce début, s'écrie M. Quinet, est grand, puissant, saisissant ; le sceau du génie (nous dirions, nous, de la sainteté) est là ! »

Cependant, ce grand, ce puissant, ce saisissant début, s'il parle au cœur et à l'imagination de M. Quinet, n'ébranle pas les préventions de sa pensée. M. Quinet entreprend de prouver que les fautes mêmes que l'ordre des Jésuites a commises dans sa période de décadence, ou dans la personne des moins recommandables de ses membres, se trouvent pour ainsi dire en germe dans un livre célèbre de saint Ignace. « Jusqu'ici on a étudié le jésuitisme dans ses développements, » dit M. Quinet, et il déclare vouloir le montrer, lui, dans « son idéal primitif, dans le monument qui en est devenu l'âme et renferme ce que Tacite

appelait les Arcanes de l'empire, *Arcana imperii*; » en un mot, dans les *Exercices spirituels*. Certes ce n'est pas à ce dessein de M. Quinet que nous trouverons à redire. Que l'on étudie donc l'esprit même de la Société de Jésus dans les ouvrages du saint qui l'a fondée, rien de plus juste à nos yeux; nous sommes d'ailleurs sans inquiétude sur l'issue de cette épreuve, pourvu qu'elle soit conduite avec la loyauté qu'on a le droit d'exiger de la simple critique philosophique ou littéraire.

Cette loyauté, je l'aurais espérée de M. Quinet, si, étourdi d'ailleurs par le bruit qui s'est fait autour de lui, il n'eût pas eu besoin de faire appel aux passions pour flatter des passions. Mais dans cette circonstance, je le déclare hardiment, j'ai été déçu. Je ne connaissais pas les *Exercices sprirituels* avant le livre de M. Quinet. Me refusant à juger cet ouvrage d'après l'étrange travestissement qu'il lui a fait subir, j'ai voulu le lire, et j'ai acquis la pénible conviction que M. Quinet n'y a jeté qu'un coup d'œil superficiel, ou qu'il ne l'a pas mieux compris que la pensée de la Charte sur la liberté des cultes.

Au point de vue, je ne dis pas religieux, mais purement philosophique, par quoi devait commencer une appréciation qui aurait voulu être consciencieuse, qui aurait eu souci d'être sincère? N'était-ce pas par une exposition de l'objet et du plan du livre qu'il s'agissait de faire connaître et de juger? Pour découvrir cet objet, pour apercevoir ce plan, de laborieux efforts n'étaient pas nécessaires; il suffisait de lire la table des *Exercices spirituels*. Le titre même du livre, qui en exprime la pensée, ne devait pas être négligé : « Exercices spirituels par lesquels l'homme est mis en état de se vaincre soi-même et de « régler sa vie par une détermination libre de toute affection « coupable. » M. Quinet, qui voit dans ce dessein une *méthode pour briser la volonté, la raison, à peu près comme un cavalier qui dompte un coursier, ou une machine à disloquer la pensée comme l'inquisition moderne disloquait le corps*, a la présomptueuse prétention « d'avoir séparé par un abîme le Christianisme de Jésus-Christ et le Christianisme de Loyola. » On voit cependant que le but où tend saint Ignace n'est autre que la solution du problème pratique que le Christianisme est venu proposer aux hommes et qui est défini à chaque ligne du Nouveau-Testament, savoir cette victoire sur nous-mêmes, ce triomphe de notre volonté contre nos affections déréglées et coupables, qui doit

mener l'homme à la liberté chrétienne, définie par saint Paul. Pour parvenir à ce triomphe, saint Ignace propose aux méditations du fidèle le mystère fondamental du Christianisme, la Rédemption. Il ne donne d'ailleurs de ces méditations aucune formule complète, achevée ; il ne fait qu'en esquisser le plan, qu'en indiquer, pour ainsi dire, les principaux motifs, laissant à l'intelligence, à l'imagination et au cœur de chacun de développer spontanément les intentions qu'il a signalées, de remplir le cadre qu'il a tracé. Rien de plus logique, de plus naturel que ce plan lui-même. Les *Exercices* sont divisés en quatre parties, que saint Ignace appelle des semaines, dans la supposition que le fidèle voudra passer une semaine dans la méditation de chacune de ces parties. La première a pour objet cette perturbation originelle, perpétuée dans la corruption de notre nature, qui a rendu la Rédemption nécessaire, le péché ; la seconde embrasse la vie du divin Rédempteur jusqu'à la Passion ; la troisième est consacrée à ce martyre de l'homme-Dieu, et la quatrième à la Résurrection. Ainsi, après avoir inspiré au chrétien l'horreur et le repentir de ses fautes, saint Ignace lui propose la contemplation et l'imitation de la vie de Jésus-Christ, pour l'exciter à la pratique des vertus dont le Rédempteur nous a laissé les divins modèles, et par lesquelles seules nous pouvons obtenir, au delà de cette vie, le triomphe éternel. Voilà en deux mots la pensée des *Exercices spirituels*. Croirait-on que M. Quinet n'en ait rien dit? M. Quinet qui se vante d'avoir « séparé par un abîme le Christianisme de Loyola du Christianisme de Jésus. »

Un mot encore sur la méthode de méditation indiquée par saint Ignace : elle peut étonner quelques esprits inexpérimentés par sa régularité systématique, empreinte des formes de l'école. Mais, au contraire, au philosophe, elle paraîtra fondée sur une haute pensée psychologique : saint Ignace, dans l'*Exercice*, cherche à occuper l'homme tout entier ; il ne veut pas laisser une seule de ses facultés distraite ou endormie ; il assigne donc un rôle à chacune des trois puissances de l'âme, l'imagination, l'intelligence, la volonté. L'exercice commence par une prière dans laquelle le chrétien demande à Dieu la grâce que tous ses efforts, que toutes ses actions tendent sincèrement à sa gloire et à son culte. Ensuite viennent les deux préludes : le premier fait appel à l'imagination, si l'objet de la méditation implique

quelque circonstance matérielle, si c'est par exemple un épisode de la vie du Christ; dans le second on demande à Dieu de nous donner la disposition d'esprit la plus convenable au sujet sur lequel on va méditer. On arrive par cette préparation aux points spéciaux qui doivent fixer l'attention de l'intelligence et provoquer les résolutions de la volonté (*Adhibito discursu intellectûs atque voluntatis motu,.... discurrendum erit per officium intellectûs circà hœc pensiculatùs; necnon concitandis simul voluntatis affectionibus, acrius insistendum*). — C'est là, à proprement parler, la méditation; saint Ignace conseille de la terminer par une sorte de prière intime, de conversation avec Jésus-Christ, qu'il caractérise de la manière suivante dans le premier exercice : « Je me représenterai Jésus-Christ attaché sur la croix; je rechercherai en moi-même le motif, mes péchés, pour lequel le Créateur infini s'est fait créature, et est venu de la vie éternelle à la mort du temps. Je me scruterai ensuite, recherchant ce que je puis avoir fait de digne de mémoire pour le Christ, ce que je dois faire, ce que je ferai enfin; et, les yeux fixés sur le Christ ainsi attaché à la croix, je lui dirai ce que m'inspireront mon intelligence et mon cœur; le propre du colloque sera d'être comme le discours d'un ami à un ami, d'un serviteur à son maître, tantôt implorant une grâce, tantôt s'accusant d'une faute, se communiquant enfin tout entier et demandant conseil ou secours. »

Maintenant veut-on savoir comment M. Quinet rend compte de l'œuvre de saint Ignace de Loyola? Il faut citer.

« Pour arriver à l'état de sainteté, dit M. Quinet, on trouve dans ce livre des règles telles que celles-ci : « *Primò*, tracer « sur un papier des lignes de différentes grandeurs qui répon- « dent à la grandeur des pensées. » M. Quinet fait ici allusion à un passage où saint Ignace veut inculquer d'une manière sensible aux esprits les plus grossiers l'idée de la gradation des fautes, qui est le principe même de la perfectibilité chrétienne. — « *Secondement*, s'enfermer dans une chambre dont les fenêtres soient à demi closes (*januis ac fenestris clausis tantisper*), etc. » — Ce *secondement* semblerait indiquer que M. Quinet suit en effet un exposé de règles traduit du livre même des *Exercices*. Rien de plus inexact. Ce *secondement*, M. Quinet est allé le chercher en dehors des *Exercices* mêmes, parmi divers conseils donnés aux directeurs spirituels sur la manière dont les

Exercices doivent être pratiqués, sur le temps, les lieux qui semblent y être le plus convenables. Quant à la recommandation que M. Quinet cite apparemment comme absurde, qu'y a-t-il de plus naturel que de disposer d'une manière propice au recueillement les lieux dans lesquels des actes religieux de cette importance vont s'accomplir (1)? « *Cinquièmement*, dit M. Quinet en continuant son énumération injustifiable, s'échapper en exclamations; *sixièmement*, dans la contemplation de l'enfer, laquelle comprend *deux préludes*, *cinq points et un colloque*, se figurer que l'on entend des plaintes, des vociférations, imaginer aussi de la fumée, du soufre, le ver de la conscience, etc. » Si M. Quinet avait porté la moindre attention à la lecture du livre dans lequel il déclare néanmoins avoir cherché l'*idéal primitif* du jésuitisme, il aurait su que la division en deux préludes, en points et en colloque, n'appartient pas seulement à la méditation sur l'enfer, qu'elle est commune à tous les exercices; et dans cette méditation même il n'aurait pas vu dans les seuls préludes la méditation tout entière. « Or, ajoute M. Quinet, ce ne sont pas les visions seules qui sont ainsi imposées; ce que vous ne supposeriez jamais, les soupirs même y sont notés, l'aspiration, les intervalles de silence sont écrits d'avance, comme sur un livre de musique. Vous ne me croiriez pas, » ajoute M. Quinet, et certes non sans raison; pour moi, je suis de ceux qui, en effet, ne l'ont pas cru; « il faut « citer (voyons donc!) : « Troisième manière de prier en « mesurant d'une certaine façon les paroles et les temps de si- « lence. » Ce moyen consiste à omettre quelques paroles entre chaque souffle, chaque respiration; et un peu plus loin : « Que « l'on observe *bien* les intervalles égaux entre les aspirations,

(1) Mallebranche, que M. Quinet n'accusera pas sans doute d'être un petit esprit occupé de ridicules minuties, commence par une recommandation semblable ses magnifiques *Entretiens sur la métaphysique*.

« Théodore. — ... Il est nécessaire que je quitte ces lieux enchantés qui charment nos sens, et qui, par leur variété, partagent trop un esprit tel que le mien... Allons nous enfermer dans votre cabinet, afin de rentrer plus facilement en nous-mêmes... Ariste. — ... Grâce à Dieu, nous voici enfin arrivés aux lieux destinés à nos entretiens... Voulez-vous que je ferme tous les passages de la lumière, afin que les ténèbres fassent éclipser tout ce qu'il y a de visible dans cette chambre et qui peut frapper nos sens?... Théodore. — ... Non, non, mon cher; les ténèbres frappent nos sens aussi bien que la lumière. Elles effacent l'éclat de la couleur. Mais, à l'heure qu'il est, elles pourraient jeter quelque trouble dans notre imagination. Tirez seulement les rideaux. »

« les *suffocations* et les paroles (*Et paria anhelituum ac vo-* « *cum interstitia observet*). » Il y a sur cette citation de M. Quinet deux remarques à faire : d'abord elle est extraite d'une note sur les divers modes d'oraison, imprimée à la suite des *Exercices*, et s'applique évidemment à la méditation faite en commun. Qui ne sait en effet que la méditation faite en commun ne peut être logiquement pratiquée que par une prononciation lente et coupée de repos, pour donner le temps à la réflexion de saisir et d'approfondir le sens des mots prononcés? Si M. Quinet veut en avoir une idée, qu'il assiste, dans sa paroisse, pendant l'Avent ou le Carême, aux méditations du matin. Secondement, M. Quinet fait plus que se méprendre sur les choses qu'apparemment il ignore ; il traduit avec un contre-sens, ou plutôt en surchargeant le sens d'un trait ridicule, cette citation, suivant lui si décisive. Où voit-il des suffocations dans la phrase latine, qui ne parle que d'intervalles entre les respirations et les paroles? Cette altération du texte fournit à M. Quinet le motif de la phrase suivante : « Ce qui veut dire que l'homme, inspiré ou non, n'est plus qu'une machine à soupirs, à sanglots, qui doit gémir, pleurer, s'écrier, suffoquer à l'instant précis, et dans l'ordre où l'expérience a démontré que cela était le plus profitable. » Phrase qui a pu avoir du succès dans l'amphithéâtre du collége de France, mais qui ne fait qu'aggraver un contre-sens que nous avons le droit d'appeler coupable.

Ainsi c'est M. Quinet lui-même qui a placé tout le procès des Jésuites sur les *Exercices* de saint Ignace ; et pourtant quelques membres de phrases travestis, choisis çà et là et à dessein dans les pages les plus obscures, la plupart même en dehors des *Exercices*, et que M. Quinet proclame avec une merveilleuse assurance des *citations incontestables*; d'ailleurs, sur la pensée si chrétienne, sur les divisions si logiques, sur la méthode du livre, sur les seules choses néanmoins qu'il fallait apprécier, un silence systématique : voilà ce que M. Quinet appelle *étudier philosophiquement, impartialement, la Société de Jésus*. Une critique si incomplète, si peu consciencieuse, si délibérément injuste, ne mériterait-elle pas d'être sévèrement blâmée, lors même qu'elle ne serait exercée que sur un frivole ouvrage d'imagination? Contre les Jésuites tout est-il donc permis?

Nous ne pouvons entreprendre de réfuter complétement ici les leçons de M. Quinet sur les Jésuites : il faudrait écrire un li-

vre. D'autres et nombreuses occasions s'offriront dans cette *Revue* de relever ces erreurs avec les développements nécessaires. Le peu de probité apporté à la critique des *Exercices spirituels* nous paraît suffire, en ce moment, pour en donner une idée. D'ailleurs, à nos yeux, les Jésuites, violemment amenés et obstinément retenus dans la polémique, sont une déloyale diversion, dont la partie sérieuse du public ne saurait être dupe.

« Cependant pourquoi, nous dira-t-on, vous levez-vous pour couvrir les Jésuites? pourquoi absorbez-vous l'Église dans cette société maudite ? » — Si quelqu'un s'efforce de confondre l'Église, personnes et doctrine, avec la *société*, n'est-ce pas ceux qui nous adressent cette question ? Oseront-ils démentir leurs propres paroles que nous avons citées ? Si leurs coups, maladroits du moins, sinon perfides, frappent au cœur nos principes, est-ce notre faute? Pouvons-nous ne pas couvrir les Jésuites, si c'est le Catholicisme qu'ils blessent à travers la *société?* Ne jouez donc plus la surprise, ne feignez pas la crainte. Non, pour aucun catholique la Société de Jésus ne sera jamais l'Église tout entière. L'Église, avec son unité divine, concilie admirablement les variétés sans nombre qu'offre la nature humaine dans l'essor du sentiment religieux et dans les directions de la vie. Aux temps où l'Eglise n'avait pas à faire face à la guerre extérieure, cette diversité provoquait entre les institutions catholiques des émulations actives que les mauvaises et inévitables passions humaines n'ont fait que trop souvent dégénérer en luttes funestes. Mais lorsque l'ennemi du dehors frappe un de ses membres, qui s'étonnera que l'Eglise tout entière ressente la blessure ?

Mais pourquoi serait-ce à nous de rester sur la défensive ? Ne devrions-nous pas plutôt vous demander raison de la mise hors la loi que vous prêchez contre les Jésuites, vous hommes de tolérance et de liberté, vous qui demain peut-être vous indignerez dans vos chaires de la révocation de l'Edit de Nantes ? Au milieu d'une société qui, vous le croyez puisque vous le dites, voit avec indifférence le Catholicisme tomber en ruines, avec des institutions assez fortes, je pense que vous en êtes convaincus, pour arrêter les empiétements du pouvoir royal et pour contenir la formidable turbulence de la démocratie, vous si forts et si superbes, comment justifierez-vous, comment nous ferez-vous comprendre cette peur des Jésuites que vous affec-

tez? « Mais, dites-vous, si nous les admettons à la liberté, ils tueront la liberté. » Cette dérisoire liberté « qui est votre foi » se détruit donc elle-même, comme la violence ou le despotisme? Vous redoutez que la liberté des jésuites ne soit votre asservissement parce que votre liberté a besoin de leur servitude? Je conçois vos craintes ainsi expliquées. Mais, libéraux de peu de foi, ne dites plus que vous croyez à la liberté : vous n'êtes que les plagiaires de tous ceux qui ont exploité d'absurbes préjugés pour défendre contre le droit commun d'exorbitants priviléges. La guerre aux Jésuites au profit des monopoles est une vieille guerre : nous en savons par cœur la tactique; elle a duré un siècle et demi en Angleterre; ces pharisiens de la tolérance et de la liberté, qui excluaient les catholiques des droits politiques, ne parlaient pas un autre langage que le vôtre; seulement ils appelaient papiste le bel argument que vous appelez jésuite ou ultramontain. « Ce ne sont point les doctrines théologiques et « morales du Catholicisme qui me répugnent, disait encore l'évê« que de Chester peu d'années avant l'émancipation des catholi« ques, ce sont les doctrines de l'Eglise sur le pouvoir ecclésias« tique qui m'épouvantent. — Ce n'est pas contre les doctrines de « la transsubstantiation, du Purgatoire, que je m'élève, disait le « premier ministre lord Liverpool, mais contre l'influence des « prêtres sur toutes les relations de la vie privée; » et si les catholiques n'obtenaient pas l'émancipation, « la faute en est à « eux-mêmes, continuait-il, à la conduite du clergé qui ne cesse « d'exciter des défiances, à leur doctrine enfin sur le pouvoir « ecclésiastique, qui provoque l'oppression des autres commu« nions. » Ne croirait-on pas vous entendre? Que les Jésuites soient donc contre nous le seul argument des bigots du philosophisme et des hauts dignitaires de cette espèce d'*Église établie* qui s'appelle l'Université, nous nous y résignons sans peine, mais nous ne prendrons pas le change.

Dans la voie d'intolérance où ils se sont engagés, nous ne sommes pas surpris que MM. Michelet et Quinet aient poussé la violence jusqu'à donner pour enjeu à la question des Jésuites le sort même de l'établissement politique actuel. Que ne dirait-on pas, et certes nous serions les premiers à prononcer le blâme le plus sévère, si dans des chaires catholiques on venait sommer le pouvoir, sous peine de mort, d'accorder une liberté que la loi des lois, la Charte a d'ailleurs solennellement promise, et

que du temps de la Restauration ceux mêmes qui ont fait la Charte de 1830 voulaient sans restriction? Il paraît que ces hardiesses font partie des libertés du haut enseignement. Portant au collége de France les bravades de certain journalisme, M. Michelet ne craint pas de proclamer que, « pour chasser les « Jésuites, ceux qui ont chassé une dynastie en chasseraient dix « s'il le fallait encore » — « .... Au pouvoir qui peut tenter « d'appuyer au moins un pied du trône sur le terrain du jésui- « tisme... ; aux députés, ces quatre cents hommes d'Etat qui « (on commence à l'appréhender) se cachent les uns aux autres « le pays qu'ils habitent, » M. Quinet ne craint pas de déclarer que la question des Jésuites « est l'affaire d'un trône et d'une dynastie. » Moins encore que de ces menaces de mauvais goût sommes-nous étonnés qu'en voulant mettre une classe d'hommes hors de la liberté ces messieurs aient perdu en toutes choses le sens de la liberté. Pour tout homme qui peut lier deux idées dans un raisonnement, il est aussi clair que le jour que la liberté des cultes, c'est-à-dire la neutralité religieuse de l'Etat, inscrite dans la loi fondamentale, implique logiquement sur les questions religieuses la neutralité de l'enseignement monopolisé de l'Etat. Tant que M. Quinet fera, de par l'Etat, un enseignement de monopole, conséquent avec lui-même, il devra donc scrupuleusement éviter toutes les questions religieuses qu'il rencontrera sur sa route. M. Quinet se plaint-il que nous rétrécissions ainsi le cercle du haut enseignement? Qu'il ne s'en prenne pas à nous. Est-ce notre faute si toutes les libertés sont solidaires? Est-ce notre faute si on diminue la liberté de la chaire de toutes les restrictions que l'on apporte à la liberté d'enseignement? Est-ce que d'ailleurs la justice naturelle ne se révolte pas de ce qu'il y a d'exorbitant à vouloir profiter de la liberté contre ceux que l'on désarme par le monopole? En politique, à cette liberté permettant la licence à un privilége, vous arracheriez vous-même le nom sacré qu'elle usurpe ; vous l'appelleriez arbitraire.

Il serait bon de terminer une revue des contre-sens de liberté qui remplissent les leçons de MM. Michelet et Quinet par une sévère épreuve de ce mot *protée*, la liberté de penser, qui fait tant de bruit dans leur livre ; mais c'est là encore une grave question qui ne peut être traitée épisodiquement, qui demande une étude spéciale. Montrons cependant une dernière fois à

quelle confusion d'idées, sur les matières mêmes qui exigent les professions les plus précises, ces messieurs sont conduits par l'usage qu'ils font de la liberté de penser. M. Quinet a tant parlé de religion qu'on avait le droit de lui demander sur quel fondement positif il s'appuyait pour combattre la foi catholique. Ce droit, M. Quinet semble le reconnaître ; il avoue avec une ingénuité charmante qu'*il n'a point exagéré son orthodoxie;* eh bien, « puisqu'on nous le demande, s'écrie-t-il, nous le dirons « bien haut : nous sommes de la communion de Descartes, de « Turenne, de Latour-d'Auvergne, de Napoléon. » Cette réunion de grands noms peut produire un effet théâtral devant un auditoire naïf; mais est-il permis à un homme qui affecte les allures de libre et hardi penseur d'échapper ainsi à une question positive et de dissimuler sa fuite par un pareil artifice? D'ailleurs ces illustres morts dont vous voulez faire un bouclier à votre indécision n'ont-ils pas sincèrement adhéré à la communion sur laquelle vous dirigez des coups obliques? Napoléon n'est-il pas mort dans les sacrements de l'Eglise romaine? De quelle autorité séparez-vous Latour-d'Auvergne, ce dernier des preux, de la foi de ses pères? Oubliez-vous que Turenne, ce grand homme de tant de conscience, guidé par une conviction lentement mûrie, délaissa l'erreur calviniste pour entrer dans la communion catholique? Et ce Descartes, dont une école qui ment à sa mémoire veut faire son patron, ignorez-vous que, lorsqu'il s'élançait à la poursuite d'une démonstration nouvelle de l'existence de Dieu, il ne cherchait qu'à donner à la religion une assise inexpugnable à tous les efforts de la raison dépravée, et que, croyant sincère, il plaça cette noble entreprise sous les auspices d'un pieux pèlerinage?

Que ces professions de foi dérisoires ne déplaisent pas au *Semeur ;* qu'il déclare même n'*avoir garde de demander aujourd'hui des doctrines formulées* à MM. Michelet et Quinet, *et à la jeunesse à laquelle ils s'adressent,* bien que *le Semeur* se flatte et se vante d'adhérer à des doctrines positives, nous n'en sommes point étonnés ; *le Semeur* l'avoue : il espère du mouvement du collége de France un de ces *saints ébranlements par lesquels Dieu se prépare, quand il lui plaît, un peuple de bonne volonté,* c'est-à-dire apparemment un peuple de la religion du *Semeur.* A un certain point de vue, nous ne sommes pas fâchés de surprendre ainsi un des organes les plus distingués du protestantisme en

complicité flagrante avec un philosophisme qui n'a de positif que ses haines ; complicité fatale dont le protestantisme s'est souvent défendu. Mais *le Semeur*, qui appelle le succès de ce philosophisme, qui se joint à M. Quinet pour convier la France « à courir au devant de l'esprit, » y songe-t-il bien, avant de vouloir émanciper les esprits de la discipline éprouvée des symboles positifs, pour les égarer dans le culte de je ne sais quel Dieu inconnu? L'expérience du XVIIIe siècle et le mouvement religieux de celui-ci ne lui ont-ils rien appris? Un des hommes éminents de notre époque, un écrivain anglais qui est aussi un des premiers hommes politiques de son pays et qui, nous le croyons, occupe une place élevée dans l'estime du *Semeur*, constatait naguère, avec une rare bonne foi, un fait d'une signification bien profonde, et qui devrait être pour ses amis de France une puissante leçon. Après avoir raconté les immenses conquêtes que le Catholicisme romain a faites de nos jours, « il « est assurément remarquable, disait-il, que ni la révolution « morale du XVIIIe siècle, ni la contre-révolution du XIXe « n'aient rien ajouté ni l'une ni l'autre au domaine du protes- « tantisme : dans la première période, *tout ce qui a été perdu « par le Catholicisme a été perdu par le Christianisme ; dans la « seconde, tout ce qui a été regagné par le Christianisme dans les « pays catholiques a été aussi regagné par le Catholicisme.* Dans le « dernier siècle, continuait-t-il, lorsqu'un catholique abandon- « nait la foi en la présence réelle, mille fois contre une il re- « nonçait aussi à croire en l'Evangile, et lorsque la réaction « s'est accomplie, avec la foi en l'Evangile est revenue la foi « en la présence réelle (1). » *Le Semeur* ne comprend-il pas que chez les nations qui ont été assez logiquement chrétiennes pour conserver la foi catholique, on n'abandonne le Catholicisme que pour l'incrédulité, ou un scepticisme qui n'en est pas moins réel en pratique, pour s'envelopper de la phraséologie d'une vague religiosité? *Le Semeur* ne tremble-t-il pas que la réalisation des vœux qu'il forme contre le Catholicisme n'arrache une fois encore la France au Christianisme lui-même?

Chose remarquable! d'un côté, voilà une école ou une secte, la secte ou l'école dont *le Semeur* est l'organe : elle semblait faire de la liberté d'enseignement un de ses principaux dogmes;

(1) M. Macaulay's *Critical and historical essays*. T. III, pag. 253.

eh bien, plus ennemie encore du Catholicisme qu'elle n'est dévouée à ce principe, elle prête les mains à une tactique qui ne compromet le Catholicisme que pour retarder encore cette liberté ou n'en donner que l'apparence illusoire. Ailleurs, ce sont les hauts dignitaires de l'Université, des esprits élevés, que nous avons plus d'un motif de croire au fond sincèrement attachés au Catholicisme; eh bien, trompés par de frivoles intérêts, pour se délivrer de légitimes exigences qui les embarrassent, ils ne craignent pas de favoriser une diversion dirigée contre des doctrines religieuses qu'ils font profession de vénérer. Cette double inconséquence, ce double et choquant démenti que les intérêts donnent aux principes, ne font-ils pas ressortir la logique et la franchise de notre position? Qui dira que nous nous sommes trompés sur la portée religieuse de la liberté d'enseignement? Qui dira que la liberté d'enseignement n'est pas un intérêt éminemment catholique? Si vous ne nous en croyez pas, ces protestants, nos francs adversaires religieux, ne vous en avertissent-ils pas assez éloquemment? Pour déserter ainsi l'intérêt d'une liberté qui cependant leur est chère, ne faut-il pas qu'ils regardent la guerre que vous nous faites, pour nous refuser cette liberté, comme pouvant être bien funeste au Catholicisme?

Sans doute, pour les ennemis de notre foi, c'est un réjouissant spectacle que celui de notre religion bafouée par les plus insensés de vos auxiliaires; notre douleur dépasse encore leur joie : mais qu'ils ne se figurent pas, cependant, les uns ni les autres, que nos craintes aillent aussi loin que leurs espérances ou plutôt que leurs désirs. Ils prédisent sa fin prochaine à une Église qui se l'entend chaque jour annoncer depuis deux mille ans bientôt, souvent par de plus terribles prophètes qu'eux; qui s'est donc accoutumée à prendre ces prédictions pour des hommages, et à voir dans leur impuissance une des preuves les plus éclatantes de la divinité et de la perpétuité de sa mission. Ils veulent nous faire peur des préventions, des répugnances, des haines ardentes qu'ils coalisent contre nous : Tacite écrivait, il y a dix-sept siècles, que Jésus-Christ a été condamné à mort pour être l'auteur d'une secte convaincue de haïr le genre humain ou de lui être odieuse. Ils nous menacent des progrès de la science et de je ne sais quelle infirme philosophie, nous dont la foi a converti le monde, à l'éternelle confusion de cette

philosophie, « en renversant les raisonnements humains et toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu. » Ils nous demandent une religion progressive. Qu'est-ce à dire? La veulent-ils accommodée aux progrès intellectuels? Mais, entre notre raison et les mystères par lesquels « Dieu, dit saint Paul, a convaincu de folie la sagesse du monde, » avec quels progrès comblent-ils l'abîme de l'infini? — Accommodée aux progrès moraux? Mais qu'y a-t-il de changé, je vous prie, dans la nature morale de l'homme?

Philosophes qui jouez avec une opposition de mots, qui parlez d'*esprit de vie* et d'*esprit de mort*, le Christianisme nous donne la solution d'une contradiction bien autrement réelle, que nous portons au fond de notre être, que nous voyons partout sur la terre : la lutte entre le principe qui nous sollicite aux jouissances actuelles, et le principe qui nous commande le sacrifice de ces jouissances aux *convenances morales* que vous voulez bièn appeler avec nous des vertus. Tant que l'homme éprouvera l'impérieux besoin de prendre une décision logique dans cette lutte, tant donc que les destinées de l'humanité sur la terre ne seront pas accomplies, le Christianisme, sous sa forme la plus complète, la seule logique et arrêtée, le Catholicisme, subsistera immuable, comme l'essence même de notre nature. Singuliers spiritualistes, qui ne nous parlez jamais des intérêts de l'immortalité! La révélation de ses destinées éternelles éclaire le chrétien sur la contradiction de l'existence, sur le combat de la vie. Sa foi lui apprend à faire de la vie qui suit la mort le grand souci de la vie qui la précède, et à sacrifier le temps à l'éternité. Telle est la continuelle préoccupation qui vous scandalise dans saint Ignace de Loyola, comme si elle n'avait pas agité tous les chrétiens conséquents, saint Augustin comme saint Paul, Bossuet aussi bien que Pascal. Que trouvez-vous en effet dans saint Ignace de différent et de plus fort que ces paroles de Bossuet, qui résument tout : « *Un chrétien toujours attentif à combattre ses passions meurt tous les jours avec l'apôtre:* Quotidiè morior. *Un chrétien n'est jamais vivant sur la terre, parce que la mortification est un essai, un apprentissage, un commencement de la mort.* » Et c'est vous qui voulez entrer en guerre avec l'Eglise pour le gouvernement des intelligences! Comment lui arracherez-vous jamais le gouvernement des âmes, puisqu'elle les tient par l'idée qui les ennoblit

le plus, l'idée de leur immortalité ; par le souci qui doit le plus les préoccuper, le souci de cette immortalité? Comment prévaudriez-vous contre elle, vous qui ne nous parlez que de la terre; contre elle qui, avec l'autorité du Ciel, nous parle du Ciel? Aveugles volontaires qui accusez l'inaction de l'Eglise, daignez regarder les réalités: où verrez-vous aujourd'hui des *œuvres* de vie? Parmi ceux qui veulent réformer l'humanité il y a des rêveurs qui couvrent de mots mystiques le vide et l'orgueil de leurs intelligences ; esprits nébuleux qui s'évaporent en paroles, pour employer une expression de saint Paul ; il y a des millénaires qui, en promettant et cherchant le Paradis sur la terre, détournent de faibles âmes du seul intérêt sérieux de la vie par le vain leurre du bonheur terrestre ; sont-ce ceux-là ou les catholiques qui combattront le mal corps à corps, sous toutes ses formes, en tous lieux, à tout instant? Les pauvres, ceux que le Christ a particulièrement aimés, pèsent comme un danger sur cette société ; vos économistes, vos hommes d'Etat osent les appeler les *barbares* de l'intérieur et montrent la plus formidable des invasions suspendue sur nos têtes. Eh bien, tandis que vos prédications ne peuvent qu'irriter leurs désirs et leur impatience, qui va encore une fois au devant des *barbares* pour adoucir et purifier leurs mœurs, pour soulager leurs besoins, pour les civiliser? ne sont-ce pas les chrétiens? Le Catholicisme n'est-il pas, aujourd'hui plus que jamais, la Providence du pauvre? Depuis sa naissance jusqu'à sa mort, ne l'accompagne-t-il pas dans toutes les épreuves de sa misérable existence? Avec quelle ardente sollicitude, avec quel succès déjà, il faut le dire, ne le dispute-t-il pas au crime, même après qu'il en est devenu l'esclave? Qui a fondé Mettray, les pénitenciers de Bordeaux, de Marseille, de Lyon? ne sont-ce pas de fervents catholiques? Et quelles sont les œuvres que nos ennemis opposent à celles-là? Ils ont la parole, et nous l'action; nous acceptons le partage. Si l'*Esprit de mort* se reconnaît à la stérilité, à la nullité des résultats, il est donc aisé de dire quels sont ceux qu'il paralyse? Mais si c'est à la lutte et aux victoires remportées sur le mal que se reconnaît l'*Esprit contraire*, si la *vie* est en effet le travail de toutes nos forces appliquées à l'intérêt de la vie qui ne doit point finir, nous le déclarons sans hésiter et avec reconnaissance pour la grâce qui nous a appelés à la foi, c'est nous qui avons la vie.

Eugène FORCADE.

REVUE POLITIQUE.

Le moment est favorable pour jeter un coup d'œil sur la situation politique de l'Angleterre et de ses possessions coloniales. Le bruit des luttes parlementaires s'éteint dans celui des fanfares qui ont célébré l'arrivée en France de la reine Victoria ; mais pendant que les hommes politiques se livrent au repos et que S. M. B. se promène, le flot de la question irlandaise monte toujours. Le discours prononcé par la reine à la clôture du Parlement devait nécessairement exciter une vive attention, et M. O'Connell l'a qualifié de *stupide* et d'*insolent*. Il se renferme, on le sait, dans la fiction constitutionnelle ; ce sont les ministres qui ont parlé par la bouche de la souveraine.

Il est cependant permis de se demander si le cabinet anglais pouvait en ce moment tenir un autre langage que celui dont il s'agit. Sa politique à l'égard de l'Irlande s'étant bornée à laisser faire dans l'espoir d'user par le temps même le mouvement actuel, il devenait véritablement impossible de se prononcer à la fin de la session. On a dit, il est vrai, que l'Union serait maintenue, mais à cette assertion on a joint un commentaire qui a bien sa signification. « J'ai toujours vivement désiré, dit la reine, gouverner l'Irlande avec justice et impartialité ; je désire aussi agir de concert avec le Parlement pour effectuer dans les lois actuelles les améliorations qui pourraient contribuer à l'avancement social et développer les ressources naturelles de l'Irlande. » En admettant que la phrase ait un sens politique quelconque, elle indique de la part du ministère un projet arrêté de sortir enfin de la voie d'hésitation où il se trouve engagé. Si nos informations sont exactes, et nous avons tout lieu de le croire, dès l'ouverture de la prochaine session sir Robert Peel se présentera avec différentes mesures propres à concilier

l'Irlande. D'ailleurs, dans une des dernières séances, il a formellement annoncé que le cabinet s'en occupait. La question des rapports entre le propriétaire et le tenancier est actuellement pendante dans le conseil lui-même, si elle n'est pas déjà décidée. Le premier ministre a entre ses mains des documents d'une haute importance concernant les scènes violentes qui ont éclaté récemment dans le comté de Kilkenny. Ces documents lui ont montré les choses sous leur vrai point de vue; les juges qui figuraient dans les débats ont dû fournir des renseignements qui ont frappé M. Peel de surprise, et qui deviendront la base des nouvelles mesures à proposer par le gouvernement au printemps prochain.

Mais ce mot de *printemps* lui-même ne nous apparaît-il pas comme un avenir lointain et indéfini, presque insaisissable? Avec quelle rapidité les événements ne peuvent-ils pas se précipiter d'ici là vers une sanglante péripétie? Par une singulière coïncidence avec le discours royal, M. O'Connell publiait le même jour son projet sur l'organisation du Parlement irlandais. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il nous montre en pratique les idées politiques du grand agitateur. Une pairie héréditaire, une Chambre des Communes composée de trois cents membres, tel est le résumé du plan. Une résidence de six mois dans les comtés, d'un an dans les villes, suffirait pour donner le droit d'élection à tout chef de famille. Comme on le voit, c'est établir le système démocratique le plus large; car d'un côté on s'appuie sur le suffrage universel, de l'autre sur le scrutin secret. Au point de vue théorique, on a peine à concevoir comment l'Irlande continuerait de prospérer longtemps avec une pareille organisation politique; lorsque le grand intérêt qui réunit aujourd'hui en un faisceau toute la population sera satisfait, on verra surgir peut-être des luttes terribles. L'aristocratie anglo-irlandaise a en effet besoin d'une modification profonde : obérée de dettes, forcée même de spolier le peuple pour satisfaire ses créanciers, comment résisterait-elle aux attaques inévitables du parti populaire? De toutes les façons donc l'avenir est gros d'orages. En attendant, le libérateur a commencé par mettre son projet à exécution. Afin de procéder avec ce mélange de prudence et d'audace qui le caractérise, il a choisi deux villes, celles d'Ardee et d'Arklow, où des agents spéciaux feront le recensement de la population appelée

à nommer des députés. Le résultat de cette démarche servira de point de départ et d'enseignement pour le reste de l'Irlande.

Avant de quitter le Parlement anglais, nous devons faire connaître un incident qui nous donne la mesure de ses dispositions à l'égard de la patrie d'O'Connell. Un député irlandais, lord Clements, a lutté pendant toute la session avec une énergie croissante pour obtenir le redressement des griefs. Propositions conciliatoires, menaces, promesses, il a tout épuisé. Le 16 août dernier, il voulait proposer un amendement dans une loi pour l'établissement d'une banque d'emprunt au profit des pauvres. L'Irlande en aurait recueilli le principal fruit. Les interruptions furent si bruyantes que lord Clements ne put même lire son amendement. En face d'une opposition aussi folle et aussi ardente, ses compatriotes qui étaient dans la Chambre l'engagèrent à se retirer. « Je le vois bien, s'est écrié alors l'orateur, la résistance est inutile. Je retire mon amendement ; car il est impossible de proposer dans cette enceinte une seule mesure favorable à l'Irlande, et, de ce pas, je retourne le dire à mon pays. » En disant ces paroles il quitta en effet la Chambre au milieu *des huées et des rires universels! Ab uno disce omnes.* Est-il étonnant que sir Robert Peel soit dégoûté de son propre parti?

Les catholiques anglais commencent aussi à entrer dans la lutte. Lord Shrewsbury et lord Camoys ont noblement défendu la cause des opprimés dans les Chambres. La question du serment imposé à leurs coreligionnaires a encore été soulevée ; mais un de nos rédacteurs devant s'occuper d'un travail spécial sur cette matière, nous n'entrerons dans aucun détail.

Pendant que la lutte intérieure de l'Angleterre prend un caractère de plus en plus alarmant pour son avenir, cette puissance demeure fidèle à cette politique qui, depuis longtemps, fait profession de ne reculer devant aucun moyen pour assurer le succès. C'est plus particulièrement dans les régions lointaines qu'elle se manifeste. Des documents fort curieux sont tombés entre nos mains. Il s'agit des derniers démêlés du gouvernement anglo-indien avec les chefs de la principauté de Sindh. Par des traités antérieurs à 1838, les Anglais promirent de ne jamais violer le territoire de Sindh. La navigation de l'Indus surtout devait rester hermétiquement fermée aux navires britanniques.

Personne n'introduira dans le pays aucune espèce d'approvisionnements militaires quelconques, soit par le fleuve, soit par les routes, — « Aucuns vaisseaux ni bateaux armés ne remonteront le susdit fleuve. »

Tels sont les termes formels du traité conclu en 1834. Quelque temps après, des démêlés s'élèvent entre les Ameers et Runjet-Sing, le fameux prince de Lahore. Là-dessus le gouvernement anglais, sans même consulter la nation de Sindhy, se porte pour arbitre entre elle et son adversaire, puis vend les prétentions de ses alliés pour la somme de vingt lacs de roupies ou 5 millions de francs. Plus tard, en 1838, lord Auckland viole le traité dont nous avons cité les paroles textuelles. Il entreprend alors sa désastreuse campagne contre le Caboul, et, avec une incroyable audace, il se contente d'informer les Ameers que l'Indus ne sera pas inviolable. « Vous les informerez, écrit-il à son agent, que, dans les circonstances actuelles, l'article concernant la navigation de l'Indus sera nécessairement suspendu pendant les opérations que l'on a entreprises pour assurer l'exécution de ce même traité. » Les chefs du pays ne voulurent point se soumettre à cette iniquité, et de là la guerre qui leur a été déclarée. Mais si le Sindh ne peut résister aux envahissements des Anglais, il semble douteux toutefois qu'ils puissent y établir une domination durable.

Si de l'Inde nous revenons en Europe, nous serons forcés de remarquer la singulière attitude de l'aristocratie et du cabinet de Londres à l'égard d'Espartero. A peine cet homme violent a-t-il été ignominieusement expulsé de la Péninsule pour se retirer dans la Grande-Bretagne que whigs et tories se sont précipités chez lui pour lui donner des témoignages de sympathie. La reine l'a reçu, le premier ministre l'a reconnu régent *de jure;* mais il a autorisé son agent à Madrid à reconnaître le gouvernement *de facto*. Espartero était l'homme de l'Angleterre, et la fortune peut encore lui sourire; donc il est d'une bonne politique de ne point l'abandonner. Mais il faut aussi à l'Angleterre les grands débouchés que la pauvre Espagne offre à ses produits; c'est pourquoi ce serait une folie de ne point ménager le nouveau pouvoir *de facto*, qui vient de s'élever dans la Péninsule.

Cependant la chute du régent ne semble point devoir rame-

ner de sitôt la tranquillité. Le ministère Lopez et le général Narvaez ont à lutter contre des révoltes armées dans le genre de celle qu'ils avaient eux-mêmes organisée. Les exécutions militaires recommencent, et le général qui représente la reine Christine s'efforce de tuer dans son germe toute insurrection naissante. C'est bien; mais qui tuera le principe de l'insurrection? Il est de toute évidence que les mécontents ont devant eux un exemple qui les encourage : Prim soulevait la Catalogne, il y a deux mois; aujourd'hui la junte de Barcelone se retourne contre Prim, qui se voit contraint de tirer à mitraille contre ses confédérés d'hier. Et, pour comble de dérision, les mêmes journaux qui rapportent ce fait nous annoncent *que les députés de la junte à Madrid venaient de mettre un terme à tout sujet de discorde dans une dernière conférence avec le gouvernement!* Ne dirait-on pas, en vérité, que la malheureuse Espagne est livrée à l'anarchie la plus complète ou à la loi du plus fort?

Ce n'est pas toutefois que le gouvernement provisoire ne cherche à rappeler la vie matérielle dans ce grand corps, en attendant la réunion des Cortès et la majorité de la jeune reine. Un riche banquier, M. Salamanca, est venu proposer à l'administration un emprunt de 400 millions de réaux ou 100 millions de francs, qui seraient uniquement destinés à donner à l'Espagne les améliorations que réclame, en son nom, le corps des ponts et chaussées. Il est peu de pays, on le sait, où les communications soient moins faciles et moins rapides qu'en Espagne. On ne saurait donc qu'applaudir à une pareille idée; mais les moyens proposés pour garantir le remboursement à la compagnie dont M. Salamanca est le représentant n'obtiennent pas de même notre approbation. En remboursement des 100 millions, le gouvernement donnerait une valeur équivalente en biens nationaux, provenant des biens enlevés au clergé séculier et régulier. Nous laissons de côté la question de probité, pour nous attacher uniquement à la principale objection que combat M. Salamanca. «Les biens nationaux forment aujourd'hui le gage spécial des créanciers de l'État, et évidemment ils s'en trouveront d'abord privés. — C'est vrai, répond M. Salamanca, mais les produits de notre entreprise devant être très-fructueux, et les biens nationaux étant actuellement improductifs, l'État aura définitivement d'autres valeurs non applicables à l'amortisse-

ment, mais propres à faciliter les rentrées du Trésor et à augmenter les moyens de payer les intérêts de la dette publique. » Dans tout ceci, comme on le voit, M. Salamanca raisonne sur une hypothèse, celle du succès. Sans doute, s'il n'en avait une espérance fondée, il ne songerait pas à l'entreprise. Mais enfin, dans l'état actuel de l'Espagne, et à raison même du caractère de ses habitants, l'affaire peut ne point réussir, et alors les créanciers de l'État auraient été dépouillés injustement de leur gage, sans aucun avantage réel pour le pays. Il nous semble qu'on aurait pu avoir recours à d'autres mesures moins hasardeuses et dont le succès eût été plus certain, en atteignant le même but, c'est-à-dire le percement des routes.

Les troubles qui ont éclaté à Bologne et dans la Romagne paraissent n'avoir point ce caractère de gravité que la presse radicale s'était plu à leur attribuer; il suffit d'une bande de malfaiteurs poussés par quelques furieux politiques pour les métamorphoser, aux yeux de certaines gens, en *héros libérateurs de la patrie asservie*. Une semaine se passe, et la vérité perce. Ainsi en a-t-il été, par exemple, de la fameuse mesure contre les Juifs des États pontificaux annoncée avec tant de fracas, et qu'il a bien fallu voir démentie de la manière la plus solennelle. Pendant ce temps s'assemblait à Rome l'Académie des Sciences religieuses, fondée pour favoriser les hautes études parmi les jeunes gens qui se destinent à la prélature. Son vénérable président, Monseigneur le cardinal Pacca, a résumé, dans un beau discours, la situation du Catholicisme en Europe. D'un regard noble et ferme, le vieillard a considéré les nombreuses vicissitudes de sa propre vie : c'était un testament politique qu'il léguait à ses auditeurs; et c'est cette paternelle allocution que le *Journal des Débats*, faute d'avoir su la comprendre, a voulu traduire en un document émané de la cour romaine.

Comme on pouvait bien s'y attendre, la question de la Servie soulève encore des débats entre la Porte et la Russie. M. de Titoff, ambassadeur de cette puissance à Constantinople, aurait remis au Divan une note annonçant de la part de son gouvernement l'intention d'intervenir à main armée en Servie, si le gouvernement turc n'obtient pas des Serbes l'expulsion des deux anciens ministres du prince Alexandre Czerni-Georges, Wu-

tsichs et Petroniewich. Les ambassadeurs d'Angleterre et de France ont alors opposé menace à menace. Sir Stratford Canning et M. de Bourqueney ont déclaré au nom de leurs gouvernements que ceux-ci ne toléreraient pas une intervention armée, comme étant contraire aux traités. Reste à savoir le rôle que jouerait l'Autriche en face de cette nouvelle complication : la Russie est sur les lieux, l'Autriche aussi, mais les deux autres puissances sont éloignées. M. de Metternich persistera-t-il toujours dans la politique stationnaire pendant que l'ennemi le circonvient de toutes parts ? Etrange position que celle d'un homme répondant à celui qui veut le tirer d'une apathie mortelle : Non, laissez-moi dormir !

Il n'en est pas ainsi de l'islamisme : menacé désormais dans son existence même, il semble se retremper dans ce farouche fanatisme qui le signala à son berceau. Il se remet à égorger les chrétiens. Mossoul a été le témoin de scènes sanglantes ; à Jérusalem des sujets britanniques ont été insultés, et le consul français lui-même, M. de Lentivy, a vu son hôtel spolié, sa dignité compromise. Sont-ce là les dernières convulsions d'une vie qui s'éteint?

Nos lecteurs n'attendent certainement pas de nous l'énumération de toutes les splendeurs qui ont accompagné la visite de S. M. la reine Victoria. On a parlé de conférences entre les ministres des deux pays, même d'un traité de commerce : ce sont de simples bruits que l'avenir confirmera ou fera tomber. En discuter actuellement la valeur, ce serait nous exposer à raisonner dans le vide.

Si nous jetons un dernier coup d'œil sur la France elle-même, nous verrons que la politique a quitté la Chambre des députés pour se réfugier dans les conseils municipaux et généraux. Les journaux ont tous répété le grand discours de M. de Lamartine à Mâcon, tandis que la lutte entre M. Giraud d'Angers et son conseil a également excité l'attention publique. Nul doute qu'il n'y eût mieux à faire dans ces assemblées, fondées pour veiller aux intérêts locaux, que de les transformer ainsi en tribunes politiques. Mais quel remède y apporter? D'ailleurs, dans notre temps, où les contradictions abondent, chacun a deux poids et deux mesures. Le journal qui oppose à M. de Lamartine l'adage *non erat hic locus* est prêt à applau-

dir et à encourager tels conseils municipaux qui sortent de leurs attributions en attaquant les prétendus envahissements du clergé, parce que ce journal voit là un argument universitaire.

Politiquement parlant, il y a dans ces tentatives, et surtout dans la difficulté, probablement insurmontable, de les arrêter, une menace sérieuse d'anarchie, s'il n'était à craindre, au contraire, que le parti qui domine n'y puisât des prétextes pour favoriser sa tendance au despotisme administratif. Dans tous les cas, nous y voyons un danger pour l'avenir.

La question universitaire a fait, dans ce mois, peu de progrès. L'examen de la lettre de M. Quinet à Monseigneur l'archevêque de Paris, insérée dans *la Revue des Deux Mondes*, rentre naturellement dans l'article qui précède. Les solennités par lesquelles l'Université termine l'année scolaire et les actes de quelques-uns de ses chefs ont rendu plus sensible encore le caractère que le monopole donne forcément à cette institution, savoir : l'anarchie, l'oppression, et cet esprit de circonstance qui en fait une sorte de journalisme oral pour la jeunesse, dont le premier besoin serait d'être soustraite à toute influence de ce genre.

D'un côté, interdiction du Père Lacordaire; de l'autre, dans quelques Académies éloignées, discours de distributions de prix où le débat universitaire se continue devant les enfants; dans l'Académie de Paris, abstention complète, par ordre, nous nous en sommes assurés, de toute polémique semblable; mais, en échange, surabondance de paroles édifiantes, jusqu'à faire perdre tout sérieux aux auditeurs surpris.

Nous n'avons pu parler dans notre dernier numéro des *Observations sur la controverse élevée à l'occasion de la liberté de l'enseignement*, par Monseigneur l'archevêque de Paris, et publiées au moment où nous mettions sous presse. Le savant prélat entre en lice cette fois comme simple écrivain : il nous est donc permis d'examiner son ouvrage, sur lequel les journaux du gouvernement ont voulu donner le change. Il est bien loin, en effet, de se renfermer dans le désaveu du caractère violent qu'avait pris la polémique de quelques écrivains catholiques. La grande question de la liberté de l'enseignement y est envisagée sous presque toutes ses faces avec une haute sagesse et une modération qui est loin d'exclure la fermeté. Plusieurs

aperçus nouveaux sont développés d'une manière supérieure ; mais cette question toujours immense, et qui, pour tout autre, offrait déjà tant de points de vue divers, en présente bien plus encore au prélat, qui est tenu d'embrasser à la fois, pour les concilier, les intérêts de l'Eglise, ceux de la politique et ceux de la famille. Cet écrit renferme beaucoup de choses en peu de mots ; peut-être sa forme sommaire a-t-elle empêché plus d'un lecteur de saisir tout ce qu'il y a de précis et d'arrêté dans la pensée. Enfin, si une réflexion nous était permise, nous dirions que le manifeste de M. l'archevêque, si précieux sous sa forme actuelle, eût gagné encore à devenir un gros livre.

Monseigneur a fait suivre ses *Observations* d'une lettre relative aux *Institutions liturgiques*. Ce que nous avons dit à propos de cet ouvrage dans notre dernier numéro nous dispense de nous étendre de nouveau sur ce sujet qui, nous le répétons, ne peut plus nous appartenir que par son côté extérieur. La manière dont cette discussion s'est engagée nous prouve qu'elle ne sera pas de sitôt finie, et nous aurons certainement occasion de développer cette disposition vers l'unité qui est en nous, et que l'étude seule de la société moderne nous semble devoir justifier chaque jour davantage.

REVUE SCIENTIFIQUE.

PHYSIOLOGIE. — *De la structure comparée de la peau dans les différentes races humaines.*

M. Flourens, depuis longtemps connu par d'importants travaux d'anatomie et de physiologie, a lu à l'Académie des Sciences, dont il est un des membres les plus distingués, un mémoire sur la structure comparée de la peau dans les diverses races humaines. Ces nouvelles recherches de l'habile anatomiste ne peuvent manquer d'offrir un vif intérêt à ceux qui, comme nous, sont convaincus que l'enseignement biblique, tant attaqué par une science malveillante et passionnée, devait, tôt ou tard, être réhabilité par la science impartiale, consciencieuse, et que les progrès des connaissances physiques, bien loin d'ébranler, ne sauraient qu'affermir davantage les vérités de l'ordre moral et religieux.

On sait toute la peine que certains naturalistes se sont donnée, en haine du Christianisme, afin de surprendre le récit mosaïque sur la création, l'unité d'origine de l'homme, et sur d'autres points, en contradiction avec les faits tirés des diverses branches des connaissances humaines. L'antiquité faussement attribuée à quelques zodiaques, les indications sur la formation du globe et l'apparition des êtres vivants fournis par la géologie, dans le gisement et la composition des terrains, le mouvement réel de la terre et d'autres apparentes difficultés ont successivement servi de texte aux attaques des ennemis de la foi chrétienne. Mais c'est surtout dans l'étude de l'homme qu'on avait cru trouver les plus redoutables objections. Ainsi cet écrivain du dernier siècle, célèbre par ses opinions excentriques, méconnaissant ce qu'il y a de plus élémentaire dans l'anatomie humaine, n'a pas craint d'avancer que l'homme appartient à la grande classe des quadrupèdes, qu'il était fait pour marcher penché vers la terre *(pronus humi)*, et qu'évidemment il a d'abord marché dans cette attitude dégradante. Cette ridicule assertion, aussi contraire à la science de l'homme qu'aux traditions historiques, a été comme le début de ces habitudes paradoxales que nous avons vues se manifester de nos jours. Elle souleva cependant d'abord, il est vrai, la réprobation générale. Mais bientôt l'on s'habitua à ces excentricités audacieuses, et l'on a pu entendre sans trop d'étonnement, depuis, proposer sur l'origine du monde et de l'homme les théories les plus monstrueuses et les plus extravagantes.

« L'univers, se demande un physiologiste contemporain, l'univers a-t-il eu une origine ou a-t-il existé de tout temps ? Une impulsion, une puissance increéée sortie tout à coup du sein d'une éternelle immobilité, lui a-t-elle donné naissance, ou bien la matière, la propriété, le phénomène ont-ils toujours rempli le vide d'un espace infini ? »

Et ailleurs :

« Chose bien extraordinaire ! cette création successive de tous les êtres, depuis les moins parfaits jusqu'à celui qui est le modèle de la perfection, vient reproduire le passage gradué du fœtus par toutes les formes de la série des animaux.... Y aurait-il quelque analogie entre le premier mode de la création de l'homme et la manière dont il se développe aujourd'hui dans le sein maternel ?» c'est-à-dire : l'espèce humaine n'aurait-elle point passé successivement par les diverses conditions de végétal et d'animal plus ou moins inférieurs, avant d'arriver à son type actuel ? ou autrement : l'homme ne tirerait-il pas son origine d'une algue marine, par exemple, d'un polype, d'une huître, d'une limace, d'un orang, comme quelques autres l'ont assuré sans détours ? »

Tels sont les doutes hypocrites que les plus réservés se permettent parfois de formuler. On peut dire qu'il n'est pas non plus d'absurdité qu'on n'ait débitée fort sérieusement pour le plaisir de se mettre en opposition avec l'enseignement religieux.

Une difficulté spécieuse était celle que l'on crut avoir imaginée dans la diversité des races humaines et dans la découverte de quelques différences d'organisation essentielle, disait-on, et devant infirmer par conséquent l'unité de notre origine. Par exemple on a nié que la coloration foncée de la peau des nègres et des hommes rouges de l'Amérique et la conformation du crâne particulière à certaines races fussent un résultat accidentel, un effet du climat ou de quelque autre cause extérieure. Cette coloration paraît effectivement dépendre de l'existence d'une membrane spéciale, d'un certain appareil pigmental, producteur de la matière colorante, et comme on n'avait jusqu'ici trouvé aucune trace de cet appareil dans l'homme blanc ou de race caucasique, on avait cru pouvoir en conclure qu'il constituait quelque chose de particulier, de spécial dans l'organisation de la peau des hommes dits de couleur.

Mais voici que les lumières répandues par les nouvelles recherches de M. Flourens sur la structure de la peau dans les races les plus distinctes, viennent, en rectifiant ce qu'il y avait d'incomplet dans les travaux précédents, donner un démenti formel à cette conclusion trop précipitée, et réfuter en même temps les objections qu'on en avait tirées.

Ce savant avait déjà publié en 1836 les résultats de recherches sur la structure de la peau dans la race blanche, la race rouge et la race noire. Depuis lors, ayant reçu d'Afrique des portions de peau, des crânes et des têtes entières de Kabyles, d'Arabes, de Maures, de Nègres, il a pu reprendre en sous-œuvre les premières dissections, ou plutôt se livrer sur ces matériaux précieux à de nouvelles études plus approfondies de la question. Les habiles préparations qu'il a faites, d'après des procédés anatomiques qui lui sont propres, ont prouvé :

1° Que la peau du Kabyle, celle du Maure, ainsi que celle de l'Arabe, sont de couleur bistre plus ou moins foncée ; qu'à la nuance près, ces trois peaux offrent une structure semblable et sont formées des mêmes parties constituantes ; qu'ainsi il y a dans toutes, deux épidermes et un derme, et dans toutes, entre l'épiderme interne et le derme, une membrane pigmentale et une couche de pigment.

Elles ne diffèrent donc en rien de celle du Nègre et de l'Américain de race rouge, et cependant le Kabyle, le Maure et l'Arabe appartiennent à la race caucasique ou blanche.

2° Que la peau de l'homme blanc européen, bien que ne se composant en général que de trois lames ou membranes distinctes, du derme et de deux épidermes, sans trace d'un appareil pigmental, présente cependant, en quelques parties, toute la structure de celle des races colorées. Chacun sait que cette petite masse de tissu érectile connue sous le nom de mamelon offre dans les deux sexes de race blanche, mais principalement chez la femme, une teinte assez foncée et quelquefois même noirâtre.

Ayant soumis cette portion de peau qui recouvre cette partie à ses nouveaux procédés de préparation, M. Flourens y a trouvé pareillement, outre les trois lames indiquées ci-dessus, une couche de matière colorante et tout un appareil pigmental.

3° Que la teinte brunâtre de la peau de l'homme blanc basané par le hâle est due, non pas à la nuance plus foncée du second épiderme, ainsi que M. Flourens l'avait cru d'abord, mais également à l'existence d'une couche très-mince de pigment étendu à sa place ordinaire.

L'homme blanc, l'homme blanc lui-même, dit M. Flourens, a donc une peau qui, dans de certaines circonstances, qui, sur certains points, offre toute la structure de la peau des races colorées.

Ce n'est pas tout : M. Flourens a eu l'heureuse occasion d'étudier la peau d'un fœtus nègre et celle d'un Arabe atteint d'un albinisme partiel : la première s'est trouvée sans aucune trace de pigmentum, et celle de l'Arabe n'en ayant que dans les points où elle avait conservé sa couleur ordinaire (bistre).

L'appareil pigmental n'est donc pas essentiel à la peau de certaines races : produit évidemment accidentel, il peut aussi disparaître, en partie ou en totalité, accidentellement.

La peau du nègre lui-même, qui se caractérise par une couche épaisse de pigmentum, commence par en être dépourvue entièrement.

En somme, si l'on compare la structure de la peau dans toutes ces races si profondément distinctes, l'on trouve qu'elle est partout essentiellement et fondamentalement *la même.*

Sans doute, ajoute M. Flourens, que, quand on compare brusquement et sans intermédiaire la peau de l'homme blanc à celle de l'homme noir ou à celle de l'homme rouge, l'on est tenté d'attribuer à chacune de ces races une origine distincte ; mais il n'en est point ainsi quand on passe de l'homme blanc à l'homme noir ou à l'homme rouge par le Kabyle, par l'Arabe, par le Maure, et si l'on tient compte de la coloration foncée de certaines parties de la peau dans l'homme de race blanche ; ce qui frappe alors, ce n'est plus la différence, c'est l'analogie.

Ce n'est plus indirectement, on le voit, en argumentant de quelques altérations observées sur les animaux pour établir la possibilité d'altérations analogues dans l'espèce humaine ; c'est directement, c'est par l'anatomie comparée de la peau, c'est par l'étude plus complète de cet organe et de la similitude de sa structure dans les différentes races, que l'on peut affirmer aujourd'hui l'origine unique, l'unité première de l'espèce humaine.

Oui, l'homme est bien essentiellement et primitivement un. M. Flourens vient de le prouver par l'étude de la peau ; il nous a promis de le prouver encore, dans un autre mémoire, par celle du squelette et surtout par celle du crâne.

Economie domestique.—Les personnes qui habitent alternativement les champs et la ville savent les inconvénients qu'il y a de laisser un mobilier, des gravures, des livres et autres objets facilement altérables, dans une campagne déserte pendant l'hiver. L'humidité n'étant point incessamment combattue par le chauffage des appartements, par le renouvellement bien ménagé de l'air et par les soins journaliers que l'on donne aux ameublements dans les maisons habitées, l'humidité y fait naître bientôt cette sorte de végétation parasite appelée moisissure, et tous les dégâts propres à ce puissant agent de détérioration. — Comment la chimie n'y avait-elle pas déjà opposé quelques-unes de ses substances déliquescentes, si communes, et dont plusieurs sont d'un prix assez vil pour que l'usage en soit facile et à la portée de toutes les fortunes? Des peuples du Nord, moins avancés que nous dans l'art de tirer de la science des applications usuelles, ont été conduits, par la seule observation routinière, à employer comme absorbant des vapeurs humides le chlorure de sodium, c'est-à-dire tout simplement le sel de cuisine. Ce sel possède effectivement, à un assez haut degré, la propriété d'attirer l'humidité de l'air, au point que, par les brouillards et la pluie, il en est souvent tout mouillé et peut se liquéfier entièrement. Les Russes ont depuis longtemps appris à en tirer parti pour conserver, l'hiver, à leurs carreaux de vitres, la transparence que leur ôterait la congélation des vapeurs aqueuses emprisonnées entre leurs doubles croisées. Chaque année, quand commence à se refroidir la température, et avant de fixer à demeure la seconde paire de croisées, ils ont soin de disposer un peu de ce sel dans l'intervalle des deux châssis, ce qui suffit pour préserver leurs vitres des couches de glace dont les enduit quelquefois chez nous une basse température. Enfin, cependant, M. d'Arcet vient aussi d'annoncer qu'il emploie depuis plusieurs années, avec un succès complet contre l'humidité, dans sa campagne, le chlorure de calcium, moins cher encore que le chlorure de sodium.

M. d'Arcet s'y prend, dit-il, de la manière suivante :

Au moment de quitter sa campagne il réunit dans une même pièce, dans la plus favorablement située, les meubles, ustensiles, gravures, livres, et en général tous les objets pour lesquels il craint l'action destructive de l'humidité ; il ferme ensuite les persiennes, les fenêtres, les volets; il ferme exactement la trappe de la cheminée, et colle avec soin, comme font les Russes, du papier sur les joints de ces croisées, de la cheminée et des portes ; puis, ayant placé au milieu de la pièce une petite table, il y dispose une caisse en plomb, à bords relevés, et contenant du chlorure de calcium fortement desséché. Il donne un peu de pente à la caisse vers son bec ou déversoir, au moyen de cales de trois centimètres d'épaisseur, placées sous les deux pieds opposés au déversoir ; il met un seau ou une terrine sous ce dernier, et dès lors l'appareil se trouve prêt à fonctionner. Il colle enfin pareillement du papier sur les joints de la porte de sortie convenablement fermée, ainsi que sur le trou de la serrure, et il laisse le tout en cet état jusqu'au retour du printemps.

Revenu à la campagne, il décole les bandes de papier, et, après avoir fait ouvrir les volets et mettre chaque chose à sa place, il trouve les objets qui avaient été emmagasinés, ainsi que les papiers de tenture, parfaitement secs, plus desséchés même qu'ils ne l'étaient en été, et la pièce elle-même parfaitement et d'autant mieux en état d'être habitée.

Quant au chlorure de calcium qui peut servir indéfiniment, si l'on veut le conserver pour l'hiver suivant, on réunit ce qui en reste à l'état solide, dans la caisse de plomb, au liquide qui s'en est écoulé par le déversoir dans la terrine; on enferme le tout dans un pot de grès bien fermé, et que l'on garde en magasin jusqu'à l'arrivée de l'hiver. On le met alors, avant d'en faire usage, à l'état sec et pulvérulent, en évaporant dans une chaudière de fonte.

Par ce moyen, et en achetant une fois pour toutes une vingtaine de kilogramme de chlorure de calcium (sel qui est presque sans valeur commerciale), on peut conserver en parfait état, à la campagne, pendant tout l'hiver, toute espèce de meubles et les objets les plus précieux.

Mécanique industrielle. — Les journaux anglais annoncent que la question des chemins de fer atmosphériques vient d'obtenir une solution complète. M. Leweski, qui s'occupait depuis plusienrs années de recherches tendant à remplacer la vapeur par un autre moteur moins coûteux et d'une application plus générale, et qui avait imaginé d'employer comme tel la pression atmosphérique, a, dit-on, vu récemment ses travaux couronnés d'un plein succès. Des expériences ont été faites en présence d'hommes spéciaux, de savants, et d'un public nombreux, sur le chemin de fer établi entre Kingston et Dalkey; le 19 août dernier, vers six heures du soir, on a fait partir de la station de Kingston un convoi de trois voitures chargées de voyageurs, et le mécanisme s'est trouvé si parfait et l'appareil a si bien fonctionné, qu'il n'a pas fallu plus de quatre minutes pour que le convoi arrivât à Dalkey, sa destination. On ne peut, assure le *Morning-Advertiser*, se faire une idée de la facilité avec laquelle la machine opère sa progression sur les rails: elle est si douce et si uniforme, qu'on s'en aperçoit à peine. L'on n'y a pas d'ailleurs le désagrément du bruit et de la fumée qu'offrent les machines à vapeur. Elle donne une économie considérable; elle fait dix-sept lieues à l'heure environ; et, ce qui est surtout important, elle peut être arrêtée facilement et n'expose point aux dangers si redoutables que l'on court sur les chemins de fer desservis par la vapeur. On dit que les prévisions de l'inventeur ont été dépassées.

On ne peut en dire autant de celles de M. Henson, quant à sa machine à vapeur aérienne, au moyen de laquelle la machine servirait non plus de moteur, mais de voie de communication, comme la terre et l'eau. Les divers essais qu'il vient de tenter à Londres pour la faire fonctionner n'ont point, jusqu'a présent, obtenu de résultat favorable; ce qui les a empêchés de réussir, ç'a été une fois, dit-on, une imperfection dans le plan incliné sur lequel la machine devait d'abord cheminer, ou un manque de force dans les ailes de la machine; une autre fois c'étaient les châssis de la voiture aérienne qui se trouvaient trop légers, les roues à vannes qui, péchant par un défaut de rapport avec la machine, mirent trop de lenteur dans leurs mouvements, ou bien enfin c'était la machine à vapeur elle-même dont la puissance était trop faible pour qu'elle pût continuer l'impulsion imprimée au véhicule par le plan incliné.

Ces insuccès, toutefois, n'ont découragé ni M. Henson ni ses partisans. Ces derniers ont la ferme confiance que l'habile mécanicien ne tardera point à vaincre les dernières difficultés qui arrêtent le parachèvement de son œuvre, et que bientôt nous pourrons à loisir faire assaut de pérégrination aérienne avec les oiseaux voyageurs les plus renommés. D[r] E. PERROT.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

RÉQUISITOIRES, PLAIDOYERS ET DISCOURS DE RENTRÉE,

Prononcés par M. Dupin, procureur général à la Cour de cassation; avec le texte; des arrêts tomes IV, V et VI. — Prix des 6 volumes : 42 francs. — Paris, chez Videcoq, place du Panthéon.

On se plaint souvent des variations de la jurisprudence, et les arrêts contradictoires rendus par la Cour de cassation, sur certaines matières, sont sévèrement jugés. Ces plaintes sont exagérées et ces jugements quelque peu téméraires. Pour être impartial, il ne faut pas perdre de vue la distinction élémentaire qui existe entre la loi et la jurisprudence, et l'on doit tenir compte des difficultés qui se multiplient autour du magistrat lorsqu'il s'agit de prendre une décision sur les graves questions de droit civil et criminel.

La loi est sans contredit la règle souveraine qui doit guider le juge. Il ne peut jamais placer au-dessus d'elle sa pensée, sa volonté, ses sentiments personnels. Il est investi du droit de l'appliquer, non de la modifier. Par malheur, avec quelque maturité que la loi ait été élaborée, si expérimentés et si habiles que soient les hommes qui ont concouru à sa rédaction, elle ne saurait être de tout point assez précise, assez claire, assez formelle, pour ne donner lieu à aucune difficulté d'application. Les espèces qui se présentent à juger sont si diverses, tant de circonstances viennent les changer et les faire voir sous des jours différents, qu'à chaque instant le juge se demande : La loi s'applique-t-elle à ce cas? Faut-il l'entendre dans ce sens? Claire lorsqu'il s'agit de tel fait qui évidemment rentre dans la qualification qu'elle emploie, l'est-elle également lorsqu'il s'agit de tel autre fait?

La réponse à ces questions n'est pas toujours facile. Aussi la jurisprudence, c'est-à-dire l'ensemble des décisions rendues pendant une certaine période de temps par les tribunaux, offre-t-elle quelquefois des solutions contradictoires. On en accuse la négligence et l'impéritie des magistrats; il faut en accuser principalement la faiblesse de l'esprit de l'homme et l'imperfection inévitable des lois humaines.

A aucune époque peut-être la jurisprudence n'a eu au contraire un caractère de fixité plus remarquable qu'à la nôtre. Le nombre des questions obscures et douteuses, et sur lesquelles il y a divergence entre les jurisconsultes, diminue de jour en jour. Telle question très-controversée il y a vingt ans, et ayant donné lieu alors à des arrêts en sens divers, est si bien résolue aujourd'hui qu'à son sujet le plaideur le plus déterminé n'oserait braver la jurisprudence actuellement uniforme de tous les tribunaux français.

Ce progrès tient à deux causes principales : à l'unité de législation d'abord;

en second lieu, à l'institution d'un tribunal suprême, juge souverain des questions de droit.

L'unité de législation, en faisant disparaître les coutumes diverses, en offrant aux études des juristes un seul texte de loi, a préparé nécessairement sur chaque point des discussions plus fréquentes, plus approfondies et qui devaient rapidement conduire à des solutions fixes, générales, et d'une imposante autorité.

Ce résultat a été d'autant plus aisément obtenu qu'une Cour suprême existe, à laquelle on ne soumet point les questions de fait, mais seulement les questions de droit, celles qui sont relatives à l'interprétation même de la loi. Rendus par des hommes éminents, qui ont blanchi dans l'exercice de la magistrature, qui examinent sérieusement les difficultés déjà soumises à l'appréciation des autres tribunaux, les arrêts de la Cour de cassation ont une influence considérable et méritée, et, à part les obscures et difficiles questions sur lesquelles elle-même hésite jusqu'à revenir parfois sur ses décisions antérieures, il est extrêmement rare de voir les cours ou les tribunaux inférieurs ne se point conformer à la jurisprudence formelle et constante de la Cour suprême.

En qualité de procureur général près la Cour de cassation, M. Dupin a puissamment contribué à la sérieuse discussion des principes, à la saine application de la loi, et par suite à la formation de cette unité de jurisprudence à laquelle nous parviendrons, sauf les imperfections que nul progrès n'effacera complètement dans les institutions humaines.

Le magistrat chargé du ministère public occupe, dans tous les tribunaux, mais à la Cour de cassation surtout, une position très-remarquable. Il est, il devrait être, du moins, le verbe de la loi, s'il est permis de s'exprimer ainsi. L'avocat développe et discute les moyens de sa cause, mais au point de vue intéressé d'une partie. Le juge pèse, dans le secret de la chambre du conseil, les raisons des adversaires; le jugement qu'il prononce ensuite publiquement est bref, précis; il commande comme la loi écrite. Le procureur du roi, occupant une sorte de magistrature intermédiaire, s'inspire à la fois de la conscience du juge et de la liberté de l'avocat. Son domaine est immense. Toutes les parties de la législation sont soumises à ses recherches, et les conclusions qu'il est appelé à donner sur les questions les plus difficiles, offrent à son talent une magnifique carrière.

Malheureusement, dans les postes inférieurs, l'attention du magistrat chargé du ministère public est absorbée par la police judiciaire. Il s'y occupe peu, en général, des affaires civiles, qui sont les plus épineuses cependant, et où sa science et ses travaux seraient d'un utile secours et d'un bon exemple aux juges et au barreau.

Près des Cours royales, un autre écueil l'attend. Appelé à se prononcer dans les procès politiques, il voit la presse s'emparer de ses réquisitoires, de ses principes, de sa personne, et les combattre avec passion. Les hommes d'un talent éprouvé, d'une fermeté rare, d'une intégrité reconnue, parviennent seuls à triompher de l'hostilité des partis en demeurant dans la sphère calme et digne de la raison et des lois.

A la Cour de cassation, au contraire, où les affaires arrivent dégagées des questions de fait, le procureur général, planant au-dessus des difficultés de détail et de position, peut examiner et approfondir les graves questions qui se débattent, avec toute la rigueur et toute la majesté des principes. Pour le publi-

ciste, pour l'orateur, pour l'homme de bien, c'est une admirable fonction. M. Dupin s'y montre remarquable à plus d'un titre.

Déjà, en 1834, les éditeurs de ses divers ouvrages avaient publié trois volumes contenant ses réquisitoires et discours de rentrée prononcés devant la Cour de cassation, de 1830 à 1836. Les trois nouveaux volumes que nous avons sous les yeux nous conduisent de 1836 à 1842. Les discours de rentrée occupent à peu près le tiers du premier volume. Tout le reste est rempli par une foule de réquisitoires, la plupart du temps fort succincts et toujours accompagnés du texte des arrêts rendus ensuite par la Cour; c'est là qu'on trouve ces fameux réquisitoires sur le duel, à la suite desquels la Cour de cassation est revenue sur ses anciennes décisions et a rangé l'homicide par suite de duel au nombre des homicides prévus et punis par le Code pénal.

Cette suite de réquisitoires et de décisions sur un grand nombre de questions de droit civil et criminel plus ou moins ardues et controversées, et qui échappe par sa nature à l'analyse, est d'un grand intérêt pour le jurisconsulte qui peut y puiser d'utiles enseignements. On y reconnaît le style concis, nerveux, la logique pressante, les solides arguments qui se retrouvent dans toutes les discussions de M. le procureur général Dupin; très-rarement des idées générales, élevées; plus rarement encore de ces mouvements d'éloquence où le cœur est pour quelque chose, mais toujours la clarté, la force, les raisons de détail décisives; non pas le législateur, mais l'interprète exact et vrai de la législation. On n'y rencontre pas d'épigrammes. M. Dupin, qui les aime par nature, n'en fait guère devant la Cour de cassation, encore le soin de sa dignité les lui fait-il supprimer à l'impression; de même, si quelqu'une de ces citations de vieux prosateur ou de poëte, qu'il affectionnait comme avocat, s'est présenté à son souvenir, il se fait un devoir de la mettre en note lorsqu'il publie son réquisitoire. Il a trouvé moyen, en développant et réfutant les vingt-six chefs du pourvoi en cassation formé par Mme Lafarge, de ne pas prononcer une seule fois le nom de la condamnée.

Le principal trait du caractère de M. Dupin, procureur général, est le respect sévère qu'il professe pour la légalité. Il semble se rappeler sans cesse le mot fameux : « Dieu nous garde de l'équité du parlement! » mot devenu proverbial au XVIe siècle, et qui montre combien il est dangereux pour le magistrat de se laisser dominer par un sentiment d'équité prétendue, résultat trop souvent de l'erreur, de la passion ou des vues personnelles. « Messieurs, disait le chancelier de L'Hospital aux magistrats de la Cour de Rouen, faites que les ordonnances soient par-dessus vous. L'ordonnance est le commandement du roi, et vous n'êtes pas par-dessus le roi. Il n'y a prince ou autre qui ne soit tenu de garder les ordonnances. Si vous trouvez en pratiquant que l'ordonnance soit dure, difficile, mal propre et incommode pour le pays où vous jugez, vous la devez pourtant garder jusqu'à ce que le législateur la corrige. » C'est d'ailleurs en ne se laissant point entraîner par les suggestions trompeuses de ce qu'on croit être l'équité que l'on pourra créer enfin, à côté de la loi, et pour en combler les lacunes ou en expliquer les obscurités, une jurisprudence fixe, constante et qui laisse le moins de place possible aux procès. Par sa fermeté à réclamer toujours l'application de la loi et à combattre dans ses réquisitoires les arrêts qui lui paraissent s'en écarter, M. Dupin, comme nous l'avons dit, ne contribue pas peu à la formation de cette jurisprudence.

L'usage veut que, chaque année, le procureur général prononce, devant la Cour de cassation, un discours solennel de rentrée. C'est ordinairement l'éloge de quelque illustration de la magistrature. On a coutume aussi d'y rappeler le souvenir de ceux de ses membres que la Cour a perdus dans l'année précédente. Cette dernière tâche est surtout délicate et difficile. M. Dupin la remplit parfaitement. Le discours de rentrée de 1840, principalement consacré à MM. Bonnet, Tripier, de Broë, est un modèle en ce genre. Celui de 1839, qui contient l'éloge de M. Merlin, ancien procureur général, et celui de M. Proudhon, doyen de l'Ecole de Droit de Dijon, commence par sept ou huit pages sur la *science du droit*, qui sont certainement des plus belles qu'ait écrites M. Dupin. Il y reprend les choses de haut, contre son habitude, et nous l'avons vu avec plaisir rendre hommage à *cette partie divine du droit qui survit à tous les changements*.

M. Dupin est moins heureux, à notre sens, lorsqu'il évoque les illustrations du passé. Il n'en est pas des éloges de L'Hospital (1) et de Malesherbes (2) comme de ceux de MM. Merlin, Bonnet ou Tripier (quels noms et qu'il a fallu de talent, chez ceux qui les portèrent, pour les illustrer). Ici l'on peut se tenir dans les détails de la vie publique et privée, les envisager sous leur côté pratique et utile. Les souvenirs encore récents des auditeurs, l'intérêt qu'ils portèrent à ces hommes dont la tombe vient de se fermer, dispensent celui qui parle de s'élever à ces considérations générales, à cette hauteur de vues qui seules peuvent commander l'attention lorsqu'il s'agit de morts plus anciennes. Or, l'intelligence de M. Dupin ne se plaît guère que dans les détails, dans les principes d'application immédiate : c'est là qu'elle brille, qu'elle est claire, puissante, logique. Mais elle n'aime pas les vues d'ensemble. Ce défaut devient surtout sensible lorsqu'il s'agit d'apprécier les points capitaux de notre histoire de France, et d'en caractériser les différentes époques. A lire l'éloge du chancelier de L'Hospital, on voit bien de quel homme il est question, de quel magistrat, mais on ne saurait dire de quel siècle. L'éloge de Malesherbes est un plaidoyer : et cependant quel sujet! Nous ne pouvons mieux résumer l'impression que nous fait éprouver la lecture ou l'audition des discours de M. Dupin qu'en disant : C'est un orateur fort, mais ce n'est pas un grand orateur.

Le choix seul de l'éloge de Guy Coquille, *de Nivernais* (3), comme l'appelle M. Dupin, *de la Nièvre*, est caractéristique, et ce n'est pas sans quelque raison qu'à ce sujet M. Dupin a été en butte à d'innombrables épigrammes. Outre le ridicule du nom, ridicule qu'il était sage de ne pas braver, et l'obscurité profonde qui avait jusqu'ici entouré le héros, on voyait percer trop évidemment, chez M. Dupin, le désir de mettre en relief un homme de sa province et dont le portrait a une merveilleuse ressemblance avec le sien propre. Même rigueur logique dans l'appréciation de la loi; en politique, même esprit boudeur et peu maniable; en religion, même zèle pour la défense des libertés de l'Eglise gallicane. Le discours est comme le sujet, il manque de grandeur. Et pourtant c'est un des meilleurs qu'ait prononcés M. Dupin, c'est-à-dire qu'on y voit briller ses qualités distinctives, ordre, clarté, style ferme et concis, exposition nette

(1) Discours de rentrée de 1836.
(2) Discours de rentrée de 1841.
(3) Discours de rentrée de 1838.

et saisissante, vigoureuse critique, allusions qui renferment de bonnes et sévères leçons.

Ces allusions, dans le discours de rentrée, à ce qui se passe au dehors, sont aujourd'hui la seule voie qui reste à la magistrature pour faire entendre ses doléances. Sous nos institutions nouvelles, les Lamoignon et les de Harlay ne sont plus possibles. Lorsqu'on se trouvait en présence d'un pouvoir unique duquel devait descendre toute justice et qui devenait infidèle à cette divine mission, il y avait quelque courage à lui adresser en face des *remontrances*. Maintenant que le trône est partagé et que l'arbitre des destinées de la patrie est ce pouvoir impersonnel qu'on nomme le *gouvernement*, on ne voit plus se renouveler ces scènes pleines de périls et de majesté où la magistrature portait directement ses plaintes aux pieds *du roi*. Le procureur général en est réduit à des allusions dans ses discours d'apparat. A la vérité il ne les épargne pas. Mais que ces avertissements indirects sont loin d'avoir la même portée que les plaintes énergiques de nos parlements!

On a beaucoup reproché à M. Dupin le peu de consistance de son esprit en politique, et toute la France connaît le portrait, tracé par Timon, du *courtisan en souliers ferrés*. Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce côté de son caractère et de sa vie; mais nous devons dire en terminant que, si l'honorable député de la Nièvre mérite à cet égard les reproches qu'on lui adresse, le procureur général près la Cour de cassation a paru sous un tout autre jour. Digne successeur des Mourre et des Merlin, il s'est toujours montré fidèle aux vieilles traditions de la magistrature; il a fait asseoir sur le siége du ministère public la dignité, la science, le respect sévère de la loi; sa parole appelle l'attention et l'estime des premiers magistrats du royaume; et, parmi ses œuvres, celles qui résument ses travaux devant la Cour de cassation seront peut-être un jour ses meilleurs titres au souvenir de la postérité.

Vie de saint Pierre II, archevêque de Tarentaise, par M. l'abbé Chevray. Un vol. in-8°; prix : 5 fr. Chez Gaume, rue du Pot-de-Fer Saint Sulpice, et dans toutes les librairies religieuses de Paris. — *La Vierge et les Saints en Italie*, par Maxime de Montrond. Paris, Waille, rue Cassette, 8; 1 vol. in-8°.

Parmi les livres qui se recommandent le plus à l'attention et à la bienveillance des catholiques, nous citerons la *Vie de saint Pierre II*, par M. l'abbé Chevray. Cet ouvrage en effet réunit des qualités bien rares aujourd'hui, une instruction solide, profonde, et une flexibilité de talent dont pourraient s'honorer souvent les écrivains qui ont comme le monopole de la célébrité. On aime à suivre, d'une part, dans l'introduction de l'ouvrage, les annales de la Savoie, depuis les temps antiques jusqu'à nos jours; on aime ses fortes traditions, ses vertus héréditaires; on aime à suivre les grandes luttes qui se sont livrées dans ce pays, entre les habitants, les Carthaginois, les Romains, les Goths, les Francs et les Germains; on aime à assister au moment solennel où la Savoie gagne ses titres de haute noblesse et de nationalité. Et d'un autre côté on reporte son esprit avec délices sur le personnage principal du livre, sur cet archevêque si prodigieux, depuis son enfance jusqu'à sa mort. Le cœur s'émeut et se fortifie à l'exemple de tant de simplicité, de tant de modestie, de tant de courage, de

tant de sainteté ; nous ne savons si nous nous trompons, mais il nous semble qu'il est impossible de mettre un livre mieux pensé, mieux écrit et plus utile, entre les mains de la jeunesse.

Le tort de M. Chevray, c'est de n'avoir pas compris qu'il ne suffit pas aujourd'hui de faire un excellent livre, mais qu'il faut surtout lui assurer des moyens certains de publicité, et des moyens bien différents, par conséquent, de ceux que l'on trouve dans une petite ville. Paris est le grand distributeur de la gloire : c'est la première vérité que doit savoir un écrivain. Je n'examine pas si c'est un bien ou un mal; je dis que cela est ainsi et qu'il faut se conformer à la nécessité que nous signalons. Nul doute, si la *Vie de Pierre II* eût été publié là où paraît cette Revue, on l'aurait déjà mise à côté de *Sainte Elisabeth de Hongrie* et de l'*Histoire d'Innocent III*. C'est dire tout le bien que nous pensons de cet ouvrage.

— M. de Montrond est allé dans cette belle Italie, cette terre sainte de l'Occident, et il en a rapporté de précieux souvenirs qu'il a consignés dans le volume que nous avons lu avec plaisir, et dont le titre seul est tout un petit poëme. Il a parcouru bien des sanctuaires, et, le long de cette longue route qui va de Notre-Dame-de-la-Garde, en passant par Naples, à Notre-Dame-du-Casulibus, cachée dans les montagnes de la Grande-Chartreuse, il a cueilli des fleurs humbles ou brillantes, dont il a formé un bouquet odoriférant. Gênes lui est apparue belle par ses palais, par ses églises, par ses grands hommes, par ses souvenirs, belle surtout par la foi et la piété qu'on respire partout dans ses murs. A Gênes, une chose m'a toujours fortement ému : c'est l'amour dévoué de cette république pour l'Eglise. Voyez les Génois aux croisades; leur flotte est au service de la chrétienté, et ils se croient assez récompensés de rapporter triomphants, dans leur noble ville, le *sacro catino*, coupe sacrée dont le Sauveur du monde se servit dans la cène. A d'autres les riches dépouilles et l'or des vaincus. M. de Montrond n'a pas oublié la grande sainte de Gênes, Catherine Adorni, celle qui mourut comme les anges mêmes désireraient mourir, s'ils étaient capables de mort, dit saint François de Sales; et M. de Montrond raconte admirablement la touchante conversion de cette famille juive qui fleurit tout à coup à l'approche de la châsse de Catherine.

A Rome on peut suivre à toutes les heures les stations d'un pèlerinage nouveau, en commençant par la basilique des Saints-Apôtres. Puis l'auteur partira ; il ira au Mont-Cassin visiter les débris d'un ordre illustre, et il y trouvera des vers précieux du plus magnanime de tous les poëtes, Charlemagne. Ce vingt et unième chapitre est un des plus remarquables du livre. J'aime aussi tout singulièrement l'excursion au monastère de la Sainte-Trinité de la Cava. Puis, revenant avec le pèlerin à travers cette Italie du Nord, nous irons rêver dans le Campo-Santo de Pise, en face des belles peintures d'Orcagna et de Giotto ; nous prierons à Padoue devant le tombeau de saint Antoine ; à Bologne nous célébrerons la fête de saint Dominique ; à Florence, nous nous arrêterons longtemps dans l'atelier du bon frère Seraphino; à Venise, enfin, au palais ducal, dans la salle dite des Ambassadeurs, au-dessus de la majestueuse figure de la Vierge, recevant sur son trône l'hommage du doge prosterné à ses pieds, on lit cette inscription : *Nunquam derelictæ reipublicæ fundamentum ;* et au-dessus des stalles des patriciens ces autres mots : *Custodes libertatis.* Ces mots révèlent

toute l'histoire de Venise; son existence passée est tout entière écrite en ces paroles. Dans ces doges, ces patriciens, Venise honorait par-dessus tout les gardiens de sa liberté, de sa gloire. Mais au-dessus d'eux elle avait placé une reine auguste, la Vierge, qu'elle vénérait comme le fondement, le soutien de sa puissance, qu'elle associait à toutes ses douleurs, à tous ses triomphes, et dont le souvenir s'attachait à ses flottes sur toutes les mers, était l'étoile tutélaire qui réglait le cours de ses destinées. Voilà, certes, un des beaux fleurons de la couronne *de la Vierge et des Saints en Italie.*

Qu'il me soit permis, après toutes les louanges méritées que j'ai données au livre, d'adresser quelques observations à l'auteur. Et d'abord, pour la forme du livre, elle est quelquefois de mauvais goût; il y a une exubérance d'épithètes et d'adjectifs dont il faut être très-sobre dans le bon style français. Notre critique est peut-être bien amère, mais j'ai confiance dans le talent de M. de Montrond. Un autre reproche bien plus grave que je fais à M. de Montrond, c'est l'inaltérable contentement que tout lui inspire. Il a vu l'Italie, et il s'en est revenu en disant : Tout est bien, rien ne peut être mieux. J'avoue que c'est là une préoccupation aussi fausse qu'elle est commode. C'est un parti pris d'admirer qui tue toute réflexion, toute observation sérieuse. Le chapitre VI est surtout un modèle du genre. — Je soumets les considérations suivantes à tout esprit grave et véritablement chrétien qui a fait le pèlerinage de l'Italie. Sans doute cette terre doit être saluée grande et illustre entre toutes. Déjà dans l'antiquité elle était vénérée comme la mère des grands hommes et des grandes choses. Au moyen âge elle resplendit dans l'histoire avec son auréole brillante; elle est glorieuse dans les sciences, dans les arts, dans la guerre; glorieuse par les armes, et, serrée contre le cœur de l'Eglise, elle prend quelque chose du caractère de saint Jean. Jusqu'à Maratori, elle paraît s'enorgueillir de marcher la seconde dans les voies de l'érudition chrétienne; elle a gardé, il est vrai, cette place, parce que les autres nations se sont arrêtées. En Italie, surtout dans l'Ombrie et la Toscane, il y a de la foi, une foi véritable; mais, je dois le dire, il y a une ignorance plus véritable encore. Les murs des monastères sont debouts, les moines possèdent; mais, à part quelques couvents, y vit-on de la vie spirituelle? Remarquez qu'en disant ceci, à Dieu ne plaise que j'attaque ces bons moines, mais enfin où il n'y a pas de vie spirituelle, pas de vie monastique à plus forte raison. — Je ne saurais dire combien à tout cela il y a de belles et rares exceptions. Sans doute les institutions sont bonnes, le droit est fort, il est admirable; mais les hommes, mais le fait... presque toujours, c'est lamentable. Le prélat Morichini a tracé un beau tableau des institutions de bienfaisance à Rome; sans doute, mais il n'a pas dit que, pour revenir à ces institutions, à leur esprit primitif, il faudrait des réformes immenses. Ce mot de réforme est décourageant en Italie; il faudrait l'appliquer à tout. Je sais fort bien que le livre de M. de Montrond n'était pas fait dans ce but; mais au moins il ne devait pas tout louer sans réserve. — Si on entrait dans d'autres détails : montrez-nous l'activité d'esprit en Italie; il n'y en a pas. Où sont les travaux sérieux? où est l'architecture? où est la peinture? Overbek est Allemand, Ingres est Français. — Rechercher la cause de cet engourdissement général serait un travail curieux. Pour moi, je crois que la vérité, les dogmes sont immobiles; mais qu'étendre cette immobilité dans le domaine de la raison et de l'intelligence, c'est un crime.

TABLE DES MATIÈRES.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Ce,
rue de Seine, 32.

